This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

HARVARD
UNIVERSITY
LIBRARY

Fr 18.21

HARVARD COLLEGE
LIBRARY

IN MEMORY OF

FRANKLIN TEMPLE INGRAHAM

CLASS OF 1914

SECOND LIEUTENANT
COAST ARTILLERY CORPS
UNITED STATES ARMY

WELLESLEY, MASSACHUSETTS
MAY 23, 1891 APRIL 11, 1918

TIFFANY & CO.

REVUE

RÉTROSPECTIVE.

SECONDE SÉRIE.

TOME II.

IMPRIMERIE DE H. FOURNIER,
RUE DE SEINE, N° 14.

REVUE
RÉTROSPECTIVE,

OU

BIBLIOTHÈQUE HISTORIQUE,

CONTENANT

DES MÉMOIRES ET DOCUMENS AUTHENTIQUES,
INÉDITS ET ORIGINAUX,

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE PROPREMENT DITE, A LA BIOGRAPHIE,
A L'HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE ET DES ARTS.

Il n'y a de nouveau
que ce qui a vieilli.
CHAUCER.

SECONDE SÉRIE.

TOME II.

PARIS,
RUE DE SEINE-SAINT-GERMAIN, N° 16.

1835.

Fr 18.21
v

HARVARD COLLEGE
OCT 13 1939
LIBRARY
Ingraham fund

CORRESPONDANCE

SECRÈTE

DE

MARIE-ANTOINETTE

AVEC LÉOPOLD II, BURKE,

ET AUTRES PERSONNAGES ÉTRANGERS,

AVANT ET APRÈS LE VOYAGE DE VARENNES (1).

(FIN.)

MARIE-ANTOINETTE A LÉOPOLD II.

3 septembre 1791.

Qu'il y a long-temps, mon cher frère, que je n'ai pu vous écrire, et cependant mon cœur en avait bien besoin. Je sais toutes les marques d'amitié et d'intérêt que vous ne cessez de nous donner, mais je vous conjure par cette même amitié de ne pas vous laisser compromettre en rien pour nous. Il est certain que nous n'avons de ressource et de confiance qu'en vous. Voici un Mémoire qui pourra vous montrer notre position au vrai,

(1) Suite de la page 473 du tome précédent.

et ce que nous pouvons et devons espérer de vous. Je connais très bien l'ame des deux frères du Roi; il n'y a pas de meilleurs parens qu'eux (je dirais presque de frères), si je n'avais pas le bonheur d'être votre sœur. Ils désirent tous deux le bonheur, la gloire du Roi uniquement; mais ce qui les entoure est bien différent. Ils ont tous fait des calculs particuliers pour leur fortune et leur ambition; il est donc bien intéressant que vous puissiez les contenir, et surtout, comme M. de Mercy doit déjà vous l'avoir mandé de ma part, d'exiger des princes et des Français en général de se tenir en arrière dans tout ce qui pourra arriver, soit en négociations, soit que vous et les autres puissances fassiez avancer des troupes. Cette mesure devient d'autant plus nécessaire, que le Roi allant accepter la Constitution, ne pouvant faire autrement, les Français au dehors se montrant contre son acceptation, serait regardé comme coupable par cette race de tigres qui inondent ce royaume, et bientôt ils nous soupçonneraient d'accord avec eux. Or il est de notre plus grand intérêt, faisant tant que d'accepter, d'inspirer la plus grande confiance : c'est le seul moyen pour que le peuple, revenu de son ivresse, soit par les malheurs qu'il éprouvera dans l'intérieur, soit par la crainte du dehors, revienne à nous en détestant tous les auteurs de ses maux.

Je vous remercie, mon cher frère, de la lettre que vous m'avez écrite. Elle était parfaitement dans le sens que je pouvais désirer, et elle a fait un bon effet; car ceux à qui je me suis crue obligée de la faire voir, ont paru ou ont cru devoir paraître contens. Mais qu'il m'en a coûté pour vous écrire une lettre de ce genre! Aujourd'hui qu'au moins ma porte est fermée, et que

je suis maîtresse dans ma chambre, je puis vous assurer, mon cher frère, de la tendre et inviolable amitié avec laquelle je vous embrasse, et qui ne cessera qu'avec ma vie.

Le Roi, qui vous embrasse, se porte bien ainsi que ses enfans et moi. Dites mille choses pour moi à ma belle-sœur. J'embrasse tous vos enfans.

MÉMOIRE

Joint à la lettre précédente.

Il dépend de l'Empereur de mettre un terme aux troubles de la révolution française.

Il n'y a plus de moyens de conciliation.

La force armée a tout détruit, il n'y a que la force armée qui puisse tout réparer.

Le Roi a tout fait pour éviter la guerre civile, et il est encore bien persuadé que la guerre civile ne peut rien réparer, et qu'elle doit achever de tout détruire.

Les chefs de la révolution sentent bien que leur Constitution ne peut pas se soutenir; elle est soutenue par les intérêts personnels de tous ceux qui dominent dans les départemens, les municipalités et les clubs. Une partie du peuple est trompée et suit l'opinion de ceux qui dominent; mais tous les hommes instruits, les bourgeois tranquilles, et en général le plus grand nombre des citoyens, dans tous les états, sont craintifs et mécontens.

S'il survient une opposition des puissances, si le langage des puissances est raisonnable, si leurs forces

réunies sont imposantes, et s'il n'y a point de guerre civile, on ose assurer qu'il se fera dans toutes les villes une révolution générale, et que le retour à l'ordre n'éprouvera point de difficultés.

Mais s'il y a une guerre civile, les puissances avec toutes leurs forces ne domineront que dans les lieux où seront leurs armées. Les provinces éloignées seront dans la division; ceux qui auront été opprimés voudront se venger; ceux qui ont dominé sentiront bien qu'ils doivent tout risquer. On fera des massacres pour se venger; on fera des massacres pour gagner vingt-quatre heures, et se donner le temps de s'enfuir. Tout le monde est en armes; ce sera l'état le plus déplorable, celui qui porte le crime et le meurtre dans l'intérieur des maisons, et qui fait qu'aucun citoyen n'est sûr de vivre un jour.

Voilà ce que le Roi doit épargner à son peuple au risque de sa couronne et de sa vie.

Voilà ce que désirent les chefs de la révolution, et surtout les républicains qui, dans la guerre civile, ont plus d'espérances et de ressources.

Toute la force armée des puissances ne pourra point prévenir les fureurs d'un peuple armé, dont les chefs des partis fomentent les erreurs par les craintes, et qui servira, sans le savoir, les haines et les vengeances personnelles.

L'entreprise ne sera pas alors l'affaire d'un moment, on leur cédera sans doute là où seront les armées; on sera partout ailleurs en trouble et en guerre.

Faudra-t-il détacher des troupes dans toute la France? — C'est la chose impossible.

Seront-ce des troupes françaises?

Elles se diviseront elles-mêmes dans les différens partis.

Seront-ce des troupes étrangères?

Faudra-t-il en faire passer des détachemens à l'extrémité du royaume, ou dans les provinces de l'intérieur? quelle peine! quelle dépense et quelle perte de temps! Et ce serait dans ces envois séparés qu'on pourrait consommer plus d'hommes!

Ce n'est pas là l'intention de l'Empereur, et c'est ce qui doit arriver infailliblement si l'on établit ou si l'on trouve établie une guerre civile, et quand elle sera commencée, la guerre étrangère ne la fera pas cesser.

Voilà pourquoi le Roi n'a jamais voulu consentir aux projets formés pour l'entrée des princes.

Quelles que fussent leurs relations et leurs espérances, il a senti que leur entreprise ferait la guerre civile, et que la guerre civile une fois allumée ne serait pas éteinte de long-temps.

Le Roi ne veut ni la guerre civile seule, ni la guerre civile avec la guerre étrangère.

On propose une régence; le Roi s'y refuse. Quel en serait l'effet?

Les princes donneraient des ordres et des défenses aux départemens et aux municipalités. L'Assemblée nationale donnerait des ordres contraires. Les princes nommeraient des emplois dans l'armée; ils attireraient une partie des régimens; l'autre partie serait pour l'Assemblée autorisée par le nom du Roi. L'Assemblée nommerait des emplois comme les princes. Des régimens se trouveraient dans des villes éloignées, dans l'intérieur du royaume, loin des lieux où la force étrangère peut contenir les mouvemens. La division

serait dans les provinces, dans les villes, dans toutes les parties du royaume. La guerre serait d'homme à homme dans chaque état. Il y aurait partout des combats, des pillages et des massacres.

Il ne faut détruire la révolution pour en faire une autre. Que d'emplois, de grâces données dès le premier moment, en vertu de ces nouveaux pouvoirs; que d'action de la part de toutes les parties intéressées pour séduire le peuple et l'armée; que sera-ce si l'armée attachée aux princes est aliénée du Roi? Ce n'est pas leur intention; mais les intérêts personnels, une fois mis en action, ne s'arrêteront point dans leurs projets. Le Roi ne doit pas laisser compromettre sa puissance par la même entreprise qui doit la lui rendre.

On peut dire, on a peut-être dit que les puissances ne peuvent réclamer que les droits des princes de l'Empire, et qu'elles ont besoin d'une réquisition faite avec autorité pour aller plus loin.

On dit : le Roi n'est pas libre, il ne peut faire une réquisition par lui-même. Il n'y a qu'un régent qui puisse les requérir avec autorité.

Le Roi n'est pas libre, la régence est ouverte par sa captivité : c'est le cas de nécessité.

A quoi servent tous ces raisonnemens si les puissances sont d'accord et quand elles ont la force.

C'est l'état de guerre.

Qu'il y ait un régent, ou qu'il n'y en ait pas, les puissances parlent quand elles agissent; il faut bien les entendre.

On dira que les princes doivent faire des réclamations. — Pourquoi veut-on qu'ils ne puissent pas les faire sans le titre de régent?

La même nécessité qui ferait établir la régence leur

donne le droit de réclamer leur rang, leurs propriétés, leur religion, les droits de la noblesse, le rétablissement de la justice, les pouvoirs de la royauté et la constitution fondamentale de la monarchie.

On propose de rassembler les députés des États-Généraux et des Parlemens.

Pourquoi faut-il convoquer les Parlemens avant que le Roi puisse les rappeler? Pourquoi veut-on les rendre d'avance odieux à une grande partie de la nation? Pourquoi veut-on leur faire rendre des arrêts qui seront proscrits par d'autres arrêts? Pourquoi veut-on compromettre dans la guerre, dont la force seule peut faire le succès, une autorité légale qui peut rétablir l'ordre dans la paix?

A quoi sert de convoquer les États-Généraux pour les diviser, pour opposer les décrets aux décrets, et pour établir la division dans les provinces, dans les villes et dans toutes les parties de la France?

Quand le Roi serait libre, il ne pourrait pas approuver des mesures qui peuvent faire la perte du royaume et qui n'ajoutent rien à la force qui peut le sauver. Et quand il n'est pas libre, ces mesures n'en seront que plus certainement démenties par son opposition.

Il y aura une opposition établie entre les princes et le nom du Roi.

Le nom du Roi donnera beaucoup de force aux factieux, parce qu'il leur suffira pour tromper le peuple et pour le rallier à la Constitution.

Ils diront : Ce n'est pas nous qu'on attaque; ce n'est pas le Roi qu'on veut délivrer ou venger; ce ne sont pas les crimes de la révolution qu'on veut poursuivre et punir; ce n'est pas la Constitution qu'on veut réformer; ce ne sont pas les excès au-delà de nos pou-

voirs qui font accuser nos décrets de nullité : c'est l'ancien régime qu'on veut rétablir avec tous ses abus.

La convocation prématurée des Parlemens et des États-Généraux par la seule autorité des princes, et sans l'autorité du Roi, multiplie toutes les difficultés et donne sans utilité des avantages sensibles aux chefs de la révolution.

Est-ce qu'on ne sent pas que le Roi n'est plus rien, si c'est sans lui et avant qu'il puisse parler et agir par lui-même qu'on rappelle les ordres dans les États-Généraux, qu'on rétablit les Parlemens, et qu'en rassemblant l'armée française on en nomme tous les emplois et tous les grades?

Il ne faut point accoutumer les yeux des peuples à voir s'élever dans l'État une autre puissance que celle du Roi.

Si ce n'est pas le Roi qui gouverne, si quelque autre autorité peut l'emporter sur la sienne, le gouvernement perd sa force et sa dignité.

Il n'y a que la puissance légitime, quand elle a repris son pouvoir et son action, qui n'excite point de jalousie personnelle et de rivalité. La nation est dans un état de division susceptible de tous les troubles. Elle sera toujours en mouvement si ce n'est pas l'autorité royale qui réunit et qui contient tous les partis.

Le Roi déclare qu'il ne pourra reconnaître aucun grade, aucun emploi de l'armée qui ne soit nommé par son choix libre et volontaire.

Le Roi se réserve la forme dans laquelle il voudra rétablir les Parlemens.

Et par rapport aux États-Généraux, il croit qu'il y a une marche politique à suivre selon les circonstances, et il n'est plus possible de faire ce que les circonstances

peuvent conseiller, si l'on a d'abord convoqué de premier mouvement les États-Généraux avant d'avoir examiné toutes les facilités ou les difficultés que le Roi, remis en liberté et ressaisi de son pouvoir, peut trouver dans les dispositions générales et dans le changement de sa position.

Il y a des questions d'une telle importance qu'elles méritent bien qu'on prenne du temps pour y penser.

Quel est dans aucune nation l'exemple d'une assemblée qui ait commis des attentats semblables et que les rois n'aient pas dissoute quand ils en ont eu le pouvoir?

Si l'on suppose que le Roi reprenne son pouvoir, est-il possible qu'il conserve sous une forme ou sous une autre la même assemblée à laquelle on doit la perte *entière de l'État*?

Il est possible qu'on s'y croie forcé par des motifs supérieurs de sagesse. Mais il est impossible qu'on permette aux princes de décider la question dans le premier mouvement de la guerre.

Le Roi n'a point été libre; ne peut-il point, quand il sera libre distinguer les décrets qui pouvaient être de la compétence des États-Généraux de ceux qui ont excédé tous leurs pouvoirs, les lois utiles de celles qui n'ont opéré que des destructions, l'établissement enfin de l'impôt qui peut être regardé comme indispensable de tous les autres objets?

Ne peut-il pas distinguer les sanctions qu'il accorde, celles qu'il refuse et celles qu'il suspend? Ne peut-il pas proclamer les lois après avoir séparé l'Assemblée (c'était l'usage constant en France depuis les premières assemblées du Champ-de-Mars jusqu'aux derniers Etats-Généraux), et se donner du temps pour en convoquer

une autre ? On agite dans son conseil les formes les plus utiles; on voit ce qui est plus ou moins difficile; on pèse les possibilités; on établit en attendant sa force publique; on fait des choses utiles; on accoutume la nation aux douceurs du repos; on laisse le temps aux hommes sages de répandre leur opinion qui devient l'opinion publique, et l'on peut trouver une forme d'assemblée plus paisible qui ne menace plus les fondemens de la monarchie.

Veut-on jeter un plan de gouvernement au hasard dans une nation au seul moment peut-être où l'homme le plus habile ne peut pas savoir quelle est la forme qui peut lui convenir ?

Comment peut-on connaître ce qui peut convenir à l'état d'une nation dont la plus faible partie commande dans le délire et que la peur a subjuguée tout entière ?

On n'a pas conservé le sentiment des choses accoutumées et journalières qui semblaient former, non pas seulement la constitution de l'Etat, mais celle de chaque classe, de chaque profession et de chaque famille.

On a tout arraché, tout détruit, sans exciter dans le grand nombre la surprise et l'indignation.

Il n'y a point d'opinion publique et réelle dans une nation qui n'a pas un sentiment.

Que sont devenues toutes les habitudes? Quel est le citoyen qui n'ait pas été dépouillé de son emploi, privé de son état, blessé dans sa propriété, tourmenté jusque dans le secret de sa conscience?

Quel est le droit habituel qui n'ait pas été proscrit; ou l'obligation habituelle qui n'ait pas été rompue?

On s'est servi des insurrections et des émeutes populaires pour détruire toutes les formes établies. On

ne pouvait pas s'en servir pour donner des habitudes nouvelles à la nation entière, et ce n'est pas en deux ans de temps employés à tout détruire qu'on peut créer, entretenir et consolider des habitudes.

Il faut la laisser respirer un moment de tant de troubles et d'agitations; il faut lui laisser reprendre ses habitudes et ses mœurs, avant de juger ce que les circonstances peuvent exiger ou souffrir.

Il ne s'agit pas seulement du salut de la France, il s'agit de la tranquillité de l'Europe.

On a vu quelle était l'étonnante entreprise des chefs de la révolution. Ce n'était pas une simple révolte contre le gouvernement de France; c'était une insurrection contre tous les gouvernemens établis. Les principes tendaient à soulever toutes les nations contre tous les souverains.

Ces principes sont ceux d'une égalité qui détruit toute autorité, d'une licence qui ne laisse plus d'asile à la liberté, d'une corruption qui flétrit et les mœurs et les lois.

Il y a dans cette révolution des appas pour le peuple, et dans chaque nation les hommes de tous les états, que l'expérience n'a point encore instruits, peuvent croire qu'ils acquièrent des avantages dans cet étrange renversement des ordres et des rangs.

Il s'est établi un club de la propagande dont les émissaires ont eu la plus sensible influence sur les troubles du Brabant. Ces émissaires ont fait des tentatives en Suisse, en Hollande, à Turin, à Rome, en Espagne. Il a fallu toute la surveillance de l'autorité dans chaque Etat pour en prévenir les effets.

Veut-on renouveler les mouvemens dans une nation qui voit disparaître sans regret et sans étonnement ses

plus anciennes institutions, et qui peut supporter sans indignation dans tous les genres les destructions, les usurpations et les crimes?

On ne peut pas se dissimuler qu'il se forme parmi les émigrans un esprit de parti dont ils ne se doutent pas eux-mêmes. Ils ont éprouvé tant d'injustices qu'il est bien naturel qu'ils se livrent à leurs ressentimens. Les propos répandus de tous côtés annoncent leurs sentimens. Si c'est avec la soif d'une autre vengeance que celle des lois qu'ils doivent rentrer dans leur patrie, ils exciteront contre eux la même fureur qui les anime. Les haines sont toujours réciproques, et la guerre civile marchera sur les pas des troupes étrangères; si les émigrans rentrent à main armée, ils n'ajoutent rien à la force des puissances unies, et la guerre civile qu'ils amèneront avec eux est le seul obstacle qui puisse empêcher le succès.

Il est du plus grand intérêt pour l'Europe, pour la France et pour eux, que les émigrans ne reviennent dans leur patrie qu'avec la paix et qu'ils mettent leur confiance dans la seule autorité qui puisse dissiper tous les partis et prévenir le retour des mêmes troubles et des mêmes calamités.

Ce doit être là l'objet du Roi, des princes et de tous citoyens; ce doit être celui de toutes les puissances intéressées à prévenir le retour d'une semblable révolution; et c'est ce que le Roi propose à l'Empereur.

Il faut que l'Empereur juge d'un intérêt qui ne lui est pas étranger, et si ces vues lui paraissent justes, il s'agit à présent d'examiner la manière dont elles peuvent être exécutées.

Les moyens dépendent de lui, de ses négociations avec les puissances qui s'unissent à lui pour délivrer l'Europe

du danger qui menace le pouvoir de tous les souverains, la constitution de tous les gouvernemens, et le repos de tous les Etats.

Il ne faut point de guerre civile.

Il ne faut point, s'il est possible, de guerre étrangère. Il faut donc que ce soient les puissances unies dont les demandes amènent les changemens utiles, et qui présentent des forces convenables au soutien de leurs demandes.

C'est la déclaration des puissances unies qui peut rendre au Roi son rang et son pouvoir, et c'est le Roi, soutenu par le concours des puissances unies, qui doit rendre à la France l'ordre et la paix.

Les puissances unies doivent déclarer qu'elles ne veulent point s'ingérer dans le gouvernement intérieur de la France en ce qui ne concerne point les relations de la France avec elles;

Qu'elles ne veulent traiter qu'avec le Roi quand il sera libre, et ne feront aucun traité ni avec l'Assemblée actuelle de France, ni avec les Etats-Généraux, ni avec les Princes, frères du Roi ou du sang de France, ni avec aucun Français;

Qu'elles n'adresseront leur manifeste qu'au Roi, et ne changeront rien aux formes de la correspondance ordinaire avec lui dans la confiance qu'en attendant que le Roi soit libre, la publication par la voie de l'impression, soutenue par la réunion et l'action de leurs forces, ne laissera pas cause de doute ou d'ignorance sur leurs intentions;

Qu'elles ne recevront aucune réponse aux demandes contenues dans leur manifeste, que du Roi de France, et dans les formes, en se réservant de juger selon les circonstances du degré de liberté qu'il aura repris, et

de la confiance qu'ils doivent donner en conséquence à ses réponses.

Il n'est point indifférent aux puissances unies que la France, dans sa position sur le continent, au degré de son étendue et de sa population, soit une république ou une monarchie.

Il faut qu'elle soit une monarchie pour qu'elles puissent conserver avec elle les relations qui sont nécessaires à l'équilibre de l'Europe.

Elles doivent déclarer qu'elles reconnaissent que la France est une monarchie; que la couronne est héréditaire de mâle en mâle dans la branche régnante; que la personne du Roi est inviolable, sans qu'en aucun cas et sous quelque prétexte que ce soit, le Roi puisse être suspendu de ses fonctions, ou déchu de son pouvoir, et sans qu'il puisse être nommé une régence ou un conseil sans sa pleine, entière et libre volonté.

Ainsi les puissances unies doivent réclamer la liberté du Roi, l'honneur et la dignité de sa couronne, son rétablissement dans l'exercice inaliénable de ses fonctions royales, et la cassation ou révocation de tous décrets qui stipulent les cas de déchéance du trône, ou d'abdication forcée, ainsi que de tous les décrets qui portent atteinte, soit au droit héréditaire de sa naissance, soit à la perpétuité de ses pouvoirs, soit à l'inviolabilité de sa personne.

Il n'y a rien qui puisse intéresser davantage les puissances unies que les traités anciens ou plus récens qu'elles ont contractés avec la France. Il est impossible de croire qu'ils puissent être tout à coup annulés ou suspendus, ou même mis en doute pendant un certain espace de temps, sans inquiéter ou troubler tous les Etats de l'Europe. Les engagemens pris par la France, les en-

gagemens pris avec la France, sont une partie importante du droit public européen. Il n'y a pas une seule puissance qui n'y soit directement intéressée pour ses propres relations, et toutes ressentiraient le contre-coup des changemens qui seraient intervenus dans la situation des grands Etats. Il leur importe essentiellement que les traités les plus solennels ne soient pas en France le jouet de l'influence réelle ou présumée d'une force armée ou d'une émeute populaire sur le Gouvernement.

Tout traité réciproque entre le Roi de France et quelqu'une des puissances unies, qui aura été ou sera fait dans les formes accoutumées comme par le passé, doit être réputé valide sans que les puissances s'informent si le Roi de France en a donné connaissance ou communication à quelque assemblée, parlement ou conseil, dans l'intérieur de son administration.

En cas de révocation de quelque traité fait par le Roi, involontairement et avec contrainte, les puissances lésées, réclamant les termes du traité, sont en droit de déclarer la guerre, et de regarder comme nulle et illégale la révocation faite sans la volonté libre et non contrainte du Roi de France. On peut sentir par là quelle serait la source nouvelle de troubles qu'on établit dans l'Europe, puisqu'il est presque impossible que deux grandes puissances soient en guerre ensemble sans que les autres puissances y soient intéressées, et que la guerre allumée dans une partie de l'Europe devient bientôt générale.

Les puissances unies doivent exiger surtout, pour l'intérêt de tous les peuples, que le Roi de France ne soit point astreint à des formes de communication, toujours lentes et difficiles, pour la conclusion d'un traité

sentent et auxquels ils sont associés, et soumis par là même à toutes les rigueurs du droit de la guerre. Elles doivent finir par déclarer que les villes qui ne seront pas désarmées répondront à Dieu et aux hommes des maux qu'elles attireront sur elles et que les puissances unies cherchent à prévenir par la présente déclaration. Les puissances unies ne peuvent pas être tranquilles si la France cesse d'être une monarchie, si chaque municipalité dispose de la force armée, si tous les pouvoirs aliénés du Roi forment une véritable république; et le Roi ne peut pas entretenir avec elles les rapports qui les intéressent, quand il ne lui reste aucun moyen de prévenir et de réprimer les troubles. Ce ne doit pas être l'intention des puissances de se mêler de l'administration intérieure en France; elles respectent toutes les formes de gouvernement par l'intérêt même et le droit que chaque puissance a de conserver la sienne; elles se borneront à demander qu'on rende au Roi ce qui appartient dans tous les pays au centre et à l'exercice du pouvoir, les moyens sans lesquels il ne peut pas rassurer les puissances unies contre le retour des mêmes désordres.

Si le Roi doit avoir les moyens de contenir les mouvemens populaires, il doit avoir aussi le moyen de s'en défendre lui-même. On n'a que trop prouvé à quel point il aurait besoin d'une garde choisie par lui-même, et soumise à ses ordres, quand on a forcé les portes de son palais et de son appartement et de celui de la Reine, au milieu de toute sa maison militaire; quand une partie de la garde qu'on lui a donnée a concouru avec la multitude en mouvement pour s'opposer à son passage; quand la garde a désarmé sous ses yeux des citoyens fidèles qui venaient s'unir avec elle pour le défendre, et quand il est enfin devenu prisonnier sous la responsa-

bilité de la garde nationale; ce n'est point un intérêt étranger à toutes les puissances que la sûreté de sa personne, puisqu'il ne peut pas conserver son pouvoir et sa dignité si sa personne n'est pas en sûreté. C'est une longue possession des troupes suisses de former sa garde. On ne peut pas ignorer les droits que la fidélité de ses gardes-du-corps leur a donnés sur sa confiance. Les puissances unies peuvent et doivent demander pour lui la liberté de rétablir à son choix, s'il le croit nécessaire, la même maison militaire qu'il a trouvée à son avénement au trône.

Les puissances unies doivent considérer que l'état du Roi, son pouvoir et sa dignité, et les rapports qui en dépendent, ne peuvent pas être solidement rétablis, si des factions peuvent dicter des lois qui, sous le prétexte de régler l'exercice de son autorité, lui en font perdre tous les moyens. Les puissances unies doivent exiger qu'aucune loi ni constitution ne puisse être rétablie en France, conformément aux principes et aux lois fondamentales de la monarchie française, que par le concours de sa libre, pleine et entière volonté, sans qu'il puisse être prescrit un terme à la libre déclaration de sa volonté.

Les puissances unies ne peuvent pas voir avec indifférence se répandre dans une grande nation de l'Europe des principes d'anarchie et de confusion, destructifs de tous les gouvernemens; on ne peut pas se dissimuler quels en sont les principes, quand l'état déplorable de la France en prouve mieux que tous les raisonnemens l'excès et le danger. Les puissances doivent reconnaître qu'il s'agit ici du plus grand intérêt, non-seulement pour tous les souverains, mais pour tous les ordres, états et classes de citoyens, dans toutes

les nations, et dans les républiques comme dans les monarchies.

Les puissances unies ne peuvent pas être sans crainte aussi long-temps qu'il se répandra des principes qui deviendraient une source de discorde et de guerre dans tous les Etats de l'Europe, et elles ont droit d'exiger qu'on reprenne en France un code politique qui ne soit pas celui des insurrections et des émeutes. On a proscrit des distinctions mêmes qui dépendent de l'opinion, qui ne donnent pas un degré de pouvoir et dont ne peut pas dépendre le sort des peuples. On a détruit des droits de propriété et des charges réelles vendus, achetés, transmis avec les fonds, et ces droits abolis intéressent les princes, les comtes de l'Empire et des propriétaires étrangers.

Les puissances unies doivent déclarer:

Premièrement, qu'elles réclament la force des traités et des capitulations passés avec la France à différentes époques, et qu'elles en exigent la fidèle exécution;

Secondement, qu'elles se promettent mutuellement de se livrer tout Français imbu de ces maximes de révolte et de sédition, qui aurait tenté de les répandre, et d'exciter des mouvemens dans un Etat, et qui se serait retiré dans un autre, pour être fait telle punition qu'il appartiendra selon les formes de la justice;

Troisièmement, qu'elles ne reconnaîtront point le pavillon de France aux trois couleurs, attendu qu'il n'est que le signe des troubles et des séditions enfantés par ces maximes subversives de tous les gouvernemens.

Telles sont les intentions que les puissances unies peuvent annoncer, et dont elles doivent réclamer l'exécution.

Il semble impossible que la nation soit sans in-

quiétude et qu'elle veuille perdre toutes ses ressources, parce qu'une assemblée sans mesure et sans prévoyance a détruit à la fois l'autorité du Roi et la sienne. La nation n'est pas dans l'assemblée; les formes du gouvernement peuvent être troublées ou suspendues; la nation reste, et mieux instruite par le danger, elle peut sentir ses véritables intérêts. C'était l'ancienne méthode des Rois de France de s'adresser aux bonnes villes. Il est probable que les villes, pour se racheter des maux de la guerre, supplieront le Roi de reprendre son pouvoir et d'employer sa médiation. Le désir de la sûreté publique peut lui rendre l'amour du peuple. Toutes les inquiétudes, toutes les craintes se rallieront à son autorité; toutes les espérances se reposeront sur sa tête. On se rappellera ses souffrances, celles de la Reine, et leur courage dans les terribles journées du 5 et du 6 octobre. On se rappellera tous les crimes de la révolution. Il est possible qu'il s'élève un cri terrible contre leurs auteurs, contre tous les hommes violens qu'on a mis en place. Ces hommes effrayés chercheront à se sauver par la fuite, et les assemblées des communes ne seront plus composées des mêmes membres, dominées par la même force, et dirigées par les mêmes sentimens.

La révolution se fera dans l'intérieur de chaque ville; elle se fera par l'approche de la guerre, et non par la guerre même. Le Roi, rétabli dans ses pouvoirs, sera chargé de traiter avec les puissances étrangères, et les Princes reviendront dans la tranquillité générale, reprendre leur rang à sa cour et dans la nation.

LE COMTE DE MERCY-ARGENTEAUX A M. LE PRINCE DE KAUNITZ.

Bruxelles, le 4 septembre 1791.

Monseigneur,

En profitant de la permission d'aller passer quelques jours à Londres, je n'ai rempli que très imparfaitement le désir de voir ce que le matériel de cette grande ville et de ses environs offre d'intéressant à la curiosité et à l'instruction des étrangers.

Le roi d'Angleterre a voulu que je lui fusse présenté. Je n'ai pu me refuser aux invitations pressantes de ses ministres; et par là tout le plan de mon petit voyage a été dérangé, sans qu'il en soit rien résulté au profit de la politique, en supposant qu'elle pouvait entrer pour quelque chose dans les avances qui m'ont été faites. J'étais convenu avec M. le comte de Stadion que je l'informerais exactement du produit de nos journées, et qu'il se chargerait d'en rendre compte à Votre Altesse, ainsi qu'il s'en est acquitté par le rapport que j'ai l'honneur de joindre ici. La seule observation que je crois devoir y ajouter se réduit à ce que le silence affecté de MM. Pitt et Granville sur tout objet d'affaire semblerait être une nouvelle preuve que le système décidé du cabinet de Saint-James consiste à observer dans une attitude passive et libre, les évènemens de la France, et à tirer un parti utile des mesures auxquelles les autres puissances pourraient se déterminer dans cette importante conjoncture. Ce

n'est pas d'après un coup d'œil rapide que l'on peut hasarder des opinions sur de grands objets; mais au milieu de l'appareil étonnant de ressources, de prospérité et de richesse que présente l'Angleterre, on y observe sans peine que les ressorts de son gouvernement y sont dans un degré extrême de tension, que l'autorité croissante du souverain et de ses ministres y occasione des mouvemens de mécontentement et d'inquiétude très-propres à diriger l'esprit public dans la nouvelle doctrine française, et que la Grande-Bretagne partage réellement ce danger avec toutes les autres monarchies de l'Europe.

M. Burke m'a paru frappé de cette idée dans les conversations que j'ai eues avec lui : je remets ici l'écrit qu'il m'avait proposé de faire passer à la Reine de France, et que j'ai adressé à cette princesse sous la forme d'un simple extrait, avec quelques observations de ma part qui en sont le correctif.

De retour à Bruxelles j'y ai trouvé la dépêche du 19 août qui me met au courant de toutes les circonstances essentielles du moment, et le lendemain j'ai reçu par la poste la lettre particulière dont Votre Altesse m'honore en date du 23 du même mois. Tout ce que j'avais prévu et annoncé sur la conduite des Princes français et sur l'influence des conseils qui les dirigent se réalise d'une manière assez fâcheuse et plus embarrassante encore dans le moment où le Roi va se trouver forcé d'accepter la Constitution qui devait lui être proposée dans le courant de cette semaine. Une lettre de la Reine qui m'arrive par la voie d'une personne affidée que M. le comte de La March a su lui procurer, et les détails qu'y joint ce dernier, donneront à Votre Altesse des éclaircissemens très intéressans sur la ma-

tière. J'adresse directement à l'Empereur les copies de ces deux mêmes lettres, et mon rapport à Sa Majesté ne renferme que ce que j'ai l'honneur de mander aujourd'hui à Votre Altesse.

Le parti que l'on se dispose à prendre aux Tuileries, et qui paraît dicté par une nécessité impérieuse, donne lieu à des combinaisons d'une importance bien majeure; il se prépare un ordre de choses dont les chances deviennent presque incalculables; elles seront sans doute très variées dans leurs effets; à des momens de calme succéderont de nouveaux orages, et rien n'indique encore le degré ni le terme des malheurs qui menacent les infortunés souverains qui s'y trouvent exposés. Ma réponse à la Reine se borne à lui rappeler quelques remarques sur l'extrême circonspection qu'exige sa conduite présente, où il ne peut rien entrer d'actif. Je lui observe que les circonstances politiques de l'Europe peuvent seules déterminer le temps et les moyens de quelques changemens favorables à la France; que l'essentiel consiste, en attendant, à éviter de commettre des fautes et à profiter de celles qui ne peuvent manquer de conduire à leur perte les scélérats destructeurs d'un empire qui bientôt se trouvera plongé dans la misère et dans le désespoir.

Entre temps il est fort à craindre que de violentes secousses dans le voisinage n'influent plus ou moins sur les provinces belgiques, et il n'y a que la prudence et la fermeté des Sérénissimes Gouverneurs-Généraux qui puissent écarter ce danger; Leurs Altesses Royales remplissent à cet égard tout ce que l'on peut se promettre de leurs lumières et de leur zèle; elles éprouvent encore des embarras de la part des États. Ces derniers affichent des prétentions si imprudentes, si odieuses,

que si elles n'étaient sévèrement contenues et réprimées, il en résulterait des conséquences les plus funestes à l'autorité souveraine. La mesure dans laquelle se trouve maintenant la Cour impériale avec celle de Londres, de Berlin, et avec la Hollande, enlève au petit nombre de factieux de ce pays-ci tout espoir d'un appui étranger ; celui des révolutionnaires français ne pourrait y suppléer, et pourvu que le conseil de Brabant soit tenu et encouragé à remplir ses devoirs, il est hors de doute que les États seront forcés à céder, et que tout rentrera dans l'ordre le plus convenable au bien du service.

J'ai l'honneur d'être avec le plus respectueux attachement, Monseigneur, de Votre Altesse, le très humble et très obéissant serviteur.

MERCY-ARGENTEAUX.

MARIE-ANTOINETTE AU COMTE DE MERCY-ARGENTEAUX.

12 septembre 1791.

Je n'ai reçu qu'aujourd'hui votre lettre du 6 septembre. Je suis charmée que vous approuviez mes idées sur tout ce que je vous ai mandé. J'espère que vous avez reçu une lettre par M. de Berchiny qui vous annonçait l'arrivée de la personne que vous avez vue à Londres. J'attends, avec bien de l'impatience, les premières nouvelles de Vienne ; elles seront importantes. Je crains bien, par des dépêches que j'ai vues de Dresde, que

l'Empereur ne se soit laissé aller à l'astuce de Calonne et à la politique détestable de la Prusse qui ne fera que l'engager pour l'entraîner et le perdre ainsi que nous, et à tout cela c'est encore l'Angleterre qui agit sans se montrer. Voici un mémoire que le manque d'occasion sûre m'a fait tarder à vous envoyer. Les principes m'y ont paru sages. Il serait à désirer qu'on les suivît. Ce mémoire est joint à une lettre à l'Empereur. Chargez-vous de la faire parvenir. Je reconnais bien toute l'amitié de mon frère et sa bonne volonté pour moi; mais il serait affreux que, voulant nous servir, il soit entraîné par l'ambition et l'intrigue des autres. Par exemple, on dit ici que, dans l'accord signé à Pillnitz, les deux puissances s'engagent à ne jamais souffrir que la nouvelle Constitution française s'établisse. Il y a sûrement des points auxquels les puissances ont droit de s'opposer; mais, pour ce qui regarde les lois intérieures d'un pays, chacun est maître d'adopter dans le sien ce qui lui convient. Ils auraient donc tort de l'exiger, et tout le monde reconnaîtrait l'intrigue des émigrans, ce qui ferait perdre tous les droits de leur bonne cause. Nous sommes dans un moment fort critique, c'est demain que le Roi doit écrire son acceptation à l'Assemblée. J'aurais bien voulu retarder ma lettre de deux jours pour vous l'envoyer et vous mander en même temps l'effet qu'elle produira; mais le porteur de la présente part mercredi. Le discours du Roi a pour rédacteurs les personnes qui vous ont fait écrire par Laborde (1); vous y verrez quelques traits de fermeté, mais nullement le

Nota bene. Ces personnes sont MM. Barnave, Dupont, Lameth, Lafayette. Je me suis expliqué sur les talens, le caractère et le système de ces dangereux démagogues dont les intentions ne peuvent être douteuses.

(*Note ajoutée par M. de Mercy.*)

langage d'un Roi qui sent combien il a été outragé.

Enfin le sort en est jeté. Il s'agit à présent de régler sa marche et sa conduite d'après les circonstances. Je voudrais bien que tout le monde réglât sa conduite d'après la mienne ; mais, même dans notre intérieur, nous avons de grands obstacles et de grands combats à livrer. Plaignez-moi ; je vous assure qu'il faut bien plus de courage à supporter mon état que si on se trouvait au milieu d'un combat ; d'autant que je ne me suis guère trompée et que je ne vois que malheurs dans le peu d'énergie des uns et dans la mauvaise volonté des autres. Mon Dieu ! est-il possible que née avec du caractère et sentant si bien le sang qui coule dans mes veines, je sois destinée à passer mes jours dans un tel siècle et avec de tels hommes ! mais ne croyez pas pour cela que mon courage m'abandonne. Non pour moi, mais pour mon enfant, je me soutiendrai et je remplirai jusqu'au bout ma longue et pénible carrière. Je ne vois plus ce que j'écris, adieu.

P. S. Quand vous aurez reçu le discours du Roi, mandez-moi, en chiffres, ce que vous en pensez.

LE COMTE DE ROMANZOFF

AU COMTE DE MERCY-ARGENTEAUX.

Coblentz, le 12-23 septembre 1791.

L'Empereur ayant manifesté à l'Impératrice, mon auguste souveraine, son opinion sur l'état des affaires en France ; il s'est trouvé que sur cet objet l'opinion

de Leurs Majestés Impériales était parfaitement la même.

D'après le principe et d'après le désir qu'a l'Impératrice de montrer en toute occasion quelle amitié l'unit à l'Empereur, son allié, elle m'a prescrit, monsieur l'ambassadeur, de me concerter dans toute l'étendue de ma mission avec les ministres de Sa Majesté Impériale, votre auguste maître, et concourir en toutes les démarches qu'ils feraient en cette cause si sacrée, puisqu'elle est celle de tous les monarques, et celle de tous les peuples qui veulent conserver leur prospérité. C'est surtout avec Votre Excellence que me prescrit nommément l'Impératrice d'entrer en correspondance sur ce sujet, et de me concerter avec elle sur la marche la plus convenable à suivre en pareil cas. J'attends tout de ses lumières, et je suis certain que c'est parfaitement servir l'Impératrice que d'y déférer.

Je dois, il me semble, dire à Votre Excellence que l'Impératrice m'a muni de lettres de cabinet pour chacun des Princes frères du Roi, qui, en quelque sorte, m'accréditent à leur personne. Je vous transmets aussi ci-joint, monsieur l'ambassadeur, une lettre de M. l'ambassadeur comte de Cobentzel, qui m'est parvenue par courrier. Celle-ci vous parviendra également par un exprès ; c'est M. de Facius qui aura l'honneur de vous la remettre. Je l'envoie à Bruxelles sous prétexte d'y rejoindre son père, qui est aux Pays-Bas consul-général de l'Impératrice, et il ne me reviendra que quand vous voudrez le lui prescrire.

LE COMTE DE MERCY-ARGENTEAUX A M. LE COMTE DE ROMANZOFF.

Bruxelles, le 27 septembre 1791.

La lettre, monsieur le Comte, dont vous m'honorez en date du 12-23 de septembre, m'a été remise par M. de Facius : elle me confirme ce que j'ai toujours présumé des sentimens magnanimes de Sa Majesté l'Impératrice des Russies, ainsi que de l'intime union de nos deux cours dans ce qui tient aux intérêts majeurs de l'Europe. L'état actuel des affaires en France est un de ces objets si intéressans à tous les potentats et à tous les peuples, que par là il devient digne de l'attention de votre auguste souveraine, et le concours de cette grande princesse est le présage d'une issue heureuse à un évènement mémorable dont les fastes de l'histoire ne nous avaient pas encore présenté d'exemple.

Vous êtes informé, monsieur le Comte, de ce qui s'est passé en dernier lieu à Paris. Il importe de savoir ce que le nouvel ordre de choses peut avoir d'apparent ou de réel. Il se semble que ce n'est que d'après ces données que l'on pourra juger ce problème politique. Je m'empresserai d'avoir l'honneur de vous communiquer tout ce que je pourrai recueillir de remarquable à ce sujet.

Cette circonstance, monsieur le Comte, m'est infiniment agréable sous le double aspect de pouvoir profiter de vos lumières pour combiner avec plus de précision la marche convenable à suivre relativement à

un objet d'une si haute importance, et vous assurer de mes sentimens très distingués.

LE COMTE DE LA MARCK AU COMTE DE MERCY.

Paris, le 28 septembre 1791.

Depuis l'acceptation de la Constitution, monsieur le Comte, les démarches privées du Roi et de la Reine leur ont rendu le respect et le culte de la multitude; mais tant que je ne les verrai pas secondés par un ministère uni, habile et ferme, je ne concevrai pas l'espérance du moindre succès profitable. J'ai fait passer quelques notes dans ce sens; je me suis encore fortifié auprès de la Reine de l'opinion de l'abbé de Montesquiou, à qui (avec toute raison) elle accorde de la confiance. J'ai pressé d'un autre côté M. de Montmorin; enfin j'ai employé tout ce que j'ai cru capable de réveiller l'attention des Tuileries sur la nécessité de prendre un parti à cet égard avant que la prochaine législation ait pris une consistance qui ne manquerait pas ensuite de devenir très gênante; au lieu que, dans le premier moment du contentement de la multitude et pendant la fin de cette Assemblée, toute formation d'un ministère était facile, sans combats et sans dangers.

M. de Montmorin est entièrement et fidèlement à la Reine; elle peut compter sur lui beaucoup plus qu'on ne peut ordinairement compter sur les hommes faibles, et celui-ci, malgré son défaut de caractère, malgré sa pusillanimité, sa timidité et son indécision, est morale-

ment honnête et pur; sous le premier rapport, il serait dangereux de l'avoir dans le conseil comme cheville ouvrière; mais sous le second il est essentiel à la Reine de l'y conserver. Il a plus de moyens que tout autre de surveiller le Roi dans une foule de choses où il échapperait à la Reine, car je ne suis pas sans m'apercevoir que cela arrive fréquemment, et rien n'est plus capable de s'opposer à la marche systématique qu'il est indispensable de suivre. Il est naturel que la Reine craigne de s'exposer à faire sur le Roi un essai très incertain de son influence : il l'est encore qu'elle craigne de laisser apercevoir cette incertitude aux autres, et certainement c'est à cette position qu'il faut attribuer et l'hésitation de la Reine et cette espèce d'indifférence et de négligence qu'on remarque dans sa conduite. Il n'en serait pas de même si elle pouvait prendre le timon des affaires; car c'est là qu'il en faut venir. Et pour cela que faut-il? un ministre fort dans le conseil qui s'entende avec elle, et dont M. de Montmorin deviendra aussitôt le très fidèle serviteur, et ensuite la continuation de l'influence que M. de Montmorin pourra exercer sur le Roi pour les détails. Par ce moyen on pourra diriger les petites choses et les grandes. Ce système est fondé sur le personnel du Roi et sur l'expérience très périlleuse que l'on vient d'en faire depuis trois ans; aussi long-temps que la Reine ne sera point le point central des affaires, qu'elle ne sera pas secondée par un ministre habile et servie près du Roi par un homme fidèle avec lequel il ait l'habitude de se trouver à son aise, il faudra s'attendre aux plus grandes fautes et à mille dangers, car enfin, il faut dire le mot, *le Roi est incapable de régner*, et la Reine seule peut y suppléer, le jour qu'elle sera secondée. Mais cela

même ne suffirait pas : il faut alors qu'elle reconnaisse la nécessité de s'occuper *avec suite et méthode* des affaires; il faut qu'elle se fasse une loi de ne plus accorder de *demi-confiance à beaucoup de gens* et donner au contraire une confiance entière à celui qu'elle adoptera pour la seconder.

M. Montmorin, soit par le sentiment de sa faiblesse, soit par quelques craintes sur sa position, a proposé au Roi de le remplacer dans le département des affaires étrangères et de le conserver dans le conseil. Le choix de la Reine a porté sur M. de Moustier : le Roi lui a écrit de venir; on n'a pas encore sa réponse. Bougainville a refusé la marine; il aurait accepté d'entrer au conseil; et en indiquant pour ce département un homme dont il est sûr, il l'aurait surveillé dans les grandes affaires. Pour toute réponse on a montré une incertitude qui paraît durer encore; mais fît-on les changemens dont je viens de parler, il suffira que MM. Duport du Tertre et du Portail restent au conseil pour perpétuer et accroître les dangereux inconvéniens d'une Assemblée avide de tous les pouvoirs et d'une armée sans officiers et au comble de l'indiscipline, car l'un de ces hommes flatte toujours l'Assemblée, et l'autre l'armée. S'il faut en juger par les intentions qu'annoncent déjà plusieurs nouveaux députés, on doit s'attendre que la prochaine Assemblée sera encore plus opposée à la royauté que la première, et comment le Roi pourra-t-il la défendre si plusieurs de ses ministres sont, peut-on dire, ses ennemis personnels? Ces deux hommes ne sont pas du nombre de ceux que l'on remplace lorsqu'on trouve à faire mieux; car il n'y a pas de choix qui puisse être pis.

La lettre des Princes et la déclaration de l'Empereur

et du Roi de Prusse, publiées presque dans le moment de l'acceptation du Roi, ont été pendant quelques instans un objet de simple curiosité, mais voilà tout : à peine y a-t-il eu à la Bourse une variation remarquable dans les effets publics.

Je n'ai pas encore une idée bien arrêtée sur ce qui peut résulter du parti des émigrans; leurs moyens d'argent doivent avoir un terme; ils semblent faiblement soutenus; cependant ils rendent de jour en jour leur rentrée en France plus difficile; et avec la légèreté et l'inconstance des têtes françaises, les chefs de ce parti doivent redouter le moment où il faudra leur dire de souffrir la misère et attendre avec patience des circonstances plus fortunées; pendant ce temps-là l'émigration continue à un degré prodigieux; elle est provoquée par tous les secours qu'assurent les lettres des Français du dehors. Si les chefs de ce parti n'ont pas l'assurance de quelques puissans secours, ils sont bien coupables d'entraîner dans leur cause le grand nombre d'individus qui vendent tout ce qu'ils ont pour aller les joindre et s'y trouver ensuite sans pain; ont-ils espéré qu'il suffisait de grossir leur parti pour en imposer ici? ils ont dans ce cas bien mal calculé l'effervescence et l'animosité révolutionnaire. Ont-ils regardé ce moyen comme capable de déterminer les secours des puissances étrangères? alors n'ont-ils pas interprété leurs réponses par leurs désirs personnels?

J'en viens à présent, monsieur le Comte, à vous parler de moi. Je suis extrêmement peu utile ici : je ne vois point la Reine, et si je lui fais passer quelquefois des notes, soit d'après mes observations personnelles, soit d'après l'espèce de triage que je fais quelquefois

des observations d'autrui, c'est à cela que je suis en quelque sorte forcé de borner mes soins.

Je laisse ici l'abbé de Montesquiou; il est également disposé et à portée de rendre le même service, si on veut avoir le bon esprit de continuer à l'y employer; il en est même probablement plus capable que moi par son esprit et par ses lumières, genre de talens que je ne puis suppléer que par la réflexion, le calme et l'impartialité.

Je projette maintenant, à moins que vous ne me fassiez dire le contraire, de partir de Paris le 8 où le 10 octobre pour aller d'abord à ma terre près de Valenciennes. Très peu après j'irai naturellement faire une course de deux jours à Bruxelles pour y terminer quelques préparatifs de mon nouvel établissement. J'emploierai ce temps à causer avec vous; j'espère que je pourrai répondre à beaucoup de questions que l'insuffisance de nos lettres vous laisseront à me faire; ensuite si vous jugez que je peux être encore utile ici, si vous me chargez spécialement de quelque chose avec un but déterminé, je reviendrai à Paris avant la fin du mois. Sans des motifs pareils, mon retour serait inutile, car pour moi j'ai déjà depuis long-temps préparé mes affaires de manière à n'en avoir plus de quelque temps aucune personnelle à Paris. Unefois entré au service de S. M. l'Empereur, je ne désire que d'être *angestelt* (1); je suis très décidé à aller partout où il lui plaira. Au reste, je serai très assidu à toute espèce de service auquel il voudra bien m'employer, et je suis très préparé à être ensuite tranquille et satisfait dans quelque posi-

(1) Employé.

tion où je me trouve. D'ailleurs, monsieur le Comte, comme un article de la dernière lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire laisse entre voir une possibilité que vous reveniez ici, s'il vous convenait que je m'y trouvasse avec vous pour vous seconder sur quelques renseignemens locaux ou sur des personnes, croyez, je vous prie, qu'en cela, comme dans tout le reste, je serai toujours à vos ordres, et je vous devrai, lorsque vous disposerez de moi, la satisfaction que j'éprouverai dans toutes les occasions où je pourrai vous donner, monsieur le Comte, quelques preuves de la profonde reconnaissance et de l'éternel dévouement que je vous dois, et dont je suis pénétré.

P. S. On pense à M. Bertrand de Molleville pour le département de la marine; il n'est pas très disposé à *l'accepter;* il était ci-devant intendant de Bretagne.

LE COMTE DE MERCY-ARGENTEAUX A LÉOPOLD II.

Bruxelles, le 2 octobre 1791.

Sacrée Majesté,

La lettre que Votre Majesté Impériale reçoit de son auguste sœur se trouve d'une assez ancienne date, parce que l'ambassadeur d'Espagne, qui s'était chargé de me la remettre, a retardé son départ de Paris, et n'est arrivé qu'à très petites journées dans ces provinces, où il vient de s'établir à Louvain avec son épouse qui se trouve au moment d'accoucher.

La Reine est avantageusement prévenue sur le contenu d'un Mémoire qu'elle envoie à Votre Majesté, et

dont elle me parle avec éloge dans sa lettre si touchante et si remarquable, dont je joins ici très humblement une copie. Quant au Mémoire duquel il est question, je n'ai pu y apercevoir des développemens aussi précis, aussi concluans que, l'exigerait la matière dont il traite; on y voit l'idée très juste des inconvéniens d'une guerre civile en France, et de l'importance dont il serait de l'éviter; mais quels sont les moyens d'y parvenir? puisque indépendamment de toutes causes extérieures, celles qui affectent le dedans du royaume sont d'une nature à ne pas y entrevoir de remède; l'anarchie, la banqueroute plus que probable et la disette des subsistances conduisent directement à la guerre civile, et cela d'autant plus que la composition détestable de la nouvelle législature prépare à des horreurs de tous les genres, qui, en mettant le comble à la ruine de la France, produiront peut-être en même temps des secousses si critiques à tous les trônes, qu'ils seront nécessités à des mesures violentes contre ce foyer de désastres qui menacera d'une subversion totale les contrées qui l'environnent.

En supposant des catastrophes semblables, la sûreté individuelle du monarque français peut courir de grands dangers, à moins qu'il n'établisse la preuve évidente qu'il n'est entré pour rien dans les causes de ces malheurs, et qu'il a mis tout en œuvre pour en détourner les effets.

La vigilance du Roi et de son ministère doit tendre à constater cette preuve et à gagner sur ce point la confiance du peuple; c'est la seule ressource efficace que le Roi puisse se procurer dans son état de captivité et dans la perspective des convulsions auxquelles il sera sans cesse exposé.

En acceptant la nouvelle forme de gouvernement, le Roi aurait pu être plus explicite dans son opinion sur les vices qui rendent la Constitution impraticable; il aurait été à désirer qu'il insistât sur la reddition des comptes de la part de l'Assemblée nationale; cette demande aurait flatté le public et embarrassé les factieux.

Telle est la substance des remarques que j'expose à la Reine, en lui observant que sa position personnelle exige plus que jamais de laisser aux circonstances leur cours naturel, dont il serait trop dangereux de chercher à hâter les résultats par des démarches particulières, tandis que la conviction nationale seule doit en déterminer les effets.

Les sentimens que l'impératrice de Russie vient de manifester semblent avoir prodigieusement exalté les esprits à Coblentz. Les Princes et leurs conseils en prennent occasion de répandre des bruits les plus exagérés, qui n'aboutiront qu'à exciter les révolutionnaires français à des voies extrêmes. Les Sérénissimes Gouverneurs-Généraux ont éprouvé quelque embarras à la suite d'une publication fort indiscrète qu'un des agens du comité de Coblentz avait été chargé de faire ici. Leurs Altesses Royales en ont rendu compte à Votre Majesté, et ont daigné adopter mes idées sur les moyens de parer à ces sortes d'inconvéniens; j'ai eu soin en même temps de prévenir le conseiller d'ambassade, qui est à Paris, sur ce qu'il aurait à répondre aux questions que le ministère français pourrait lui faire sur de semblables incidens.

Les nouvelles plus fraîches que j'espère de recevoir bientôt de la part de la Reine, répandront quelques lumières sur le système auquel on se fixera aux Tuileries, si tant est qu'il soit possible d'établir des bases

constantes à une conduite toujours subordonnée à des évènemens occasionés par le délire le plus atroce, et dont on ne peut mesurer ni l'étendue, ni le terme.

Dans l'attente des ordres ultérieurs qu'il plaira à Votre Majesté de me faire parvenir, je me mets à ses pieds, et suis avec la plus profonde soumission, de Votre Majesté Impériale, le plus humble, le plus fidèle et le plus soumis de ses sujets,

MERCY-ARGENTEAUX.

LE COMTE DE MERCY-ARGENTEAUX AU PRINCE DE KAUNITZ.

Bruxelles, le 2 octobre 1791.

Monseigneur,

M. le général, baron d'Alvinzi, m'avertit qu'il part dans la journée, et je profite de cette occasion pour avoir l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Altesse la copie d'un rapport que j'avais préparé pour être adressé à l'Empereur. J'y joins une autre copie de la dernière lettre que m'a écrite la reine de France. Ces deux pièces ne me paraissent susceptibles d'aucun commentaire, et le chapitre des conjectures est trop vague encore pour pouvoir hasarder ses idées sur les futurs contingens. Ce qui en paraît de mieux démontré est que la France se trouve plus que jamais en plein état de révolution, et qu'il est très probable que les orages qui menacent ce malheureux royaume seront encore plus violens que ne l'ont été ceux qu'il a

éprouvés jusqu'à ce jour. Sans craindre les dangers, ni les désagrémens, et dans l'attente de ce que Votre Altesse jugera convenable au bien du service, je ne puis m'empêcher de désirer qu'elle croie pouvoir me dispenser encore pour quelque temps de retourner dans un coupe-gorge et parmi des cannibales qui me suspecteraient trop pour me laisser auprès de la Reine un accès assez libre pour pouvoir lui être utile.

M. le comte de Romanzoff m'a donné part des sentimens de sa souveraine relativement aux affaires françaises; je remets ici une copie de la lettre du ministre russe ainsi que de la réponse que j'ai cru devoir y faire.

Les Sérénissimes Gouverneurs-Généraux ont la bonté d'exiger souvent que je leur expose mes faibles idées sur les objets qu'ils sont occupés à aplanir. Je profite de ces marques de confiance pour porter Leurs Altesses Royales à un système de fermeté qui soit appuyé par les formes légales : il ne s'agit à cet effet que d'adstreindre le Conseil de Brabant à remplir ses devoirs; il semble que le gouvernement y parvient peu à peu, et qu'il est sur le point de dompter la scandaleuse résistance que les États lui ont opposée si opiniâtrément. Les moyens d'une routine d'habitude à laquelle on tenait beaucoup ici étaient devenus insuffisans après les secousses d'une révolution; il fallait que l'activité fut dirigée maintenant sur les personnes autant que sur les choses. Je n'ai cessé de représenter cette vérité, et j'ai lieu de croire qu'on a reconnu l'utilité d'y avoir égard.

M. le comte de Metternich se plaint de la modicité du traitement qui lui est assigné dans une place qui, vu la cherté excessive du local, augmentée encore par

J'ai l'honneur d'être avec le plus respectueux attachement, Monseigneur, de Votre Altesse le très humble et très obéissant serviteur.

MERCY-ARGENTEAUX.

LE COMTE DE MERCY-ARGENTEAUX A LÉOPOLD II.

Bruxelles, le 9 octobre 1791.

Sacrée Majesté,

Depuis le rapport que j'ai adressé à Votre Majesté Impériale, sous la date du 2 de ce mois, il m'est arrivé de Paris des notions que je me hâte de mettre très humblement sous ses yeux; elles consistent dans les copies d'une lettre de la Reine, d'un Mémoire par lequel le Roi de France motive aux Princes ses frères les raisons qui l'ont déterminé à accepter la nouvelle forme de gouvernement proposée, enfin d'une lettre que m'écrit le comte de La Marck et qui répand quelques traits de lumière sur l'ensemble des circonstances. Je dois soumettre au jugement supérieur de Votre Majesté ce qu'il y a à conclure du contenu de ces différentes pièces, et je me bornerai à déduire quelques observations auxquelles elles semblent donner lieu.

La direction actuelle de l'opinion publique en France fait naître des réflexions qui pourront être importantes pour l'avenir. Le Roi et la Reine ont récupéré dans un instant la confiance de la multitude par quelques démarches populaires. Ce succès pourrait être attribué à plusieurs causes; mais une seule d'entre elles paraît

devoir fixer de préférence la plus sérieuse attention. Cette cause est le besoin de la multitude de s'attacher à un seul chef et de se procurer sous son autorité un abri dans les temps qui présagent des détresses. Cette position du moment étant ainsi améliorée, il s'agit d'en connaître les résultats possibles.

La disposition du peuple français vient de se manifester comme une ivresse, mais si elle n'est point entretenue avec habileté, elle se dissipera peut-être dans un instant, et la défiance qui la remplacerait alors ferait naître bientôt de nouveaux orages; ils seraient même plus dangereux qu'ils ne l'ont jamais été, car si la confiance s'évanouissait une seconde fois, les moyens de la reconquérir se trouveraient épuisés, et le peuple, en se croyant trompé, ne se livrerait plus ni aux promesses ni aux espérances. Il faut donc que le roi et la reine de France soutiennent la direction actuelle de la multitude; il le faut pour leur sûreté personnelle, n'y ayant plus de force publique capable de les défendre.

Il le faut parce que la confiance publique est la seule barrière que l'autorité royale puisse opposer à un Corps Législatif prêt à envahir tous les pouvoirs.

Il le faut enfin, et c'est ici le motif majeur, parce que le Roi n'a accepté l'Acte Constitutionnel que pour mieux recueillir le fruit d'une seconde révolution qu'il aura doute regardée comme inévitable; ce dernier point doit être sans cesse le mobile de la conduite du Roi, de même qu'il paraît aussi devoir l'être de toutes les spéculations et mesures des puissances étrangères dans ce qui a trait à la situation de la France.

Le véritable et seul motif de l'acceptation du Roi Très-Chrétien ne pouvait être que l'impossibilité que

cette Constitution qui dégrade son autorité soit réellement exécutable. Sans cette certitude, personne n'aurait pu conseiller que le refus, et il suit de là que les principes du Roi se trouvent dans un sens parfaitement conforme avec ceux qui ont dicté le Mémoire des Princes, ses frères. Plus ce Mémoire est fort, plus l'acceptation du Roi était nécessaire, puisque refuser la Constitution était prolonger son existence et l'affermir, tandis que l'accepter, c'était sa ruine, en se ménageant les moyens d'en profiter. Les principes du Roi et ceux du Mémoire sont donc les mêmes; mais cette conformité ne rend pas également identiques les moyens d'arriver au but : ils se croisent au contraire et pourraient aboutir à se détruire l'un l'autre; ce que le Roi gagnerait par sa modération, par sa prudence et patience, les Princes le ruineraient en excitant l'effervescence de la nation, en nourrissant son esprit de résistance, en irritant son ivresse, son orgueil, par les voies de la force, par la menace de la subjuguer et de la contraindre.

Il semble donc qu'un des préalables à quelque changement favorable à la royauté consisterait à régler la conduite des Princes émigrés, et c'est en effet sur ce point que la Reine insiste le plus. Cette Princesse croit que l'existence d'un congrès en faciliterait les moyens; mais il se présente à cet égard plusieurs observations dont la première serait, s'il convient à la dignité des cours de se décider dès à présent à l'ouverture d'un congrès dans lequel les matières à délibérer ne seraient encore que vagues et nullement au degré de maturité propre à y statuer rien de fixe. Peut-être que la simple indication d'un congrès futur dont le temps ne serait pas désigné ferait à Coblentz et même

en France une partie de l'impression que la Reine paraît s'en promettre. Le but apparent de mettre un frein aux entreprises des factieux pour soulever tous les peuples, d'aviser aux mesures à prendre contre la France armée, enfin l'affaire d'Avignon, sont sans doute des motifs sur lesquels une grande mesure marquante pourrait être établie, mais il entre peut-être aussi dans ces motifs divers doutes politiques dont la solution n'appartient qu'aux lumières supérieures de Votre Majesté et à celles de son ministère. En me bornant ici à cette simple observation, je ne m'en permets aucune sur le reste du contenu de la lettre de la Reine, non plus que sur l'explication du Roi envers les Princes ses frères: l'un et l'autre de ces écrits seraient susceptibles de différens commentaires; mais il suffit que la majeure partie des principes sur lesquels ils se fondent, s'accordent assez avec ceux que Votre Majesté a adoptés; et conséquemment, dans mes réponses à la Reine, je reste toujours dans la ligne de direction qui m'est tracée sur ce grand objet. Les évènemens de l'hiver sont encore à attendre; il est à prévoir qu'il y en aura d'assez graves pour donner plus de marge aux spéculations sur leurs résultats à venir.

Votre Majesté a daigné m'ordonner de faire intervenir le concours de mes faibles idées dans ce qui regarde les objets de ce pays-ci, je m'en acquitte aujourd'hui par un article de ma dépêche d'office. Je suis intimement convaincu que la sagesse et les soins infatigables des Sérénissimes Gouverneurs-Généraux ont conduit les choses au terme prochain d'un ordre solide et avantageux à l'auguste service; je crois que les moyens adoptés à cet effet étaient impérieusement indispensables en raison de la dangereuse tournure des

esprits factieux, qui auront fait tant de progrès que si elle n'avait été promptement et fermement réprimée, l'autorité souveraine serait restée compromise et le gouvernement éconduit.

Je suis avec la plus profonde soumission, de Votre Majesté Impériale, le plus humble, le plus fidèle et le plus soumis de ses sujets.

MERCY-ARGENTEAUX.

LOUIS XVI A SES FRÈRES.

Vous êtes instruits sans doute que j'ai accepté la Constitution, et vous connaissez les raisons que j'en ai données à l'Assemblée; mais elles ne doivent pas suffire pour vous; je veux vous faire connaître tous mes motifs.

L'état de la France est tel qu'elle touche peut-être à une dissolution totale, et qui ne sera qu'accélérée si l'on veut porter des remèdes violens à tous les maux qui l'accablent. L'esprit de parti qui la divise et l'anéantissement de toutes les autorités, sont les causes de ses malheurs. Il faut donc faire cesser les divisions et rétablir l'autorité du gouvernement; mais pour cela, il n'y a que deux moyens : la force ou la réunion.

La force ne peut être employée que par des armées étrangères, et ce moyen n'est que la ressource de la guerre. Un Roi peut-il se permettre de la porter dans ses États? et le remède n'est-il pas pire que le mal? Je sais qu'on se flatte de réunir des forces immenses, qui, en ne laissant pas la possibilité de la résistance, empê-

cheraient la guerre; mais a-t-on bien réfléchi à l'état du Royaume et à l'intérêt de tous ceux qui ont aujourd'hui de l'autorité? Tous les chefs, c'est-à-dire ceux qui sont en possession d'émouvoir le peuple, croiront avoir trop à craindre pour se rendre à discrétion; jamais ils ne pourront se persuader qu'ils obtiendront l'oubli ou le pardon de leurs fautes; l'offre d'une amnistie ne saurait les rassurer. Ils penseront au contraire pouvoir faire une meilleure composition les armes à la main, qu'en se livrant sans combattre. Ils se serviront des gardes nationales et autres citoyens armés, et se les attacheront sous couleur de défendre la cause du peuple et de s'opposer à ses ennemis. Ils commenceront même la guerre en se jetant sur les aristocrates pour rendre les partis plus divisés; ce premier exemple donné à Paris et par l'Assemblée ne sera-t-il pas suivi dans l'intérieur du royaume! Il faut remarquer qu'il y a dans tous les départemens des hommes qui ont commis chez eux les mêmes violences que les principaux chefs de la révolution; qu'ils craindront pour eux le même traitement, et que se trouvant aujourd'hui à la tête de l'administration, ils auront à la fois l'intérêt et le moyen d'armer le peuple; voilà donc toute la France armée et le peuple poussé à toutes les violences contre ce qu'on appelle *aristocrates*. Qui peut dire combien de malheurs en seront la suite? Toutes les familles de ceux qui auront passé à Coblentz seront peut-être égorgées. S'ils triomphent, ils voudront se venger; combien de sang répandu! et comment l'éviter lorsqu'on a imbu le peuple de l'idée, que les propos en Flandre et en Allemagne n'accréditent malheureusement que trop, que les émigrans ne voulaient que se venger, et que si les secours des puissances étrangères leur manquaient

ils entreraient en France avec leurs seules forces, et que, certains de périr, ils ne périraient pas du moins sans vengeance. La guerre sera donc inévitable, parce que tous ceux qui sont en autorité se trouvent intéressés à la faire; elle sera horrible, parce qu'elle aura pour principe la violence et le désespoir. Un Roi peut-il de sang-froid envisager tous ces malheurs et les appeler sur son peuple?

Je sais que les Rois se sont toujours fait honneur de regagner par la force ce qu'on voulait leur arracher; que de craindre alors les malheurs de la guerre s'appelle faiblesse. Mais j'avoue que ces reproches m'affectent moins que les malheurs du peuple, et mon cœur se soulève en pensant aux horreurs dont je serais la cause. Je sais combien la Noblesse et le Clergé souffrent de la révolution; tous les sacrifices qu'ils avaient si généreusement proposés n'ont été payés que par la destruction de leur fortune et de leur existence. Sans doute on ne saurait être plus malheureux et l'avoir moins mérité; mais pour des crimes commis, faut-il en commettre d'autres? Moi aussi j'ai souffert; mais je me sens le courage de souffrir encore, plutôt que de faire partager mes malheurs à mon peuple.

Qui peut d'ailleurs se flatter de réparer tant d'injustices! On compte beaucoup sur les succès de la guerre. En effet, des gardes nationales et des régimens sans officiers ne doivent pas résister à des troupes bien disciplinées, et à l'élite de la noblesse; mais ces troupes étrangères ne pourront pas se fixer dans le royaume, et lorsqu'elles n'y seront plus, comment gouvernera-t-on, si l'insubordination recommence? et comment l'éviter, si l'esprit de la nation n'est pas changé? Je sais qu'on se flatte parmi mes sujets émigrés d'un

grand changement dans les esprits ; j'ai cru long-temps qu'il se préparait, mais je suis détrompé aujourd'hui. La nation aime la Constitution, parce que ce mot ne rappelle à la classe inférieure du peuple que l'indépendance où il vit depuis deux ans, et à la classe au-dessus, l'égalité. Ils blâment volontiers tel ou tel décret en particulier, mais ce n'est pas là ce qu'ils appellent la Constitution. Le bas peuple voit que l'on compte avec lui ; le bourgeois ne voit rien au-dessus. L'amour-propre est satisfait ; cette nouvelle jouissance a fait oublier toutes les autres. Les pertes qu'ils éprouvent leur paraissent toucher à leur terme. Ils n'attendaient que la fin de la Constitution pour être parfaitement heureux ; la retarder était à leurs yeux le plus grand crime, parce que tous les bonheurs devaient arriver avec elle : le temps leur apprendra combien ils se sont trompés ; mais leur erreur n'en est pas moins profonde. Si l'on entreprenait aujourd'hui de la renverser, ils n'en conserveraient l'idée que comme celle du plus grand moyen de bonheur, et lorsque les troupes qui l'auraient renversée seraient hors du royaume, on pourrait avec cette chimère les remuer sans cesse, et le gouvernement se trouverait dans un système opposé à l'esprit public, et sans moyen pour le contenir. On ne gouverne jamais une nation contre ses habitudes. Cette maxime est aussi vraie à Constantinople que dans une république ; les habitudes actuelles de cette nation sont dans les droits de l'homme, tout insensés qu'ils sont. Une force immense ne pourrait pas la gouverner long-temps dans une opinion contraire : comment le pourrait-on lorsque cette force ne serait plus ?

Je sais tous les secours qu'on peut attendre des Français armés qui resteraient auprès du trône ; mais

leurs forces pourraient-elles dominer long-temps celles de la multitude? Ne faut-il pas une armée? Ne la faut-il pas subordonnée? Et où la trouver lorsque les idées d'indépendance ont germé dans toutes les classes, et lorsqu'elles seront encore les plus chères et les plus dominantes? D'ailleurs cette Aristocratie qui serait l'appui et la ressource de la royauté est-elle bien unie dans un même esprit? n'a-t-elle pas ses partis et ses opinions diverses? Ce qu'on appelle aristocrates à Paris, le seraient-ils dans d'autres endroits? S'il faut en croire les gens instruits, il y a autant de partis dans ce système que dans l'autre. Tel veut l'ancien ordre de choses, tel les États-Généraux, tel le gouvernement anglais dans ces différens partis, qui seraient encore plus divisés entre eux s'ils venaient à être les plus forts, et dont plusieurs composeraient plutôt avec les Jacobins qu'avec une division de l'Aristocratie; quelle véritable force pourraient-ils donc donner au Gouvernement? J'y ai bien pensé et j'ai vu que la guerre ne présentait d'autres avantages que des horreurs, et toujours de la discorde. J'ai donc cru qu'il fallait éloigner cette idée, et j'ai cru devoir essayer encore des seuls moyens qui me restaient; la réunion de ma volonté aux principes de la Constitution. Je sens toutes les difficultés de gouverner ainsi une grande nation, je dirai même que j'en sens l'impossibilité; mais l'obstacle que j'y aurais mis aurait porté la guerre que je voulais éviter et aurait empêché le peuple de bien juger cette Constitution, parce qu'il n'aurait vu que mon opposition constante. En adoptant ses idées, en les suivant de bonne foi, il connaîtra la cause de ses malheurs; l'esprit public changera, et puisque sans ce changement on ne pouvait espérer que des convul-

sions nouvelles, je marcherais mieux vers un meilleur ordre de choses par mon acceptation que par mon refus.

J'ai donc préféré la paix à la guerre, parce qu'elle m'a paru à la fois plus vertueuse et plus utile : je me suis réuni au peuple, parce que c'était le seul moyen de le ramener; et entre deux systèmes, j'ai préféré celui qui ne m'accusait ni devant mon peuple, ni devant ma conscience. En prenant ce parti, serai-je encore exposé aux reproches d'une partie de mes sujets, dont les malheurs m'occupent plus que leurs injustices? Je plains la Noblesse, le Clergé, toutes les victimes de la révolution, mais lorsque mon devoir se combine avec leurs intérêts, ne dois-je en attendre que des sentimens indignes d'eux et de moi? Leur estime m'est chère, parce qu'elle est le droit le plus ancien et le plus beau de ma couronne, et je me voudrais du mal à moi-même, si jamais j'avais pu penser qu'étant auprès de mes frères, ils pussent oublier leurs devoirs et leur Roi. Ils honorent trop la vertu pour ne pas estimer les sacrifices que je lui fais.

J'ai voulu vous faire connaître les motifs de mon acceptation pour que votre conduite fût conforme à la mienne. Votre attachement pour moi et votre sagesse doivent vous faire renoncer à des idées dangereuses que je n'adopte pas; vous seriez bien injustes si vous ne pensiez pas combien je suis occupé de votre position. Que les princes se conduisent de manière à m'épargner des décrets que l'Assemblée pourrait me présenter contre eux; que la conduite de tout ce qui vous entoure soit telle, qu'on ne puisse pas me soupçonner des intentions contraires au système que je vais suivre. Le courage de cette noblesse, qui mérite un grand intérêt, serait sans doute mieux entendu si elle rentrait en France pour augmen-

ter la force des gens de bien, au lieu de servir les factieux par sa réunion et par ses menaces. Qu'elle se conduise de manière que la multitude, égarée dans l'ivresse de la nouveauté, cesse de croire que les aristocrates sont ses ennemis; qu'au contraire ils se montrent désirer véritablement son bonheur et ne lui donner plus d'inquiétudes. Je suis persuadé qu'en peu de temps ils regagneront une partie de ce qu'ils ont perdu : qu'ils se persuadent bien qu'à présent la lutte sera entre la presque totalité du peuple; mais que, si on lui donne le temps de regarder sur lui et qu'on le désinteresse sur ce qui le touche personnellement, elle sera réduite entre un petit nombre d'ambitieux et d'intrigans qui veulent s'élever au-dessus de la place où la nature les a mis. La véritable noblesse aura alors beau jeu pour rentrer dans toute sa considération et dans une partie de ses droits. Ce que je dis de la noblesse peut s'appliquer de même à la royauté.

Je finissais cette lettre dans le moment où j'ai reçu celle que vous m'avez envoyée. Je l'avais vue imprimée avant de la recevoir et elle s'est répandue partout en même temps. Vous ne sauriez croire combien cette marche m'a peiné; je l'étais déjà bien d'avoir vu le comte d'Artois aller à cette conférence de Pilnitz sans mon consentement; je ne vous ferai aucun reproche, mon cœur ne peut pas se décider à vous en faire; je vous ferai seulement remarquer qu'en agissant sans moi, il contrarie mes démarches, comme je déconcerte les siennes. Vous me dites que l'esprit public est revenu, et vous voulez en juger mieux que moi qui en éprouve tous les malheurs. Je vous ai déjà dit que le peuple supportait toutes ses privations, parce qu'on l'a toujours flatté qu'elles finiraient avec la Constitution. Il

n'y a que deux jours qu'elle est achevée, et vous voulez que son esprit soit changé! j'ai le courage de l'accepter pour donner à la nation le temps de connaître ce bonheur dont on l'a flattée, et vous voulez que je renonce à cette utile expérience! Les factieux l'ont empêché de bien juger leur ouvrage, en lui parlant sans cesse des obstacles que je mettais à son exécution : au lieu de leur enlever cette dernière ressource, faut-il servir leur fureur en me faisant accuser de porter la guerre dans mon royaume? Vous vous flattez de leur donner le change, en déclarant que vous marchez malgré moi; mais comment les persuader, lorsque cette déclaration de l'Empereur et du roi de Prusse est motivée sur votre demande? Pourra-t-on jamais croire que mes frères n'exécutent pas mes ordres? Ainsi, vous allez me montrer à la nation acceptant d'une main, et sollicitant les puissances étrangères de l'autre. Quel homme vertueux peut estimer une pareille conduite? et croyez-vous me servir en m'ôtant l'estime des gens de bien? J'espère que vous reviendrez à des idées plus sages; pensez que la victoire n'est rien si l'on ne peut ensuite gouverner, et que cependant on ne gouverne pas un grand royaume contre un esprit dominant. Je ne vous parle pas de ma position personnelle, on peut en être peu occupé hors de France; mais moi, je suis occupé de celle de mes frères; et dans cette déclaration, ce qui me peine davantage, est le mal qu'on peut leur faire. Comment pourrais-je empêcher l'Assemblée de rendre un décret pour faire rentrer Monsieur, comme le premier appelé à la régence? Je conçois qu'on ne compte plus ni mes peines, ni mes embarras, ni mes chagrins; mais vous devez m'éviter ceux qui vous touchent, parce qu'ils seront toujours les plus pénibles de tous.

MÉMOIRE SECRET POUR LA REINE.

En évaluant avec impartialité les dispositions actuelles de la nation française, on ne peut disconvenir qu'elles se sont considérablement améliorées. Le crédit du parti violent chancelle; les esprits modérés deviennent de jour en jour plus nombreux; les inconvéniens du régime actuel commencent à devenir intolérables. La détresse des finances suffirait pour nécessiter à la longue des changemens favorables; enfin, chaque jour augmentant les maux et les embarras, il est certain que le temps et le calme seuls devront amener un nouvel ordre de choses qui ne pourra que tourner au profit de l'autorité royale.

Mais d'un autre côté l'on ne peut aussi méconnaître que les esprits modérés ou mécontens du régime actuel tiennent toutefois à la nouvelle Constitution, du moins quant à l'essentiel; leur éloignement contre le parti violent provient de ce qu'il veut la changer dans le sens des principes républicains; mais leur éloignement contre des changemens essentiels en sens contraire paraît encore plus grand.

Il suit de là que des entreprises tendantes à reproduire l'ancien régime opéreraient la réunion intime de toute la nation, et, comme il ne resterait plus de milieu à garder, sa réunion aux desseins du parti républicain. C'est à produire cette réunion (laquelle fournirait des remèdes, au moins palliatifs, à tous les embarras actuels) que tendent en ce moment tous les efforts de ce parti. C'est pour y parvenir qu'il a cherché de provoquer, tant les émigrés que les puissances étrangères, à

des démarches qui fissent craindre à la nation que des entreprises de contre-révolution se préparent; et cette crainte est effectivement le grand moyen par lequel le parti dont il s'agit réussit à préserver son crédit de la chute que la tranquillité acheminerait dans peu.

Peut-on se dispenser d'adapter la marche du concert à la situation des dispositions de la nation? Pour décider cette question, il suffit de considérer les effets qui s'ensuivraient, si on les heurtait au point de produire la coalition des partis modérés avec le parti violent.

Il en résulterait, *pour le présent*, les plus funestes explosions à l'intérieur; les dangers les plus vraisemblables d'emprisonnement, de déposition, même d'insultes personnelles et de massacres pour le Roi, la Reine et la famille royale; le renversement total de la monarchie et l'établissement d'un gouvernement républicain, ou plutôt d'un système fédératif de plusieurs républiques, système effectivement susceptible d'une consistance réelle et stable; les nobles et autres aristocrates, les prêtres non assermentés, persécutés, spoliés, massacrés; une banqueroute générale, justifiée par la nécessité, remédierait, d'une manière cruelle, mais certaine, aux embarras des finances; supposé que la coalition des partis soit incomplète, guerre civile d'un bout du royaume à l'autre, dont le succès se déclarerait promptement pour le parti démocrate, et n'ajouterait que plus de fureur aux mêmes effets.

La plupart de ces effets seraient consommés avant que les puissances aient pu rassembler sur les lieux des forces assez considérables pour entreprendre de *reconquérir* la France. En tout état de choses l'entreprise de pénétrer à l'intérieur et de soumettre toutes les

provinces d'un royaume si vaste, défendu par une chaîne de forteresses et par toute une nation animée du même enthousiasme et désespoir, ne serait que longue et difficile; le succès en serait même plus qu'équivoque si la désunion se mettait dans le concert; si l'une ou l'autre puissances en traversait les desseins; si la séduction de l'exemple et de la corruption, s'insinuant parmi les troupes, accroissait de leur défection les forces de la nation française. Et si l'on réfléchit à l'intérêt général qu'inspire toujours le spectacle d'un peuple combattant avec désespoir pour sa liberté, quelle puissance pourra risquer de laisser long-temps ses troupes engagées si loin de leurs foyers dans une entreprise qui les fera fondre rapidement, et dont les moindres revers seront autant de signaux d'éclat et de soulèvement général?

Mais supposé que l'on vienne à bout de cette entreprise, après avoir couvert la France de sang et de destruction; supposé de plus qu'elle s'effectue assez promptement pour qu'on se trouve à même non seulement de venger, mais de prévenir encore le dernier malheur de la famille royale, que pourrait-on espérer *pour l'avenir* des fruits d'une pareille contre-révolution à moins de perpétuer les efforts du concert? Quelle stabilité pourrait-on attendre de la soumission d'un peuple opprimé, humilié, aliéné par tous les ressorts capables d'imprimer ineffaçablement l'opiniâtreté et la férocité dans le cœur de toute une nation?

De la nécessité d'éviter des effets si dangereux en tout état de supposition, dérivent les conséquences suivantes:

Qu'il est indispensable de calculer le plan du concert sur les dispositions de la nation française, de manière que, bien loin de pousser les partis modérés à

s'unir avec le parti républicain, on les tranquillise assez pour s'en ménager même le concours pour le temps que les forces des puissances intervenantes se trouvant rassemblées, ils se verront obligés de choisir entre l'adoption des demandes du concert, et entre les extrémités d'une guerre générale avec elles;

Que par conséquent, sans attaquer les principes de la nouvelle Constitution, le concert n'annonce d'autre motif et but d'intervention et d'armement, outre les griefs fournis par la lésion des princes d'Allemagne, par l'incorporation du comté d'Avignon, et par les derniers armemens actuels de la France, que le danger qui résulte de la prépondérance présente du parti républicain, et de ses desseins avoués de renverser la monarchie française et de propager l'esprit de subversion au dehors;

Que la cause et les prétentions des princes et émigrés français soient écartées soigneusement des objets du concert, étant certain qu'au cas contraire la coalition de tous les partis suivra infailliblement, vu l'impossibilité que la crainte d'une contre-révolution absolue ne s'empare de tous les esprits ;

Que les demandes du concert soient appuyées par des rassemblemens de troupes très considérables, afin que le découragement des esprits violens et l'adhésion des esprits modérés se manifestent d'une manière assez décisive pour acheminer à une négociation prompte et satisfaisante, ou que du moins on puisse amener les choses à ce but par des opérations très rigoureuses, au cas qu'il fût nécessaire d'y recourir;

Enfin que l'effet du concert, que l'on y parvienne par voie de force ou de négociation, soit borné à l'établissement d'un tel état de choses qu'on puisse raisonna-

blement espérer de voir adopter et exécuter d'une manière sincère et stable, en prenant pour but principal de mettre la sûreté et la dignité du Roi et son pouvoir exécutif à l'abri d'atteintes ultérieures, de rétablir convenablement l'ordre, la subordination et le calme dans la capitale et les provinces, et de rendre à la noblesse le genre d'existence qui se trouvera le plus combinable avec les circonstances et les dispositions: étant indubitable qu'une fois la tranquillité et l'influence essentielle de l'autorité royale rétablies, le temps et les occasions lui fourniront les moyens d'améliorer de plus en plus les dispositions publiques, et de préparer des modifications ultérieures à son avantage, qu'en tous cas les puissances étrangères seront à même de seconder avec moins de peine et de dangers.

Tels sont les principes qui ont dirigé les vues de l'Empereur dans le nouveau plan de concert qu'il va proposer aux autres puissances et dont le comte de Mercy a donné connaissance à la Reine. Il est intimement persuadé que c'est le seul plan convenable aux intérêts véritables de Leurs Majestés Chrétiennes, et il est facile à prouver que c'est aussi le seul combinable avec les dispositions des autres puissances.

S'il y avait jamais lieu d'espérer une réunion prompte et énergique de leur part, c'était à l'époque du mois de juillet de l'année dernière, lorsque l'Empereur leur proposa un concert de déclarations et d'armemens communs, pour sauver des dernières extrémités la famille royale prisonnière, et que malgré les obstacles de l'éloignement, il restait encore assez de la saison active pour réaliser le concert par des démonstrations imposantes. Divers empêchemens furent néanmoins cause qu'elle se perdit presque entièrement en attente de ré-

ponses ou en dilation de résolutions déterminées. Les négociations de la pacification entre la Russie et la Porte suspendirent celles des cours du Nord. La cour de Londres différa long-temps de s'expliquer et n'offrit ensuite que sa neutralité. L'appréhension que l'Espagne avait des desseins de cette cour contre elle, et l'état non préparé de ses propres forces, ne permirent pas d'espérer un parti vigoureux de la cour de Madrid. Enfin, grâce à la conclusion des préliminaires de la paix turque et à la réunion de l'Empereur et du Roi de Prusse, scellée par l'entrevue de la déclaration de Pilnitz, les aspects devinrent plus favorables à l'établissement du concert; mais l'approche de l'hiver nécessita alors une nouvelle suspension de toute mesure active pour six mois. D'un autre côté le seul bruit du concert opéra l'effet de faire cesser la détention et les dangers personnels de la famille royale et déclarer le maintien du gouvernement monarchique pour base de la Constitution française. L'amendement dans les dispositions nationales par le discrédit du parti violent et l'extension des partis modérés date de la même époque.

Dans de telles circonstances il n'y avait pas un instant à balancer entre les deux partis qui restaient à prendre. Refuser de reconnaître la liberté et l'acceptation du Roi, ou se livrer à de nouvelles négociations de concert actif, qui ne seraient pas restées plus secrètes que les premières, c'était annoncer des desseins de contre-révolution six mois avant qu'il serait possible de l'entreprendre, et par conséquent exciter tous les partis en France à se réunir et à profiter de l'intervalle pour détruire la monarchie sans laisser lieu au retour. Suspendre au contraire durant un si long intervalle

la fougue du parti démocrate, en lui enlevant les prétextes et les occasions; détourner de la coalition avec ce parti les partis modérés en leur faisant espérer le maintien essentiel de la nouvelle Constitution; mêler toutefois à cette perspective calmante des menaces éventuelles pour les cas d'une rechute dans les extrémités précédentes; c'était là la seule détermination propre, et à prévenir ces extrémités, et à préparer en même temps les voies à un concert futur, lorsque l'exécution en serait physiquement possible. L'évènement a prouvé l'utilité de ce parti, si l'on compare les dispositions actuelles de la majorité de la nation avec celles qu'elle manifesta avant le mois d'octobre; et on peut conjecturer avec fondement que l'amélioration de ces dispositions aurait encore été bien plus efficace, si l'exemple et le conseil de l'Empereur eussent été généralement suivis, et si l'on n'eût contribué à nourrir les alarmes de la nation sur des projets de contre-révolution absolue et sur l'appui des prétentions des émigrés.

Quoi qu'il en soit, le moment propre au renouvellement du concert est arrivé. L'Empereur va donc renouveler sans retard ce concert. Dès la fin de décembre il a saisi l'occasion que les armemens de la France lui offrirent pour entamer des explications sérieuses avec la France, et pour ménager des motifs d'intervention aux puissances étrangères. Il va leur proposer incessamment un plan de langage et de mesures, calculé, ainsi qu'il a été démontré plus haut, sur les principes les plus conformes aux circonstances actuelles de la France et aux intérêts urgens de Leurs Majestés Chrétiennes.

Il a concerté ce plan avec Sa Majesté Prussienne, qui est déterminée à l'exécuter avec une grande vigueur, si la

Russie, l'Espagne, la Sardaigne, la Suède, etc., l'adoptent avec une énergie proportionnées à leurs moyens et à leur situation. L'instant est venu qui mettra en évidence les vraies intentions d'un chacun, et l'Empereur croit le but complètement assuré si les autres cours constatent les leurs par des efforts correspondant à ceux qu'il est prêt de faire, s'il les trouve disposées à l'exécution sérieuse d'un plan fondé sur des principes non moins convenables à la nature des circonstances, qu'à celle d'une cause et d'une entreprise communes.

Il serait superflu de prouver combien les plans proposés jusqu'ici par les cours de Madrid et de Stockholm sont éloignés de réunir ces qualités. La part essentielle et principale que l'une et l'autre attribue dans le sien aux Princes et aux émigrés, ne saurait être envisagée que comme diamétralement opposée au succès du but. L'idée que les cours de Vienne et de Berlin pourraient appuyer de fournitures et de secours les Princes français et conserver pourtant les neutralités pour elles-mêmes, renferme une contradiction manifeste et achève de confirmer que l'on désirerait seulement d'engager par-là ces deux cours à une entreprise à laquelle l'Espagne voudrait bien ne prendre part elle-même qu'en la dirigeant suivant ses vues, et dans laquelle le Roi de Suède se réserverait de ne jouer de rôle qu'aux frais d'autrui et surtout de celui dans les États duquel il débarquerait ses troupes.

Enfin l'Empereur ne peut également se dispenser de faire apercevoir à la Reine dans ces dispositions de l'Espagne et de la Suède, ainsi que dans les vues d'intérêt particulier des Princes et du parti aristocrate, les motifs suspects des préventions qu'on s'est efforcé d'inspirer à la Reine sur les sentimens et les mesures

de son frère. Il est trop peiné de la situation de cette princesse pour s'offenser de l'attention qu'elle a paru prêter un moment à des insinuations si peu équitables, mais il la prie de croire que personne n'a plus ses vrais intérêts à cœur que lui. Il doit à sa tendresse fraternelle de l'exhorter à ne point courir à sa perte en se laissant entraîner à des conseils précipités et violens, à considérer que non-seulement son propre bien-être, mais le salut de son époux, de son fils et de toute la France, ne saurait lui permettre de risquer le tout pour le tout, et moins encore de s'exposer à des chances, dont les mauvaises font frémir à la seule pensée, et dont la meilleure n'offre que des succès passagers, ou toutefois une perspective d'inquiétudes, de troubles et de rechute.

L'Empereur conjure donc la Reine de ne pas se départir d'une ligne du système modéré et réservé qu'elle avait adopté au 3 de septembre dernier. C'est sur ce système, le seul qui peut mener à des résultats solides, qu'il a réglé sa conduite et ses plans. Les principes, exposés dans le présent Mémoire, sont entièrement conformes à ceux des lettres secrètes de la Reine du mois de septembre, ainsi que du Mémoire adressé par le Roi à ses frères auquel la Reine se rapportait formellement dans l'une de ses lettres et qui renfermait, en effet, des argumens sans réplique. Ce n'est point une vacillation de sentimens, c'est l'hiver qui a ralenti son activité et de même son langage vis-à-vis des autres cours, pressentant le mal irréparable qu'entraîneraient des alarmes et des ébruitemens précoces. C'est la nécessité absolue de les éviter qui a mis l'Empereur dans l'impossibilité de proposer jusqu'ici le congrès que la Reine désirait et que mille raisons rendront impossible

et nuisible tant que les troupes ne seront rassemblées; et si aujourd'hui la cessation de l'obstacle physique lui permet de reprendre ses desseins actifs, il n'en croit que plus nécessaire de les conduire avec la dernière prudence et il n'en a que plus sujet à désirer de les voir secondés par une conformité parfaite de déterminations et de conduite de la part de Leurs Majestés Chrétiennes.

RÉPONSE AU MÉMOIRE ENVOYÉ PAR LA REINE.

L'Empereur persiste invariablement dans les sentimens qu'il a fait connaître à la Reine par sa lettre du 20 août. Ils s'accordent en tous points, quant au but qu'on doit se proposer, avec les principes qui sont développés, avec autant d'évidence que d'impartialité, dans le Mémoire que la Reine vient d'envoyer. Les imperfections de la nouvelle Constitution française rendent indispensable d'y acheminer des modifications pour lui assurer une existence solide et tranquille. L'Empereur applaudit à cet égard à la sagesse des bornes que Leurs Majestés Très Chrétiennes mettent à leurs désirs et à leurs vues. Le rétablissement de l'ancien régime est une chose impossible à exécuter, inconciliable avec la prospérité de la France. Le renouvellement des bases essentielles de la Constitution serait incompatible avec l'esprit actuel de la nation et exposerait aux derniers malheurs. Lier cette Constitution avec les principes fondamentaux de la monarchie, est le seul but auquel on peut raisonnablement viser.

Les objets, compris dans ce but, sont tracés avec la

précision la plus satisfaisante dans le Mémoire envoyé par la Reine. *Conserver au trône sa dignité et la convenance nécessaire pour obtenir le respect et l'obéissance aux lois ; assurer tous les droits ; accorder tous les intérêts ;* et, regardant comme objets accessoires les formes du régime ecclésiastique, judiciaire et féodal, rendre toutefois, dans la Constitution, à la noblesse *un élément politique qui lui manque* comme partie intégrante de toute monarchie : ces points d'amendement renferment tout ce qu'il est nécessaire de vouloir, tout ce qu'il est possible d'exécuter avec stabilité.

L'Empereur est décidé de les adopter exclusivement en tout ce que sa tendre amitié pour le Roi et la Reine, son intérêt pour un royaume allié et les soins qu'il doit à la sûreté de ses propres États et de l'Empire germanique lui feront entreprendre.

Il y a quatre mois qu'il partageait également l'espoir que le temps, aidé de la raison et de l'expérience, suffirait seul pour réaliser ces amendemens. Les communications secrètes ci-jointes n° 1 (1) prouvent la bonne foi avec laquelle il seconda, sur cet espoir, les déterminations du Roi et de la Reine, et qu'il ne tint point à ses soins que les mêmes vues n'aient été adoptées par toutes les cours (elles l'ont toutefois été par la plupart et même par toutes eu égard à l'effet), ainsi que par les frères du Roi et les émigrés.

Ce n'est pas que l'Empereur ne persiste encore à croire que le but devra et pourra être rempli sans guerre et sans troubles, car il est intimement convaincu que rien de solide ne pourra être effectué qu'en se conci-

(1) N° 1, dépêche circulaire du prince de Kaunitz, commencement de novembre 1791 ; lettre de Sa Majesté aux comtes d'Artois et de Provence, 10 novembre ; lettre aux mêmes, 10 décembre.

liant la volonté et l'appui *de la classe la plus nombreuse de la nation, composée de ceux qui, voulant la paix, l'ordre et la liberté, sont aussi fortement attachés à la monarchie.* Mais, parce qu'ils ne sont pas tous parfaitement d'accord, parce qu'ils sont lents à se mouvoir et à se déterminer, parce que leur attachement à la Constitution est plus obstiné qu'éclairé, tout porte l'Empereur à craindre que cette même classe de gens, abandonnée à elle-même, ou se laissera toujours maîtriser, ou que ses bonnes intentions seront prévenues et rendues infructueuses par le parti républicain dont le fanatisme dans les uns et la perversité dans les autres supplée au nombre par une énergie d'activité, d'intrigues et de mesures fermes et concertées qui doit nécessairement l'emporter sur le découragement, la *désunion ou* l'indifférence des premiers. Plus les chefs (*si bien* caractérisés dans le Mémoire) qui dirigent ce parti, sentent que le temps et le calme anéantissent leur crédit, plus ils se livrent à des mesures désespérées et violentes et cherchent d'entraîner la nation à des extrémités irrémédiables pour subvenir, par un fana*tisme* universel, à la détresse des ressources et à l'insuffisance des moyens constitutionnels.

Telle est la vraie source de la crise actuelle. C'est par un dessein prémédité de réchauffer le zèle révolutionnaire de la nation que les rassemblemens des émigrés, qui n'arrivaient pas en somme totale à quatre mille hommes et qu'il était facile de contenir par des mesures analogues à l'insignifiance du danger, ont servi de prétexte à un armement de cent cinquante mille hommes, rassemblés en trois armées sur les frontières de l'Empire germanique. Au lieu des ménagemens dus à la conduite modérée de l'Empereur qui venait d'y

mettre le comble par le désarmement des émigrés aux Pays-Bas, au lieu de se réconcilier des princes de l'Empire qu'on a dépouillés au fond contre la teneur évidente des traités, on force l'Empereur et l'Empire, par des déclarations impérieuses et menaçantes, et par des armemens excessifs, à pourvoir, de leur côté, à la sûreté de leur frontière et à la tranquillité de leurs États. On se livre en même temps aux invectives publiques les plus indécentes contre tous les souverains; on ne se cache plus sur les desseins de séduction les plus perfides; et, pour ne point laisser douter de la réalité de l'intention, on en commence l'exécution par le plus proche parent et allié du Roi, en recélant, encourageant et partageant un nouveau plan de révolte aux Pays-Bas autrichiens. Les preuves de ces menées sont parvenues sous les yeux de l'Empereur dans le même instant qu'on cherchait d'endormir sa bonne foi par un décret illusoire.

Sans doute, tout cela n'est que l'ouvrage d'un petit nombre de forcenés qui abusent des circonstances pour entraîner la nation; mais ils réussissent à l'entraîner. Dominant dans la nouvelle assemblée nationale (si diverse de la première), en possession de tous les postes influens dans la capitale et dans les provinces, infatigables et sans scrupules dans les moyens, ils intimident ou étouffent la voix de ceux qu'ils n'entraînent pas, et réparent leurs défaites passagères par des assauts qu'ils renouvellent jusqu'à ce qu'ils arrachent la victoire. Qu'est-ce en effet que la courte satisfaction des deux *veto*, permis au Roi, vis-à-vis des déclarations et des armemens auxquels ce prince a été évidemment forcé (car prudence nécessaire et volonté libre sont deux choses bien distinctes), et que sert le *veto* en

faveur de ses frères s'il est obligé de consentir dans les vingt-quatre heures à ce qu'ils soient mis en accusation dans le moment qu'ils viennent de désarmer? Des applaudissemens gagnés par de tels actes d'autorité ne peuvent relever l'espoir que du parti qui en a su dicter la nécessité!

En un mot, on a cherché et on a réussi à déjouer toutes les peines que l'Empereur a prises pour maintenir le calme et la paix, en continuant les armemens sur la frontière de l'Empire après que la France, par l'entremise de l'Empereur (témoin les preuves secrètes, n° 2) (1), avait obtenu pleine satisfaction sur le désarmement des émigrés; en rompant, par un décret précipité, toute voie raisonnable d'accommodement avec les princes germaniques lésés; en compromettant les provinces *belgiques*; en donnant enfin les démentis les plus éclatans aux espérances de modération et d'amendement par lesquelles l'Empereur avait réussi à suspendre le concert des puissances étrangères, toutes plus ou moins alarmées ou offensées, on a voulu qu'il ne puisse s'empêcher de renforcer ses troupes dans ses provinces *limitrophes*, de concourir au maintien de la sûreté et de la dignité de l'Empire et de consentir au renouvellement du concert général.

Les vœux des pervers qui ont amené ces extrémités seraient comblés si l'Empereur, ulcéré par une telle conduite et désespérant absolument du succès des moyens concilians, se laissait entraîner à des projets de rupture, épousait hautement la cause des émigrés et se

(1) N° 2, lettre de Sa Majesté à l'électeur de Trèves, 26 décembre 1791; note pour le prince de Nassau, le 16 janvier 1792; lettres aux comtes de Provence et d'Artois, même date.

réunissait avec ceux qui désirent une contre révolution parfaite. Ils attendent, sans doute, avec impatience ce moment pour accabler le parti modéré et pour précipiter la nation, par des secousses violentes, dans un nouvel état de choses pire que l'état actuel et accompagné de maux sans nombre, mais qu'il n'y aura plus moyen d'empêcher ni de changer.

L'Empereur préservera, s'il est possible, la France et l'Europe entière d'un tel dénouement; il augmentera d'abord ses forces de l'Autriche antérieure d'environ six mille hommes, puisque cette mesure est indispensable, quand on ne considérerait que l'esprit d'insurrection qui germe déjà dans les contrées d'Allemagne qui bordent le Rhin; il concourra à des armemens plus considérables encore et proportionnés à ceux de la France, puisque ces derniers compromettent immédiatement la sûreté et l'honneur de l'Empire germanique et le repos des Pays-Bas. Mais, renfermant le but de ces mesures dans les motifs de défensive et de précaution qui en rendent l'emploi nécessaire, bien loin d'abandonner et contredire les principes sages et salutaires dont il partage la conviction avec le Roi et la Reine, il tournera tous ses soins à les combiner avec les mesures dont il s'agit, et à les faire adopter également par toutes les cours qui prendront part au nouveau concert, en proposant pour bases essentielles de celui-ci, pour *conditio sine quâ non* de son concours, que la cause et les prétentions des émigrés ne seront point soutenues; qu'on ne s'ingérera dans les affaires intimes de la France par aucune mesure active, hors le cas que la sûreté du Roi et de sa famille serait compromise par de nouveaux dangers évidens, et qu'on ne visera enfin dans aucun cas à un renversement de la Cons-

titution, mais se bornera à en favoriser l'amendement d'après les principes ci-dessus et par des voies douces et conciliantes.

Telles étant les vues sincères de l'Empereur dans lesquelles il est déjà parfaitement d'accord avec le roi de Prusse et auxquelles il est persuadé que les autres puissances donneront également les mains, Leurs Majestés Chrétiennes peuvent être tranquilles sur les effets qui en résulteront. Elles ne seront compromises par aucune démarche ni prétention incompatibles avec le bien-être, la tranquillité et les dispositions immuables de la nation française. Les mesures qui seront prises, justifiées par l'exemple et la provocation de la France, loin de grossir le parti fanatique, ne tendront qu'à en imposer à ses fureurs, à encourager les vœux et les efforts de la classe modérée de la nation et à préparer ainsi *une raisonnable et juste composition qui établisse le bonheur et la liberté de la France sur l'accord de tous les intérêts.*

Cette marche ne gênera en rien l'exécution du plan de conduite que se sont tracé le Roi et la Reine. L'Empereur est le premier à les exhorter de le suivre littéralement et de ne point s'écarter ni des voies légales, ni de l'esprit public, sur ce qui touche la Constitution; mais en même temps il leur conseille de se réunir intimement avec les personnes qui influent par leurs talens et leurs sentimens honnêtes sur le parti modéré. Il leur promet enfin de profiter des occasions sûres qui se présenteront pour continuer d'instruire Leurs Majestés de tout ce qui pourra les intéresser de connaître dans le développement ultérieur de ses mesures, et s'offre, à cet effet, à l'entretien d'une suite d'avis et de communications réciproques avec la Reine, ou même

avec lesdits chefs du parti modéré, au cas qu'ils puissent envoyer au comte de Mercy un sujet de confiance dûment instruit et avec tout le secret que les circonstances exigent.

[Ces pièces, qui jettent un si grand jour sur un des points les plus importans et jusqu'ici les plus obscurs du procès entre l'ancienne Monarchie et la Révolution, composent tout le dossier conservé aux Archives générales du Royaume. Ces documens sont originaux, c'est ce dont on se peut assurer en visitant le riche dépôt qui les renferme. On s'étonnera sans doute, comme nous en avons été surpris d'abord, que les originaux des lettres des divers correspondans se trouvent réunis. Mais nous avons cru trouver l'explication de ce rapprochement, de cette réunion, dans le fait de la translation à Paris, sous l'Empire, des archives de Vienne, de Madrid, de Rome, et de plusieurs autres capitales. Que la vraisemblance de cette conjecture soit contestable ou non, ce qui ne l'est pas, c'est l'intérêt de la publication.]

LE

COURONNEMENT

DU ROI JACQUES [1],

ROI DE LA GRANDE-BRETAGNE,

ET

DE LA REINE ANNE DE DANEMARCK,

SON ÉPOUSE;

Tiré et translaté de l'original que le roi Jacques donna à l'archevêque de Cantorbéry (2).

Premièrement. Le roi Jacques et la reine Anne allèrent de leur palais de Withall à la Tour de Londres par eau, avec grande magnificence. L'artillerie de ladite

(1) Jacques VI, roi d'Ecosse, premier prince de la maison de Stuart qui régna sur l'Angleterre sous le nom de Jacques Ier. Né en 1569 de Marie Stuart et de Henry Darnley, second époux de cette reine, marié en 1589 avec la reine Anne de Danemarck, mourut le 27 mars 1625, âgé de cinquante-six ans, après un règne de vingt-trois ans. Successeur de la reine Elisabeth, l'histoire de ce prince peut se résumer dans ce vers latin composé après sa mort :

Rex fuit Elisabeth, nunc est regina Jacobus.

(2) Bibliothèque royale, section des manuscrits, fonds Dupuy. — Communiqué par M. Alby.

Tour et les canons des navires firent voir par leurs tonnemens la foudre de Mars.

De la Tour de Londres ils vinrent en la plus grande magnificence par terre à Westminster, car il y avait des arcs triomphaux; toutes les rues de Londres étaient tendues de tapisseries aussi diverses en couleurs qu'abondantes en nombre. Bref, tous ces arcs triomphaux étaient dextrement bâtis et curieusement inventés.

Leurs Majestés ayant mis pied à terre devant l'église de Westminster, en y entrant, ils y sont reçus avec hymnes et antiennes. Ils traversent le corps de l'église et vont en haut sur un théâtre du dessus duquel il y avait dressé deux trônes royaux opposites l'un de l'autre. Après que Leurs Majestés y furent assises, l'archevêque de Cantorbéry, en montrant le Roi à la multitude, la requiert et admoneste de faire humble reconnaissance de leurs allégeances et soumission à Sa Majesté; ce qu'il fit avec applaudissemens et acclamations.

Après on chanta le second hymne; puis le Roi et la Reine descendirent de leurs trônes et vinrent ensemble en dévotion vers le grand autel, où tous deux ils offrirent, le Roi un *pall* (manteau) et une livre d'or, et la Reine aussi. L'archevêque de Cantorbéry fait la prière, l'évêque de Winchester la prédication.

Le sermon fini, le Roi doit prêter son serment entre les mains de l'archevêque de Cantorbéry, qui, le lui proposant, dit tout haut : —Grand roi, te plaira-t-il de confirmer, conserver et observer les lois et coutumes de l'antiquité accordées et données de Dieu par bons, justes et dévots rois, à la nation anglaise, par sermens faits audit peuple, et spécialement les lois, coutumes, franchises données au clergé par le roi Édouard-le-Confesseur.

Le Roi ayant dit qu'il le ferait et qu'il observerait le contenu d'icelles, l'archevêque de Cantorbéry lui lut les articles suivans, à chacun desquels il prêta serment;

1er art. Etant ainsi couronné roi, tu procureras à l'Eglise de Dieu, au clergé, au peuple, tranquillité, paix assurée et unité, union avec Dieu selon ton haut et puissant pouvoir.

A cela le Roi dira que oui et prendra ainsi son serment.

2e art. Grand et puissant souverain, Roi de ces royaumes après Dieu, es-tu et seras-tu constant que tous juges et magistrats élevés du commun et confirmés par toi, administreront par ton saint commandement et autorité, irrévocable justice, nette et pure avec toute sorte d'équité, et qu'en tous les jugemens on use simplement et indifféremment de vérité et de miséricorde?

Le Roi dira qu'il le fera, et que de tout son pouvoir il l'exécutera.

3e art. Te plaît-il et te plaira-t-il toujours que nos justes et droites coutumes et manières de vivre soient duement observées? Et nous veux-tu promettre ici, devant Dieu et en sa sainte Eglise, qu'icelles seront par toi conservées, protégées et gardées inviolablement à l'honneur de Dieu et prospérité de son Etat, selon ton pouvoir?

Le Roi dira : Je le jure et vous le promets ici devant Dieu et son Saint-Esprit.

La requête que les évêques font au Roi, par la bouche de l'évêque de Lincoln, est en tels et semblables termes.

Souverain Roi, nous vous demandons, et désirons votre pardon à cette fin, que daigniez être à chacun

de nous vrai protecteur et défenseur, et aussi pareillement aux églises commises en notre charge, de nos priviléges et libertés canoniques, avec équité et justice, comme un roi en son royaume doit faire de tous évêques, abbés et églises.

Le roi répondra qu'il fera et accomplira fidèlement, en ces mots : Avec une volonté pure, un cœur net et une ame dévote, je vous promets tout ce qui est dit ci-dessus, et je pardonne à un chacun de vous, aux églises et aux ecclésiastiques commis sous vos charges. Je confirmerai de tout mon pouvoir tous priviléges et anciennes libertés canoniques. J'administrerai l'équité purement, la justice indifféremment et nettement, et la défendrai par l'aide et assistance de Dieu, de tout mon pouvoir et de toute ma capacité, tout ainsi qu'un bon roi doit user de toute droiture et faire traitemens royaux et équitables à tous et envers tous archevêques, évêques, prélats, abbés et autres ecclésiastiques, et aussi à toutes les églises commises sous mes soins et charge.

Après ces articles que le Roi a promis par serment d'accomplir, tous ses sujets lui feront hommage et lui prêteront le serment d'allégeance.

Nous devenons votre lige sujet et créature de vie, de membres, de biens et de tout; hommage et honneur vous appartient de nous et des nôtres.

Ils crient d'une voix : Dieu sauve le Roi notre seul souverain en terre.

L'archevêque de Cantorbery et d'York feront premièrement leur féalité et hommage, puis les évêques, et après la noblesse et autres ecclésiastiques. Ainsi Dieu nous aide et la sainte Résurrection et jugement; et après que le Roi a pris son serment et que tous ses

sujets, par ordre, lui ont fait hommage, on chante *sancte Spiritus veni*. Après l'archevêque de Cantorbery dit encore une prière, et après deux évêques chantent la litanie tout haut; puis l'archevêque commence la cérémonie de l'onction en disant *grâces* et chantant *Levez vos cœurs*, etc. Puis le Roi s'approche de l'autel, et lui-même se dépouille de ses ornemens royaux et de ses robes, habits qui pour ce jour-là sont faits si artificiellement que les endroits où il faut que Sa Majesté soit ointe, en détachant quelques rubans, s'ouvrent; puis l'archevêque l'oint en tous ces endroits : palmes, poitrine, entre les épaules, sur les deux veines des deux bras, sur le sommet de la tête; puis on met une coiffe de toile sur sa tête, et pendant ce temps les chantres chantent des antiennes; puis l'archevêque d'York prie Dieu.

Après que le Roi est revêtu et mitré des robes royales du roi Edouard-le-Confesseur, par l'abbé de Westminster, avec la tunique close, *pall* ..... sandales, un des pairs d'Angleterre met au Roi ses éperons, puis les archevêques et évêques délivrent l'épée au Roi, laquelle est mise à son côté par un duc.

Après le *armille* ou collier est mis par l'abbé de Westminster, puis le manteau royal; puis les deux archevêques couronnent le Roi de la couronne d'Edouard-le-Confesseur, puis on chante les quatre antiennes.

Après on met une bague de grand prix au quatrième doigt de la main gauche du Roi, lequel incontinent met ses gants de toile et va vers l'autel où il ôte l'épée de son côté et en fait une offrande; puis ladite épée doit être rançonnée et dégagée par le premier pair d'Angleterre qui en a pris la dégaîne du fourreau

et la met auprès du trône de Sa Majesté toute nue, où elle est laissée durant toute la solennité. Il faut aussi que le Roi ait une colombe et une verge dans la main gauche; puis l'archevêque prononce la prière après la troisième bénédiction; après Sa Majesté daigne de recevoir bénignement et royalement les archevêques et évêques qui lui viennent baiser les mains.

Le Roi, après ces cérémonies, est conduit avec grande solennité vers son trône, où l'archevêque de Cantorbéry l'établit et l'y met; puis après tous les pairs et les nobles du royaume s'approchent avec toute révérence du trône royal du Roi; ils font tous, selon leur ordre, hommage à Sa Majesté qui est assise.

Puis se relevant tous, touchent et mettent leurs mains sur la couronne qui est sur sa tête, promettant, jurant tous de la supporter et garantir de tous troubles et guerres civiles.

La solennité de l'onction, du couronnement et entronisement du Roi étant terminée, l'archevêque laisse le Roi en son trône et va en dévotion vers l'autel. La Reine, qui pendant tout ce temps se reposait en la chaire ou siége royal, se lève et s'approche de l'autel s'agenouillant sur le troisième degré d'icelui; puis l'archevêque prie Dieu, et après la Reine se levant de sa dévotion, la plus grande dame de tous ses royaumes lui ôte premièrement une petite couronne d'or de dessus la tête, puis lui défait le corps de sa robe et lui ouvre le sein, et après Sa Majesté se remet à genoux. Ledit archevêque lui verse premièrement l'huile de l'onction sur le sommet de la tête, puis après il l'oint au sein; après tout ceci il fait encore une prière à Dieu pour la prospérité et fertilité de la Reine; après ladite duchesse ou la plus grande dame du pays servant la Reine, lui ferme

le sein et met une coiffe de toile sur sa tête. Cela fait, l'archevêque prend la main gauche de la Reine et met au quatrième doigt une bague ou anneau d'un grand prix, et fait une prière pour l'accomplissement de son amour royal; et puis l'archevêque prenant la couronne impériale, la transporte sur l'autel, et puis, ayant dit une oraison en forme de prière, il la met sur la tête de Sa Majesté et reprie Dieu; puis il délivre à la Reine premièrement le sceptre en sa main droite, et après il lui met en la gauche une verge d'ivoire et une colombe, puis reprie Dieu derechef.

Après, la Reine se levant est menée par deux évêques sur ledit théâtre où son trône est édifié, et en passant pardevant le Roi, fait une grande révérence, et dit ou fait dire : *Inclinare Regis ejus Majestatem ut docet adorando*, ce qu'ayant fait elle est menée en son trône, à la main gauche du Roi et plus bas que le sien, et y est mise et entrônisée dessus par l'archevêque, lequel commence la communion, où après les collectes, épîtres et évangiles, ledit archevêque chante le *Credo in Deum*. L'offertoire est chanté par les chantres.

Pendant qu'on chante l'offertoire, le Roi et la Reine descendent de leurs trônes et viennent droit à l'autel où le Roi fait premièrement son oblation de pain et de vin, puis d'un marc d'or, et après lui la Reine en fait de même; puis après l'archevêque prononce la prière de bénédiction, et la bénédiction finie, le Roi et la Reine sont conduits et menés à leurs siéges royaux près dudit autel, et puis ledit archevêque poursuit ladite communion, et après qu'il a communié et tous les assistans après lui, le Roi et la Reine s'approchent de l'autel et participent au saint sacrement de l'Eucha-

ristie. L'archevêque leur administre le corps du Christ, et l'abbé le sang, et après cela le Roi et la Reine sont menés en grande magnificence sur leur trône et là ils prennent place en leurs trônes, et là ils attendent que la communion soit parachevée; après ils vont ensemble dans la chapelle d'Edouard-le-Confesseur, et là ils quittent leurs couronnes avec laquelle ils ont été couronnés, et puis après ils se retirent chacun sur son trône (1). Le Roi se dépouille des robes dudit Edouard avec lesquelles il fut investi, et là il est revêtu par le comte d'Oxford, grand chambellan d'Angleterre, de robes royales et magnifiques. La Reine en reçoit de même par la plus grande dame du pays, laquelle l'habille, puis l'archevêque met sur leur tête une couronne impériale (c'est la couronne qu'ils gardent jusqu'à leur mort), c'est-à-dire composée de quatre couronnes, l'une dessus l'autre, sur chacun d'eux. Le Roi prend le sceptre du roi Edouard-le-Confesseur, la Reine un autre, et leur train magnifique qui consiste en toute la noblesse et officiers du royaume, est mis en ordre et ainsi ils vont au palais et à la grande salle de Westminster, où il y a cent tables dressées, toutes servies en vaisselle d'or et d'argent. La richesse du festin, l'excellence du bon vin de toutes sortes qu'il s'y boit, les fruits et mets délicieux qui s'y mangent et la splendeur et magnificence du festin, je passerai sous silence étant plus difficile à exprimer qu'à l'imaginer; sur ce,

(1) Au couronnement du roi Édouard VI, le comte de Shrewsbury délivra le sceptre, l'archevêque la petite baguette d'or d'Edouard-le-Confesseur, le comte de Rutland, les éperons d'or, le duc de Suffolk, le globe, et le comte d'Oxford, le reste de ses royautés, toute la multitude criant : Dieu sauve et préserve le roi !

pourtant, que je ne puis omettre l'ordre vraiment magnifique et grandeur du service qu'on y observe.

Il faut que les deux plus grands comtes du royaume, Oxford et Nottingham, donnent à laver au Roi, le genou en terre, après que l'un d'iceux a tâté l'eau. Il faut qu'un grand comte tienne aussi le linge ou essuie-main. Il faut qu'un duc ou marquis soit le serveur ou coupeur de viande au Roi et qu'il tâte de tous les mets (le marquis de Northampton). Il faut que le comte de Sussex soit l'huissier ou celui qui met et arrange les plats sur la table. Il faut que celui qui est connétable d'Angleterre, ayant une petite baguette d'argent en sa main, en signe de son office, et le comte d'Arundell, grand maréchal d'Angleterre, tous deux montés sur des chevaux tous couverts de toile tissue d'or massif, entrent tous deux à cheval dans ladite salle; il faut que quatre épées soient portées et tenues devant le Roi durant son dîner. Les ambassadeurs des rois de toutes parts ont chacun une table pour eux et pour leur suite; les archevêques, évêques, ducs, marquis, comtes, vicomtes, barons et chevaliers servis à part.

Après que le second mets est sur la table, un chevalier armé de toutes pièces, monté sur un grand cheval couvert d'un caparaçon de toile d'or, en broderie d'argent, et suivi d'un héraut en sa chemisette d'armes, entre brusquement dans la salle, et s'acheminant vers le Roi avec une façon relevée et vraie mise d'un valeureux chevalier, après s'être humilié par trois fois et fait signe au Roi de son service et humble obéissance, il pique son cheval et lui fait faire trois tours et puis il défie au combat, à son de trompe, que celui, de quelque état et dignité qu'il soit, qui voudra dire que Jacques n'est pas vrai et légitime successeur, roi d'An-

gleterre, d'Ecosse, de France et d'Irlande, etc.; et par quatre fois il faut qu'il jette ses gantelets en terre, comme gage de son défi, et après avoir attendu que quelqu'un l'accepte, alors le héraut d'armes le relève et le lui donne, et alors le Roi boit à lui en ypocras dans une coupe ou tasse d'or pur, lequel il accepte avec toute sorte de démonstration et de remerciemens, et emporte la coupe comme sienne en don du Roi, pour son service, ayant aussi pouvoir de faire quelque chevalier que le Roi lui octroie.

Finalement le premier héraut et roi d'armes, nommé *Jarretière*, avec le reste des hérauts, après avoir fait la révérence et s'être humiliés et prosternés aux pieds de Sa Majesté, ils publient tout haut les titres du Roi, premièrement en *français*, puis en *latin* et après en *anglais*, en ces termes :

« Largesse du très souverain prince et très invincible roi Charles Ier, roi de la Grande-Bretagne, de France et d'Irlande, vrai défenseur de la foi, et des églises d'Écosse, d'Angleterre et d'Irlande, immédiatement après Christ, suprême gouverneur et maître de ces royaumes, églises et sujets en terre, etc., chef de l'Ordre de la Jarretière. » Après cette publication faite en trois endroits de là, ils s'en départent criant tous : Largesse, etc.

Comme le dîner est presque fini, le milord, maire de Londres, lieutenant du Roi et maître de sa chambre, s'approche de Sa Majesté, et après lui avoir fait la révérence, il lui présente un grand vase d'or massif, de grand prix, tout plein d'ypocras, à boire; le Roi après l'avoir accepté et ayant bu, lui retourne la coupe, et la lui donne en souvenance de la solennité dudit jour. Le reste dudit jour se passe ordinairement en la création

de barons et chevaliers de l'Ordre du Bain, et en tournois et joûtes, tout ce qui serait ici superflu; de sorte qu'en passant la diversité de la musique, l'excellence et abondance de choses non moins admirables à ouïr que récréatives à la vue, et une infinité d'autres choses très merveilleuses pour orner et rendre plus fameux le jour de ce couronnement, je le laisserai à contempler et à décrire à ceux à qui Dieu ferait la grâce de voir le prochain couronnement.

CONVERSATION

ENTRE

HENRI DE BOURBON (HENRI IV)

ET CATHERINE DE MÉDICIS (1).

PROPOS TENUS LE 5 DÉCEMBRE 1586.

Après les révérences, embrassades et caresses, tant d'une part que d'autre, la Reine, mère du Roi, dit au Roi de Navarre :

— Eh bien, mon fils, ferons-nous quelque chose de bon ?

— Il ne tiendra pas à moi, madame, c'est ce que je désire.

— Il faut bien donc à présent que vous nous disiez vos volontés ?

— Mes volontés, madame, ne sont que celles de Votre Majesté.

— Laissons toutes ces révérences, mon fils, qui ne servent de rien. Que demandez-vous ?

— Madame, je ne vous demande rien et même viens-je que pour recevoir vos commandemens.

— La, dites quelque ouverture.

(1) Bibliothèque royale, section des manuscrits. — Communiqué par M. Alby.

— Madame, il n'y a point ici d'ouverture pour moi.

— Mais quoi, voulez-vous être cause de la ruine de ce royaume auquel vous avez après le Roi grand intérêt?

— Madame, vous me l'avez mal montré et lui aussi, m'ayant huit armées dressé pour cuider me ruiner.

—Quelles armées? Mon fils, vous vous abusez; pensez-vous que le Roi eût voulu vous ruiner?

—Il n'était pas, madame, en puissance du Roi, ni de vous, de me ruiner.

—Ignorez-vous la puissance du Roi et ce qu'il peut?

— Non, madame, nous savons bien son état, mais aussi nous savons bien qu'il ne se pourrait faire.

—Et quoi donc, ne voulez-vous pas obéir à votre Roi?

— Madame, j'ai toujours tâché à le faire, et me suis efforcé de lui faire paraître par effet, lui ayant par plusieurs fois, et toutes celles qu'il lui plut m'honorer de ses commandemens, pour m'opposer sous son autorité à ceux de la Ligue qui, étant en son royaume au préjudice de ses édits de paix, troublent son repos et sa tranquillité.

— Ne vous abusez point, mon fils, ils ne sont point ligués contre ce royaume: le Roi les approuve; il n'y a point de ligue, ce sont tous les meilleurs catholiques, ceux que vous estimez être ligués, et pour vous dire tout en un mot, le Roi trouve bon tout ce qu'ils ont fait. Mais laissons cela, demandez tout ce que vous voulez, le Roi le vous accordera et ne parlez plus que pour vous. Pensez-vous que ceux de cette religion prétendue réformée vous aiment.

— Madame, je ne vous demande rien; mais s'il vous plaît de proposer quelque chose, je le rapporterai

aux princes et gentilshommes tant dedans que dehors ce royaume, auxquels je suis obligé de paroles et sans lesquels je ne pourrais rien faire, ni négocier.

— Bien, mon fils, je vois bien que ne voulez rien dire. Je vous dirai : Le Roi, mon fils, vous aime et vous honore, ne désirant rien plus que vous embrasser comme un bon frère et sujet, et vous donne les lettres auprès de Sa Majesté.

— Madame, je le remercierai très humblement et vous assure que je ne manquerai jamais du devoir que je dois à Sa Majesté.

— Mais quoi ! ne voulez-vous dire aucune chose ?

— N'est-ce pas beaucoup que cela, madame ?

— Vous continuez à être cause de la perte de ce royaume. N'avez-vous point de peur que le Roi s'irrite et s'enflamme tellement qu'il s'ensuive une ruine totale à votre grand intérêt et préjudice.

— Non, madame, je sais qu'il n'y aura tellement ruine qu'il n'y en ait toujours quelque petit coin pour moi.

— Mais, laissons cela, dites; de quoi vous plaignez, que sans raison ou sous faux prétexte les ligues contraignent le Roi d'enfreindre son édit de paix, ne vous voulant permettre la liberté et exercice de votre religion, mais seulement la religion apostolique et romaine ?

— Madame, vous plaît-il que je rapporte ce que vous dites à présent aux princes et gentilshommes qui sont ici avec moi.

— Non, non, par ma foi, je ne vous disais pas cela, mon fils; ne voulez-vous pas obéir à votre Roi ?

— Madame, il faut que je vous dise la vérité, il y a tantôt dix-huit mois que je n'obéis plus au Roi.

— Ne dites pas cela, mon fils.

— Madame, je le puis dire, car le Roi qui m'est comme père, au lieu de me nourrir comme son enfant et ne me perdre, m'a fait la guerre en loup; et quant à vous, madame, me l'avez faite en lionne et m'avez égratigné lorsque m'avez vu si faible. Madame, j'ose dire que je suis plus fort que vous, mais je crains vos commandemens qui me font plus de guerre que les armées que l'on pourrait dresser à l'encontre de moi.

— Mais quoi, ne vous ai-je pas été toujours été bonne mère et bonne amie.

— Madame, à la vérité, vous m'avez été mère nourrice fort jeune jusqu'à l'âge de quinze ans dont je vous remercie; mais depuis six ans en ça, je connais votre naturel fort changé en mon endroit.

— Croyez, mon fils, que le Roi mon fils et moi ne demandons que votre bien.

— Madame, excusez-moi, je connais tout le contraire.

— Mais, mon fils, laissez cela, voulez-vous que la peine que j'ai prise depuis six mois ou environ demeure *infructueuse*, après m'avoir tenue si long-temps à baguenauder.

— Madame, ce n'est pas moi qui en suis cause, au contraire c'est vous; je ne vous empêche que reposiez en votre lit, mais vous, depuis dix-huit mois, m'empêchez de coucher dans le mien.

— Et quoi, serais-je toujours en cette peine moi qui ne demande que repos?

— Madame, cette peine vous plaît et vous nourrit; si vous étiez en repos vous ne sauriez vivre longuement.

— Comment, je vous ai vu autrefois si doux et traitable, à présent je vois sortir votre courroux.

— Madame, il est vrai ; mais les longues traverses et les fâcheux traitemens, desquels vous avez usé en mon endroit, m'ont fait changer et perdre ce qui était de mon naturel.

— Or bien, puisque ne pouvez faire de vous-même, regardons à faire une trève pour quelque temps ; pendant lequel pouvez conférer et communiquer avec les églises et aucuns de vos associés, afin de faciliter une bonne paix sous bons passeports qu'à cette fin vous ferais expédier.

— C'est bien, madame, je le ferai.

— Et quoi, mon fils, vous abusez-vous? pensez-vous avoir des reîtres et vous n'en avez point.

— Madame, je ne suis pas ici pour en savoir nouvelles de vous.

ARRÊTS

ET EXÉCUTIONS

AU XVIe SIÈCLE (1).

I. — 1536.

Dicton prononcé à la condamnation du comte Sebastiano de Montecucullo, empoisonneur de feu M. le Dauphin de France.

Extrait des registres du grand conseil du Roi.

Vu par le conseil le procès criminel fait à l'encontre du comte Sebastiano du Montecucullo, interrogatoires, confessions, récollemens, confrontations, certain livre de *l'usance des poisons*, écrit de la main dudit Sebastiano; visitation, rapport et avis des médecins, chirurgiens-barbiers et apothicaires; conclusions du procureur-général du Roi, et tout considéré, il sera dit :

Que ledit comte Sebastiano de Montecucullo être atteint et convaincu d'avoir empoisonné feu François,

(1) Bibliothèque royale, section des manuscrits, Fonds Du Puy, t. 137.

dauphin de Viennois, duc propriétaire de Bretagne, fils aîné du Roi, en poudre d'arsenic sublimé, par lui mis dans un vase de terre rouge en la maison du *Plat* à Lyon; convaincu aussi d'être venu en France exprès et de propos délibéré d'empoisonner le Roi et soi mis en effort de ce faire; pour réparations desquels cas et crimes ledit conseil l'a condamné et condamne à être traîné sur une claie du lieu des prisons de Rouanne jusques en la place devant l'église Saint-Jean, auquel lieu, étant en chemise, tête nue et pieds nus, tenant en ses mains une torche allumée, il criera merci et pardon à Dieu, au Roi et à justice; et de là sera traîné sur une claie jusqu'au lieu de la Grenette, auquel lieu, en sa présence, seront publiquement les poisons d'arsenic et de ragart dont il a été trouvé saisi, brûlés avec le vase rouge où il a mis et jeté le poison. Et ce fait sera tiré et démembré à quatre chevaux, et après les quatre quartiers de son corps pendus aux quatre portes de la ville de Lyon et la tête fichée au bout d'une lance qui sera posée sur le pont du Rhône.

Et pour réparation de la fausse accusation faite par icelui comte Sebastiano à l'encontre de Guillaume d'Inteville, chevalier seigneur d'Eschenets, amende honorable en ladite place Saint-Jean, pieds nus, tête nue, en chemise, tenant une torche allumée en sa main en disant que faussement et contre vérité il a dit avoir communiqué audit d'Inteville, seigneur d'Eschenets, tant à Turin qu'à Suze, son entreprise d'empoisonner le Roi, et en outre le condamne envers ledit d'Eschenets en amende profitable de dix mille livres tournois qui seront prises sur les biens dudit comte Sebastiano, lesquels biens le conseil a déclarés et déclare acquis et confisqués au Roi.

Fait, au conseil, à Lyon, le VIIe jour d'octobre l'an 1536.

DUBOURG, OLIVIER, COUTEL,

DUPEYRAT, BARAILLON.

Le corps dudit Sebastiano, après qu'il eut été défait, exécuté suivant la teneur de sa condamnation, non sans douloureux et misérables tourmens, fut délaissé sur un petit échafaud par deux jours, là où le peuple presque le mit par petites pièces; même les petits enfans ne lui laissèrent un poil de barbe que tout ne fût arraché, lui coupèrent le nez et lui tirèrent les yeux hors de la tête, et à grands coups de pierres lui rompirent les dents et les mâchoires, de sorte qu'il fut si fort défiguré qu'à peine on l'eût su reconnaître, et chose qui n'advient jamais à l'exécution d'aucun misérable malfaiteur, ne se trouva entre tout le peuple français, non pas entre les étrangers, qui en prît compassion ou douleur, mais tous ensemble le maudissaient en mille manières de malédictions. D'aucuns il y en eut qui lui coupèrent le membre; bref lui firent tant d'opprobres et si vilains qu'ils jouèrent de sa tête à la pelotte et la traînèrent après parmi la boue.

II. — 1549.

Le jeudi, vingt-troisième de janvier 1549, fut pris en la salle du plaidoyer un jeune garçon saisi d'un mouchoir avec quelque monnaie qu'il avait pris en la

pochette d'un pauvre homme de village étant en ladite salle durant la plaidoirie; lequel homme ledit garçon avait auparavant longuement chevallé, comme il fut convaincu par quatre témoins, tant avocats que solliciteurs et clercs du palais. Fut remontré par M. de Marillac, pour le procureur-général du Roi, qu'en ce lieu doit avoir sûreté pour ceux qui viennent y demander justice, et que coupeurs de bourses en tel lieu sont comme perturbateurs de la paix et tranquillité publique; et combien que les lois ne punissent ce fait de mort, cela n'a lieu quand il est qualifié.

Fut l'accusé par arrêt, les témoins ouïs, sur le champ condamné à être pendu et étranglé en la cour du palais; ce qui fut fait.

III. — 1566.

Sentence prononcée contre Jacques Spifame, ci-devant évêque de Nevers, et depuis ministre à Genève, pour adultère.

Nous syndics, juges des causes criminelles de cette cité, ayant vu le procès criminel fait et formé pardevant nous à l'instance et poursuite de notre lieutenant en ces causes, instant contre toi, Jacques, fils de feu Jean Spifame, de Paris, jadis évêque de Nevers, seigneur de Passy, bourgeois de Genève, par lequel et tes volontaires confessions plusieurs fois réitérées, nous conste et appert qu'ayant séduit et débauché la femme qu'as maintenant, et né d'elle un fils pendant la vie et maladie de son premier mari, tu as après la

mort dudit mari surnommé ton fils du nom d'icelui et de telle qualité, l'as nourri et entretenu longuement et jusqu'à ce que tu as pensé le pouvoir avouer pour tien ouvertement conçu et né en loyal mariage de toi et de ladite femme, contracté après la mort du mari d'icelle. Pour à quoi donner plus grande couleur et apparence, t'étant retiré en cette cité sous l'ombre et fait donner à entendre d'avoir renoncé et quitté ton premier train et état papistique avec toutes les commodités et revenus d'icelui, dont tu avais si longuement joui, tu supposes un faux contrat de mariage entre toi et ladite femme par lequel icelui ton fils était déclaré né depuis ton prétendu mariage; depuis étant honoré de nous, te retenant bourgeois de notre conseil, et par après appelé et employé à la prédication de la parole de Dieu en plusieurs lieux de la France, au lieu de montrer par effet le déplaisir que tu devais avoir de ta vie passée, et sur des abominations ès-quelles tu avais cheminé, tu as, comme du tout profané et condamné de Dieu, découvert l'hypocrisie qui était en toi, étant allé en France pour faire trafic de marchandise, simoniaque des pensions que tu t'étais réservées, passant la résignation de tes bénéfices; qui plus est, as voulu employer certains grands seigneurs pour te faire un évêché au grand scandale d'iceux et tant d'autres qui en ont ouï parler, quoique tu aies voulu colorer ton intention du zèle de la gloire de Dieu. Davantage, au lieu de penser au mal que tu avais commis en la confection fausse du contrat de ton mariage, et employer tant d'années qui se sont écoulées depuis à la méditation de ta faute pour la réparer, tu t'es plongé de plus fort ès-liens de Satan, ayant depuis deux ans en çà de propos et malice délibérés, écrit de ta main un autre

contrat dudit mariage du tout faux en la date qui est de l'an 1539, en la supposition de la naissance légitime de tondit fils, qu'en la signature, souscription et sigillature de ton oncle et du père de tadite femme, desquels toi-même tu as contrefait l'un et fait faire le second à un autre; ayant en outre fait graver le cachet de tondit oncle pour le sceller. Il y a plus, que pour le mieux autoriser et faire valoir au profit de tondit fils, supposé légitime et conçu en loyal mariage, tu l'as fait présenter en notre vénérable consistoire pour être enregistré ès registres d'icelui et en avoir acte; et ayant obtenu attestation de l'approbation de tondit mariage, tu nous as aussi circonvenus ayant fait apposer notre sceau, non-seulement au-dessous de ladite attestation, mais aussi au dos d'icelle annexée par grande cautelle et ruse audit contrat; et, non content de ce, as de ta propre main écrit et fabriqué certaine déposition de témoins pour vérifier que tondit fils était né de tondit mariage et non auparavant. Le comble de ta méchanceté et hypocrisie s'est encore plus manifesté à grands parjuremens et exécrations que tu as faits en nos mains étant affermé de dire vérité, laquelle tu as obstinément niée du commencement, combien que tu fusses bien plus que suffisamment convaincu, et principalement en ce qu'étant ton procès comme clos et parachevé, tu as voulu séduire la chambrière de notre carcérier, qui t'était envoyée pour te servir en tes nécessités; lui baillant lettres et mémoires pour porter à ta femme pour la détourner de dire vérité; puis après lui avoir présenté de l'argent, tu as été si vilain et déhonté, que sans penser à tes crimes par toi commis, ni au jugement de Dieu qui te menaçait, tu l'as sollicitée à paillardise la voulant baiser et priant instamment de se

dérober la nuit de sa chambre, pour aller coucher avec toi, ce que tu avais délibéré d'accomplir si elle eût voulu condescendre.

Par ces causes et autres justes, à ce nous mouvantes, séant *pro tribunali* au lieu de nos ancêtres, selon nos anciennes coutumes, après bonne participation de conseil avec nos citoyens, ayant Dieu et ses saintes écritures devant nos yeux, et invoqué son saint nom pour faire droit jugement, disant : Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit ;

Par cette notre définitive sentence, laquelle donnons ici par écrit, ordonnons que ledit contrat et déposition comme faux et de nulle valeur soient lacérés présentement, et ledit cachet brisé; cela fait, toi, Jacques Spifame, condamné à être lié de cordes, mené en la place du Mollard, et là avoir la tête coupée de dessus les épaules, façon accoutumée, de façon que l'ame soit séparée de ton corps ; et ainsi finisses tes jours pour être en exemple aux autres qui tel cas voudraient commettre. Et à vous, notre lieutenant, commandons mettre notre présente sentence à entière exécution.

Exécuté le XXIIIe jour de mars 1566.

IV. — 1578.

Ce jourd'hui, après avoir par la Cour continué la délibération commencée les jours précédens, toutes les chambres d'icelle assemblées sur les lettres patentes et édits qui lui ont été adressés, a été conclu et arrêté ce qui s'ensuit : Pour le regard des lettres patentes con-

cernant le fait des trésoriers et ceux qui ont manié les finances, il est ordonné que sur le repli sera mis qu'elles ont été lues, publiées et enregistrées, ouï le procureur-général du Roi, pour le regard de ceux qui s'en voudront aider et non autres, et sans contrainte contre ceux qui ne s'en voudront aider; Et pour le regard de l'édit des notaires et garde-notes sera aussi mis sur le repli des lettres d'édit, qu'elles ont été lues, publiées et enregistrées, ouï le procureur-général du Roi, en conséquence du premier édit; Et pour le regard des édits d'augmentation de pouvoirs des sergens, des procureurs et solliciteurs du domaine de chaque province, d'érection de dix marchands vendeurs de poisson salé, d'un commissaire des fiefs en chacune province, d'un receveur des amendes par toutes les juridictions du royaume, d'un vendeur de poisson frais et salé ès villes de Picardie et de Normandie, de la création des maîtres des eaux et forêts alternatifs, des adjoints, des messagers, d'un huissier sergent audiencier, d'un rétablissement d'un maître des requêtes, d'érection d'office sur l'orfèvrerie, des vendeurs de bétail à pied fourché, de quatre en cette ville de Paris, outre le nombre des avocats du Roi, conseillers aux bailliages des conciergeries et geôlages en office de greffiers, d'un contrôleur-général en chacune généralité, d'érection de conseillers aux prévôtés, d'un lieutenant particulier aux bailliages, a dit et ordonné qu'elle ne peut procéder à la vérification et publication d'iceux, pour être la création des offices y mentionnés une taille, charge sur le peuple et états de ce royaume qui ne se peut porter, et non seulement non nécessaire ni utile, ains inutile, pernicieuse et dommageable au public, et qui pourrait engendrer une émotion et sédition, laquelle amènerait la ruine, ren-

versement et désolation de cet État au lieu d'y amener provision ; et a été enjoint aux avocats du Roi et à son procureur-général de porter le présent arrêt audit seigneur et très humblement le supplier de la part du Parlement recevoir en bonne part cette délibération et de telle affection qu'elle a été faite par eux qui ne désirent et désireront oncques que lui faire très humble service, procurer le bien de ses affaires, et la conservation et la manutention de son Etat et de sa couronne.

Fait en Parlement le dixième jour du mois de septembre 1578.

V. — 1586.

Vu par la cour, les grand'chambres et tournelles assemblées, le procès criminel encommencé à faire par le prévôt de Paris, ou son lieutenant civil, et depuis évoqué par le Roi et renvoyé en ladite cour et parachevé d'instruire par un président et un des conseillers d'icelle, à ce faire commis par le Roi, suivant les lettres-patentes dudit seigneur, données à Saint-Germain-en-Laye le XIVe jour d'octobre dernier, passé à la requête du procureur-général du Roi, demandeur, à l'encontre de Me François Le Breton, avocat en ladite cour, Jean Ducarroy, maître imprimeur, Gilles Martin, compositeur, et Pierre Guiton, serviteur dudit Breton, prisonniers ès prisons de la Conciergerie du Palais, l'arrêt de la chambre des vacations du XXIIIe jour d'octobre dernier passé, par lequel aurait été ordonné que ledit Le Breton serait tenu répondre aux interrogatoires qui lui seront faits par lesdits commissaires; au-

trement et à faute de ce faire, dès à présent comme dès-lors, et dès-lors comme à présent, lesdits faits sur lesquels il serait interrogé, étaient tenus pour confessés, et que les témoins contre lui ouïs seraient confrontés; les interrogatoires faits audit Le Breton et confrontation de témoins, tant audit Le Breton que Ducarroy, Martin et Guiton, requête présentée à ladite cour par demoiselle Anne Milcendeau, veuve de défunt Me Jacques Le Breton, mère dudit Me François Le Breton, le XIXe jour du présent mois de novembre, avec les pièces y attachées et mises au sac dudit procès; conclusions dudit procureur-général: ouïs et interrogés en ladite cour lesdits prisonniers, sur les cas à eux imposés et contenus audit procès; ce tout considéré, dit a été, sans avoir égard à ladite requête, que ladite cour a déclaré et déclare ledit Breton crimineux de lèze-majesté, séditieux et perturbateur de l'État et repos public: pour réparation desquels cas a condamné et condamne ledit Breton à être pendu et étranglé à une potence qui, pour cet effet, sera plantée en la cour du Palais; son corps mort y demeurer vingt-quatre heures, après pendu, et porté à Montfaucon; a déclaré et déclare tous et chacun ses biens acquis et confisqués au Roi, sur lesquels sera préalablement pris la somme de douze cents écus soleil pour être employés au pain des prisonniers de ladite Conciergerie; ordonne, ladite cour, que la minute du livre composé et écrit par ledit Breton, et les livres imprimés sur icelle seront brûlés, et ce fait a fait inhibitions et défenses à toutes personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient de garder aucuns desdits livres, sur peine d'être atteints dudit crime de lèze-majesté; et pour le regard desdits Ducarroy et Martin, pour avoir imprimé les-

dits livres, ladite cour les a condamnés et condamne à être battus et fustigés nus de verges, au pied de ladite potence, ayant la corde au cou, après ladite exécution; ce fait, bannis du royaume de France pour le temps et espace de neuf ans, enjoint de garder leur ban sur peine de la hart; et quant audit Guiton, ordonne qu'il sera élargi et mis hors desdites prisons, et néanmoins s'abstiendra de la prévôté et vicomté de Paris pour un an.

Prononcé auxdits Le Breton, Ducarroy et Martin, et exécuté; et encore, prononcé audit Guiton pour ce attrait, au guichet des prisons de ladite Conciergerie, le XXIIe jour de novembre 1586.

Le jour susdit, ledit Breton fut exécuté dans la cour du Palais et étranglé, comme il commençait de remontrer au peuple les occasions pour lesquelles il était là, et ce selon la commission expresse de la cour. Il endura la mort avec une assurance et une magnanimité admirables et avec un tel regret de tout le peuple, que quand on ôta son corps pour le porter à Montfaucon, le peuple y était à grande foule qui lui baisait les pieds et les mains. Il est enterré en une moinerie de cette ville, où on lui a fait un service comme à un bien grand prince, et n'y a guère religion ou moinerie à Paris où on ne lui en ait fait, les gens d'église principalement, le tenant digne d'être canonisé.

Ce qui a été cause en partie de sa mort, pris de son livre, est en ces termes, fol. 33, ligne 6 :

« Nous sommes en un temps où les grands veulent « piper Dieu et targer leur ambition du zèle qu'ils sup- « posent en son endroit; mais s'ils croyaient en Dieu « en la sorte qu'il y faut croire, ils auraient cette sen- « tence du psalmiste engravée en leur esprit : que

« Dieu dissipe les conseils des rois et des princes,
« comme c'est lui qui forme les cœurs et pénètre jus-
« qu'au plus profond des pensées des hommes, aupa-
« ravant qu'elles soient connues. Il a semblé au Roi
« qu'il persuaderait à son peuple qu'il était le plus de-
« votieux roi qui fût jamais, pratiquant en apparence
« quelques dévotions étranges et maudites, comme s'il
« était quelque saint personnage qui dût être canonisé.
« Mais, d'autre côté, Dieu qui connaît son cœur
« mieux que non pas lui-même, lui a tellement bandé
« les yeux, qu'il a permis qu'il s'oubliât tant que com-
« mettre des actes diamétralement contraires à telles
« dévotions, lesquels actes sont autant extraordinaires
« et connus de tout le monde, comme il a voulu rendre
« sa dévotion feinte et simulée, extraordinaire et pu-
« blique, tellement qu'au lieu de faire croire par l'hu-
« meur de ses opinions qu'il était très affectionné et
« âpre zélateur de la religion, il a témoigné lui-même
« tout le contraire par ses actions, qui sont comme le
« niveau et la vraie règle de son intérieur, comme
« elles sont de toutes personnes; de sorte qu'on a cette
« opinion de lui qu'il n'a point en tout de religion,
« pour ce même, qu'au lieu d'avoir en singulier hon-
« neur et révérence le service de Dieu, il a donné occa-
« sion aux ennemis de Dieu de se moquer, et aux vrais
« et fidèles chrétiens de gémir et soupirer, d'où aussi
« est advenu qu'au lieu d'être réputé un saint homme,
« on le tient pour un des plus grands hypocrites qui
« fût jamais. Voilà pour le regard de la religion.

« Quant à la justice, il ne s'y est pas mieux porté,
« aussi la règle est très certaine, que quiconque n'a de
« l'argent, il n'a point de justice; les effets en sont évi-
« dens; en la France principalement depuis qu'il est Roi,

« qu'en tous les siéges y est planté le trône d'iniquité : « l'ambition juge, l'argent juge, l'ignorant juge; le « commencement, le milieu et la fin sont semblables, « car on n'entre pas aux états de judicature par autre « moyen ; et tout ainsi qu'il s'est étudié par ses règles « et traditives dissimulations d'imprimer au cerveau « d'un chacun qu'il était admirable en sainteté, aussi par « les mêmes moyens il s'est essayé qu'on crût qu'il n'avait « point son pareil en justice, et a fait semblant de « vouloir pratiquer tout ce que faisaient les anciens « rois vertueux et craignant Dieu, en la distribution de « la justice, lesquels se représentaient en personne « à leurs peuples pour entendre leurs nécessités et con- « naître les injustices qu'on exerçait sur leurs sujets, « faisaient souvent tenir les grands jours afin de purger « les provinces de malfaiteurs, et si quelqu'un con- « stitué en charge notable y avait prévariqué, ils les « faisaient rigoureusement punir et encore convo- « quaient en urgente nécessité les trois états de la « France. Ce Roi a été le singe de tout cela ; mais l'évi- « dence des effets a démontré qu'il n'avait rien moins « en lui qu'un bon zèle, ains une affection de vaine « gloire ou pour ce qu'il en tirait de commodités « et sous ombre d'un acte de justice, commettre « dix mille iniquités, dont la pratique par toute la « France et principalement au privé conseil est si pu- « blique qu'il n'est besoin de le déclarer, qui découvre « manifestement son hypocrisie en la justice comme « celle dont il use en la religion ; car on ne voit que « clameurs de ceux qui y poursuivent justice, et la fin « leur est souvent bien lamentable : car quelque bon « droit qu'ils aient, il leur convient toujours briguer, « faire des présens, pratiquer des amis qui connaissent

« leurs jugeurs, avoir des hommes qui apprennent la « leçon à leurs juges, et au bout de tout cela ils per- « dent encore l'huile et le temps. Du privé conseil cela « est étendu et est maintenant universel par toute la « France, étant ordinaire que l'eau des ruisseaux qui « sort d'une source empoisonnée, retient toujours de « l'infection et corruption de la source. »

Et au folio suivant, à la fin :

« Combien de temps y a-t-il qu'il endure son honneur « être foulé aux pieds, soit apertement ou par hypocrisie, « qu'il endure aussi que les hommes s'attribuent l'hon- « neur qui lui est dû, étant les grands bien aises d'être « flattés et que leurs inférieurs se disent être leurs « créatures, comme s'ils étaient quelques dieux, même « qu'ils leur rendent une fois plus d'honneur qu'ils n'en « rendent à Dieu. De cette flatterie pernicieuse a pro- « cédé l'idolâtrie, laquelle a tellement irrité Dieu, tant « contre ceux qui la faisaient, que ceux qui la rece- « vaient, qu'elle a étouffé tous les sens de l'entende- « ment, tant des uns que des autres, ayant les flatteurs « trouvé infinies inventions diaboliques qui ont été « plausibles et agréables, et par après qui ont été exécu- « tées par l'autorité de ceux qui demandent être flattés. « Vit-on jamais roi semblable à celui-ci qui n'a jamais « aimé personne, sinon ceux qui lui disaient choses « plaisantes, qui a toujours eu à contre-cœur tous « ceux, lesquels, pour la gloire de Dieu, pour son salut « et le repos de son peuple, lui ont fait si fréquentes et « humbles remontrances, pour empêcher le cours de « l'impétuosité de tant de pernicieux et damnables « édits; qui en cela avait bien d'ailleurs cette astuce et « malice, de dire en lui-même qu'il ouïrait patiemment « ce qu'on lui voudrait remontrer, pour ôter, ce lui

« semblait, par sa patience simulée, le mécontentement « qui en était, mais au demeurant était résolu, quelque « raison qu'on lui mît devant les yeux, de ne révoquer « rien de ses édits, ayant cette opinion de lui qu'il est « le plus sage roi et le mieux avisé qui fût jamais; veut « aussi qu'on le croie et fait de sa part tout ce qu'il « peut afin de le persuader, et par aventure qu'il est si « abusé qu'il estime les autres avoir telle opinion de « lui comme lui-même en a, combien que de jour en « jour il entende de ses propres oreilles, et soit « duement averti de la distraction de volonté de son « peuple; que sa conscience propre lui témoigne cela « même, et avec ce, lui cause des défiances de ses sujets « comme étant cause de la ruine d'iceux en toute façon; « mais principalement en faute de religion et de justice, « n'ayant jamais voulu donner ordre, ni à la dispensa- « tion légitime des bénéfices, ni des charges et offices « quelconques, soit en la justice ou aux armes, se mo- « quant lorsqu'on lui nommait quelque docte religieux « pour être évêque, et disant que tel morceau n'était « pas pour un moine; que s'il a avancé quelques pré- « dicateurs, qu'on y regarde de près, on trouvera que « c'ont été de ceux lesquels ont lié leurs langues à sa « volonté, et qui ont perdu la liberté naïve que tout « prédicateur doit avoir; n'a jamais constitué ès dignités « soit de justice ou des armes ceux qui le méritaient, « et lui, qui d'ailleurs, a été curieux de savoir la vie « et les mœurs de la plupart de ceux qui étaient consti- « tués aux charges, ayant eu connaissance des uns et « des autres, néanmoins n'a jamais avancé les bons, « d'autre côté n'a puni les méchans, ains les a toujours « maintenus. »

Et après parlant de la Ligue, il dit :

« Il entend une nouvelle puissance élevée qui le met « en cervelle, en inquiétude et en si grand trouble, que « lui, qui était si fort amateur de sa propre volonté, il « est contraint d'embrasser la volonté d'autrui, et faire « totalement à leur appétit, de sorte que de roi com- « mandant, il a été fait, par force, obéissant et pliant aux « passions de ses inférieurs. Voilà les jugemens de Dieu « sur lui, et lesquels il connaît assez, en ce que maintes « fois il a fait réponse à ceux qui lui faisaient plaintes « des maux de la guerre, qu'il y était forcé; mais il ne « connaît pas la cause de telle violence, tant il est « aveuglé. Je ne veux pourtant et n'entends approuver « la puissance de ceux de la Ligue de la façon qu'ils en « usent, mais c'est pour montrer les jugemens de Dieu « à l'endroit du Roi; car bien souvent Dieu permet « des puissances extraordinaires s'élever contre d'ordi- « naires, et leur fait par même moyen la grâce d'en « user légitimement et à leur honneur; bien souvent « aussi il permet les mêmes puissances s'élever avec un « zèle amer. En toutes ces façons Dieu y est tou- « jours glorifié, mais le fruit y est divers pour le « regard de ceux qui s'élèvent, car les uns profitent « au peuple et s'acquèrent une vraie et solide amitié « d'icelui, avec une louange immortelle; les autres « prennent seulement le prétexte de vouloir profiter « au peuple, mais le masque se découvre bientôt et ne « faut qu'un petit d'eau pour ôter le fard, de sorte « qu'au lieu de profiter ils nuisent et en rapportent « finalement une confusion telle qu'eux qui pensaient « se servir de Dieu pour parvenir à leurs intentions, ils « voient la chance être tournée, et que Dieu se servant « d'eux les fait par après connaître quels ils sont. Telle « est mon opinion de ceux de la Ligue, dès-lors même

« qu'elle s'éleva, comme je le dis à quelques théolo-
« giens qui étaient de contraire avis; et l'opinion que
« j'en avais fut en partie occasion que je ne voulus sitôt
« m'adresser à eux pour implorer leur aide à la déli-
« vrance du pauvre, après que le Roi eut dénié si mani-
« festement de lui faire justice, et qu'au lieu de m'ouïr,
« selon qu'il m'avait promis, il me fit tirer par force de
« sa chambre; ains choisis plutôt de patienter ici ou au
« pays d'Anjou, pour mieux découvrir avec le temps
« leurs intentions desquelles je doutais toujours pour
« le mauvais ordre que j'entendais être en leur camp, etc. »

VI. — 1587.

Arrêt donné en la Chambre des Monnaies, contre un faux-monnayeur.

Vu par la cour le procès criminel fait à la requête du procureur-général du Roi en icelle, à l'encontre de Jean Thierry, natif d'Orgueil, près Gournay en Normandie, soi-disant marchand gantier, prisonnier de l'ordonnance de la cour pour crime de fausse monnaie, charges et informations, recolemens et confrontations, variations et dénégations dudit Thierry; lettres-patentes dudit seigneur, en date du 24 du présent mois de janvier, signées Bruslard, par lesquelles est mandé à ladite cour procéder au jugement définitif dudit procès souverainement et en dernier ressort; les conclusions dudit procureur-général, et après que ledit Thierry a été ouï en ladite cour; tout considéré, la cour, pour avoir été par ledit Thierry forgé et fabriqué pièces de six

blancs fausses et en faux coins, été trouvé et exposé icelles, et autres cas contenus audit procès, l'a condamné et condamne à être jeté et bouilli vif en une chaudière qui, pour ce, sera mise et dressée ès halles de Paris, au lieu le plus commode, ayant quantité desdites pièces de six blancs fausses pendues au cou, et a déclaré et déclare tous et chacun ses biens acquis et confisqués au Roi, les parties intéressées préalablement restituées; et auparavant ladite exécution, sera appliqué à la question et torture actuelle pour savoir par sa bouche la vérité sur ses alliés et complices, et autres certains faits résultant dudit procès.

Prononcé et exécuté le samedi 31 et dernier jour de janvier, l'an 1587.

MÉMOIRES

SUR

LES MOYENS ET L'UTILITÉ DE FORMER

UNE RÉPUBLIQUE

EN ALLEMAGNE.

[La note qui nous a été adressée par M. Sergent-Marceau relativement à la tentative de formation d'une république au-delà du Rhin, conçue en 1794-1795, par quelques émigrés français (voir t. I, p. 311, de cette série), nous a valu la communication des deux Mémoires qu'on va lire sur un projet semblable, mais postérieur. C'est à l'obligeance de M. le Directeur du Dépôt de la guerre, M. le général Pelet, que nous devons de pouvoir mettre sous les yeux de nos lecteurs le plan d'une combinaison qui occupa sérieusement le gouvernement d'alors. Nous ignorons quel est l'auteur de ces Mémoires; tout semble indiquer qu'il était général et chargé d'un commandement.]

PREMIER MÉMOIRE, COMMUNIQUÉ AU DIRECTOIRE, LE 25 VENTÔSE (15 MARS 1797).

C'est une vérité d'une bien haute importance et qui n'est peut-être pas assez sentie par le gouvernement

que la position, extrêmement critique, dans laquelle se trouve maintenant la France par rapport à toutes les puissances de l'Europe, soit amies, soit neutres ou ennemies, lui commande une aussi grande circonspection envers les uns qu'envers les autres.

Lorsque je promène mes regards sur le passé; lorsque je me reporte sur l'époque à laquelle le roi de Prusse abandonna la coalition; lorsque je me représente le violent mouvement de dépit qu'il éprouva en ratifiant son traité de paix avec la France; lorsque je me rappelle les différentes circonstances qui en amenèrent la nécessité, c'est-à-dire 1° la conduite astucieuse de l'Empereur qui l'abandonna seul dans les plaines de la Champagne, au mépris de la promesse qu'il lui avait faite de seconder ses efforts, en faisant une pointe sur Soissons; 2° cet acte de maladresse insigne ou de mauvaise foi de Pitt qui lui manqua pareillement de parole par rapport à l'approvisionnement de magasins sur des points convenus, et un versement de fonds auquel il s'était engagé pour une époque déterminée; 3° la sage fermeté de MM. les généraux de Mollendorf et de Kalkreuth qui ne voulurent pas compromettre l'honneur et la sûreté des armées prussiennes, et refusèrent d'agir sans être préalablement assurés qu'il existait, à leur disposition, des moyens de subsistances et d'argent suffisans pour leurs opérations;

Lorsque je réfléchis sur les nombreux rapports d'amitiés, d'intérêts réciproques et de parenté qui existent entre les maisons de Brandebourg, de Brunswick-Hanovre et Brunswick-Wolfenbuttel, Hesse-Cassel, Nassau-Orange, Wurtemberg, etc., et réciproquement de toutes ces maisons entre elles; lorsque je vois le roi de Prusse entouré de ses maîtresses, d'illuminés et d'in-

trigans, et n'ayant pas assez de caractère pour se défendre des piéges qui lui sont tendus de toutes parts; enfin, lorsque je fais le rapprochement de toutes les circonstances singulières et des anecdotes ridicules qui sont depuis deux ans parvenues à ma connaissance, tant en France que pendant les trois voyages que j'ai faits en Suisse et en Allemagne, il m'est impossible de prendre aucune confiance dans des dispositions favorables que le roi de Prusse paraît annoncer envers la République française.

Mes conjectures à cet égard sont fondées autant sur la nature des choses que je connais parfaitement, que sur le caractère des personnes que je ne connais pas moins : c'est une vérité que je vais développer avec plus d'étendue.

Il n'est pas un souverain de l'Europe qui ne voie, avec une inquiétude profonde, l'affermissement de la France constituée en république, et qui ne désire ardemment le renversement d'une pareille forme de gouvernement; la guerre actuelle n'est point une querelle de nation à nation; c'est la cause de tous les souverains; ils savent tous que si les principes de liberté qui ont triomphé en France venaient à se propager dans le reste de l'Europe, aussitôt tous les trônes seraient successivement renversés; c'est donc pourquoi il est d'un si grand intérêt pour tous ceux qui les possèdent maintenant, de réunir leurs efforts et de faire, à leur propre conservation, le sacrifice de leurs rivalités anciennes, de leurs haines réciproques et de suspendre leurs vengeances particulières : car, avant tout, il faut, pour exister longtemps, pourvoir à sa sûreté.

Sans doute, le roi de Prusse et le landgrave de Hesse-Cassel, en se liant étroitement avec la France, peuvent

obtenir de bien grands avantages pour eux et pour leurs alliés. Cette vérité ne peut être ignorée de personne parmi ceux qui sont versés dans la connaissance des affaires politiques; les autres souverains ne l'ignorent pas non plus et calculeront leurs démarches en conséquence. Mais pendant la campagne dernière, lorsque les armées françaises étaient sur le Danube et l'Yser, et que les armées autrichiennes étaient en pleine déroute, ces deux souverains, le roi de Prusse et le landgrave de Hesse-Cassel, s'ils eussent été de bonne foi, si véritablement ils eussent été affectionnés à la France, ne se fussent-ils pas montrés d'une manière toute différente? Ils n'avaient qu'à vouloir pour entrer aussitôt, et sans courir aucun danger, en possession de tout ce qui leur aurait convenu; il dépendait de leur volonté de mettre à l'instant un terme aux calamités de la guerre; ils auraient eu l'honneur de concourir à dicter les conditions d'un traité de paix définitif, et en même temps ils eussent épargné à la France les pertes immenses qu'elle a faites et les dangers extrêmes que ses armées ont courus pendant leur retraite précipitée à travers la Souabe et la Franconie.

La constante inaction du roi de Prusse, quoique en mesure pour agir, si alors il l'eût bien voulu, et son silence inconcevable, après son insignifiante entreprise sur Nuremberg, à laquelle il ne donna qu'une suite ridicule, sont pour moi la preuve la plus évidente que ses dispositions sont équivoques, et qu'au fond il est de mauvaise foi, en sorte que, malgré toutes les protestations qu'il fera, je n'en craindrai pas moins que les forces militaires qu'il rassemble en Westphalie et sur le Bas-Rhin, ne couvrent quelques arrière-desseins, très contraires aux véritables intérêts de la France, et

qui se développeront aussitôt que les circonstances se présenteront sous un aspect assez favorable pour lui assurer les avantages qu'il se sera promis d'une aussi coupable infidélité.

En effet, qu'est-ce que la France peut offrir ou donner au roi de Prusse, à son allié le landgrave de Hesse-Cassel et à son beau-frère le prince d'Orange, que l'Empereur et les autres puissances coalisées ne puissent aussi lui offrir ou consentir à lui laisser prendre? Le roi de Prusse a tout à gagner et rien à perdre ni à risquer en transigeant avec elles; la supériorité de sa situation présente l'élève au-dessus de toutes les petites considérations, et d'ailleurs la politique méconnaît assez généralement la pudeur. Les puissances coalisées se prêteront donc à tout pour plaire au roi de Prusse, puisqu'elles sont hors d'état d'empêcher rien, tandis que lui profitera de la circonstance sans leur en savoir aucun gré. Cependant, si le roi de Prusse s'arrangeait avec les puissances coalisées; si, en joignant ses forces à celles des princes de l'Empire, il nous combattait en Allemagne, tandis que l'Empereur dirigerait la totalité de ses forces vers l'Italie, n'y aurait-il pas à craindre que, dans l'état de fatigue et d'épuisement ou nous sommes, nous succombassions enfin sous le nombre réuni de tous nos ennemis? Ne nous dissimulons pas que nous sommes environnés de princes dont l'intérêt commun est de renverser à jamais l'ordre de choses qui existe maintenant en France, de peur qu'il ne prenne à leurs sujets l'envie d'en établir un pareil chez eux.

Quoi qu'il en soit, il ne faut jamais rien laisser au hasard que ce qu'il est absolument impossible de lui dérober. Les circonstances actuelles nous offrent l'occasion précieuse de tourner en notre faveur toutes les

chances de la fortune et de maîtriser les évènemens; nous ne devons pas négliger les moyens de nous assurer un aussi grand avantage; depuis long-temps j'en médite les conséquences et je garantis le succès de nos combinaisons. Ainsi, que les intentions du roi de Prusse soient loyales ou non, qu'il soit disposé à servir ou à contrarier les desseins de la République, toutefois j'aperçois la possibilité de le contraindre à rester de bonne foi, ou du moins à le paraître; sans doute il faut l'accabler sans cesse de prévenances et de soins, et lui faire continuellement apercevoir le prix de sa loyauté; mais en même temps il faut aussi préparer sourdement et dans un secret profond les mesures nécessaires pour tirer de lui une vengeance terrible aussitôt qu'il oserait chanceler et paraître vouloir manquer à ses engagemens. Tout cela est parfaitement exécutable avec une grande audace et de l'habileté; cela est de même dans l'ordre et les règles d'une sage prévoyance. Tels sont à cet égard les moyens d'exécution que je propose et dont je puis garantir le succès.

Il est entièrement en mon pouvoir de rallier à moi un grand nombre d'amis de la liberté qui, quoique éparpillés dans les principales villes des cercles de Souabe, de Franconie et du Haut-Rhin, n'en correspondent pas moins entre eux de la manière la plus active et la plus régulière.

J'ai de plus la certitude que leurs principes et leur amour de l'indépendance n'ont point varié parmi eux, malgré le peu de succès dont leurs efforts ont été couronnés l'année dernière. La manière indigne dont j'ai été traité ne m'a point ôté leur confiance, parce qu'ils ont découvert depuis comment, par qui et pourquoi mon secret a été trahi et vendu, et quels sont les in-

fames qui ont contrarié les succès de la révolution que nous avions préparée et qui était toute prête à éclater dans cette partie de l'Allemagne; plusieurs d'entre eux m'ont assuré que les mauvais traitemens que les habitans de ces contrées ont éprouvés de la part des armées de la République et particulièrement de celle des administrations, n'ont point refroidi leur affection pour la nation française, et qu'ils sont toujours également bien disposés à combattre jusqu'à la mort pour conquérir leur liberté; mais, qu'ayant été avertis par l'expérience et le souvenir du passé, ils ont seulement résolu de demander quelques mesures de précaution pour les garantir à l'avenir des vexations dont ils ont tant eu à se plaindre; et véritablement rien ne me paraît plus juste.

Les patriotes allemands n'ont pas besoin d'argent; ils auront à leur disposition tous les fonds suffisans pour faire les préparatifs nécessaires à la conquête de leur liberté et à la défense de leurs droits naturels, pour soudoyer et entretenir celles des armées de la république qui protégeront leurs insurrections partielles et progressives, comme pour assembler les magasins en subsistances et en fourrages que demandera un pareil service; mais ils ne veulent absolument pas entendre parler d'administrateurs, d'entrepreneurs, ni de fournisseurs français; ils auront pareillement à leur disposition des fonds suffisans pour corrompre, s'il le faut, le cabinet de Berlin et payer son inaction.

Ils veulent être libres à leur manière et selon leur goût, mais non pas à celle des Italiens, et cela me paraît bien juste, puisqu'ils paient pour cela et que d'ailleurs cela ne porte aucun préjudice aux intérêts de la République. Une pareille circonstance doit donc être

saisie avec empressement, car, sans se compromettre en aucune manière, le gouvernement français peut la mettre à profit et en tirer le plus grand avantage, autant pour l'intérêt de sa politique intérieure que pour celui de sa politique extérieure.

Les patriotes allemands ne veulent point de souverain; mais cependant, si les circonstances exigeaient absolument le sacrifice de leur répugnance à cet égard, ils ne craindraient point de le consentir, pourvu que ce souverain fût soumis à une loi constitutionnelle, faite librement par eux et acceptée de lui; d'après cela, je ne vois plus aucun obstacle qui puisse arrêter le succès complet de cette entreprise; je puis la tenter seul et j'offre de m'en charger, en m'engageant formellement de ne jamais compromettre les liaisons de la République avec le roi de Prusse; par l'effet des mesures qui sont à ma disposition, si ce souverain est de bonne foi, il me sera aussi facile de donner à la révolution dont il s'agit une direction favorable à ses desseins qu'il me le serait de l'embarrasser beaucoup, lui et ses alliés, en étendant les mouvemens et l'esprit d'insurrection jusque dans l'intérieur de leurs États; car le Brandebourg, la haute et basse Saxe, la Silésie, l'électorat d'Hanovre, et enfin tout le nord de l'Allemagne, sont déjà dans un état de fermentation sourde qui ne manquera pas d'éclater très incessamment avec la plus grande fureur; il ne s'agit maintenant que de former un noyau dont le lieu sera à mon choix, et qu'en même temps le gouvernement français me mette en situation de pouvoir influencer et diriger, selon ses vues particulières, les opérations politiques, législatives et administratives de la république nouvelle; je puis assurer que ses progrès seraient extrêmement rapides, si les

patriotes pouvaient compter sur la protection ouverte et même indirecte d'une armée française.

Quant à moi, je réponds du succès, si le gouvernement veut me donner les pouvoirs nécessaires pour agir, une garantie solide pour ma personne et celle de ceux que j'emploierai, me laisser la liberté du choix des hommes et des moyens, et enfin permettre que le secret soit rigoureusement renfermé entre le Directoire et moi, sans qu'aucun ministre soit admis à le partager; car véritablement je ne veux plus être exposé aux mêmes indignités que j'ai éprouvées l'année dernière.

P. S. Peut-être demanderai-je une avance de cent mille francs que je ferai remettre au trésorier de l'armée aussitôt que l'opération sera commencée et que les comités de la république nouvelle seront en activité de service.

DEUXIEME MÉMOIRE, COMMUNIQUÉ AU DIRECTOIRE LE 6 GERMINAL (26 MARS 1797).

Au risque de voir encore calomnier mes principes et mes intentions par ces hommes pervers dont le désir du pillage et de la domination avait réuni contre moi les efforts au commencement de l'année dernière, je n'en présenterai pas avec moins de franchise et de courage au Directoire une série de vérités importantes que je l'invite de prendre dans une très sérieuse considération.

Sans doute je ne dois pas me permettre de chercher à pénétrer les desseins secrets du gouvernement, cependant, avant d'entrer en discussion, il faut préala-

blement que je pose une hypothèse qnelconque pour servir de base aux propositions que je désire soumettre à sa sagesse.

Je suppose donc que l'intention du Directoire pourrait être :

1° D'agir cette année très offensivement et de la manière la plus active sur la rive droite du Rhin, et de pénétrer aussi loin que possible dans l'intérieur de l'Allemagne;

2° Que les armées du Nord et de Sambre-et-Meuse, aux ordres du général en chef Hoche, passeront le Rhin sur plusieurs points, depuis Dusseldorff jusqu'à Coblentz, et que l'objet des mouvemens que feront les différens corps qui composent cette armée sera combiné de manière à opérer leur jonction sur les bords de la Lahn, de pousser les Autrichiens au-delà de cette rivière d'abord, et ensuite au-delà du Mein, par-delà Francfort;

3° Qu'à la faveur des différens mouvemens qu'exécuteront les corps de troupes qui sont aux ordres du général Hoche, la majeure partie de l'armée de Rhin-et-Moselle qui est commandée par le général en chef Moreau, passera en même temps le Rhin sur différens points au-dessous de Strasbourg et se portera de là sur le Necker, vers Heidelberg, etc., etc;

4° Que les États du landgrave de Hesse-Cassel et la ligne de neutralité seront respectés par les armées respectives, si non, alors comme alors, etc.

Il ne m'appartient pas d'entamer aucune discussion sur les avantages et les inconvéniens qu'il y aurait de porter très rapidement en avant l'armée du général Hoche, afin de la mettre en mesure de communiquer à l'instant avec l'armée de Rhin-et-Moselle dans les

plaines de Darmstadt et du Palatinat, et de forcer par cette manœuvre les armées impériales de se retirer en Franconie au-delà du Mein et du Necker, ou seulement de prendre des positions pour couvrir les siéges de Ehrenbreitstein et de Mayence qui seraient faits ensemble ou successivement par une partie de l'armée de Sambre-et-Meuse, et ceux de Manheim et de Philipsbourg par une partie de celle de Rhin-et-Moselle.

Que tout ou partie de ce plan soit mis à exécution, le passage du Rhin ne doit pas moins être effectué sur un point quelconque par l'armée du général Moreau: l'exposé du parti que je puis tirer de ce passage pour l'honneur des armées de la République fait l'objet de ce Mémoire.

On peut également adopter le système de faire des siéges, afin de ne pas laisser sur les derrières des places fortes qui gênent les communications et qui exigent l'emploi d'un nombre considérable de troupes pour en masquer et contenir les garnisons, ou celui de se porter très rapidement en avant afin de pouvoir pénétrer plus promptement dans l'intérieur de l'Allemagne et de répandre dans les cercles de Souabe, de Bavière et de Franconie, une terreur épouvantable dont la réaction ne peut manquer de se faire sentir jusque que dans la Bohême et les États héréditaires de l'Empereur.

Cette dernière mesure présente même, à mon avis, plusieurs autres avantages très décisifs, entre autres celui de pouvoir amener la possibilité d'ouvrir une communication entre la gauche de l'armée d'Italie et la droite de celle du général Moreau ; peut-être serait-il possible à quelques corps de l'armée du général Bonaparte, malgré les immenses difficultés que présentent les localités et les montagnes, de pénétrer par

Inspruch, soit sur Benedict-Bayern et Munich dans les plaines de la Bavière, soit dans celles de la Haute-Autriche par Saltzbourg; mais ces difficultés que je connais parfaitement sont si grandes, qu'on ne peut raisonnablement compter sur un succès heureux en ce genre que comme un bénéfice du hasard, mais non pas comme le résultat certain d'une combinaison basée sur des élémens positifs.

Enfin ce plan de campagne, soit qu'on le considère sous l'un ou l'autre système, l'un de faire des siéges, et l'autre de se porter rapidement en avant, est absolument indépendant des propositions que j'ai à soumettre au gouvernement; car, dans tous les cas possibles, il entre certainement dans les dispositions du général Moreau de passer le Rhin sur un ou plusieurs points au-dessous de Strasbourg, afin de seconder par ce mouvement les opérations du général Hoche, et d'établir le plus tôt possible une communication entre ces deux armées.

Enfin de deux choses l'une, ou l'on adoptera un système méthodique de prudence qui ne laissera rien au hasard, ou bien le gouvernement, calculant sur la valeur brillante et l'audace des soldats comme sur l'habileté des généraux, attaquera l'ennemi sur tous les points, en sorte que, soit un peu plus tôt, soit un peu plus tard, toujours arrivera-t-il que les deux armées en viendront à se réunir au nord du duché de Wurtemberg, et qu'elles se porteront ensuite sur le Danube vers Donawerth et Ratisbonne, en laissant sur leur droite tout le territoire composant le cercle de Souabe, etc.

D'après toutes ces considérations, il devient extrêmement nécessaire de reprendre sans aucun délai, et

de discuter avec beaucoup d'attention le plan que j'avais proposé l'année dernière par rapport à la formation en Souabe d'un noyau pour l'établissement d'une république nouvelle dans la Haute Allemagne, et qui devait d'abord comprendre la totalité du cercle de Souabe, sauf à étendre ensuite plus loin les premières limites.

Quoique l'horrible brigandage qu'ont exercé les armées françaises dans ces contrées ait apporté quelques différences dans les heureuses dispositions des habitans, cependant je réponds que si le gouvernement le veut sincèrement, le même plan peut encore s'exécuter parfaitement bien cette année; je pense même qu'il est d'autant plus convenable et plus urgent de s'en occuper dans le moment présent, qu'il doit seconder plus puissamment les opérations militaires dont l'exécution est confiée au général Moreau; enfin je puis assurer en outre que par le moyen des intelligences que j'ai conservées dans l'intérieur du pays et par l'extrême activité que j'y mettrai, il en résultera les avantages suivans :

1° Que les derrières, les communications et la droite de l'armée du général Moreau seront constamment en sûreté, par l'effet du soulèvement des peuples des margraviats de la Forêt Noire, du duché de Wurtemberg et autres contrées de la Souabe, que je ferai éclater progressivement et à ma volonté sur tous les points où il me sera utile de le faire;

2° Que, sans qu'il en coûte rien au trésor de la République, je ferai assurer les fonds nécessaires pour la solde, les subsistances et l'entretien du corps de l'armée française qui sera chargé d'appuyer dans l'intérieur du pays l'exécution des moyens secrets qu'il est à ma dis-

position de mettre en usage pour imprimer le mouvement à cette grande opération ;

3° Que la portion du corps de cette armée, lorsqu'elle ne sera plus nécessaire pour maintenir la police et soutenir les insurrections dans l'intérieur de la république nouvelle, pourra se porter vers le sud de la Bavière, ou rentrer dans la grande armée pour concourir au succès des opérations générales; peut-être pourrai-je augmenter cette armée en y ajoutant quelques bataillons de la république nouvelle.

Il faut observer en même temps qu'au lieu d'admettre ce système, si le général Moreau, afin de pénétrer sur le Danube, voulait, comme la campagne dernière, faire passer une colonne de son armée par la forêt Noire et la Souabe, et la diriger ensuite par les villes frontières sur Constance, je puis répondre qu'il rencontrerait des obstacles presque insurmontables; qu'il n'obtiendrait des subsistances qu'en multipliant les actes de rigueur qui manqueraient souvent leur objet; qu'il trouverait une résistance extrêmement opiniâtre de la part de la totalité des habitans dont le plus grand nombre est armé, et qui ne manqueraient pas de s'insurger contre lui avec beaucoup plus de violence encore, si les agens de l'ambassade française en Suisse se présentaient pour exercer auprès d'eux quelques fonctions administratives.

Ces gens-là n'ont point oublié avec quelle indignité ils ont été traités l'année dernière; comment ils ont été pillés, vexés et trahis; ils savent maintenant quelles sont les personnes qu'ils peuvent en accuser, et c'est par plusieurs d'entre eux que j'en ai appris les révoltans détails; quoi qu'il en soit, il m'est encore

possible de les ramener aux mêmes sentimens de bienveillance et d'amour de la liberté qu'ils ont manifestés il y a un an. Voilà en conséquence ce que je propose en répondant du plus entier succès, si le gouvernement veut me laisser faire, et s'en rapporter à moi sur le choix des personnes et des moyens.

Comme mesures générales, je désirerais :

1° Que le général Moreau avec lequel, malgré le passé, et pour le bien de la chose, je m'empresserai toujours d'établir la plus parfaite intelligence, après avoir passé le Rhin sur les différens points qui lui auront paru convenables, et après avoir chassé l'ennemi de tous les postes qu'il occupe présentement sur la rive gauche du Necker, se repose ensuite sur les mesures particulières que je prendrai avec les régences et les principaux habitans du pays pour assurer la conquête, la défense, la conservation et l'administration intérieure des duchés de Wurtemberg et autres dépendances du cercle de Souabe : ce sera ensuite à la sagesse du Directoire de faire connaître entièrement à ce général, et à lui seul, l'objet de cette mesure, ou de lui en dérober absolument le secret ;

2° Que le général qui commandera en chef le corps d'armée qui sera destiné à opérer dans la partie de l'Allemagne dont l'administration me sera confiée, ne me soit point désagréable et reçoive l'ordre très exprès de ne rien faire jamais sans et malgré mon concours, comme de n'exiger de moi aucunes explications sur les mesures particulières que j'aurais à prendre et dans les quelles je ne croirais pas devoir l'admettre à ma confidence ;

3° Que le nombre des troupes dont sera composé ce corps d'armée soit proportionné aux forces que l'en-

nemi aura alors dans cette partie, sans cependant pouvoir être moins que de quinze à dix-huit mille hommes; que ce corps soit convenablement pourvu d'artillerie, munitions et caissons nécessaires, et qu'en outre il ait été payé jusqu'au moment, et dix jours après le jour du passage du Rhin, à laquelle époque je me chargerai de pourvoir absolument à tout ce qui concernera sa solde, son entretien et ses subsistances, sans qu'il en coûte un écu au trésor de la République;

4° Que, lorsque par l'effet des progrès de l'armée aux ordres du général Hoche, le général Moreau jugera à propos de se porter sur le Danube, alors il s'entende avec moi pour lui faire préparer, si elles lui sont indispensables, les ressources en subsistances et en fourrages, que les pays circonvoisins, qu'alors j'occuperai, seront en état de lui offrir, et qu'il ne charge de ce détail aucun des commissaires de son armée, dont la présence seule, tant ils sont détestés, serait capable de causer de très grands malheurs; enfin que, si les circonstances demandaient que le nombre de troupes qui sera destiné à agir de mon côté, soit augmenté, ce que je ne présume pas, mais ce qui pourra cependant arriver, dans le cas où l'on en destinerait quelques parties pour le Tyrol et l'Italie, alors les généraux qui les commanderont reçoivent l'ordre de s'entendre avec moi et de ne point contrarier, par des réquisitions ou autres demandes, les mesures administratives et le régime nouveau que j'aurai établis;

5° Que, lorsque les armées françaises auront pénétré jusqu'au Danube, je sois autorisé à introduire dans le territoire situé entre ce fleuve et le Leck, comme dans tout le reste de la Souabe, le même régime intérieur et le même système de défense et d'administration que

j'aurai établi entre le Rhin et le Necker, le tout conformément à mes instructions et sous ma responsabilité.

Dans le cas où les vues que je viens de soumettre à la sagesse du Directoire seraient à peu près conformes aux plans du gouvernement, ou qu'en admettant quelques modifications dans les différentes mesures respectives, il y aurait un moyen quelconque d'établir une parfaite concordance entre elles, ce que je crois très possible, telles sont les dispositions générales que je me propose d'employer pour en venir à l'exécution; je dis *dispositions générales*, car je dois me réserver le secret des dispositions particulières :

1° Aussitôt que le général Moreau aura passé le Rhin et qu'il sera établi en force sur la rive droite de ce fleuve, je ferai les préparatifs nécessaires pour pouvoir passer à mon choix, soit vers Huningue, soit vers Brisach, ou peut-être sur l'un et l'autre point en même temps.

2° Mes mesures auront été prises à l'avance pour me rendre les habitans favorables et assurer les subsistances de l'armée.

3° Dans tous les cas je porterai les plus grandes forces sur Brisach, parce que cette ville appartenant, ainsi que le Brisgau, à la maison d'Autriche, il entre dans mes intentions et dans ma politique que, si malheureusement quelques excès doivent être commis dans le premier moment de l'invasion, au moins l'incommodité retombe de préférence sur les sujets de l'Empereur et que tous les autres soient épargnés; au surplus et, quoi qu'il arrive, tout aura été prévu pour que ces premiers excès, s'ils sont un malheur inévitable, n'amènent, pour l'avenir, aucun inconvénient fâcheux.

4° A l'instant du passage, par une proclamation

qui aura été rédigée dans des termes convenus et que je ferai répandre avec profusion dans les villes, bourgs et communautés de la Souabe, je ferai connaître aux habitans les bonnes intentions du Directoire à leur égard et la nature des pouvoirs dont je serai porteur; je désirerais que ces pouvoirs continssent à peu près que le Directoire, voulant épargner aux peuples de la Souabe les pertes et les vexations dont ils ont eu à se plaindre, arrête que je suis chargé de prendre, de con cert avec les régences et les principaux habitans de ces contrées, toutes les mesures convenables pour que les fournitures nécessaires aux opérations des armées de la République soient délivrées exactement, et que la répartition étant faite par les habitans eux-mêmes ou leurs délégués, ils ne puissent s'en prendre qu'à eux des vexations particulières de leurs agens, s'il s'en commettait, puisqu'ils les auraient choisis eux-mêmes, ainsi que des inconvéniens qu'attireraient sur eux le manque et l'inexactitude du service; que le Directoire arrête pareillement que je suis chargé d'entendre et de faire droit à toutes espèces de réclamations conformément au contenu en mes instructions.

5° L'objet d'une pareille commission est de servir de prétexte à la convocation régulière d'une assemblée générale des principaux habitans de toutes les communes à laquelle j'aurai soin de faire inviter tous les hommes marquans, et particulièrement ceux sur l'opinion desquels je pourrai compter.

6° Cette assemblée ainsi composée délibérera comme il conviendra à mes vues; je serai en situation de presser ou de ralentir à ma volonté la marche de ses opérations et le style de ses résolutions, en sorte que ce sera à l'époque précise qu'il conviendra que je lui ferai

proclamer solennellement l'acte par lequel elle déclarera définitivement son indépendance.

7° Jusqu'à cette époque, il ne s'agira publiquement que de mesures générales, concernant les livraisons dont la discussion sera toujours à ma disposition, soit pour la forme, soit pour le fonds; tous les actes publics et ostensibles auxquels je serai dans le cas de prendre part seront combinés constamment avec les principaux agens de la révolution, et je réponds que dans ces actes tout sera régulier de ma part.

8° Tout ce qui concernera les opérations et les mesures secrètes sera discuté dans un comité particulier, et toutes les résolutions seront combinées de telle manière que le Directoire ne sera jamais compromis en rien par rapport aux liaisons existantes entre la République et le roi de Prusse.

9° L'esprit d'insurrection s'étendra rapidement sur tous les points qu'il conviendra; tous les actes publics qui émaneront de moi ne paraîtront jamais en provoquer les progrès, quoique en les appuyant secrètement; enfin la République ne paraîtra publiquement jouer qu'un rôle absolument passif, quoique très actif, en faisant exécuter cette grande mesure qui n'en décidera pas moins du sort de l'Allemagne.

D'après cela, je prie le Directoire de vouloir bien observer qu'en exécutant le plan que je propose, il n'y a rien à craindre pour les intérêts et la sûreté de la République, mais, au coutraire, beaucoup d'avantages à en recueillir :

1° Je m'engage formellement à ne jamais compromettre la République avec les puissances ses alliées; je sais parfaitement que le roi de Prusse pourra bien concevoir quelques inquiétudes; mais si cela arrive, ce

ne sera qu'après plusieurs semaines : or en les mettant à profit, il me sera facile de prévenir ces trop justes inquiétudes, ou de les rendre sans effet; ce sera l'ouvrage du plan de conduite adroite et circonspecte dont je ne m'écarterai jamais, et de la forme de rédaction des différens actes publics que je ferai.

2° Je veux bien dévouer ma personne au succès de cette importante opération, et je consens que le Directoire me désavoue publiquement, si ce désaveu devenait absolument utile aux intérêts de la République; je lui demande cependant de m'avertir préalablement et de traîner la chose en longueur autant qu'il sera possible, parce que, dans le cas où cela arriverait, je lui réponds que j'aurai grand soin d'embrouiller tellement l'état de la question et d'exalter les têtes, que je gagnerai le temps nécessaire pour amener l'opération au point que le roi de Prusse lui-même, en employant tous ses moyens de guerre, ne pourrait plus en arrêter la marche, parce que lui-même aurait à craindre de voir l'insurrection gagner ses propres États et désorganiser son armée.

3° Il n'en coûtera pas un écu à la République, puisque les cent mille francs d'avance que je demande rentreront dans la caisse du trésorier de l'armée de Rhin-et-Moselle aussitôt que la nouvelle forme du gouvernement sera introduite en Souabe et que les opérations des comités seront commencées.

4° Loin d'avoir besoin d'argent, par les mesures particulières que j'ai déjà préparées, non-seulement je trouverai les fonds nécessaires pour que le corps de l'armée française qui sera employé en Souabe soit régulièrement soldé et abondamment entretenu de tout, sans qu'il en coûte rien au trésor de la République, mais

encore pour avoir de quoi payer le silence et l'inaction du cabinet de Berlin, et même mettre à la disposition du Directoire une somme de deux millions en écus;

5° Tout le succès de cette grande entreprise réside dans le secret: je sais que tout ce qui se passe dans les bureaux parvient à l'instant à la connaissance des cours de Londres et de Vienne; de cela j'ai la triste certitude; c'est pourquoi je demande qu'il n'y ait d'autre intermédiaire entre les seuls membres du Directoire et moi que Frégeville, en qui je mets ma confiance; Frégeville restera dépositaire de l'original de mes instructions et de toutes les minutes de ma correspondance; il recevra mes lettres, les portera au Directoire, m'adressera ses réponses qu'il ne manquera pas de faire approuver de l'un des membres, en sorte qu'aucun papier quelconque ne pourra tomber entre les mains d'un secrétaire ou d'un commis infidèle. A cette condition, je me chargerai de conduire toute l'opération sous ma responsabilité; et j'en garantis le succès le plus complet.

RÉPONSE

AUX OBJECTIONS PROPOSÉES CONTRE LES DEUX MÉMOIRES CI-DESSUS.

Remis pour le Directoire, le 14 germinal (3 avril 1797).

Je vais démontrer jusqu'à l'évidence qu'en secondant secrètement l'établissement d'une république en Souabe, le gouvernement français peut en retirer les plus pré-

cieux avantages pour approcher l'époque de la paix et se mettre en mesure d'en dicter les conditions :

1° Il n'a aucunes dépenses à faire;

2° Le secret sera bien gardé;

3° Les liaisons d'amitié existantes entre le roi de Prusse et ses alliés ne peuvent en être compromises;

4° Quelles que soient les dispositions véritables des puissances amies ou ennemies de la France, que les unes soient infidèles et les autres intraitables, sans rien laisser au hasard, il se met en situation de maîtriser toujours les évènemens et d'écarter les nombreux obstacles qui pourraient s'opposer à la prompte conclusion d'un traité de paix solide, utile et honorable.

I. *Le gouvernement n'a aucunes dépenses à faire.*

1° Les insurgens s'engagent à faire tous les fonds nécessaires pour l'entretien du petit corps d'armée française qui, étant employé sur leur territoire sous le prétexte de concourir aux opérations de l'armée qui agira sur la rive droite du Rhin, n'y sera pas précisément pour appuyer leur insurrection, mais pour y maintenir la police, tandis qu'elle s'y organisera et s'y consolidera;

2° Pour la création de leur armée nationale qu'ils comptent élever en peu de semaines à un nombre suffisant pour pouvoir se soutenir par leurs propres forces et conserver seuls leur indépendance;

3° Pour acheter, s'il le faut, le silence et l'inaction du cabinet de Berlin;

4° La demande que j'ai faite d'une somme de 100,000 francs n'est qu'une simple avance, qui rentrera dans la caisse des trésoriers de l'armée, aussitôt que l'opération sera entamée, et cette avance est in-

dispensable pour les premières dépenses en faux frais et en établissement de correspondance, et afin de ne pas éveiller les soupçons que les régences du pays concevraient, si elles voyaient des mouvemens d'argent et des répartitions de contributions.

II. *Le secret sera bien gardé.*

1° Ma sûreté personnelle, et la satisfaction de contribuer au succès d'une aussi grande entreprise me commandent à cet égard la plus grande circonspection; comme je ne veux pas être assassiné, ni passer pour un imbécille, le directoire peut à cet égard compter sur ma prudence et mon activité ;

2° La totalité du secret sera concentrée entre le Directoire, Frégeville et moi, sans qu'aucun secrétaire ou commis puisse y être admis ;

3° Les personnes que j'emploierai, et même les principaux agens allemands, ne connaîtront de ce secret que ce qui aura du rapport avec la part plus ou moins active que chacun d'eux devra prendre à l'exécution du plan convenu.

III. *Les liaisons d'amitié existantes entre la France et le roi de Prusse ne peuvent en être compromises.*

1° Quand le gouvernement français ne s'en mêlerait point, il ne s'en fera pas moins avant très peu de temps une révolution générale en Allemagne; de cela j'ai la certitude complète; or, dès qu'il doit y avoir avant peu une révolution générale en Allemagne, n'est-il pas à propos que la France cherche tous les

moyens possibles de la faire tourner à son profit; car il pourrait arriver qu'elle tournât à celui de l'Empereur ou à celui du roi de Prusse;

2° Le rôle que je me propose de faire jouer à la République, sera absolument passif; en apparence le mien le sera également; en sorte que, quoi qu'il puisse arriver, ce serait sur ma personne seule que retomberait tout le danger des indiscrétions: or, ce sera mon affaire d'en savoir à cet égard prévenir toutes les conséquences et d'en braver les résultats;

3° Les insurrections qui éclateront sur les différens points qui seront jugés nécessaires ne paraîtront jamais venir du fait du gouvernement français, ni du mien; elles paraîtront seulement être l'effet spontané du mécontentement général des habitans et de leur amour pour la liberté, ainsi je n'aurai d'autres choses à faire que de les diriger secrètement selon les vues du Directoire, en sorte que si le roi de Prusse et les autres princes de la Souabe, ses alliés, étaient dans le cas de porter quelques plaintes, je maintiendrai le gouvernement constamment en mesure de pouvoir répondre et même de prouver très régulièrement qu'il est absolument étranger à toute cette affaire;

4° Si l'Electeur Palatin, le duc de Wurtemberg et le Margrave de Bade, unis aux autres princes de la Souabe, voulaient employer la force pour entraver l'opération et rétablir l'ordre dans leurs États, je puis assurer qu'il leur serait impossible d'y parvenir, parce que la plupart des officiers et des soldats de leurs troupes sont déjà gagnés pour le parti;

5° Si le roi de Prusse et le Landgrave de Hesse voulaient prendre une part active à cette querelle et venir au secours de ces souverains, je puis encore assurer que,

pour peu que nous eussions à notre disposition six semaines ou deux mois, que nous ne manquerions pas d'employer utilement à séduire ses entours, et à payer son inaction, alors ses efforts seraient inutiles; il ne serait plus temps, la république nouvelle aurait déjà assemblé assez de moyens de guerre pour pouvoir résister par ses propres forces, tandis que le roi de Prusse n'aurait aucun reproche d'infidélité à imputer au gouvernement français, puisque bien que les Allemands insurgés eussent tiré de France des armes et des munitions, il serait facile de lui prouver qu'ils les ont obtenues par la voie du commerce. Cela ne tient qu'à quelques mesures d'adresse et de formes, qui sont très simples. Enfin si le roi de Prusse persistait d'une manière trop importune dans ses instances, après avoir gagné le plus de temps possible, il resterait toujours, pour le satisfaire, la double ressource de donner des ordres très sévères, mais qui seront mal exécutés si l'on veut, pour empêcher désormais la sortie des armes et des munitions par la frontière de l'Allemagne, et celle de me rappeler avec les Français qui seront avec moi; mais je n'obéirai à cet ordre qu'autant que cela sera utile aux affaires, et d'ailleurs je réponds qu'à cette époque le mal sera irréparable, si l'intrigue a été aussi bien filée qu'elle le sera sans aucun doute.

IV. *Quelles que soient les dispositions véritables des puissances amies ou ennemies de la France, que les unes soient infidèles, et les autres intraitables, sans rien laisser au hasard, le gouvernement français se met en situation de maîtriser toujours les évènemens et d'écarter les nombreux obstacles qui pourraient s'opposer à la conclusion de la paix.*

Rien de plus difficile à faire que la paix dans la circonstance présente; c'est une vérité qu'il est impossible de se dissimuler: quelque point qui soit pris pour base, soit le *statu ante bellum*, soit le *statu quo*, toujours faudra-t-il parler de compensations; mais comment en établir le système? admettra-t-on celui des sécularisations, etc.? A ces obstacles il s'en joindra encore un grand nombre non moins embarrassans, et de l'existence desquels je ne puis douter, attendu la certitude que j'ai

1° Que tous les souverains de l'Europe tremblent pour leurs personnes et leurs couronnes, et qu'ils doivent en conséquence désirer l'anéantissement de la liberté en France, et le renversement absolu de la forme du gouvernement qui la lui assure;

2° Que le roi de Prusse lui-même, quoique notre allié, et le Landgrave de Hesse-Cassel, malgré les égards qu'ils témoignent à la république, la détestent bien sincèrement, et que s'ils paraissent disposés à ne pas vouloir contrarier ses desseins, c'est moins un effet de l'affection qu'ils lui portent, que dans l'espoir de tirer de la circonstance un parti utile pour les intérêts

de leur ambition, et afin de s'agrandir aux dépens de leurs voisins;

3° Qu'il est fort à craindre que, pour forcer la paix et mettre un terme aux inquiétantes prospérités de la France, tous les souverains de l'Europe ne réunissent contre elle leurs efforts, et ne forment entre eux une association formidable, en vertu de laquelle ils lui proposeront leur médiation qui, étant armée, pourrait la contraindre d'accepter des conditions qui ne lui conviendraient pas, ou de soutenir contre eux une guerre extrêmement désavantageuse; je dois observer que cette tactique n'est pas nouvelle; car en 1781, lors de la guerre d'Amérique septentrionale, l'Autriche et la Russie étaient au moment de prendre un pareil arrangement, afin de tirer l'Angleterre de l'embarras terrible dans lequel elle se trouvait alors engagée;

4° Que la France, sans un acte de faiblesse insigne ou de machiavélisme abominable, ne peut abandonner les intérêts de la Hollande, ni remettre les Italiens sous le joug de la maison d'Autriche;

5° Que lors de la paix générale il sera impossible d'éluder la nécessité d'entrer en négociation pour régler les compensations respectives; car on ne manquera pas d'invoquer ce vieux et mauvais prétexte de la nécessité de maintenir l'équilibre entre les puissances, en sorte que si la France persiste, comme elle le doit, comme son intérêt le lui commande, à vouloir conserver la Belgique, la rive gauche du Rhin et la Savoie, et que ses colonies de l'Afrique et des deux Indes lui soient restituées; si elle exige que l'Angleterre rende pareillement à la Hollande tout ce qu'elle lui a pris, comment pourra-t-on s'y prendre pour contraindre l'Angleterre à lâcher la proie dont elle s'est emparée,

contenter l'Empereur et satisfaire le roi de Prusse et ses alliés?

6° Que bien que l'on admette le système des sécularisations de toutes les souverainetés ecclésiastiques de l'Empire, ce à quoi l'Empereur, comme chef du parti catholique, s'opposera de tout son pouvoir, ce système offrira-t-il suffisamment d'objets pour satisfaire tous les princes qui auront à former des prétentions? D'ailleurs, je ne puis douter que dans l'exécution il n'éprouve de grandes difficultés et n'occasione dans beaucoup d'endroits des embarras sérieux auxquels on ne s'attend pas; car je sais pour très certain que la classe la plus éclairée, et par conséquent la plus influente des habitans de l'Allemagne, éprouve un mécontentement très vif de ce que le gouvernement français semble l'estimer assez peu pour annoncer ouvertement l'intention de disposer de leur sort et de leurs personnes sans les consulter. Je sais de même que c'est un des moyens dont se servent utilement les ennemis secrets de la France pour aigrir leurs esprits et leur inspirer des soupçons contre la loyauté du Directoire exécutif;

7° Que la réunion de tant d'obstacles à écarter, de tant de prétentions et de volontés à concilier, pourrait bien renvoyer la conclusion d'un traité de paix définitif à une époque d'autant plus incertaine que, plus elle s'éloignera, plus elle deviendra subordonnée aux hasards de la guerre, dont les chances ne varient que trop souvent;

8° Qu'en politique comme à la guerre, et dans toutes les circonstances épineuses, il ne faut jamais abandonner aux hasards des évènemens et à la dépendance des volontés individuelles, que ce qu'il a été impossible de leur enlever par des mesures de prévoyance,

d'adresse ou d'habileté; en sorte que mon opinion est que, si le gouvernement français, après avoir conquis la presque totalité de l'Italie, et s'être privé, en la révolutionnant, de la faculté d'offrir la restitution de ses conquêtes, en compensation de ce qu'il lui plaira d'en garder et de faire rendre à ses alliés, prenait le parti facile, et ne pouvant causer aucun inconvénient, de favoriser une révolution générale en Allemagne, alors il serait en son pouvoir :

1° De maîtriser les évènemens, puisque tous les souverains se trouveraient trop embarrassés de leurs propres affaires, pour pouvoir s'occuper de celles de leurs voisins;

2° De favoriser ses amis, sans avoir besoin de leur assistance et sans suspecter leur fidélité;

3° Enfin, d'écraser ses ennemis sans avoir rien à craindre de leur réunion ou de leurs vengeances.

Il n'est pas de moyen plus sûr pour assurer à jamais l'indépendance et la prospérité de la République française, et enchaîner en même temps la mauvaise foi des souverains.

LETTRES

DE DELAMBRE,

ASTRONOME (1).

A M. BARON, SECRÉTAIRE DE L'ACADÉMIE D'AMIENS.

Paris, le 16 décembre 1784.

Monsieur,

C'est par votre organe que j'ai appris la faveur signalée que l'Académie vient de m'accorder; daignez être aussi l'interprète de ma respectueuse reconnaissance, c'est l'unique moyen pour qu'elle paraisse dans tout son jour et d'une manière proportionnée au bienfait que je reçois.

J'aurais bien désiré suivre l'exemple du magistrat respectable que l'Académie s'est associé dernièrement; mais il faudrait, comme M. le président Rolland, pouvoir montrer au public assemblé des titres légitimes d'élection. Pour moi, uniquement occupé depuis longtemps de nombres et de formules algébriques, j'ai trop

(1) Archives de l'Académie d'Amiens. Communiqué par M. de Cayrol.

négligé l'art si nécessaire de parler et d'écrire, et je sens avec regret que le sentiment le plus vif et le plus juste ne saurait tenir lieu de talent. Peu de personnes, il est vrai, ont su allier le charme du langage aux sciences que l'on accuse de dessécher l'imagination; mais si cet accord est rare, des exemples fameux ont prouvé qu'il n'était pas impossible, et je n'en veux d'autre preuve que le rapport des deux savans commissaires (1) qui ont bien voulu rendre compte à l'Académie du Mémoire auquel elle vient de décerner le prix le plus flatteur que je pusse désirer (2). Leur langage se proportionne sans peine au sujet qu'ils traitent, et, s'ils en parlent en hommes familiarisés avec les sublimes découvertes de Newton et de Bradley, ils ont aussi l'art de faire passer leur juste admiration pour ces génies immortels dans l'ame du lecteur le moins instruit sur ces objets.

L'essai qui a été soumis à leur jugement était loin sans doute de mériter tous les éloges qu'ils se sont plus à lui prodiguer : je les dois à leur indulgence pour un compatriote, à leur estime pour un astronome fameux (3) qui, avec tant de titres de gloire, s'honore aussi de leur appartenir. Je les dois enfin aux témoignages trop avantageux d'un magistrat (4) cher à la province confiée à ses soins, et non moins cher à l'Académie par ses qualités personnelles et par des ouvrages qui ont été entendus avec applaudissement dans

(1) MM. Demaux et l'abbé Reynard.

(2) *Mémoire sur l'aberration et la nutation*, dont le manuscrit autographe de M. Delambre, en 32 pages in-4°, existe dans les Archives de l'Académie d'Amiens.

(3) La Lande.

(4) M. le comte d'Agay.

les séances publiques. Tous ces suffrages si flatteurs ont entraîné ceux de MM. les académiciens, parmi lesquels j'ai l'avantage de compter un maître dont les leçons et les bontés me seront toujours chères, et des condisciples qui, dans cette occasion, ont senti réveiller en eux l'amitié qui nous unissait dans notre enfance.

Cette bienveillance générale que je viens d'éprouver est un motif bien puissant pour m'animer à de nouvelles recherches. J'ignore quel en sera le succès, mais quoi qu'il arrive, le plus précieux de mes ouvrages sera toujours à mes yeux celui qui m'a valu la distinction honorable pour laquelle je vous supplie, Monsieur, de vouloir bien faire agréer à l'Académie les remerciemens les plus respectueux et les plus sincères.

Je suis, avec la plus vive reconnaissance et la considération la plus parfaite, etc.,

DELAMBRE.

A LA CITOYENNE DELAMBRE L'AINÉE, RUE DES SŒURS-GRISES, A AMIENS.

Aubusson, département de la Creuse,
29 thermidor an IV.

C'est de bien loin que je t'écris, ma chère amie, et après un bien long intervalle de temps. Depuis le 10 germinal que je suis revenu à Paris jusqu'au 20 messidor que j'en suis parti pour continuer mon opéra-

tion, tout mon temps s'est passé, soit en sollicitations pour avoir des fonds en numéraire et pour faire rembourser les mille livres qu'on m'avait prêtées à Dunkerque, soit à remplir mes fonctions de membre du Bureau des Longitudes et de l'Institut, enfin à faire de petits voyages à Bruyères toutes les fois que mes occupations me le permettaient. J'attendais, pour t'annoncer mon départ, que les fonds m'eussent été remis, et quand, après trois mois de promesses, je les ai eus entre les mains, je me suis pressé si fort que je suis parti sans écrire. Depuis ce moment, je cours presque sans m'arrêter, et couchant rarement deux nuits de suite dans le même endroit. Madame Dassy était venue passer quelques jours avec moi à Paris, je l'ai ramenée à Bruyères; de là j'ai été à Orléans, puis à Bourges, en poste avec mes deux voitures. Là j'ai laissé tout ce dont je n'avais pas besoin pour le moment, et, louant une patache, espèce de charrette légère, je me suis mis à parcourir les départemens du Cher, de l'Allier, de la Creuse, du Puy-de-Dôme, c'est-à-dire le Berri, le Bourbonnais, le Limousin et partie de l'Auvergne. Le but de cette course est de chercher les endroits propres à nos observations, d'y faire placer des signaux quand il n'y a pas de clocher, et ils sont rares dans ce pays, surtout depuis la révolution. Dans un espace de trente lieues, je n'en ai trouvé qu'un bien conservé et dont je puisse me servir, et les restes d'un autre qu'on démolissait. Je n'ai plus qu'un endroit à visiter, et je retournerai à Bourges pour observer l'un après l'autre tous mes signaux, en allant successivement de l'un à l'autre. Ce travail pourra me mener jusqu'en brumaire, ensuite j'irai pendant les mois de frimaire, nivôse et ventôse, faire des observations astronomiques à Evaux,

petite ville du département de la Creuse; puis au printemps, si j'ai des fonds, j'irai terminer un peu en-deçà de Rodez, où sera la fin de mes courses; si les fonds manquent, j'irai les attendre à Paris. Pour ne pas m'exposer à vivre d'emprunt, comme j'ai été obligé de faire l'hiver dernier à Dunkerque, j'ai amassé mon traitement du Bureau des Longitudes et tout ce qui pouvait m'être dû d'ailleurs; j'en ai fait une trentaine de louis qui me mettront au moins au-dessus du besoin, et en état de retourner à Paris, si on tarde trop long-temps à nous envoyer ce qui est nécessaire. Les traitemens qu'on nous a fixés se trouvent bien insuffisans : j'ai par mois 833 livres mandats, 25 livres en numéraire et deux rations de vivres, c'est-à-dire trois livres de pain et une livre de viande par jour; mais comme le plus souvent nous ne sommes pas à portée de l'étapier, ces rations ne me sont pas d'une grande ressource; tout cela réuni ne paie pas la moitié de ma dépense personnelle; on m'allouera le reste sans difficulté, et je n'ai pas d'inquiétude là-dessus.

Si tu m'écris ailleurs qu'à Paris ou Bruyères, par Arpajon, département de Seine-et-Oise, il sera bon de mettre après mon nom, *de l'Institut national*, *commissaire à la mesure du méridien.*

A M. LIMONAS, SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE D'AMIENS.

Paris, le 10 août 1806.

Monsieur,

Quoique éloigné de mon pays depuis mon enfance, quoique les occasions de le voir aient toujours été rares, et que je sois menacé de les trouver moins fréquentes que jamais, j'ai toujours conservé l'attachement le plus vif pour la ville où je suis né, et le désir de n'être pas tout-à-fait étranger à mes compatriotes; pour resserrer les liens qui m'attachent à eux pour toujours, je ne laisserai volontairement échapper aucune des occasions qui pourront se présenter.

Chargé par l'Académie des sciences, et depuis par l'Institut national, de mesurer l'arc du méridien entre Dunkerque et Barcelone, pour déterminer l'unité fondamentale du système métrique, je viens de faire paraître le premier volume de l'ouvrage destiné à donner toutes les pièces justificatives, toutes les observations et tous les calculs qui mettront les savans à portée de juger le travail.

J'ai l'honneur de vous adresser le premier volume, en vous priant de le présenter avec mon hommage respectueux à l'Académie d'Amiens. Je serai très flatté si l'Académie veut bien agréer ces faibles témoignages de mes sentimens, et si quelqu'un de ses membres, après avoir parcouru le volume, peut le trouver digne de trouver place dans la bibliothèque de cette savante

compagnie. Comme savant et comme magistrat, si vous aviez la bonté de prendre ce soin vous-même, je vous en aurais une obligation particulière, et je vous prierai de recevoir pour votre propre bibliothèque un ouvrage qui du moins se recommande par l'importance de l'objet et par les difficultés de l'entreprise.

Agréez, etc.

DELAMBRE.

P. S. Après avoir réclamé vos bons offices comme secrétaire perpétuel de l'Académie, me permettrez-vous, Monsieur, de vous adresser comme magistrat quelques lignes sur une affaire que je ne connais pas bien, et à laquelle cependant je dois prendre un intérêt très vif et très réel.

M. Delambre, notaire à Amiens, mon plus proche parent et mon plus ancien ami, vient de perdre un procès dont vous avez été rapporteur; il ne m'a pas expliqué les raisons sur lesquelles il fonde ses prétentions, mais il dit qu'on lui demande l'impossible, et c'est en cela que vous pourriez lui rendre un service essentiel, dont je partagerais la reconnaissance. Ne serait-il pas possible de ménager un arrangement à l'amiable? Sans rien abandonner de leurs droits légitimes, les parties adverses ne pourraient-elles pas exiger, avec moins de rigueur, un compte auquel mon parent ne paraît pas s'être suffisamment préparé, dans la persuasion où il était qu'il n'avait à remplir qu'un ministère de confiance. Après avoir avec intégrité fait les fonctions d'un juge sévère, voudriez-vous accepter celles d'un arbitre bienveillant, et engager les parties

à ne pas éterniser des procédures toujours coûteuses, même pour celui qui triomphe? Voilà, Monsieur, ce que j'ose à peine vous demander, mais ce qui me ferait un grand plaisir et vous donnerait les droits les plus réels à toute ma reconnaissance. Vous rendriez la tranquillité à un vieillard, à une famille nombreuse qui a éprouvé bien des malheurs, après avoir été longtemps dans une situation plus prospère. Pardon, Monsieur, si, n'ayant pas l'avantage d'être connu de vous, j'ose pourtant réclamer de votre obligeance le sacrifice de quelques-uns de ces momens si précieux par l'usage que vous en savez faire, comme magistrat et comme académicien.

A M. JANVIER, SECRÉTAIRE-GREFFIER
DE LA MUNICIPALITÉ D'AMIENS.

Paris, le 12 août 1806.

Que de temps s'est écoulé, mon cher et ancien ami, sans que j'aie eu le plaisir de vous voir, et sans que j'aie pu savoir de vos nouvelles, sinon de loin en loin et quand le hasard me faisait rencontrer un Amiennois avec qui je pouvais m'entretenir de vous et de ce qui vous intéresse. Voici du moins une occasion de me rappeler à votre souvenir, et je la saisis avec empressement. Le premier volume de la *Mesure de la Méridienne* vient de paraître: il contient les premiers fondemens de l'opération qui a changé notre système métrique. Les deux astronomes chargés de ce travail

étaient Picards ; on ne me contestera pas ce titre, et Laon, patrie de Méchain, faisait autrefois partie du gouvernement de Picardie ; il est donc convenable que notre livre soit déposé au chef-lieu de notre ancienne province, et c'est un hommage que je dois à ma ville natale. Je m'acquitte avec joie de ce devoir, qui m'est encore plus doux par l'idée que j'y serai aidé par vous, et que vous me donnerez une nouvelle preuve de cette amitié qui m'a été si utile, qui me sera toujours précieuse, que je n'ai pas été à portée de cultiver comme j'aurais voulu, mais que je me flatte de n'avoir pas perdue. Vous n'avez pas su le service que vous m'avez rendu à l'occasion de cette Méridienne. Vous avez oublié cet extrait si bien circonstancié des certificats de résidence, que, par un excès de précaution dont je ne sentais pas alors la nécessité, j'avais pris dans toutes les communes où j'avais opéré. Non seulement vous m'en fîtes obtenir un pareil à Amiens, mais vous y rappeliez tous les précédens, auxquels vous donniez ainsi plus de poids et d'authenticité. Trois mois après, le Comité de salut public m'honora d'un brevet de royaliste et me renvoya chez moi. Mais pour y rentrer il fallait donner à mon Comité révolutionnaire les raisons de mon absence. Le scellé était sur ma porte ; ceux qui pouvaient le lever étaient effrayés de l'énorme liasse que j'offrais à leur examen. Mais après avoir aperçu votre résumé, ils se radoucirent, déclarèrent que j'étais en règle, et je fus remis en possession de tout ce qui m'appartenait. C'est à vous, mon ami, que j'ai dû l'avantage de voir abréger l'examen que j'avais à subir, et peut-être la tranquillité dont j'ai joui dans ces temps affreux. Ils ont été bien cruels pour vous ; j'ai su les persécutions qui ont éprouvé votre

constance, et j'ai long-temps tremblé pour vos jours. Mais écartons ces souvenirs pénibles, jouissons du présent, comme on peut le faire quand l'âge des illusions est passé; il l'est pour moi, et ce n'est pas d'aujourd'hui; cependant je goûte un bonheur si doux, si tranquille, si peu troublé jusqu'à ce jour, que je devrais redouter l'avenir, si j'étais bien persuadé que tout homme à la fin doit son tribut à la peine et à la douleur; mais j'aime à me flatter qu'il est des exceptions, et j'en espère une pour moi. J'en trouve les motifs dans mon caractère et dans mon tempérament. Je n'ai connu de passion que celle qui n'a jamais fait de malheureux, celle du travail; elle n'a pas diminué; je continue de m'y livrer avec ce qui me reste de force. Les places sont venues me chercher, et j'en ai obtenu que je ne désirais pas. J'ai le bonheur d'être marié et sans enfans. Je n'oserais pas m'en féliciter, si je n'avais pas entendu des hommes profonds soutenir qu'une grande population n'est pas à désirer pour un État. Une grande famille est encore plus rarement un bien pour un particulier. Voyez mon cousin, qui était fier du nombre de ses enfans, en est-il plus heureux? sont-ils heureux eux-mêmes? Il y a long-temps que j'en doutais, aujourd'hui la question est malheureusement décidée. Dans sa position, j'aurais fait comme lui peut-être, mais je rends grâce au destin qui m'a placé plus mal d'abord pour me servir mieux ensuite. Et vous, mon cher et ancien ami, êtes-vous content de votre sort? L'estime et la considération publique sont une consolation qui ne peut au moins vous manquer. Bon père, bon ami, vous devez avoir aussi les jouissances que ces titres procurent. J'aime à me flatter qu'elles vous rendent aussi heureux que vous méritez de l'être.

Agréez l'assurance de l'estime et de l'attachement sincère avec lesquels je ne cesserai d'être

Votre très reconnaissant et affectionné serviteur et ami,

DELAMBRE.

P. S. En présentant mon volume à la municipalité pour sa bibliothèque, puis-je espérer que vous voudrez bien aussi en placer un exemplaire dans la vôtre qui m'a été autrefois si utile?

A M. DE LA MORLIÈRE, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Paris, le 16 novembre 1807.

Monsieur et cher confrère,

Vous avez bien voulu recevoir le premier volume de ma description de la Méridienne; permettez que je vous demande la même faveur pour le second, que j'ai l'honneur de vous offrir, en attendant le troisième qui est maintenant sous presse. Je sens parfaitement combien la matière est aride, et la forme que l'on a choisie de publier tous les détails, ajoute encore à la sécheresse du fond; mais j'y trouve au moins cet avantage qu'elle multiplie pour moi les occasions qui me seront toujours infiniment précieuses de me rappeler à votre souvenir, et d'espérer des nouvelles directes du meilleur

des pères, des amis et des citoyens, et de son intéressante famille qui fait le premier objet de ma sollicitude et de la conversation toutes les fois que je vois un de nos compatriotes, ce qui n'arrive pas, à la vérité, aussi souvent que je le désirerais.

Conservez-moi les sentimens que vous avez eu la bonté de me témoigner dans toutes les occasions, et soyez persuadé que l'absence ni le temps n'affaibliront jamais ceux de la haute estime et de l'amitié sincère avec lesquels je suis, etc.,

DELAMBRE.

ARRESTATION

ET

PREMIER INTERROGATOIRE

DE

CHARLOTTE CORDAY.

L'an deuxième de la République Française, le samedi treize juillet, sept heures trois quarts de relevée;

Nous, Jacques-Philibert Guellard, commissaire de police de la section du Théâtre-Français, instruit par la clameur publique qu'il y avait un grand rassemblement dans la rue des Cordeliers, et que ce qui donnait lieu à ce rassemblement était le bruit de l'assassinat commis en la personne du citoyen Marat, député à la Convention Nationale, nous sommes sur-le-champ portés à la maison dudit citoyen Marat, demeurant

(1) Les originaux des documens qu'on va lire faisaient partie de la vente de la belle collection de M. Cochard, de Lyon, et ont été adjugés, le 13 décembre dernier. M. Fontaine, libraire à Lyon, rue Ferrandière, n° 24, s'en est rendu acquéreur, et c'est sur une copie collationnée et certifiée conforme par lui et par M. J. Janon, employé de la Bibliothèque de Lyon, et rédacteur du Catalogue de M. Cochard, que nous imprimons aujourd'hui ces pièces si curieuses. (*Note de l'éditeur.*)

rue des Cordeliers, n° 30, où étant montés au premier étage et entrés dans une pièce servant d'anti-chambre, éclairée d'une croisée ayant vue sur la cour, nous y avons trouvé différens citoyens armés, et une citoyenne dont on tenait les deux mains, et avouait d'avoir porté un coup de couteau au citoyen Marat, dans l'instant qu'il était au bain, dont on nous a dit que le citoyen Marat était expiré.

Et à l'instant nous étant transportés dans une petite pièce à gauche, ayant vue aussi sur la cour, nous avons aperçu dans une petite pièce adjacente, et où était une baignoire, une grande quantité de sang sur le carreau, et que l'eau de la baignoire était toute teinte de sang qu'avait perdu ledit citoyen Marat.

Etant de suite entrés dans une autre pièce, servant de chambre à coucher et ayant vue sur la rue par deux croisées à grands verres de Bohême, à gauche de la porte où est un lit, nous y avons trouvé étendu le cadavre dudit Marat, assassiné par un coup de couteau, et auprès dudit cadavre avons aussi trouvé du sang.

Et par-devant nous est comparu le citoyen Philippe-Jean Pelletan, chirurgien consultant des armées de la République et membre du comité de santé, demeurant rue de Touraine, faubourg Saint-Germain,

Lequel nous a dit et fait remarquer que le coup de couteau porté audit Marat a pénétré près la clavicule du côté droit, entre la première et la seconde vraie côte, et cela si profondément, que l'index a fait écart pour pénétrer de toute sa longueur à travers le poumon blessé, et que, d'après la position des organes, il est probable que le tronc des carotides a été ouvert, ce qui indique encore la perte de sang qui a causé la mort et qui sortait à flots de la plaie, au rapport des

assistans. Et a, ledit citoyen Pelletan, signé au présent, à l'effet de constater la véracité dudit rapport.

PELLETAN.

Et de suite, nous, commissaire susdit, après avoir donné acte audit Pelletan de ses comparution, dire, rapport et déclaration, avons examiné le cadavre et avons reconnu autant qu'il était en nous la vérité du rapport qui nous avait été fait, et ayant jeté les yeux à côté du cadavre, nous avons trouvé un couteau à manche, en bois d'ébène, dont la lame, toute fraîche remoulue, nous a paru être teinte de sang et avoir été l'instrument avec lequel ledit Marat avait été assassiné dans son bain.

Etant de suite repassés dans la première pièce servant d'anti-chambre, où nous avions d'abord trouvé la femme prévenue d'avoir commis cet assassinat; l'ayant fait passer dans une pièce servant de salon et garnie de deux croisées ayant jour sur la rue des Cordeliers, nous l'avons interrogée de la manière et ainsi qu'il suit, en présence des citoyens Marino et Louvet, administrateurs au département de police à la Mairie, survenus à l'instant et au bruit de cet assassinat. Avant de procéder à cet interrogatoire, de l'avis desdits citoyens administrateurs, avons pensé qu'il était à propos de faire part de cet horrible attentat aux Comités de salut public et de sûreté générale de la Convention, ainsi qu'au conseil de la Commune, ce que nous avons fait à l'instant.

Premièrement, à elle demandé ses nom, surnoms, âge, qualité, pays et demeure :

A répondu se nommer Marie-Anne-Charlotte Corday, ci-devant d'Armant, native de la paroisse de Saint-Sa-

turnin-des-Signerets, ci-devant diocèse de Séez, âgée de vingt-cinq ans moins quinze jours, vivant de ses revenus, et demeurant ordinairement à Caen, lieu de sa résidence, et présentement logée à Paris, rue des Vieux-Augustins, hôtel de la Providence.

— A elle demandé depuis quel temps elle est à Paris, et quel a été l'objet de son voyage dans cette ville :

A répondu y être arrivée de jeudi dernier avec un passeport qu'elle avait obtenu à Caen, dont elle est partie le mardi d'avant, et être venue dans cette ville sans aucun dessein.

— A elle demandé s'il n'est pas vrai qu'heure présente elle s'est introduite chez le citoyen Marat, qui était alors au bain, et s'il n'est pas également vrai qu'elle a assassiné ledit Marat avec le couteau que nous lui représentons à l'instant :

A répondu que oui, et qu'elle reconnaît le couteau.

— Interpellée de nous déclarer ce qui l'avait déterminée à commettre cet assassinat :

A répondu qu'ayant vu la guerre civile sur le point de s'allumer dans toute la France, et persuadée que Marat était le principal auteur des désastres, elle avait préféré faire le sacrifice de sa vie pour sauver son pays.

— A elle observé qu'il ne nous paraît pas naturel qu'elle ait conçu ce dessein exécrable de son propre mouvement, et, interpellée de nous déclarer les personnes qui l'ont engagée à cet assassinat, ainsi que de nous nommer la personne qu'elle fréquente le plus ordinairement dans la ville de Caen :

A répondu qu'elle n'a communiqué son projet à ame qui vive ; qu'il y avait quelque temps qu'elle avait le passeport qui lui a servi pour venir à Paris ; qu'en partant mardi dernier de Caen, et quittant une vieille pa-

rente chez laquelle elle demeure (la citoyenne Coutelier de Breteville, veuve, âgée de soixante et quelques années), elle répondante a seulement dit qu'elle allait voir son père, que très peu de personnes fréquentaient la maison de cette parente, et qu'aucune n'a jamais rien su de son dessein.

— A elle observé que, suivant sa réponse antécédente, il y a tout lieu de croire qu'elle n'a quitté la ville de Caen que pour venir commettre cet assassinat dans la personne dudit citoyen Marat:

A répondu qu'il est vrai qu'elle avait ce dessein, et qu'elle n'aurait pas quitté Caen, si elle n'eût eu l'envie de l'effectuer.

— Sommée de nous déclarer où elle s'est procuré le couteau dont elle s'est servie pour commettre ce meurtre, et sommée de nous dire quelles sont les personnes qu'elle a vues depuis qu'elle est à Paris, et enfin de nous rendre compte de ce qu'elle a fait à Paris depuis le jeudi qu'elle y est arrivée:

A répondu avoir acheté le couteau dont elle s'est servie pour assassiner Marat, ce matin, à huit heures, au Palais-Royal, et l'avoir payé quarante sous; qu'elle ne connaît personne à Paris, où elle n'est jamais venue; qu'arrivée le jeudi, vers le midi, elle s'est couchée, n'est sortie de son appartement que le vendredi matin pour se promener vers la place des Victoires et dans le Palais-Royal; que l'après-midi elle n'est point sortie, qu'elle s'est mise à écrire différens papiers que nous trouverons sur elle; qu'elle est sortie ce matin, a été au Palais-Royal vers les sept heures et demie ou huit heures, y a acheté le couteau dont nous avons parlé ci-dessus, a pris une voiture place des Victoires, pour se faire conduire chez le citoyen Marat, auquel elle

n'a pu parvenir; qu'alors, retournée chez elle, elle a pris le parti de lui écrire par la petite poste, et sous un faux prétexte de lui demander une audience; qu'elle, répondante, sur les sept heures et demie du soir, avait pris une voiture pour se présenter chez le citoyen Marat, y recevoir la réponse à sa lettre; que crainte d'essuyer encore un refus, elle s'est précautionnée d'une autre lettre qui est dans son portefeuille, et qu'elle se proposait de faire tenir audit citoyen Marat, mais qu'elle n'en a point fait usage, ayant été reçue à sept heures; enfin, que son projet n'était point un projet ordinaire.

— A elle demandé comment elle est parvenue cette seconde fois auprès du citoyen Marat, et dans quel temps elle a commis le crime envers sa personne:

A répondu que des femmes lui avaient ouvert la porte; qu'on avait refusé de la faire entrer auprès de Marat, mais que ce dernier ayant entendu la répondante insister, avait lui-même demandé qu'on l'introduisit auprès de son bain; qu'il avait fait plusieurs questions à la répondante sur les députés de présent à Caen, sur leurs noms et ceux des officiers municipaux; que la répondante les lui avait nommés, et que Marat ayant dit qu'ils ne tarderaient pas à être guillotinés, c'est alors qu'elle, répondante, a tiré son couteau, qu'elle portait dans son sein, dont elle a aussitôt frappé ledit Marat dans son bain.

— A elle observé si, après avoir consommé le crime elle n'a pas cherché à s'évader par la fenêtre:

A répondu que non; qu'elle n'a eu aucun dessein de s'évader par la fenêtre, mais qu'elle se serait évadée par la porte si on ne s'y fût opposé.

Nous avons fait fouiller la répondante, et dans ses poches se sont trouvés les objets ci-après; savoir: 1° vingt-cinq écus de six livres, cinquante écus; 2° un dé d'argent; 3° cent quarante livres, en un assignat de cent livres et quatre autres assignats de dix livres chacun; 4° une lettre à l'adresse de Marat, ainsi qu'elle nous l'avait déclaré plus haut; 5° un passeport au signalement de la répondante, délivré à la municipalité de Caen, le 8 avril, et visé le 23 dudit mois; 6° une montre d'or, faite par Dubosq, de Caen; 7° une clé de malle et un peloton de fil blanc, tous objets non suspects. Mais dans la gorge de la répondante fut trouvée une gaîne en façon de chagrin, et servant au couteau avec lequel la répondante a assassiné ledit Marat; et en sa présence nous avons présenté le couteau à ladite gaîne, qui nous a paru y aller. De plus, dans la gorge s'est aussi trouvé deux papiers attachés ensemble avec une épingle, dont ayant fait lecture nous avons reconnu que l'un était son extrait de baptême, et l'autre une diatribe en forme d'adresse aux Français, dont il a été fait lecture en présence des citoyens Mauze, Legendre, Chabot et Drouet, membres du Comité de sûreté générale et de la Convention, alors intervenus par un arrêté dudit Comité.

— Demandé à la répondante qu'il y a tout lieu de croire qu'elle nous en impose en disant que personne n'était instruit de son dessein, vu la quantité de numéraire dont elle est munie, et qu'il est difficile de se procurer surtout pour une fille de son âge:

A répondu que ce numéraire est en partie de celui qu'elle possédait, et qu'elle a pris ces cinquante écus

afin de suppléer au peu d'assignats qu'elle avait, ne voulant rien demander à personne.

—Interrogée si la répondante est fille :

A répondu que oui.

—Interrogée si ce matin elle ne s'est point présentée à Sainte-Pélagie ou autre prison de cette ville :

A répondu que non, qu'elle ignore même où sont les prisons.

Lecture faite à la répondante dudit interrogatoire et de ses réponses, a dit pour réponse contenir vérité, et a signé :

CORDAY ; MAUZE aîné ; LEGENDRE ; MARINO ; FRANÇOIS CHABOT ; DROUET ; LOUVET.

Sur la demande à nous faite par les citoyens administrateurs de police, dénommés ci-dessus, de la personne de ladite Marie-Anne-Charlotte Corday, avons ordonné qu'elle serait remise à leur garde, pour être par eux ordonné ce qu'il appartiendra. Et à l'égard des objets ci-dessus énoncés, nous nous en sommes chargés pour les tous remettre à qui il sera ordonné.

GUELLARD-DUMESNIL,

Commissaire.

PASSEPORT DE CHARLOTTE CORDAY (1).

PATRIE, LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

DÉPARTEMENT DU CALVADOS.

DISTRICT DE CAEN.

Laissez passer *la citoyenne Marie Corday*, natif d (deux noms illisibles), domicilié à *Caen*, municipalité de *Caen*, District de *Caen*, Département du *Calvados*, âgé de *vingt-quatre* ans, taille de *cinq pieds un pouce*, cheveux et sourcils *châtains*, yeux *gris*, front *élevé*, nez *long*, bouche *moyenne*, menton *rond fourchu*, visage *ovale*.

Prêtez-lui aide et assistance en cas de besoin, dans la route qu'il va faire pour aller à *Argentan*.

Délivré en la maison commune de Caen, le 8 *avril* 1793, l'an 2 de la république française.

Par nous, *Fossay l'aîné*, officier municipal.

Expédié par nous, greffier soussigné, et a ledit *citoyenne Corday* Signé.

MARIE CORDAY. HENI, greffier.

(1) Les mots en caractères ordinaires sont ceux qui se trouvent imprimés dans l'original et en forment le cadre; les mots en italiques sont ceux qui y sont écrits à la main.

COMMUNE DE PARIS.

DÉPARTEMENT DE POLICE.

Le 14 juillet 1793, l'an IIe de la République française, une et indivisible.

Au Commissaire de police de la section du Théâtre-Français.

En conséquence d'une vive réclamation du tribunal révolutionnaire, vous voudrez bien, citoyen, remettre au porteur le procès-verbal et interrogatoire qui constate l'horrible attentat commis sur la personne du représentant Marat.

Les administrateurs au département de police,

FIGUET. V. MAZEL.

Reçu du citoyen Guellard, commissaire de police du la section du Théâtre-Français, expédition du procès-verbal fait à l'occasion de l'assassinat du citoyen Marat, avec le couteau et sa gaîne; l'extrait de baptême de la

prévenue du crime, et un autre écrit en forme d'*Adresse aux Français*, trouvé sur elle, et encore une lettre qu'elle se proposait d'écrire à Marat.

A Paris, le 14 juillet 1793.

LANOT.

LETTRES

ADRESSÉES

A MADAME

LA MARQUISE D'UXELLES.

[La marquise d'Uxelles remplit dans la société du dix-septième siècle le même rôle qu'un ouvrage récemment publié fait jouer à la marquise de Créquy dans les salons du siècle suivant.

Mademoiselle de Bailleul, mariée au marquis de Nangis, devint presque aussitôt veuve et épousa en secondes noces le marquis d'Uxelles. Elle mourut le 29 avril 1712, âgée de quatre-vingt-six ans. Elle était liée avec la plupart des beaux esprits et des hommes à la mode. Les originaux de sa correspondance, qui embrasse une durée de plus d'un demi-siècle et dans laquelle figurent madame de Sévigné, madame de Maintenon, La Rochefoucauld et autres illustrations de l'époque, ont été réunis en partie à la Bibliothèque du Roi. La reproduction de toutes ces lettres eût à coup sûr fatigué les lecteurs; mais nous avons la confiance qu'ils liront avec un vif intérêt quelques-unes de celles que nous imprimons ici, et qui, empreintes d'une grâce de style qui se perd chaque jour, donnent une idée de la galanterie élégante qui régnait alors. Du reste les billets de l'auteur des *Maximes*, La Rochefoucauld, et la lettre du maréchal d'Albret semblent prouver que certaines insinuations de madame de Sévigné, contre la légèreté de madame d'Uxelles, n'étaient pas sans fondement.]

LETTRE DU COMTE DE SAINT-POL.

De Dijon, ce 3 septembre.

Je vous veux tenir la parole que je vous ai donnée, que personne n'aurait de mes nouvelles devant vous, et, ne vous pouvant conter aucune aventure mémorable de mon voyage, vous faire au moins ressouvenir d'un serviteur très acquis que vous avez en moi. Ce n'est pas qu'il ne soit dangereux de vous écrire de si loin : je sais l'usage que vous faites des lettres du pauvre La Garde, et combien de fois nous nous sommes divertis chez vous aux dépens de ce pauvre homme-là et de ses lettres ; vous n'avez pas même épargné celles du petit comte; mais quand vous devriez vous moquer de moi autant que nous nous sommes moqués d'eux, je ne saurais pas m'empêcher de vous mander que je vous aime de tout mon cœur, et de vous prier de me continuer votre amitié; c'est la chose du monde à quoi je suis le plus sensible et que je vous demande avec le plus d'empressement. Je vous supplie aussi d'avoir la bonté de faire mille amitiés de ma part à M. de La Rochefoucauld et à M. de Marcillac : je parlerais mieux si je ne croyais qu'ils trouveront bon que je me serve de ces termes-là. N'oubliez pas, je vous supplie, le petit M. le comte d'Estrées, Grignan et Brioles. Quand je dis le petit M. le comte d'Estrées, ce n'est pas le fils dont je parle, c'est le vice-amiral ; j'avoue que le nom est bizarre. Je vous conjure encore, madame la Marquise, de m'aimer toujours et de me faire savoir de vos nouvelles le plus souvent que vous pouvez.

LE COMTE DE SAINT-POL.

Le valet que je laisse à Paris s'appelle Louis Bastier.

LE MÊME A LA MÊME.

Du camp devant Rimberge, ce 5 juin.

Cela est fort beau, madame la Marquise, et vous avez beaucoup d'honneur à ne pas vous souvenir d'un seul de vos amis, vous qui ne devriez passer votre vie qu'à penser à nous et à nous écrire. Je n'ose croire tout ce que je pense des occupations que vous avez : cessez donc de nous négliger comme vous faites; je vous parle au nom de tous les mécontens comme celui qui a le plus de sujet de l'être.

N'êtes-vous pas bien fâchée de la mort de ce pauvre Valins? Mais je suis bien sot de vous croire affligée de quelqu'un que vous ne voyez pas. Personne n'est plus tendre en présence que vous, et personne ne l'est moins dès que vous ne voyez pas les gens; voilà tout ce que je vous puis dire.

Pour des nouvelles, n'en attendez pas jusqu'à ce que vous ayez réparé vos manquemens.

LE MÊME A LA MÊME.

Ce 28 septembre, de Chambord.

Vous croyez bien que je ne suis pas moins aise que le Roi vous ait donné tout ce que vous lui avez demandé, que j'étais alarmé du péril que vous avez couru de ne rien avoir. Tout le monde est si persuadé de l'intérêt que je prends à ce qui vous touche, que M. de Rouville me charge de vous faire son compli-

ment, croyant, à ce qu'il dit, que vous le recevrez plus favorablement venant de moi que de lui. Je m'en acquitte donc; vous lui témoignerez, s'il vous plaît.

Je n'ai point de nouvelles du Prince, je lui ai pourtant écrit depuis qu'il est parti; faites ce que vous pourrez pour le résoudre à m'en donner. Si vous ne pouvez gagner cela sur lui, faites m'en savoir.

On dit que nous partirons d'ici le onze du mois prochain.

Souvenez-vous toujours, madame la Marquise, du meilleur de vos amis; je dirais bien du plus humble de vos serviteurs, mais vous me permettrez la familiarité au moins en paroles.

LE COMTE DE SAINT-POL.

LETTRE DE TROISVILLES (1).

Sommevaire, 4 février.

Il y a long-temps, Madame, que je me plains de ne point recevoir de vos nouvelles, quand vous avez la bonté de m'en faire savoir de tout le monde. Un billet, qui parle de vous, vaut mieux pour moi qu'une gazette de six feuilles, et j'ai plus de remerciemens à vous faire du dernier que j'ai reçu, que de toutes les dépêches de votre secrétaire.

La harangue de M. d'Arles est fort belle, et je ne m'étonne pas du succès qu'elle a eu à Versailles; mais

(1) Un Troisvilles (on prononçait *Tréville*) commandait les Mousquetaires. Est-ce celui-là qui faisait à la marquise le sermon qu'on va lire dans les lettres suivantes? Nous l'ignorons. (*Note de l'éditeur.*)

je n'ai pas de peine à croire qu'il l'a faite, et je suis persuadé qu'il est capable de plus grandes choses.

Enfin voilà la pauvre duchesse de Grammont morte, et la maréchale de Castelnau survit à tous ses enfans. Quoiqu'elle ne fût pas fort attachée à sa fille, je ne laisse pas de la plaindre; il vient un âge où on perd beaucoup quand on perd des commerces et des occupations.

Comme je compte d'être à Paris avant le mois de juin, je ne fais point de difficulté de vous exhorter à m'écrire jusque à la fin, et je ne vous parle point de la reconnaissance que je conserve de tous vos soins ni de l'attachement sincère que j'ai pour vous. J'ose croire, Madame, que vous me connaissez trop pour en douter.

LE MÊME A LA MÊME.

Jeudi matin.

Quoique je me sois assez mal porté ces jours-ci, j'espère, Madame, que je ne laisserai pas de me rendre chez vous demain à l'heure ordinaire. Il n'y a peut-être rien qui puisse guérir mes vapeurs, mais une aussi bonne compagnie que la vôtre ne saurait manquer de les soulager; cependant l'image de la mort qui se présente à moi de tous côtés les augmente toujours. Je n'ai pas encore su des nouvelles de Madame de Sablé aujourd'hui; mais je n'ose quasi en demander, tant je suis persuadé qu'on n'en aura que de mauvaises à me dire; cette bonne dame me fait pitié. C'est une chose terrible

que de se trouver ainsi aux portes de l'Eternité et à la veille de paraître devant le tribunal de Jésus-Christ, après avoir passé la meilleure partie de sa vie sans songer à ce passage et sans se mettre en état de ne le plus craindre. Je m'arrête tout court, de peur que ce qui ne devait être qu'un billet ne devienne un sermon. Je ne vous dis point, Madame, combien je vous honore et combien je vous suis acquis.

LE MÊME A LA MÊME.

Quand je ne serais pas aussi obligé de vous aimer que je le suis par toutes les bontés que vous avez pour moi et par l'estime particulière que j'ai toujours eue pour vous, vous ne devez pas douter, Madame, que je ne vous donnasse avec joie le peu de jours qui me restent à passer dans le monde, dans l'espérance de contribuer à vous faire prendre des résolutions que Dieu seul vous peut inspirer; quoique je sois peu propre à vous aider en cela, je ne laisse pas de m'offrir à vous de tout mon cœur, et je vous offre bien plus mes prières et celles de mes amis du faubourg Saint-Jacques, que mes visites et ma conversation, car en vérité il n'y a pas grand profit à faire dans l'entretien d'un homme comme moi, et il n'y a rien qu'on ne doive et qu'on ne puisse attendre de Jésus-Christ, quand on lui demande les grâces avec humilité et qu'on emploie auprès de lui les prières de ceux qui lui ont sacrifié leurs vies sans réserve.

LETTRE DU MARÉCHAL D'ALBRET (1).

De Paris, ce 8 septembre.

Votre lettre m'a été rendue au moment que je me jetais entre les bras d'une... (2) pour me laisser transporter à Paris en toute diligence. Je vous annonce que j'ai tant de hâte de quitter Paris et de m'aller délasser même dans le sein de la maréchale, dure extrémité toutefois, des fatigues que le Meklebourg m'a données à parlement, que je sors d'ici avec plus de joie que je n'en ai jamais eu à y venir. J'ai perdu tous les procès que je n'ai pu empêcher de juger, et je vous assure que le parlement de Meklebourg ne saurait être ni plus dévoué ni plus complaisant à sa souveraine que celui de Paris l'a été à cette digne princesse. M. votre frère (3), comme chef de la chambre de l'édit, en a donné l'exemple à sa compagnie; je prie Dieu de l'en récompenser en temps et lieu, et en attendant je le prie de me faire tomber quelque dame de sa famille entre les mains, afin qu'aux dépens de son sang je puisse satisfaire ma vengeance. C'est donc à vous et à votre nièce de Saint-Germain (4) de vous bien tenir, car si vous y tombez,

(1) César Phœbus d'Albret, comte de Miossans, gouverneur de Guyenne, maréchal de France, chevalier des ordres du Roi; né en 1614, mort le 3 septembre 1676. (*Note de l'éditeur.*)

(2) Mot illisible.

(3) Louis-Dominique de Bailleul, conseiller au Parlement, puis président à mortier, mort le 11 juillet 1701. (*Note de l'éditeur.*)

(4) Agnès de Bailleul, sœur de madame d'Uxelles, avait épousé Henri de Foucaut, seigneur de Saint-Germain-Beaupré, gouverneur de la haute et basse Marche. (*Note de l'éditeur.*)

vous ne devez espérer ni l'une, ni l'autre, ni grâce, ni merci de moi. Vous me direz peut-être que j'entreprends au-dessus de mes forces, et que la moindre des deux n'est que trop capable de venir à bout de moi; certes je n'en suis que trop persuadé, mais dans la colère où je suis contre ces Bailleul, je hasarderais de les combattre tous à la fois. Je ne fais point état de voir votre nièce à Lille, car on ne m'y attend pas, et j'y passerai sans m'y arrêter : n'en soyez donc point jalouse, je ne la verrai, non plus que vous, qu'à mon retour à Paris, où je vous donne rendez-vous au mois de décembre.

Au reste j'ai vu des Bourguignons qui m'ont dit que les yeux de madame la Marquise sont plus beaux que jamais, et m'ont fait entendre qu'elle ne m'est pas trop fidèle. Fi! vous devriez mourir de honte; mais patience, j'espère l'hiver prochain me venger de toute la ville.

LETTRE DE LA DUCHESSE DE LONGUEVILLE (1).

On ne saurait être plus en peine que je l'ai été de votre maladie, ni plus aise que je le suis d'apprendre que vous êtes hors de tout danger; si ce mal ne vous laisse nulle méchante suite, on pourra dire qu'il vous sera bon de l'avoir eu, et que, comme tout tourne en bien aux élus pour l'autre vie, cet accident fera non-

(1) Anne-Geneviève de Bourbon, née au château de Vincennes, le 27 août 1619; mariée à Paris, le 2 juin 1642, à Henri d'Orléans, IIe du nom, duc de Longueville, pair de France; morte à Paris, le 15 avril 1679, aux Carmélites, où elle s'était retirée. (*Note de l'éditeur.*)

seulement cet effet en vous, par le bon usage que vous en aurez fait, mais même que ce vous sera un bien pour la vie présente, puisque vous serez délivrée par là de la crainte que vous aviez de ce mal. Cet avantage ne se bornera pas même à vous, il s'étendra sur vos amis, et surtout sur ceux qui demeurent en notre quartier, puisque vous ne craindrez plus assez le mauvais air du faubourg Saint-Jacques, pour vous empêcher d'y venir loger, si vos autres mesures s'accommodent à ce dessein, je le souhaite de tout mon cœur, je vous assure : je ne pourrais pas faire ce compliment à beaucoup de gens, en disant vrai, n'y ayant plus guère de personnes au monde dont l'absence ne m'accommode autant que la présence. Jugez après cela si j'ai de l'amitié pour vous, et si vous ne devez pas me conserver celle que vous m'avez promise.

A. DE BOURBON.

LETTRE DE LA ROCHEFOUCAULD (1).

Je serais ravi de vous pouvoir croire, mais je n'ai garde; je sais que l'on vous a rendu ses devoirs, et je le sais comme un jaloux qui craint qu'on n'y ait pas manqué; je vous sacrifierai madame de Chavigny quand vous voudrez. La victime n'est pas jeune; mais excusez, le sacrificateur ne l'est pas aussi.

Je n'ai pas entendu parler de Barbin, ni du livre. Je sais que la faute vient de lui, et vous êtes la plus

(1) François IV, duc de La Rochefoucauld, auteur des *Maximes*, né en 1613, mort en 1680. (*Note de l'éditeur.*)

ponctuelle et la meilleure amie du monde; c'est dommage que vous ne soyez que cela.

LE MÊME A LA MÊME.

Le moins que je vous doive pour toutes vos larmes est de vous dire que je suis arrivé ici sans aventure, et que, durant le chemin, j'ai presque toujours songé à vous. Dès que je serai de retour de Barèges, je ne songerai qu'à retourner à Paris reprendre possession de tous mes droits dans votre maison; cependant assurez-moi que l'absence ne me fait rien perdre auprès de vous, et que je vous retrouverai pour moi comme je vous ai laissée; ce n'est pas que j'en doute, mais c'est que je suis ravi de me faire assurer souvent de la chose du monde que je souhaite le plus.

Je vous conjure de faire un compliment pour moi à la petite. J'espère que nous dînerons cet hiver ensemble chez M. de Longueil.

LE MÊME A LA MÊME.

Je ne suis point allé à Saint-Germain comme on vous l'a dit, et pour ce qui est de ne vous avoir point écrit, vous savez bien que nous avions mis dans notre marché que vous commenceriez; je suis homme d'honneur et de parole. Vous ne m'aviez pas écrit, et vous aviez écrit à d'autres qui sont fort indiscrets, qui m'ont montré vos lettres où vous les appelez les meilleurs de

vos amis. Je suis jaloux de cette qualité-là plus que d'aucune autre; je vous verrai assurément aujourd'hui.

LE MÊME A LA MÊME.

Vous avez grand tort, madame la Marquise, de vous plaindre de moi et de ma légèreté; car je vous assure que vous êtes toujours la femme de France que j'aime et que j'estime le plus.

Je n'arrivai que hier au soir et assez tard de Saint-Germain, c'est pourquoi je n'allai pas chez vous. Ce n'est pas que je ne sois fort aise des reproches que vous me faites, et de voir par là que vous vous souciez un peu de moi; mais je suis bien aise aussi de me justifier et de montrer mon innocence.

Puisque vous voulez bien me donner le choix du lieu, je vous prie que ce soit chez vous ce soir; vous pouvez y demeurer sans crainte d'y être seule; je voudrais vous pouvoir aussi bien répondre que vous ne vous y ennuierez pas.

LE MÊME A LA MÊME.

J'allais envoyer chez vous quand un laquais est arrivé, et j'aurais été vous rendre mes devoirs aujourd'hui si j'avais un habit. Ne sauriez vous passer tantôt céans; je meurs d'envie de vous voir et de vous embrasser, qui plus est. Il n'y a personne au monde qui vous honore tant que moi.

Je vous prie de dire à la petite que je trouvai, hier

en arrivant, le colonel dans le fond d'un carrosse vitré; cela me parut si nouveau, que je crus que tout était changé dans ce pays depuis que j'en étais parti.

LE MÊME A LA MÊME.

J'étais déjà assez gagné sans me mander tant de choses; ce qui est de beau dans le temps qui court, c'est que je les crois fermement et que je vous aime comme si je voyais le fond de votre cœur. Je dis des biens de vous, qui passent l'imagination, et j'en crois encore plus que je n'en dis. Ceux qui me voient si sillé en tirent de grandes conséquences, et j'espère que l'on parlera bientôt de nous; au reste, je vous ai renvoyé votre lettre, et je ne l'eusse pas confiée si on ne m'avait assuré qu'on vous la rendrait à vous-même. Je veux bien mettre sur mon compte ce que vous en avez fait ensuite.

Je suis, sans exception, l'homme du monde qui vous honore le plus.

LETTRE DU PRINCE DE CONDÉ (1).

On dit que les rois ont les bras longs, mais je ne croyais pas que vous les eussiez aussi longs qu'eux, et

(1) Louis de Bourbon, IIe du nom, prince de Condé, surnommé *le Grand*, premier prince du sang, premier pair de France, grand-maître de France, gouverneur de Bourgogne et Bresse; né à Paris le 8 septembre 1621, mort à Fontainebleau le 11 décembre 1686. (*Note de l'éditeur.*)

je ne m'attendais point à vous trouver à Châlons, vous ayant laissée à Paris. Votre esprit s'est répandu dans toutes les personnes sur qui vous avez de l'autorité, et vous m'avez fait ici une réception magnifique et galante; vous m'avez fait la meilleure chère du monde; on a brûlé votre poudre, et jusque au père nourricier, j'ai trouvé tout poli.

Recevez donc mes remerciemens, ma chère marquise, et me croyez aussi entièrement à vous que je suis.

B.

Je suis fort content de votre évêque et de votre *lieutenant* de la citadelle; vous mettez tout sur le bon pied.

LE MÊME A LA MÊME.

J'ai reçu deux de vos lettres; une, en grande cérémonie, dont j'ai été scandalisé; l'autre est aimable et charmante. Je tâcherai de servir l'avocat du Roi de Mâcon, en ce que je pourrai. Je considère tout ce que vous considérez, et j'aime ce que vous aimez avec ration, car pour la passion je ne vous la permettrais pas pour d'autres. J'ai montré ce que vous m'avez écrit au grand prince qui veut avoir le premier rang dans votre cœur, et que personne n'y soit avec lui; il est tout-à-fait difficile, mais je ne puis blâmer son goût.

LOUIS DE BOURBON.

(En marge on lit):

La marquise d'Uxelles
Fait ici des merveilles.

LE MÊME A LA MÊME.

Je vous prie, ma chère Marquise, de me donner un rendez-vous, quelque part, cet après-dîné; je me trouverai où vous voudrez à l'heure que vous voudrez. Je voudrais cependant bien que ce fût un peu de bonne heure, mais je vous prie de ne vous en pas embarrasser.

LE MÊME A LA MÊME.

Je vous suis trop obligé, ma chère Marquise, de l'avis salutaire que vous m'avez donné. Je serai à la Comédie et à la Foire; mais comme il faut que j'y mène quelqu'un avec moi, mandez-moi, je vous prie, quelle comédie; c'est afin que je la propose. Faites bien des amitiés à ma petite amie, et croyez bien, ma chère marquise, que je vous aime de tout mon cœur.

J'ai reçu votre lettre et celle que vous avez écrite à Marcillac, que je lui ai envoyée. Elles ont pris la peine d'aller à Dijon, et puis d'en revenir.

A lundi au soir.

LE MÊME A LA MÊME.

C'est aujourd'hui ma première sortie, et je vous prie que vous soyez la première personne que je voie. Mandez-moi donc si je vous trouverai chez vous sur les quatre heures; si celle-là ne vous est pas commode,

vous me donnerez celle que vous jugerez à propos. Je vous assure, ma chère Marquise, que j'aurai un grand plaisir à vous voir.

LE MÊME A LA MÊME.

Je fus au désespoir, hier, de ne pas vous trouver chez vous; je m'en vais à Saint-Germain dîner, j'en reviendrai demain, et à mon retour je vous écrirai pour vous demander un rendez-vous. Cependant, ma chère Marquise, je vous envoie un paquet pour notre amie, que je vous supplie de lui donner en main propre; je vous aurais une obligation extrême si vous pouviez lui donner cela aujourd'hui.

Je vous supplie d'être bien persuadée que je meurs d'envie de vous voir et de vous embrasser.

Samedi, à huit heures du matin.

LE MÊME A LA MÊME.

Il est question, madame la Marquise, de faire tout à l'heure une troupe de masques, et de l'envoyer ici; voyez, si vous le pouviez, vous feriez fort bien votre cour, et le Roi sera fort aise d'en voir. Enfin, il faut que vous m'envoyiez une troupe ce soir, n'y en eût-il point.

De la chambre du Roi, à neuf heures.

LE MÊME A LA MÊME.

A Dijon, le 13 mai.

J'ai fait des merveilles avec tous ceux que vous m'avez recommandés. Je pense que le duc se sera fort loué de moi, et il m'a promis de vous rendre compte de la considération que j'ai pour vos ordres. J'ai fait aussi tout de mon mieux avec le bon homme Desroches, comme avec les quatre autres. Je suis seulement fâché que vous vous contentiez de la demi-douzaine; je sens que je pourrais vous plaire, quand vous seriez plus difficile à contenter; cependant je ne demande pas que vous m'en croyiez sur ma parole, mais éprouvez-moi et ne craignez point d'être la curieuse impertinente; j'aime mieux que vous l'alliez voir que de le croire. Enfin, Marquise, vous n'avez qu'à ordonner, et vous verrez que pour vous j'avalerais la mer et les poissons.

B.

Mandez-moi des nouvelles de temps en temps, ou je tournerai le dos à tous vos prédestinés.

LE MÊME A LA MÊME.

Je suis heureux d'avoir été si long-temps sans vous faire réponse, c'est-à-dire sans vous la porter, car ce n'était pas assez de vous la faire. Je vous crois présen-

tement trop en dévotion pour souffrir le commerce des profanes; mais dès que la bonne fête sera passée, je vous irai dire bien souvent, ma chère marquise, que je vous aime assurément de tout mon cœur.

LE MÊME A LA MÊME.

Quand vous me demanderiez votre quittance, assurément je ne vous la rendrais pas; je n'ai garde de me défaire d'une chose qui m'est si chère. Il faut quelquefois pardonner au libertinage quand on est dévote et que l'on n'y veut pas entrer. Je prétends pourtant m'en corriger et vous faire ma cour plus assidûment à l'avenir.

LETTRE DE MADEMOISELLE D'ORLÉANS, DUCHESSE DE MONTPENSIER (1).

A Saint-Fargeau, 16 février 1657.

Je vous avoue que j'étais en fort grande inquiétude de n'avoir point de vos nouvelles; je ne savais à quoi en attribuer la cause; celle que vous me dites est fort méchante, car c'est avec raison que je suis prévenue que

(1) Anne-Marie-Louise d'Orléans, souveraine de Dombes, princesse de la Roche-sur-Yon, dauphine d'Auvergne, duchesse de Montpensier, née au Louvre à Paris, le samedi 29 mai 1627; connue durant plusieurs années sous le titre de *Mademoiselle*, puis sous celui de *Mademoiselle d'Orléans, duchesse de Montpensier*, morte à Paris, au palais d'Orléans, le dimanche 5 avril 1693, à l'âge de soixante-six ans.

vous écrivez fort bien, et vous ne devez point croire que l'on puisse changer : en recevant de vos lettres l'on ne peut que se confirmer en cette opinion.

Je ne doute point que la mort de madame de Mercœur n'ait terriblement effrayé tout le monde, et tout de bon il y a lieu de l'être et de faire de grandes réflexions quand l'on voit ainsi mourir des jeunes gens. Pour moi, je suis la personne du monde la plus propre à en faire, aussi en fais-je souvent; mais, à mon grand regret, cela ne me profite pas; c'est que Dieu ne me juge pas encore digne de lui, et ne veut pas que je sois encore dévote.

L'affliction du chevalier de Grammont est admirable; il se consolera : il a eu tant d'autres inclinations en sa vie qu'à la première qu'il trouvera en son chemin, ses anciennes flammes se rallumeront; mais quelquefois les objets n'y sont plus propres; car en matière d'amour, je pense que l'ancienneté n'est pas bonne, car l'on dit toujours : *Ce sont d'anciennes amitiés;* mais l'on ne dit guère *d'anciennes amours* qu'en ridicule.

Si j'étais encore dans les sentimens où j'étais autrefois pour les bals et ces sortes de plaisir, la cour aurait grande joie que je n'en ai point, puisque je n'y suis pas; mais je vous assure que cela m'est fort indifférent. J'ai ouï parler d'un bal chez madame de Monglat, où l'on fut assez long-temps à y attendre les messieurs pour danser, et qu'il y avait quelque dame qui trouvait le monde fort changé depuis qu'elle ne l'avait vu; peut-être que le monde est dans le même sentiment qu'elle. Vous me ferez grande justice quand vous serez persuadée que ceux que j'ai pour vous sont fort tendres.

LA MÊME A LA MÊME.

A Saint Fargeau, ce 26 mars 1657.

Las! quel regret j'ai de ne vous pouvoir dire je me porte aussi bien que vous, je dors et je mange de même, car si je le disais, je mentirais, et ce n'est pas la saison. Il faut donc que je dise à mon grand regret que je suis enrhumée du cerveau au dernier point, que je ne dors ni ne mange; mais mon espérance est que ce mal n'ira pas jusqu'au poumon, car je lui coupe le chemin, n'étant à propos pour moi qu'il prenne celui-là. Je suis bien aise que vous m'assuriez que je suis en sûreté entre madame de Sévigny (1) et vous, car, outre que je fais beaucoup de cas de l'amitié de l'une et de l'autre, je sais que l'on est trop heureux de trouver deux amies qui le soient véritablement.

Je plains bien les dames qui ont l'apoplexie. Je crains bien pour madame d'Olonne que l'on ne trouve que c'est l'air de Paris qui ne lui est pas bon; car il me semble avoir ouï dire qu'elle ou d'autres de sa famille font état qu'elle n'y viendrait pas de quelques années. Pour moi je ne crois pas ce bruit véritable; pour madame de Monglat, je ne sais si j'oserai nommer son nom sans lui déplaire, car elle a témoigné tant de haine contre moi, que cela est horrible; enfin, il faut bien que ce soit par haine qu'elle a jugé à propos d'en

(1) C'était alors l'orthographe adoptée pour le nom de notre célèbre épistolaire. *(Note de l'Editeur.)*

user avec la comtesse de Fiesque, comme elle a fait, car après les obligations qu'elle m'a, à moins que les personnes déplaisent, l'on ne peut croire que l'on manque à tout devoir; mais il faut bien s'en vouloir à soi-même de se manquer, car je pense que cela s'appelle ainsi quand l'on ne fait pas ce que l'on doit, car cela tombe bien plus sur lui-même que sur telles gens que moi à qui l'on manque, et le public, qui n'est pas rempli de charité, ne manque pas de dauber les gens.

Je ne sais pas si, quand madame d'Etiange sera en Bourgogne, où je ne doute pas qu'elle aille, elle aura aussi peu de soin de m'écrire qu'elle fait à Paris, car il est bon que vous sachiez que, depuis qu'elle est hors d'ici, je n'ai pas ouï parler d'elle, au moins d'elle à moi, car pour en entendre parler, vous savez qu'elle a ce bonheur-là de n'être pas oubliée.

Mais c'est trop écrire pour une enrhumée : j'ai même peur de vous communiquer mon mal; si cela arrive, croyez que ce sera sans dessein, et que j'ai trop d'amitié pour vous en souhaiter ni vous en causer volontairement.

LA MÊME A LA MÊME.

A Saint-Fargeau, ce 3 mai 1657.

Je suis toute résolue à rendre la justice lorsque l'on me l'aura rendue; mais quoique j'aie eu une entière satisfaction de celle du parlement, il faut que d'autres gens m'en donnent encore, et dès que cela sera, je ne manquerai pas d'obéir à vos ordres. Pourtant tout le

monde meurt ou est malade à Paris, et cela m'effraie horriblement; c'est pourquoi je ne sais si j'y voudrais aller, quand cela dépendrait de moi. Comme la raison qui m'en empêcherait est assez bonne, je crois que vous l'êtes assez aussi pour la bien recevoir, et que, quand je manquerai à suivre précisément les ordres que vous me donnez, cela ne vous fera pas douter de mon amitié, ni perdre celle que vous m'avez promis d'avoir pour moi.

LETTRE DU COMTE DE FRONTENAC (1).

A Québec, ce 28 octobre 1696.

Ce m'est une grande consolation, Madame, de voir que mon grand éloignement n'empêche point que vous ne songiez quelquefois à moi, et que vous ne repassiez encore dans votre esprit des temps dont le souvenir ne laisse pas de donner quelque joie.

Nous sommes dans un pays qui ne fournit guère de matière d'en avoir, et le Père Loupin n'en aurait pas trouvé pour son zèle dévorant une si ample qu'il se l'était imaginé. Les choses paraissent de loin tout autres qu'on ne les voit de près, et il a fort bien fait

(1) Frontenac (Louis de Buade, comte de), nommé gouverneur du Canada, en 1672, et une seconde fois, en 1689. Il mourut à Québec, le 28 novembre 1698, dans sa soixante-dix-huitième année. Saint-Simon (*Mémoires*, Paris, 1829, tome II, page 298) lui a consacré quelques lignes d'éloges et dit que sa mort *fut une perte*. *(Note de l'Editeur.)*

de se laisser gagner aux avis et aux pleurs de ses proches. Si sa morale avait eu le moindre air de la janséniste, il n'en aurait pas fallu davantage pour le faire brûler comme un Iroquois, car nous en avons ici une toute particulière, aussi bien qu'un évangile, qui ne se prêcherait pas, je crois, autre part.

Si vous avez, Madame, la curiosité d'apprendre quelque chose de la guerre de nos Iroquois, et que cela méritât de prendre place dans les grands évènemens qui vous arrivent tous les jours, un secrétaire, que j'envoie en France, vous pourra informer de l'expédition que j'ai faite contre eux cette campagne, dont les peines et les fatigues ont été plus extraordinaires que les exploits.

Ils ne laissent pas d'en être fort humiliés, et je ne désespère pas qu'en continuant un peu les grillades, on ne les mette à la fin à la raison.

Je continuerai d'obliger M. du Plessis et sa femme dans toutes les occasions qui se pourront offrir, ne pouvant avoir de plaisir plus sensible que d'en pouvoir faire aux personnes que vous affectionnez, et vous témoigner par là le respect passionné et sincère avec lequel je serai toute ma vie, Madame, votre très humble et très obéissant serviteur.

FRONTENAC.

LETTRE DU CARDINAL D'ESTRÉES (1).

Je vous suis énormement obligé, Madame, des bontés dont vous m'honorez. La beauté et la réputation de votre plume, Madame, ne me permettent pas que j'ose y comparer la mienne; c'est pourquoi je prends le parti de vous aller témoigner toute ma reconnaissance et mon très humble respect, et vous protester, en présence de M. de Bauville, qu'on ne peut être plus que *moi, Madame*, votre très humble et très obéissant serviteur.

LE CARDINAL D'ESTRÉES.

LE MÊME A LA MÊME.

Ce 24 juillet 1701, à Venise.

J'avais déjà su, Madame, par M. l'abbé de Barière, que la grâce que le Roi a faite à M. le maréchal d'Es-

(1) César, cardinal d'Estrées, évêque et duc de Laon, pair de France, camarlingue du sacré collége, évêque d'Albano, abbé de Long-Pont, du mont Saint-Éloy, de Saint-Nicolas-au-Bois, de la Stafarde en Piémont, de Saint-Claude en Franche-Comté, d'Anchin, près Douai, et de Saint-Germain-des-Prés à Paris, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, docteur de Sorbonne, l'un des Quarante de l'Académie française, où il fut reçu en 1657 et dont il mourut doyen; né le 5 février 1628, et mort à Saint-Germain-des-Prés, le 19 décembre 1714, âgé de quatre-vingt-sept ans.

(Note de l'Éditeur.)

trées, vous a touchée, et je l'apprends plus agréablement par ce que vous me faites l'honneur de m'écrire, et je vous suis bien obligé que vous vouliez aussi me comprendre dans la joie que l'intérêt de mon frère vous inspire. Les complimens, en vérité, ne me doivent pas regarder moins que lui, car il y a long-temps qu'il ne m'est rien arrivé dont j'aie été plus. Cet intérim perpétuel de gouvernement me fatiguait; grâce à Dieu et au Roi, il en à un bon en titre. Pour mériter vos bontés, je souhaiterais encore plus les années que vous m'augurez, Madame; je ne perdrai cependant aucune occasion de vous témoigner, par mon respect et mes très humbles services, que votre très humble et très obéissant serviteur n'en est pas indigne.

LE CARDINAL D'ESTRÉES.

LE MÊME A LA MÊME.

Ce 5 février 1703, à Madrid.

Je ne prends, Madame, moins de part à la promotion de M. le maréchal d'Uxelles, que vous en auriez pris assurément à celle du fils de votre bon ami; je me donne l'honneur de vous en assurer, Madame, et de vous dire que je serai ravi de pouvoir rendre ici quelque service à M. le comte de Saint-Germain, et de vous marquer, en toutes choses, avec combien de respect et de vérité, je suis, Madame, votre très humble et très obéissant serviteur.

LE CARDINAL D'ESTRÉES.

LETTRE DU MARÉCHAL DE MONTREVEL (1).

Ce 22 janvier 1703.

Vous me faites sentir, Madame, que je me suis trompé quand j'ai cru que la reconnaissance que je dois à la grâce infinie dont le Roi vient de m'honorer remplissait tout mon cœur, car il est pénétré de la manière avec laquelle vous voulez bien prendre part à mon élévation.

Il n'est pas nouveau, Madame, que des gens de mon nom vous respectent; c'est un tribut qui vous est dû par tous ceux qui le portent, mais je jouis du plaisir d'oser vous assurer que personne du monde ne remplit ce devoir plus parfaitement que moi, ni ne s'intéresse plus vivement que je fais à votre satisfaction; faites-moi, je vous supplie, Madame, l'honneur d'en être persuadée et de croire qu'on ne peut rien ajouter à l'attachement respectueux avec lequel je serai toute ma vie, Madame, votre très humble et très obéissant serviteur.

LE MARÉCHAL DE MONTREVEL.

(1) Nicolas-Auguste de La Baume, marquis de Montrevel, maréchal de France, chevalier des ordres du Roi, né à Paris le 23 novembre 1645 mort à Paris le 11 octobre 1716, âgé de soixante-onze ans.

(Note de l'Editeur.)

LETTRE DU DUC D'HARCOURT (1).

A Marly, ce vendredi.

Je me flattais, Madame, d'aller tous les jours à Paris, et de me servir de cette occasion pour avoir l'honneur de vous remercier de la part que vous voulez bien prendre aux grâces qui m'arrivent à tous momens. Cette dernière vous procurera une meilleure place aux spectacles; pour dans mon cœur, vous savez comme votre mérite et vos bontés pour moi vous y ont placée de longue main, et comme je ne prévois pas que personne vous puisse disputer cette place par une aussi solide vertu, vous devez en être assurée pour longtemps. Mais, Madame, cela serait imparfait si vous ne me continuiez un peu de part dans l'honneur de vos bonnes grâces, que je mérite assurément par l'attachement et le respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, Madame, votre très humble et très obéissant serviteur.

HARCOURT.

Mon père doit être à Paris au commencement de la semaine; je serais charmé de vous voir ensemble.

(1) Henri d'Harcourt, duc et pair, maréchal de France, né en 1654, mort en 1718. *(Note de l'Editeur.)*

LETTRE DE MADAME DE MAINTENON (1).

A Fontainebleau, ce 13 septembre.

Il me semble, Madame, que vous avez fort bien fait de m'écrire, puisque le Roi a vu avec beaucoup de plaisir ce que vous m'avez mandé pour lui, et qu'il m'a ordonné de vous en remercier. Si, après un tel compliment, j'osais vous parler de moi, je vous dirais que j'ai été ravie de cette marque de votre souvenir; que j'ai conservé pour vous toute l'estime que vous méritez et l'inclination que vous vous attirez de ceux qui ont le goût bon, et que je serais trop heureuse et très glorieuse si, en vous déclarant pour le mérite, j'avais quelque part à l'honneur de vos bonnes grâces.

MAINTENON.

(1) Françoise d'Aubigné, marquise de Maintenon, née en 1635, dans les prisons de la Conciergerie de Niort, morte dans la maison de Saint-Cyr, en 1719. *(Note de l'Editeur.)*

SURVEILLANCE

EXERCÉE

PAR LA POLICE FRANÇAISE

SUR UN AMBASSADEUR ÉTRANGER A PARIS (1).

[Nous ne croyons pas trahir un secret d'État en apprenant à nos lecteurs que les ambassadeurs étrangers, à Paris, sont l'objet d'une surveillance que les autres puissances exercent également sur nos envoyés. Comme les surveillés n'ignorent point que l'espionnage veille auprès d'eux, et que les gens de leur maison se voient souvent offrir des sommes fort tentantes, pour la communication durant quelques heures, d'une dépêche secrète expédiée à leur maître par la cour qu'il représente, la publication des rapports qu'on va lire n'aura donc pas pour effet de rendre plus difficile l'industrie des surveillans, et ne surprendra que cette partie honnête du public qui paie sa part des fonds de la police, mais ne connaît pas ses *arcanes*.]

Rapport au Préfet de Police sur le Mis Lucchesini, ambassadeur de Prusse, (21 frimaire an IX).

Voici le travail que Lucchesini m'a demandé; j'ai l'honneur de le mettre sous les yeux du citoyen préfet; s'il l'approuve, j'en ferai une copie et je la remettrai à

(1) Collection de M. Berthevin.

ce ministre; s'il désire qu'il soit conçu différemment, je suivrai en tout ses ordres. Je ne ferai jamais un pas sans qu'il en soit instruit; c'est mon devoir, et mon cœur n'a pas de peine à le remplir.

Le commandeur Ruffo s'est trouvé à Paris dans des circonstances où il fallait déployer toute sa sagesse et ses lumières pour connaître les vues d'un gouvernement établi sur des principes contraires à la raison et à l'équité. Le Directoire était composé, à cette époque, d'hommes vains et orgueilleux qui, ayant passé presque leur vie à étudier les routes tortueuses de la chicane, ne connaissaient ni l'art de gouverner, ni celui de flatter le peuple. — Embarrassés dans le choix des moyens, enfermés dans un cercle d'idées très borné; ne pouvant pas approfondir ni le caractère, ni le génie des hommes à qui ils commandaient; violant chaque jour, par des actes arbitraires, l'échafaudage monstrueux qu'on nommait constitution : ces hommes, si petits aux yeux de la France et de l'Europe entière, se croyaient les souverains du monde. — Le commandeur Ruffo vit au premier coup d'œil à qui il avait à faire, et dirigea sa conduite en ministre habile et en diplomate expérimenté. — Il s'agissait alors d'une paix simulée que le Directoire offrait, par l'organe de son ambassadeur Garat, au roi de Naples, mais il l'offrait en maître et à des conditions qui ressemblaient plutôt à des lois impérieuses qu'à un traité pacifique. — Le commandeur Ruffo voyait, à travers les détours méprisables qu'on employait au Luxembourg, la duplicité du gouvernement français. — Il avait les intérêts de son maître à servir, et le cabinet de Saint-James à ménager. — Il savait que plusieurs provinces du royaume de Naples et la capitale même, par leur situation ma-

ritime, étaient menacées d'une ruine totale si l'Angleterre déclarait la guerre. — Dans l'alternative de déplaire à l'une ou à l'autre de ces deux puissances, il temporisait en négociateur habile avec la République française, et il demandait des délais à la cour de Londres. — Il entretenait en même temps des correspondances secrètes en Suisse et en Hollande, et il était instruit des progrès effrayans que faisait le nouveau système dévastateur dans ces contrées. — Il était averti par des personnes sûres des projets du Directoire, qui ne tendaient qu'à soulever le peuple napolitain contre son roi : rien ne lui échappa enfin de tout ce qui se passait dans les principales cours de l'Europe. Voyant que le danger augmentait à vue d'œil, il prit le parti d'exposer au Roi, qu'il était temps de rompre avec un gouvernement qui ne connaissait ni la loyauté, ni la foi des traités. — Mais l'astucieux Garat travaillait à Naples à inspirer des craintes à cette cour. Sous le prétexte de la réconcilier avec la République, il était d'intelligence avec les rebelles, et les engageait à frapper un coup décisif. Le Roi était assez sa dupe, tandis que le commandeur Ruffo savait à Paris tout ce que l'ambassadeur français faisait à Naples. — Ce fut alors qu'il écrivit au Roi, que s'il voulait sauver et sa personne et son royaume, il fallait se jeter dans les bras de l'Angleterre. Ferdinand balançait encore, lorsque la courageuse Caroline le décida à suivre les conseils de son ambassadeur. La suite n'a que trop démontré, que le Directoire lui-même, honteux de ses procédés et trompé dans son calcul, fit évacuer le royaume de Naples. — C'est donc au commandeur Ruffo que ce pays doit le bonheur d'avoir secoué le joug des Français, et d'avoir étouffé le germe d'un système aussi funeste et aussi

meurtrier. C'est le commandeur Ruffo, qui, en pilote habile, a su gouverner au milieu des tempêtes politiques le vaisseau de l'État, et le préserver des dangers que lui préparait un gouvernement habitué à ne respecter ni le droit des gens, ni la liberté et la vie des Français.

J'observe que j'ai été dans le temps très bien instruit des menées de l'ambassadeur Ruffo, par ce que le ministre de la police Lecarlier, à qui j'étais attaché, me chargea de suivre la conduite de ce Napolitain, et je parvins à faire connaître au Directoire toutes ses menées. J'employai à peu près les mêmes moyens que j'emploie aujourd'hui pour savoir les démarches de Lucchesini, avec une différence pourtant, que je suis encouragé aujourd'hui par les bontés du citoyen préfet, et qu'alors la récompense de mon travail fut ma destitution, lorsque Duval remplaça Lecarlier, parce que Duval écouta les intrigans qui craignaient mon impartialité et mon zèle à déjouer les ennemis de la République.

Il m'a été impossible de parler dans cet exposé de la conspiration, ourdie à Paris, par Ruffo lui-même, qui tendait à faire assassiner à Naples, dans la même journée, Garat et tous les Français qui s'y trouvaient; c'était une corde trop délicate à toucher. C'est moi qui, ayant découvert ce complot, en donnai avis sur-le-champ à Lecarlier. On envoya un courrier extraordinaire à Garat lui-même, qui, à son retour à Paris, apprit que c'était moi qui avais déjoué cette affreuse conspiration.

---

26 frimaire an IX.

Il faut faire marcher dans cette affaire deux intrigues de front, et jouer un rôle avec le maître, et l'autre avec le valet. — J'ai vu ce dernier hier soir, qui a débuté par me dire que Lucchesini avait été très content de mon travail; mais qu'il disait qu'il aurait voulu du moins que je lui eusse montré quelques papiers pour faire voir qui j'étais. — Je lui ai répondu que, malheureusement, je n'avais pas le passeport que la police m'avait donné en arrivant à Paris; mais que je le lui montrerai la première fois que je le verrai. — Mais, ai-je ajouté, votre maître, mon ami, n'est guère généreux; pour le travail que j'ai fait, et pour avoir fait lire quelquefois le français à son M. le baron, il ne m'a donné qu'un louis; vous conviendrez que c'est bien peu. J'ai été au moment de le refuser. — Vous l'auriez fâché, m'a-t-il répondu, car M. le marquis se pique pour peu de chose. S'il vous emploie auprès de lui, vous serez bien traité, mais, a-t-il dit, vous n'en avez pas besoin; car vous m'avez dit que vous aviez toujours de l'argent. — J'avais prévu cette observation, et ma réponse était toute prête. — Ce n'est pas que j'aie besoin de l'argent de M. le marquis, lui ai-je dit, mais j'étais bien aise qu'il me payât un travail aussi précieux, car enfin je lui ai fait part des secrets diplomatiques de M. le commandeur Ruffo. — Oh! il réparera tout ça, m'a-t-il répondu. — Eh bien, lui ai-je dit, venez manger votre part du louis!

J'ai remarqué avec plaisir que ce drôle n'avait pas jasé avec son maître, et ne lui avait pas dit que nous nous voyions le soir. Je lui ai donc dit naturellement qu'il

était inutile qu'il en parlât à son maître. — Je m'en garderai bien, m'a-t-il répondu. Je vous ai déjà dit qu'il serait capable de me renvoyer s'il savait que je vois ordinairement du monde tous les soirs, car il me l'a expressément défendu. Je lui ai demandé quelles étaient les trois personnes dont son maître m'avait parlé hier, qui avaient le secret de l'État, et qui attendaient son bonheur de lui. Il m'a répondu que c'était Lombard, son secrétaire, le jeune baron, et le secrétaire de légation, M. de Sandoz. — J'ai appris de lui que son maître voyait souvent M. Glayre, ministre plénipotentiaire de la république helvétique, et qu'il écrivait presque tous les jours à un nommé M. Hermann. Il a ajouté que la correspondance de son maître avec la Suisse était très active. — J'ai oublié de dire, dans mon rapport d'hier, que Lucchesini, en faisant avec moi l'énumération des puissances italiennes qui devaient envoyer des ministres au congrès, avait dit que c'était l'ambassadeur d'Espagne qui faisait les affaires de Parme. — Je lui dis : C'est M. de Musquiz. Il me demanda : Le connaissez-vous ? — De réputation, lui répondis-je. C'est un pauvre homme, reprit-il.

J'ai remarqué dans les différens entretiens que j'ai eus avec cet Italien, qu'il a une si haute opinion de lui, qu'il ne rend justice à personne, et qu'il regarde en diplomatie presque tout le monde au-dessous de lui. — J'ai demandé hier soir à Julien, pourquoi son maître avait le portrait du premier consul à sa cheminée. Est-ce qu'il en fait grand cas ? lui dis-je. — Julien s'est mis à rire, et m'a dit : C'est pour la frime. Il veut faire voir à ceux qui viennent chez lui, qu'il estime Bonaparte, mais qu'il se f... bien de lui et de la République.

Je ne pourrai plus faire lire le jeune baron : on lui a donné un maître en règle, qui lui donne leçon tous les matins à sept heures; c'est Julien qui me l'a dit.

RAPPORT SECRET.

27 frimaire an IX.

Le bruit de la dernière victoire éclatante de Moreau s'étant répandu hier dans Paris, les royalistes, comme de raison, n'y croyaient pas ; mais les partis de l'opposition s'obstinaient à la révoquer en doute. Cependant comme l'on assurait que la nouvelle était officielle, voici comment quelques-uns de ces messieurs ont raisonné. Duveyrier, à qui on soutenait, dans une maison, que Moreau marchait sur Vienne, après s'être assez débattu, a dit que si la chose était vraie, la récompense d'une si belle action devait être la première place de la République. — Et Bonaparte? lui a répondu la maîtresse de la maison, dont pourtant ce tribun courtisait la fille. — Bonaparte, a répondu Duveyrier, sera trop heureux si on ne lui fait pas son procès, et il cédera lui-même à Moreau une place dont celui-ci s'est rendu digne à tant de titres. — Ainsi, de quelque manière que les choses tournent, les intentions de cette faction sont toujours les mêmes.

Talleyrand craint beaucoup le commissaire des relations commerciales, Delille, qui est de retour de Stockholm. Son arrivée à Paris donne de vives inquiétudes à ce ministre. Delille est républicain ; Tal-

leyrand l'a tracassé pendant que celui-ci était en Suède. Il a gardé la correspondance du ministre des relations extérieures, et il doit la faire connaître en entier au gouvernement, pour démasquer Talleyrand. Il n'y réussira peut-être pas; car depuis six mois que j'ai donné des renseignemens positifs sur la duplicité et la conduite astucieuse de ce ministre, le premier consul l'a toujours laissé en place. — Delille a du caractère, et il a juré de faire imprimer les lettres de Talleyrand, si on ne lui rend pas justice.

Le citoyen Préfet sait que je n'avance les choses que lorsque j'en suis certain, et que je dis tout. — Une personne en place, bien instruite des affaires, a l'assurance que quelques légers mouvemens qui ont lieu dans les départemens de l'Ouest, sont entretenus sous main par le ministère de la police, parce que Fouché, qui est un homme à argent, craint que ce ministère ne soit supprimé. Il veut par-là se rendre nécessaire aux yeux du consul, et continuer de garder une place dont il tire un grand parti. Les vrais républicains ne le regardent pas comme très scrupuleux sur l'article de la probité. Ils prétendent même que ce ministre tient secrètement à la faction des constitutionnels de l'an III, parce qu'elle grossit tous les jours et qu'elle est puissante. Ils pensent enfin que Fouché agit toujours comme il a agi, car on sait qu'il a été un des intimes de Robespierre, et que c'est lui qui a été le véritable auteur du 9 thermidor, lorsqu'il a su que Robespierre le regardait comme coupable par la conduite qu'il avait tenue à Nantes, à Lyon et dans le département de la Nièvre.

La maison de Nogent, chef de la comptabilité de l'octroi, l'ami intime de Talleyrand, est un véritable

foyer de royalisme. Cinq à six femmes, perdues de mœurs, et quelques émigrés rentrés, y font des orgies continuelles. Le ministre des relations extérieures s'y trouve quelquefois, car on sait qu'il aime les sociétés *lubriques*. C'est dans cette coterie qu'on invente et qu'on débite les plus dégoûtantes calomnies contre le premier consul et madame Bonaparte. C'est de cette maison que partent les nouvelles alarmantes pour indisposer le public contre le gouvernement, et Nogent occupe une aussi belle place! et Talleyrand est toujours ministre!

On joue depuis quelques jours, au Vaudeville, ce spectacle du prétendu Louis XVIII, une pièce intitulée : *Frosine*. L'actrice s'y présente sous le déguisement d'un Gascon, et dit : « Je suis chevalier gascon, « maintenant citoyen français; l'un vaut l'autre. » Ce sarcasme, cette plate plaisanterie est saisie chaque fois avec transport par les chouans, dont ce spectacle abonde, et on y fait des allusions et des commentaires dégoûtans; c'est moi-même qui les ai entendus. On devrait supprimer ce mot, et s'il était permis de faire faire un tour de prison à ce polisson de Radet, qui en est l'auteur, ce serait un service à rendre à la société et aux vrais républicains.

---

27 frimaire an IX.

J'ai montré hier soir à Julien la passe délivrée au nom de Pallaviccini; on ne saurait croire l'effet qu'a produit ce papier. J'avais déjà sa confiance; maintenant il n'a plus rien de caché pour moi. Il m'a engagé

avec instance à faire voir cette pièce à son maître. Je lui ai dit que j'irai le 29 de ce mois chez M. le Marquis, et la lui montrerai. — Il m'a appris que Lucchesini était sorti hier, à deux heures après-midi, pour se rendre sur-le-champ chez l'envoyé de Russie, arrivé depuis deux jours à Paris, ensuite était allé dîner chez l'envoyé de Gênes. Le soir il devait se trouver chez le secrétaire de légation de M. de Sandoz, où devait se rendre Sieyes; deux ou trois ambassadeurs étrangers, a-t-il ajouté, devaient s'y rendre aussi. — M. le marquis, a-t-il dit, n'est pas sorti pendant trois jours, et Sieyes n'a jamais manqué de venir le voir. Il m'a dit que son maître avait été prévenu de l'arrivée de l'envoyé de Russie par la cour de Berlin, et que celui-ci avait des instructions de ne faire la moindre démarche sans consulter Lucchesini. C'est M. Lombard, le secrétaire, a-t-il dit, qui me le disait hier, en faisant l'éloge de M. le marquis, en qui toutes les cours de l'Europe avaient la plus grande confiance.

Je lui ai parlé de la dernière victoire de Moreau; il s'est obstiné à me dire que la paix ne se ferait pas, et qu'on assure que l'armée française était dans la plus triste position; c'est là tout ce que j'ai pu tirer de plus intéressant de lui dans l'entretien d'hier.

---

30 frimaire an IX.

D'après ce que j'ai eu l'honneur de dire hier au soir au citoyen Préfet, l'agent s'est rendu ce matin chez Serra, ministre extraordinaire de Gênes au congrès de Lunéville. Il demeure rue Gaillon, hôtel de la Marine.

Le hasard m'a servi auprès de lui mieux que je ne croyais. — Lorsque l'agent partit, je pris auprès de M. de Lucchesini le nom de Pallaviccini ; je savais que cette famille avait beaucoup souffert à Gênes. Ma sœur cadette, qui a épousé, en 1793, un négociant génois à Naples, et qui est revenue avec mon père à Paris, en frimaire de l'an VII, m'avait donné des détails très circonstanciés, ainsi que son mari, sur la révolution de Gênes et sur plusieurs familles, notamment sur celle des Pallaviccini; en me présentant donc à Serra, et en m'annonçant sous ce nom, je lui ai montré naturellement ma *passe*. Il a donné complètement dans le panneau, parce qu'il savait que plusieurs de cette famille avaient quitté Gênes depuis 1789. Je lui ai dit, comme j'avais dit à Lucchesini, que j'avais été élevé en France; que j'étais retourné à Gênes peu de temps avant la révolution française; que j'avais été recommandé au commandeur Ruffo, qui, en passant par Gênes, m'avait emmené avec lui; qu'ensuite j'étais allé à Londres, d'où j'étais de retour depuis peu, pour trouver de l'emploi auprès de quelque ministre étranger. — J'ai ajouté que j'avais vu plusieurs fois le marquis de Lucchesini, qui avait paru prendre quelque intérêt à ma position; mais cependant il paraissait toujours réservé, parce que je n'avais pas pu me procurer une puissante recommandation auprès de lui. Serra m'a plaint beaucoup; il m'a assuré que, s'il était obligé d'aller à Lunéville, il pourrait m'emmener avec lui. — Mais ce n'était pas là mon compte; je l'ai prié de me donner en attendant un mot pour Lucchesini; il n'a pas hésité, c'est ce que je voulais. Il lui a écrit en me recommandant chaudement, et en disant qu'il avait beaucoup connu les malheurs de ma famille. —

J'observe en passant que Serra n'est pas très républicain. Il a parlé du congrès de Lunéville comme d'une chimère peut-être qui ne se réalisera jamais, et de la position affligeante de l'Italie, dont il n'attribue l'origine qu'à la révolution française. Il n'aime pas du tout Masséna, et, à l'entendre, ce général s'est conduit dans ce pays-là en vrai Cartouche. En sortant de chez Serra, je suis allé chez Lucchesini. J'ai vu que celui-ci n'avait pas la moindre défiance; car en entrant il m'a dit : « Lorsque vous êtes parti hier, j'ai pensé « que vous pourriez donner, en attendant qu'on puisse « vous employer, des leçons d'italien ; je ferai mes ef- « forts pour vous en trouver. » Je lui ai remis la lettre de Serra ; il en a paru très content. — Vous méritez à tous égards qu'on s'intéresse à vous, m'a-t-il dit : votre famille a tant souffert, qu'il est juste qu'on fasse quelque chose pour vous; mais, je vous le répète, j'ai tout mon monde, et si le voyage de Lunéville a lieu, ce ne sera que pour signer. — Mais, lui ai-je dit, si Votre Excellence avait des copies à me faire faire, ou bien si elle avait besoin de quelqu'un pour courir dans Paris, je pourrai lui offrir mes services : la place que j'ai occupée auprès du commandeur Ruffo m'a mis à même de connaître cette ville comme si j'y étais né, et j'ai eu occasion de connaître beaucoup de personnes qui étaient en place alors, et qui y sont encore aujourd'hui. — Il m'a répondu, avec sa douceur affectée : Je n'ai pas de grandes affaires dans Paris; cependant si l'occasion se présente, je ne manquerai pas de vous employer; en attendant je ferai tout pour vous trouver des écoliers. — Votre Excellence, lui ai-je dit, a sans doute appris l'arrivée de l'ambassadeur russe? — Je l'ai vu, m'a-t-il répondu. — On dit déjà, lui ai-je ajouté,

que la paix n'est pas éloignée. — Il m'a répondu en souriant : Je reconnais bien là le Français, raisonnant sans cesse à tort et à travers; il arrange dans sa tête tout ce qu'il désire, et bâtit des châteaux en Espagne sur les moindres conjectures. — C'est, lui ai-je dit, une plaisante nation; elle présente un mélange singulier de valeur et de bêtise. — D'audace plutôt, a-t-il répondu, car elle ne doute de rien.

Nous étions bien en train lorsqu'on est venu annoncer Sabatier de Cabre; il a fallu me retirer. Lui-même m'a dit de l'aller voir dans deux ou trois jours. En sortant, j'ai dit à Julien : *A ce soir.*

1er nivôse.

Les renseignemens que je tire journellement de son valet de chambre sont très précieux. — En voici un d'hier soir.

Lucchesini est marié; il a épousé plutôt l'argent que la noblesse. Sa femme est fille d'un simple conseiller de Berlin, fort riche, nommé Schultz; il n'a pas d'enfans. Le valet de chambre attribue la stérilité de madame Lucchesini à certains goûts extraordinaires de son maître, auxquels sa femme s'est prêtée avec beaucoup de docilité. — Lucchesini a possédé les bonnes grâces du vieux Frédéric, surnommé le Grand, de Frédéric-Guillaume, son successeur et son neveu, et du roi actuel, fils de Frédéric-Guillaume. La faveur constante qui lui a été accordée par ces trois despotes, l'a enorgueilli au point que cet Italien croit tenir entre ses mains la destinée de tous les empires. Il se pique

aussi d'être grand littérateur; c'est même son faible, car lorsqu'on lui prodigue la louange sur cet article, on est sûr de lui plaire. (Je ne laisserai pas échapper cette occasion de faire des progrès dans son esprit. Avant de lui faire une nouvelle visite, je lui écrirai et lui adresserai des vers : bons ou mauvais, ils passeront, parce qu'ils flatteront son amour-propre. Je lui ferai part aussi, dans ma lettre, d'un projet simulé qui, en caressant son orgueil, me vaudra peut-être sa confiance; bien entendu que le tout sera soumis préalablement au citoyen Préfet, car je n'adresserai jamais une ligne à ce ministre sans son approbation.)

Lucchesini, pour passer dans le public pour un homme de lettres distingué, fréquente depuis quelques jours les lycées et autres établissemens pareils.—C'est lui-même qui a sollicité, auprès du roi actuel, la faveur de venir à Paris; c'est sa haine naturelle contre les Français qui l'y a décidé. Le valet de chambre a répété ce qu'il avait déjà dit, que son maître, en partant de Berlin, avait promis au parti ennemi de la France qu'il éloignerait la paix autant qu'il le pourrait. Sa correspondance avec le cabinet de Vienne est aussi active qu'avec celui de Berlin, et il ne cesse de dire à son secrétaire, en présence du valet de chambre, qu'il n'aspire à autre chose qu'à voir la France humiliée au point d'implorer la médiation de la Prusse pour pouvoir lui dicter des lois et l'avilir aux yeux de l'univers. (Son secret donc est connu, sinon en entier, du moins aux trois quarts.)—Un trait qui prouve la profonde hypocrisie de cet homme, c'est que, lorsque le roi de Prusse actuel avait encouru la disgrâce de son père, et qu'il était menacé même d'être enfermé à Spandau, tous les courtisans l'ayant abandonné,

Lucchesini seul se prosternait devant lui, dès qu'il le rencontrait, et ne cessait de ramper auprès de ce prince. C'est là ce qui lui a valu la faveur dont il jouit auprès du nouveau roi, après la mort de Frédéric-Guillaume.

J'ai été, ce matin, chez Serra, pour le remercier de la lettre qu'il m'avait donnée hier pour Lucchesini. Il m'a parlé de ce ministre avec enthousiasme, en disant qu'il était capable de faire la barbe à tous les diplomates français. Il s'est étendu beaucoup sur le gouvernement actuel, dont il n'approuve ni les bases, ni la conduite.

J'observe que Serra et Lucchesini font le plus grand éloge de madame Bonaparte.

On voit donc que tous ces ministres étrangers ne sont venus ici que pour nuire à la République; mais le génie du premier cousul, et des hommes en place *dévoués de cœur à la République*, triomphera de l'astuce italienne.

Je me suis rendu ce matin chez Lucchesini; il m'a fait écrire la lettre ci-jointe, qui doit partir aujourd'hui avec les dépêches pour la cour de Berlin, et m'a remis à demain. Lucchesini passe souvent une partie de la nuit chez madame de Montesson. C'est chez cette femme qu'on conspire pour placer, Dieu sait qui, sur le trône de France. J'ai déjà parlé des conciliabules qu'on tenait chez elle avant que Lucchesini vînt à Paris.

Copie de la lettre écrite en chiffres d'après le texte de Lucchesini, n° 14. Point de date, comme dans les précédentes.

Son Altesse Royale est instruite des ordres qui vous ont été transmis; elle désire que vous l'informiez désormais directement de tout ce qui pourra parvenir à votre connaissance. Vous avez dû voir les deux Polonais, qui sont partis de Paris pour Vienne dans les premiers jours de mars. Ouvrez-vous à eux sans contrainte; ils méritent votre confiance. Je me suis entretenu assez long-temps, dernièrement avec l'homme aux projets. Il ne veut pas du prince, et paraît se méfier du comte. Ses idées abstraites et son ignorance en politique ne valent pas la peine qu'on se serve de lui. Des personnes plus capables, quoique moins connues, nous seront beaucoup plus utiles; des informations plus exactes m'ont confirmé ce que je vous ai dit dans ma dernière. On travaille pour des hommes qui, malgré leur réputation et leur ascendant, n'obtiennent jamais l'approbation générale. M. de Katitscheff est très éloigné de les adopter. Je ne puis m'éloigner moi-même en aucun point des vues de sa cour. L'homme qui paraît être aujourd'hui le point de vue, et sur lequel vous me donnez des détails satisfaisans, a beaucoup à faire encore pour persuader aux alliés qu'il mérite leur confiance. Les nouvelles de l'Angleterre sont douteuses; la faction agit secrètement, mais ses moyens sont usés. Rendez-moi un compte exact de votre entretien avec le prince; ne perdez pas de vue la mère. Ses desseins

s'opposent au vœu général ; voilà ce qui doit vous engager à en connaître la trame.

Le soussigné, ministre d'État, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Sa Majesté le roi de Prusse près du premier consul de la République française, atteste que le nommé Jean Pallaviccini, de Gênes, est employé par le soussigné en qualité de secrétaire pour sa correspondance particulière, et qu'il contribue aussi en partie à son existence honorable à Paris, ce qui l'autorise à le recommander à la protection de ceux à qui il appartient.

Fait à Paris ce 26 mars 1801 (5 germinal an IX).

Marquis de LUCCHESINI.

Rapport du 21, copié littéralement.

21 germinal.

Je me suis rendu ce matin chez Lucchesini. En entrant dans son cabinet il a reçu une lettre d'une madame de Saint-Vivier, une autre de madame Lascasas, qui paraît demander un passeport, d'après la réponse qu'il a fait faire verbalement. L'envoyé de Dresde est arrivé ensuite, mais il n'a pas pu entrer : Lucchesini lui a fait dire qu'il était très occupé. — Il m'a dicté une lettre pour le baron d'Escars, émigré au roi de Prusse depuis le commencement de la révolution. Il

dit, dans cette lettre, qu'il a fait présenter par Talleyrand, au ministère de la police, le mémoire que M. d'Escars lui a envoyé pour obtenir une surveillance pour un émigré qui voudrait rentrer. Lucchesini ajoute que la chose sera un peu difficile, vu que Bonaparte s'est réservé, depuis deux mois, exclusivement le droit d'accorder des surveillances pour les Français qui voudraient repasser en France, parce que ce magistrat (en parlant du premier consul) veut tout savoir et prononcer sur tout. — J'observe qu'il ne s'est pas servi du mot émigré dans tout le courant de la lettre. Ensuite il m'a dit: Ajoute à cette lettre ces quatre lignes en chiffres, qui étaient écrites de sa main. Les voici, mot à mot. « Le Roi est instruit de ce que « vous m'avez mandé dans votre dernière. L'affaire « prend une tournure favorable : j'ai vu madame d'Es- « cars; elle travaille avec le plus grand zèle. Suivez « les avis de M. le chancelier, et je vous réponds de la « réussite; mais il faut du temps. Ces objets ne peuvent « pas se traiter avec précipitation. » C'est là tout ce que j'ai écrit en chiffres. — Après avoir fait cette lettre, il m'a dit: A demain, mon cher Pallaviccini. J'ai saisi l'instant pour lui demander une carte pareille à celle que portent tous ses gens, dans laquelle il est expliqué qu'ils appartiennent à l'ambassadeur de Prusse. Il m'a dit qu'il fallait la faire signer par Talleyrand, et qu'il ne pourrait la faire demander que dans quelques jours. Ensuite il m'a dit : J'ai des desseins sur toi; dans un mois au plus tard je te donnerai le logement chez moi et des appointemens fixes; mais ne commets pas d'indiscrétion, car nous nous brouillerions. Je sais que le gouvernement est jaloux de savoir tout ce que je fais et tout ce que je dis; il ne m'est pas parvenu que tu

aies bavardé, mais sois sur tes gardes, car la police, indirectement, pourrait, dans les endroits publics, envoyer des gens pour te faire jaser. — Je lui ai fait, comme de raison, de grandes protestations. Il m'a dit : Lorsque tu iras dans quelque café, écoute bien, ne dis mot, et instruis-moi de tout ce qu'on dit. Je lui ai dit que j'avais ouï dire hier qu'on avait, dans la nuit du 9 au 10 avril (du 19 au 20 germinal), expulsé, par un acte arbitraire, les hommes attachés au Roi, qu'on désignait sous le nom de chouans. — Il m'a répondu : Que veux-tu, mon cher, c'est de la vraie canaille, (c'est son expression), ils ne sont bons qu'à tracasser et à rendre malheureux les pauvres Français ; sois prudent, c'est tout ce que je te recommande. J'observe que Lucchesini a, depuis quelques jours, une correspondance très suivie avec un certain Pilou ou Pitou, conseiller privé du duc de Loo, demeurant rue des Filles Thomas, à l'hôtel d'Angleterre. Il s'est habillé pour aller chez M. de Katitscheff.

---

22 germinal.

Je me suis rendu ce matin chez Lucchesini, sur les huit heures. Il était déjà enfermé avec le comte de Saint-Marsan, ministre du roi de Sardaigne ; j'ai fait antichambre. Pendant que j'attendais sont arrivés l'envoyé de Dresde et M. d'Agout, ancien major des gardes-du-corps. Il paraît que celui-ci était attendu avec impatience, car quoiqu'il fût venu après l'envoyé

de Dresde ; il a été introduit le premier, après la sortie de M. de Saint-Marsan. L'entretien avec d'Agout a été très long. Après que celui-ci a été congédié, on a introduit l'envoyé de Dresde. Pendant qu'il causait avec Lucchesini, est arrivé le prince d'Isembourg; celui-ci demeure dans la rue de Grenelle-Saint-Germain. Ce n'est qu'après que celui-ci a été dépêché que je suis entré. Il m'a dit en entrant : « Mon cher « Pallaviccini, il faut écrire encore une lettre au baron d'Escars, nous ne pouvons pas faire autre chose aujourd'hui. Au moment qu'il allait dicter, on lui a remis une lettre de madame de Matignon, fille de l'ex-baron de Breteuil ; elle est à Paris. Lucchesini a lu la lettre, et a fait dire qu'il y ferait réponse demain. Il en a fait dire autant au porteur d'une lettre qui lui a été remise de la part de la princesse de Santa-Croce, Italienne réfugiée et reconnue pour intrigante. — Enfin, il m'a dicté la lettre dont il avait parlé. — Il dit dans cette lettre, qu'il faut que lui (le baron) lui envoie promptement les pièces nécessaires pour obtenir la surveillance pour la personne pour laquelle il s'intéresse ; que le Roi s'y intéresse aussi, mais qu'il ne veut se mêler qu'indirectement de cette affaire. A l'égard, ajoute-t-il, du fondé du pouvoir qu'il désire avoir, il lui indiquera sous peu quelqu'un propre à remplir cette place. Ensuite il m'a dit : Ajoute cette petite note en chiffres. La voici mot à mot : « J'ai reçu des nouvelles du « prince; il a été très content du Roi : soyez assidu « auprès de lui, il peut vous être d'une très grande « utilité. La fille du baron me mande que son père « compte bientôt quitter l'Angleterre ; il se rendra au- « près du prince, qui sait s'attacher tous les cœurs.

« Vous me marquerez sans délai ce que l'on en dit à la « cour. » Il m'a donné rendez-vous pour après-demain, demain étant son jour de courrier. Il m'a répété ce qu'il m'a déjà dit, que dans un mois il me logera chez lui, et qu'il me chargera, outre la correspondance particulière, de ranger ses livres et d'en avoir soin.

RELATION

DE LA MORT

DE RICHART II,

ROI D'ANGLETERRE. — 1399 (1).

Le roi Richart rendit la ville de Brest et le châtel de Bretagne, l'an mil trois cent quatre-vingt-seize, et quand le duc de Bretagne eut reçu ladite ville de Brest, si bouta hors les Anglais, et donna congé à tous ceux qui étaient dedans: et quand ceux qui avaient tenu et gardé ladite ville vinrent en Angleterre, adonc commença l'ennui entre le roi d'Angleterre et le duc de Clocestre, son oncle, le comte d'Arondel et plusieurs autres seigneurs. C'est à savoir que le roi Richart fit une fête à Wastmonstier, et dit qu'il voulait aller à Vresceau, et droitement à cette fête arrivèrent les soudoyers qui avaient tenu Brest pour le Roi, lesquels furent reçus, et vinrent dîner en la ville du Roi et en sa salle. Et quand le dîner fut fait, et que le Roi eut pris vin et épices, adonc commença le duc de Clocestre à parler au roi Richart en disant: Monsieur, n'avez mie vu à dîner les compagnies qui étaient ici. Et le

(1) Biblioth. du Roi. Sect. des manusc. fonds Baluze, n° $\frac{8448}{\text{———}}$. Nous avons conservé pour les noms propres l'orthographe du manuscrit.

Roi lui demanda : Bel oncle, quelles gens étaient-ce? Et le duc de Clocestre répondit au Roi: Monsieur, ce sont vos gens qui sont venus de Brest, lesquels vous ont loyalement servi, et ils ont été mauvaisement payés et ne savent que faire. Adonc le Roi dit : Ils seront payés du tout; et commanda que les soudoyers fussent mis et assignés sur quatre bons villages près de Londres. Là vivront-ils à mes dépens, jusques ils soient payés de par moi. Lors, répondit le duc de Clocestre bien fort orgueilleusement : Sire, vous dussiez première tant faire de votre corps que vous prissiez une ville sur vos ennemis, par fait de guerre ou par force, avant que vous rendissiez ou vendissiez aucunes villes que vos prédécesseurs, rois d'Angleterre, ont gagnées et conquises.

A quoi le Roi répondit moult félonneusement: Comment dites-vous cela? Le duc son oncle lui dit encore une fois. Adonc le Roi se courrouça et dit au duc: Cuidez-vous que je sois marchand ou fou que je vende ma terre? Par saint Jean-Baptiste, nenni !, mais il est bien vérité que notre cousin de Bretagne nous a rendu et payé bien et loyalement la somme que mes prédécesseurs lui avaient prêtée pour la ville de Brest, et puisqu'il nous a payé, c'est bien raison qu'il ait ses gages.

Ainsi commença l'ennui entre le roi d'Angleterre et le duc de Clocestre, son oncle. Et est vérité qu'ils se partirent gracieusement par bonnes paroles, comme ils devaient faire par raison; mais l'ennui ne fut de rien plus petit, combien qu'ils se partissent par bel semblant devant les gens. Et demeura l'ennui entre le Roi et le duc de Clocestre ainsi sans plus de paroles, jusques à un peu de temps après, et firent l'un à l'autre bonne

chère de mauvais courage lequel ils avaient l'un contre l'autre, comment il apparut au royaume d'Angleterre, au duc et à plusieurs autres du royaume.

Il est vérité qu'il était un abbé à Saint-Auban, à vingt lieues près de Londres, en Angleterre, lequel abbé était parrain dudit duc de Clocestre, et l'avait tenu au baptême, pour le temps qu'il fut né à Alpescot par-delà Honessorde. Et est vérité qu'il avait un prieur à Wastmonstier auprès Londres, lequel prieur fut grandement ami dudit duc et dudit abbé de Saint-Auban; et est vérité que ledit abbé de Saint-Auban, parrain dudit duc, envoya quérir le grand-prieur de Wastmonstier, auquel il fit prier par messagers qu'il vînt parler à lui sans faillir; car ce serait grandement à son profit. Et quand le prieur de Wastmonstier arriva à Saint-Auban en la chambre de l'abbé, là fut-il reçu à grand'fête, car il trouva le duc de Clocestre assis à dîner. L'abbé et le prieur s'assirent au bout de la table du duc, et après dîner, à la collation, l'abbé commença à demander au prieur de Wastmonstier: Dites, prieur, si Dieu vous aide et saint Georges, avez-vous point eu de vision, en cette nuit, de nulle chose de ce monde? Oui si, dit le prieur. Or dites, dit le duc au prieur, la vérité de votre vision.

Verité est que le prieur se mit à genoux devant le duc de Clocestre, en la présence de l'abbé, et pria au duc et à l'abbé qu'ils lui pardonnassent ce qu'il dirait de sa vision, et qu'il aimait mieux se taire que de le dire. Adonc dit l'abbé au prieur: Dites hardiment, Monsieur vous le pardonne. Lors, dit le prieur: par Dieu et par saint Georges, messieurs, il m'était avis en cette nuit que le royaume serait perdu par notre seigneur le roi Richart. Adonc dit l'abbé: Par la Vierge

Marie, il m'était ainsi avis, et je vous dirai comment, Monsieur et beau-fils, je vous prie, qu'il ne vous déplaise de ce que vous avons dit de notre vision à votre requête, que vous pouvez savoir que, quand le Roi donne les villes que ses prédécesseurs ont conquises par guerre, par or ou par argent, comme le Roi notre sire a commencé à faire, c'est à savoir qu'il a rendu deux bonnes forteresses ès mains de ses ennemis, lesquelles étaient bonnes et profitables au royaume d'Angleterre, en fait de guerre. Adonc répondit le duc à l'abbé et au prieur qu'on y mettrait bien brief bon remède.

Après ce, le duc dit à l'abbé et au prieur: Je vous prie entre vous deux que vous ne laissez mie que vous ne soyez du jourd'hui en quinze jours à Arondel au dîner, et là dînerons ensemble.

Après ce que le duc de Clocestre fut parti de Saint-Auban, il retourna en son hôtel à Londres, et envoya lettres closes au comte d'Elby, appelé Henri de Lenclaistre, en lui priant qu'il vînt parler à lui à Arondel, à un certain jour auquel ledit abbé devait être là; il envoya au comte Maréchal qui fut capitaine de Calais, au comte d'Ebbarnit et à l'archevêque de Cantorbie, et leur manda qu'ils vinssent à Arondel, à certain jour à être là; et pareillement envoya au comte d'Arondel et lui manda qu'il venait là dîner avec lui, et tous les autres seigneurs qu'il amenait avec lui; et le comte d'Arondel envoya répondre qu'il serait le très bien venu et tous les autres seigneurs lesquels il lui plairait amener.

Vérité est que le duc de Lenclaistre arriva à Arondel, le huitième jour devant le mois d'août, l'an mil trois cent quatre-vingt-seize, le comte d'Elby, le comte

Maréchal, l'archevêque de Cantorbie, l'abbé de Saint-Auban, et le prieur de Wastmonstier. Et quand ces seigneurs furent assis au dîner, adonc arriva le comte de Warvic, et quand il vint devant les seigneurs, le duc de Clocestre lui dit : Prendons, il vous convient jurer ainsi comme nous avons. Adonc, répondit le comte au duc, monsieur, que voulez-vous que je jure? Adonc, dit le duc au comte, vous jurerez, ainsi comme nous l'avons fait, s'il vous plaît, être bon et loyal l'un envers l'autre, et aussi au royaume. Et fut vérité que tous les seigneurs se reposèrent là cette nuit, et lendemain ouïrent la messe, et là chanta l'archevêque de Cantorbie, et donna le sacrement au duc de Clocestre, au comte d'Elby, et aussi au comte d'Arondel son frère, au comte Maréchal, lequel avait épousé la fille du comte d'Arondel, et puis le donna au comte de Warvic. Et quand tous les seigneurs eurent été à la messe, ils se retirèrent en une chambre de conseil, et là furent d'accord de prendre le noble roi Richart, le duc de Lenclaistre et le duc de Yort, pour mettre en une prison perpétuellement, et tous les autres seigneurs du conseil du roi Richart seraient tous traînés et pendus. Telle était leur entreprise et leur ordonnance, pour accomplir leur fait au mois d'août, l'an mil trois cent quatre-vingt et seize.

Il est vérité que le comte Maréchal qui fut capitaine de Calais fit à savoir au roi Richart tout leur conseil, et le jour qu'ils commenceraient à l'accomplir. Et quand le roi Richart ouït cette nouvelle du comte Maréchal, lequel fut de leur accord et entreprise, par semblant et non de fait, adonc dit le Roi au comte: Gardez bien que vous dites, car si je le trouve vrai, je le vous pardonne; mais s'il est autrement, vous vous en re-

pentirez sans faute. Adonc répondit le comte Maréchal au Roi : Si vous le trouvez autrement, faites-moi écarteler et mettre aux quatre bouts d'Angleterre, et soyez sur votre garde, je vous en supplie. Adonc tantôt après ces paroles, lesquelles furent toutes en telle manière déclarées et montrées en plein parlement, quand le comte d'Arondel fut jugé à mort, adonc les paroles ainsi ouïes, le roi Richart s'en alla dîner à Londres, en l'hôtel de son frère, le comte d'Outinton, en la rue de derrière l'église de Toussaints, sur la rivière de la Tamise, en un très bel hôtel.

Après le dîner, le Roi fit assembler son conseil, lesquels furent d'accord qu'il monterait à cheval, en sa compagnie, son frère le comte d'Outinton et le comte Maréchal, qu'ils assembleraient toutes les gens qu'ils pourraient finer. Adonc il monta à cheval à six heures, droit à l'heure de se lever, dont ceux de Londres avaient grand'merveille. Et quand le roi Richart vint bien près de la cour où son oncle le duc de Clocestre était, il commanda à son frère le comte d'Outinton qu'il allât devant avec un peu de gens, et qu'il demandât si le duc était point à l'hôtel, et qu'il dît au duc que le Roi venait devers lui pour parler à lui. Lequel comte d'Outinton alla devant avec dix hommes à cheval, en la cour du duc, lequel demanda si le duc était à l'hôtel, et une damoiselle répondit : Oui, monsieur et madame sont encore au lit. Adonc le comte d'Outinton dit à la damoiselle : Je vous prie qu'il vous plaise d'aller devers monsieur le duc et lui dites que le Roi vient cy pour parler à lui. Adonc le Roi, qui avait fait une petite bataille de gens d'armes et de grand foison d'archers, vint chevauchant en la basse-cour de son oncle, et sa trompette sonnait devant. Adonc le duc de

Clocestre descendit de sa maison et vint en la basse-cour où le Roi était, et pour certain, le duc n'avait autre chose vêtu que ses draps linges et un mantel autour de ses épaules; et la duchesse vint après son seigneur à tout les dames et damoiselles, et se mit le duc à genoux devant le Roi, en disant : Monsieur, vous soyez le très bien venu; très cher seigneur, comment êtes vous venu ci-devant tant matin, sans moi faire savoir votre venue? Et le Roi répondit: Bel oncle, allez vous vêtir, et après nous parlerons ensemble. Le duc retourna à mont par le commandement du Roi et s'en alla vêtir, et le Roi descendit dessus son cheval, et tint paroles à la duchesse et aux dames. Et son frère le comte d'Outinton et plusieurs autres seigneurs montèrent après le duc en son châtel, et l'attendirent en sa salle tant qu'il fût vêtu, et tantôt vinrent ensemble en la basse-cour où le Roi était, lequel pria à la dame qu'elle s'en retournât à mont, car il ne voulait là plus attendre, et dit au duc: Bel oncle, il vous convient venir avec moi; lequel répondit: Monsieur, je le ferai très volontiers; et puis monta à cheval. Et quand le Roi et toutes les gens furent hors de la porte de la basse-cour, il dit au comte Maréchal: Menez mon oncle en notre tour de Londres; là veux-je parler à lui et non autrement; et eût le duc très volontiers parlé au Roi, mais le Roi ne voulut parler à lui, ni oncques puis n'y parla.

Il est vérité que quand le Roi se partit de Londres pour aller prendre son oncle le duc de Clocestre, il envoya le comte de Rollestan et le comte de Kaent à grand'foison de gens armés et d'archers pour prendre semblablement le comte d'Arondel. Et quand le comte d'Arondel fut pris, il envoya prendre le comte de

Warvic, et furent tous trois mis en la Tour de Londres; mais le Roi envoya son oncle à Calais, et là le fit mourir.

Et quand le roi Richart entra à Londres, et tous les autres du royaume avec lui, ce fut le dimanche avant la Sainte-Croix, en septembre, et lendemain commença le grand parlement; et le commencement fut que le Roi fit sa plainte du gouvernement des Seigneurs, et comment ils avaient déposé la couronne en sa jeunesse, et aussi que la Reine fut une fois trois heures à genoux devant le comte d'Arondel, pour le prier pour un sien chevalier appelé Jehan Carnaillay (lequel eut, ce nonobstant, la tête coupée); lequel comte répondit à la Reine: Ma mie, priez pour vous et pour votre mari, il le vaut mieux. L'autre jour en après, le Roi fit sa plainte de la grande trahison laquelle ils avaient commencée de faire envers lui et tous les seigneurs de son conseil, pour laquelle trahison le comte d'Arondel fut jugé à mourir et à avoir la tête coupée, comme l'on fit au chevalier de la Reine.

Et le lendemain fut l'archevêque de Cantorbie et son frère bannis à toujours, et sir Thomas de Mortemer fut banni aussi; et le comte de Warvic fut devant le parlement, lequel connut et confessa toute la trahison en plein parlement, criant merci au Roi, et dit toute la vérité au Roi; et outre dit qu'on ne le pourrait faire mourir de trop mauvaise mort, car il l'avait bien desservi; mais il cria merci au Roi et au conseil. Adonc le Roi eut pitié de lui, et lui donna sa vie, mais il fut jugé à être en prison à toujours, mais sur une île laquelle fut à messire Guillaume Scropt, comte de Klomain et trésorier d'Angleterre, lequel devait garder en prison le comte de Warvic; et lui furent assignés quatre

mille nobles pour les dépenses et la garde dudit comte.

Lendemain que le parlement fut passé, commanda le roi Richart à ceux de Londres qu'ils fussent tous armés, car il voulait voir leur pouvoir et l'état de la ville. Ainsi comme il commanda fut-il fait, et le Roi et le duc de Lenclaistre vinrent à quatre chevaux pour voir ceux de la ville, et lendemain tint le roi Richart cour ouverte, et fit ce jour quatre ducs et quatre comtes, c'est à savoir Henry de Lenclaistre, comte d'Elby, il fut fait duc d'Arnorde, et le comte de Rothellend fut fait duc d'Armarle, et le comte de Kaent fut fait duc de Surdien, et le frère du roi Richart fut fait duc d'Excestre; sire Guillaume Scropt fut fait comte de Lohain; le sire Dépensier fut fait comte de Clocestre, et le fils de feu le comte d'Escarnorde fut fait comte d'Escarnorde, et sire Thomas de Parcy fut fait comte. Et tint le roi Richart grande cour et grande fête, et au souper les héraults eurent grands dons des seigneurs et des dames, et criaient largesses; et la dame d'Excestre, femme du frère au Roi, eut le prix pour la mieux dansante.

Et bientôt alla le Roi à Estembory, et là fut ordonné un autre parlement pour châtier ceux de Londres; et aussi si le duc d'Arnorde fût là venu et le duc de Norvolt, ils fussent là demeurés et leur eût-on coupé les têtes.

Il est vérité quand Henry de Lenclaistre, duc d'Arnorde et comte d'Elby, eut donné la supplication au roi Richart, laquelle faisait mention qu'il appelait le duc de Norvolt, comte-maréchal, en champ de bataille, pour faux, traître et déloyal au royaume d'Angleterre; et quand le Roi eut lu la supplication, il la fit lire devant le duc de Norvolt et Henry de Len-

claistre, en la présence d'eux deux. Et après, quand tout fut lu, répondit le duc de Norvolt que tout ce que le duc d'Arnorde voudrait dire contre lui autrement que tout honneur et bien, il mentait faussement et mauvaisement comme faux chevalier qu'il était. Le Roi demanda au duc d'Arnorde : Dites, Henry de Lenclaistre, cousin, votre supplication, laquelle j'ai reçue de vous, a été lue en la présence de toutes ces gens; que dites-vous? Adonc Henry de Lenclaistre ôta son chapel de la tête, lequel fut noir, et dit : Monsieur, ainsi que la supplication le contient, laquelle je vous ai présentée et encore présente maintenant, je vous dis pour vrai que Thomas de Mombray, duc de Norvolt, tel comme il est, est faux, traître et déloyal envers vous et Votre Royale Majesté, à votre couronne, aux seigneurs et à tout le peuple de votre royaume. Adonc le Roi demanda au duc de Norvolt : Qu'en dites-vous, Thomas ? Lequel répondit au Roi : Très cher seigneur, à votre congé que je puisse répondre à votre cousin, sauve votre révérence ; je dis que Henry de Lenclaistre, duc d'Arnorde, a menti et ment de tout ce qu'il a dit et voudra dire sur moi, comme faux et traître et déloyal qu'il est. — Ho ! dit le Roi, nous avons de ceci assez ouï. Et le Roi commanda au duc de Surdien, lequel était maréchal d'Angleterre, qu'il arrêtât de par lui les deux seigneurs. Il est vérité que le duc de Lenclaistre, père du duc d'Arnorde, le duc d'Yort, le duc d'Armalle, connétable, et le duc de Surdien, maréchal, ces quatre princes furent pleges (*cautions*) corps pour corps pour le duc d'Arnorde, et le duc de Norvolt ne fut point plege, ni cru d'avoir plege ; mais fut mené en arrêt à Wideshore. Et là avait-il maîtres qui le gardaient jusques à la journée qu'ils furent jugés à com-

battre; et là avait-il maîtres pour faire armures tant qu'il lui en plaisait pour son corps.

Il est vrai que quand le roi Richart retourna du parlement d'Estembory en l'an mil trois cent quatre-vingt-dix-huit, au mois de janvier, quarante jours après fut la journée à Wideshore pour ouïr les deux seigneurs, lesquels avaient appelé l'un et l'autre de fausseté et trahison, et était le roi Richart sur un grand échafaud, lequel fut fait en la place du châtel. Là fut le Roi assis et tous les seigneurs et prélats de son royaume, et là fit-on venir le duc d'Arnorde, comte d'Elby, appelant; après vint le duc de Norvolt, comte-maréchal, défendant. Là commença à parler sire Jehan Boissy de par le Roi, disant : Entre vous, Messieurs, vous pouvez savoir que le duc d'Arnorde présenta une supplication à notre seigneur le Roi, qui cy est présent en la chaire de justice pour faire droit à tous ceux qui le requerront aujourd'hui, ainsi comme il appartient à Sa Royale Majesté. Et il fut crié et commandé trois jours devant, de par le Roi, que nul des deux parties de l'un côté ni de l'autre ne fut si hardi de porter aucunes armes sur peine d'être traîné et pendu. Quand le roi Richart fut assis en sa chaire de justice, il commanda à sire Thomas de Boissy qu'il fît venir avant les deux seigneurs pour ouïr leurs causes et qu'ils voulaient dire l'un contre l'autre, et leur fit le Roi demander s'ils voulaient faire paix ensemble ou non, et que la paix fût la meilleure. Et dit le Roi, le connétable et le maréchal allèrent, par le commandement du Roi, parler au duc d'Arnorde et au duc de Norvolt, et leur prièrent qu'ils voulussent accorder, et qu'ils eussent bonne paix ensemble, et le Roi leur pardonnait toutes leurs paroles et méfaits qu'ils avaient faits l'un contre l'autre, et

toutes les choses qu'ils pouvaient avoir méfaites contre lui et son royaume; et ils répondirent tous deux que jamais paix ne serait faite. Et quand le Roi eut entendu qu'ils ne voulaient faire paix, il commanda qu'on les fît venir devant lui pour ouïr leurs paroles et ce qu'ils voulaient dire. Adonc un hérault cria, de par le Roi, que le duc d'Arnorde et le duc de Norvolt vinssent devant le Roi dire chacun sa raison, et qu'ils fissent bonne paix ensemble.

Quand ils furent venus en la présence du Roi et du conseil, adonc dit le Roi de sa propre bouche : Faites paix ensemble, c'est le meilleur. — Sauve votre grâce, très cher et très souverain Sire, il ne pourrait être, dit le duc de Norvolt, gardant mon honneur.—Adonc, dit le Roi au duc d'Arnorde, Henry, dites quelle chose vous demandez au duc de Norvolt, et pourquoi vous ne faites paix ensemble. Le duc d'Arnorde avait un chevalier, lequel demanda congé au Roi et au conseil de parler pour le duc d'Arnorde, et on lui donna congé de parler, et il commença ainsi : Très cher et très souverain seigneur, ci est Henry de Lenclaistre, duc d'Arnorde et comte d'Elby, lequel dit et moi de par lui, que Thomas Mombray, duc de Norvolt tel qu'il est, est faux et traître et déloyal envers vous et votre Royale Majesté, et à tout votre royaume; le duc d'Arnorde dit et moi de par lui, que Thomas Mombray, duc de Norvolt, a reçu pour vous huit cent mille nobles pour payer vos gens d'armes qui gardent Votre ville de Calais, lequel n'a pas fait comme il devait; je dis que c'est grande trahison, et pour faire perdre votre ville de Calais; il est aussi l'occasion de toute la trahison qui a été faite depuis dix et huit ans en votre royaume, et a fait, par son faux conseil et par sa grande

mauvaiseté, mourir et meurtrir mon très cher oncle le duc de Clocestre, fils du bon roi Hédouart, à qui Dieu pardonne, et le frère de mon très cher et très amé père le duc de Lenclaistre. Le duc d'Arnorde et moi de par lui, dit qu'il le veut prouver de son corps contre le corps de Thomas Mombray, duc de Norvolt, tel qu'il est entre deux solaux. Adonc, le Roi se courrouça et demanda au duc d'Arnorde si c'était sa parole, et il répondit : Très cher Seigneur, oui, et de ce vous requiers droit et la bataille contre lui.

Le duc de Norvolt avait un ancien chevalier, lequel demanda congé au Roi de parler pour le duc de Norvolt; et quand il eut congé de parler, il commença à répondre ainsi : Très souverain Sire, voyez ci Thomas Mombray, duc de Norvolt, lequel répond, et moi de par lui, que tout ce que Henry de Lenclaistre a dit et montré tel qu'il est, Thomas Mombray dit, et moi pour lui, sauve la révérence du Roi et du conseil, que c'est tout mensonge de ce qu'il a dit, il a menti faussement et mauvaisement comme faux chevalier et déloyal, et a été et est plus faux et traître envers vous, votre couronne et Royale Majesté et votre royaume, qu'il ne fût oncques, ni de cœur, ni de fait. Ce veut-il prouver comme loyal chevalier doit faire de son corps contre le sien. Très cher Sire, je vous supplie et votre conseil de Votre Royale Majesté, qu'il vous plaise, en votre royale discrétion, considérer et retenir en vous ce que Henry de Lenclaistre, duc d'Arnorde, tel qu'il est, a dit.

A donc le roi Richart demanda au duc de Norvolt si c'étaient ses paroles, et s'il voulait plus rien dire. Le duc de Norvolt répondit au Roi de sa propre bouche : Très cher Sire, il est vérité que je reçus tant d'or de

par vous pour payer vos gens de votre bonne ville de Calais, ainsi comme j'ai fait; je dis que la ville de Calais est aussi bien gardée à votre commandement qu'elle fut oncques, et aussi que nul de Calais ne fit oncques plaintes de moi vers vous. Très cher et très souverain Sire, des voyages que j'ai faits en France pour votre trop noble mariage, je n'en reçus oncques autre or ni autre argent par vous, ni pour le voyage que le duc d'Armale et moi fîmes de par vous en Allemagne, où nous dépendîmes grand trésor. Et si est vrai que j'avais une fois mis une embûche pour tuer le duc de Lenclaistre qui est là assis, et est vérité que monsieur le m'a pardonné, et en a été faite bonne paix entre lui et moi, de quoi je l'en mercie. C'est ce que je veux dire et répondre, et moi défendre à l'encontre de lui, je vous en requiers pour droit et pour bataille en droit jugement.

Adonc on fit retraire les deux parties, et le Roi parla à son conseil, et après on appela les deux seigneurs de venir avant pour ouïr leur réponse. Adonc le Roi fit demander à eux s'ils voulaient faire paix ou non, et ils répondirent tous deux que non, et le duc d'Arnorde jeta jus son gage, et le duc de Norvolt le reçut. Adonc le Roi jura saint Jéhan-Baptiste, que jamais paix ne serait d'eux deux de par lui. Et sire Jéhan Boissy dit, de par le Roi et de par le conseil, que le Roi avait ordonné et commandé qu'ils eussent journée à Convertry sur un lundi en août, et là leur livrerait le Roi lices et place.

Vérité est que le dimanche devant le lundi qu'ils devaient combattre, étaient les seigneurs qui devaient combattre, tous arrivés à la ville de Convertry; et le duc d'Arnorde, comte d'Elby, alla ledit jour, après-dîner, prendre congé au roi Richart, dehors la ville,

où il fut logé en une tour qui fut à messire Guillaume Vagot, à un quart de lieue près de la ville, et le lundi en suivant, au point du jour, le duc de Norvolt alla prendre congé du roi Richart, et de là alla à Charbus ouïr trois messes, et de là chevaucha à sa tente, bien près des lices, pour lui armer, et Jacques Feling, un écuyer de Baaigne, fut son maître, qui l'arma, et le duc d'Arnorde s'arma entre la porte et la barrière de la ville, en une belle maison où il avait un beau pallis de bois devers la porte, que nul ne pouvait voir dedans.

Le duc d'Armale, connétable, et le duc de Surdien, maréchal, entre eux étaient bien armés eux vingt-deuxièmes, et vêtus d'une livrée, de courtes houppelandes de sandal rouge, toutes pleines de ceintures à façon de compas d'argent, où il avait écrit tout du long, en chacune ceinture, *Honni soit, qui mal y pense.*

A huit heures, entrèrent dedans le champ le connétable et le maréchal, et tous les autres qui étaient par-delà la mer, qui furent à la journée, un chevalier d'Ecosse, qui fut appelé Gautier d'Escombart. Entour neuf heures arriva, le duc d'Arnorde appelant, en très noble arroy et état, et six beaux coursiers bien armés de ses armes; et quand il vint aux barrières des lices, adonc le maréchal et le connétable saillirent aux barrières à l'encontre de lui, et lui demandèrent quel homme il était et quelle chose il demandait et pour quelle chose il était là venu. Et il répondit : Je suis Henry de Lenclaistre, duc d'Arnorde, et suis ici venu pour faire mon devoir pour combattre à Thomas Mombray, duc de Norvolt, comme faux, traître et déloyal encontre Dieu, le Roi, son royaume, et moi; et après

le connétable et le maréchal le firent jurer, et quand il eut juré, on lui demanda s'il voulait entrer sur ce point, et il répondit que oui, et mit son écu à point, lequel fut d'argent, à une croix rouge pareille aux armes saint Georges, et ferma la visière de son heaume, et se signa une croix de sa main aussi légèrement comme s'il n'eût point été armé, et demanda sa lance, et on lui ouvrit la barrière, et chevaucha dedans les lices droit devant sa chaire, laquelle fut couverte de fleurs rouges, et descendit dessus son coursier et entra aux courtines de sa chaire en attendant son ennemi en la bataille, gentiment comme il appartient en tel jour.

Il est vérité que le roi Richart arriva aux lices, en sa compagnie tous les royaux d'Angleterre et l'archevêque de Cantorbie, appelé Walden, et le comte de Saint-Pol, lequel fut envoyé de France à grande hâte. Le Roi avait bien vingt mille archers et gens d'armes à grande foison; et aussitôt que le Roi fut arrivé et monté sur son échafaud, lequel fut richement paré comme il appartient, le roi des hérauts monta sur un des carrés, et cria de par le Roi, trois fois : Oyez. Après sire Jehan Boissy vint à tout un rôle en sa main, et dit ces mots à un héraut qui cria : On vous commande de par le Roi, et de par le connétable, et de par le maréchal, que nulle personne pauvre ou riche ne fût si hardie de mettre la main sur les lices, sur la peine d'avoir la main coupée, et que nul n'entrât dedans les lices, sur peine d'être traîné et pendu, sauf ceux qui y seront ordonnés de par le Roi, et de par le connétable, et de par le maréchal, et cria de par le Roi, Oyez, trois fois. Voyez-ci Henry de Lenclaistre, appelant, lequel est venu aux Lices pour faire son devoir contre Thomas

Mombray, duc de Norvolt, défendeur, lequel vienne en la lice pour faire son devoir, sur peine d'être faux. Et le cria le héraut trois fois à chacun carré des lices, et le duc de Norvolt se tint devant la barrière des lices tant que le cri fut fait, et s'en allèrent le connétable et le maréchal à l'encontre de lui, et le firent jurer; et quand il eut juré on lui ouvrit la barrière, et il entra ès lices et dit : Dieu aide au droit. Et quand il fut dedans, il descendit devant sa chaire et pendit son écu à l'arçon de sa selle. Et adonc le Connétable et Maréchal firent apporter les lances des seigneurs et les mesurèrent pour voir si elles étaient d'une longueur, et le duc de Surdien rapporta la lance au duc d'Arnorde, et un autre chevalier porta la lance au duc de Norvolt ; et le héraut cria, de par le Roi, de par le Connétable et de par le Maréchal, qu'on ôtât les pavillons des chaires des champions et qu'on laissât aller les coursiers et que chacun fît son devoir.

Et quand le duc d'Arnorde eut le premier sa lance, il mit son écu à point et se signa de sa main faisant une croix, et mit sa lance sur sa cuisse, la pointe devers son ennemi, et alla bien sept ou huit pas en avant, pour faire son devoir; et le duc de Norvolt ne se bougea, ni ne fit semblant de soi défendre. Adonc le Roi se dressa, et cria : Ho! ho! et commanda qu'on ôtât la lance au duc d'Arnorde, et qu'on fît chacun retraire vers sa place. Et là furent eux armés près de deux heures depuis qu'on défendit de combattre aux deux champions.

Adonc le héraut de Bretagne monta sur les lices au carré où il avait commencé le cri, et cria : De par le Roi, oyez. Et sire Jehan Boissy vint là tout un grand rôle écrit lequel il tenait en sa main et avait bien une

grande toise de long, et cria : Oyez, oyez. Entre vous, Messieurs, je vous fais savoir de par le Roi, de par le Conseil, de par le Connétable et de par le Maréchal, que Henry de Lenclaistre, duc d'Arnorde appelant, et Thomas de Mombray, duc de Norvolt, défendeur, tous deux sont venus vaillamment, et a chacun été et est tout prêt de faire son devoir comme deux hardis chevaliers doivent faire. Pour ce que les choses sont si grandes entre ces deux seigneurs, c'est le jugement du Roi et de son conseil que, Henry de Lenclaistre doit vider le royaume le terme de dix ans, et que s'il revient au pays avant que les dix ans soient passés, il sera pendu ou aura la tête coupée. Et quand le cri fut ait, les gens en eurent grande merveille que le duc d'Arnorde fût banni pour ce qu'il se montra si gaillard pour faire son devoir, et faisaient les gens si grande noise qu'on ne pouvait ouïr, car chacun cuidait qu'il eût perdu son honneur. Après, le héraut cria : De par le Roi, (et adonc se commencèrent les gens à se taire) oyez le jugement du Roi et du Conseil, il est ainsi que Thomas Mombray, duc de Norvolt, sera banni du royaume à toujours mais, et commanda le Roi que Thomas Mombray devisât où il voulait aller ou en Pruse, ou en Behengne, ou en Hongrie, ou qu'il allât droite voie outre la mer sur la terre des Sarrazins mécréans, et qu'il ne retournât jamais pour mettre le pied sur la terre des Chrétiens, et que toute sa terre demeurera arrêtée tant que ladite somme fût payée du grand avoir qu'il avait reçu pour payer la garnison de Calais qu'il n'avait pas payée, et qu'il aurait dix mille nobles par an pour son vivre. Et après ce que le cri fut fait, le Connétable et le Maréchal amenèrent les deux seigneurs bannis droit devant les de-

grés de la tente du Roi, et commanda le Roi à eux deux et leur défendit que nul d'eux ne vînt jamais en compagnie où ils pussent trouver l'un l'autre, en boire ni en manger, sur peine de perdre tous leurs biens. Et aussi jurèrent tous les deux seigneurs à tenir le commandement du Roi, et après ils montèrent tous deux à cheval et se partirent aussitôt hors des lices l'un comme l'autre. Et dit le duc de Norvolt au partir des lices à ses gens : Il vaut mieux ainsi que si nous fussions allés au grand parlement à Estembory, car si lui et moi y fussions allés, nous eussions été mis à mort aussi bien comme le comte d'Arondel.

Le lendemain alla le roi Richart, et le comte de Saint-Pol avec lui, à Nonettes au gîte, et le duc de Surdien alla bien à vingt mille hommes en Yllande faire guerre pour le Roi.

Au mercredi arriva le Roi à Orcestre, et là prirent les deux seigneurs bannis congé du Roi pour eux en aller. Après il arriva à Windeshore, et là prirent congé du tout en tout, et aussi à la Reine pour eux en aller; et celui jour maître Pierre Bochet, évêque d'Ast, en Gascogne, légat du pape, donna à la Reine un papegay, et donna à chacun des seigneurs unes lettres bullées de plomb de par le Pape, lesquels seigneurs bannis à tant s'en partirent et allèrent hors du royaume, et le Roi s'appareilla pour aller en Yllande.

Il est vérité quand le roi Richart partit d'Angleterre et qu'il laissa son oncle le duc d'Yort en Angleterre, et le fit le Roi jurer à être bon et loyal envers lui, et le fit son lieutenant, et commanda par tout son royaume qu'on fît à son oncle comme à sa propre personne, et aussi fit-il commander qu'on tînt le marquis d'Orcestre pour amiral de la mer, et laissa sire Guil-

laume Scropt pour trésorier, et sire Thomas Boissy, sir Thomas Greve et sir Guillaume Vagot; ces quatre chevaliers furent souverains conseillers d'Angleterre, pour ce que le bon Jehan de Gand, le feu duc de Lenclaistre fut trépassé et enterré. Le Roi prit congé à la Reine à Windeshore, et commanda le Roi et pria à son oncle le duc d'Yort et à sire Guillaume Scropt qu'ils se prissent bien garde de la Reine, et qu'elle n'eût point défaute ni ses gens. Et commanda le Roi à un physicien, nommé maître Pol, qn'il se prît garde de la Reine comme de son propre corps, et commanda à sire Phelipe La Vache, chambellan de la Reine, que maître Pol et le confesseur fussent souverains gardiens de la Reine.

Et après appela le Roi le confesseur, sire Phelipe La Vache et maître Pol, qu'ils vinssent parler à lui en sa chapelle et leur demanda et pria qu'ils dissent la vérité de ce qu'il leur demanderait, et le Roi leur demanda par leur serment qu'ils lui dissent la vérité si la dame de Courcy était assez bonne, gentille et sage, pour être garde et maîtresse d'une telle dame comme madame d'Angleterre, la Reine. Adonc répondirent sire Phelipe La Vache et maître Pol : — Très cher Sire, cy est le confesseur qui connaît mieux les dames de par-delà la mer que nous, laissez lui en dire ce que lui en semble bon. Et le Roi l'en chargea en sa conscience qu'il dît la vérité, et le confesseur cria merci au Roi qu'il le fît dire à sire Guillaume La Vache ou à maître Pol, car la dame lui en pourrait porter mal talent; et adonc le Roi leur commanda qu'ils dissent en leurs consciences si elle était profitable ou non pour être maîtresse d'une telle dame comme la Reine d'Angleterre, et le confesseur répondit en sa conscience

que non. Adonc le Roi commanda à sire Phelipe La Vache et à maître Pol qu'ils dissent la vérité. Adonc sir Phelipe La Vache dit au Roi : — Très cher Sire, la dame de Courcy ne me semble pas être assez honorable pour être maîtresse de telle dame, ni d'en avoir le gouvernement, et maître Pol dit le pareil en disant au Roi raison pourquoi, car la maîtresse tient plus grand état tant pour tant que ne fait la Reine, car elle est délivrée de par vous pour dix et huit chevaux sans la livrée de son mari quand il va et vient, et aussi tient-elle deux ou trois orfèvres et sept ou huit ouvriers de broderie, et deux ou trois taillandiers, et deux ou trois pelletiers aussi bien comme vous ou la Reine, et aussi elle fait faire un chappel qui coûtera quatorze cents nobles. Adonc dit sire Phelipe La Vache et le Confesseur que si elle fût demeurée en France, elle s'en fût bien passée à moins.

Adonc le Roi fit venir sire Guillaume Scropt, trésorier d'Angleterre, et commanda le Roi à eux disant : — Savez-vous que vous ferez quand je serai parti pour aller en Yllande, et que vous aurez eu lettres de moi ? Payez, ou faites payer de par moi toutes les dettes que la dame de Courcy ou ses gens doivent en notre royaume, et lui donner or ou argent assez et tant qu'elle en pourra dépenser de cy à Paris ès navires et passage de par moi, et envoyez quérir la dame de Mortemer et l'ordonnez à être grande dame et maîtresse de la Reine en l'honneur de moi.

Après cette ordonnance, le roi richart et la reine d'Angleterre allèrent main en main du châtel en la basse-cour, et de là en la chanoinerie de Saint-George, où les chanoines apportèrent le mantel saint George au Roi, et le Roi le mit autour de ses

épaules, ainsi comme est la coutume du pays, et entra en l'église, et chantèrent les chanoines moult gracieusement et le Roi chanta une collecte, et après il fit son offrande, et prit la Reine entre ses bras très amoureusement et la baisa plus de quarante fois en disant piteusement : Adieu, Madame, jusqu'au revoir, je me recommande à vous. Ce dit le Roi à la Reine en présence de toutes les gens. Et adonc commença la Reine à pleurer, disant au Roi : Hélas ! Monsieur, me laissez-vous ici ? —Adonc le Roi eut les yeux chargés de larmes et était sur le point de pleurer, et dit : Nenni, Madame, mais j'irai devant, et vous viendrez après. Adonc le Roi et la Reine prirent vin et épices ensemble droit à l'huis de l'église, et chacun qui en voulait prendre. Et après le Roi se baissa et prit la Reine et la leva de terre et la tint bien longuement entre ses bras, et la baisa bien dix fois, disant toujours : Adieu, Madame, jusqu'au revoir ; et puis la mit à terre et la baisa encore trois fois, et par Notre-Dame, je ne vis oncques si grand seigneur faire si grande fête ni montrer si grande amour à une dame comme fit le roi Richart à la Reine, et était bien grande pitié de leur départie, car oncques puis ne virent l'un l'autre. Après le Roi baisa toutes ses dames et puis monta à cheval. Et après est vrai que quand le Roi partit de la Reine, elle demeura malade de douleur, l'espace de quinze jours ou plus, et quand elle fut guérie elle alla à Wanesorde par le conseil du duc d'Yort et des autres seigneurs, et donna-t-on congé à la dame de Courcy ainsi comme le Roi l'avait commandé et ordonné.

En l'an mil trois cent quatre-vingt et dix-neuf, au mois d'août, vint le duc de Lenclaistre et arriva devers le nord côté de l'Angleterre, et eut deux petites

nefs et deux passagers, et envoya un petit batel à terre, et le laissa-t-on tout seul et s'en retournèrent les gens devers lui. Un homme pêcheur vint, courant à la bannière, car il avait grand' merveille pourquoi cette bannière était là plantée, car il ne se connaissait point en ce fait, mais il vit bien les nefs, et le duc fit dire à l'homme qu'il fît savoir aux gens de la ville sa venue. Adonc l'homme alla criant aval la ville : Notre seigneur Lenclaistre est venu pour son droit héritage. Adonc s'assemblèrent là bien huit mille hommes de son pays, lesquels crièrent tous à une voix qu'il vînt à terre hardiment pour prendre hardiment son droit héritage, et lui dirent qu'ils le voulaient recevoir comme leur droit seigneur.

Adonc le duc vint à terre et alla coucher au château de Pourfroy, et vinrent toutes les gens de la nord-côte pour lui servir. Et est vérité que le comte de Nothombelland et le comte de Warthonbelland et sire Henry de Percy vinrent tous trois ensemble devers le duc pour eux excuser que ce n'était point par leur conseil qu'il avait été banni pour le temps qu'il devait combattre contre le duc de Norvolt, et qu'ils étaient tout prêts à le servir à tout vingt mille archers pour l'aider à remettre à son droit héritage. Et le duc répondit : Je vous en remercie ; et est vérité que le duc avait avec lui Thomas d'Arondel, archevêque de Cantorbie, et le jeune comte d'Arondel.

Vérité est que tantôt qu'il vint à la connaissance de messire Guillaume Scropt que le duc de Lenclaistre était arrivé en Angleterre, icelui messire Guillaume envoya le plus tôt qu'il put devers le roi Richart en Yllande pour lui faire savoir la venue du duc de Lenclaistre. Et tantôt que le roi Richart sut les nouvelles,

il se ordonna lui et son hoste pour retourner en Angleterre. Et ce pendant que le duc de Lenclaistre était au châtel de Pourfroy, il envoya en diverses villes et divers châteaux, à prélats, à seigneurs et à communes, bien cent et cinquante paires de lettres par divers messagers faussement controuvées contre le roi Richart et son gouvernement, et disaient celles qui vinrent à la commune de la ville de Londres que le roi Richart avait tant fait secrètement qu'il avait attrait à son accord plusieurs grands seigneurs tant de France, d'Allemagne, de Bretagne, comme d'autres divers royaumes, et que par leur aide il seigneurirait et dominerait plus grandement et plus puissamment au royaume d'Angleterre que ne fit oncques nul de ses prédécesseurs rois, et qu'il tiendrait les villains d'Angleterre en plus grande subjection et en plus grande servitude que ne fit oncques nul roi chrétien ses sujets; et avec ce contenaient que tous les échevins des bonnes villes, qui avaient été depuis qu'il avait été couronné, qui avaient soutenu les opinions des communes contre lui et son conseil de les faire prendre tous premiers, et de les faire mourir par divers tourmens, et avait proposé que tantôt qu'il serait venu d'Yllande, qu'il manderait secrètement tous ses alliés à une certaine fête qu'il devait faire, laquelle devait durer un mois, et d'y faire venir tous les grands bourgeois échevins de toutes les bonnes villes d'Angleterre, et de tenir cour ouverte, et quand ils seraient tous venus, de les faire prendre par les gens alliés, et adonc pourrait-il imposer tels subsides, telles tailles, telles impositions, comme il voudrait. Et puis disait le duc en ses lettres : Et pour ce, mes bons amis et bonnes gens, quand les choses dessus dites furent venues à ma connaissance, au plus tôt que je pûs, je

vins par-deçà pour vous faire savoir, aider et conforter en tout ce que je pourrai, car je suis des plus près de la couronne d'Angleterre, et suis tenu d'aimer et soutenir le royaume d'Angleterre autant ou plus que nul qui vive, car mes prédécesseurs l'ont ainsi fait. Mes amis, Dieu soit garde de vous, et soyez bien avisés, et pensez bien à ce que je vous écris. VOTRE BON ET LOYAL AMI HENRY DE LENCLAISTRE. Et quand les lettres dessus dites furent portées et baillées aux échevins, ils faisaient assembler tout le peuple et puis faisaient lire les lettres devant eux. Et quand le peuple les eut ouïes, il fut si ému contre le roi Richart qui ignorant était des choses dessus dites, qu'ils criaient tous à une voix : Déposé soit et injurié le roi Richart d'Angleterre! que mal dit soit-il! et vive le bon duc Henry de Lenclaistre, et soit notre seigneur et notre gouverneur! Et depuis que ces lettres furent lues, à grand'peine osait-on parler du roi Richart, et tuaient ses gens et officiers là où ils les pouvaient trouver et attraper.

Tantôt après ledit duc écrivit unes autres lettres, lesquelles il envoya aux grands seigneurs, contenant comment le roi Richart avait traité et fait traiter avec le roi de France et avec les grands seigneurs de son royaume, qu'il rendrait et délivrerait au Roi et à ceux à qui il appartenait, toutes les villes, forteresses et châteaux qui sont au royaume de France, en Guyenne, en Gascogne et ailleurs, pour une certaine somme de deniers qu'il devait recevoir dedans dix ans, payant chacun an jusques à fin de paye. Et quand les seigneurs eurent vu et visité ses lettres, et il leur souvint que le Roi avait jà rendu Brest et Cherbourg, ils le crurent légèrement. Et c'est une des causes pourquoi tous les grands seigneurs laissèrent et groppirent soudainement

le roi Richart, car tantôt que les nouvelles furent épandues de ces lettres par le royaume d'Angleterre, et que Henry de Lenclaistre était venu pour le faire savoir et pour les inconvéniens qui en pouvaient ensuir, il n'était pas fils de bonne mère qui n'allait au-devant dudit duc pour lui présenter corps et avoir, et à moins de six jours il eut si grand nombre de peuple avec lui, tant de nobles comme de non nobles, qu'ils étaient innumérables, et fallut qu'il donnât congé à la plus grande partie pour ce que son pays ne le pouvait soutenir. Et pour certain ce n'eût été la cautelle des fausses lettres dessus dites, faussement controuvées contre le bon roi Richart, ledit duc de Lenclaistre n'eût jà été sûrement reçu en Angleterre à roi ni à seigneur, ni n'eût été mie si hardi d'aller à Londres.

Quand le duc d'Yort, lieutenant du roi Richart, et sire Guillaume Scropt, trésorier, ouïrent les nouvelles que le duc de Lenclaistre était arrivé en Angleterre, adonc fit-on un cri et un mandement à Londres, de par le Roi et de par son lieutenant, que chacun qui voudrait servir le Roi qu'il fût prêt le lendemain pour aller avec le lieutenant où il lui plairait aller. Et le lendemain ils passèrent le pont bien à trois mille chevaux. Le duc d'Yort et le Marquis allèrent pour encontrer le duc de Lenclaistre pour lui défendre à mettre pied sur terre, il est vérité qu'ils quéraient le duc au ouest côté du pays, et il était sur le nord côté en son châtel de Pourfroy. Et quand le duc d'Yort, le marquis d'Orcestre et le trésorier d'Angleterre eurent été trois jours dehors, ils vinrent à Londres, et quand ils eurent dîné, ils firent un cri et un mandement de parlement, et que chacun qui voudrait servir le Roi fût lendemain tout prêt à Saint-Auban à montrer, et là seraient-ils

payés vingt-quatre deniers d'Angleterre pour jour, et eut là bien soixante mille archers assemblés et bien mille lances. Adonc ils vinrent droit à Wanesorde à la cour de la Reine, et le trésorier fit fortifier le châtel, et y mit des gens pour garder la Reine et le châtel, et allèrent tout droit devers Hormessorde et de là à Bresceau pour entrer en la ville et au châtel avant que le duc de Lenclaistre vînt, mais le capitaine ne le voulut ouvrir au trésorier, disant qu'il tenait le châtel au profit et honneur du duc de Lenclaistre. Et sire Guillaume Scropt, trésorier, Jehan Boissy, sire Thomas Greve et sire Guillaume Vagot, entre eux quatre et leurs gens, allèrent tenir la ville et la maison du conseil de la ville, car ils ne pouvaient entrer au châtel, et le duc d'Yort et le Marquis tinrent les champs à tout leurs gens. Et le lieutenant envoya dire au duc de Lenclaistre qu'il allait là pour lui aider à avoir son droit héritage, et que ce qu'il avait été banni, ce n'avait mie été par son conseil. Et le duc de Lenclaistre renvoya à lui, et dit : Bel oncle, vous soyez le bien venu à tous vos gens.

Avant que le duc de Lenclaistre et son oncle le duc d'Yort, lieutenant, furent accordés ensemble, adonc vint le Marquis, frère du duc de Lenclaistre, pour venir au merci, et pour avoir paix avec son frère. Adonc vint le comte de Nothombelland et sire Henry de Percy, lesquels voulaient tuer ou prendre le Marquis, et tantôt le duc de Lenclaistre tira unes lettres de sa gibecière de velours, disant : Je vous prie que ne lui fassiez point de déplaisir, car il est mon frère, et si a toujours été mon ami. Voyez cy les lettres qu'il m'envoya en France. Le Duc et le Marquis baisèrent l'un l'autre, et après ce que le duc et son frère furent d'accord en-

semble, il fut ordonné que l'archevêque de Cantorbie et le comte d'Arondel mèneraient l'avant-garde, et chevaucheraient devant Bresceau, laquelle fut bien forte de vingt mille combattans, et le duc de Lenclaistre avait bien en sa compagnie quatre mille archers. Et quand l'avant-garde vint devant Bresceau la ville se rendit tantôt et le châtel aussi, et là furent pris sire Guillaume Scropt, sire Jehan Boissy, sire Thomas Greve, et sire Guillaume Vagot échappa et ne fut point adonc pris, mais il fut pris après. Il est vrai, que après ce qu'ils furent pris, le Duc leur fit couper les têtes, et envoya les trois en un blanc panier à Londres et unes lettres aussi, lesquelles furent lues devant tout le peuple de Londres et commençaient ainsi : Je Henry de Lenclaistre, duc d'Arnorde et comte d'Elby, me recommande à tous ceux de la ville de Londres, à grands et à petits, et je salue mille fois tous mes bons amis, et je vous fais savoir que je suis venu au pays de par-deçà pour mon droit héritage, et vous commande que vous me fassiez savoir si vous êtes mes amis ou mes ennemis, ne me chaut lequel, car j'ai des gens assez pour combattre tout le monde pour un jour; mais prenez en gré le présent que je vous envoie.

Vérité est que tantôt que le chevaucheur que messire Guillaume Scropt avait envoyé en Yllande devers le roi Richart pour lui faire savoir que le duc de Lenclaistre était arrivé en Angleterre, et le roi Richart eut lu les lettres et su certainement les nouvelles être vraies, il fut moult courroucé et moult troublé, et dit ces paroles : Ha! bel oncle de Lenclaistre, Dieu vous fasse merci à l'ame, car si je vous eusse cru, cet homme ci ne me courrouçât mie maintenant, et vous me dites bien que je faisais mal de lui tant pardonner,

car encore me courroucerait-il, trois fois lui ai pardonné ses méfaits encontre moi, et voici la quatrième qu'il m'a courroucé. — Adonc n'en dit plus, mais lui et son host, le plus tôt qu'ils purent, s'en retournèrent en Angleterre. Et arriva le roi Richart en Angleterre et son host à un port où il y a châtel et ville qui s'appelle Milsorde, et s'alla loger le Roi au châtel, et demeura là deux jours, lui et son host, pour eux reposer et pour ordonner de leur fait; et dedans les deux jours les seigneurs qui étaient revenus avec lui surent la nouvelle des lettres, et la cause pourquoi le duc de Lenclaistre était là arrivé en Angleterre. Si firent par nuit un consistoire ensemble et partirent eux et leurs gens sans prendre congé au Roi et s'en allèrent devers le duc.

Il est vrai que quand le roi Richart retourna d'Yllande en Angleterre, il avait bien en sa compagnie trente-deux mille personnes, desquels trente-deux mille il n'en demeura point plus de six mille, que tous ne s'en allassent cette nuit, et encore de ceux qui sont demeurés la plus grande partie étaient étranges et soudoyers étrangers. Et quand ce vint au matin que le Roi fut levé, et qu'il voulait dire ses Heures ainsi comme il avait de coutume, il s'appuya sur une fenêtre et regarda aux champs là où était logé son host; et quand il n'y vit que trop peu de gens il fut tout ébahi; et cependant qu'il s'émerveillait, le comte d'Outinton et le comte de Salsebry, accompagnés de quatre autres chevaliers, vinrent devers le Roi, et il leur demanda quelles nouvelles.—Très cher seigneur, nous ne savons, mais que tant que nous sommes tous ébahis de ce que l'host est ainsi départi soudainement. —Adonc dit le Roi : Aucune cause y a-t-il? Et le comte de Salse-

bry dit que son écuyer tranchant lui avait dit le soir que le comte de Wastombelland lisait le soir unes lettres qu'il avait reçues de par Henry de Lenclaistre. Adonc commença le Roi à faire venir l'écuyer, et lui demanda s'il avait lu les lettres, et s'il en savait rien. Adonc se mit ledit écuyer à genoux devant le Roi, et répondit qu'il avait bien vu tenir les lettres audit comte, mais qu'il y avait dedans il ne savait. Adonc dit le Roi à son frère et aux autres seigneurs : Je vous prie, oyez ci messe, et puis dînerons ensemble, et parlerons de ci après dîner; et ainsi le firent. Et tantôt que les seigneurs et le Roi eurent dîné, ils entrèrent en une chambre en conseil, et dit le Roi : Je sais bien que je suis trahi par ce mauvais homme. Pour Dieu ! avisez le meilleur qui sera de faire.—Adonc dit le comte de Salsebry : Monsieur, en vérité, cet homme, si comme j'ai entendu, a jà ému moult de peuple contre vous par fausses mensonges et par paroles controuvées; vous voyez jà et pouvez voir que les quatre parts de vos gens vous ont laissé en une nuit seulement, et tous les plus grands; si me semble qu'il serait bon, sauf la correction de votre bon conseil, vu que nous sommes peu de gens, et encore ne savons si ceux qui sont avec nous nous demeureront, que quand ce viendra encore nuit que nous prissions quatre ou cinq cents des meilleurs et des plus féables de ceux qui sont demeurés; que nous entrassions en mer, vu que votre navire est près d'aller où il vous plaira ; et que nous en allassions droit à Bordeaux; là serons nous bien reçus, et si aurez aide, si métier est, de France, de Bretagne, de Gascogne ; car il se vaut mieux un peu éloigner de son ennemi, que soi mettre à son danger. Adonc répondit le comte d'Outinton : Par saint Georges ! si monsieur

me croit il ira encore nuit en Bellicaldit, et de là à Cornuay le fort châtel; là sera-t-il sûrement, et sera en son royaume et en son droit héritage. Et le Roi répondit : Aussi serions-nous à Bordeaux. — C'est vrai, dit le comte; mais si vous allez à Bordeaux, tout le monde dira que vous vous en serez fui sans ce qu'on vous ait chassé, et que si vous ne vous sentissiez coupable d'aucun fait, que vous ne vous enfuissiez pas; et si vous êtes au châtel de Cornuay, vous serez servi contre tout le monde; car en dépit du visage de Henry de Lenclaistre et de tous ses amis, toutefois et quantes fois qu'il vous plaira, vous pourrez entrer en mer et aller en quelque part qu'il vous plaira. Et par aventure, cependant que vous serez au châtel, pourra-t-on faire aucun bon accord. Adonc dit le Roi : Vous dites bien, nous le ferons ainsi; et vous même irez demain devers Henry de Lenclaistre pour savoir sa volonté. Et l'évêque de Callain et l'évêque de Salsebry, messire Étienne Scropt, messire Fenebuc, Janicob et Magdalain, étaient mieux d'accord d'aller à Bordeaux; mais il plut au Roi de croire son frère. Adonc issirent hors de la chambre, et s'en allèrent chacun à son logis eux apprêter secrètement pour partir au soir.

Quand ce vint la nuit, le Roi, en sa compagnie son frère le comte d'Outinton, le comte de Salsebry et environ cent chevaux, partirent secrètement de Milsorde, et s'en allèrent à Bellicaldit qui était bien à vingt lieues d'illec. Et quand ce vint au matin, ceux qui étaient encore demeurés en l'host du Roi furent tous ébahis et déconfortés quand ils surent que le Roi s'en était allé; et par spécial les étrangers, car ils ne savaient que faire. Si se délogèrent tous, et pensèrent d'eux en aller les uns çà, les autres là; et était grande pitié des

étrangers et aussi de ceux qui se renommaient du roi Richart; car les gens du duc, quelque part qu'ils les rencontraient, les détroussaient et leur ôtaient ce qu'ils avaient vaillant. Et quand le Roi fut arrivé à Bellicaldit, il s'en alla de là à Cornuay qui était assez près, et commanda à son frère qu'il allât parler de par lui à Henry de Lenclaistre.

Alors le comte d'Outinton monta à cheval lui douzième, et s'en alla devers le duc, lequel il encontra à six lieues près d'illec. Et quand il vint devers le duc, il s'agenouilla et lui fit grande révérence, en lui disant: Monsieur, vous soyez le bien-venu de par de-çà. Adonc lui dit le comte: Monsieur, c'est bien raison que je vous révérence, car votre père fut fils du Roi, et aussi ma femme est votre sœur; par quoi je suis bien tenu de vous faire révérence.—Adonc dit le duc de Lenclaistre: Or sus, beau-frère, levez sus, bien soyez-vous venu, n'avez pas toujours ainsi fait; que fait monsieur le Roi? —Il le fait bien, Dieu merci, et vous salue de par moi. Adonc prit le duc le comte d'Outinton par la main, et le tira à part, et parlèrent longuement ensemble; mais qu'ils dirent, je ne sais. Mais au partir, le duc dit au comte: Vous ne retournerez point devers monsieur le Roi jusques à tant que j'aurai nouvelles du comte de Nothombelland, lequel j'envoie par devers lui pour nous mettre à accord.—Adonc répondit le comte d'Outinton: Monsieur, je ne l'ai point encontré.—Pour ce qu'il n'est pas allé le chemin que vous êtes venu. Et sachez que tantôt après, le duc de Lenclaistre donna son ordre au comte d'Outinton, et lui fit ôter celle du roi Richart; et il commença à pleurer, et demeura grand piéça sans parler. Adonc lui dit le comte Rothellen qui là était: Beau cousin, ne vous courroucez; car, si Dieu plaît,

les choses iront bien. Et le comte de Rothellen, lequel le Roi avait fait duc d'Armarle et connétable d'Angleterre, avait laissé le Roi, et s'en était allé devers le duc sans prendre congé; et messire Thomas de Percy, grand maître-d'hôtel du roi Richart, se partit du port de Milsorde, auquel port le Roi et son host étaient arrivés au partir d'Yllande, le troisième jour d'août l'an mil trois cent quatre-vingt-dix-neuf; et dit à ceux de l'host du Roi : Mes enfans, faites chacun du mieux que vous pourrez; le Roi, sans rien ordonner, s'en est allé. Sauvez-vous chacun le mieux que vous pourrez. — Et puis s'en alla vers le duc faire sa paix.

Le propre jour que le comte d'Outinton, duc d'Orcestre, vint devers le duc, il le trouva en sa propre ville logé lui et son host; et icelui jour proprement, qui fut le vingtième jour d'août l'an dessus dit, le duc avait envoyé devers le roi Richart le comte de Nothombelland, lequel était vieux et ancien, afin que le Roi crût plutôt à ses dires, et qu'il n'eût pas si grande présomption envers lui comme vers un plus jeune; et avait bien en sa compagnie ledit comte cent lances et deux cents archers. Et sachez que tantôt que le duc de Lenclaistre et le comte d'Outinton eurent parlé ensemble, le comte d'Outinton par le commandement du duc envoya un de ses gens devers le comte de Nothombelland, et lui bailla deux paires de lettres, dont les unes allaient au Roi de par son frère, lesquelles faisaient mention qu'il crût le messager de tout ce qu'il lui dirait, et les autres allaient au comte de Nothombelland. Et est vérité que le comte de Nothombelland ne vint devers le roi Richart que lui huitième, car il avait laissé ses gens embusqués entre deux montagnes, et leur avait commandé qu'ils ne partissent d'illec jusques à tant

qu'ils eussent nouvelles de lui ou du Roi, lequel ils désiraient moult à tenir. Et quand il vint devers le Roi, il le trouva en un châtel moult fort et environné de mer de tous côtés, qui avait nom Cornuay; et là vint-il moult humblement et sa compagnie lui huitième, et salua le roi moult humblement et sa compagnie; et toutefois n'avait adoncques le Roi avec lui que cinq ou six personnes notables, c'est à savoir : l'évêque de Callain, le comte de Salsebry, messire Étienne Scropt, messire Ferlut, le fils de la vieille comtesse de Salsebry, et un écuyer de Gascogne, nommé Janicob. Et quand le Roi vit le comte, il le fit lever, et lui demanda des nouvelles. Adonc dit le comte : Mon très cher seigneur, je viens par devers vous de par votre cousin, le duc de Lenclaistre. Adonc lui demanda le Roi s'il n'avait point encontré son frère lequel il avait envoyé. Oui, très cher seigneur, voyez cy unes lettres qu'il m'a baillées. Le Roi regarda les lettres et le scel, et vit que c'était le scel de son frère; adonc ouvrit les lettres et les lut; et n'avait contenu ès lettres fors tant seulement : Mon très cher seigneur, je me recommande à vous, et voulez croire le comte de tout ce qu'il vous dira; car j'ai trouvé le duc à Orcestre ma ville, lequel a très grande volonté d'avoir bonne paix et accord avec vous, et m'a retenu pour l'accompagner jusques à tant qu'il saura votre volonté.

Quand le Roi eut lu les lettres, il dit au comte de Nothombelland : Or ça, dites votre message. Adonc dit le comte : Mon très cher seigneur, le duc de Lenclaistre m'envoie par devers vous pour vous dire que le plus grand désir qu'il ait en ce monde, si est d'avoir paix et accord avec vous, et se repent moult de tout son cœur du déplaisir qu'il vous a fait maintenant et autrefois, et ne vous

demande rien en ce monde vivant, fors qu'il vous plaise de le tenir pour cousin et ami, et qu'il vous plaise qu'il ait seulement sa terre, et qu'il soit grand-juge d'Angleterre aussi comme son père et ses prédécesseurs ont été; et toutes autres choses du temps passé soient mises en oubli entre vous deux; et sur ceci il y a élu juges pour vous et pour lui, c'est à savoir: l'évêque de Callain, le comte de Salsebry, Magdalain et le comte de Wastombelland, et les charge du désaccord qui est entre vous et lui. S'il vous plaît, moi donner réponse; car tous les plus seigneurs d'Angleterre et les communes sont de cette opinion. Adonc dit le Roi: Tirez-vous un peu arrière, et vous aurez tantôt réponse. Adonc le Roi, l'évêque de Callain, le comte de Salsebry, messire Étienne Scropt, Ferlut et un écuyer de Gascogne, nommé Jamicob, entrèrent en la chapelle du châtel, et dit le Roi: Messieurs, vous avez ouï ce que le comte a dit, que vous en semble? Adonc dirent: Monsieur, dites premièrement. Le Roi répondit: Il me semble que la paix serait bonne entre nous deux; s'il est ainsi que le comte dit; mais en vérité quelque accord ni paix qu'il fasse avec moi, si je le puis jamais tenir à mon avantage, je le ferai mourir mauvaisement, ainsi comme il a gagné. Adonc dit l'évêque de Callain: Monsieur, la paix sera bonne; mais il sera bon que vous fassiez jurer le comte de Nothombelland aux saintes évangiles et sur le corps de Notre Seigneur si ce qu'il a dit est vérité. Adonc dit le comte de Salsebry et les autres: C'est bien dit. Adonc dit le Roi: Faites venir Nothombelland. Adonc vint le comte, lequel peut être comparé à Judas ou à Guanellon, car il se parjura faussement sur le corps Notre Seigneur de tout ce qu'il avait dit. Et quand il fut devant le Roi, le Roi lui dit ainsi:

Nothombelland, si vous nous voulez affirmer votre loyal serment, et jurer sur le corps Notre Seigneur sacré ce que vous nous avez rapporté de par notre cousin, le duc de Lenclaistre, nous vous croirons et irons à Flinc au gîte, et là viendra le beau cousin de Lenclaistre parler à nous. Adonc dit le comte, qui est vieil et ancien : Mon très cher seigneur, je suis tout prêt de faire tel serment que vous voudrez. Et adonc commanda le Roi qu'on chantât la messe, car il était encore matin, laquelle il ouït moult dévotement et tous ses compagnons aussi; car il était vrai catholique. Et quand la messe fut chantée, il fit venir le comte de Nothombelland, lequel mit la main sur le corps Notre Seigneur qui était sur l'autel en la présence du Roi et des seigneurs, et jura que tout ce qu'il avait dit au Roi de par le duc de Lenclaistre était vérité, dont il se parjura faussement et mauvaisement. Et quand le serment fut fait, le Roi et ceux qui étaient présens allèrent dîner; et quand ils eurent dîné, le Roi dit au comte de Nothombelland : Pour Dieu! soyez sûr et bien avisé, vous voyez bien comment vous avez juré; car c'est votre damnement s'il est autrement que vous avez dit. — Adonc répondit le comte : Très cher seigneur, s'il est autrement, faites de moi comme on doit faire d'un traître. — Or bien, dit le Roi, nous irons à la fiance de Dieu, et à la loyauté que nous cuidons avoir en vous, à Flinc. — Adonc dit le comte : Mon très cher seigneur, s'il vous plaît, j'irai devant, et vous ferai apprêter à souper, et manderai à monsieur le duc ce que j'ai fait. — Adonc dit le Roi : Or allez. Et le faux traître dit au partir : Monsieur, hâtez-vous, car ils sont jà deux heures ou près.

Adonc s'en alla le comte lui huitième, ainsi comme

il était venu, et chevaucha jusques à la montagne où il avait laissé son embûche; et là firent-ils grand' fête, et dit à son embûche : Nous aurons assez tôt ce que nous demandons. Le roi Richart, qui était ignorant de toute la mauvaiseté et trahison que le comte avait pour pensée et faite, il monta à cheval et toute sa compagnie, et n'était que lui vingt-deuxième, et chevaucha jusques à la montagne, et quand il en descendit lui et ses compagnons, il aperçut les gens du comte qui étaient en la vallée tous armés. — Adonc dit-il au comte de Salsebry : N'apercevez-vous pas là-bas bannières et pannons? —Adonc répondit le comte de Salsebry : Certainement, Monsieur, oui, et le cœur me dit mal. Et l'évêque de Callain dit : Certes je me doute que cet homme ne vous ait trahi. Et en disant ces paroles, ils aperçurent le comte qui venait encontre eux lui douzième; et le Roi et tous ses compagnons étaient à pied pour cause de la montagne. Et quand le comte vint devant, il lui dit : Monsieur, bien soyez vous venu, je vous venais au-devant. Adonc monta le Roi à cheval qui avait jà descendu presque toute la montagne, au moins le plus fort, et dit au comte de Nothombelland : Quels gens sont ce qui sont à bas en cette vallée. — Le comte répondit : Je ne sais, Monsieur; je ne les ai point vus. — Adonc dit le comte de Salsebry : Or, regardez, voyez les ci-devant vous — Par saint Jean! dit l'évêque de Callain, ce sont vos gens, ce me semble; car j'aperçois bien votre bannière. Adonc dit le Roi : Nothombelland, si je savais que vous me voulussiez trahir, je retournerais arrière à Cornuay. — Adonc dit le comte : Par saint Georges! Monsieur, vous n'y retournerez mais d'un mois (et mit la main à la bride du cheval du Roi) : car je vous mènerai à M. le duc de Lenclaistre ainsi comme

je lui ai promis. Et à ces paroles vint Lorpinghen avec toutes les gens du comte, et trompettes faisaient grande noise. Adonc vit bien le Roi qu'il était trahi, et dit le Roi au comte : Le Dieu sur qui tu as mis la main le te veuille rendre au jour du jugement et à tous tes complices! Adonc regarda ses compagnons qui pleuraient, et leur dit en soupirant : Ha ! mes bons et loyaux amis, nous sommes trahis et mis entre les mains de nos ennemis sans cause; pour Dieu ayez passion, et vous souvienne de Notre Seigneur qui fut vendu et mis ès mains de ses ennemis sans ce qu'il eût desservi. — Adonc dit le comte de Salsebry : Très cher seigneur, nous prendrons en passion, si Dieu plaît, avec vous. Ainsi en pleurant, en parlant et en soi gémissant, vinrent à Flinc. Et quand ils furent là, ils logèrent le Roi et ses compagnons au châtel, et le garnirent bien de gens d'armes pour le garder. Et tantôt monta le comte de Nothombelland à cheval lui sixième, et s'en alla à Orcestre, devers le duc de Lenclaistre pour lui dire et annoncer la manière comment il avait pris le Roi, et puis l'avait mené à Flinc. Et de Flinc jusques à Orcestre on ne compte que six petites lieues.

Nul homme mortel ne saurait dire ni penser les grandes douleurs, ni les grandes plaintes, les grands regrets et gémissemens que le Roi et ses compagnons firent au châtel de Flinc, comme ceux qui n'attendaient fors qu'on leur dût couper les têtes lendemain. Et disait le Roi : O vrai Dieu qui formas tout le monde! ô benoîte vierge Marie, qui portâtes le benoît fruit de vie! ô mon parrain, M. saint Jehan-Baptiste! ô tous les saints et saintes du paradis! s'il faut que je meure et mes compagnons pour moi, ainsi vraiment comme je ne forfis oncques rien au royaume d'Angleterre de

quoi on me dût ainsi mener, prenne vous pitié de moi et de mes compagnons; et s'il faut que je meure, Père, plaise vous à recevoir mon ame en votre saint paradis. Ha! très chère sœur et dame, très chère et amée compagne Ysabeau de France, jamais ne vous verrai, hélas! Je vous laissai entre mes ennemis. Ha! très cher père et très noble Roi de France, je me recommande à vous, et vous laisse votre fille, laquelle plût à Dieu qu'elle fût maintenant par devers vous! Or suis-je trahi faussement! or n'y a-t-il remède? Ha! très cher père de France, et bel oncle de Berry et de Bourgogne, fleur de toute noblesse, jamais cette honte ne sera vengée si par vous non. Ha! beau père de France, la chose vous touche plus que à nul homme vivant; pour Dieu! veuillez y mettre remède et bien bref. Ha! beau cousin de Bretagne, je me recommande à vous; hélas! vous dîtes bien au départir que jamais ne serais à sûr tant que Henry de Lenclaistre vivrait. Hélas! je l'ai trois fois gardé de mort, car beau oncle de Lenclaistre, que Dieu absolve, le voulut une fois faire mourir par la trahison et vilenie qu'il avait faite. Ha! Dieu du paradis, je chevauchai toute nuit pour le garder de mort, et le me donna son frère et me dit que j'en fisse à ma volonté. Ha Dieu! comme il est vérité ce qu'on dit: qu'on n'a nul pire ennemi que celui qu'on retourne du gibet. Ha Dieu! autrefois sailla-t-il son épée sur moi en la chambre de la Reine, que Dieu absolve! Ha! benoîte Vierge Marie, aussi fut-il du consentement et du conseil du duc de Clocestre et du comte d'Arondel de me faire mourir, son père et tous ceux de mon conseil. Ha! mon parrain, M. saint Jehan-Baptiste, or lui avais-je pardonné tout ce qu'il me fit oncques, ni je ne veux point croire mon oncle son père, qui deux ou trois fois l'a-

vait jugé à mourir; hélas! je fis que fou. Ha! beau sire, noble roi de Baaigne, et vous beau frère et sage Sigomont de Hongrie! ô noble duc de Grollez, et tous nobles barons d'Allemagne! je me recommande à vous tous, et vous prie qu'il vous plaise venger cette honte qu'on me fait sans cause. Ha! bon roi d'Écosse, veuillez me pardonner tous les méfaits que vous avez reçus de par moi depuis que je fus roi d'Angleterre! Ha! très chère mère et dame, Madame la reine de France, je me recommande à vous! hélas! j'avais proposé de vous aller voir en bref et de vous mener Ysabel votre fille, ma très chère dame et amie, qui grand désir a de vous voir. Ha! très cher frère, noble dauphin de Vienne, hélas! or vois-je bien que jamais ne vous verrai! Ha! beau frère, Louis de Touraine, et vous, mes sœurs, et Jehan de France, or fut Ysabel, ma très chère compagne, à Paris avec vous; hélas! si je fusse assur d'elle, je mourusse plus légèrement et plus aise! Ha! beau frère, noble Roi, comte de Saint-Pol, à vous me veux-je recommander! Ha! très cher père, très noble et puissant roi de France, par icelle amour par laquelle notre Sauveur Jésus-Christ descendit en la benoîte Vierge Marie pour prendre chaire humaine, prenne vous pitié de ma très chère compagne Ysabel, votre fille! Ha! tous nobles seigneurs de France, ducs, comtes, princes, et autres nobles chevaliers, ainsi vraiment que oncques je ne forfis chevalerie, vous recommandè-je l'honneur de chevalerie à garder loyalement ainsi comme vous avez fait; car oncques ne fut su que si énorme trahison fût faite à nuls des nobles rois de France, comme m'ont fait mes propres cousins et parens! Si vous supplie très humblement qu'il vous plaise aider et conforter mon très cher père et seigneur, le

noble roi de France, toutes fois et quantes fois qu'il lui plaira de prendre vengeance, laquelle je prie à Dieu qu'il lui donne faire et bien bref, telle comme au cas appartient. Ha! ma très chère sœur et dame et chère compagne, Ysabel de France, certes si je vous pouvais voir une fois avant que je mourusse, certes j'en mourrais plus aise, et en prendrais la mort plus en gré! Ha! doux Jésus, que me veulent ces gens? Ha! benoîte Vierge Marie, et que leur ai-je méfait? Ha! mon parrain, M. saint Jehan-Baptiste, Hérodes vous fit couper la tête par ennui; aussi veut faire Henry de Lenclaistre à moi et à mes compagnons; ha! mon parrain, M. saint Jehan, je vous recommande mon ame et les ames de ceux qui mourront pour moi!

Ainsi se démenait le noble roi Richart. Le comte de Salsebry et les autres refaisaient étrange deuil en regrettant femmes et enfans, pères, mères, sœurs et frères.

Et quand ce vint après minuit une heure, l'évêque de Callain se mit à genoux devant le Roi en disant, Mon très cher seigneur, et vous, mes amis et compagnons, pour Dieu! ne vous déconfortez pas tant; ains ayez bonne espérance, et soyez fermes et sûrs en la foi de Notre Seigneur; et si à mourir faut, prenons la mort en gré, et ayons mémoire de la passion de Notre Sauveur, et des saints martyrs qui sont en paradis. A ces paroles cessa le Roi se soi complaindre, et tous les autres s'allèrent coucher.

Le mardi matin, vingt-deuxième jour du mois d'août, se leva le roi Richart et tous ses compagnons, et dit ses heures, et puis ouït messe moult dévotement et ses compagnons avec lui. Et quand la messe fut chantée, il monta sur les murs du châtel qui étaient hauts et larges et ses compagnons avec lui. Il est certain que

le lundi devant le comte de Nothombelland arriva par devers le duc de Lenclaistre à Orcestre bien tard, et quand il fut arrivé, il vint devant le duc, et lui conta la manière comment il l'avait trahi et ses compagnons. Et tantôt que le duc sut que le Roi était pris comme à celui à qui il tardait plus que à nul homme vivant, il mena si très grande fête lui et tout son host, qu'on les pouvait ouïr d'une lieue de trompettes et d'autres instrumens; et commanda que tout son host fût prêt au point du jour. Le duc de Lenclaistre s'arma et tout son host, et étaient bien en sa compagnie soixante à quatre-vingt mille personnes; et fit ranger ses gens et mettre en ordonnance aussi bien que s'il voulait aller en bataille, et chevaucha en celle ordonnance parmi le sablon de la mer jusques à Flinc. Et est certain quand il approcha à deux lieues près, le roi Richard et ses compagnons, qui étaient sur les murs, aperçurent bien le duc de Lenclaistre et son host, et ouïrent bien les trompettes et les instrumens, qui menaient telle noise qu'on entendait bien clairement. Adonc commença le roi Richart à frémir et à pleurer, et ses compagnons, disant : Hélas! j'ai ouï approcher l'heure que nous serons livrés ès mains de notre mortel ennemi. Et quand ce vint que l'host fut à demi-lieue près du châtel de Flinc, le duc de Lenclaistre envoya devers le roi Richart l'archevêque de Cantorbie et le comte de Rothellend et messire Thomas de Percy. Et tantôt qu'ils furent venus devers le Roi, ils s'agenouillèrent et lui firent révérence, et portaient jà l'ordre du duc de Lenclaistre. Le roi Richart prit lors l'archevêque de Cantorbie, et le tira à part en parlement assez longuement ensemble; et l'archevêque moult reconforta le Roi en lui disant qu'il n'aurait nul mal ni ses com-

pagnons. Le comte de Rothellend se tirait toujours arrière ainsi comme s'il fût honteux de parler au Roi. Adonc prit l'archevêque congé du roi Richart, et s'en retourna devers le duc de Lenclaistre; et lui dit comment il avait parlé au Roi, et qu'il n'était point bon qu'il allât encore devers lui, car il dînait et jeûnait celui jour pour cause des martenches. Le duc attendit dehors moult longuement à tout son host moult noblement rangé à deux rangs tout autour du châtel. Le Roi demeura à table assez longuement, et avait avec lui ses cinq compagnons assis. Et menait l'host qui était autour si grande noise de trompettes et autres instrumens qu'il semblait que le châtel dût choir, ni que on n'ouït pas Dieu tonner. Et entra plusieurs des gens du duc dedans le châtel pour voir le Roi, et disaient aux gens du Roi et des autres seigneurs : Mangez fort et menez bonne fête; car, par saint Georges! vous aurez tous tantôt les têtes coupées. Quand le Roi eut dîné et grâces il eut rendues, le Roi descendit du donjon en la basse cour; et était le Roi vêtu en guise d'un prêtre, en sa compagnie ses cinq compagnons. Et tantôt vint le duc de Lenclaistre lui douzième, et étaient armés de toutes pièces fors du bassinet, et tenait un bâton blanc en sa main. Et quand il vit le Roi, il ôta son chapel et s'inclina un peu; et quand il approcha le Roi, il s'inclina moult contre terre. Adonc le Roi ôta son chaperon et dit : Beau cousin de Lenclaistre, vous soyez le bien venu. — Adonc dit le duc : Je suis plus tôt venu que vous ne m'avez envoyé querre, et vous suis venu aider à gouverner le royaume d'Angleterre, lequel vous n'avez pas bien gouverné en vingt-deux ans qu'il a été en votre gouvernement; si vous aiderai par la volonté du commun d'Angleterre à le gouverner. —

Adonc répondit le Roi : De par Dieu ! Puis parla le duc à l'évêque de Callain et à tous les autres seigneurs, fors que au comte de Salsebry à qui le duc fit dire que aussi peu qu'il n'avait daigné parler à lui quand il fut à Paris, aussi peu parlerait-il à lui. Après ces paroles dites, le duc de Lenclaistre dit : Faites amener les chevaux du Roi. Adonc amena-t-on six chevaux qui ne valaient mie trente francs, et monta le Roi sur un, et ses cinq compagnons sur les autres. Et était adonc ainsi comme entre deux et trois heures après midi. Adonc le Roi et le duc partirent à tout l'host, et s'en vinrent à Orcestre, et quand ils furent à Orcestre au gîte, le duc appela le jeune duc de Clocestre et le jeune comte d'Arondel, et leur dit : Mes cousins, prenez le Roi qui fit mourir sans raison vos pères ; et prenez des gens avec vous tant comme vous voudrez, et le menez là sus au châtel, et le gardez très bien. Adonc vinrent les deux dessusdits au Roi, et lui dirent : Monsieur, il vous faut venir là sus au châtel. — Adonc dit le Roi : De par Dieu ! faites venir mes compagnons. — Adonc dit le jeune duc de Clocestre : Par saint Georges ! il n'y aura nul de vos compagnons avec, ne vous déplaise, fors que nous et nos gens ; car monsieur ne le veut pas. Adonc commença le roi Richart à pleurer, en disant : Ha ! mes très chers amis et compagnons, or vois-je bien qu'il me faut départir de vous. Adonc l'embrassa l'évêque de Callain par une des jambes ; et le comte de Salsebry le prit par l'un des bras, et les trois autres de çà et de là, en criant et en disant : Adieu, très cher seigneur, or voyons-nous bien que le temps est venu qu'il nous faut départir. Le roi Richart avait si grand deuil et si grande tristesse au cœur qu'il demeura bien demi-heure sans parler, et l'ôtèrent d'illec et l'emme-

nèrent ceux qui étaient ordonnés à le garder. Quand les autres furent demeurés, les seigneurs de l'host prièrent au duc qu'il eût pitié d'eux; car ils avaient fait comme bonnes gens devaient faire. Adonc les fit venir le duc et leur pardonna tout son mal talent, fors que à l'écuyer gascon, lequel ne voulut oncques laisser l'ordre du roi Richart par le commandement du duc, dont le duc fut moult courroucé et le fit mener en prison au châtel d'Orcestre; s'il le fit mourir ou non, je ne sais.

Deux jours séjourna le duc à Orcestre et tout son host, et donna le congé à la moitié de ses gens pour ce qu'il n'en avait que trop, ce lui semblait, et que le pays était trop chargé et ne le pouvait soutenir. Le roi demeura tout seul au châtel tous ces deux jours sans compagnie. De ses complaintes et gémissemens nul n'en sait rien, fors ceux qui le gardaient.

Le vingt-cinquième jour dudit mois d'août partit le duc d'Orcestre et tout l'host, et emmenèrent le roi Richart avec eux, et vinrent en une ville qui s'appelle Vincit; et en cette ville se cuida échapper le roi Richart, mais Dieu ne le voulut pas; d'illec en avant fut gardé si étroitement comme un larron ou meurtrier. D'illec partit le duc et tout l'host, et s'en vint à une ville qui a nom Conventry. Et sachez que depuis que le duc partit d'Orcestre et sa compagnie, les Gallois lui firent grand dommage; car tant qu'ils pouvaient attraper l'Anglais, ils tuaient et dérobaient sans remède. Le duc passait le plus tôt qu'il pouvait le pays de Galles, car il doutait que le Gallois, par l'aide d'aucuns de son host, ne reçussent le roi Richart. Quand il vint à Conventry, il séjourna trois jours. Les nouvelles étaient jà à Londres et par tout le pays que le Roi était pris, et que le duc l'amenait à Londres; six ou sept des plus

notables de Londres vinrent au-devant du duc et de son host, et saluèrent le duc moult humblement de par le commun de Londres et de par tout le commun du royaume d'Angleterre, en disant : Très cher seigneur, le commun de Londres et toutes les communes du royaume d'Angleterre vous saluent cent mille fois, et vous-supplient très humblement que vous fassiez tantôt couper la tête au roi Richart sans le mener plus avant. Adonc répondit le duc de Lenclaistre : Mes amis, certes, je n'en ferai rien; car ce serait grande vilenie à moi et à tous les nobles d'Angleterre de faire mourir le Roi sans jugement; mais je le mènerai à Londres, et là sera jugé par parlement ce qu'on en devra faire. Quand ce vint que le duc fut parti de Conventry, et qu'il eut chevauché deux jours en allant à Londres; quand il approcha Londres à deux lieues près, le mahieu de Londres et tout le commun vint au-devant du duc, et portait-on l'épée devant le mahieu comme si ce fût un duc, et y avait moult belle compagnie; et tantôt que le mahieu et sa compagnie approchèrent le duc, ils descendirent des chevaux, et saluèrent le duc moult humblement, et criaient tous à une voix : Vive Henry, le noble duc de Lenclaistre, qui a conquis toute l'Angleterre en moins d'un mois! tel seigneur est bien digne d'être Roi; or est accomplie la prophétie Mellin qui dit ainsi : L'an mil quatre cent moins un, en châtel triangle sera trahi un Roi après ce qu'il aura régné puissamment vingt-deux ans. Quand le cri des gens fut apaisé, le duc de Lenclaistre hucha le comte d'Arondel et ceux qui avaient eu le roi Richart en garde; adonc vinrent devant lui, et amenèrent le Roi comme si fût un larron; et quand le duc vit le Roi, il descendit de son cheval, et vint contre le Roi, et ôta son chapel en di-

sant : Monsieur, descendez. Voyez ci vos bons amis de Londres qui vous viennent voir. Adonc descendit le roi Richart d'un petit cheval qu'il chevauchait, et avait le visage si couvert de larmes que à peine le pouvait-on connaître. Adonc se mit le duc au côté sénestre du Roi, et au mahieu et à ceux de Londres dit ainsi : Messieurs et mes amis, voyez ci monsieur le roi Richart ; je vous le baille en garde et vous le recommande; faites en votre volonté, et voyez ci mes beaux cousins de Clocestre et d'Arondel qui seront avec vous. Adonc le mahieu et les autres prirent le roi Richart et l'emmenèrent à Wastmonstier, et était environ vêpres. Le duc de Lenclaistre et sa compagnie vinrent à Londres par la maîtresse porte de la ville, parmi la grande rue, tout droit à Saint-Pol, et menaient si grande noise toute manière de gens parmi la ville, en disant : Vive le duc de Lenclaistre ! Et les trompettes et instrumens et les cloches de la ville sonnaient tellement qu'on ne pût ouïr mie là Dieu tonner. Le duc descendit droit à la porte de l'église Saint-Pol, et vint devant le grand autel faire sa prière; puis vint à la tombe de son père, et là pleura moult fort; puis partit d'illec, et vint monter à cheval et partit de la ville, et s'alla loger en un hôtel des Templiers. Et le lendemain bien matin ouït le roi Richart la messe à Wastmonstier à sa requête, puis fut mené en la Tour de Londres par les deux seigneurs dessus nommés, le jeune duc de Clocestre et le jeune comte d'Arondel. Et quand il chevauchait parmi Londres sur un petit cheval en le menant en prison, il avait grand' place tout autour de lui, afin que chacun le pût voir. Vérité est que les aucuns en avaient grande pitié, et les autres en avaient grande joie, et le maudissaient moult fort en leur langage, et

disaient : Or sommes-nous bien vengés du petit bâtard qui nous a si mauvaisement gouvernés ! Ainsi fut mené jusqu'en la tour de Londres.

Le lendemain s'en alla le duc de Lenclaistre au châtel, le duc d'Yort et le comte de Rothellend avec lui, et quand le duc de Lenclaistre fut avec lui, il commanda au comte d'Arondel qu'il fît venir le Roi. Le comte alla au Roi faire son message, et quand le Roi eut entendu que le duc le mandait pour aller parler à lui, adonc répondit le Roi au comte d'Arondel : Va dire à Henry de Lenclaistre de par moi que je n'en ferai rien, et que s'il veut parler à moi, qu'il vienne devers moi, et autrement ne veux-je parler à lui. Le comte dit au duc sa réponse. Adonc lui et tous les autres seigneurs allèrent où le Roi était, et pour certain n'était là nul des seigneurs qui fît révérence au Roi, fors seulement le duc de Lenclaistre, lequel ôta son chapel et salua le Roi moult humblement, et dit le duc de Lenclaistre au Roi : Monsieur, voyez ci le duc d'Armarle, votre cousin et le mien, et son père, votre oncle, lesquels veulent parler à vous. Auquel le Roi répondit : Cousin, ils ne sont pas bons de parler à moi, et pria le duc au Roi : Monsieur, plaise vous les ouïr. Adonc répondit : De par Dieu, et demanda le Roi à son oncle le duc d'Yort : Tu, vilain, que veux-tu dire à moi, et toi, traître de Rothellend, tu n'es pas bon ni digne assez de parler à moi, ni de porter nom de duc, de comte ni de chevalier, toi et le vilain ton père m'avez mauvaisement trahi vous deux. Je prie à Dieu et le saint Jehan-Baptiste que maldite soit l'heure que toi et le vilain ton père furent oncques nés, et par toi et par son faux conseil fut mon oncle de Lenclaistre mis à mort. Ah! je puis bien dire, hélas! que je tins oncques

tant faux traître; car par toi sera le noble royaume d'Angleterre détruit, j'en suis certain. Et le comte de Rothellend répondit au Roi que de ce qu'il disait il mentait, et jeta son chaperon droit devant ses pieds. Et dit le Roi au comte de Rothellend : Je suis Roi et ton seigneur, et encore demeurerai-je Roi et plus grand seigneur que ne fus oncques en dépit de tous mes ennemis, et pour ce tu n'es pas digne de parler à moi. Adonc le duc de Lenclaistre défendit au comte de Rothellend qu'il ne fût plus si hardi de parler au Roi, ou il commanderait au Connétable et au Maréchal qu'ils missent la main à lui tellement qu'il s'en repentirait. Et après ces paroles le Roi demanda au duc de Lenclaistre bien féloneusement : Cousin de Lenclaistre, pourquoi me tenez-vous de si près et me faites garder de gens d'armes; je veux savoir de vous si vous me tenez pour votre serviteur ou pour votre roi d'Angleterre, ou quelle chose vous me voulez faire. Et le duc répondit au Roi : Il est vérité que je vous tiens pour Roi et pour seigneur; mais il est ordonné de par tout le conseil du royaume de vous retenir et garder jusques au plein jugement en parlement. Et le Roi répondit : De par Dieu, et commanda qu'on lui fît venir la Reine sa femme parler à lui. Et le duc répondit : Pardonnez-moi, Monsieur, il est défendu par le conseil. Adonc fut le Roi moult courroucé; mais il n'en pouvait autre chose faire, et dit au duc qu'on lui faisait tort et à la Reine aussi. Et le duc répondit au Roi : Il ne peut encore être autrement, Monsieur, tant que parlement soit passé. Et quand le Roi entendit la réponse du duc, il fut si courroucé que à peine put-il parler, et alla et vint trois fois par val la chambre sans parler, et est vérité que quand le Roi commença à parler, il parla

ainsi : O Dieu de paradis ! ô benoîte Vierge Marie ! ô saint Jehan-Baptiste et tous les saints de paradis, comment pouvez-vous souffrir le grand tort et la grande trahison que les gens ont fait et veulent faire contre moi et contre ma très chère dame ma femme, et fille de mon très cher seigneur et amé père, le Roi de France, lequel sait bien peu de notre pauvre état et en quel danger nous sommes, et en quel point ? Or vois-je bien que vous êtes tretous faux encontre Dieu, ma dame et moi ; ce veux-je prouver encontre quatre des meilleurs de vous tous de mon corps, comme loyal chevalier doit faire que je suis ; car il est vérité que Monsieur fut en son temps bon et loyal chevalier, où ne forfit onc chevalerie, et mon taion me donna la couronne en sa vie vivant, Dieu lui fasse merci, et puis après lui fus reconnu Roi par le conseil des royaux et tous le pays et entre vous m'avez tenu Roi vingt-deux ans. Comment êtes-vous si hardi de me tenir si en détroit ? Je dis que vous faites encontre moi comme tous les gens et faux traîtres doivent faire contre leur seigneur, et veux-je prouver et combattre quatre des meilleurs de vous tous, et voyez ci mon gage. Adonc le roi Richart jeta jus son chaperon. Et le duc de Lenclaistre se mit à genoux et pria au Roi qu'il tînt sa paix jusques au jour du parlement, et là montrerait chacun sa raison. Au moins, dit le Roi, beaux seigneurs, que je vous voie en parlement, et que je sois ouï en ma raison, et que je puisse répondre à tout ce que l'on voudra dire contre moi. Adonc dit le duc : Monsieur, n'ayez peur ; car on ne vous fera que raison. Et puis prit le duc congé du Roi, car là n'était plus seigneur qui osât parler mot ni demi.

Après commença le parlement, et aussitôt que Henry,

duc de Lenclaistre, entra au parlement, là étaient jà assis tous les prélats du royaume d'Angleterre, c'est à savoir dix-huit évêques et trente-deux abbés royaux, sans les autres prélats. Et quand le duc entra au parlement, là vinrent deux archevêques devant lui, ses deux frères et trois ducs vinrent bras à bras, après lui, et vêtus tous d'une livrée, et ses quatre enfans, allèrent devant lui, le duc de Surdien, et le duc d'Armarle, et le duc d'Orcestre, frère du roi Richart. Et quand le duc entra au parlement, sire Thomas de Percy s'assit tout droit devant le duc, lequel avait une blanche verge en sa main, et cria : *Voyez ci Henry de Lenclaistre, roi d'Angleterre.* Adonc crièrent tous les seigneurs, prélats, et tout le commun de Londres : Oui, oui, oui, nous voulons que Henry de Lenclaistre soit notre roi d'Angleterre, et non nul autre. Adonc le duc alla seoir à la chaire de justice, ainsi qu'il fût couronné roi, au lieu où le Roi était accoutumé de seoir. Item le premier point que le roi Henry fit montrer, ce fut comment il fut venu au pays pour le profit du royaume, du peuple, et pour son droit héritage, et fit montrer comment le roi Richart avait forfait sa vie et sa couronne, et dit le duc raison pourquoi, car lui et son conseil ont fait mourir les deux meilleurs hommes d'armes de tout le royaume sans cause et sans raison; premièrement ils ont fait mourir mon bel oncle, le duc de Clocestre, fils du bon roi Hédouart, et mon cousin le comte d'Arondel, et aussi il avait donné à ferme le royaume, quand il s'en alla en Yllande, à quatre chevaliers, desquels j'envoyai les trois têtes à ceux de Londres, et le quatrième est en prison à votre commandement. Et je dis quand un Roi fait bouter feu en son royaume ou fait détruire villes ou villages par feu, qu'il a forfait sa couronne; et sachez

que si je ne fusse venu, le royaume fût en aventure d'être perdu. Entre vous, seigneurs, jugez et donnez de ce droit jugement. Le conseil du pays et du parlement dit : Demain, Monsieur, nous vous en répondrons. Ainsi, ni plus ni moins fut la première journée du duc de Lenclaistre et de son parlement.

Le lendemain, quand le juge fut assis en le chaise de justice où le roi Richart fut accoutumé de seoir, si commanda à un duc, par un chevalier nommé sire Baudri Piquet, qu'il demandât droit aux seigneurs du conseil et à ceux qui étaient là de par le pays et commun du royaume. Il est vrai que l'évêque de Callain, lequel était de l'ordre de Saint-Benoît, se leva de son siége et demanda congé de parler, et quand il eut congé, il demanda ainsi : Entre vous, Messieurs, avisez-vous ainsi que vous donnez jugement de ce que M. le duc a montré ci ou fait montrer, et je dis qu'il n'en issit un qui soit bon ni digne de juger tel seigneur comme est monsieur le Roi, lequel nous avons tenu notre seigneur l'espace de vingt ans et plus, et je vous dirai raison pourquoi il ne fut oncques ni est si mauvais meurtrier ni si faux traître en ce monde, s'il était pris pour prisonnier en lacs de justice, tout au moins serait-il amené devant la justice pour ouïr son jugement. Et entre vous, seigneurs, vous avez bien entendu ce que M. le duc a montré et dit et mis sus au roi Richart. Et me semble que entre vous voulez donner jugement et condamnation au roi Richart, sans avoir sa réponse ou sans qu'il soit en présence. Item je dis que M. le duc a plus failli contre le roi Richart que n'a le Roi contre lui ; car on peut bien savoir que M. le duc fut banni pour dix ans par le conseil de son royaume et par le jugement de son propre père pour la grande chose qu'ils firent lui

et le duc de Norvolt, et est revenu au pays sans la volonté du Roi, et encore dis qu'il a pis fait, car il est assis en la chaise de justice, et que nul seigneur n'y doit être assis, sinon le droit Roi couronné d'Angleterre, pour ce, dis-je, que vous devez faire venir le droit Roi couronné, le roi Richart, en présence de plein parlement, pour lui laisser montrer sa raison et son droit, et pour ouïr s'il voudrait donner sa couronne au duc ou non. Adonc commanda le duc au Maréchal qu'il mît la main à l'évêque, et qu'il fût mené en la prison de Saint-Auban. Et après ce que l'évêque fut mené en prison, le duc fit demander le jugement du roi Richart. Adonc répondit le record de ceux de Londres: Seigneurs, il est ordonné de par tous les prélats, de par tous les seigneurs du conseil et du commun du royaume d'Angleterre, que Jehan de Bordeaux, qui fut nommé roi Richart d'Angleterre, est jugé et condamné à être en une prison royale; le jugement est ainsi qu'il aura le meilleur pain, vin, et la meilleure viande qu'on pourra trouver pour or ni pour argent. Et s'il venait aucune noise de gens d'armes pour lui secourir, il sera le premier qui mourrait. Ainsi fut jugé le bon roi Richart par ledit parlement.

Le troisième jour du parlement, le commun requit au duc de Lenclaistre la mort de trois ducs, c'est à savoir le duc de Surdien, comte de Kaent, le duc d'Armarle, comte de Rothellend, et le duc d'Orcestre, comte d'Oatinton et frère du roi Richart. Item il est vrai que le seigneur de Fouacre était faux et déloyal envers le roi Richart, et traître au duc de Lenclaistre et envers tout le royaume, et traître à tous les deux côtés. Item le vieux Mombray appela en champ Montaga, lequel était appelé comte de Salsebry. Mombray lui mit sus

qu'il était traître au roi Richart et au duc, et là furent jetés audit parlement plus de quarante gages des seigneurs, qui appelèrent l'un de l'autre de trahison en champ de bataille, et chacun mit l'un à l'autre sus fausseté et trahison. Item, il y avait un nommé Hale, lequel avait aidé à tuer le duc de Clocestre, lequel fut mené devant parlement, et il connut le fait, et tantôt il fut traîné deux lieues d'Angleterre, et sur pied fut coupé au travers du corps, et lui fit-on donner à boire, et parla, et puis on lui tira les boyaux hors du corps, et après on lui coupa la tête, et après fut écartelé. Item, le duc de Lenclaistre pardonna à tous les seigneurs leurs méfaits que ceux du royaume leur voulaient mettre sus, sauf au comte de Salsebry et au vieux Mombray. Ces deux seigneurs furent jugés à combattre en une ville qui a nom Monchastel. Et fit le duc de Lenclaistre cinquante-quatre chevaliers, le samedi, avant ce qu'il fût couronné en la salle du châtel de Londres; les quatre étaient ses enfans, et les deux ses jeunes frères; le septième chevalier fut le comte d'Arondel, le huitième fut le jeune comte de Caffort, le neuvième fut sire Guillaume Le Boteiller, le dixième fut le fils de sa marâtre, lequel est nommé Trempetton; le onzième fut messire François de La Court; et les autres chevaliers, je ne les connais point.

Le jour ensuivant chevaucha le duc à tout ses nouveaux chevaliers parmi Londres jusques à Wastmonstier, et les nouveaux chevaliers furent vêtus tout un et semblaient tous être prêtres, et le lendemain fut le jour saint Hédouart. Adonc vint le duc à pied vêtu en habit royal dès la salle de Wastmonstier jusques en l'église, et furent toutes les rues parées de bons draps rouges où il passait, et tous les prélats allaient devant

lui à tout mîtres, et l'évêque de Londres porta le sacrement devant lui et chanta la messe, et fut couronné le duc de deux archevêques, et au revenir hors de l'église vint le Roi tout couronné, et en allant on lui porta un drap de soie à quatre bâtons et quatre clochettes d'argent sonnant. Et au-devant de lui chevauchaient ses quatre fils, et alla près ci Thomas de Percy. Et en après le Maréchal en une autre selle tout armé à tout une masse d'argent en sa main, et après le Connétable. Et quand le roi Henry fut assis au dîner, on fit un cri : Or oyez! de par le roi Henry et de par le Connétable, et de par le grand-maître d'hôtel sire, Thomas de Percy, on vous fait à savoir que à toutes manières de gens étrangers est défendue la cour et la salle du Roi aujourd'hui, fors aux gens qui sont au duc de Berry et au duc d'Orléans, et à ceux-là seront les très bien venus en la cour du Roi : et commanda le Roi qu'on leur fît très bonne chère et qu'ils fussent servis après le Roi et après ceux de Londres et avant que les autres, car c'est là la volonté du Roi. Il est vérité que le roi des hérauts tint un petit sachet entre ses mains, et les autres criaient fort largesse. Item Walden qui avait été archevêque de Cantorbie était banni, icelui archevêque Walden fut mis en arrêt et avait une belle-mère demeurant à Saint-Berthelemy. Les gens du roi nouvel ne laissèrent à ladite mère ni à son enfant robes, vaisselles, deniers ni maille, et aussi ou fit prendre le Duc tout l'avoir à l'évêque de Callain, lequel avait si bien parlé pour le roi Richart en parlement. Item, la veille de Toussaint, au point du jour, le roi Henry envoya au roi Richart un cheval noir et tout habit noir pour l'envoyer à tout en la prison où il devait être mis à toujours mais, ainsi

comme il fut condamné, et quand le roi Richart vit les noirs éperons et tout habit noir, adonc demanda le roi Richart : Pourquoi apportez-vous ces éperons noirs? Le varlet répondit : Très cher seigneur, c'est pour vous. Et demanda le roi Richart : Qui seront ceux qui viendront avec moi? Le varlet répondit que ce serait ceux de Kent. Hélas! or, vois-je bien comment il va, car ce sont les plus grands ennemis que j'aie. Va dire à Henry de Lenclaistre de par moi que je suis loyal chevalier et que oncques ne forfis chevalerie et qu'il m'envoie éperons de chevalier, ou autrement je ne chevaucherai point. Adonc, le varlet lui apporta uns épérons dorés, un grand cornet et une épée, et puis monta à cheval le cornet pendu au cou et l'épée en sa main. Adonc alla le roi Richart de Londres à Grenessande dîner ledit jour, en la compagnie de ses ennemis, lesquels le menèrent tellement comme si c'eût été un forestier de bois, et là le gardèrent.

Et le roi Henry fit tenir les dessus dits seigneurs neuf semaines en prison, depuis qu'il eut fait prendre leur avoir, et l'abbé de Wastmonstier en répondit et en demeura plege pour lesdits seigneurs corps pour corps à les délivrer au roi Henry à sa volonté, au cas qu'on lui délivrerait les trois prisonniers et seigneurs en son abbaye de Wastmonstier, lesquels furent tous trois délivrés à l'abbé, et là avaient belles chambres, et leur dit-on : Vous vivrez de par l'abbé honorablement pour l'amour du roi Richart. Il est vrai que le huitième jour devant Noël, l'an mil trois cent et quatre-vingt-dix-neuf, étaient au dîner à Wastmonstier en la chambre de l'abbé, le premier duc fut nommé le duc d'Orcestre, comte d'Outinton; le second duc fut le duc de Surdien, comte de Kent; le troisième fut le duc d'Armarle,

comte de Rothellend; et le premier comte fut le comte dépencier, comte de Clocestre; et le second comte fut le sire de Falsis, le feu archevêque de Cantorbie, qui avait nom Baudouin; et y fut le bon évêque de Callain, l'abbé de Wastmontier et Magdalain, lequel fut pareil de visage au roi Richart et du corps; maître Pol, le physicien du roi Richart; et un sage baron nommé sire Thomas Leblonc. Et quand les seigneurs eurent dîné, ils allèrent au conseil encontre la salle en la chambre de l'abbé, et avaient un secrétaire lequel avait fait six petites chartres; toutes six furent taillées et endentées l'une dehors l'autre; chacun desdits seigneurs mit son scel en chacune desdites lettres, et entre eux jurèrent aussi par la foi de leur corps d'être loyal l'un vers l'autre jusques à la mort pour aider le roi Richart, et mettre le royaume en sa seigneurie et en son état royal, ou pour mourir en la peine; et qu'ils prendraient le roi Henry et ses enfans aux joûtes qui seraient le jour des Trois-Rois; et leur ordonnance fut qu'ils se devaient assembler, le premier dimanche de l'an, en une ville qui a nom Quinxton, à dix lieues près de Londres, et que Magdalain chevaucherait avec au lieu du roi Richart. Item, le roi Henry envoya lettres à tous les seigneurs de son royaume priant et commandant qu'ils vinssent à lui, et à la fête du nouveau Roi au châtel de Wideshore. Item le jour de l'an, fut le roi Henry et ses trois enfans, ses frères, quatre ducs et quatre comtes, c'est à savoir, le duc d'Yort, le duc de Surdieu, le duc d'Armarle et le duc d'Orcestre, tous vêtus d'une livrée; et ledit jour de l'an, quand le Roi eut dîné et tous les seigneurs, un archevêque, un duc, quatre comtes, deux chevaliers et deux de ceux de Londres, ces onze personnes se mirent à genoux

devant le roi Henry, et lui présentèrent entre eux une supplication, laquelle faisait mention qu'il pensât à ce qu'il avait dit, c'est à savoir de faire mourir le roi Richart; et le roi Henry les regarda en disant : Vous, cousin, archevêque de Cantorbie; bel oncle d'Yort; et vous, cousin d'Arondel; et vous, comte de Nothombelland; vous, maréchal, comte de Wastombelland et comte de Warvic; vous, Thomas d'Arpehen; et vous, Henry de Percy, avisez entre vous quelle chose vous me requérez; car vous savez que le roi Richart a été notre souverain seigneur grand temps, et il est condamné et jugé par plein parlement à être en prison perpétuelle; et je vous dis que s'il se lève aucune armée au pays pour cause de lui, il sera le premier qui en mourra, car j'ai grande merveille que vous me requérez de telle chose. Cuidez que je croye de ce votre conseil, si m'aist Dieu nenny, si ne veux-je faire contre plein parlement.

Et le vendredi après le jour de l'an partirent tous les seigneurs de Wideshore, et allèrent à Londres pour leurs harnois et leurs chevaux, et pour toutes autres choses appartenant aux joûtes, pour être prêts le jour des Rois. Et quand ils eurent congé du roi Henry, alla devers son pays chacun pour assembler ses gens pour être prêts à cette journée qu'ils avaient promis l'un à l'autre être à Quinxton. Item, le duc de Surdien alla prendre congé à la comtesse de Kent, sa dame et mère, et au comte de Salsebry, et s'en alla en son hôtel de Saint-Auban; et le comte de Clocestre fut tout prêt; et le duc d'Orcestre, comte d'Outinton, s'en alla devers sa femme, fille de feu le duc de Lenclaistre et sœur du roi Henry, sœur de la reine d'Espagne et de la reine de Portugal, pour prendre congé à elle. Adonc

commença-t-elle à pleurer; le duc de Clocestre dit : Madame, pleurez-vous, et pourquoi? Vous faisiez si grande chère quand le Roi, mon très cher seigneur, et moi, vînmes en carest et en déplaisance de votre frère et sommes encore; et quand votre frère fut couronné, et monsieur mon frère fut déposé de sa couronne, laquelle il avait portée vaillamment par vingt-deux ans, adonc eut grand deuil, et vous, madame, faisiez adonc grande fête et grandes risées, pourquoi pleurez-vous maintenant? La dame mena si grand deuil pour le département de son mari, qu'elle ne savait parler, et pour ce qu'elle voit partir son seigneur à tant de belles gens d'armes et d'archers; car elle avait peur pour le roi Henry, son frère, et aussi pour son mari, le duc d'Orcestre. Après ces paroles, baisa le duc sa femme et ses deux filles, madame de Muxcede et madame de Mombelay, disant : Mes belles filles, je me recommande à vous, priez Dieu pour moi!

Le premier jour de l'an, assemblèrent à Quinxton le duc d'Orcestre, le duc de Surdien et le comte de Salsebry, bien huit mille archers et trois cents lances de gens d'armes et la fleur d'Angleterre, et au départir de Quinxton, les seigneurs envoyèrent unes lettres à Londres au duc d'Armarle, comte de Rothellend, qu'ils ne laissassent mie qu'ils ne fussent la nuit des Rois à Corbonnet. Et le duc d'Armarle alla dîner le premier dimanche de l'an avec son père, le duc d'Yort. Et quand le comte de Rothellend fut assis à la table de son père, adonc mit-il la lettre de leur conseil devant lui, et quand le duc d'Yort la vit-il, demanda à son fils : Quelle lettre est-ce là? Adonc le comte de Rothellend ôta son chappel et dit à son père : Monsieur, me vous déplaise, ce n'est pas pour vous. Le duc dit à

son fils: Montrez-la çà, je veux savoir pieçà que c'est. Adonc le duc d'Armarle donna la lettre à son père. Et quand le duc d'Yort vit les six sceaux de la lettre, il la lut toute, et quand il l'eut toute lue, il dit: Mettez toutes les sellès aux chevaux, et dit: Ha! tu faux larron traître, tu as été faux au roi Richart, or dois-tu être faux et traître à ton cousin le roi Henry, et toi, ribaud, tu sais bien que je suis plege pour toi, et que j'ai mis mon corps et mon héritage pour toi en parlement; je vois bien que tu me veux faire mourir, mais par saint Jehan, j'aime mieux que tu sois pendu que moi. Adonc monta le duc d'Yort à cheval pour aller à Wideshore faire savoir au Roi les nouvelles, et lui montrer la lettre qu'il avait ôtée à son fils. Et quand le duc d'Armarle vit que son père voulait aller à Wideshore devers le Roi Henry, le fils s'en alla plus tôt que le père, et fut plus tôt que lui bonne pieçà à Wideshore. Aussitôt que le comte de Rothellend arriva, il ferma les portes du châtel et porta les clefs avec lui devant le roi Henry, et se mit à genoux devant lui à tout les clefs en sa main en criant merci au Roi. Et le Roi lui répondit: Beau cousin, vous ne m'avez rien méfait. Adonc dit le comte de Rothellend au roi Henry tout l'état des seigneurs dessus nommés, leur entreprise et ordonnance, et comment il devait être pris et ses enfans, et comment ils remettaient le roi Richart et la Reine en leur état, et comment il était de leur conseil; De ce, dit-il, je vous crie merci que me le pardonnez. Adonc le roi Henry, répondit: Si tout ce que vous dites est vrai, je le vous pardonne, et si je le trouve autrement, par ma foi vous vous en repentirez. Et après cette parole, arriva le duc d'Yort, lequel présenta la lettre au roi Henry, laquelle il avait ôtée à son

fils. Et quand le Roi vit la lettre à tous les six sceaux, il commanda mettre les selles à huit chevaux, car il voulait tantôt aller à Londres Il encontra le mahieu de Londres à cinq chevaux courant pour lui porter nouvelles que les seigneurs étaient aux champs à six mille combattans. Et arriva le roi Henry à neuf heures de nuit à Londres.

Adonc fit-on un cri et mandement de par le Roi que tous ceux qui voudraient servir au Roi et à la ville de Londres, qu'ils allassent à la maison du conseil, et que chacun se fit écrire et jurer à servir loyalement, et qu'ils seraient par quinze jours à dix-huit deniers le jour pour chacune lance et neuf deniers pour chacun archer. Et quand ils furent prêts lendemain à huit heures pour aller avec le Roi, là furent écrits seize mille gens et plus. Le jour des Rois, sixième jour de l'an mil quatre cent, à douze heures de jour, se partit le roi Henry de Londres pour rencontrer les autres seigneurs qui étaient ses ennemis. Il est vrai que quand le roi Henry se partit de Londres pour rencontrer les autres seigneurs ses ennemis, il avait bien cinquante lances ou environ, et bien six mille archers, et quand il fut un peu dehors sur un beau plain, il commmanda à faire la bataille pour attendre ses autres gens; là se tint-il près de trois heures après dîner avant que ceux de Londres commençassent à venir. Adonc dit le roi Henry au comte de Warvic, tout en pleurant : Thomas, j'ai grande merveille où demeure si longuement cousin d'Arondel avec ceux de la ville. Adonc répondit le comte de Warvic au Roi: Très cher seigneur, si vous eussiez fait le conseil de votre parlement et du commun, il ne fût métier de cette journée.—Et pourquoi, dit le Roi, eussions-nous fait

mettre à mort tel seigneur? car il n'avait rien méfait ni failli encontre moi, et aussi je n'étais pas Roi. Adonc quelle occasion eussé-je eue de le faire mourir; mais je vous promets, par saint Georges, si je le puis encontrer, il mourra ou moi, disant qu'il n'avait pas peur des Français, des Ecossais, des Yllandais ni des Anglais qui étaient armés contre lui, ni qu'il ne doutait gens du monde que les Flamands. Je ne doute qu'ils n'aient eu nouvelles de notre fait, et qu'ils ne soient les premiers qui viendront sur nous. Pour ce, commanda-t-il au mahieu de Londres qu'il retournât à la ville de Londres pour commander et défendre par tout le pays d'Angleterre que nul ne fût si hardi de partir ni de passer la mer, sur peine d'être pendu et traîné. Droitement à trois heures vint le sire de Fouacre sur un grand coursier en une haute selle, et portait la bannière de Londres, laquelle fut d'argent à une croix de gueules, à tout huit mille combattans, tous à cheval. Adonc commença le Roi à dire, quand ceux de Londres furent arrivés: Apportez à boire; et quand il eut bu, il donna la coupe au sieur de Warvic, disant: Thomas, buvez, n'ayez point de peur, car nous aurons bonne journée. Après ce, arriva le comte d'Arondel, lequel descendit à terre et fit la révérence au Roi; le Roi le baisa et lui dit: Vous soyez le bien venu, beau cousin. Là fit le Roi bataille de vingt mille combattans, et commanda au comte de Rothellend à aller devant pour voir l'état de ses ennemis qui étaient à seize lieues près de lui et qu'il en apportât certaines nouvelles. Le roi Henry ordonna deux avant-gardes de quatre mille archers et de deux cents lances, et bailla la moitié de l'avant-garde à son frère le marquis et à sire Thomas d'Arspergny, et fit aller les deux avant-

gardes parmi deux chemins, et fit commander à tous les autres que nul ne fût si hardi de passer son cheval sur peine de perdre la tête, car il voulait être le premier qui commencerait à eux combattre. Et quand le comte de Rothellend fut parti du Roi, il s'en alla tout droit à Corbonnet où il trouva le frère du roi Richart, et les autres seigneurs auxquels il fit entendre que le Roi était tout prêt de combattre dehors de Londres, bien à deux mille archers, et cuidaient les seigneurs que le Roi n'eut point plus de gens que le comte de Rothellend leur avait fait entendre. Et adonc trouvèrent en leur conseil qu'ils iraient en Galles ou en Orcestre: Là serons-nous forts, et aurons assez de gens pour combattre tous ceux d'Angletrre. Le comte de Rothellend fit semblant de vouloir mourir et vivre avec eux, et quand les seigneurs et leur host furent passés les deux ponts de Merdeult, quatre lieues par-delà Courlone, là commencèrent à arriver les deux avant-gardes du roi Henry, et quand le comte de Rothellend sentit que les deux avant-gardes étaient si près de lui, il se retourna devers ceux de l'avant-garde, criant : Ils s'enfuient tous; et le comte de Rothellend fit droitement semblant qu'il avait tenu escarmouche contre ceux qui passeraient le pont. Et il est vérité que, quand le frère du roi Richart et les autres seigneurs sentirent que le comte de Rothellend fut à l'encontre d'eux, le duc de Surdien, qui fut nommé comte de Kent, se mit à garder le pont, priant au comte d'Outinton qu'il fît toujours chevaucher l'host tant qu'ils fussent passés au ber de Hoxtesorde, tout bellement, et il tiendrait l'arrière-garde, avec les mieux montés en dépit de ses ennemis.

Les avant-gardes du roi Henry ne furent point si

hardis de passer le pont de Merdeult; mais le duc de Surdien fut si fort qu'il gagna sur eux deux sommiers, deux malles et un chariot du roi Henry, et tint le pont trois jours avant que le Roi y arrivât.

Et quand le duc de Surdien sentit que le Roi fut venu, lui et sa compagnie tinrent le pont bien gaillardement jusques à la nuit. Le duc de Surdien et sa compagnie montèrent à cheval secrètement, et le duc mena tous ceux de la ville avec lui, à pied et à cheval, pour aider le roi Richart, et le comte d'Outinton alla devant à tout l'host, et fit prendre et amener tous les vivres, afin que le roi Henry ni ses gens n'y trouvassent rien. Et chevaucha tant le duc de Surdien en cette nuit qu'il vint à Exinforde, et s'en alla par dehors la ville, et le lendemain trouva le frère du roi Richart et tous les autres seigneurs en l'host de Hondefert, et de là allèrent en une ville nommée Succestre, et laissèrent tous leurs gens dehors la ville aux champs, et tous les seigneurs dessus nommés allèrent tretous loger en un hôtel; c'est à savoir le premier seigneur fut un noble chevalier, le duc de Surdien, le frère du roi Richart, duc d'Orcestre, comte d'Outinton, et là fut le noble duc de Clocestre, le sire dépencier, là fut le comte de Salsebry, lequel eut nom Montagu, et un chevalier Bon, et baron qui eut nom sire Thomas Le Blonc; là fut Magdalain qui ressemblait le roi Richart, et un chevalier qui avait nom sire Benoît Celi. Tous ces seigneurs étaient logés en un hôtel, et plusieurs autres chevaliers et écuyers, lesquels je ne connais mie. Et quand tous les seigneurs dessus nommés furent logés en la ville de Succestre, et leurs gens et leur host demeurèrent aux champs sans capitaine et sans ordonnance; dont ce fut grande merveille, car là était la fleur de toute Angleterre. Et quand ces sei-

gneurs furent logés en un hôtel auquel ils cuidaient être bien logés et sûrement, le duc de Surdien, comte de Kent, manda tantôt le connétable de la ville, pour secourir le Roi, au point du jour, tous armés à pied et à cheval. Adonc arriva un archer du roi Henry, lequel vint loger tout droit en l'hôtel où étaient logés les seigneurs, et fit faire du feu en une chambre à part pour lui. Et quand le duc de Surdien sut qu'il y avait céans logé un archer du Roi, adonc s'en alla tantôt parler à lui, et lui demanda de quelle part il venait. L'archer lui répondit: Monsieur, je viens devers Galles, où j'ai été de par le roi Henry. Adonc le duc de Surdien prit la livrée qu'il avait sur son bras et la jeta dans le feu, disant: C'est en dépit de Henry de Lanclaistre. Et toi, vilain traître, tu es venu pour nous épier; tu seras tantôt traîné et pendu en dépit de ton maître. Le duc de Surdien envoya quérir le connétable en la ville, et commanda qu'on fît tantôt l'archer traîner et pendre, et le connétable répondit aux seigneurs qu'il le ferait tantôt pendre, et mena l'archer à son hôtel, et lui donna à boire et à manger. Adonc dit l'archer au connétable: Je vous requiers et supplie pour l'amour du roi Henry que vous tenez la chose en état tant que le duc de Surdien ait parlé au roi Henry pour savoir si cette armée est à son commandement ou non. Quand le connétable fut ainsi requis de l'archer, il alla tantôt assembler tous les hommes de la ville, lesquels furent bien soixante archers, et s'en alla le connétable tout droit à l'hôtel des seigneurs, et dit au duc de Surdien: Monsieur, je mets la main à vous, de par le roi Henry; et commande que vous ne soyez si hardi de départir de l'hôtel tant qu'il ait parlé à vous. Adonc le duc de Surdieu lui donna une buffe et lui dit: Vilain, comment

es-tu si hardi à nous arrêter? Vous serez demain au matin pendu aussitôt qu'il sera jour. Voyez ici le roi Richart qui est souverain Roi, comment es-tu si hardi de parler si orgueilleusement? Crie merci au Roi. Le connétable ne le voulut faire, auquel le duc lui donna encore une buffe. Ainsi la riote commença entre les seigneurs et ceux de la ville de Succestre, dont ce fut grand' pitié, car le connétable cria à ceux de la ville: Entre vous, bonnes gens, je vous commande de par le roi Henry que vous allez prendre ces seigneurs lesquels sont tous ennemis de notre seigneur le roi Henry. Adonc commença l'assaut, et tiraient fort de leurs arcs, et au premier fut tué le duc de Surdien; et le comte de Salsebry se combattit tant qu'il fut tué en combattant. Et quand le frère du roi Richart, comte d'Outinton, le comte de Clocestre, sire dépencier, et Magdalain, lequel ressemblait au roi Richart, virent que ceux de la ville faisaient si grand assaut sur eux, pour les prendre et les mettre à mort, il est vérité que ces trois seigneurs se boutèrent par une fenêtre et descendirent hors de l'hôtel et allèrent bouter le feu en deux ou trois hôtels de la ville, pour ce qu'ils cuidaient que les vilains dussent laisser le débat et l'assaut sur l'hôtel où les seigneurs étaient logés à grand danger; car les dégrés de l'hôtel étaient si étroits qu'ils ne se pouvaient défendre que deux à deux, et les vilains étaient dedans la maison, lesquels tiraient si fort contre eux soixante archers que les seigneurs n'osaient bouter leurs têtes hors de la chambre pour eux défendre.

Quand le comte d'Outinton, le comte de Clocestre et Magdalain virent que les vilains ne firent compte du feu, et qu'ils tinrent toujours l'assaut pour prendre les seigneurs ou pour les tuer, si s'en allèrent entre eux

hors de la ville, pour cuider trouver leurs gens; mais ils ne les trouvèrent pas, car ils s'étaient tous retraits et fuis, et s'en étaient tous allés devers Escoce, car pour ce qu'ils voyaient le feu en la ville, ils cuidaient que le roi Henry y fût arrivé; mais le frère du roi Richart, comte d'Outinton, trouva son maître à douze chevaux, et monta à cheval et s'en alla tout droit vers Assax, pour s'en aller hors du royaume en pays, et le sire dépencier s'en alla vers Galles en son pays, et Magdalain s'en cuida aller en Escoce; et les seigneurs qui demeurèrent en la ville de Succestre tinrent vaillamment l'hôtel, et se défendirent gaillardement jusques au lendemain huit heures; adonc les convint rendre par force. Là furent pris sire Thomas Le Blonc, sire Benoît Celi, et trente autres chevaliers et écuyers, lesquels furent tous liés et menés tout à pied courant de lez leurs chevaux, lesquels les vilains chevauchaient. Et quand les seigneurs furent pris, le commun coupa la tête au duc de Surdien et au comte de Salsebry, et boutèrent les vilains les têtes des seigneurs sur longues perches, et les portèrent ainsi de Succestre à Gonsorde où ils trouvèrent logés le roi Henry en l'abbaye des Carmes, dehors la ville, à qui ils présentèrent ces têtes et les prisonniers. Et le Roi commanda à sire Thomas d'Arpeghen, son chambellan, qu'on fît justice, c'est à savoir des seigneurs prisonniers, et qu'on les fît mettre à mort, réservé un jeune chevalier, lequel le roi Henry avait fait chevalier, le samedi devant qu'il fût couronné, pour ce qu'il était encore jeune enfant et de grande lignée, et lui pardonna le Roi ce qu'il avait été son ennemi, et qu'il s'était armé contre lui. Sire Thomas Le Blonc et sire Benoît furent traînés eux deux dès Oxinsorde jusques à la justice, où il y a une longue lieue et

plus, et là furent eux pendus, et coupa-t-on tantôt les cordes, et fit-on iceux seigneurs parler et asseoir sur un banc devant grand feu, lequel fut fait devant la justice, et là vint le bourrel à tout, un rasoir en sa main, et se mit à genoux devant sire Thomas Le Blonc, lequel avait les mains liées, et lui cria merci et qu'il lui voulût pardonner sa mort, car il lui convenait faire son office. Adonc sire Thomas lui demanda: Êtes-vous celui qui me délivrera de ce monde? Et le bourrel lui répondit oui, et dit: Monsieur, je vous prie que le me pardonnez; et le seigneur le baisa et lui pardonna sa mort. Le bourrel avait une petite curette et un rasoir, et s'agenouilla entre le feu et les seigneurs, et sire Thomas Le Blonc se déboutonna, et adonc le bourrel lui tailla le ventre et lui coupa les boyaux droit dessous l'estomac, et les noua d'une lanière, afin que le vent du cœur ne partit hors, et jeta les boyaux dedans le feu. Adonc sire Thomas Le Blonc était assis devant le feu, le ventre tout ouvert, et là vit ardoir ses boyaux devant lui. Et sire Thomas d'Arpeghen lui dit: Or, allez quérir un maître qui vous puisse guérir; et sire Thomas Le Blonc se mit ses mains ensemble, disant: *Te Deum laudamus*, et bénie soit l'heure que je fus oncques né, et béni soit le jour d'huí, car je mourrai au service de mon souverain seigneur, le noble roi Richart. Après cette parole, sire Thomas d'Arpeghen, chambellan du roi Henry, demanda à sire Thomas Le Blonc: Lesquels sont-ce des seigneurs qui sont de votre accord et de votre trahison, tant chevaliers comme écuyers? Adonc répondit le bon chevalier au ventre ouvert: Et toi, traître Arpeghen, tu es plus faux et plus traître que je ne fus oncques, et as menti, comme faux chevalier que tu es, et par la

mort qu'il me convient souffrir, je ne parlerai onc de nul seigneur ni écuyer, ni de nulle créature du monde. Mais tu dis de ta fausseté, comme faux, traître et déloyal doit faire, et par toi et par le faux traître le comte de Rothellend est détruite la noble chevalerie d'Angleterre; maldite soit l'heure que toi et lui fûtes oncques nés. Je crie merci à Dieu de mes péchés, et toi, traître de Rothellend, et toi, faux Arpeghen, entre vous deux je vous appelle devant la face de Jésus-Christ pour la grande trahison qu'entre vous deux avez faite contre notre souverain, le noble roi Richart. Adonc le bourrel lui demanda s'il voulait boire; il répondit que non. Tu m'as ôté le lieu où je le devais mettre; là, Dieu merci, sont mes boyaux qui ardent. Et après, il pria au bourrel qu'il le délivrât de ce monde, en disant: Il me fait grand mal de voir les traîtres qui sont présens. Et alors le bourrel se mit à genoux devant lui, et le baisa très humblement, et tantôt après, lui fut la tête coupée, et après écartelé, et les quartiers pourbouillis; et à sire Benoît fut la tête coupée, et, après ce, il fut écartelé, et les quartiers pourbouillis. Et au châtel d'Exinsorde furent coupées les têtes des autres seigneurs.

En l'an mil quatre cent, le seizième jour de janvier, le neuvième jour après les Rois, à un mercredi, entra piteux présent à Londres que le roi Henry y envoyait, c'est à savoir les huit têtes et les quartiers des seigneurs dessus nommés et douze gentilshommes vivans tous prisonniers, lesquels furent liés de cordes moult étroitement.

Et est vérité que la tête du duc de Surdien fut la première et sur le plus haut bâton, et devant ladite tête vint la plus grande partie des trompettes et méné-

triers, et firent grande fête tous ceux de la ville de Londres; et l'archevêque de Cantorbie, dix et huit évêques et trente-deux abbés à mitres, sans les autres prélats, allèrent en procession à tout leurs mitres et crosses et tous revêtus des armes de notre Seigneur, à l'encontre du présent que le roi Henry y envoyait à ceux de ladite ville de Londres, et tous ensemble à haute voix chantaient le *Te Deum laudamus*, et tout le peuple d'icelle ville de Londres, fit très grande fête et cria à une voix : Dieu garde et bénit le noble roi Henry, notre souverain seigneur et M. le Prince. Et, après ce, ledit archevêque s'en alla en la grande église de Londres, appelée Saint-Pol, comme dessus est dit, et chanta au chœur le *Te Deum laudamus*, et depuis celui même fit et prêcha un sermon devant tout le peuple, et le jeudi ensuivant vint le roi Henry en ladite ville de Londres et lui fut au devant tout le peuple de ladite ville, et laissèrent œuvre de tous métiers quelconques qui, pour lors, étaient en icelle ville, et étaient tous armés chacun selon son état. Et quand le roi Henry vint à Londres, il s'en alla tout droit à la grande église, et là, vinrent à l'encontre de lui tous les prélats du royaume d'Angleterre tous chantant le *Te Deum laudamus*, aussi et plus révéremment qu'ils l'avaient fait le jour devant, et, entrant à ladite église, ledit archevêque lui donna de l'eau bénite. Et adonc le Roi se tint tout coi sur son cheval et dit aux prélats qui là furent assemblés, si haut que tous le pouvaient entendre : Par saint Georges! c'est belle chose de vous voir tous ensemble, au cas que nous serons bons l'un envers l'autre; mais je sais certainement qu'il y a des traîtres entre nous, et pour ce, je promets à Dieu et à vous aussi que je recueillerai les mauvaises herbes, et les tirerai hors de mon

jardin et les détruirai du tout en tout, tellement que les aucuns de vous s'en repentiront, et les bonnes herbes, je garderai et ferai garder et publier tellement que mon jardin sera bel net, et tous les murs et fossés d'icelui.

Vérité est que le roi Henry, lendemain après ce qu'il fut entré à Londres, qui fut le vendredi, dix-huitième jour du mois de janvier, l'an dessusdit, fut en procession parmi ladite ville de Londres avec le clergé ci-dessus nommé, et grand nombre de seigneurs, lesquels allèrent devant ledit Roi, et le commun après, et quand il vint en la moyenne du chant, il commença à parler moult hautement et dit en cette manière : Entre vous, grands et petits, je vous remercie du bien et grand honneur que m'avez fait, et tant en avez fait que je me répute et réputerai à toujours mais pour grandement, tenu à vous, et vous promets par ma foi que de ci en avant vous me trouverez pour un bon et loyal serviteur.

Et après ces paroles dites, il leur dit : Je vous promets, par ma foi, que de ci en avant monsieur mon oncle n'alla oncques tant avant ni si loin en fait de guerre, si Dieu plaît que je ne voise plus, et conquerrai terres et pays à l'honneur du royaume d'Angleterre, et ferai tant qu'il en sera parlé par toutes terres, où je mourrai en la peine, auquel cas qu'il vous plaira, et que vous me voudrez être bons et loyaux amis. Et adonc le peuple qui était là assemblé commença à crier tout à une voix : Dieu garde M. le Roi, et Dieu bénit M. le prince.

Et en vérité il y avait telle et si grande noise que les plusieurs étoupaient leurs oreilles, et aussi y avait-il si grande multitude de peuple, que plusieurs y furent blessés et défoulés pour la presse des gens qui là étaient;

s'en alla seoir de lez le corps de feu le roi Richart, et commença à pleurer, disant : Hélas! quelle chose avons-nous faite, nous avons mis à mort celui qui a été notre souverain seigneur l'espace de vingt et deux ans. Or ai-je perdu mon honneur, ni jamais viendrai en nul pays qu'on ne me le reproche, que j'aurai fait contre mon honneur. Et lendemain on fit amener le corps dudit seigneur à Pourfroy, et là fut-il enterré comme un pauvre gentilhomme. Dieu lui fasse merci à l'ame et à tous ceux qui prirent pour lui la mort sans cause. Et quand la justice fut faite, que sire Thomas Le Blonc fut mis à mort, le roi Henry envoya le comte de Rothellend et sire Thomas d'Arpeghen après le sire dépencier, qui fut comte de Clocestre, et fut pris, et lui coupa-t-on la tête, et le comte de Rothellend le fit aussi mener à Londres.

Vérité est que, quand le duc d'Orcestre, frère du feu le noble roi Richart, passait par une petite ville accompagné de messire Thomas Scelle et de son bouteillier, et est icelle ville en Écosse, en laquelle demeura la comtesse d'Arnorde, sœur de feu le comte d'Arondel, lequel avait été décollé à Londres au grand parlement, ledit duc d'Orcestre et son maître-d'hôtel s'en allèrent loger en l'hôtel où ils avaient accoutumés d'être logés quand ils passaient par là. Et quand ladite comtesse sentit que le duc était arrivé, elle manda son connétable, lequel était le connétable de ladite ville, et lui commanda qu'il fît secrètement assembler tous ceux de la ville pour prendre le frère du roi Richart à tous ses gens; car elle le voulait avoir pour prendre vengeance de la mort de sondit frère, le comte d'Arondel. Ainsi fut qu'elle le commanda, et là fut pris ledit frère du roi Richart, lui troisième, son chevalier et son bouteil-

avait assez cause; et puis prit l'un des couteaux de la table, et en férit ledit écuyer tranchant en la tête, en disant : Maudit soit Henry de Lenclaistre, et toi aussi! Et tantôt incontinent vint ledit messire Pierre Dexton lui huitième en la chambre où le Roi était, et chacun une hache en sa main. Et est vérité que quand le Roi vit venir sire Pierre Dexton en sa chambre tout armé, adonc bouta le Roi la table arrière de lui et saillit au milieu des huit, et ôta une hache de la main de l'un d'iceux qui étaient là venus pour le meurtrir, et lors le noble roi Richart se mit vaillamment à défense, et en soi défendant il en tua quatre des huit. Et quand ledit messire Pierre Dexton vit comment il se défendait si vaillamment, il fut moult ébahi, et eut grande peur, et de fait monta au lieu où le Roi avait accoutumé de seoir quand il était assis au dîner et au souper, et tant qu'il avait tenu prison, et là se jeta sire Pierre Dexton secrètement sa hache en sa main, tant que le Roi alla en reculant, en combattant et en soi défendant contre les meurtriers, et se défendait si bien que c'était grand merveille comment il pouvait tant durer contre ceux qui étaient tous armés, et se défendait si vigoureusement comme un bon chevalier devait faire, et se recula tant en soi défendant qu'il vint droitement devant le siége où était sire Pierre Dexton, lequel donna au roi Richart le coup de la mort; car il lui donna tellement de la hache en la tête, que le bon roi Richart chut à terre. Adonc cria le Roi : Merci à Dieu, et encore lui donna un autre coup en la tête.

Ainsi mourut le noble roi Richart sans confession, de laquelle chose ce fut moult très grande pitié, et qui autrement le dit, il ne dit pas vrai ni bien. Et quand le Roi fut mort, le chevalier qui lui avait donné le coup

vengeance du tout, et du dépit que ton seigneur, ton maître avait fait à ma sœur et à moi. Et tantôt qu'il eut fini sa parole, il fit mener ledit duc, frère du roi Richart, devant la bataille des vilains, les mains liées, en disant: Seigneurs, ayez pitié de moi, car oncques je ne méfis rien à vous et aux vôtres, et pour ce vous requiers à tous merci.

Et sachez tout certainement qu'il n'y avait celui qui lui voulût faire déplaisir; fors la comtesse et le comte d'Arondel, tous les autres en avaient grande pitié. La comtesse dit: Maudits soyez-vous entre vous tous vilains, car n'êtes pas si hardis de mettre un homme à mort. Adonc vint un écuyer devant la dame et devant le comte d'Arondel, lequel se présenta de mettre à mort ledit comte d'Outinton. Et lors, la dame lui commande qu'il le délivrât, et tantôt il vint à lui à tout une hache en sa main, disant: Monsieur, pardonnez-moi votre mort, madame m'a commandé de vous délivrer. Adonc le frère du Roi se mit à genoux les mains liées, disant à l'homme qui lui avait requis pardon de sa mort: Mon ami, es-tu celui qui dois me délivrer de ce monde? Et il répondit: Oui Monsieur, par le commandement de madame. Et lors le duc lui dit: Très doux ami, pourquoi me veux-tu ôter la vie que Dieu m'a donnée? car je ne fis oncques mal à toi, ni à tes parens, très cher ami; tu vois bien qu'il y a ici sept mille personnes et plus, lesquelles ne me veulent faire nul déplaisir: Hélas! très doux ami, comment peux-tu trouver en ton cœur de moi ôter la vie que Dieu m'a donnée? pour ce avise toi et me viens baiser, et je le te pardonne. Adonc commença un peu le duc à pleurer, disant: Hélas! si je fusse allé à Rome quand notre Saint-Père le pape me demanda pour être son maréchal, par Notre Dame

je ne fusse point en ce danger. Hélas, je fus en volonté d'aller parler à lui; hélas ! or est-il trop tard : je crie à Dieu merci de mes péchés. Et quand l'homme ouït la complainte du duc d'Orcestre, il lui en prit si grande pitié qu'il trembla de peur, et s'en retourna vers la dame tout en pleurant et disant ; Madame, pour tout l'or du monde, je ne mettrais le duc à mort. Adonc lui dit la dame : Tu feras ce que tu as promis ou je te ferai couper la tête. Et quand il ouït ce qu'elle lui dit, il eut si grand' peur qu'il ne sut que faire et dit : Monsieur, je vous crie merci, pardonnez-moi votre mort. Le frère du Roi se mit à genoux, disant ainsi : Hélas ! n'y a-t-il point de remède ? me convient-il mourir ? or prié-je à Dieu et à la benoîte Vierge Marie, et à tous les saints et saintes du Paradis qu'ils ayent pitié de moi, et qu'ils me pardonnent tous mes péchés après ma mort. Je te prie pour Dieu que tu me délivres de ce monde, et je crie à Dieu merci du tout. Adonc le bourrel haussa la hache, et le férit si fort en l'épaule, qu'il le fit choir le visage contre la terre. En en vérité c'était moult grande pitié de le voir, et ainsi quand ce bourrel eut retiré sa hache, le noble duc saillit sur ses pieds, en disant : Hélas ! homme, comment fais-tu ce que tu me fais ? pour Dieu ! délivre-moi légèrement. Et depuis lui donna-t-il huit coups en l'épaule, car il ne le pouvait asséner au cou ni en la tête, et le neuvième coup ce fut au cou. Et encore parla le bon duc, frère du noble roi Richart, disant : Hélas ! très cher ami, ayez merci de moi et me délivrez. Et en ce disant, il se recommanda à Dieu et à toute la cour de paradis. Et alors le bourrel lui coupa la gorge d'un couteau pour séparer la tête du corps ; et par cette manière fut mis à mort le noble duc d'Orcestre, frère

du vaillant roi Richart. Et le comte d'Arondel fit bouter la tête du duc au bout d'un long bâton, et le chevavalier fut lié les pieds et les mains, et amené à cheval, et fut le bouteillier lié et trotta à pied jusques à Londres, où ils arrivèrent le lundi dix-neuvième de janvier, environ le dîner, et le comte vint à Londres et ses ménétriers et trompettes devant la tête du duc d'Orcestre, et s'en vint tout derrière à tout ses gens, et ceux de Londres en firent grande fête, et si crièrent tous à une voix: Dieu bénit notre seigneur le roi Henry, et Dieu garde monsieur le prince et tout son bon conseil.

Le vingt-neuvième jour de janvier dessus dit, qui fut un lundi, arriva le comte de Rothellend en la ville de Londres, lequel fit porter devant lui la tête du sire dépensier, comte de Cloçestre, sur un long bâton, et les ménétriers et les trompettes allèrent devant, et les douze prisonniers sur deux charrettes, lesquels furent tous amenés au châtel de Londres. Le comte de Rothetlend vint devant les prisonniers à grande foison de gens d'armes et d'archers, et le Roi commanda qu'on portât les têtes sur les portes du pont de Londres, et tous les gens de la ville de Londres faisaient grande fête et criaient tous à une voix : Dieu bénit notre seigneur le roi Henry, et Dieu garde M. le prince. Or, voulons-nous faire la guerre à tous ceux du monde, fors aux Flamands. Et le feu archevêque de Cantorbie, lequel avait nom Walden, le bon évêque de Callain, ces deux fit-on venir dehors les franchises de Wastmonstier, et furent menés en la Tour de Londres. Un berger des gens qui gardait brebis fit prendre l'écuyer du roi Richart, qui avait nom Magdalain, qui ressemblait le roi Richart en toutes manières, et fut pris et amené en

prison en la Tour de Londres, et l'abbé de Wastmonstier fut pris et tout son avoir, et fut mené à quatre petites lieues de Londres, et depuis mené en la Tour de Londres. Item, le mercredi après la fête de la Notre-Dame de la Chandeleur, au point du jour, alla le comte d'Arondel et la justice du Roi; firent venir devant eux trois prélats, deux prêtres et deux chevaliers. Le premier fut l'archevêque de Cantorbie, nommé Walden; le second fut l'évêque de Callain; le tiers fut l'abbé de Wastmonstier; le quatrième fut maître Jehan d'Elby, receveur de Lincolle; le cinquième fut Magdalain, écuyer du roi Richart; le sixième fut sire Bernard Broncas, Gascon; le septième fut sire Scelle, jadis maître-d'hôtel du duc d'Orcestre, comte d'Outinton, et frère du noble roi Richart, dont Dieu ait merci, et de tous autres trépassés. Il est vérité que tous ces seigneurs furent devant la justice du roi Henry jusques à trois heures après dîner; que ladite justice ne put oncques trouver occasion ni cause bien raisonnable pourquoi ils dussent mourir, et dit-on au comte d'Arondel qu'il en fît à sa volonté; car il n'y avait celui d'eux qui eût la mort desservi, comme la justice du Roi dit. Et lors fut le comte d'Arondel si courroucé que ce fut grand merveille, et quand la justice fut partie du châtel, le comte manda au peuple : Que voulez-vous qu'il soit fait de ces gens? Adonc crièrent tous à une voix : Monsieur, faites-les tous mettre à mort. Et le comte répondit : Par Dieu, il sera ainsi fait comme il vous plaît. Et après le comte dit à l'archevêque de Cantorbie, qui avait nom Walden Prodons : Monsieur le Roi et le commun vous donnent votre vie. Et adonc dit l'archevêque de Cantorbie : Grand merci de vous et de Roi. Et l'évêque de Callain et l'abbé de Wastmonstier

furent remis en prison en attendant la grâce de notre seigneur, et les quatre seigneurs furent traînés du châtel de Londres jusques à Serbonne, la justice de la ville, où il a deux petites lieues. Sire Bernard Broncas fut mené par quatre sergens par entre les trois qui furent menés jusques en coppe au milieu de la ville, et quand ils furent venus, il faisait si noire nuit, qu'on ne pouvait goutte voir. Adonc commanda le maire de la ville à apporter quarante-quatre torches et quatre falots, et furent ainsi traînés jusques au gibet. Là furent les quatre seigneurs pendus, et puis coupa-t-on les cordes, et puis on leur demanda : Dites entre vous lesquels sont de votre accord. On répondit : Nul, fors Magdalain, jadis écuyer de feu noble roi Richart, lequel demanda au maire : Hélas! serai-je écartelé? Le maire répondit : Nenni, par ma foi; mais vous aurez la tête coupée. Adonc il mit ensemble ses mains toutes liées, et répondit ainsi : Sire glorieux et piteux Dieu, mon très doux créateur, je vous requiers merci très humblement, et béni soit Dieu et le jour que je fus oncques né, car je mourrai cette nuit au service de mon souverain seigneur, le noble roi Richart. — Sir Bernard Broncas fut le premier décollé, et après lui Magdalain; le troisième fut Jehan d'Elby, receveur de Lincolle, qui ne parla nul mot, excepté les oraisons et prières qu'il disait; le quatrième fut messire Scelle, lequel avait été maître-d'hôtel du frère du roi Richart, à qui Dieu fasse vrai pardon à l'ame.

L'an mil quatre cent, le douzième jour de mars, fut amené en l'église de Saint-Pol de Londres, en l'état d'un gentilhomme, le noble corps du roi Richart. Et est vérité qu'il était en un chariot qui était couvert d'un drap noir, à quatre bannières dessus, dont les deux

furent des armes Saint-Georges, et les autres deux des armes Saint-Hédouart, c'est à savoir d'azur à tout une croix; et y avait cent hommes vêtus tous de noir, et portaient chacun une torche, et ceux de Londres avaient trente torches et trente hommes qui étaient tous vêtus de blanc, et allèrent à l'encontre du noble roi Richart, et fut amené à Saint-Pol, maîtresse église de Londres. Là fut-il deux jours sur terre pour le montrer à ceux de ladite ville, afin qu'ils crussent de certain qu'il fût mort; car ils ne demandaient autre chose.

Je prie à Dieu qu'il lui fasse merci à l'ame et à tous les autres qui, pour l'amour de lui, ont reçu mort si cruelle, comme vous avez ouï, et les autres trépassés. Ainsi soit-il, *Amen*.

BATAILLE

DE COUTRAS.

Lettre touchant la bataille de Coutras, adressée à monsieur Pierrot, seigneur de Malmaison, par le sieur Piedefer. (1)

Le 12 novembre 1587.

Monsieur,

Sur mon retour de Paris, j'allai voir madame la Marquise et lui présentai les lettres de monseigneur le Chancellier avec les vôtres, dont elle fut bien aise, tant pour connaître l'intention de Monseigneur, que pour le désir qu'elle a de plaire à messieurs de cette ville sur la recherche et poursuite qu'avait instruit monseigneur Doron, maître des requêtes, à l'encontre d'iceux, leur ayant donné assignation au privé conseil; mais lui et sa poursuite cessa, quand ils entendirent ici la défaite de monsieur de Joyeuse, et gagna bientôt

(1) Bibliothèque royale. Section des manuscrits. Fonds Du Puy.

Angers. L'extrait au recueil fait sur le champ de bataille je vous l'envoie, mais j'ai parlé à ceux des deux côtés et qui y étaient.

Le Roi de Navarre gagna, dès le soir, le passage de Coutras, et en chassa ceux que monsieur de Joyeuse y avait envoyés pour le garder; le Roi de Navarre connut qu'il ne pouvait tout passer son armée sans perte, et être chargé en queue, et cette considération le fit presque résoudre au combat; mais il fit une ruse, car il fit tout passer, excepté sa personne et le canon: les espions rapportent cela à monsieur de Joyeuse, et comme il était parti en hâte de Monleure, et aucuns lui persuadent qu'il s'en fuyait, qu'à la mi-nuit il fait marcher toute son armée de la Roche Challais, les uns à la file suivant et non joints à la cornette et régimens, et les autres, reconnaissant le bagage où conduisant icelle à cause de la nuit; il fait défoncer le vin à ses gens de pied, et les assure qu'il est de sa volonté d'attaquer le roi de Navarre, suivant le commandement qu'il en avait reçu du Roi.

Le roi de Navarre cependant qu'il lui restait de son armée, le mardi xx octobre, se rendit de bon matin au champ de bataille, et ayant choisi le lieu propre, logea son infanterie à la faveur d'un bois avec quelques retranchemens; autre partie d'icelle en autre endroit, et s'entoura de la cavalerie qui était à cinq ou six grosses troupes, derrière aucuns desquels le canon était.

M. de Lavardin arriva, comme l'on dit, et reconnut que le Roi de Navarre ne s'enfuyait pas, mais attendait son ennemi, ce qu'il rapporta à M. de Joyeuse, lequel, méprisant son ennemi et pensant en avoir bon marché, commanda de faire avancer toute

l'armée, et la campa au lieu et champ de bataille, ce pendant qu'il était empêché à cela.

M. de Joyeuse fait avancer toute sa cavalerie, et se tenir près de lui, laquelle il faisait bon voir, et MM. de Saint-Luc et Bellegarde y étaient avec toute la noblesse du pays qu'ils avaient amenée. Le sieur de Joyeuse, sur les sept heures, avec cinquante cuirassiers, veut aller voir la contenance et l'ordre que son ennemi tenait, et la disposition de son armée. Le roi de Navarre, connaissant cela, lui met en son chemin, sur les allées, deux cents arquebusiers, chevau-légers, qui sont soutenus de deux cents cuirassiers, tellement qu'il l'arrêtât sur cul, et se retournant à son armée qui marchait après lui, se joint à icelle, et, marchant en corps de toute son armée, le roi de Navarre fait avancer ses enfans perdus et chevau-légers, soutenus de monseigneur le prince de Condé et de monseigneur le vicomte de Turenne qui menait l'avant-garde, avec les Ecossais qui étaient presque toute l'infanterie, étant très forts et bien avantageux. Elle était commandée par le capitaine Favar, maréchal de camp, qui firent un tel exploit dedans la cavalerie de M. de Joyeuse, avec l'artillerie qui y donna, que monseigneur le Prince y entra facilement, qui y eut son cheval tué dessous, et monsieur de Turenne aussi ; mais soutenu de toute l'armée qui vint fondre dessus M. de Joyeuse qui se met en route et les attire à la suite. M. de Lavardin criait : Où est la noblesse de France ? — pensant les encourager et les rallier ; mais la charge vint derechef dessus les bras, et monsieur le Prince poursuivit la victoire, battant, et pensant attraper quelques-uns dans la fuite. Mais l'on dit que ledit sieur de Lavardin se mit après, dans un méchant

manteau, et ainsi couvert, fit trois ou quatre lieues à pied, arrivant à Obeterre, et de là se fit conduire toute la nuit à Angoulême. De toute l'infanterie, il n'est resté que le régiment de M. de La Ville, qui fut épargné parce qu'il en avait beaucoup sauvé à La Motte. On dit qu'il y a eu de cinq à six cents gentilshommes de tués, et quelque deux mille hommes de pied, sans compter les prisonniers. Dieu donne les victoires à qui il lui plaît, et si le temps continue, nous sommes en danger de voir des batailles, et la ruine de la France s'avance de jour en jour. Nous nous portons tous bien, Dieu merci, et vous est ce bon*** (1) est revenu ici, et lequel avec sa famille et la sienne aussi nous vous saluons très humblement, et mademoiselle ma sœur aussi, et vous demeurons à jamais

Votre très humble et tres obéissant

F. PIEDEFER.

De votre maison, ce 12 novembre 1587.

La bataille fut donnée à Coutras le mardi xx octobre 1587, en laquelle sont morts ceux qui s'ensuivent, premièrement (2) :

Monsieur de Joyeuse, chef de l'armée.

(1) Ce mot est écrit en abrégé; il est illisible, c'est sans doute un nom propre.

(2) Cette liste se trouve à la suite de la lettre et était sous la même enveloppe.

Le seigneur de Saint-Sauveur, son frère.
Le comte de La Suze.
Le baron de Fumel.
Le puîné de Pienne, gendre de Hardre.
Le sieur du Tillac, maréchal de camp.
Le sieur de Neufvis de Périgord.
Le comte de Golleau.
Le comte d'Aubigon.
Le sieur de Bresay, qui portait la cornette blanche.
Le fils du sieur de Rochefort Croisette.
Le sieur de Gurac, cornette de Maumiont.
Le sieur de Vauly, lieutenant du sieur de Bellegarde.
L'enseigne du sieur de Montigny.
Tiercellin, maréchal de camp.
Le Chesvel, son premier capitaine.
La Vilade, l'un de ses capitaines.
Le capitaine Bacusard.
Le jeune Campes, qui portait une enseigne.
La sieur de Pluviculs.
Le sieur d'Ost, fort-guidon du sieur de Saint-Luc.
Le sieur de La Roche Patrace, le jeune.
Le baron de Thumes.
La Bérangère.
Le sieur de Bonnevault.
Le sieur de Lomenges, enseigne du capitaine de La Clostre.

Les Prisonniers.

Le sieur de Bellegarde, blessé.
Le sieur de Saint-Luc.
Le sieur de Sansac.
Le sieur de Sipierre, blessé.

Le marquis de Meneley, fils aîné du sieur de Pienne.

Le sieur de Santes.

Le sieur de Montigny, capitaine de la porte du Roi.

Le sieur de Villegouillam, lieutenant du sieur de Sonnevere.

Le sieur Dechan Regnault, guidon du sieur de Sansac, que le Roi de Navarre colleta et lui dit : Rends-toi, philistin !

Le sieur de Mauviont.

Le sieur de Monsoreau.

Le sieur de La Pitierre, guidon du sieur de Lauverdun.

Le sieur de Chastelet.

Le sieur de Lauberdières.

Le baron Dautot.

Le Brueil Baudet, et plusieurs autres morts et prisonniers, desquels l'on ne sait les noms.

Le sieur de Saint-Sulpice a été blessé d'une canonnade à la jambe et s'est sauvé.

Le sieur de Lauverdun s'est aussi sauvé.

Il y a XXXV enseignes et XXVII cornettes qui sont demeurés au roi de Navarre.

CADAVRES

TROUVÉS

A LA BASTILLE.

[Nous avons donné, tome IV, pag. 284 de la première série de ce recueil, une *Relation de la prise de la Bastille*, par un de ses défenseurs dont nous ignorions le nom à l'époque de cette publication, mais que nous avons su depuis s'appeler M. Louis de Flue. Près d'un an après la journée du 14 juillet 1789, on trouva, dans les décombres du fort détruit, des cadavres enchaînés. On verra, par les pièces qu'on va lire, combien cette découverte ajouta encore aux transports de haine populaire contre le régime qui s'écroulait.]

EXTRAIT DU REGISTRE DE SAINT-LOUIS DE LA CULTURE.

L'an mil sept cent quatre-vingt-dix, le septième jour de mai, vers les sept heures de relevée, s'est présenté au Comité de Saint-Louis de la Culture, M. Jurie, officier de chasseurs et contrôleur des opérations de la Bastille, au département des domaines, lequel a déclaré que les ouvriers occupés à la démolition de cette forteresse avaient découvert plusieurs cadavres dans les décombres, et qu'il croit qu'il serait utile de vérifier

ce fait et d'en dresser procès-verbal; que c'était par cette raison qu'il était venu en avertir le Comité, afin qu'il fît ce que sa prudence lui dicterait.

A l'instant, Nous, Virvaux, vice-président, Balloy, secrétaire, Nogaret, trésorier, Blin, Allard, Bocquillon et Violette, commissaires du comité, nous sommes transportés à la Bastille; et là, ayant été conduits dans le bastion qui joignait cette forteresse et en faisait partie, sommes descendus à travers les démolitions, où nous avons trouvé un escalier double en pierre de liais, dont chaque branche était large d'environ quatre pieds, mais rompues en différens endroits, et par lesquelles on descend dans différens cavaux. Au bas de cet escalier nous avons d'abord remarqué un cadavre, autour duquel étaient occupés différens ouvriers à la fouille qui s'opérait avec beaucoup de précaution. La tête de ce cadavre, plus inclinée que le reste du corps, qui était un peu incliné, était placé sur le massif de cet escalier, au bas de la dernière marche, regardant le midi. Le tout était entouré d'une légère bâtisse en pierres de différens morceaux, d'environ deux pouces d'épaisseur, sur une largeur d'à peu près neuf pouces et posées de champ. A en juger par les ossemens, ce cadavre paraissait d'un homme d'une stature d'environ cinq pieds huit pouces. Comme nous avons aperçu des traces de chaux, il ne nous a pas paru surprenant que les chairs et les cartilages aient été consommés; mais les os assez bien conservés, des cheveux mêmes encore attachés au-dessus de la tempe gauche, et la totalité des dents très saines et très solides dans leurs alvéoles indiquaient un homme de trente à quarante ans, et pourraient faire croire que ce cadavre n'est pas fort ancien. Cependant ce ne peut être qu'une conjecture

fort incertaine. Sous le flanc droit, à la chute des reins, s'est trouvé un boulet de canon du poids de cinquante-six livres, enveloppé d'une croûte fort épaisse, formée sans doute par la rouille amalgamée aux corps ambians. Il est à croire que ce boulet ne s'est point trouvé là par l'effet du hasard, mais qu'il y a été placé comme une remarque particulière pour servir d'indice à la personne qui avait fini ses jours, de quelque manière que ce soit, dans ces affreux cachots; ce qui peut se découvrir dans la suite. Tous ces ossemens ont été transportés sur une planche dans un caveau où il y avait déjà un autre cadavre, découvert le vendredi-saint, qui paraît être de même date à peu près que celui dont est question, et qui était sur les marches du même escalier, la tête en bas.

Le second cadavre, trouvé au bas du même escalier, était tourné en sens contraire, les pieds vers le nord. Il était éloigné du premier d'environ un pied et demi, mais un peu plus élevé. Il n'était pas entouré de pierres en forme de cercueil comme le premier, mais il était adossé au mur du caveau du côté du couchant, et placé sur son flanc droit. Les ossemens n'en ont pu être conservés avec le même soin, à cause des éboulemens des décombres et de la pluie qui a empêché le travail. Les dents incisives canines sont très bien conservées et fermes dans leurs alvéoles. On pourrait le croire cependant plus âgé que le premier, et avoir été d'une stature d'environ cinq pieds trois pouces, à en juger par les ossemens.

Le procès-verbal a été fait en présence de MM. Desperières, commandant provisoire de l'artillerie nationale, et aide-de-camp du général; Jurie, contrôleur; Tirel, inspecteur; Cliche, commissaire aux écritures;

Lobréau, écrivain de bureau; Cottier, commis de l'entrepreneur; Clément, toiseur; Betrémieux, garde-magasin; Deiloges, Reignault, Mangé, Michel, Matacly, Léger, Perrier, Clupeau, Courtois jeune, Bourguignon, Mathurin, Massue, tous ouvriers qui ont travaillé à cette opération, et Bouvinou, commis sous-chef pour la conduite des travaux, dont la plupart ont signé avec nous, les autres ne l'ayant pu faire, comme ne sachant écrire, et d'un très grand nombre d'autres citoyens dont on n'a pas cru devoir prendre les noms.

Le chev. DESPERIÈRES, aide-de-camp du général et commandant par ordre l'artillerie nationale. —JURIE.—CLICHE.—CLÉMENT.—ALLARD.—BETREMIEUX.—LOBRÉAU.—DELAULNE, caporal des grenadiers du bataillon de la Trinité. —BENAU.—MIGEON, sergent du bataillon des Enfans-Trouvés.—TRUCHY, négociant citoyen de Saint-Jacques-l'Hôpital.—COTTIER, président.—VIRVAUX, vice-président.—NOGARET, commissaire.—BLIN, commissaire.—BOCQUILLON, commissaire.—LEVAVASSEUR DE MARGNY, commissaire.—BALLOY, secrétaire.

EXTRAIT DES REGISTRES DE SAINT-LOUIS-LA-CULTURE DU 8 MAI 1790.

Le Comité ayant pris communication du procès-

verbal dressé au sujet des cadavres trouvés dans les démolitions de la Bastille, a cru qu'il était avantageux que le public soit instruit de la tyrannie cruelle qui s'est si souvent exercée dans cette affreuse prison, a arrêté qu'il en serait envoyé une copie fidèle à M. le Président de l'Assemblée Nationale, une autre à M. le Maire, pour être déposée dans les archives de l'hôtel-de-ville, et qu'il en serait imprimé un nombre suffisant pour en envoyer aux cinquante-neuf autres districts, et partout où besoin serait.

DISCOURS DE L'ABBÉ FAUCHET, PRÉSIDENT DE LA COMMUNE DE PARIS. (14 mai 1790.)

Messieurs,

La découverte de plusieurs cadavres dans les démolitions de la Bastille est la plus épouvantable démonstration de la tyrannie qui s'y exerçait. On ne se contentait pas d'y enchaîner la liberté, d'y tourmenter l'existence, d'y rendre la vie affreuse, on y étouffait, on y assommait, on y incrustait les victimes. L'homme le plus éloquent de la nation, à la vue de ces restes lamentables que les tyrans ne croyaient pas devoir être jamais étalés au grand jour de la liberté, a proféré ces paroles terribles, dignes d'être transmises à tous les peuples et à tous les siècles : « Les ministres ont manqué « de prévoyance, ils ont oublié de manger les os. »

Il fallait encore, Messieurs, cet effroyable trophée

de notre victoire sur le despotisme pour ranimer l'indignation publique contre les projets des partisans de l'ancien régime, pour faire pâlir les aristocrates eux-mêmes et montrer à tous le prix de la révolution. Ils ont en vain essayé, ces hommes qui ne trouvent dans la liberté nationale qu'un attentat contre leur orgueil féroce et contre leur insatiable fureur de dominer, d'écarter, dans des papiers publics, l'idée de ces exécrables excès des agens du pouvoir arbitraire. Le procès-verbal que vous remettez dans les archives de la Commune constate que les cadavres appartiennent au despotisme, et que c'est lui qui les avait scellés dans les murs de ces cachots qu'il croyait éternellement impénétrables à la lumière. Le jour des révélations est arrivé; ces os se sont levés à la voix de la liberté française, ils déposent contre les siècles de l'oppression et de la mort; ils prophétisent la régénération de la nature humaine et de la vie des nations.

Quelle immortelle reconnaissance pourra donc suffisamment payer le bienfait dont la France est redevable aux vainqueurs de la Bastille? Plus nous avançons dans la liberté, plus nous devons sentir le prix de leur conquête. Cependant ceux des triomphateurs qui ont survécu à la victoire, ont encore à peine une existence précaire parmi nos gardes nationales, et les veuves de ceux qui ont péri pendant cette action unique dans les annales du monde et qui va vivifier le genre humain, n'ont obtenu, de la sollicitude la plus vive de la Commune, que des secours qui en laissent encore plusieurs dans l'indigence. Paris acquittera sa dette : la municipalité définitive achèvera enfin ce qu'ont tenté nos trop stériles efforts. L'ingratitude ne ternira pas l'éclat d'un aussi grand triomphe. La France entière partagera

la reconnaissance comme elle partage le bienfait; les plus zélés patriotes de l'Assemblée Nationale s'en occupent : nous hâterons, par nos vœux les plus ardens et nos plus vives instances, les effets de cette gratitude solennelle. La nation, en épuisant, Messieurs, envers les vainqueurs de la Bastille et les familles des héros qui sont morts pour s'en emparer, les témoignages de la sensibilité la plus généreuse, ne fera que remplir la mesure de la plus étroite justice. Nous devons tout à nos libérateurs; nous ferons tout pour eux.

L'Assemblée vous prie, Messieurs, d'assister à sa séance.

LETTRE

AU

AU COMITÉ DE SALUT PUBLIC,

PAR FERRIÈRES-SAUVEBŒUF.

[Louis-François comte de Ferrières-Sauvebœuf, chargé de missions dans le Levant par le gouvernement de Louis XVI, a publié : *Mémoires historiques, politiques et géographiques de voyages en Turquie, en Perse et en Arabie, depuis* 1782 *jusqu'en* 1789 ; Paris, 1790, 2 volumes in-8°. On lit dans la *Biographie universelle et portative des Contemporains :* « Ferrières-Sauvebœuf se montra d'abord partisan de la ré-« volution, comme victime du despotisme ministériel. Mais « naturellement peu porté pour les principes de la liberté, et « encore moins pour ceux de l'égalité, il fut emprisonné à « Paris, pendant le régime de la terreur. On a prétendu ce-« pendant qu'il dut la conservation de sa vie à quelques « liaisons avec Robespierre..... Totalement oublié, il s'était « retiré dans la terre de Montmort, près d'Epernay, dépar-« tement de la Marne. Ce fut là que le 18 février 1814, en « sortant de souper chez le juge-de-paix du canton, il fut « tué de plusieurs coups de fusil. Sa mort fut attribuée par « les uns aux Cosaques qui désolaient alors la Champagne, « mais, suivant d'autres, elle eut pour auteurs des paysans qui « avaient à se venger de quelques actes de dureté commis à « leur égard par Ferrières-Sauvebœuf. »]

AUX CITOYENS COMPOSANT LE COMITÉ DE SALUT PUBLIC DE LA CONVENTION NATIONALE.

Citoyens,

Tout homme doit à la République le tribut de ses talens, de ses connaissances; c'est un devoir sacré dont je me suis toujours acquitté avec tout le zèle d'un bon citoyen.

Ayant jugé la révolution d'après ses principes, et voyant que la noblesse lâche ou corrompue allait être abreuvée du calice d'amertume et d'humiliation par ce même peuple qu'elle avait asservi depuis tant de siècles, je m'étais condamné au plus sévère ostracisme, me bornant à remettre, suivant toutes les circonstances qui les rendaient utiles, des mémoires politiques, soit au comité diplomatique, soit aux ministres des affaires étrangères. Je prévis huit mois d'avance la trahison de Choiseul-Gouffier à Constantinople, et celle de ses interprètes. Sur huit, j'annonçai qu'un seul, d'Hantan, resterait fidèle à la République : mes pressentimens se sont exactement réalisés. J'osai blâmer publiquement la nomination de Sémonville, dont j'avais connu la sotte jactance. Le ministre Lebrun, qui a justement subi la peine de ses forfaits, y répondit en m'honorant de son mépris. J'invoque pour preuve de ce que j'avance le dépôt des affaires étrangères, deuxième division.

J'attendais, dans le silence que j'avais rompu pour les intérêts de la République, le sort que me réserverait

le hasard d'être né d'une caste proscrite, lorsqu'un décret de la Convention nationale, en fixant la ligne de démarcation qui désigne les bons citoyens, a autorisé son Comité de Salut Public à requérir ceux des ci-devant nobles dont les talens pourraient être utiles à la République.

Pour vous prouver, citoyens, que je puis mériter votre confiance, je me bornerai à vous dire que dès l'âge de seize ans je commençai à gémir de l'inégalité; car j'étais sans fortune, lorsque mon frère en avait une très considérable, que son mariage rendit encore immense. Jeune et sans expérience, je dirigeai mes premiers pas vers l'Italie : là je conçus pour jamais une horreur implacable contre le fanatisme, et je m'instruisis par moi-même de la scélératesse des pontifes.

Je n'avais pas dix-sept ans lorsque je passai en Asie pour la première fois. Depuis ce temps-là, j'ai fait, jusqu'en 1789, sept voyages dans les différentes contrées de cette partie du monde. Je m'y suis instruit en apprenant à connaître les principes et les effets d'une grande révolution, étudiant sur les lieux et pendant un séjour de plus de deux ans à Hispahan, la célèbre révolution de Perse, dont le tourbillon était à son plus haut degré. Enfin l'air que j'ai respiré au milieu des Tartares m'avait fait savourer d'avance les douceurs de la liberté. Indépendant avec eux, et, comme eux, la voix seule de la patrie avait pu, en me ramenant en France, me faire rentrer sous la verge du despotisme. Alors le ministre Vergennes crut reconnaître en moi quelques talens, et je fus différentes fois chargé de missions politiques et commerciales en Asie; et toujours en traversant l'Arabie habitée par les descendans des vertueux patriarches, je revoyais avec un nouveau

plaisir des hommes qui, ne connaissant d'autre noblesse que celle de la probité et de la vertu, m'ont appris dès ma jeunesse à apprécier ce bienfait de la nature depuis si long-temps proscrit en France. L'égalité, premier principe du bonheur social, est la seule base d'une République.

Je reviens à ce que m'a inspiré la gloire de mon pays, au moment où nos armées combattent au-delà même de toutes nos frontières, les satellites des tyrans ennemis de notre liberté. Je soumets au Comité de Salut Public mes observations politiques; il est un moyen infaillible de susciter de grands ennemis aux puissances qui nous font la guerre; il ne faut dédaigner aucun moyen lorsqu'il s'agit de combattre des despotes pour qui même le droit des gens n'est plus un droit sacré.

Un grand mouvement politique est néceessaire pour assurer à jamais le succès de nos armes. Ce n'est point l'amour-propre qui me fait dire que je suis seul capable de l'opérer; mon expérience et l'amour de ma patrie attestent que je suis capable de réussir. Mais nul autre Français n'a parcouru les contrées où j'ai déjà négocié avec avantage en y ruinant les intérêts des puissances qui sont aujourd'hui ennemies de la France; c'est moi qui ai frappé, en 1784, le grand coup qui, s'il était renouvelé aujourd'hui, forcerait les aigles d'Autriche, déjà chancelantes sur les bords du Rhin, à revoler précipitamment au secours des rives du Danube.

Je pourrais donc susciter encore des ennemis à la Mégère de Russie! les Turcs armés contre elle et l'Autriche vengeraient, d'accord avec les Français, la honte de leur dernier traité de paix. Pendant ce temps-là, un négociateur habile encouragerait en Pologne le parti

qui vient d'y arborer de nouveau l'étendard de la liberté. Telles sont les suites avantageuses du plan que je propose, et je vais indiquer la marche qui en assurerait l'exécution.

J'offre d'avancer tout ce que je possède pour les frais de mon entreprise et pour le surplus des besoins. Je donnerais caution valable des fonds qui me seraient avancés. La loyauté de ma proposition peut garantir celle de mes intentions. Je sortirais de France comme émigré, et je ferais adroitement une esclandre publique dans la première ville étrangère où j'arriverais; ma qualité de ci-devant noble me servirait pour éloigner tout soupçon. J'aurais avec moi des marchandises précieuses; une partie fournirait par des ventes aux frais de mes routes, et le surplus assurerait le succès de mes négociations. Ayant toujours manifesté un grand goût pour les voyages, je dirais que c'est la dot de ma femme que j'ai convertie en marchandises pour émigrer avec plus de facilité. Parlant fort bien l'italien, je me rendrais par la Suisse à Venise, d'où je passerais à Raguse sous prétexte de faire encore le voyage de la Grèce; j'irais ensuite chez le pacha de Scutari, que je connais déjà : c'est l'ennemi irréconciliable des Autrichiens. Toujours rebelle à la Porte Ottomane, il lui revient toujours fidèle lorsqu'il s'agit de passer la Save à la tête de ses Monténégrains, et je pourrais, avec les mêmes moyens, l'engager à recommencer ses incursions. Ce serait un motif à l'Empereur de demander des réparations à la Porte Ottomane, et le divan, prévenu par l'agent de France, comme je l'indiquerais, répondrait de mauvaise humeur relativement aux nouvelles traces des limites, et finirait par une rupture.

En quittant le pacha de Scutari, je continuerais ma

route vers Constantinople; le pays et la langue me sont également familiers; je ne verrais que dans le plus grand secret l'agent de France, affectant une façon de penser très aristocratique; je serais bien reçu chez tous les ambassadeurs résidant à Pera; les connaissant tous, cela me procurerait beaucoup d'éclaircissemens nécessaires pour combiner avec votre agent; enfin je me rendrais en Géorgie, après avoir manifesté une spéculation mercantile; je verrais également les chefs des provinces situées entre les mers Noire et Caspienne; là je lèverais hardiment la tête, et traiterais au nom de la République française, et je pourrais, comme en 1784, armer tous ces peuples contre la Russie. Les petits Tartares, jaloux de rentrer dans la Crimée, leur patrie, marcheront encore à ma voix. Cette double division sera d'autant plus cuisante pour l'Autriche et la Russie, que les Polonais se verront délivrés de la tyrannie des Russes, obligés de marcher au secours de leur propre pays. Alors l'Autriche aux prises avec les Turcs; les Russes avec les Tartares, les Ottomans et les Géorgiens; les Polonais, forts de leur liberté, qu'ils défendront dans leurs foyers; le roi de Prusse, que l'intérêt seul d'un partage quelconque avait joint à la coalition, frustré, par tant de revers à la fois, de ses spéculations, sera forcé d'aller ensevelir sa honte et son désespoir dans la ville de Berlin.

Il m'est d'autant plus aisé de compter sur de nouveaux succès dans l'entreprise que je propose, que j'y ai déjà réussi plus d'une fois, et je suis d'une activité la plus extraordinaire, étant revenu, ce qui est sans exemple, de Constantinople par terre et en poste en quatorze jours d'une marche non interrompue.

L'amour de ma patrie a seul dirigé la proposition

que je fais au Comité de Salut Public. Il n'y a pas longtemps que je fis prier le président du tribunal révolutionnaire, dont je suis parfaitement connu, ayant été mon camarade de collége, étant du même pays, de remettre un mémoire dans le genre de celui-ci au citoyen Robespierre. Quoique détenu alors comme aujourd'hui, je ne datais que de ma maison, sans parler de mon arrestation. Je dois en dire ici un mot : le but de ce mémoire n'est point d'en faire un motif pour obtenir ma liberté, puisque les commissions populaires vont bientôt me la rendre : ce n'est que le besoin pressant que le comité réfléchisse sur les moyens que je propose qui a fait que ce mémoire devance ma liberté.

Le Comité de Sûreté Générale n'a eu contre moi aucune dénonciation qui puisse me taxer d'incivisme ; le comité révolutionnaire de ma section, qui m'a écroué comme ci-devant noble, a déclaré n'avoir rien trouvé de suspect dans mes papiers, et il n'y a jamais eu de scellés apposés chez moi.

Ma conduite depuis 1789 répond parfaitement aux mémoires de mes voyages, imprimés à cette époque en deux volumes. J'étais alors victime de l'avant-dernière lettre de cachet du dernier tyran, pour avoir osé parler de liberté ; je n'ai cessé, depuis ce temps-là, de me conduire dans toutes les circonstances avec tout le zèle d'un bon citoyen.

Voilà, citoyens, l'expression des sentimens qui m'ont toujours animé pour ma patrie. Les offres que je fais de mes services ne sont point pour en retirer aucun avantage particulier, soit pour obtenir ma liberté, puisque les commissions populaires sont en activité ; ce n'est pas non plus pour rester dans Paris, puisqu'il serait facile de présumer par ce séjour que j'ai été mis

en réquisition par le Comité de Salut Public, et je compromettrais ainsi le succès de ma mission et de ma propre sûreté.

C'est à vous, citoyens, de juger si mes services et l'offrande de ma bonne volonté peuvent être utiles à la République.

FERRIÈRES-SAUVEBŒUF.

Domicilié Section du Nord, faubourg Franciade, n° 32.

Paris, ce 23 floréal, l'an II de la république une et indivisible.

LETTRE

ÉCRITE

A J.-J. ROUSSEAU,

PAR SA FEMME (1).

[La Fontaine, qui n'aimait pas les amours d'apparat, a proclamé une grisette un trésor :

On en vient aisément à bout ;
On lui dit ce qu'on veut, bien souvent rien du tout.

Il est probable que c'est ce dernier parti que le pauvre Rousseau était obligé de prendre avec sa triste compagne.

La lettre suivante fait connaître le dégré de culture où l'esprit de Thérèse était arrivé, après un temps déjà long de mariage, et ce qu'elle avait gagné à vivre avec un homme tel que Jean-Jacques. Nous avons scrupuleusement conservé l'orthographe de l'original ; mais, pour rendre ce curieux texte intelligible à nos lecteurs, nous l'avons accompagné d'une sorte de traduction en regard.]

(1) Communiqué par M. Jules Ravenel, bibliothécaire-adjoint de la ville de Paris.

LETTRE ÉCRITE A J.-J. ROUSSEAU, PAR SA FEMME.

Mercredi, 23 juin 1762.

Mon cher ami, quele goies que ge évues deu reu-çeuvoier deu voes cher nouvele! geu vous asurre que mon nespries neu tesnes plues à rien deu douleur de neu paes vous voir e deu nous ceupares can pouvoir vous dire tous mes santiman que mon quer a tousgour etes pour vous e quies neu changeraes games tan que Dieu vous doneuraés des gour et a moi osies. Quele catifasion pour moi deu nous regondre tous les deus e deu paces tous no douleur ancable! geu natan que leu moman pour vous reugoidre e vous sanbraces du fon deu mon quer. Vous caves bien mon qure pour vous e que geu vous le tousgour dies, quelequé par ou vous fusies que geu voules vous ales goidre, fu ti les maire a paces e les prescipiceu pour vous ales trouves; cou naves qua meu dire, que geu partires bien vite. Mes on na paes guges à prepoes deu meu leu dire. Geu ne paes reusites a leu cavoire; e piceuque neu vousles paes meu leu dire, geu vous asure que gaves peur qui neu vous fut arives queleque choceu et que lon me leu caches. Mo povre epries ni ates plues, ni la te : vous meu laves remies, mon che amies, deu tous au tous; mes i ceuraes ancor mieu remies quan geu ceures opres deu vous e deu vous temoes tous la goies e la tandres deu mon quer que vous conesces, que ge tougour evus pour vous, e qui neu finiraes quo toboes. Ces mon quere

TRADUCTION.

Mercredi, 23 juin 1762.

Mon cher ami, quelle joie que j'ai eue de recevoir de vos chères nouvelles. Je vous assure que mon esprit ne tenait plus à rien de douleur de ne pas vous voir, et de nous séparer sans pouvoir vous dire tous mes sentimens, que mon cœur a toujours été pour vous, et qu'il ne changera jamais, tant que Dieu vous donnera des jours et à moi aussi. Quelle satisfaction pour moi de nous rejoindre tous les deux, et de passer toutes nos douleurs ensemble! Je n'attends que le moment pour vous rejoindre et vous embrasser du fond de mon cœur. Vous savez bien mon cœur pour vous, et que je vous l'ai toujours dit, quelque part où vous fussiez, que je voulais vous aller joindre, fût-il les mers à passer et les précipices pour vous aller trouver; qu'on n'avait qu'à me dire, que je partirais bien vite; mais on n'a pas jugé à propos de me le dire, je n'ai pas réussi à le savoir, et puisque ne voulez pas me le dire, je vous assure que j'avais peur qu'il ne vous fût arrivé quelque chose, et que l'on me le cache. Mon pauvre esprit n'y était plus, ni la tête; vous me l'avez remise, mon cher ami, de tout au tout; mais il sera encore mieux remis quand je serai auprès de vous, et de vous témoigner toute la joie et la tendresse de mon cœur, que vous connaissez que j'ai toujours eue pour vous, et qui ne finira qu'au tombeau. C'est mon cœur qui vous parle; c'est pas mes

qui vo paleu, ces paes mes levre. Gapire leu moman pour vous reugoidre. Geu ne tien plues a rien qua pour vous, mon cher amies.

Ge sui aves tous lamities e la reuconescaceu posible e latacheman, mon cher bon namies, votreu euble et bon amies,

THERESS LEVASSEUR.

Geu vous asure que geu nousblires games deu ma vies monsieu leu Marichaleu e madame la Maricha deu tous les mouveuman pour vous e les douleur qui lon èvus dans votre ceuparasion du cous qui vous es veunus, qui a tes foudreu pour tous voes amies. Ge evus loneur deu parles a mouceugeur leu Preceu Conties e a madame deu Boufere qui mon reumies eu peu ma povre taite.

Monseu e madame deu Laroche mon paes abandones dan mon chagrien. Que deu bon gan ramplies deu santiman e deu tandre ceu pour vous e la douleur deu vous pardre. I vous sanbraceu tous les deus deu tous leu quere.

Ge etes dan leu man che leu pere Alamanies pour voes bandage. I ma promies qui lales les fere tous suit :

lèvres : j'aspire le moment pour vous rejoindre; je ne tiens plus à rien, qu'à pour vous, mon cher ami.

Je suis avec toute l'amitié et la reconnaissance possible et l'attachement, mon cher bon ami,

Votre humble et bonne amie,

THÉRÈSE LEVASSEUR.

Je vous assure que je n'oublierai jamais de ma vie M. le Maréchal et madame la Maréchale (1), de tous les mouvemens pour vous, et les douleurs qu'ils ont eues dans la séparation, du coup qui vous est venu qui a été foudroyant pour tous vos amis. J'ai eu l'honneur de parler à monseigneur le Prince Conti (2) et à madame de Boufflers (3), qui m'ont remis un peu ma pauvre tête.

M. et madame de La Roche (4) m'ont pas abandonnée dans mon chagrin. Que de bons gens remplis de sentimens et de tendresse pour vous et la douleur de vous perdre : ils vous embrassent tous les deux de tout leur cœur.

J'ai été dans le moment chez le père Alamanny (5) pour vos bandages : il m'a promis qu'il allait les faire

(1) Le maréchal de Luxembourg et sa femme. (*Note de l'Editeur.*)

(2) Louis-François de Bourbon, prince de Conti, né à Paris en 1717, mort en 1776. (*Note de l'Editeur.*)

(3) La comtesse de Boufflers-Rouvel, née Saujon, maîtresse du prince de Conti. (*Note de l'Editeur.*)

(4) La Roche, valet-de-chambre de la maréchale de Luxembourg, employé par elle pour retrouver un des enfans de Rousseau. (*Note de l'Edit.*)

(5) Alamanny, professeur oratorien. Il était de la société de Jean-Jacques à Montmorency en 1762. (*Note de l'Editeur.*)

i ma temoies bien deu la douleur pour vous davoir pardues eu si bon namies et leu pere Mandar osies qui an a etes bien tousches, e monseur le qure osi qui ma temoies deu lamities bocou pour vous. I vous presante tous les troies leur amities.

Monsieur Mata e son neuveus a etes bien touche deu vous e mon dies deu vous dire qui neu ce peu paes reuconsoles deu neu paes vous voire. I vous sanbraceu deu tous leur quere i mile compliman tous les deux.

Ogutin e ca fame on bie peure du reugrs deu vous pardre.

Monsieu leu qures deu Groles e dan la plu grande douleur deu vous : i les tougour maladeu. I vous presante ces samities et monsieu son neuveu osies.

---

tout de suite; il m'a témoigné bien de la douleur pour vous d'avoir perdu un si bon ami; et le père Mandar (1) aussi qui en a été bien touché; et M. le curé aussi, qui m'a témoigné de l'amitié beaucoup pour vous : ils vous présentent tous les trois leurs amitiés.

M. Mata (2) et son neveu a été bien touché de vous, et m'ont dit de vous dire qu'ils ne se peuvent pas reconsoler de ne pas vous voir; ils vous embrassent de tout leur cœur, et mille complimens tous les deux.

Augustin et sa femme ont bien peur du regret de vous perdre.

M. le curé de Grosley est dans la plus grande douleur de vous; il est toujours malade; il vous présente ses amitiés, et M. son neveu aussi.

(1) Mandar, père de l'Oratoire, habitait Montmorency en 1762. (*Note de l'Editeur.*)

(2) Mathas, procureur fiscal du prince de Condé. — Il prêta à Rousseau, qui voulait sortir brusquement de l'Hermitage, une petite maison à Montmorency. (*Note de l'Editeur.*)

ARRESTATION

DU

DUC D'ENGHIEN.

[On se rappelle les débats publics et les débats de cour auxquels donna lieu, en 1823, la publication d'un *Extrait des Mémoires du duc de Rovigo*, relatif à l'arrestation du duc d'Enghien. M. le prince de Talleyrand, qui était particulièrement en butte aux accusations du duc de Rovigo, crut devoir adresser au roi Louis XVIII un Mémoire qui produisit l'effet que le prince en attendait. L'entrée du château des Tuileries fut interdite à son accusateur, et le Roi lui dit : « Prince Talleyrand, vous et les vôtres pourrez venir ici « sans crainte de mauvaises rencontres. »

Ce Mémoire étant demeuré inédit, et aucune des preuves que M. de Talleyrand a pu administrer pour sa justification n'étant connue, tout ce qui émana de lui, à l'occasion de l'évènement qui faisait le sujet du débat, offre donc un véritable intérêt historique, et ne peut manquer d'être lu avec curiosité. C'est ce qui nous a déterminé à imprimer la lettre suivante.]

A MONSIEUR LE BARON D'EDELSHEIM, MINISTRE D'ÉTAT.

Monsieur le baron,

Je venais de vous adresser une note dont l'objet était de demander l'arrestation du comité d'émigrés français, résidant à Offenbourg, lorsque le premier Consul, par l'arrestation successive des brigands que le gouvernement anglais a vomis en France, ainsi que par la marche et les résultats des procédures qui s'instruisent ici, a connu toute la part que les agens anglais d'Offenbourg avaient aux horribles complots tramés contre sa personne et contre la sûreté de la France. Il a appris également que le duc d'Enghien et le général Dumouriez étaient à Ettenheim, et, comme il est impossible qu'ils se trouvent dans cette ville sans la permission de S. A. S. Electorale, le premier Consul n'a pu voir sans la plus profonde douleur, qu'un prince, auquel il s'était plu à faire ressentir les effets les plus spéciaux de l'amitié de la France, ait pu donner refuge à ses plus cruels ennemis, et les ait laissé tramer paisiblement des conspirations aussi inouies.

Dans cette circonstance extraordinaire, le premier Consul a cru devoir ordonner à deux petits détachemens de se porter à Offenbourg et à Ettenheim, pour y saisir les instigateurs d'un crime qui, par sa nature, met hors du droit des gens tous ceux qui sont convaincus d'y avoir pris part. C'est le général Caulaincourt qui

est chargé à cet égard des ordres du premier Consul; vous ne pouvez pas douter qu'il ne mette dans leur exécution tous les égards que peut désirer S. A. S.

Ce sera lui qui aura l'honneur de faire parvenir à V. E. la lettre que j'ai été chargé de lui écrire.

Recevez, M. le Baron, les assurances de ma haute considération.

Paris, le 20 ventôse, an XII.

CH. MAU. TALLEYRAND.

LA REPRISE

DE LA FLORIDE,

PAR LE CAPITAINE DE GOURGUES (1).

— 1567-68. —

[Le manuscrit de l'intéressant récit qu'on va lire était connu des auteurs de la continuation de *l'Art de vérifier les dates*, et il se trouve très succinctement analysé dans cet ouvrage, édition in-8°, tome IX (32e de la collection), pages 74 et suivantes. Les auteurs ajoutent à leur analyse : « Dominique de Gourgues, qui, à son arrivée, reçut de ses « concitoyens les plus vifs témoignages de leur admiration et « de leur reconnaissance, n'éprouva de la part de la cour « qu'ingratitude et persécution ; il fut même obligé de se « tenir caché à Rouen pendant quelque temps pour éviter

8448

(1) Bibliothèque royale. Section des manuscrits ; fonds Baluze, v. ——, p. 318.

2

« la mort, le seul prix qu'on réservât à son habileté, à son « courage et à ses succès. Il mourut à Tours, en 1593.

« Depuis qu'il eut évacué la Floride, les Français, en « proie à toutes les horreurs de la guerre civile, perdirent « de vue le Nouveau-Monde. »]

Entre plusieurs singularités inconnues aux siècles passés, que Dieu a réservées pour les hommes de ce temps, la plus admirable, à mon avis, est une quatrième partie de la terre découverte depuis quatre-vingts ans, aussi grande ou plus que les trois jà connues et décrites par les anciens, et une infinité de belles îles qui sont autour de cette nouvelle terre, dont nous sont advenues infinies commodités, et entre autres celle-ci que les hommes studieux n'estimeront la moindre, que la géographie, auparavant manquant de moitié, par ce moyen a maintenant reçu son accomplissement et perfection, et l'histoire naturelle des animaux, des plantes, de la pierrerie et des métaux, en a été de beaucoup augmentée; plusieurs belles choses que les anciens avaient plutôt conclues par ratiocination que connues par expérience, en ont été confirmées, comme qu'il y a des antipodes, et non seulement cela, mais aussi ce qu'à peine eût-on osé espérer qu'on peut y aller et venir, et négocier, trafiquer et contracter avec eux. Beaucoup d'erreurs invétérées en ont aussi été refutées, comme que la terre entre les deux tropiques est inhabitable, où elle s'est trouvée très peuplée et

plus fertile et tempérée qu'elle n'est ès régions mêmes qui jusqu'ici ont eu la réputation et le nom de tempérées.

Cette découverte ayant été faite par Cristophe Colomb, Génois, en l'an 1492, les rois d'Espagne et de Portugal, qui en sont les plus près, et qui en furent les premiers avertis, envoyèrent aussitôt chacun en son endroit pour s'emparer de ce pays le plus qu'ils pourraient, et jouir seuls ou les premiers des grandes richesses dont on leur avait fait rapport, lesquelles ont depuis surmonté leur expectation et celle de tous les hommes; mais ce pays étant si grand, comme nous avons dit, tout ce qu'ils ont pu faire, ç'a été d'en courir une bonne partie, et découvrir les meilleurs endroits pour s'y arrêter et peupler; et après en avoir occupé autant qu'ils ont pu, il est resté du pays encore plus que tous les princes de l'Europe n'en pourraient tenir.

En ce pays vide et non occupé par eux était la Floride, au commencement du règne du roi Charles IXe, à présent régnant, que les Français y allèrent et en prirent possession pour le Roi, y érigeant deux colonnes de pierre avec la devise de Sa Majesté, et y ayant bâti un fort sur la rivière de May, près la mer, et s'y étant accommodés de maisons pour le nombre qu'ils étaient, y commandèrent au gré même des Indiens jusqu'en l'an 156., que les Espagnols, jaloux de ce que les Français voulaient avoir part en ce nouveau monde, délibérèrent d'exécuter sur eux en trahison ce qu'ils n'espéraient pouvoir faire en gens de bien, et sous couleur de paix et alliance qui est entre les rois très chrétien et catholique, étant descendus à la côte de la Floride avec grand nombre de navires, demandent à parlementer au capitaine Jehan Ribault, lequel,

étant venu à eux à la bonne foi, est massacré par eux traîtreusement et cruellement avec toute sa compagnie. Puis ces traîtres et meurtriers vont vitement trouver les autres Français qui étaient autour du fort en peu de nombre, ne se doutant d'aucune trahison, et les tuent, entrent dans le fort, et s'en emparent, et quand ils ne trouvèrent plus d'hommes, se jetèrent sur les pauvres femmes, et après avoir par force et violence abusé de la plupart, les assomment toutes, et coupent la gorge aux petits enfans indifféremment. Or, il faut noter que quand ils se virent au-dessus des Français, ils en prirent le plus en vie qu'ils purent, et les ayant gardés trois jours sans leur donner rien à manger, et leur ayant fait endurer tous les tourmens et toutes les moqueries dont ils se peuvent aviser, ils les pendirent à des arbres qui étaient auprès du fort, même ils écorchèrent le capitaine Jehan Ribault, et en envoyèrent la peau au roi d'Espagne.

Les nouvelles de ce massacre étant apportées en France, les Français furent merveilleusement outrés d'une si lâche trahison et d'une si détestable cruauté, et principalement quand ils entendirent que les traîtres et meurtriers, au lieu d'être blâmés et punis en Espagne, y étaient loués et honorés des plus grands états et honneurs. Tous les Français s'attendaient qu'une telle injure, faite au Roi et à toute la nation française, serait bientôt vengée par autorité publique; mais cette attente les ayant frustrés ils souhaitèrent qu'il se trouvât quelque particulier qui entreprît un acte aussi glorieux de soi, et si nécessaire pour l'honneur et réputation de la France. Il n'y avait celui qui n'eût bien voulu avoir la louange d'avoir parachevé une telle entreprise; mais il y avait tant de difficultés et si grandes, que l'ouverture

d'icelles dégoûtait un chacun de la douceur de cette louange; la chose ne se pouvait faire sans une grande dépense, tant pour la construction et équipage des navires, que pour les armes, vivres et paiemens des hommes de guerre et mariniers qu'il y fallait : peu de gens, moins encore, peuvent et veulent faire de si grands frais; davantage l'évènement pour infinies considérations en était fort incertain, hasardeux et périlleux, et qui pis on ne voyait point que cette entreprise, étant même conduite et exécutée sagement et heureusement, pût être exempte de calomnie, ni même de quelque danger.

Ainsi il était fort difficile de trouver qui voulût racheter cette calomnie et ce danger avec la perte de ses biens et avec une infinité d'autres incommodités et périls. Toutefois le capitaine de Gourgues, gentilhomme gascon, de la vicomté de Marsan, incité du zèle qu'il a toujours eu pour le service de son Roi et l'honneur de son pays, fermant les yeux à toutes ces difficultés qu'il prévoyait bien, entreprit d'exécuter cette juste vengeance ou de mourir à la poursuite, lequel, pour s'être dès son jeune âge continuellement employé au service du Roi, tant en France qu'en Ecosse, Piémont et Italie, selon que les affaires de Sa Majesté se sont présentées, a ajouté à son naturel hardi et courageux une singulière connaissance et expérience du fait de la guerre, non-seulement par terre, ce qu'il a de commun avec beaucoup de sages capitaines de ce royaume, mais aussi par mer, en quoi il n'a guère de pareils; cela aussi faisait que plusieurs, avant sa délibération, avaient les yeux jetés sur lui, estimant que la louange d'une telle entreprise et exécution lui était destinée.

Le capitaine de Gourgues donc, au commencement de

l'année 1567, voyant que son service n'était requis par-deçà, le royaume étant paisible dedans et dehors, et n'y ayant encore aucune apparence de guerres civiles qui se renouvelèrent neuf mois après, résolut d'aller à la Floride tenter s'il pourrait venger l'injure faite au Roi et à toute la France; et encore qu'il commençât à faire ses préparatifs dès le commencement de l'année, toutefois il ne fut prêt à partir jusqu'au mois d'août. C'était une exécution qui ne consistait pas seulement en vertu et expérience, mais, comme nous avons dit, elle requérait aussi une grande dépense, à laquelle le revenu d'un simple gentilhomme ne pouvait suffire, et de lui moins que de tous autres qui toute sa vie s'était plus étudié à acquérir honneur et réputation qu'à amasser des biens de fortune. Par quoi se trouvant court de ce côté-là, il vend son bien, et emprunte de ses amis pour faire bâtir, armer et équiper deux petites navires en forme de roberge, et une patache en forme de frégate de Levant, qui, à faute de vent, pussent voguer à rame, et fussent propres pour entrer en la bouche des grandes rivières, et pour une autre de vivres et provisions pour les hommes de guerre et mariniers qu'il entendait mener.

Et ayant fait toutes ces choses et bien pourvu à tout, il s'embarque à Bordeaux, le second jour d'août, avec permission de M. de Montluc, lieutenant pour le Roi en Guyenne. Toutefois son congé ne faisait mention de Floride, mais d'aller à la côte de Benim en Afrique faire la guerre aux nègres, et descendit le long de la rivière à Royan, à vingt lieues de Bordeaux, où il fit sa montre tant de soldats que de mariniers. Il y avait cent arquebusiers, ayant tous arquebuses de calibre et morion en tête, dont plusieurs étaient gentilshommes,

et quatre-vingts mariniers qui, au besoin, savaient bien faire l'office de soldats; aussi y avait-il les armes pour eux, comme arbalètes, piques, et toutes sortes de long bois.

Après la montre faite, le capitaine départ les charges et donne les rendez-vous accoutumés en telles expéditions; mais ainsi qu'il est prêt à partir se lève un vent contraire qui le contraint de séjourner huit jours à Royan. Le vent s'étant un peu remis, il se met sur mer pour faire voile; mais bientôt après il fut repoussé vers La Rochelle, et ne pouvant même être à la rade de La Rochelle pour la violence du temps, il fut contraint de se retirer à la bouche de la rivière de la Charente, et séjourner là huit jours, à quoi il avait grand regret pour les vivres qui se consommaient, et pour la crainte qu'il avait que ses gens ne prissent ce retardement pour un mauvais augure et présage, et n'en perdissent l'allégresse qu'il y avait trouvée du commencement.

Le vingt-deuxième jour d'août, le vent étant cessé, et le ciel donnant apparence d'un plus doux temps pour l'avenir, il se remet sur mer, et fait voile. Le temps ne lui étant guère propre, et avec grande difficulté, il parvient au cap de Finibus-Terræ (*Finistère*), où derechef il est assailli du vent d'ouest qui souffle par l'espace de huit jours, pendant lesquels il est en grand danger de naufrage, et en toutes les peines du monde pour ses gens qui le priaient instamment de s'en retourner. La navire où est son lieutenant s'égare, et ne put-on savoir de quinze jours si elle était sauvée ou périe. A la parfin, elle se rendit au lieu du rendez-vous, qui était à la rivière de Lor en Barbarie, où le capitaine de Gourgues l'attendait, lequel fait ici reposer et rafraîchir ses gens

si travaillés et recrus qu'ils n'en pouvaient plus. Il les console et conforte par tous les moyens dont il se peut aviser. Quand il les a bien remis sus et rassurés, il fait lever les ancres, et cotoie une grande partie de l'Afrique pour reconnaître le pays, afin d'y faire quelque jour service à Sa Majesté. Et comme il se tournait au cap Blanc pour faire accoutumer l'air à ses gens, et, par ce moyen, les entretenir toujours en bonne santé, trois rois de nègres le vinrent assaillir, suscités par les Portugais qui ont un château à dix lieues de là, n'osant y venir eux-mêmes. Les nègres sont si bien reçus par deux fois, qu'ils n'y veulent retourner pour la troisième, et abandonnent le port au capitaine de Gourgues, lequel toutefois bientôt après partit de là, et cotoyant encore l'Afrique, vint surgir au cap Vert. De là prenant la route des Indes, il cingla en haute mer, et ayant traversé la mer du Nord, la première terre où il aborda fut une île appelée la Dominique, habitée de sauvages seulement, où il demeura huit jours pour les bonnes cannes qui s'y trouvaient. Après lequel temps, poursuivant ses erres, il vint à une autre île qu'on appelle Saint-Germain-de-Portericque, que les Espagnols tiennent, où ils trouvèrent d'une sorte de figues fort grosses et longues qui naissent ès buissons; elles sont vertes et épineuses par dehors, et rouges au dedans comme écarlate. Ils en mangèrent sous l'assurance d'un qui avait été à la Floride du temps que les Français y commandaient, que le capitaine de Gourgues amenait avec soi pour lui servir de trompette et de truchement. Elles sont un peu aigrettes, et au reste de fort bon goût, et désaltèrent fort; mais, quand on en a mangé une demi-douzaine, elles font uriner à force, et rendent l'eau rouge comme leur dedans est rouge. Nos gens pen-

saient faire du sang et être morts, et crièrent contre le trompette, qui se riait d'eux, et, comme on se voulait ruer sur lui, il leur assura qu'il n'y avait aucun danger, et que c'était le naturel de ce fruit de colorer ainsi l'urine, sans faire aucun mal, ni apporter aucun dommage.

Partant de là, ils vinrent à la Momie, île non habitée que de sauvages, fort fertile et plantureuse, où entre autres fruits on trouve des plus beaux et meilleurs oranges, citrons et melons qu'on eût jamais vus, et d'une sorte de figues longues de demi-pied, en forme de concombres, ayant la peau verte et le dedans jaune, fort bonnes à manger, qu'on appelle platanes au langage du pays. On y use aussi d'une espèce de racine semblable à des naveaux, laquelle, cuite à l'eau ou sur la braise, a le goût de châtaignes cuites : les habitans du pays l'appellent patate. On y voit aussi de fort beaux chevaux, comme chevaux d'Espagne. Les habitans sont bonnes gens et fort simples; leur Roi vint voir les navires du capitaine de Gourgues, et y passa deux nuits, puis les mena en terre voir ses jardins et sa maison faite en forme de caverne, et sa fontaine qu'il appelait Paradis, dans un creux de rocher fort profond, où l'on descendait par degrés, et disait que l'eau de cette fontaine guérissait des fièvres. Au partir de cette île, le Roi donna une grande quantité de fruits au capitaine de Gourgues en récompense de quelque toile pour faire des chemises que le capitaine de Gourgues lui avait donnée.

Au partir de là, il alla cotoyer la terre ferme vers le cap de la Belle pour toujours découvrir le pays dont le vent contraire les poussa et jeta à l'île espagnole, autrement appelée Dominique, qui est aujourd'hui habitée

des Espagnols seulement, lesquels ont fait mourir tous les Indiens naturels qu'ils y avaient trouvés, qui étaient plus d'un million; car, ou ils les ont tués par le couteau, ou pour le continuel travail qu'ils leur faisaient prendre ès mines d'or et d'argent sans leur donner aucun relâche, et pour infinis autres mauvais traitemens; ils les ont contraints de se défaire eux-mêmes de leurs mains propres, ou de s'empoisonner, ou de se laisser mourir de faim sans vouloir rien manger; et même les pauvres femmes indiennes ont été réduites jusqu'à pousser leur fruit de leur ventre avant le temps, pour racheter, par ce moyen, leurs enfans de la servitude des Espagnols, et ne les laisser venir en une vie pire que la mort : choses incroyables, si des Espagnols mêmes n'avaient écrit tout ceci de point en point en leurs histoires. Voilà comment ils ont converti les Indiens à la foi chrétienne, dont ils se vantent, et toutefois ces pauvres Indiens étaient si imbéciles avant que d'avoir expérimenté la cruauté des Espagnols, que, lorsque Cristophe Colomb y alla la première fois, seulement à voir faire les chrétiens, ils se mettaient à genoux d'eux-mêmes, adoraient la croix, se frappaient la poitrine, et faisaient tous actes de dévotion qu'ils voyaient faire aux chrétiens, auxquels, outre tout cela, ils servaient avec une promptitude incroyable, de quoi rendent aussi témoignage les Espagnols mêmes en leurs histoires.

En cette île donc ainsi tenue par les Espagnols, ils ne permettaient pas au capitaine de Gourgues seulement de prendre de l'eau, s'il ne l'avait par force, lequel se trouva ici en fort grand danger, étant la mer agitée de tourmente horriblement; et la terre lui était encore plus ennemie, car les Espagnols enragent tout aussitôt qu'ils voient un Français aux Indes; et encore que

cent Espagnes ne pourraient fournir assez d'hommes pour tenir la centième partie d'une terre si longue et spacieuse, néanmoins il est avis aux Espagnols que ce nouveau monde ne fut jamais créé que pour eux, et n'appartient à homme du monde d'y marcher ou d'y respirer, sinon à eux seuls. Toutefois le capitaine de Gourgues fut contraint s'arrêter ici, attendant que la mer fût apaisée, s'assurant qu'ils se défendraient plus aisément des Espagnols que des vents et de la tempête. Autour de cette île et d'autres prochaines ils trouvèrent des tortues si grandes, que la chaire d'une suffirait à six-vingts personnes pour un repas, et la coquille pourrait servir de targue au plus grand homme qui soit, au reste est si dure, que à bien grand peine une pistole la pourrait percer. Ces tortues demeurent le jour en la mer, et la nuit paissent en terre, et font leurs œufs en une fosse dedans le sablon, mille ou douze cents chacune, aussi bons à manger que œufs de poule. Il en fut pris une à terre entre autres qui, ayant quatre soldats sur soi, ne laissait pas pourtant de cheminer.

La mer étant devenue calme, le capitaine de Gourgues partit de là et va surgir au cap de Saint-Nicolas, où il fit calfater sa navire, que la tempête avait ouverte, dont lui advint la perte de tout le pain qui était dedans, parce qu'il s'était mouillé, et peu s'en fallut que tout le reste qui était en cette navire ne fût perdu, et la navire même; mais elle arriva tout à temps au cap Saint-Nicolas, où elle fut si bien réparée, que oncques depuis n'en advint faute. Cette perte de pain fut au capitaine de Gourgues et à sa compagnie un dommage inestimable, car il fallut retrancher les vivres de moitié, et celui qui auparavant mangeait deux biscuits le jour, n'en prenait qu'un; et les îles par où il fallait passer désor-

mais étaient tenues par les Espagnols, comme l'île de Cook, qu'ils trouvèrent la première, étant partis du cap Saint-Nicolas, en laquelle les Espagnols ne voulurent jamais bailler de vivres pour des toiles de Rouen, ni pour autres choses que à cette fin le capitaine de Gourgues avait portées, au cas que sa provision lui défaillît. Ils ne voulurent pas seulement permettre qu'on prît de l'eau, mais on en prit malgré eux.

Environ cette île, se leva un vent le plus violent et impétueux qu'ils eussent point encore eu, mais il ne dura que six heures : que s'il eût été de plus grande durée, c'était fait d'eux; car il les jetait à la côte, où les navires s'allaient perdre, et eux quant et quant.

Le cap Saint-Antoine est au bout de l'île de Cook, où ils vinrent surgir bientôt après que la tempête fut passée, loin de la Floride, environ deux cents lieues de mer. Ici le capitaine de Gourgues, ayant assemblé tous ses gens, leur déclare ce qu'il leur avait tu jusque-là, comment il avait entrepris ce voyage pour aller à la Floride pour venger sur les Espagnols l'injure qu'ils avaient faite au Roi et à toute la France, s'excuse de ce qu'il ne leur avait communiqué son entreprise plus tôt, leur ouvre les moyens par lesquels il espérait venir au bout de ses desseins, les y exhorte et prie de le suivre d'aussi bon cœur, comme il a espéré d'eux lorsqu'il les a choisis d'entre plusieurs, comme les plus propres à une telle exécution. Il leur met au-devant la trahison et la cruauté de ceux qui avaient massacré les Français, et la honte que c'était d'avoir si long-temps laissé impuni un acte si méchant et malheureux; il leur propose l'honneur et l'aise qu'il leur reviendra d'un si bel acte; bref, il les anime si bien qu'encore que du commencement ils trouvassent la chose presque impossible pour le peu

de gens qu'ils étaient, et pour être cette côte des plus dangereuses qui soient en toutes les Indes, néanmoins ils promirent de ne l'abandonner point et de mourir avec lui; et même les gens de guerre deviennent si ardens, qu'à peine peuvent-ils attendre la pleine lune pour passer le canal de Bahamo, qui est fort dangereux; et les pilotes et mariniers, qui étaient froids du commencement, sont bientôt échauffés pour cette ardeur des soldats.

La lune donc étant pleine, il entrent au canal de Bahamo, et bientôt après ils découvrent la Floride. Quand les Espagnols, qui étaient au fort, voient les navires du capitaine de Gourgues, ils les saluent de deux coups de canon, pensant que ce fussent des Espagnols. Le capitaine de Gourgues, pour les entretenir en cette erreur, leur répond de même, et, faisant semblant d'aller ailleurs, passa outre jusqu'à ce que la nuit fût venue et qu'il eût perdu la Floride de vue. Quand la nuit est venue, il tourne voile, et vient descendre à quinze lieues du fort, où les Espagnols ne pouvaient rien découvrir, dedans une rivière que les sauvages appellent Tacatacourn, qui est aussi le nom du Roi de ce pays. Les Français lui avaient donné le nom de Seine, pour ce qu'elle ressemble à notre Seine.

Aussitôt que le jour est venu, le capitaine de Gourgues, étant à la rade, voit que la rive de la mer est toute bordée de sauvages armés de leurs arcs et flèches pour l'empêcher de prendre terre, pensant qu'il fût Espagnol. Le capitaine de Gourgues, qui avait bien prévu ceci en son esprit, avait aussi avisé de faire en sorte qu'il ne fût point empêché par eux, ains qu'il fût aidé par eux-mêmes, et partant, il fait tous signes de paix et d'amitié, et envoie vers eux son trompette, qui leur

était bien connu, et savait bien parler leur langage, pour avoir conversé avec eux lorsque les Français y étaient, et qu'ils y bâtirent le fort. Tout aussitôt qu'ils reconnurent le trompette, ils commencèrent à danser, qui est un signe ordinaire de joie entre eux, et lui demandèrent pourquoi il avait tant tardé à retourner vers eux. Il répond qu'il n'avait tenu à lui qu'il ne fût retourné plus tôt. « Mais je n'eusse pu venir en sûreté, dit-il, jusqu'à présent que voici des Français qui sont venus ici pour renouveler leur amitié avec vous, et venger sur les Espagnols l'injure qu'ils ont faite à notre nation, et les maux qu'ils vous font endurer tous les jours. » Ils commencèrent à danser plus fort que paravant, et après cela, leur plus grand Roi, nommé Satirona, envoya avec le trompette un de ses plus favoris vers le capitaine de Gourgues pour lui porter un chevreuil et s'enquêter plus avant s'il venait pour trafiquer, ou pour habiter le pays, ou pour faire la guerre aux Espagnols seulement. Le capitaine de Gourgues répond à celui qui lui avait été envoyé qu'il remerciât de sa part ledit roi Satirona, et lui dit qu'il n'était point venu pour trafiquer, ni pour habiter le pays, mais pour faire la guerre aux Espagnols qui avaient tué les Français en trahison et en haine de ce que le roi Satirona et les autres rois, ses amis et alliés, avaient toujours favorisé les Français. Les Espagnols les avaient chassés de leurs maisons, et traités indignement. Et pourtant il voulait venger l'injure comme faite à eux et aux Français, les remettre en leurs maisons, et couper la gorge à ceux qui les avaient chassés.

Les sauvages, après avoir ouï cette réponse, se prennent à danser plus que jamais, et, quelque temps après, renvoient au capitaine de Gourgues pour lui dire qu'ils

s'en allaient avertir tous les Rois parens et alliés du roi Satirona qu'ils eussent à eux trouver le lendemain en ce lieu pour s'associer avec les Français, pour puis après tous ensemble aller contre les Espagnols, qui était ce que le capitaine de Gourgues désirait. Or, pendant toutes ces allées et venues, le capitaine de Gourgues avait envoyé son pilote pour sonder l'entrée de la rivière, et avait entendu de lui qu'elle était aisée, par quoi il entre en la rivière pour y être plus à couvert, et pour pouvoir plus facilement traiter avec les sauvages.

Le lendemain vinrent au même lieu le grand roi Satirona, les rois Tacatacourn, Halmiacani, Hartore, Harpaha, Helmacape, Hilicopile, Moulona, et autres, tous parens, amis et alliés du roi Satirona. Quand ils furent venus, ils envoyèrent prier le capitaine de Gourgues de descendre, ce qu'il fit, accompagné de ses soldats portant leurs arquebuses. Quand ces Rois virent venir les Français armés, ils eurent quelque frayeur, et firent dire au capitaine de Gourgues pour quoi il venait à eux armé, attendu qu'ils voulaient s'associer avec lui. Il leur répondit qu'il les voyait avec leurs arcs et armes, et qu'il portait les siennes. Tout aussitôt les firent enlever à gros faisceaux, et porter chez eux, et le capitaine de Gourgues fait poser les arquebuses à ses gens et retenir les épées, et ainsi s'en va trouver le roi Satirona, qui lui vint au-devant, et le fit asseoir à son côté droit en un siége de bois de lentisque qu'il lui fit faire semblable au sien. Quand eux deux furent assis, deux de leurs plus anciens capitaines vinrent arracher les ronces et toute l'herbe devant eux, et, après avoir bien nettoyé la place, tous s'assirent à terre en rond. Et comme le capitaine de Gourgues voulait parler, le roi Satirona le devança, lui disant que, depuis que les Espagnols avaient

pris le fort bâti par les Français, la Floride n'avait jamais eu un bon jour, et que les Espagnols leur avaient fait la guerre perpétuellement, les avaient chassés de leurs maisons, avaient coupé leurs mils, avaient violé leurs femmes, ravi leurs filles, tué leurs petits enfans, et encore qu'ils eussent reçu tous ces maux à cause de l'amitié qu'ils avaient contractée avec les Français, par qui la terre avait été habitée premièrement, toutefois ils n'avaient jamais cessé d'aimer les Français, pour le bon traitement qu'ils en avaient reçu lorsqu'ils y commandaient; qu'après le massacre que les Espagnols avaient fait des Français, ils avaient trouvé un petit enfant qui s'en était fui dans le bois, lequel il avait toujours depuis nourri comme son enfant propre; que les Espagnols avaient fait tout ce qui leur était possible pour l'avoir, afin de le tuer, mais il l'avait toujours gardé pour le rendre quelque jour aux Français, quand ils viendraient à la Floride. « Et puisque vous êtes ici, dit-il au capitaine de Gourgues, tenez, je vous le rends. »

Le capitaine de Gourgues le remercie bien affectueusement de la bonne amitié qu'il portait aux Français, et particulièrement de ce qu'il avait conservé le jeune enfant, les prie tous de persévérer toujours en cette bonne affection, leur proposant la grandeur, la bonté et clémence du Roi de France. Quant aux Espagnols, il dit que l'heure était venue qu'ils seraient punis des maux qu'ils avaient commis contre les uns et les autres, et si les Rois et les sujets avaient été maltraités en haine des Français, qu'aussi seraient-ils maintenant vengés par les Français mêmes; « Et si vous m'en croyez, dit-il, nous irons à eux au plus tôt; mais avant toute autre chose, je veux vous étrenner, et avisez que

vous plaît-il que je vous donne? » cela, disait-il, parce que les sauvages sont merveilleux convoiteurs des choses de par-deçà, et s'attendent toujours qu'on leur donne quelque chose, comme font les petits enfans chez nous.

Le roi Satirona et les autres rois le prièrent de donner à chacun une chemise des siennes, lesquelles ils voulaient, non pour les vêtir, mais pour les faire enterrer avec eux après leur trépas, comme aussi ils font de toutes les plus belles choses qu'ils ont pu amasser en leur vie. Le capitaine de Gourgues leur donna incontinent ce qu'ils demandaient, et y ajouta encore des miroirs, des couteaux, haches, patenôtres, verres, sonnettes, aiguilles, bourses, et autres telles petites choses qu'ils estiment beaucoup, lesquelles il avait portées expressément pour cette fin.

Le roi Satirona, qui avait deux cordes de grains d'argent au cou, en donna l'une au capitaine de Gourgues, les autres rois lui donnèrent des peaux de cerfs accoutrées à la mode du pays. Pendant que les sauvages s'amusaient à leurs présens, le capitaine de Gourgues interrogea le jeune homme français que le roi Satirona lui avait donné, et entendit de lui comme les Espagnols pouvaient être quatre cents de nombre, comment ils avaient bâti deux petits forts à l'entrée de la rivière de May, outre le grand fort que les Français avaient bâti sur la même rivière demi-lieue au-dessus. Ce jeune homme était natif du Hâvre-de-Grâce, de l'âge de dix-huit ans, lequel, pour l'intelligence et l'usage qu'il avait des deux langues, a été fort utile au capitaine de Gourgues en ce voyage, au retour duquel il a été rendu à ses parens. Le capitaine de Gourgues, délibérant d'envoyer reconnaître les forts, demanda au roi Sati-

rona quelque homme fidèle et sûr pour conduire un gentilhomme commingeois, nommé Estampes, qu'il voulait y envoyer. Le roi Satirona tout aussitôt baille un sien neveu nommé Olotocoraca, homme fort vaillant et loyal, en la conduite duquel les gens du capitaine de Gourgues s'en vont reconnaître les forts, après que le capitaine de Gourgues eut encore obtenu ôtages du roi Satirona pour ceux qu'il envoyait sur sa parole, qui lui furent baillés tout aussitôt que demandés. « Je vous baillerai mon fils unique, dit Satirona, et celle de mes femmes que j'aime le mieux, afin que vous connaissiez que nous ne sommes point menteurs ni traîtres comme sont ces Espagnols qui nous trompent toujours, et ne font jamais rien de ce qu'ils nous promettent. » Le capitaine de Gourgues est bien aise de ce que ses affaires s'acheminent si bien, et pour toujours gagner le temps, il dit à Satirona que ceux qui étaient allés reconnaître les forts reviendraient à trois jours de là, pendant lequel temps lui et les autres Rois pourraient avoir assemblé leurs sujets pour partir incontinent, et aller tuer tous ces traîtres. Ce que le roi Satirona et tous les autres promirent de faire, et sur cela ils s'en allèrent chez eux dansant et sautant d'aise, et le capitaine se retira en ses navires avec ses ôtages. Le fils du Roi était tout nu comme aussi sont tous les autres hommes; la femme du Roi était vêtue de mousse d'arbre, âgée d'environ dix-huit ans; ils furent trois jours ès navires, attendant que l'on retournât de reconnaître les forts; et presque à même heure voici d'un côté le gentilhomme commingeois qui fait son rapport de ce qu'il a vu, et d'autre côté les rois avec bon nombre de leurs sujets bien armés d'arcs et de flèches, tout prêts à marcher.

Ici, avant que partir, les sauvages firent un certain breuvage nommé par eux *casme* qu'ils ont accoutumé de prendre toutes fois et quantes qu'ils vont pour combattre en lieu où il y a danger. Ce breuvage, fait de certaine herbe et bu tout chaud, les garde d'avoir faim ni soif par l'espace de vingt-quatre heures. Ils en présentèrent premièrement au capitaine de Gourgues qui fit semblant d'en boire et n'en avala point, puis le roi Satirona en prit, et après lui tous les autres, chacun selon son degré. Cela fait avec plusieurs cérémonies ils lèvent tous la main, jurent et promettent qu'ils feront tous leur devoir de bien combattre, et n'abandonneront le capitaine de Gourgues.

Avant que tout ceci fut fait, la plupart du jour s'était passée; néanmoins on arrête de partir cedit jour même, et dirent les sauvages qu'ils chemineraient bien toute nuit, priant le capitaine de Gourgues de les faire mettre de là la rivière de Tacatacourn avec ses vaisseaux, car le lieu où étaient les Espagnols était de là la rivière. Le capitaine de Gourgues les voyant ainsi délibérés, leur assigne un lieu selon qu'il pouvait juger par le rapport qu'on lui avait fait pour s'y rendre tous ensemble, qui fut à la bouche d'une rivière nommée par eux Halmiacany, et par les Français qui avaient habité le pays était appelée *la Somme*, puis il les fait mettre tous delà la rivière, excepté Olotoraca, le neveu du Roi, qu'il retint avec soi pour guide, qui, depuis qu'il avait été porté au village avec les autres, il demanda des armes, et lors lui fut baillée une pique de laquelle il se sut bien aider contre les Espagnols. Quand les sauvages eurent passé la rivière, le capitaine de Gourgues commence à exhorter ses gens, leur remontrant la bonne affection et disposition des sauvages et

l'ardeur dont ils marchaient contre les Espagnols, s'assure qu'ils feront d'autant mieux que leur nourriture et éducation, leur police et religion, est meilleure que celle de ces pauvres sauvages; et comme il voulait continuer, tous se prirent à crier : Allons, allons, comme ceux qui eussent voulu y être déjà et qui étaient tous résolus d'y mourir.

Adonc, le capitaine de Gourgues, avec tous ses soldats et soixante mariniers, s'en va par mer en un petit brigantin et une barque qu'il avait outre les trois navires, la garde desquelles, avec le reste des navires, il laissa à Maître François Largue, Bordelais, patron et maître de sa navire, homme aussi expérimenté, au fait de la marine, qu'il en soit de ce temps, lui recommandant de les bien faire recalfater et de tenir tout prêt pour eux retourner au plus tôt si Dieu leur donnait bon succès: « Que si Dieu veut, dit-il, que je meure en une poursuite si juste, je vous laisse tout ce que j'ai ici, et vous prie de reconduire et remettre mes soldats en Erance comme je me fie de vous »; et en disant cela lui bailla les clefs de ses bahuts et de tout ce qu'il avait là. Ceci attendrit fort le cœur de tous, et mêmement des mariniers qui se prirent à pleurer à grosses larmes. Les gens de guerre se montrèrent un peu plus constans au dehors, toutefois il n'y avait celui qui ne fût grandement ému au dedans. Ce fut une départie pleine de compassion, et n'y a homme à qui le cœur ne fût fendu d'ouïr tant d'adieux d'une part et d'autre, tant de recommandations de la part de ceux qui s'en allaient à leurs parens et amis, à leurs femmes et alliés et tant d'autres charges baillées; et cependant parmi tout cela vous eussiez admiré l'allégresse de ces gens, lesquels, encore qu'ils pensassent aller à une mort certaine,

toutefois ils ne craignaient, sinon de n'y arriver assez à temps pour l'honneur qu'ils espéraient d'avoir seulement prétendu à un si bel acte.

Quand ils furent à la bouche de la rivière de Halmiacany où les sauvages les attendaient, qui était environ la pointe du jour, le vent de nord-est commença à souffler si fort, qu'il s'en fallut un bien peu qu'ils ne périssent, et cela apporta tel retardement que les sauvages ne purent de ce jour-là passer la rivière; toutefois le capitaine de Gourgues la passa à grande difficulté environ les huit heures du matin, et laissant là un de ses vaisseaux pour leur aider à passer, prend son chemin par terre pour les aller attendre à la rivière de Satabay qui était à quatre lieues de là; mais le chemin se trouva si mauvais, il y eut tant d'eaux à passer à gué, tant de bois à traverser, que, à faire ces quatre lieues, ils furent depuis les huit heures du matin jusqu'à cinq heures du soir; le capitaine de Gourgues ayant toujours son corps de cuirasse sur le corps et la rondelle au bras, et si ne trouvèrent rien à manger de tout le jour, sinon quelques racines de palmiers sauvages, au moyen de quoi ils étaient si las et si affamés qu'ils n'en pouvaient plus. Quand ils furent à la rivière de Satabay il y trouvèrent trois rois de sauvages qui les attendaient, conduisant chacun cent hommes. Or depuis cette rivière de Satabay jusqu'au lieu où étaient les deux forts, il y pouvait avoir quelque deux lieues. Le capitaine de Gourgues qui voyait que l'issue de son dessein consistait en diligence et célérité, encore qu'il n'eût rien mangé de tout le jour, pour ce que les mariniers n'avaient encore conduit ici la barque où il y avait fait mettre de ses provisions partant de la rivière de Tacatacourn, toutefois il partit avec dix de

ses arquebusiers et sa guide pour aller reconnaître le premier fort afin de l'assaillir le lendemain au matin. Ce chemin se trouve aussi dur et difficile que l'autre; la nuit est obscure et sombre, une petite rivière qui est tout joignant le fort, enfle pour ce que la mer commençait à monter et ne peut être passée, de sorte que le capitaine de Gourgues est contraint de s'en retourner à la rivière de Satabay retrouver ses gens, las du chemin et plus fâché de n'avoir rien fait. Un des Rois, nommé Hilicopile, le voyant retourner tout pensif, demande au truchement en son langage : « Qu'a ton roi? » Le truchement lui répond qu'il était marri de ce qu'il n'avait pu reconnaître le fort. « Dis-lui, dit Hilicopile, qu'il ne se soucie, et que je le mènerai le long de la mer sans trouver bois ni marais, mais le chemin en est plus long. »

Le capitaine de Gourgues entendant cela voulut qu'on y allât incontinent, et, accompagné de ce roi Hilicopile, part avec tous ses gens, et envoie les deux autres Rois par les bois pour se trouver au matin au passage de ladite rivière qu'il n'avait pu passer tout joignant le premier fort : il fait hâter ces gens et marche en grande diligence pour être à la pointe du jour avant qu'il puisse être aperçu. Et ainsi que le jour commençait à poindre, il arrive à cette rivière qui était grosse et enflée par la mer qui était montée; néanmoins il fait sonder le gué par quelques-uns de ses mariniers qui trouvent qu'elle ne se peut passer, dont il fut bien fâché, car il était arrivé bien à point pour surprendre les Espagnols qui dormaient encore, et pourtant il se délibère de se retirer dans le bois tout joignant la rivière, attendant que la mer fût descendue, et tout aussitôt les aller assaillir. A peine était-il encore dans le bois qu'il

commença à pleuvoir si fort qu'ils dégouttaient de toutes parts, et les soldats eurent bien fort à faire à garder leur feu; mais tout se porta bien pour ce regard. Le jour s'étant éclairci, le capitaine de Gourgues, voyant le fort à son aise du lieu où il était, et ayant bien regardé de côté et d'autre et reconnu le tout, il s'avisa qu'il n'y avait que quelque commencement de fossés, et pourtant fut confirmé en la résolution qu'il avait faite entrant dans le bois de l'assaillir aussitôt qu'il pourrait passer la rivière. Cependant il voyait les Espagnols qui travaillaient dans le fort, ce qui le mettait en quelque doute que sa venue ne fût découverte; mais l'évènement montra qu'ils ne se doutaient de rien, car après la prise du fort on vit que c'était une fontaine à quoi ils travaillaient.

Sur les dix heures, la mer étant basse, il alla passer la rivière un petit plus haut où il avait vu un petit taillis entre la rivière et le fort, qui lui servirait pour n'être point aperçu, tant à passer la rivière qu'à mettre ses gens par ordre. Et pour ce que l'eau de la rivière surmontait la ceinture, il commanda aux soldats d'attacher leur fournimens aux morions et prendre en l'une main leurs arquebuses avec la mèche et l'épée en l'autre, et au passage de la rivière il y avait si grande quantité d'huîtres que les souliers des soldats en furent coupés et la plupart d'eux blessés aux pieds; toutefois on ne fut pas plus tôt de là la rivière qu'ils remettent leurs armes et d'eux-mêmes s'apprêtent au combat.

Le capitaine de Gourgues baille vingt soldats à son lieutenant, et dix mariniers portant pots et lances à feu, pour mettre le feu à la porte, et derrière ce taillis dont ils ne pouvaient être vus, il range ses gens en bataille, et les voyant bien disposés et assurés, il con-

naît qu'il n'était besoin de grande exhortation; aussi le point où il était requérait plutôt une prompte exécution qu'une longue harangue, et partant il le fit court: « Je vois bien, mes amis, dit-il, que le cœur vous croît au besoin, aussi vous ai-je choisis pour tels; votre contenance assurée me prédit que nous vengerons aujourd'hui l'injure faite à notre Roi et à notre pays. » Et leur montrant le fort qu'ils pouvaient entrevoir en travers les arbres: « Voilà, dit-il, les voleurs qui ont volé cette terre à notre Roi, voilà les meurtriers qui ont massacré nos Français; allons, allons, revanchons notre Roi, revanchons la France, montrons-nous Français. » Et aussitôt il commanda à son lieutenant de donner à la porte avec sa troupe, et lui avec le reste va contre une plate-forme qui était à côté du fort. Les Espagnols ne faisaient que venir de dîner, et curaient encore leurs dents, quand nos gens, marchant à grands pas, la tête baissée, sont aperçus à quelque deux cents pas du fort par le canonnier qui venait de monter sur la plate-forme, lequel se met incontinent à crier en espagnol: « Arme, arme, voici des Français, voici des Français! Et quant et quant délâche sur eux une couleuvrine qui était sur la plate-forme, et en tira par deux fois; et comme il voulait charger pour la troisième, Olotoraca, plus vite à la course que nul autre, et qui n'était instruit à garder son rang, s'avança et monta sur la plate-forme, et le transperça de sa pique de part en part. Les Espagnols s'était mis en armes aux cris du canonnier, sortent hors le fort, ou pour combattre ou pour se retirer vers leurs compagnons, selon qu'ils verraient quand il seraient dehors. Le capitaine de Gourgues, à leur sortie, arrive tout à point au pied de la plate-forme, son lieutenant s'écrie

que les Espagnols se sauvaient, et lors le capitaine de Gourgues se retournant vitement vers la porte, les enferme entre son lieutenant et lui, si bien que de soixante qu'ils étaient n'en échappa pas un qui ne fût mort ou pris. On en prit en vie le plus qu'on put, par mandement du capitaine de Gourgues, pour leur faire comme ils avaient fait aux Français.

Le premier fort ne fut pas plus tôt pris qu'on s'en va assaillir le second, lequel était de l'autre côté de la rivière de May, vis-à-vis du premier, pour s'entresecourir; aussi ne cessa-t-il de tirer à grands coups de canon, pendant qu'on prenait le premier, et incommodait nos gens grandement, lesquels braquèrent contre trois pièces d'artillerie qu'ils avaient trouvées dans le premier fort, et la couleuvrine qui avait été trouvée sur la plate-forme, qui était marquée tout au long des armoiries du feu roi Henri, de quoi l'on connut qu'elle avait été prise sur les Français du temps du massacre, ce qui irrita encore plus nos Français, et de ces quatre pièces on ne cessa de tirer contre eux, pendant que le capitaine de Gourgues avec quatre-vingts arquebusiers passait vitement la rivière en sa barque qu'on venait de conduire là tout à point; lequel va descendre entre le fort et un bois qu'il y a tout auprès, se doutant de ce qui advint, que les Espagnols s'enfuiraient dans le bois pour se retirer, puis après dans le fort qui est à demi-lieue de là.

Le capitaine de Gourgues à peine était delà de la rivière, quand les sauvages ne pouvant attendre qu'on leur ramenât la barque pour passer, sautent dans l'eau, et nageant d'un bras et tenant leurs arcs de l'autre, couvrent la rivière d'un bord à l'autre, et les Espagnols qui étaient en nombre de soixante, voyant une si

grande multitude si délibérée, et pour l'étonnement dont ils étaient saisis, ne discernant entre Français et sauvages, se cuidant sauver au bois, se vont précipiter entre les Français qui déchargent sur eux si dru que la plupart en sont étendus sur la place ; les autres, voulant tourner le dos, se trouvent enfermés par les sauvages : ainsi, ne pouvant ni combattre ni fuir, ruent les armes bas, se mettent à genoux, et supplient pour la vie qui leur est ôtée plus tôt qu'ils n'ont achevé de la demander. A grand'peine le capitaine de Gourgues en peut faire garder quinze en vie, pour leur être fait selon qu'ils avaient fait aux Français. Après cette dépêche, le capitaine de Gourgues entre au second fort dont il fait incontinent transporter tout ce qu'il y avait trouvé, et repassant la rivière avec ses prisonniers, retourne au premier fort pour s'y fortifier, ne sachant quel cœur auraient les autres, ni en combien de temps il pourrait venir à bout du grand fort qui était à une demi-lieue de là sur la même rivière du côté où était le second fort. Parmi les prisonniers qu'il tenait, il y avait un sergent de bande, vieux soldat duquel il sut la hauteur des remparts du grand fort, et le lieu par où il lui serait plus aisé de le prendre.

Ces deux premiers forts furent pris la veille de Quasimodo, l'an 1568. Le capitaine de Gourgues séjourna le dimanche et le lundi, et cependant, fait faire huit échelles de la hauteur qui lui avait été montrée, et un portrait de tout le fort, en quoi ce vieux soldat s'entendait bien. Au reste, il avait si bien pourvu à son cas que tout le pays était levé en armes contre les Espagnols, de sorte que ceux du grand fort n'avaient moyen de sortir pour rien découvrir ; toutefois ils déguisèrent un Espagnol en sauvage, et l'envoyèrent le

lundi pour reconnaître quelles gens et combien ils étaient. Dieu voulut que le capitaine de Gourgues étant à la tour du fort avec Olotoraca qui toujours le suivait, cet Espagnol est reconnu par Olotoraca, et quant et quant empoigné. Il voulut faire le fin, du commencement, disant qu'il était un des soldats qui gardaient le premier fort, qui ne s'étant pu retirer au grand fort pour la multitude des sauvages, s'était ainsi déguisé de peur d'être tué par eux, et avait mieux aimé se venir rendre à la merci des Français que se mettre en danger d'être massacré par les sauvages; mais quand le sergent de bande, qu'on fit venir tout incontinent, eut maintenu qu'il était de la garde du grand fort et espion, il confessa qu'il était envoyé par le gouverneur du grand fort pour savoir qui était ce nouveau-venu et quelles gens il avait. Le capitaine de Gourgues lui demanda ce qu'on estimait de lui au grand fort. Il répond que l'on avait donné à entendre au gouverneur qu'il avait deux mille Français, dont le gouverneur et ses gens, en nombre de deux cent soixante, étaient si étonnés qu'ils ne savaient ce qu'ils faisaient. Le capitaine de Gourgues est bien aise de ces nouvelles, et délibère de les aller assaillir le lendemain en cet effroi; et de fait ce jour-là même il fait tous ses préparatifs, ordonne de ceux qu'il devait laisser pour la garde de bouche de la rivière du fort, de quoi il donna la charge au capitaine Mesmes, son enseigne, avec quinze arquebusiers, et la nuit même il fait partir les sauvages pour s'aller embusquer dans le bois, partie deçà, partie delà la rivière, et le lendemain au matin, il part avec ses gens, menant avec soi le sergent de bande et l'espion attachés, pour lui montrer à l'œil ce qu'ils lui avaient dit de parole et fait voir en peinture.

En allant, Olotoraca, neveu du roi Satirona, celui qui avait tué le canonnier au premier fort, homme courageux et vaillant à merveilles, dit au capitaine de Gourgues, duquel il ne s'éloignait jamas, qu'il l'avait bien servi jusque-là, et qu'il lui avait fait tout ce qu'il lui avait promis, qu'il savait bien qu'il mourrait à la prise du grand fort; néanmoins pour la vie il ne voulait faillir à s'y trouver; « mais je vous prie, dit-il, de donner à ma femme ce que vous me donneriez à moi si je vivais, afin qu'elle l'enterre avec moi, et que je sois mieux venu quand j'arriverai au village des esprits. » Le capitaine de Gourgues dit qu'il aimait mieux le récompenser et honorer vif que mort, et espérait de le ramener vivant et victorieux.

Cependant ils découvrent le fort, et tout aussitôt que les Espagnols les voient, ils recommencent à tirer sur eux de cinq doubles couleuvrines. Le capitaine de Gourgues gagna vitement une montagne couverte de bois et forêts au pied de laquelle était le fort, et qui s'étendait depuis le lieu où il avait été aperçu, jusque de là le fort bien loin; et, au moyen des arbres qui le couvraient, il s'approcha du fort autant qu'il voulut, sans pouvoir être offensé ni vu. Il s'arrêta en un lieu d'où il pouvait voir à son aise dans le fort et le battre à plomb; et n'avait intention de l'assaillir ce jour-là, mais de leur donner l'escalade le lendemain au matin du côté même de la montagne ou le fossé n'était flanqué, et d'où partie de ses gens pourraient battre ceux qui voudraient defendre le rempart, pendant que les autres monteraient sur les échelles; mais il advint que les Espagnols firent une saillie de soixante arquebusiers pour reconnaître ses forces. Il les vit ainsi qu'ils sortaient, et allaient courbés le long du fossé, et tout aussitôt com-

manda à son lieutenant d'aller de l'autre côté se mettre entre le fort et eux; et quand il les vit en lieu d'où il les pourrait empêcher de rentrer, il va droit à eux et commande à ses gens de ne tirer qu'ils ne fussent fort près, pour incontinent après avoir tiré mettre la main à l'épée. Quand les Espagnols furent hors du fossé, prêts à entrer en la montagne, le capitaine de Gourgues avec ses arquebusiers se trouve au pied, qui, de prime arrivée, en font tomber la plupart; et son lieutenant venant par derrière arrête ceux qui veulent fuir, de sorte qu'il n'y en eut pas un qui eût moyen de rentrer dans le fort, et furent tous là tués.

Ceux de dedans voyant qu'ils avaient en un moment perdu le plus beau et meilleur de leurs gens, et pensant que ceux qui avaient fait cette défaite ne fussent qu'une petite partie d'un plus grand nombre, désespérèrent de pouvoir résister, et d'ailleurs, ne pouvant espérer aucune composition de ceux qu'ils avaient injuriés si outrageusement, abandonnent le fort et sortent pour s'aller sauver dans les bois qui étaient de l'autre côté du fort, où le capitaine de Gourgues avait fait mettre une multitude infinie de sauvages qui décochèrent leurs flèches sur eux, et entre autres, il y en eut un qui d'un coup traversa la rondelle d'un capitaine espagnol, nommé Cachra, et lui entra la flèche bien avant dans le corps, par le tétin gauche, et l'abattit mort par terre. Le capitaine de Gourgues qui les avait vus sortir, et était couru après eux, les arrêta entre le bois et le fort ainsi qu'ils fuyaient les traits des sauvages, et là ils furent tués et taillés en pièces, sinon ceux que à grande difficulté il put réserver pour les faire mourir en voleurs.

Dans ce grand fort furent trouvées cinq doubles cou-

leuvrines, quatre moyennes et d'autres petites pièces de fer et de fonte, avec dix-huit grosses caques de poudre. On y trouva aussi force armes, comme arquebuses, corcelets, rondelles, piques et autres.

Le lendemain, le capitaine de Gourgues ayant fait charger l'artillerie en deux vaisseaux, un sauvage faisant cuire du poisson, mit le feu à une traînée de poudre que les Espagnols avaient faite, dont personne ne s'était encore aperçu; le feu se prit aux poudres, qui renversa les magasins de fond en comble, et brûla entièrement les maisons qui étaient de bois de sapin; les hommes n'eurent point de mal, parce qu'ils étaient tous dehors çà et là, mais tout ce qui était dedans fut brûlé et perdu, en sorte que le capitaine de Gourgues n'en rapporta rien, sinon l'artillerie qu'il avait jà fait charger.

Les Espagnols qui avaient été pris en vie en ce dernier fort, après qu'on les eut gardés trois jours, comme ils avaient gardé les Français, furent menés au lieu où ils avaient pendu les Français. Après que le capitaine de Gourgues leur eut remontré l'injure qu'ils avaient faite au Roi, lui massacrant ses sujets et lui volant sa terre que Sa Majesté avait conquêtée, et le fort qu'il y avait fait bâtir, et qu'ils devaient avoir pensé qu'une si lâche trahison et une cruauté si détestable, exercée contre un si puissant Roi et contre une nation si généreuse, ne demeurât impunie; que lui, qui était un des moindres gentilshommes que le Roi eût en son royaume, en avait entrepris la vengeance à ses propres coûts et dépens; quand les Rois très chrétien et catholique eussent été ennemis et en guerre mortelle, encore ne se pourraient-ils excuser d'une trahison et cruauté si extrême; maintenant que Leurs Majestés étaient amis

et alliés si étroitement, leur fait ne pouvait trouver nom assez abominable, et moins encore peine qui leur fût correspondante. « Mais encore que vous ne puissiez, dit-il, endurer la peine que vous avez méritée, il est besoin que vous enduriez celle que l'ennemi vous peut donner honnêtement, afin que par votre exemple les autres apprennent à garder la paix et alliance que si méchamment et traîtreusement vous avez violée. Cela dit, ils sont branchés aux mêmes arbres où ils avaient pendu les Français, et au lieu d'un écriteau que Pierre Malaude y avait fait mettre, contenant ces mots en langage espagnol : *Je ne fais ceci comme à Français, mais comme à Luthériens*, le capitaine de Gourgues fit écrire à une table de sapin avec un fer chaud : *Je ne fais ceci comme à Espagnols, mais comme à marauds, mais comme à traîtres, voleurs et meurtriers.*

Cette exécution étant ainsi parfaite, le capitaine de Gourgues qui avait fait ce pour quoi il avait entrepris le voyage, délibéra de s'en retourner, et n'ayant des hommes assez pour laisser à la Floride qui pussent tenir les forts, il délibéra de les ruiner, de peur que les Espagnols qui tiennent d'autres terres assez près de là, survenant, ne s'en emparassent derechef, et même que ce ne fût une occasion pour les y attirer, ou que les sauvages mêmes ne s'y fortifiassent, et que par ce moyen l'accès et l'entrée en fût plus malaisée au Roi, quand il plairait à Sa Majesté d'y envoyer de ses sujets pour y peupler, auxquels il serait plus aisé de bâtir de nouveau que de prendre les forteresses qui se trouveraient bâties, bien remparées et munies contre eux. Mais afin que les sauvages ne trouvassent mauvais que les forts fussent ruinés, ains que en étant bien aises, ils

les ruinassent eux-mêmes, il assembla les rois, et leur ayant remontré du commencement comment il leur avait tenu promesse et les avait vengés de ceux qui les avaient tyrannisés si cruellement, il vint tomber puis après sur le propos de ruiner les forts, employant tout ce qu'il pouvait faire servir à leur persuader que tout ce qu'il voulait faire était pour leur profit et en haine de tant de méchancetés et cruautés que les Espagnols y avaient commises. A quoi ils prêtèrent si volontiers l'oreille que le capitaine de Gourgues n'eut pas plus tôt achevé de parler qu'ils s'en coururent droit au fort, criant et appelant leurs sujets après eux, où ils firent telle diligence qu'en moins d'un jour ils n'y laissèrent pierre sur pierre.

Après cela on part pour retourner aux deux premiers forts qui furent abattus de pareille ardeur que le premier, et y pendit-on trente Espagnols prisonniers qu'on y avait laissés, l'un desquels confessa avoir pendu cinq Français de sa main.

Ainsi ne restant plus rien à faire, le capitaine de Gourgues voulant retourner en ses navires qu'il avait laissées à la bouche de la rivière de Tacatacourn, autrement appelée la Seine, à quinze lieues de là, il y envoie par mer avec l'artillerie son lieutenant, le capitaine Casenove, et lui avec quatre-vingts arquebusiers et quarante mariniers portant piques s'y en va par terre, menant toujours ses gens en bataille, à toutes aventures pour les sauvages, desquels il ne se fiait trop. Partout où ils passaient, ils trouvaient les chemins couverts de bonnes gens du pays, qui lui venaient au-devant de toutes parts, comme à leur libérateur, portant du poisson cuit et autres vivres pour les soldats, et entre autres une vieille femme qui lui dit qu'elle ne

se souciait plus de mourir maintenant, puisqu'elle avait vu une autre fois les Français en la Floride.

Quand le capitaine de Gourgues est arrivé à la rivière de Tacatacourra où étaient ses navires, il trouve que le maître pilote avait recalfaté ses navires, et apprêté toutes choses, si bien qu'il ne fallait que s'embarquer. Ici donc il prend congé des rois, les admoneste de persister en la dévotion qu'ils ont toujours eue au Roi de France qui les défendra contre les Espagnols et contre tous autres; et attendant que Sa Majesté y envoie un bon nombre d'hommes pour leur protection et défense, qu'ils se tiennent bien sur leur garde et avisent de n'être point surpris. Ces bonnes gens sont les plus marris du monde, et se mettent à pleurer quand ils voient que le capitaine de Gourgues s'en veut aller; et même Olotoraca, qui avait mieux combattu que pronostiqué de soi; mais ils furent remis tout aussitôt, quand il leur eut dit qu'il reviendrait à douze lunes de là, car c'est ainsi qu'ils comptent, et leur porterait force miroirs, haches et couteaux, qui sont les choses qu'ils aiment le mieux, et dirent qu'ils s'en allaient faire danser leurs femmes, qui est le plus grand signe de réjouissance dont ils usent entre eux.

Après que le capitaine de Gourgues eut pris congé des rois, il fit appeler ses gens pour rendre grâce à Dieu tous ensemble de la victoire qu'il leur avait donnée, et pour le prier de leur être en garde et conduite à leur retour en France. Quand ils furent tous assemblés: « Mes amis, dit-il, rendons grâce à Dieu du bon succès qu'il a donné à notre entreprise; c'est lui qui nous a préservés du danger de la tempête au cap de Finibus-Terræ, à l'île Espagnole, à l'île de Cook, et à la rivière Halimacani; c'est lui qui a ployé les cœurs des sau-

vages à s'associer avec nous; c'est lui qui a aveuglé l'entendement des Espagnols, en sorte qu'ils n'ont pu jamais découvrir nos forces, ni connaître et employer les leurs; ils étaient quatre pour un, en places fortes, bien remparés, et bien pourvus d'artillerie, de munitions, d'armes et de vivres; nous pour toutes ces choses n'avions rien que le bon droit, et toutefois nous les avons vaincus en moins d'un rien : par ainsi ce n'est à nos forces, mais à Dieu, que nous devons la victoire; remercions-le donc, mes amis, et reconnaissons toute notre vie le grand bien qu'il nous a fait contre toute apparence humaine, et le prions toujours de continuer sa faveur envers nous, nous guidant à notre retour, et nous préservant de tous dangers. Prions-le aussi qu'il lui plaise disposer les cœurs des hommes en sorte que tant de dangers où nous nous sommes mis, et tant de travaux que nous avons endurés, trouvent grâce et faveur devant notre Roi et devant toute la France, comme aussi nous ne nous sommes proposé autre chose que le service du Roi et l'honneur de notre pays. »

Après avoir remercié et prié Dieu, un lundi, troisième jour de mai, le rendez-vous fut donné, comme on a accoutumé de faire sur la mer, et les ancres levées; on mit la voile au vent, qui fut si propre qu'en dix-sept jours ils firent onze cents lieues de mer, et depuis continuèrent leur navigation et arrivèrent à La Rochelle, le sixième jour de juin, qui était le propre jour de Pentecôte. Ainsi ils ne mirent au retour que trente-quatre jours. Toutefois une si grande navigation ne fut sans grandes traverses, car la patache avec huit hommes dedans fut perdue, et la roberge où était un capitaine, nommé Deux, s'égara à la hauteur

d'une île qu'on appelle la Vermide, et ne vint d'un mois après que le capitaine de Gourgues fut arrivé. Peu s'en fallut que ceux qui étaient en cette navire ne périssent de la tempête premièrement, et puis de la faim, car, lors même que le capitaine de Gourgues partit de la Floride, ils n'avaient tous ensemble à manger que pour vingt jours, à raison d'un biscuit le jour, de quatre en quatre; mais Dieu voulut que le capitaine de Gourgues, étant à cinq cents lieues de France, rencontra une navire d'un Basque, son ami, qui lui donna dix quintaux de biscuit et un muid de vin qui leur fit bien et plaisir incroyable, et ce d'autant plus qu'ils ne demeurèrent moins qu'ils avaient fait en tout le reste.

Or, après que le capitaine de Gourgues eut séjourné quelques jours à La Rochelle, où il reçut tout honneur, toute courtoisie et tout bon traitement des citoyens, il fit voile devers Bordeaux où il prit la poste pour aller à M. de Monluc lui rendre compte de son voyage. Il a su depuis que les Espagnols, avertis par quelques-uns de ceux qui l'avaient vu arriver à La Rochelle, de ce qui avait été fait à la Floride, avaient envoyé dix-huit pataches avec une roberge de deux cents tonneaux pour les surprendre, et étaient arrivés à la rade de La Rochelle le jour même qu'il en était parti; et entendant qu'il avait fait voile, l'avaient suivi jusqu'à Blaye. S'il en eût été averti, il n'eût, pour rien du monde, refusé de parler à eux; et, selon leur demande, il leur aurait fait la réponse telle qu'ils eussent eu grande occasion de s'en contenter.

Voilà en somme quel a été le voyage du capitaine de Gourgues à la Floride, où l'on peut remarquer un zèle merveilleux au service du Roi et à l'honneur de la France, une singulière constance et persévérance

contre tous empêchemens, hardiesse grande en tous dangers, sagesse en la conduite, diligence et vitesse en l'exécution. Premièrement, pour venger l'injure publique qui ne lui attouchait non plus qu'à un chacun des Français, il vend son bien et s'endette, et fait dépense de plus de trente mille livres, et s'expose à une infinité de dangers, tant par mer que par terre; quand il est prêt à partir, il est arrêté par les vents contraires, l'espace d'environ trois semaines, et cependant consomme beaucoup de ses provisions, et partie de ses gens se refroidissent. Depuis la rivière de la Charente jusqu'au cap de Finibus-Terræ, il n'a jamais un bon vent, et est continuellement importuné par ses gens de s'en retourner; quatre fois il cuida être abîmé par quatre divers orages et tempêtes, et à l'une fois il y perdit la moitié de son biscuit, et lui fallut retrancher les vivres de la moitié. Et toutefois pour tous ces empêchemens il n'est empêché, ni pour aucun danger étonné; tant plus il trouve d'empêchemens, tant plus il veut aller avant; et tant plus le danger le menace, tant plus le cœur lui croît. Quand il est arrivé à la Floride, il pratique finement les sauvages et s'en sait bien servir, et suppléer par ce moyen au peu de gens qu'il avait. La diligence et célérité dont il exécute son entreprise est admirable; il ne repose, il ne mange, il est toujours attentif à son dessein, toujours en action, et jamais ne cesse qu'il n'ait ôté la Floride et la vie à ceux qui l'avaient ôtée aux Français.

Pour lequel acte si illustre et mémorable il ne pourrait recevoir récompense ni louange digne de sa vertu, car si l'Espagnol a estimé Pierre Malaudes digne d'être fait chevalier, marquis et adillantade, pour avoir, aux dépens du public et avec un nombre infini d'hommes,

massacré en trahison une poignée de Français contre la foi par lui promise et contre la paix et alliance des deux rois, c'est-à-dire pour avoir violé tout droit divin et humain, et pour avoir engravé au front de l'Espagne une marque perpétuelle de déloyauté et de trahison, de quelle récompense pourra la France estimer digne ce Français qui, à ses propres coûts et dépens, avec cent hommes de guerre et quatre-vingts mariniers, reconquit la Floride, et, tuant les traîtres, voleurs et meurtriers, a vengé l'outrage fait à son prince et à son pays, et par ce moyen a ôté la tache et macule qui enlaidissait et déshonorait le nom français, pour avoir si long-temps laissé une telle injure impunie? Encore que ce n'est le premier service que le capitaine de Gourgues a fait à son prince, aussi ne sera-ce le dernier, Dieu aidant; s'il plaît à Sa Majesté de l'employer, il a bon moyen de faire quelque bel exploit pour le service de Sa Majesté, et même en ce Monde-Neuf qui est assez large et spacieux pour suffire à tous les princes de l'Europe, et où Sa Majesté a belle matière pour exercer sa puissance et les grands moyens de bien faire que Dieu lui a donnés; s'il veut agrandir son domaine et étendre sa domination, il n'y a endroit au monde ni plus riche, ni plus ample, ni plus aisé à conquérir et à tenir que celui-ci; s'il veut, à l'imitation et exemple de ses ancêtres, convertir les idolâtres à la foi chrétienne, il y a un million de miliers d'hommes qui ne connaissent Jésus-Christ, et qui pour leur simplicité seraient plus aisés à convertir que ne furent anciennement par nos Français ceux de la Terre-Sainte.

Entreprise plus royale ni plus auguste ne pourrait Sa Majesté faire que de faire planter la religion chrétienne en ces pays, apprendre la civilité et les lettres à

ces pauvres sauvages ignorans, leur donner loi et y établir une bonne police. La dixième partie des hommes qui sont morts en la moindre de nos guerres civiles eût été trop plus que suffisante pour y conquérir l'étendue de plusieurs tels royaumes que celui-ci; il y a tant de pauvres gens en un royaume si grand que le nôtre, n'ayant maison ni buron, qui par-delà posséderaient plusieurs lieues de bonnes terres. Ce royaume n'en serait de rien diminué, mais déchargé, et eux ne changeraient de roi, mais de fortune; et où maintenant pour leur disette ils sont sujets inutiles, ils deviendraient sujets utiles et profitables. Que Sa Majesté commande seulement, il s'en trouvera assez qui y courront; et si en cela le service du capitaine de Gourgues lui est agréable, il ne désire rien tant que là et partout ailleurs exécuter ses commandemens, car il a dédié sa vie et tout ce qu'il pourrait avoir en ce monde au service de Sa Majesté, laquelle Dieu veuille maintenir et accroître en toute grandeur et prospérité.

CONSPIRATION

DE SALCÈDE. — 1582.

[De Thou et Cheverny, dans leurs *Mémoires*, ne consacrent qu'une seule phrase à la conspiration de Salcède. L'Estoile est un peu moins laconique, voici toutefois tout ce qu'il en dit :

« Au commencement d'août, à Bruges, où était lors Monsieur, duc d'Alençon, furent découverts environ trente Espagnols, qui, sous la conduite d'un Balduin, Flamand italianisé, ayant charge du duc de Parme, avaient conspiré de faire mourir ledit seigneur duc d'Alençon; dont les uns furent tués, les autres pendus, roués, brûlés, et exemplairement punis. Balduin se voyant arrêté (craignant plus cruel supplice s'il attendait l'issue du procès criminel qu'on lui voulait faire), se donna de sa dague quelques coups dans l'estomac dont il mourut tôt après. Salcède le jeune, né en France, fils de ce vieil Salcède, Espagnol, qui avait tant fait guerre au cardinal de Lorraine, et qui fut tué à Paris par ceux de Guise en 1572, le jour de Saint-Barthélemy, étant trouvé complice, fut arrêté prisonnier; et lui fut commencé son procès par lequel se sentant perdu, il s'avisa de charger de cette conspiration ceux de Lorraine et de Guise, et quelques autres grands seigneurs étant à la cour du Roi, afin d'être amené en France pour leur être confronté, espérant d'être recous en chemin, par le moyen du duc de Parme. De fait, il fut envoyé en France; mais Belièvre, pour cet effet, envoyé en Flandre, le fit conduire si dextrement qu'il ne put être recous; et fut par le Parlement fait son procès, par lequel, atteint et convaincu de conspiration de mort contre M. le duc d'Alençon, et même contre le Roi, et de plusieurs autres crimes, fut condamné d'être tiré à quatre chevaux. Ce qui fut exécuté en la place de Grève le 26 octobre de cette année, où, par l'intercession de madame de Martigues, duchesse de Mercœur, sa parente ou alliée, il ne souffrit qu'une ou deux tirades, puis fut étranglé; sa tête coupée fut envoyée à Anvers, les quatre quartiers de son corps pendus aux quatre principales portes de Paris. Le Roi et les Reines assistèrent à l'exécution dans une chambre de l'Hôtel-de-Ville, et y firent venir le président Brisson, les conseillers Perrot, Chartier, Michon, et Angenoust, rapporteur du procès, pour en conférer avec eux; et quand Tanchell, lieutenant de robe courte, présent à l'exécution avec ses archers, vint dire au Roi que, sur le bas de l'échafaud sur lequel

était son corps quand il fut tiré, il s'était fait délier les deux mains pour signer sa dernière confession, qui était, qu'il n'était rien de toutes les charges qu'il avait mises sus aux plus grands du royaume, le Roi s'écria : « Ho ! méchant homme, voici le plus méchant homme dont oncques j'ai ouï parler ! » Ce disait le Roi, parce qu'à la dernière question, où il avait assisté derrière une tapisserie, il lui avait ouï affirmer et jurer que tout ce qu'il avait dit contre eux était vrai, comme beaucoup aussi l'ont cru et le croient encore, vu les tragédies qui se sont faites depuis sur les accusés.

« L'ambassadeur d'Espagne, irrité de ce qu'on envoyait la tête de Salcède à Anvers, pour être mise en lieu éminent comme par le commandement du Roi, il affirma devant le Roi, qu'il n'avait qu'à commander à Anvers. A quoi, comme à une chose impourvue, le Roi n'eut qu'à répondre, sinon qu'il avait envoyé cette tête à son frère pour en faire ce qu'il voudrait. Buslecq, épître 9, use de ces termes : « *Qu'il en fît des petits pâtés s'il voulait.* »

Nous avons pensé que les documens suivans rempliraient d'une manière intéressante la lacune historique laissée par le silence ou le laconisme de nos chroniqueurs, et serviraient à mieux faire connaître encore le caractère de Henri III.]

Copie de la déposition de Nicolas de Salcède, prise sur l'original écrit et signé de sa main (1).

Sur la déposition et déclaration que je fais en la présence de Monseigneur, frère du Roi, sans aucune peur ni contrainte, jurant et affirmant devant Dieu les choses contenues ci-après être certaines et véritables, lesquelles je veux maintenir jusqu'à la mort, demandant grâce, pardon et miséricorde au Roi et à mondit seigneur de la très grande faute que j'ai commise, de laquelle étant très repentant, je leur dis et déclare ce qui s'ensuit.

C'est que l'on m'envoya un mémoire qui venait de la part de M. de Lorraine, au mois de mars, pour aller

(1) Bibliothèque royale. Section des manuscrits ; fonds Du Puy.

trouver messieurs de Guise à Paris, à l'hôtel de Guise, lequel me tirant à part, me fit de belles remontrances; premièrement me fit entendre les torts que l'on a faits à mon père, les grands services qu'il avait faits, et qu'il savait bien quel rang ma maison tenait en Espagne, et que s'il le voulait, qu'il ferait que j'y serais mieux que jamais mes prédécesseurs ne furent, et mille autres persuasions, et si je lui voulais promettre fidélité, qu'il m'emploierait.

Lors, après l'avoir écouté, je lui promis fidélité, et lors me fit retirer lui-même, et me dit que je me retirasse en un certain lieu qui a nom Clichy, près le port de Neuilly, où j'attendais toujours de ses nouvelles, jusqu'à ce qu'il me manda un jour, qui fut environ trois semaines après, quérir. Je fus le trouver à sa maison, la nuit, où il y avait un qui a été gentilhomme de don Juan, qui est neveu de l'ambassadeur d'Espagne, nommé Taxis, où ils me demandèrent des navires qui étaient en Normandie, et lors il me commanda d'en avoir un mémoire, tant des vaisseaux que vituailles, artilleries et gens, ce que je fis, et sitôt que je lui eus envoyé le mémoire, dépêcha le neveu dudit Taxis vers le prince de Parme, pour l'en avertir.

Et après me commanda me retirer encore près Paris, où je fus environ douze jours; et après me dit que je portasse des lettres en Lorraine, où il y en avait pour monsieur de Lorraine, pour le sieur de Bassompierre, pour le sieur de Rosne, et un paquet audit sieur de Rosne, pour faire tenir à certains particuliers, entre autres, monsieur Le Grand, Roche-Haron, le baron de Clermont; et de là m'en retournai en Champagne, chez mes cousins de Coursan et le sieur de Sautour, qui n'ont jamais rien su de ce fait; et depuis fus mandé

par monsieur de Guise, lorsque monsieur du Maine arriva à Paris, revenant du Dauphiné.

Et quand je fus arrivé, les allai trouver chez monsieur de Guise, au soir bien tard, où était le sieur de Guise, le sieur du Maine et Villeroy, lesquels me firent fort bonne chère, et me discoururent au commencement quelles nouvelles j'avais apprises, et s'il se levait force soldats pour Monsieur. — Je lui répondis qu'oui. — « Mais, ce dirent-ils, on les paie bien ici »; et lors me laissèrent auprès du sieur de Villeroy, lequel me fit une infinité de discours, pour toujours m'inciter au service du roi d'Espagne. Et ce pendant, les sieurs de Guise et du Maine se promenaient ensemble, et d'aucunes fois demandaient au sieur de Villeroy des mémoires qu'il avait en sa main, et quand ils les lui rebaillaient, il m'en montrait, et me disait: — « Voyez « si nous ferons bien nos affaires: beaucoup de la no- « blesse est pour nous; nous avons presque toute la « noblesse de Picardie, et toutes les villes; aussi nous « sommes assurés de Champagne dont monsieur de Guise « est gouverneur; voilà la liste de ceux de qui mon- « sieur le Grand-Écuyer est assuré; quant pour la « Normandie, nous avons tout le pays de Caux en « Cautentin, nous avons monsieur de Matignon qui a « les meilleures hâvres, comme Granville et Cher- « bourg; pour la Bretagne aussi, nous sommes assurés « de ports de mer, les principaux, comme Brest, de qui « un nommé Crene est gouverneur; c'est pour empê- « cher que Monsieur ne pourra défendre par mer; « pour Picardie, il y aura de bons boulevarts qui em- « pêcheront. » Lors me dit: « Vous voyez de quelle im- « portance est ce fait; » et alors les sieurs de Guise et du Maine s'approchèrent et me dirent: « Vous voyez,

« monsieur de Salcède, comme l'on se fie de vous; je « m'assure aussi que vous nous serez fidèle comme étant « votre avancement. »

Alors leurs promis derechef; et ils commencèrent à se repromener; et j'écoutais ce qu'ils disaient, et entendis bien qu'ils étaient en débat pour certaines villes qui n'avaient point encore envoyé leur assurance. Et comme ils se promenaient, le sieur de Villeroy m'entretenait toujours et me faisait entendre comme, pour venir d'Italie, ils avaient Lyon pour passage, et que l'armée du Pape, laquelle il levait, se devait joindre avec celle qui est en Savoie, qu'a M. de Nemours, et aussi que le roi d'Espagne entrerait par un côté qui était en Béarn, et un de mes parens, nommé de Mendosse, amenait de belles troupes de Biscaye; et lors je lui demandai comme là il pourra passer; il me répondit: « Nous sommes assurés de Bayonne. »

Et lors les sieurs de Guise et du Maine approchèrent et dirent au sieur de Villeroy: — « Allez parachever « cette lettre et faites le paquet »; ce qu'il fit, et partit et s'en alla à une chambre; et je demeurai près d'eux, où ils me dirent: — « Nous vous prions d'aller trouver « le prince de Parme et lui dites comme nous avons « fait la plus grande diligence qu'il nous a été possible, « et nous avons si bien donné ordre qu'en bref nous « pourrons mettre le Roi en cage. Au surplus, je lui « envoie un double de ce que nous envoyons au Roi « catholique; il verra par là quelle puissance il a en « ce royaume; aussi qu'il temporise toujours avec son « armée, et qu'il trouve moyen de s'approcher près de « Calais, et quand il sera temps, il se mettra dedans, et « lors le Roi lui-même nous mettra les armes en main. » Et me dirent: « Il faut que vous trouviez moyen d'a-

« voir un régiment de Monsieur, et vous nous le « tiendrez prêt, et que trouviez moyen d'être mis dans « Dunkerque, pour nous la livrer ; car, si nous pouvons « avoir un port de mer, cela nous est de grande im- « portance. » Et je leur demandai comme je pourrais m'en faire mettre? Ils me répondirent: « Votre régi- « ment sera beau ; le prince de Parme fera semblant « d'aller l'assiéger ; et voyant votre régiment fort, l'on « vous y mettra. » Et cela fait, se retournèrent, se promenèrent et me laissèrent là, où j'attendis que le sieur de Villeroy fût de retour ; et étant de retour, me baillèrent un paquet où toutes les copies de ce qu'ils devaient envoyer au roi d'Espagne étaient, et lors je leur baisai les mains, et leur promis tout derechef toute fidélité ; et dès lors je partis, et étant à Nancy, il vint un laquais après moi, lequel m'apporta une lettre de messieurs de Guise et Mayenne, qui me mandaient de ne partir de la Lorraine que je n'eusse reçu de leurs nouvelles, qui fut huit ou dix après ; et m'en apporta un petit Espagnol borgne, nommé Riverre, lequel me bailla encore un petit paquet pour ledit sieur de Parme. Et lui partit le même jour que moi, qui fut le jour de la Saint-Jean-Baptiste, et alla trouver le Pape, et de là en Espagne, et crois qu'à son retour tout se commencera. Et moi je vins trouver le prince de Parme lequel me donna un Italien pour envoyer à Calais trouver le sieur de Gourdon, et après la réponse sue dudit sieur de Gourdon, le prince se devait acheminer ; ledit prince me dit: « Trouvez moyen d'avoir des « commissions, pour tâcher à avoir un port de mer en « Flandre, comme Messieurs m'ont mandé. » Étant à la suite de Son Altesse, nous nous accostâmes, le sieur de Comballe et moi, lequel me dit qu'il avait trois mille

arquebusiers prêts, lesquels courraient des fortunes, et qu'il était prêt de prendre autre parti que celui de Son Altesse.

Me suis aussi advisé de mettre en ce lieu les particuliers de la France que j'ai vus sur les mémoires, et ces deux qui sont de la France. En premier, les susnommés et davantage les sieurs de Villecler, de La Châtre, de Gourdon, de Matignon, de Mandelot, de Verlabours, de La Meilleré, La Gunandaie, le sieur de La Roche-Guyon, Chantelou, et ceux qui étaient des états de Normandie. L'on m'a nommé M. de Nemours, d'Aumale, le marquis d'Elbœuf; ils pensent que M. d'Arques sera pour eux, aussi le sieur de Lansac le jeune, Pougaillart, Sesac, le baron de Grandpré, le sieur de Villeroy. Me souvient que Auteman en est, et est de ceux de Paris qui se sont faits forts pour ladite ville, les sieurs d'Antragues, Sigogne, Berante, celui qui a le régiment de Picardie, Ballemont et le baron d'Aussonville. En partant avec ledit prince de Parme, il me bailla un Italien pour laisser au sieur de Gourdon, lequel lui devait porter des nouvelles audit prince de Parme de ce qui serait de besoin de faire. Le signal que le sieur de Gourdon et Bidoussan avaient était que ledit sieur de Salcède lui baisait les mains, et alors il devait envoyer un certain chiffre au prince de Parme. J'oubliais le sieur d'O et Manon, son frère, qui est capitaine des gardes, M. de Maugiron, M. de Suze, de Dauphiné; auprès du pape le cardinal de Pelvé fait toutes leurs affaires. Enfin leur dessein est de mettre la France entre les mains du roi d'Espagne. Encore me souviens que le duc de Brunswick leur doit amener dix mille reitres. Qui est tout ce que de quoi je me souviens, jurant comme dessus ce contenu

être fort véritable. En témoin de quoi ai écrit et signé de ma main la présente déposition ce XXIIe de juillet mil cinq cent quatre-vingt et deux, qui est l'an que s'est fait toutes les choses ci-dessus; me ressouvenant que le sieur de La Guiche, grand-maître de l'artillerie, en est de la menée.

NICOLAS DE SALCÈDE.

Additions à la déposition prise sur le vrai original. (Note de Dupuy.)

Monseigneur,

Je vous supplie très humblement me vouloir pardonner si samedi, me trouvant devant Votre Altesse, j'oubliai quelques points à vous réciter de ce que premièrement vous avais envoyé, écrit et signé de ma main. La cause qui m'en garda fut pour être étonné d'être devant Votre Altesse, laquelle j'ai toute ma vie servie très humblement et très fidèlement, et pour lors me voir serviteur de celui contre qui avez guerre; le regret et le crève-cœur d'avoir laissé et d'être délaissé de vous, Monseigneur, qui avez été mon premier maître; et n'ayant jamais porté les armes que pour le Roi et Votre Altesse, jusques au siége d'Audenarde où la misérable fortune m'a conduit, toutes ces considérations-là me troublèrent et me troublent tellement l'esprit que j'oubliai aussi à vous parler touchant M. de Nevers, lequel est de la menée aussi, La Roche-Guyon, Chantelou, Legros, Belanger, et les états de Normandie, aussi pour le fait de Calais, dont M. de Guise

mandait au prince de Parme qu'il s'acheminât vers Calais pour se mettre dedans lorsqu'il avisera bon être; et qu'alors le Roi lui-même leur mettrait les armes en main, et que à l'instant ils commenceraient à jouer leur personnage. Aussi, comme Comballe désirait que lui fisse prendre parti avec le roi d'Espagne, et qu'il avait trois mille arquebusiers qu'il y mettrait. Quant pour le doute qu'avait Monseigneur que j'étais venu ici pour attenter à Votre Altesse, je vous prie, par la foi que je dois à Dieu, que jamais cela ne m'est entré en l'ame, ni que jamais personne ne m'en a parlé, comme je m'assure que Dieu vous en fera connaître la vérité être telle comme vous la dis; bien vrai est que désirant avoir Dunkerque et Cambrai, y faire menées avec de vos capitaines pour cet effet, comme je vous ai déclaré par mes dépositions ci-devant, voilà la cruelle cause qui m'a fait passer par ici, et pour faire du rapport de votre armée à MM. de Guise et du Maine, et de La ....., et le prince de Parme au roi d'Espagne pour me faire bailler la terre que don Louis de Figueras, mon oncle, a. Il n'y a autre entreprise sur Votre Altesse, sinon qu'ils vous voulaient couper les passages, tant sur Picardie que par les autres, tant de ladite Picardie que de Normandie, comme de Dieppe, du Havre, Cherbourg, Honfleur, Granville, de la Bretagne la plupart, entre lesquels me souviens que Brest en est, et tous les gouverneurs des places ci-dessus dénommées, pour vous empêcher aussi les rivières; car ils faisaient état que l'armée du prince de Parme devait se mettre au pays d'Artois et de Picardie.

Voilà tout ce que je sais de leurs affaires, et vous jure et proteste que le contenu des mémoires que par ci-devant vous ai écrits, et même ici, est très véritable;

et suis prêt là-dessus recevoir tous les tourmens qu'il plaira à Votre Altesse m'ordonner. J'ai tant de fiance en Dieu que je m'assure que, lorsqu'on voudrait présenter l'un de ces trois messieurs qu'ai nommés, que je leur ferai avouer le contenu de ce que j'ai déposé contre eux. Je vous supplie très humblement, Monseigneur, vouloir avoir pitié de moi, égard à ma jeunesse, et à tant de gens de bien vos serviteurs à qui j'appartiens. Aussi l'offense qu'ai faite au Roi et à vous n'a point été comme Français étant traître à la couronne, mais comme Espagnol faisant le service de celui qui m'avait retiré lorsque j'ai été délaissé du Roi et de Votre Altesse; il désirait se servir de moi, non comme de Maurevel, mais comme l'un de la race de ceux qui de tout temps lui ont fait et font de grands services, et employés en grandes charges, aussi qu'il m'estimait capable pour être employé en charge honorable, comme pourra voir Votre Altesse lorsqu'elle me voudra employer et se servir de moi. Je supplie très humblement Votre Altesse me vouloir donner la vie qui justement est entre vos mains pour la grande faute que vous ai commise, et pour la mauvaise opinion qu'avez contre moi. Avisez le tourment le plus rigoureux, je le recevrai de bon cœur, espérant que Dieu me fera la grâce que connaîtrez mon innocence et ce fait-là.

Votre très humble et très obéissant serviteur, qui vous supplie très humblement vouloir étendre votre miséricorde sur moi, et me prêter la vie pour la perdre honorablement pour votre service.

NICOLAS DE SALCÈDE.

DISCOURS SUR LA MORT DE NICOLAS DE SALCÈDE, DRESSÉ PAR LE SIEUR ANGENOUST DE SENS.

Quelques historiens ont bien remarqué, en écrivant la Conspiration de Salcède, que le roi Henri III lui avait vu donner la question, mais ils ont omis pourquoi et comment.

Salcède, surpris en Flandre, en la cour de Monsieur, fut envoyé au Roi sous bonne garde; arrivé à Paris, fut mis à la Bastille, et envoyé, du seul mouvement du Roi, à monsieur Jérome Angenoust, l'un des anciens conseillers du parlement, avec commandement de s'en préparer lui en faire le récit et prompte expédition, avec observance néanmoins de toutes les formes requises. Angenoust, ayant reconnu toute l'importance de cette affaire, pria le premier président de Thou de lui donner deux présidens, et dix anciens conseillers, pour l'assister à l'interrogatoire de Salcède; les présidens Brisson, Chartres, Perrot, Michon, aucuns conseillers et commis, et tous ensemble, se transportèrent en la Bastille où ils l'interrogèrent.

Au sortir, un gentilhomme, de la part du Roi, mena Angenoust pour lui raconter ce que le prisonnier avait confessé; lequel lui fait trouver bon, pour la vérité des choses dites par Salcède, que le greffier avait mené, fit lecture de ses réponses; lesquelles entendues par le Roi, fut grandement troublé pour l'horreur de l'entreprise et le nombre des complices.

Le lendemain sur le soir, le Roi mande Angenoust, et lui dit que ce même jour au matin, M. le chancelier, en présence de la Reine, sa mère, avait, en une

chambre du bois de Viencennes, interrogé Salcède, mais qu'il avait parlé tout autrement que ce qui était écrit en son interrogatoire.

Angenoust répond qu'ayant reconnu qu'en cette conspiration se trouvent plusieurs personnes de qualité, il avait bien prévu qu'on y pourrait apporter plusieurs artifices, et qu'à ce sujet il avait obtenu de la cour du parlement un président et trois conseillers pour assister à l'interrogatoire de Salcède; supplie Sa Majesté de les mander sur ce moment avec le greffier pour être éclairci de la vérité.

Le roi refuse, disant que sa fidélité était assez connue et éprouvée, qu'autrement il ne l'aurait choisi pour rapporteur. Angenoust, après avoir rendu grâces à Sa Majesté de l'honneur qu'elle lui faisait, ajouta qu'elle ne pourrait solidement pourvoir à la sûreté de son royaume et de sa personne tant qu'elle resterait en quelque doute des desseins des conspirateurs. Enfin il obtient, par des remonstrances, que les conseillers, le greffier seraient mandés, et ils le furent à l'instant.

Pendant un temps, le Roi, fort pensif, se mit à la fenêtre de sa chambre qui regarde sur la cour du Louvre, et après avoir longuement considéré une multitude de noblesse dont la cour et fenêtres du Louvre étaient pleines, se tournant, pour lors la suite du Roi fort grossie, tint ce propos : « M. Angenoust, vous voyez « bien là du monde, dites-moi en qui puis-je me fier « de tous ceux-là. »

Angenoust, pour conforter l'esprit du Roi qu'il voyait troublé de frayeur, lui représente comment Dieu protégeait les Rois, et leur suscitait au besoin de bons et fidèles serviteurs, et puisque par sa providence cette conspiration était découverte, il fallait voir

que cette même bonté divine lui fournirait les moyens de la rompre et dissiper.

Sur ces discours, le président Brisson, Chartres, Perrot et Michon, conseillers, et leur greffier, qui avaient été mandés, entrent en la chambre du Roi, lequel leur raconte comment, en présence de la Reine, M. le chancelier avait interrogé Salcède au bois de Vincennes, mais que ces réponses étaient bien dissemblables à celles de leur interrogatoire, et bien qu'il ne fût entré en aucun doute de leur probité, néanmoins à l'instante prière de M. Angenoust, il les avait mandés.

Angenoust supplie le Roi que l'interrogatoire fût lu d'articles en articles en présence des conseillers, ce qui fut fait par le greffier.

Après la lecture de chaque article, les conseillers assurèrent Sa Majesté, avec serment, que les réponses de Salcède avaient été fidèlement rédigées par écrit, sans y rien changer; le Roi derechef témoigna l'assurance qu'il avait de leur intégrité et les congédia.

Peu de jours après, le procès ayant été rapporté, est ordonné que Salcède serait tiré à quatre chevaux, et qu'auparavant il aurait la question ordinaire et extraordinaire pour lui faire déclarer ses complices et essayer à tirer de lui tout le secret de la conspiration.

Angenoust ayant fait disposer, selon son dessein, la chambre où la question devait être donnée, s'en va à la garde-robe du Roi, dès les quatre heures du matin, et par Camusat, plus aimé valet de garde-robe, fait avertir le Roi à son réveil qu'il avait à lui parler de chose de conséquence. Admis à la ruelle du lit, il expose à Sa Majesté le résultat de sa cour de parlement, l'énormité de cette conspiration, de combien il importait pour le bien de son service, conservation de sa pér-

sonne et de son Etat, d'être au vrai éclairci de tous ses doutes; que les réponses de Salcède faites au bois de Vincennes lui tournent sans cesse en l'esprit, et partant qu'il semblait nécessaire que Sa Majesté assistât à la question du criminel, et qu'à ce dessein il avait disposé un lieu duquel il pouvait voir et entendre tout ce qui se passerait, sans être aperçu; mais que si cela était exécuté, il ne résisterait pas bien.

A ces propos d'Angenoust, proférés avec affection, le Roi subsista quelque temps, le regardant fixement, pour lui demander si aucun de ses prédécesseurs rois s'était autrefois trouvé en semblable expérience. « Non, « dit Angenoust; mais, Sire, ceux qui, se trouvant en « telle peine, n'ont assez diligemment travaillé à décou- « vrir la vérité de telles méchantes menées faites contre « leurs personnes, s'en sont très mal trouvés. » Le Roi lui répondit qu'il le verrait donc; et à l'instant, se fit habiller promptement, et entra en son carrosse, n'ayant que le capitaine de ses gardes et Angenoust, et les portières du carrosse basses, se fait conduire en la cour du palais mené par Angenoust au lieu qu'il avait préparé.

Le président Brisson, Chartres, Perrot, Michon, arrivent à la chambre de la question; le criminel y est mandé, et bien que conduit de la Conciergerie avec nombre d'archers et huissiers, néanmoins sur la montée fut entendue cette voix : « Hé, seigneur Salcède, ne « mettez point tant de gens de bien en peine, » dont l'auteur ne put être reconnu.

Salcède, introduit devant ses conseillers, et ayant vu les préparatifs de la géhenne qu'ils lui devaient donner, se mit à prier la miséricorde de ses juges, les suppliant à genoux de le vouloir exempter de ces tour-

mens, attendu qu'il avait confessé la vérité de cette affaire.

— « Qu'avez-vous confessé? » dit Angenoust, rapporteur.

Salcède répond que ses confessions avaient été écrites par leur greffier. Le rapporteur, insistant, lui enjoint de raconter derechef ce qu'il avait confessé devant ceux de la Bastille.

Lors le criminel récita toute la tissure de l'entreprise, conformément à ses premières réponses, qu'il amplifia de plusieurs autres faits et circonstances remarquables. Admonesté de ne charger personne contre vérité, il assura avec un grand serment, il assura que tout ce qu'il avait dit était véritable. Ses confessions lui sont lues, auxquelles il persiste pendant et après les tourmens de la question, laquelle achevée et le criminel ramené, Angenoust ayant à l'instant envoyé un huissier pour avertir la cour de la présence du Roi, s'en va découvrir la tapisserie de devant Sa Majesté avec très humble révérence.

Le Roi se tint un espace de temps dans sa chaire, regardant d'un œil fort pensif les conseillers, puis se levant à l'arrivée des autres présidens et conseillers de la grande chambre, leur dit « que l'on lui avait fait « faire une chose qu'il ne ferait jamais plus; mais que, « pour une partie de son royaume, il ne voudrait pas « n'avoir entendu de ses oreilles les confessions de ce « misérable Salcède. » Et après avoir approuvé et loué la discrétion et le jugement dont le rapporteur avait usé à faire parler le criminel, fut conduit par la cour en la grande chambre, et de là jusqu'en son carrosse, lors environné de plusieurs seigneurs, gentilshommes de ses gardes.

L'après-dîner, le Roi, assisté de la Reine sa mère, de madame la princesse de Lorraine sa nièce, alla à l'Hôtel-de-Ville, et se tint en la chambre qui a ses vues sur la Grève, tant que l'exécution de Salcède dura, et toutefois éloigné des fenêtres qui avaient été garnies de jalousies, auxquelles madame de Lorraine se tint et vit faire l'exécution, rapportant au Roi ce qui se faisait et ce qu'elle pouvait entendre. Il s'y trouva si grand nombre de peuple, non seulement en la place, sur les bateaux dont la rivière était toute couverte, mais aussi aux fenêtres et jusques sur les toits, et même que le Roi en fut émerveillé, disant n'avoir jamais vu tant de monde assemblé.

Peu de jours après l'exécution de Salcède, sa veuve accoucha, et fut M. de Lorraine parrain de l'enfant. A sa prière, par l'entremise de la Reine-mère, la confiscation des biens du condamné fut donnée à sa veuve et à ses enfans, et la preuve portée au cabinet du Roi et mise au feu.

ÉLOGE

DE FRANKLIN,

PAR VICQ-D'AZYR.

(1791.)

[On verra, par la citation suivante, si nous sommes autorisé à regarder comme heureuse la circonstance qui nous met à même de publier ce morceau. On lit dans l'*Eloge historique de Vicq-d'Azyr* (1), prononcé par Lémontey à l'Académie française, le 25 août 1825 :

« Les œuvres oratoires de Vicq-d'Azyr remplissent trois volumes et se composent d'environ cinquante Éloges. L'importance et la variété des matières l'obligèrent à y déployer son génie universel. Il n'eut pas seulement à tenir dans sa balance les savantes renommées de Linnée, de Haller, de Bergman, de Camper, de Schéele, de Pringle, de Lorry, de Duhamel : on le vit encore, dans l'*Éloge du comte de Ver-*

(1) *Œuvres de Lémontey*, Paris, Sautelet, 1829, T. III, p. 46.

gennes, pénétrer en homme d'État les mystères de la politique; dans celui de M. Watelet, éclairer sous des aspects nouveaux et piquans la délicate métaphysique des beaux-arts; et dans celui de M. de Montigny, peindre le second âge de l'industrie française et le complément des pensées du grand Colbert. L'*Éloge de Franklin* attesta surtout la vigueur de son talent et la diversité de ses connaissances. Je ne puis louer que sur parole ce discours qui passait pour son chef-d'œuvre; car, par une fatalité singulière, il est le seul de ses principaux ouvrages qu'on n'ait pas imprimé. J'étais absent de Paris lorsqu'il le prononça, mais je retrouvai à mon retour la vive sensation qu'il y avait laissée. On répétait ces paroles mémorables de son début sur le vieillard Américain: « Un homme est mort, et deux mondes sont en deuil. »

Lémontey ajouta postérieurement dans une des notes préparées pour l'édition générale de ses *Œuvres* (1) : « Je me souviens que l'on comparait beaucoup alors cet *Éloge de Franklin*, par Vicq-d'Azyr, à celui que Condorcet avait prononcé dans l'Académie des Sciences, et que l'on accordait généralement la préférence au premier. Ce n'est pas que Condorcet manquât d'idées, de vues utiles et d'un certain entraînement; mais tout cela s'éteignait dans un style verbeux et décoloré. Le discours de Vicq-d'Azyr fut prononcé le 14 mars 1791, et comme il était destiné à faire partie des Mémoires de la Société royale, il entra probablement dans les cartons de cette compagnie, d'où il a dû passer ensuite dans ceux de l'École de Médecine, et enfin dans les archives de l'Académie royale de Médecine. On m'a dit que Vicq-d'Azyr, peu de temps

(1) *Œuvres de Lémontey*, T. III, p. 75.

avant sa mort, avait refait son manuscrit dans le dessein de le publier. Il avait dû, en ce cas, y introduire bien des changemens (1); car, entre autres choses, quel imprimeur aurait osé, dans ces temps monstrueux, mettre au jour l'hommage que certainement l'auteur avait rendu à Louis XVI et à ses ministres, pour la part qu'ils avaient prise à l'affranchissement des colonies anglaises? Une personne que Vicq-d'Azyr affectionnait, et à qui ordinairement il faisait lire ses ouvrages, avait copié de celui-ci quelques morceaux qui me sont parvenus. Voici une singularité que j'ai remarquée. Le début, que des auditeurs m'avaient unanimement rapporté en ces termes : « Un homme est mort, et deux mondes sont « en deuil, » est transcrit de cette manière : « Un homme « est mort, et des nations ont pris le deuil. » En réfléchissant qu'il était difficile que plusieurs auditeurs se fussent trompés sur une phrase aussi courte et aussi saillante, j'ai soupçonné que Vicq-d'Azyr avait débité la première version. qui est d'un effet plus oratoire, et avait écrit la seconde, plus conforme à l'exactitude historique. On peut faire la même observation sur le mot célèbre de Buffon, *le style est l'homme même*, qui ne se trouve point dans les premières éditions de son Remerciement à l'Académie, et qu'il a probablement créé ou adopté après coup. »]

Un homme est mort, et des nations ont pris le deuil. Cet homme, dont la cendre reçoit tant d'honneurs, était un simple citoyen, et les peuples qui les lui ren-

(1) Cette supposition est sans fondement. Il y a sur le manuscrit des corrections plutôt que des changemens. (*Note de l'éditeur.*)

dent, ce sont des peuples libres. C'est Franklin qui a cessé de vivre. A cette nouvelle, on garde un silence religieux, car on n'a point de larmes à verser sur sa tombe. Hé! pourquoi pleurerait-on? Franklin a duré presque autant que son siècle, dont ses vertus honoreront le souvenir. En parcourant l'échelle de la vie, il s'est élevé toujours, sans descendre jamais. Inventeur parmi les savans, législateur parmi les peuples, libérateur de sa patrie, il a vécu autant qu'il fallait pour elle et pour lui-même, autant qu'il fallait pour sa gloire et pour son repos; il a vécu assez pour voir des jours tranquilles succéder à des jours désastreux, pour jouir du bonheur de ses concitoyens et des respects des deux mondes.

Je le peindrai jeté par le hasard de la naissance dans la classe nécessiteuse du peuple, où si souvent le germe des grands talens périt, faute de culture. Pour se développer au milieu des obstacles, ce germe heureux et rare a besoin d'être défendu par une ame courageuse, telle qu'était celle de Franklin. Il eût pu dire comme un philosophe moderne, Winkelman, qui eut aussi long-temps à lutter contre la fortune : « En descendant dans mon cœur, j'ai toujours trouvé que ses forces surpassaient encore ses ennemis. »

La famille de Franklin est originaire d'Eaton, dans le Northampton-Shire, en Angleterre; elle demeura protestante sous la reine Marie, et fut long-temps célèbre par son zèle ardent contre le papisme. Des ordres dictés par la plus absurde intolérance défendaient alors aux habitans de la Grande-Bretagne d'avoir chez eux des Bibles anglaises, et des appariteurs visitaient inopinément les maisons, pour chercher si on s'y conformait à la loi. La famille de Franklin employa, pour

conserver une de ces Bibles, un stratagème qu'il se plaisait à raconter. Sous le tabouret du grand-père était attaché le livre, que des rubans tenaient ouvert. Le tabouret, renversé sur les genoux du vieillard, autour duquel on se rassemblait, tenait lieu de pupitre; un des enfans veillait alors, et, au premier signal, la lecture interrompue, le tabouret remis en place, et la famille dispersée, ne laissaient subsister aucune apparence de protestantisme, auquel chacun d'eux tenait d'autant plus, qu'on le persécutait davantage.

Josiade Franklin, père de Benjamin, auquel nous consacrerons cet Éloge, ayant embrassé la secte des presbytériens, qui n'était que tolérée en Angleterre, passa, en 1682, à Boston, pour y suivre librement la religion qu'il avait adoptée. La profession de teinturier, qu'il avait exercée jusqu'à ce moment, étant devenue insuffisante pour les besoins de sa famille à Boston, il y substitua celle de chandelier, dans laquelle Benjamin Franklin fut élevé. Ce grand homme nous apprend dans ses Mémoires que son occupation consistait alors à couper les mèches, à remplir les moules, et à faire des commissions en ville. Son père, qui avait formé le projet de le vouer à l'Église, faute de moyens, ne put y parvenir; il le plaça chez plusieurs ouvriers, où Franklin apprit à se servir de divers instrumens des arts, et, après de nombreux essais, il fut appelé par sa passion pour les livres à la profession d'imprimeur, qu'il choisit avec joie, et à laquelle il se livra d'abord sans partage.

Suivons-le dans l'atelier où ses mains vont pourvoir à sa subsistance. A la vue de ces presses dont les travaux doivent influer sur le sort des nations, ses sens se troublent, il a le pressentiment d'une grande

destinée, et nous verrons l'œuvre obscure qu'il commence se lier à un brillant avenir.

Benjamin Franklin, par une bizarrerie que lui-même a remarquée, était le plus jeune fils du plus jeune des fils, en remontant jusqu'à la cinquième génération. Il fut mis en apprentissage chez un de ses frères, qui le traita toujours avec dureté. A cette époque, le capitaine Northilako ayant péri dans un naufrage, avec deux de ses filles aussi connues par leur beauté que recommandables par leurs vertus, Benjamin composa sur ce triste évènement une complainte, qui fut sa première production littéraire; et peu de temps après il célébra dans une chanson la prise d'un corsaire fameux appelé *la Barbe-Noire*. Son frère, ayant imprimé ces deux pièces, força Benjamin à les porter et à les vendre lui-même dans les rues de Boston, ce que le jeune auteur fit avec autant de résignation que de succès. Le peuple, auquel, soixante ans après, il devait donner des lois, reçut de lui ces couplets, et les chanta. Ils n'offraient, dit Franklin dans ses Mémoires, qu'une poésie incorrecte et grossière; mais ils respiraient déjà le patriotisme et l'humanité.

Je ne sais si ceux qui m'entendent éprouvent à ces divers récits les mêmes impressions que j'en ai reçues; on est effrayé de tant de détresse qu'on partage, et lorsqu'on voit Franklin soumis à de telles épreuves, il semble qu'on ne puisse s'empêcher de craindre que, parmi tant d'infortunes, il ne perde courage et qu'il n'échappe à la belle destinée qui l'attend.

Il trouva chez son père l'*Essai* du docteur Mather *sur l'art de bien faire*, qui fut de bonne heure le sujet de ses méditations, et les *Vies des hommes illustres*, par Plutarque, qui lui offrirent des modèles

de toutes les vertus. Un volume dépareillé du *Spectateur*, que le hasard mit dans ses mains, lui ouvrit un champ nouveau. Il essaya d'écrire quelques morceaux dans ce genre, qu'il fit insérer, sans nom d'auteur, dans une gazette publiée par son frère. On les accueillit, on les compara même à ceux des littérateurs les plus célèbres; et, par ce petit stratagème, il força des juges malintentionnés à l'applaudir.

Quelques différends qu'il eut avec son frère l'engagèrent à quitter Boston; il ne trouva point d'occupation à New-York. S'étant embarqué à Burlington pour Philadelphie, il se mêla parmi les rameurs et les seconda avec un tel zèle, que le patron du vaisseau refusa sa contribution, lorsqu'il s'agit de payer sa place. Franklin le força d'accepter un shelling. Arrivé à Philadelphie, il ne lui restait qu'un dollar, avec lequel il acheta trois pains; il en donna deux à des compagnons de voyage non moins indigens que lui, et il mangea le troisième en parcourant les rues de Philadelphie. Pressé par la soif, la Delaware lui offrit ses eaux pour le désaltérer. A peine vêtu, sans argent, sans appui, mais calme dans l'infortune, comme il le fut ensuite au faîte des honneurs et de la gloire, se reposant sur la force de ses bras, comme il fit dans d'autres temps sur celles de son courage et de sa volonté, ne sachant d'ailleurs ni à qui il vendrait son travail, ni si le soir il aurait un asile, ainsi fut reçu celui qui, par des efforts plus qu'humains, devait changer un jour la face de l'Amérique, commencer et finir le grand œuvre de son indépendance; qui, revêtu du caractère de son ambassadeur, devait chercher sous un autre ciel et y trouver pour elle une protection puissante, répandre dans l'Europe esclave les premiers germes de la liberté,

et reparaître enfin triomphant sur ce même fleuve, dans ces mêmes murs témoins en ce moment de sa misère et de son entier abandon.

Il s'en fallut peu que Franklin ne demeurât encore à Philadelphie sans emploi, car l'imprimeur Keimer, qui le reçut chez lui, se l'attacha plutôt par égard pour sa position, que par le besoin qu'il avait de son travail. L'imprimerie de Keimer était dans le plus grand désordre, Franklin la rétablit; et, à l'âge de dix-huit ans, il partit pour Londres.

Il y fut d'abord admis chez le fameux imprimeur Palmer, où il publia une réfutation sur l'*Essai des principes sur la religion naturelle*, par Woallaston, ouvrage sur lequel il avait médité en l'imprimant. Il travailla ensuite chez l'imprimeur Waltz. Il se trouvait riche avec le salaire de ses journées, dont il réservait plus de la moitié pour servir à son instruction; il fréquentait les spectacles; il assistait aux séances du parlement; il se promenait dans le fameux temple de Westminster, parmi ces tombeaux du fond desquels la voix éloquente des grands hommes qui ne sont plus parle si puissamment à ceux que la nature appelle à devenir de grands hommes. Il apprit à douter en lisant Schaftesbury; Pymberton, Lyons, Maudeville, Hansloane, l'admirent à leurs entretiens. Il visita ce que l'Angleterre avait de plus curieux; mais il ne lui fut point permis de contempler ce qu'elle avait de plus illustre. Newton, accablé d'infirmités, respirait encore, et Franklin ne put arriver jusqu'à lui.

Après avoir passé quelques années à Londres, il se hâta de retourner à Philadelphie, où il éprouva de nouvelles infortunes. Il y acheta enfin une imprimerie, et, à l'âge de vingt-quatre ans, il se maria.

Ici finit la première partie de son histoire.

Bientôt se développèrent en lui des vertus privées et publiques. A mesure qu'il s'éclairera, nous verrons le génie de l'Amérique s'élever et s'agrandir. Enfant obscur, jeune homme ignoré, vieillard illustre, jamais un philosophe ne rendit à son pays des services plus assidus, pendant long-temps plus dépourvus de gloire, plus dignes, en un mot, d'un mémorable succès.

Les colons de l'Amérique anglaise offraient encore au commencement de ce siècle tous les caractères d'un peuple nouveau. Leur agriculture était imparfaite sur un sol que la main de l'homme n'avait pas subjugué tout entier. D'immenses savannes étaient couvertes d'herbes sauvages, de fréquentes inondations disputaient aux cultivateurs les fruits de leurs travaux; leurs mœurs étaient simples; l'art de fermer et de garantir sa demeure était, ainsi que le vol, inconnu dans ces heureux climats. Des coutumes sages, des préjugés respectés de tous, y maintenaient la tranquillité publique. Les villes y étaient sans défense, parce qu'elles n'avaient point d'ennemis à combattre; sans police, parce qu'elles n'avaient point de désordres à craindre; sans hôpitaux, parce qu'elles n'avaient point de pauvres à secourir; sans établissemens consacrés aux arts, parce que le travail, le repos et la prière seule, partageaient la vie de ces hommes paisibles et bons; sans feuilles périodiques, parce qu'ils ne s'occupaient point des affaires des autres, et que les leurs tournant avec l'année, ils pouvaient sans aucun effort les rappeler à leur souvenir. Ils avaient surtout la guerre en horreur; leurs pères n'étaient sortis de l'Europe que pour se soustraire à ses ravages; chacune de leurs provinces obéissait à un gouvernement séparé, et jusqu'alors

elles n'avaient pas senti le besoin de s'unir par d'autres liens que ceux que donnent l'amour de la paix et l'habitude de la vertu.

Mais le commerce des colons s'étant accru avec leur industrie, leurs ports se multiplièrent et s'agrandirent. Les Européens arrivèrent avec leurs découvertes, leurs spéculations et leurs besoins. Il fallut à ces peuples des correspondances et des lumières nouvelles, d'autres arts et d'autres lois : Franklin pourvut à tout.

Il proposa d'abord à ses amis de joindre leurs livres aux siens dans un dépôt commun. On régla que ce cabinet de lecture serait ouvert à chacun moyennant une rétribution annuelle qui servirait à l'accroissement de la collection; et commencée sous ces auspices, la Bibliothèque de Philadelphie est maintenant une des plus riches du monde.

Franklin donna dans les colonies américaines le premier exemple des sociétés populaires ou clubs, dont la surveillance est si nécessaire partout où l'on se propose d'établir sur des bases solides l'édifice de la liberté.

Il répandit dans les colonies une gazette où tout ce qui se faisait d'utile en Europe se trouvait en applications et en résultats, où tout ce qui intéressait l'éducation et le commerce était réduit en méthode, où la philosophie ne parlait que le langage du simple bon sens et de la droite raison.

L'instruction que donnent les bibliothèques et les journaux ne pouvait suffire à son vaste projet; il fallait que, s'emparant de toutes les attentions, il devînt l'instituteur de tout son pays. Il rédigea pour les cultivateurs un almanach dont il se servit pour faire parvenir des vérités utiles jusqu'aux demeures les plus reculées

des campagnes; il n'était point de maisons dans l'Amérique anglaise où l'on n'en trouvât des exemplaires; point de sujet intéressant pour les colons qui n'y fût traité. C'était dans la bouche d'un vieillard qu'il plaçait toujours ses maximes, et, pour les rendre plus respectables encore, il invoquait le langage des proverbes, qui disent ce qu'autrefois une longue expérience apprit à la raison. C'était principalement sur l'emploi du temps et sur les inconvéniens de la paresse qu'il fixait l'attention d'un peuple auquel il savait que de telles leçons seraient surtout utiles. — « La vie tranquille, « leur disait-il, et la vie oisive diffèrent beaucoup l'une « de l'autre : l'oisiveté ressemble à la rouille, elle use « plus que le travail. — La paresse, continuait-il, marche « si lentement, que la pauvreté l'a bientôt atteinte. « Labourez pendant que le paresseux dort, et sachez « que le ciel ne refuse rien à l'industrie. » Plus loin il ajoute : « Si tu achètes ce qui est superflu, tu vendras « bientôt le nécessaire. » Et ailleurs : « C'est une folie « d'acheter bien cher un repentir. » — Voulant faire sentir que l'aisance légitimement acquise ajoute beaucoup à la considération, il fait dire au vieux Richard que « chacun le salue depuis qu'il possède une maison « et un troupeau. » Blâmant l'irrésolution et l'instabilité : « Je n'ai jamais vu, continue le vieillard, qu'un « arbre qu'on transplante et qu'une famille qui déménage souvent prospèrent. » Parlant aux habitans des villes contre la dissipation et la vanité : « L'orgueil est, « dit-il, un mendiant qui crie aussi haut que le besoin, « mais qui est plus insatiable. » Se résumant dans une pensée profonde : « N'oubliez donc pas, ajoute-t-il, que « le savoir est pour l'homme studieux comme la puissance est pour la bravoure, et le ciel pour la vertu. »

Prêchant ailleurs la tolérance doit il fut toujours l'infatigable apôtre, il peint le patriarche Abraham refusant l'hospitalité à un vieillard, parce qu'il n'exerçait pas envers la divinité le même culte que lui ; la voix du Très Haut se fit entendre alors : — « Où est l'étran-« ger ? dit-elle. — Seigneur, il ne vous adore point, je « l'ai chassé. » Dieu dit : — Malgré sa rébellion pen-« dant quatre-vingts ans, je l'ai souffert, je l'ai nourri, « et toi, homme pécheur, tu ne peux le supporter un « moment ! » Abraham court au désert, ramène le vieillard, et le renvoie comblé de ses présens.

Franklin disposa ses concitoyens par des discours d'un autre genre à l'heureuse révolution qui les a séparés de l'Angleterre. Ainsi, tantôt naïf et gai, tantôt sérieux et sévère, quelquefois profondément sensible et toujours bienfaisant, le génie de ce grand homme était pour eux une providence ; il proposa des souscriptions, il annonça des loteries dont le produit devait servir aux frais de divers établissemens publics, et Philadelphie eut, grâce à son infatigable zèle, des hôpitaux, un collége, des forteresses et une garde soldée.

Peu de temps après, les sauvages menaçant la Pensylvanie, onze mille citoyens se réunirent et s'armèrent à l'invitation de Franklin. Cette milice nationale l'élut pour chef, mais il ne se rendit point à son vœu ; il lui présenta Laurence, citoyen versé dans l'art militaire, qui fut nommé commandant-général et sous les ordres duquel il servit.

Neuf années après, ayant spécialement étudié l'art de l'ingénieur, il accepta la commission de lieutenant-général pour la défense de la frontière vers le nord-ouest, dans le pays des Moraves, où il fit élever trois forts qu'il garnit de canons. Il racontait qu'à la fin de

la campagne, il avait donné à sa petite armée une fête dans laquelle la commotion de l'artillerie avait brisé toutes les fenêtres de sa maison, *et ce petit accident*, dit-il dans ses Mémoires, *a terminé mon histoire guerrière.*

Dès 1728 il avait voté pour l'augmentation du papier-monnaie que ses concitoyens avaient adopté.

Élu successivement imprimeur, secrétaire et membre de l'assemblée de Pensylvanie, et toujours honoré de la confiance publique, la cour de Londres comprit qu'il était de son intérêt d'employer un citoyen aussi distingué. Elle le nomma, dans l'année 1753, directeur-général des postes en Amérique, commission qui le mit à portée de s'entretenir dans ses voyages avec les cultivateurs des divers États, tous impatiens de connaître celui que depuis long-temps, sous les noms de Henri, du vieil Anselme ou du bon Richard, ils chérissaient comme un père, qu'ils écoutaient comme un oracle.

Dans l'année 1754, il se tint à Albani, par ordre du cabinet britannique, un congrès où deux commissaires de toutes les colonies se réunirent pour y concerter les opérations de la guerre. Franklin, député de la Pensylvanie, y proposa comme un moyen de force la confédération des treize États qui vingt ans après devait étonner le monde politique et l'agrandir; mais ce projet, dont on ne connut point alors l'importance, fut rejeté par les colons, comme trop favorable à la cour; par la cour, comme trop favorable aux colons; balance qui prouve mieux qu'on ne saurait dire qu'il était dans cette juste mesure qui convient à tous les partis. Franklin répéta surtout qu'il était de l'intérêt de la Grande-Bretagne de l'accueillir. On n'en tint

aucun compte, et l'évènement que lui seul pouvait prévoir, parce que lui seul le préparait, a prouvé qu'il avait raison. Une suite de ces dispositions, de la part du cabinet de Londres, fut d'envoyer un corps de troupes, sous les ordres du général Braddok auquel Franklin donna des secours sans lesquels il n'aurait pu subsister, et des conseils qu'il refusa de suivre. Braddok, confiant et précipité, s'engagea dans des routes où sa jactance fut punie par une honteuse défaite. Son armée fut, nous ne dirons pas battue, — elle fut détruite, et il donna en Amérique le premier exemple d'un général anglais réduit, dès l'entrée de la campagne, à une impuissance absolue, après s'être vanté que dans son expédition une facile victoire le suivrait toujours aux combats.

N'oublions pas de placer ici un témoignage d'estime rendu par Franklin à l'armée française : « Les soldats de « Braddok venus, dit-il, pour nous secourir, pillèrent « tout sur leur passage, tandis que les Français, « venus long-temps après pour la même cause, ont « parcouru plus de sept cents milles, sans commettre « le plus léger désordre, tant leurs mains étaient « pures, et tant ils étaient dignes de verser leur « sang pour la cause de l'Amérique qui était aussi « la leur, en même temps qu'elle était celle de l'hu- « manité. »

Nous touchons aux plus beaux jours de Franklin. A peine revenu de Londres où il avait porté les plaintes des colonies contre les prétentions de leurs propriétaires, Franklin trouve sa patrie menacée de nouveaux malheurs, et il revole aussitôt aux lieux qu'il venait de quitter.

Une guerre longue et difficile avait accoutumé les

peuples américains au métier des armes. Depuis vingt-cinq ans leur population était doublée; les mers étaient couvertes de leurs flottes; l'Amérique possédait des philosophes, des législateurs et des héros, et ce fut dans de telles circonstances que le parlement résolut de l'asservir. Il ne voulait alors que s'assurer, par une taxe légère, le droit d'imposer les colonies. Il s'était persuadé que, modérés et doux, les Américains s'y soumettraient plutôt que de s'exposer aux horreurs des combats. Appelé par les communes, Franklin parut à leur barre, et jamais il ne se montra plus grand. Là, simple comme la vérité, calme comme la raison, rien ne l'embarrasse et rien ne l'étonne. A des questions souvent adroites et captieuses il fait des réponses précises et claires; loin d'éluder les difficultés, il les cherche et il les résout. Digne organe des peuples libres de l'Amérique: « Ce sont des frères, dit-il, que nous voulons « trouver en vous, et non des maîtres. Quelles étaient, « avant l'acte du timbre, les dispositions des colonies « avec la métropole? Amour, soumission, respect; — et « depuis cet acte! — Tous les cœurs sont changés.... » Il dit comment on pourrait les regagner encore: « Les « colonies n'ont point, dans le parlement britannique, « de représentans qui consentent pour elles à l'impôt; « et, sans cette mesure, la force seule pourra les y « contraindre. Mais que peut la force sur des peuples « économes qui se passeront facilement de l'Europe « dont ils ne recevront ni des lois ni des fers; qui se « réjouiront, en recouvrant leurs droits, de ne plus « attendre d'un autre hémisphère la permission de « vendre leurs denrées et de pourvoir à leurs besoins; « — qui, s'il le faut, abandonneront leurs villes, leurs « ports, leurs ateliers, et s'enfonçant dans des forêts

« profondes, ou s'embarquant sur les lacs, sur de « vastes fleuves, ou, comme firent autrefois les citoyens « d'Athènes, confiant la république entière aux flots de « la mer, sauront combattre ou fuir, se cacher et repa- « raître à propos; qui, toujours libres, fatigueront « ainsi leurs vainqueurs, et finiront par en triompher « un jour. »

Dans cette lutte, Franklin l'emporta; l'acte du timbre fut révoqué; mais bientôt après, deux autres actes remplirent les villes américaines de soldats, et portèrent une odieuse inquisition sur les marchandises.

Franklin et Arthur Lee présentèrent de nouveaux mémoires auxquels on répondit par l'interdiction des ports d'Amérique et par l'envoi d'une armée. — Le sort en est jeté;—Franklin part, emportant l'admiration des Chatam, des Richemond, des Fox, des Buckingham, des Manchester, des Melburn, qui gémissaient sur les maux de leur patrie, et l'estime de la France, où il avait fait deux voyages, pendant lesquels il avait vu les savans applaudir à ses découvertes, Buffon répéter ses expériences, et Turgot lui décerner ce beau vers:

Eripuit cœlo fulmen, mox sceptra tyrannis,

qui, digne par son éclat et son harmonie de servir à la plus magnifique apothéose, ne peint cependant rien que d'exact, et ne dit que la vérité.

Franklin avait reçu de la part des agens de la cour de Londres tous les mauvais traitemens qu'il était en leur pouvoir de lui faire éprouver. Lorsque au nom de la Nouvelle-Angleterre, il dénonça le gouverneur Hutchinson au conseil privé, ils l'accusèrent d'avoir

surpris, par des moyens peu délicats, les lettres originales sur lesquelles la colonie fondait ses justes plaintes, et ils lui suscitèrent un procès dans lequel un de ces hommes qu'on achète pour pallier le crime et tourmenter la vertu, le vexa par d'odieuses chicanes, l'accabla d'atroces injures et le calomnia dans des libelles dont l'auteur, pour son supplice, a vu long-temps, et voit peut-être encore, tous les peuples honorer la mémoire du grand homme qu'il s'est si bassement efforcé de flétrir.

Revenu parmi ses concitoyens, il va reconnaître s'ils ont profité de ses leçons et si la patrie leur est chère. — Liés par un serment solennel, déjà les peuples de ces climats avaient opposé de sages mesures à la violence, et des privations à l'avidité de leurs tyrans. Puisqu'on arme pour les attaquer, ils armeront pour se défendre; ils voient leurs possessions envahies, leurs chartes détruites, leurs ports fermés et leurs champs couverts d'instrumens de carnage. Parmi ces désordres, une voix impie crie à chacun d'eux: *Obéis ou meurs.* — Ils n'obéiront point; cet ordre barbare a prononcé leur indépendance; trois millions d'hommes disparaîtront du globe ou y formeront une souveraineté. Au milieu d'eux s'élèvent et brillent — là ce héros magnanime qui, ne désespérant jamais de la chose publique, mérita par son habileté, sa prudence et ses succès, qu'on le comparât à Fabius, et qui, comme lui, serait digne encore qu'on lui donnât le surnom de *Maxime*;—ici, cet infatigable tribun des peuples américains, ce vieillard vertueux comme Caton, qui, moins austère sans être moins pur, et plus heureux que lui, fut l'ame de leurs délibérations, le modérateur de leur-

conduite, le fondateur de leurs lois, et qui vécut assez pour voir le héros de son pays triomphant et porté par ses frères au trône de la liberté.

Quel autre, tandis que Washington combattait, eût été plus digne que Franklin de négocier avec les puissances de l'Europe? Quel autre eût été surtout plus propre à se concilier parmi nous les suffrages? Jamais peut-être, tant de calme et de bonté dans la physionomie, tant d'accord dans la simplicité des vêtemens, du maintien, du caractère et du langage; jamais, peut-être, une vieillesse si imposante et si aimable à la fois ne se trouvèrent réunis. Aussi, après l'avoir vu, désirait-on de le voir encore; il ne s'y refusait point. Partout où le peuple était nombreux, il y paraissait volontiers, comme s'il eût voulu lui faire entendre que leurs intérêts étaient communs et lui demander son appui.

Au milieu de cet enthousiasme, les cours de Versailles et de Madrid furent forcées de reconnaître la souveraineté des États-Unis d'Amérique. Avec ces alliés, la guerre dura peu; l'espace de trois années suffit pour juger cette querelle, et Franklin jouit encore de l'inappréciable bonheur de signer cette paix mémorable qui, donnant un grand exemple aux peuples, assurait le sort de sa patrie et mettait un honorable terme à ses travaux. C'est une belle destinée que celle qui dispense la gloire tout entière, sans mélange et sans nuage. L'heureux Franklin aurait pu, comme Timoléon, élever un temple à la fortune, sans laquelle rien de grand ne s'achève, mais aussi dont les secours sont vains pour qui ne sait pas en profiter.

Les États-Unis d'Amérique étaient libres, l'Angleterre avait elle-même reconnu leur indépendance. Que

pouvait-il manquer au bonheur de Franklin? Il lui manquait de revoir sa chère patrie, d'embrasser Washington, de vivre et de pouvoir mourir au milieu de ses frères. Mais, pour se rejoindre à leur nombreuse et intéressante famille, il fallait s'éloigner de cette retraite où toutes les prévenances, toutes les douceurs, tous les innocens plaisirs de la société la plus attentive, — où tous les agrémens d'un sol délicieux et les avantages de l'air le plus pur se trouvaient réunis; — où l'amitié de deux hommes également recommandables (1) lui offrait à chaque instant les moyens d'occuper son esprit, et, ce qui vaut mieux encore, ceux de communiquer et de partager ses affections; — où des femmes aimables, dignes objets de son respect et de son attachement, ne songeaient qu'à répandre des fleurs sur la fin de sa carrière; — où tout était plein de son nom, et où ceux qui ne connaissaient pas sa gloire ne cessaient de rendre hommage à sa vertu. Franklin chérissait d'autant plus cette habitation que son grand âge pouvait lui faire présumer qu'elle serait son tombeau. Des jours plus longs, des évènemens plus heureux qu'il n'aurait pu croire avaient autrement disposé de sa vie. Il partit, le cœur plein de sentimens douloureux, et ne faisant point d'efforts pour retenir ses larmes. — « J'avais « pensé, dit-il, que mes amis de Passy me fermeraient « les yeux, mais ma destinée remet à d'autres ce soin « que j'attendais de vous. » Le citoyen Le Vieillard l'accompagna jusqu'à Southampton, sur les côtes d'Angleterre, d'où il fit voile pour l'Amérique, et ils se quittèrent après ces longs et muets embrassemens qui sont déjà si sensibles quand ils précèdent une longue

(1) Les citoyens Le Vieillard et Leroi. (*Note de l'auteur.*)

absence, mais qui deviennent, hélas! bien déchirans quand ils sont le signal d'un éternel adieu.

A Passy, à Southampton, il venait de répandre des larmes de douleur; à Philadelphie il en versa d'attendrissement et de joie. Qui pourrait peindre le tableau de Franklin rentrant, au milieu des acclamations du peuple, au sein de son heureuse patrie? La plage est couverte de citoyens qui l'attendent; à peine distingue-t-on son vaisseau, que tous les cœurs tressaillent, que toutes les mains s'élèvent, que toutes les voix retentissent, que la mer se couvre de barques qui volent au-devant de lui. Quel spectacle pour toi, magnanime vieillard! quelle récompense pour tes bienfaits, et quel magnifique triomphe pour la vertu! Franklin, cette ville dont tu découvres les murs et qui t'est si chère ne contient plus d'habitans. Regarde, ils en sont tous sortis pour aller à ta rencontre! Pères, mères, enfans, vieillards le suivent, l'entourent, le pressent, le bénissent et l'interrogent tous ensemble. Ému profondément, il veut répondre à chacun; il est muet pour tous. Ses parens, ses amis, on les cherche, on les serre entre ses bras, on les lui porte. Parmi ces flots tumultueux, le grand Washington paraît et se précipite vers l'auguste compagnon de ses premiers travaux. — Les voilà donc ces deux libérateurs de l'Amérique, ces illustres bienfaiteurs de l'humanité. Le peuple reconnaissant qui les contemple applaudit avec transport aux embrassemens de ces deux grands hommes dont l'union a fait la force, et qui vont se concerter encore pour lui assurer un heureux avenir.

Franklin fut élu, dès son arrivée, gouverneur de la Pensylvanie (1).

(1) Il occupa cette place jusqu'en 1788. (*Note de l'auteur.*)

Les États-Unis avaient des alliés puissans; ils s'étaient montrés redoutables au dehors, mais au dedans l'organisation du congrès n'était point achevée. Franklin fut adjoint aux commissaires chargés de ce travail. On s'écarta, dans une des délibérations, des idées républicaines qu'il avait proposées, et cet acte du congrès fut le dernier auquel il assista.

Il était alors âgé de quatre-vingt-quatre ans. Entièrement séparé de l'administration, et n'y tenant que par le tendre intérêt que tant de soins donnés à sa patrie devaient toujours lui inspirer, il eut le bonheur de voir la machine, à l'organisation de laquelle il avait eu tant de part, se mouvoir en obéissant à ses propres lois, et cette vue le ravit: « Je n'ai plus, dit-il, rien à « demander au ciel: il m'a tout accordé. »

Une mort douce termina les souffrances dont il était depuis long-temps tourmenté. Comme elles n'ont influé ni sur son caractère, ni sur les principaux évènemens de sa vie, j'ai dû n'en parler que pour dire qu'il les domina toujours, et qu'il s'en occupa seulement lorsqu'il n'eut plus, comme il le disait lui-même, autre chose à faire qu'à mourir.

Le retour de Franklin avait été l'occasion d'une fête patriotique où régna la joie la plus vive. Sa mort donna lieu à une cérémonie funèbre où tous les citoyens parurent, comme autrefois le peuple de Rome aux obsèques de Publicola. L'Assemblée Nationale de France, informée de cette perte, ordonna que ses membres prendraient le deuil, et tous les amis de la liberté se joignirent aux représentans de la nation pour rendre ce juste hommage à la mémoire d'un philosophe auquel la postérité devra, je ne dirai pas seulement des préceptes, mais de grands exemples; — je ne dirai pas

seulement des ouvrages, mais le souvenir d'une vie qui fut un parfait modèle de sagesse, de patriotisme et d'humanité.

Nous avons vu Franklin agissant. Dans ses Mémoires qu'il a légués, comme une partie de lui-même, au citoyen Le Vieillard, son ami, se trouvent les raisons de sa conduite.

« Ayant à vous entretenir de moi, dit-il à son fils, « j'ai pensé qu'il valait mieux écrire que parler. Un « vieillard qui raconte est souvent ennuyeux; lorsqu'il « écrit, il devient moins diffus, et son lecteur jouit « d'une liberté que n'a pas celui qui l'écoute. »

« C'est parce que j'ai toujours été sobre, ajoute-t-il, « que je me porte bien; c'est parce que j'ai toujours « été économe que je suis riche, et c'est l'estime de « mes concitoyens qui m'a placé où je suis. »

Il pensait qu'il était, non seulement du devoir, mais encore de l'intérêt de chacun de marcher dans la route de la vertu. Il croyait qu'une probité sévère, jointe à un esprit droit, à une ame active et à un cœur bienfaisant était, de tous les moyens, le plus sûr pour arriver à la fortune, et qu'au contraire, les sentiers du vice sont toujours glissans et dangereux.

Il avait réfléchi profondément sur l'art de réussir dans les affaires. La faute qu'il reprochait surtout aux négociateurs était de ne pas savoir faire à propos le sacrifice de leur amour-propre à celui des autres, dont ils devraient être uniquement occupés. Il avait lu dans Pope que les hommes demandent à être traités comme des enfans, qu'il faut avant tout se garder de leur déplaire, et qu'on doit leur proposer les choses inconnues, comme s'ils les avaient oubliées. Sous ce rapport, ajoutait Franklin, le défaut de modestie est un défaut

de sens, puisqu'il fait presque toujours manquer le succès.

On s'épargnerait quelquefois de grandes inquiétudes dans le monde, en se faisant une loi du silence. Franklin opposa souvent cette barrière à la fatigante loquacité des interlocuteurs, auxquels il eût été pour lui non moins ennuyeux qu'impolitique de se livrer.

Franklin s'était accoutumé, dès sa jeunesse, à des pratiques austères; il avait lu l'ouvrage de Tryon sur la diète végétale, et dans l'âge où l'on voit tout avec les yeux de l'innocence, ne voulant plus avoir part à cette destruction d'animaux que l'homme commande pour se nourrir, il résolut de s'abstenir de toute espèce de chair. Il raconte comment il se fit un prosélyte du bon Keimer, imprimeur, chez lequel il travaillait. Keimer, qui était très gourmand, et d'ailleurs grand amateur de philosophie, maigrissait à vue d'œil en suivant le nouveau système; il se crut en droit d'exiger que la question fût examinée de nouveau. Quelle surprise fut la leur quand ils regardèrent attentivement la nature! Et comme la faible raison s'y perd au milieu des contrastes! Keimer en fut effrayé, mais il n'en conclut pas moins qu'ils devaient, Franklin et lui, revenir dans le jour même au régime qu'ils avaient si mal à propos abandonné. Franklin résistait encore, mais Keimer, en grondant, acheva de le déterminer.

Franklin avait long-temps réfléchi sur ses devoirs, et il avait réduit en méthode l'art de s'exercer à la vertu. Sur un cahier étaient inscrites les habitudes qu'il voulait rompre, et celles qu'il se proposait de contracter. Dans un ordre qu'il indique étaient rangées les vertus dont il projetait de faire l'apprentissage; plus loin se trouvaient les jours au commencement et à la fin desquels

il devait s'interroger. Il invite ses lecteurs à suivre cet exemple, en leur promettant qu'ils ne se soumettraient pas sans profit, deux fois dans la journée, à la censure de leur raison.

Franklin dit de quelles vertus il eut le plus de peine à s'approcher; il raconte qu'un quaker de ses amis, auquel il avait communiqué son projet, lui fit observer qu'il avait mal à propos oublié la modestie sur son cahier d'essais. « Il me prouva, dit-il, que j'avais beau-« coup d'orgueil, penchant que je n'ai pu surmonter « tout-à-fait, mais qu'au moins j'ai caché, pouvant as-« surer, ajoutait-il, qu'il y a plus de vingt années qu'il « ne m'est échappé une expression tranchante, et que « le plus souvent je me suis tu, lorsqu'il m'aurait été « facile et doux de laisser sans réplique ceux qui venaient « s'attaquer à moi. »

Ce qu'on aime à trouver dans les Mémoires de Franklin, et ce qui s'y montre partout, c'est un zèle infatigable pour le progrès de l'art social, c'est un ardent amour de sa patrie, c'est une profonde vénération pour son père, une tendresse ineffable pour ses enfans, et, ce qui renferme tout, une confiance entière dans la divinité, à laquelle il adressait chaque jour cette prière, qu'on n'a fait que traduire : « Père de miséricorde et « de lumière, éclaire-moi par ta sagesse, conduis-moi « par ta force, et agrée les soins que je donne à mes « semblables, comme le seul hommage que je puisse « offrir à ta bonté puissante pour tant de bienfaits qu'elle « a versés sur moi. »

Franklin a joui d'une grande popularité, qui avait sa source dans la conduite franche et simple de la vertu. Aussi cette popularité dura-t-elle autant que lui. « Souviens-toi, disait-il à l'un de ses fils, que je n'eus

« jamais l'éloquence en partage, et que cependant ce « furent le plus souvent dans nos assemblées mes avis « qu'on adopta. Dire à ses concitoyens toujours la vé- « rité est un emploi qui demande peu de talent, mais « beaucoup de courage. Je te le lègue, mon fils, comme « le plus digne de ton père et de toi. »

Franklin avait eu de nombreux obstacles à vaincre; mais ses succès toujours croissans avaient toujours aussi reçu l'approbation publique. Sa vie devait donc lui être chère. — « Aussi disait-il qu'il la recommencerait « volontiers tout entière, pourvu qu'il eût la permis- « sion dont jouissent les auteurs qui peuvent, dans une « seconde édition de leurs ouvrages, corriger quelques- « unes des fautes de la première; » et il dit quelles sont ces fautes. Je ferai connaître celle qu'il se reprochait avec le plus d'amertume. Lorsqu'il fit son premier voyage de Philadelphie à Londres, il aimait une jeune Américaine, dont il était aimé. En la quittant, il lui avait promis, comme on pense bien, de lui écrire et de la chérir toujours. De ces deux paroles, il n'en tint qu'une, et ce fut la dernière. Miss Read se crut oubliée, et se maria. De retour à Philadelphie, Franklin se trouva sévèrement, mais justement puni; il ne murmura point; il attendit; et, quelques années après, miss Read, devenue veuve, lui accorda sa main. Depuis ce temps, ils ont vécu dans les liens de la plus tendre et de la plus constante amitié.

En physique, comme en politique, Franklin conçut des projets hardis, et il obtint d'étonnans succès. Il avait brisé le sceptre de cette tyrannie que la cour de Londres prétendait étendre au-delà des mers; par d'habiles négociations, il avait soulevé, il avait pacifié

les deux mondes; c'est le ciel qu'il va désarmer maintenant.

Des torrens de lumière inondent l'espace, et, diversement modifiée, la lumière produit le feu, cette ame de la nature qui vivifie, détruit, recompose et qui meut tout. Joint aux élémens de la matière, le feu s'arrête et se fixe; libre, il la pénètre, il la dilate, il la dissout. Par une combinaison jusqu'à présent inconnue, il se change en un fluide que le frottement dégage sans chaleur, dont les molécules se repoussent, que certains corps retiennent, conservent, isolent, que d'autres dirigent et transmettent, qui, reprenant son équilibre, se montre tantôt comme un vent froid qui souffle doucement, tantôt comme une flamme tranquille qui se consume sans bruit, une autre fois comme une aigrette brillante, qui s'élance avec éclat; qui, répandu partout, ici, dans ses jeux, attire et repousse un duvet léger; là, grondant au fond de l'abîme, ébranle les ossemens du globe, et communique par la vaste mer ses vibrations aux plages lointaines; qui, des profondeurs de la terre au sommet des mers les plus élevées, d'un pôle à l'autre, circule, s'agite, se choque et se brise en faisant retentir l'air de ses longs et terribles mugissemens.

Ce menaçant appareil n'est pour le philosophe attentif qu'un de ces phénomènes que la nature produit et que l'art sait imiter. Franklin s'aperçoit que c'est à la matière électrique que sont dus ces effets; il l'analyse, il la comprend, il ose l'attaquer dans la nue qui la porte. Le long du conducteur qu'il lui présente, elle descendra paisible, soumise à la loi qui la gouverne, et docile à la main qui la conduit; le courroux du ciel

paraîtra s'apaiser; l'atmosphère redeviendra calme et pure; de leurs retraites sortiront l'homme et les troupeaux timides, et la terre reconnaissante bénira le mortel qui eut cette audacieuse pensée, et qui lui offrit un tel bienfait.

Dufay avait distingué le fluide que le frottement rassemble autour du verre d'avec celui dont le soufre est environné. Franklin a donné une grande valeur à cette idée, en admettant dans l'électricité deux états, l'un positif et l'autre négatif, qui diffèrent, soit par l'abondance, soit par la direction de la matière, soit, comme quelques modernes le soupçonnent, parce que chacune de ces électricités dépend d'un fluide particulier. C'est surtout dans l'analyse de la bouteille de Leyde qu'il a fait un heureux usage de cette théorie nouvelle. Il a prouvé que les deux surfaces de la bouteille s'électrisent toujours en raison inverse l'une de l'autre, et que la commotion a lieu lorsque, par un procédé quelconque, on les fait tellement communiquer entre elles, que l'équilibre se rétablisse promptement dans le fluide dont elles sont le soutien.

Ce fut une observation des plus simples qui servit de base à la théorie de Franklin sur les paratonnerres. Il avait vu qu'il suffisait de présenter une pointe à quelque distance d'un conducteur isolé pour en détourner le fluide électrique et prévenir les effets auxquels son accumulation expose. Des expériences multipliées lui prouvèrent l'identité de la matière de la foudre avec celle de l'électricité; il en conclut que des pointes placées avec art sur des édifices, et mises en communication avec la terre, y verseraient la matière fulminante contenue dans les nuages qu'elles pourraient

atteindre, et le succès le plus complet répondit à son attente.

Ces belles expériences reçurent en France tout l'accueil dont elles étaient dignes; mais tandis qu'à Marly-la-Ville, à Saint-Germain, à Paris, à Nérac, des physiciens français, marchant sur les traces du physicien de Pensylvanie, faisaient descendre le feu du ciel, sourds à la voix de la renommée, les Anglais refusaient leur suffrage à ses inventions. Cette voix devint enfin si puissante, qu'ils furent contraints de l'écouter, et les paratonnerres furent adoptés à Londres, malgré les intrigues de la cour et d'un parti nombreux, dont l'opposition ne servit qu'à faire paraître dans tout son jour la vérité que Franklin avait su découvrir.

Ce qu'il y a dans ces expériences de plus imposant et de plus hardi n'était pas ce qu'il estimait le plus; c'était sous le rapport de l'utilité seule qu'il y attachait quelque prix. On aime surtout la franchise avec laquelle il parle lui-même des défauts qu'on peut reprocher à ses explications. On se plaît à voir ce grand homme, que tant d'importans travaux devaient occuper tout entier, se livrer, avec un abandon qui suppose la paix de l'ame, à des jeux physiques qu'il invente, à des délassemens ingénieux qu'il décrit. Comme l'électricité, dirigée, masquée avec intelligence, s'y reproduit sous mille formes attrayantes et bizarres, soit dans ces imitations d'insectes qui filent, attachent et parcourent leur trame, soit sur ces tableaux parsemés de fleurs, que la main ne peut impunément ravir, soit dans ces brasiers qu'un souffle brûlant allume, soit dans ces fêtes telles que Franklin en donna, où le carillon qui les annonce, et les illuminations qui les décorent, et les bouquets qu'on y présente; où les animaux qu'on y immole

et qu'on y apprête, et les feux à l'action desquels on les expose, et les roues qui les meuvent; où tout est produit, animé, conduit par des chocs, par des flammes électriques, et où, le verre à la main, parmi les éclats et les feux des batteries, de joyeux convives portent les santés de ces hommes vraiment puissans qui dominent sur la terre par l'ascendant du savoir, de l'éloquence, du courage et de la vertu.

Franklin s'était exercé dans l'étude des nombres combinés, à la manière de Pythagore, celui des philosophes de l'antiquité avec lequel il eut le plus de ressemblance. Nés dans la condition la plus obscure, tous les deux ont mérité la confiance des peuples auxquels ils ont donné des leçons et laissé des exemples. Pythagore s'était éloigné de sa patrie, parce qu'elle gémissait sous l'oppression des tyrans. Franklin fit mieux; il préserva la sienne des maux de l'esclavage. Ils ne se bornèrent point à disserter sur la vertu: l'un et l'autre la pratiquèrent avec constance; l'un et l'autre, par une méthode écrite, enseignèrent aux hommes l'art de devenir meilleurs. Pleins de respect pour le souverain moteur de l'univers, ils employèrent leur vie entière à chercher ce qui est vrai, et à faire ce qui est bon, c'est-à-dire à étudier la divinité dans ses œuvres, et à la servir dans ses desseins; tous les deux repoussèrent cette classe d'alimens qu'on n'obtient que par le meurtre, et, dans ce choix, l'un obéissait à une opinion, l'autre cédait au pur instinct du sentiment. Tous les deux connurent la valeur du temps et le prix du silence; tous les deux méditèrent sur les phénomènes de la foudre, que Pythagore expliqua par d'ingénieux systèmes, et Franklin par une théorie dont l'expérience est la base; tous les deux vécurent long-temps, et

moururent avec une célébrité que rien ne pouvait augmenter, comme rien ne pourra l'affaiblir. Dans des temps fabuleux, l'enthousiasme populaire changea la maison de Pythagore en un temple; dans un siècle éclairé, Franklin ne dut point être honoré comme un dieu, mais il le fut et il le sera comme un de ces génies tutélaires auxquels semble être réservée la gloire de faire connaître à l'homme toute sa force, et de lui rendre toute sa dignité.

Deux inventions de Franklin occuperont une place distinguée dans l'histoire des arts : l'une est celle de ces foyers où la chaleur et la fumée, circulant dans des cavités qui leur sont propres, échauffent d'une manière égale l'air de la chambre qui se renouvelle à volonté; l'autre est la composition de cet instrument dont les sons harmonieux et touchans peignent si bien les divers états d'une ame profondément occupée de ses affections.

Le dernier vœu de Franklin fut que nulle inscription ne décorât sa tombe; mais son nom illustre, qu'il n'a pu lui ravir, en sera toujours le plus bel ornement. Que là s'élève une pyramide, dont un des côtés montre les chiffres des États-Unis entrelacés avec celui de la République française, et surmontés des attributs de la liberté et de l'égalité (1); — que, sur l'autre face, un conducteur électrique se perde dans la nue; — que, sur la troisième, un harmonica soit gravé; — et chacun verra bien que sous cette pierre repose la cendre d'un philosophe dont le génie fut inventif et dont le cœur fut sensible, et la postérité reconnaîtra que la seule dépouille de Franklin peut être cachée dans ce tombeau.

(1) Cette version est un des changemens faits sur le manuscrit. (*Note de l'éditeur.*)

MISSION

D'UN

AGENT FRANÇAIS

DANS L'INDE.

— 1777. —

[Nous avons pensé que nos lecteurs ne trouveraient pas sans intérêt quelques détails sur l'Inde et ses révolutions. Jacquemont nous a fait connaître l'Inde de nos jours. Ce récit, qui remonte à plus d'un demi-siècle, permettra de comparer les deux époques. Le manuscrit de ce compte-rendu, qui paraît adressé au ministre des affaires étrangères, n'est pas conservé cependant dans les Archives de ce département, mais dans celles d'une des deux Préfectures de Paris.]

MONSEIGNEUR,

On parle si diversement du célèbre Hyder-Ali-Kan, ce conquérant rapide de tout le Malabar, qu'avant toutes choses je crois devoir vous tracer le portrait de cet homme extraordinaire que tant de pinceaux défigurent. J'entends de tous côtés débiter sur sa naissance et sur ses actions autant et plus d'extravagances qu'on n'en a ci-devant forgé sur Thamas-Kouli-Kan, qu'on n'en forge aujourd'hui sur Kerym-Kan, le présent protecteur, le Cromwell de la Perse, et qu'on n'en forgera toujours sur ces personnages rares qui, par une audace heureuse, parviendront à s'élever au-dessus de la condition de sujet. Les uns prétendent qu'Hyder-Ali a été sipahi, simple soldat dans nos troupes noires de l'Inde; d'autres l'abaissent jusqu'à dire qu'il a été domestique de madame Dupleix; et le mélange de tous les rapports qu'on fait sur son élévation n'est qu'un conflit d'absurdités enfantées par l'ignorance et par l'indiscrétion. Daignez, Monseigneur, vous en rapporter au compte exact que je vais vous rendre de son origine, de ses progrès et de ses desseins. Quant à son caractère, c'est un mixte de trop difficile analyse; il se développera mieux de lui-même dans ses actions, et je crois que c'est de cette manière qu'il vous importe le plus de connaître cet étrange potentat avec qui la France peut avoir de grands intérêts à ménager.

En 1728, Nizam-el-Moulouk, soubadar du Décan et père du présent soubadar, Nizam-Ali, envoya Farmamoud-Kan, général patane, pour déplacer Abdoul-

Résoul-Kan, gouverneur de Sirpy. Cet officier, déterminé à en venir aux mains avec son compétiteur, assembla toutes ses forces et se mit en campagne. Fatté-Naik, officier d'une grande réputation, commandait alors, au service du gouverneur, un corps de mille fantassins et de cent cavaliers. Les deux rivaux se livrèrent bataille. Abdoul-Résoul-Kan et Fatté-Naik y furent tués, et le corps du dernier fut transporté à quarante lieues, à Kolar, lieu de sa naissance, où il fut inhumé en grande cérémonie parmi ses ancêtres, dans une mosquée magnifique qui sert de sépulture à cette famille. J'ai vu cette mosquée où j'ai compté plus de deux cents tombeaux, et les imans qui les gardent m'ont expliqué la généalogie de Fatté-Naik qui remonte avec illustration à plus de trois siècles.

Fatté-Naik laissa deux fils et une fille; l'aîné, déjà homme fait, se nommait Sabas-Naik; l'autre n'était qu'un enfant de huit ans, et s'appelait Hyder-Naik.

La fille fut mariée à un seigneur, nommée Mahmoud-Kan, et fut mère de Lalamia. Le fils aîné Sabas-Naik et Ibrahim-Kan, son oncle, frère de Fatté-Naik, entrèrent au service du roi de Maissour, comme officiers-généraux, et le jeune Hyder-Naik fit sous eux l'apprentissage du métier de la guerre, auquel il s'adonna si entièrement qu'il ne voulut jamais apprendre à lire ni à écrire, quelque effort que fissent ses parens pour le contraindre à une étude que les musulmans regardent comme essentielle, non seulement à l'éducation, mais encore au salut, parce que, par le défaut de cette connaissance, on est privé du mérite de lire et de transcrire l'Alcoran.

En 1750, le soubadar Nazar-Zingue, fils et successeur de Nizam-el-Moulouk, entra dans le Karnate, pour y

faire la guerre à Mouza-Fer-Zingue, son neveu, qui, en vertu du testament de son aïeul Nizam-el-Moulouk, réclamait la souveraineté du Décan à la tête d'une armée qu'il avait levée dans cette province. Les puissances du pays prirent, suivant leurs divers intérêts, diversement part à cette querelle. Carassori-Nanderaz, beau-père, général et divan du roi de Maissour, fut un des princes qui se joignirent sous l'étendard de Nazar-Zingue; il lui amena l'élite des forces du royaume de Maissour. Hyder-Naik, alors âgé de trente ans, commandait sous le général un parti de cent fantassins et dix cavaliers. Sa bonne conduite à la guerre l'éleva en trois ans au commandement d'un corps de cinq cents sipahis et de deux cents chevaux avec deux canons de campagne qu'il avait pris lui-même sur l'ennemi.

En 1754, Hyder-Naik, à la tête de la troupe qu'il commandait, dans un combat entre les Maissouriens et les Anglais, près de Trichinapoly, s'apercevant que la garde du bagage de l'armée anglaise quittait son poste pour renforcer le corps de bataille, se porta brusquement sur le flanc gauche de l'ennemi, et, le tournant à droite, il fondit avec précipitation sur le bagage. Aussitôt il attaque en queue l'armée anglaise, la met en déroute, et reste maître du champ de bataille et de tout le bagage. Il trouva dans le butin trente-cinq chariots et caissons chargés d'armes qu'il ne voulut jamais consentir à remettre au roi de Maissour; il s'en excusa en disant qu'il voulait armer à l'européenne ses soldats qui étaient toujours prêts ainsi que lui à sacrifier leur vie au service de Sa Majesté.

En 1755, Hyder-Naik, détaché avec trois mille hommes de pied et quinze cents chevaux contre les paléagares tributaires de Maissour, qui, retranchés dans

les bois et les montagnes, ne paient ordinairement que quand la force les y contraint, eut assez de bonheur et d'adresse dans son expédition pour faire prisonniers quelques-uns des chefs dont il extorqua dix lacs de roupies. Le roi de Maissour n'avait demandé que la moitié de cette somme. Hyder-Naik lui rapporta cinq lacs et employa les cinq autres pour acheter des chevaux et des armes pour sa troupe qu'il augmenta considérablement. Le roi, satisfait de ses services, voyait sans défiance et même avec complaisance les progrès de sa créature, qui dans toute occasion montrait beaucoup de zèle, de courage et d'intelligence.

En 1760, Goupalary, prince marate, avec une armée de dix mille sipahis et de vingt mille hommes de cavalerie, bloqua la ville de Bengalour, pour ajouter cette acquisition aux conquêtes qu'il avait déjà faites dans le royaume de Maissour. Le roi, pour éviter une guerre qui aurait pu lui coûter tous ses États, offrit de payer au Marate cinquante lacs de roupies, à condition qu'il ne portât pas plus loin ses armes, demeurant seulement en possession des places qu'il avait prises. Le Marate y avait consenti; mais Hyder-Naik, à force de sollicitations, détourna le roi de conclure avec Goupalary contre lequel il s'offrit de marcher, à la tête de l'armée maissourienne qui ne consistait plus qu'en vingt mille hommes. Le roi, se laissant persuader, mit son armée sous les ordres de Hyder-Naik qui rencontra les Marates à Chini-Patam, leur livra bataille et les défit; ensuite il força Goupalary à lui remettre l'une après l'autre toutes les places qu'il avait prises, et le chassa pied à pied du royaume de Maissour. Après cet exploit, Hyder-Naik reçut le titre de bahader (mot persan qui littéralement signifie guerrier, mais qui emporte avec

lui l'idée de héros), et il fut confirmé dans la dignité de général des forces de Maissour, sous le nom de Hyder-Ali-Kan-Bahader.

La réputation et l'élévation d'Hyder-Ali-Kan ne pouvaient manquer de lui susciter beaucoup de jaloux. Nanderaz, beau-père du roi, ci-devant son général et réduit désormais aux fonctions de divan, était pour lui un rival redoutable; mais Hyder-Ali réussit avec tant d'adresse à brouiller le gendre avec le beau-père que celui-ci poussa l'emportement jusqu'à tourner contre le palais du roi le canon des remparts de Chiringapatnam; et après cet acte de violence, il se retira à Maissour, ancienne capitale du royaume, mais qui ne tient plus que le second rang depuis que les rois ont fixé leur résidence à Chiringapatnam. Nanderaz, en possession de cette place, s'y fortifia inutilement. Hyder-Ali l'assiégea par ordre du roi, et l'emporta après trois mois de siége. Nanderaz, prisonnier, fut dépouillé de la dignité de divan, dont Hyder-Ali fut revêtu. Le roi assigna par pitié à son beau-père la ville et le district de Konour pour sa résidence et sa subsistance.

Hyder-Ali, premier ministre et général, ne tarda pas à viser à la souveraineté. En attendant l'occasion de s'en saisir, il s'appliqua à se ménager des alliances avec les Européens, mais particulièrement avec la nation française pour laquelle il a réellement un penchant déterminé. Ce fut dans cet esprit que, pendant le siége de Pondichéry, il envoya au secours de la place un corps de huit mille hommes, sous les ordres de Mouctoum-Saeb, général brave et habile, dont il venait d'épouser la sœur; mais il fut bientôt forcé de le rappeler à son aide contre les intrigues de la cour de Chiringapatnam. Candero, son secrétaire, qu'il avait placé au-

près du roi comme espion, avait trahi sa confiance au point que le roi, regardant son général comme un homme dangereux, avait résolu de se défaire de lui. Pour y réussir, il avait engagé Vir-Raja-Bonbing, chef marate, à venir faire une irruption dans le Maissour, jusque sous les murs de Chiringapatnam où Hyder-Ali, privé de l'armée qu'il avait envoyée à Pondichéry, ne manquerait pas, en attendant son retour, de se réfugier avec le peu de troupes qui lui restaient. En effet, lorsque Hyder-Ali, trop inférieur en forces au Marate, voulut se retirer sous le canon de la capitale, le roi le fit pointer contre lui. Hyder, surpris, au moment d'être enveloppé, abandonne ses troupes, et s'enfuit à bride abattue avec sept hommes affidés jusqu'à Benguelour, ville forte dont son oncle Ibrahim-Saeb était gouverneur; de là il envoya ordre à son beau-frère Mouctoum-Saeb de quitter Pondichéry pour accourir à son secours avec la plus grande célérité.

Cependant le roi de Maissour, pour prix de l'attachement que Candero lui avait témoigné, l'avait fait son divan, et celui-ci s'étant joint avec huit mille hommes aux douze mille de l'armée du chef marate, s'était mis en campagne pour intercepter Mouctoum-Saëb; ils le rencontrèrent à Auchytte-Durgum, forteresse à douze cosses de Benguelour, où il fut forcé de prendre poste, et où il se défendit pendant un mois; mais il y aurait infailliblement succombé sous les forces réunies du roi et du Marate, si la fortune ne fût pas venue au secours d'Hyder-Ali, par un évènement imprévu dont il sut habilement profiter. Le général marate venait d'apprendre que le nana ou premier ministre des Marattes était mort, et cette nouvelle le rappelait à la cour de Pouna. Il avait déjà reçu du roi de Mais-

sour les quinze lacs de roupies pour lesquelles il s'était engagé à la destruction d'Hyder-Ali; celui-ci lui en donna trois de plus pour le déterminer à une prompte retraite, et le Marate retourna dans son pays. Alors Candero, trop faible pour tenir la campagne, se retira vers Chiringapatnam. Hyder-Ali-Kan joint Mouctoum-Saeb, poursuit Candero, l'atteint, lui livre bataille, le défait, et le force de s'enfermer dans la capitale qu'il bloque et resserre si étroitement pendant un mois que la famine lui en fait ouvrir les portes. Durant le blocus, Hyder-Ali n'avait cessé de protester au roi de son obéissance, l'assurant qu'il ne voulait que se justifier, rentrer en grâce et faire punir Candero, son ingrate créature, qui, pour le supplanter, l'avait injustement noirci dans l'esprit de son maître; mais dès qu'il se vit dans la place, il s'empara de toutes les portes et du palais, il se saisit des magasins, du trésor, fit le roi prisonnier et enferma Candero dans une cage de fer, où le malheureux mourut peu de temps après.

Hyder-Ali, maître de la personne du roi, de la capitale, du trésor et de l'armée, ne trouva aucun obstacle à changer l'administration du gouvernement, dont il distribua tous les emplois à ses créatures, confiant à ses seuls parens la garde des villes fortes du royaume.

La perte de Pondichéry, qui, en 1761, compléta la ruine de nos affaires dans l'Inde, fut une époque heureuse pour celles d'Hyder-Ali. Un parti considérable d'officiers, de volontaires et de soldats français, échappés à la captivité générale, entra pour lors à son service, sous les ordres de M. Hyguel, capitaine de hussards, brave officier, qui lui fut depuis d'une grande utilité à la guerre, mais qui, faute de savoir la langue et de s'appliquer à l'étude de la politique du pays, n'a

pas tiré de sa situation tout le parti qu'il aurait pu. Hyder prit aussi à son service la plupart des sipahis qui nous avaient servis, et se forma une armée aguerrie à l'aide de laquelle il vit, en six mois, son autorité si parfaitement établie dans le Maissour, que, n'ayant plus rien à craindre au dedans, il forma le projet de s'étendre au dehors par des conquêtes.

La province de Sirpy, état voisin du Maissour, fut le premier objet de son ambition, qu'il couvrit du voile spécieux de piété envers son père, dont il avait la mort à venger, prétexte ridicule autant qu'inutile, puisque Fermamoud-Kan, gouverneur de Sirpy, le même contre qui Fatté-Naik, père d'Hyder-Ali, avait perdu la vie en combattant, était mort en 1740. Son fils Delar-Kan lui avait succédé; mais les Marates l'avaient presque aussitôt dépouillé de ses États, dont ils étaient depuis restés en possession. En 1761, le soubadar du Décan envoya son frère Bassalet-Zingue avec une armée pour recouvrer sur les Marates Sirpy et ses dépendances. Celui-ci trouva dans cette expédition des obstacles difficiles à surmonter, qui le rebutèrent au point qu'il était prêt à l'abandonner, lorsque Hyder-Ali lui fit offrir un présent de cinq lacs de roupies pour l'investiture du titre de gouverneur de Sirpy, sous l'hommage et le tribut dus pour ce pays au soubadar du Décan. Il demanda seulement d'être assisté des forces de Bassalet-Zingue pour la réduction de la capitale, s'engageant à entreprendre seul tout le reste. En conséquence, les deux armées assiégèrent la ville de Sirpy, qui fut réduite après un mois de siége; elle fut aussitôt remise entre les mains d'Hyder-Ali par Bassalet-Zingue, qui s'en retourna, laissant au nouveau gouverneur le soin de soumettre le reste du pays à son obéissance.

Hyder-Aly n'éprouva de résistance que de la part de quelques vassaux nommés paléagares. Celui de Chinibalabaram, Chinipia, fut le plus opiniâtre. Fier de la protection de Moraro, prince marate, son voisin (le même Moraro qui a tant figuré dans les guerres de M. Dupleix), Chinipia refusa pendant trois mois de reconnaître son nouveau maître, et se défendit contre lui dans sa capitale, de manière à le convaincre que cette conquête lui coûterait cher. Hyder avait déjà perdu sans fruit plus d'un millier d'hommes dans cette entreprise, lorsque Moraro, venant à la tête de dix mille hommes au secours de son protégé, le contraignit à lever le siége et à se retirer, après avoir conclu un traité de paix qui fut juré de part et d'autre. Sur la foi de ce traité, Chinipia renvoya Moraro, licencia ses troupes, et, quittant sa forteresse, retourna à Naudeguddi, lieu ordinaire de sa résidence. Hyder, qui ne s'était encore éloigné que de trois cosses, à Devanali, revient brusquement sur ses pas, investit Chinabalabaram, l'emporte par surprise, et, sans perdre de temps, poursuit Moraro, qu'il atteint à Paliconda, où il le combat en bataille rangée, et le défait si complètement, qu'il le force de se réfugier à Gutti, sa capitale, laissant son pays en proie à la fureur du vainqueur. La vengeance d'Hyder ne se borna pas à la dévastation du plat pays qui lui était ouvert, il s'empara de plusieurs forteresses et de leurs districts, que, pour arrondir ses États, il réunit à la conquête qu'il venait de faire du Chinabalabaram. L'imprudent Chinipia, affamé sur le rocher de Naudeguddi, avait eu la faiblesse de se livrer entre ses mains, sur la promesse d'être traité généreusement; Hyder-Ali avait même fait serment de lui laisser la vie et la liberté; mais il le chargea de chaînes, et l'envoya

prisonnier à Benguélour, où il mourut de chagrin. Son fils, encore enfant, aussi prisonnier, fut forcé d'abjurer la religion gentile, d'embrasser le mahométisme, de se faire circoncire, et de manger du bœuf, afin qu'étant ainsi dégradé de sa caste, il perdît l'espérance de rentrer jamais en possession des États de son père par droit héréditaire, ou par les efforts de son peuple qui, suivant les principes de la religion des Brames, ne pourrait plus regarder qu'avec horreur ce jeune prince paléagare. Cet exemple de sévérité envers Chinipia et sa famille épouvanta et subjugua tous les paléagares vassaux de Sirpy. Un des plus puissans, le Paléagare de Chittereul, Durgam, vint au-devant d'Hyder-Ali, lui promettant de payer un tribut de trois lacs de roupies, et de marcher sous son étendard avec dix mille sipahis et quinze cents cavaliers; il lui présenta en même temps et mit sous sa protection le jeune roi du Bidnour, Chinivasapa, son neveu, qui lui avait été confié depuis son enfance, pour le soustraire à la tyrannie de sa mère.

Hyder-Ali, se faisant expliquer cette matière, apprit que le feu roi de Bidnour (c'est l'ancien royaume de Canara), n'ayant point de sœur dont les enfans pussent succéder à la couronne (suivant la coutume de Canara et de Malabar qui exclut du trône le fils du Roi et y appelle ceux de sa sœur, afin, dit la loi, que le peuple soit certain d'avoir un souverain qui soit du sang royal), avait, en mourant, nommé son propre fils, Chinivasapa, âgé de neuf ans, pour son successeur, sous la régence de la mère de ce jeune prince; mais cette mère, gouvernée par Goupatro, son frère, ayant conspiré avec lui contre la vie et la couronne de son propre fils, en faveur de ce frère ambitieux, les grands du royaume, informés de leurs desseins, avaient soustrait cet enfant

au danger qui le menaçait, en l'enlevant à sa mère et le mettant entre les mains du paléagare de Chittereul, Durgam, son oncle. Il y avait neuf ans qu'il y était lorsque Hyder-Ali se porta vers cette contrée à la tête de son armée victorieuse. Un plan fut bientôt formé pour remettre ce prince, alors âgé de dix-huit ans, en possession de son royaume. Hyder ne demanda pour récompense de cet important service qu'un présent de quarante lacs de roupies, et il marcha vers Bidnour avec le jeune Roi, au-devant de qui les peuples excédés de la tyrannie de la Reine-mère et de son frère, s'empressèrent d'accourir avec les plus vives démonstrations de joie. Toutes les villes ouvrirent leurs portes, et l'armée parvint sans coup férir jusqu'à la capitale au travers de bois épais et de rochers escarpés qui en auraient rendu les environs inaccessibles si on lui avait opposé la moindre résistance. Mais la Reine et son frère, bien instruits des dispositions du peuple qui ne leur laissaient de sûreté que dans la fuite, avaient tout abandonné, et, dans leur désespoir, s'étaient enfermés dans le fort Deriabadergurre, situé dans la mer qui l'environne de tous côtés à une demi-lieue du continent. Hyder-Ali les y poursuivit, et, ne pouvant les y forcer, il envoya des messagers à la garnison pour lui représenter que leur jeune Roi était là présent disposé à leur accorder sa faveur, et persuadé qu'ils ne voulaient pas combattre contre lui. La garnison rendit aussitôt la place; la Reine et son frère furent livrés à Hyder-Ali, qui les fit servir au triomphe du jeune Roi, qu'il conduisit à Bidnour pour l'y placer sur son trône, où il lui fit rendre hommage par tous les grands du royaume, affectant de le traiter avec tout le respect dû à la royauté; mais cette comédie ne devait durer

qu'autant de temps qu'il en fallait à Hyder-Ali pour assurer l'exécution de ses desseins ambitieux; car, ayant mis garnison maissourienne dans toutes les places fortes de Bidnour, à mesure qu'elles s'ouvraient à lui, il ne lui manquait plus, pour se rendre maître du royaume, que de rompre avec le Roi, et, faute de cause raisonnable, il fut réduit à saisir un prétexte frivole, dont il aurait autant valu qu'il se passât. Chinivasapa aimait une jeune danseuse d'une beauté rare et d'un talent supérieur, et il l'avait logée dans son palais, où elle était traitée en favorite; Hyder-Ali, feignant d'être curieux de la voir, l'envoya demander au Roi, qui, outré de jalousie et de colère, fit chasser de sa présence avec mépris les personnes chargées de ce message. Sur-le-champ, Hyder-Ali, affectant d'être fort courroucé de cette offense, fit arrêter le Roi, et l'envoya prisonnier avec sa mère et son oncle à Madegueri, forteresse située sur un roc très élevé dans le pays de Maissour, à douze cosses de Benguelour. Ensuite, pour s'affermir dans son usurpation, il changea toute l'administration du gouvernement, dont il distribua les emplois entre ses créatures; mais ce ne fut pas sans cimenter son nouveau trône par l'effusion de beaucoup de sang, puisqu'il fut forcé d'étouffer, par le meurtre de plus de mille personnes distinguées dans l'État, les conspirations qui s'élevaient et se multipliaient sans cesse contre lui. Cependant, après avoir exterminé tous les grands, il parvint, à force de vigilance et de sévérité, à subjuguer entièrement le peuple, qui lui est à présent aussi soumis qu'il pourrait l'être à ses légitimes rois.

Le royaume de Sonde, État indépendant situé sur la côte de Canara, entre celui de Bidnour et Goa, et

dont le revenu annuel est de quarante lacs de roupies, étant un pays pays tout-à-fait à la convenance d'Hyder-Ali pour arrondir ses nouveaux États, il n'en fallut pas davantage pour allumer en lui la soif de cette conquête. Elle lui coûta peu, parce que le roi de Sonde, que jusqu'alors pourtant les Portugais de Goa n'avaient jamais pu asservir, abandonnant son royaume, se réfugia chez les Marates, dont il implora les secours contre l'invasion d'Hyder-Ali-Kan.

L'armée des Marates, composée de soixante mille hommes de cavalerie et quinze mille fantassins, marcha dans le pays de Bidnour contre Hyder-Ali, qui perdit trois batailles consécutives. Mais, se retranchant dans les bois dont ce pays est couvert et sur les rochers dont il est hérissé, il s'y défendit pendant une année entière contre le Nana-Maha de Rao, qui, désespérant de l'y forcer, consentit à se retirer et à le laisser en possession de sa conquête, pour soixante lacs de roupies.

Hyder-Ali, débarrassé des Marates, employa plusieurs mois à affermir sa domination dans les royaumes de Bidnour et de Sonde; il conçut même le dessein de s'emparer de Goa; mais le détachement français, commandé par M. Hyguel, le quittant sur ces entrefaites pour rejoindre le pavillon de notre nation, que M. Law venait replanter dans l'Inde, Hyder-Ali ne se crut pas assez fort pour attaquer les Portugais sans avoir d'autres Européens à leur opposer, et il prit le parti de tourner ses armes d'un autre côté.

Après avoir couronné Tipoo-Saëb, son fils unique, âgé de seize ans, roi de Bidnour et de Sonde, il le laissa dans ces royaumes sous la régence de Lalamier, son neveu; il donna à Mir-Saëb, son beau-frère, le

gouvernement de Chiringapatnam et du royaume de Maissour. Ybrahim-Saëb, son oncle, demeura chargé de l'importante place de Benguelour et de son district. Amin-Saëb, son cousin, fils d'Ybrahim-Saëb, eut le commandement de la vallée de Barahamal entre le Maissour et le Karnate. Ayant ainsi réglé le gouvernement de ses divers États, Hyder-Ali entra avec une armée dans le royaume de Calicut, autrement l'empire du Samorin, et, pénétrant sans obstacle jusqu'à la capitale, qu'il prit après un siége de trois mois, il y fit l'empereur prisonnier. Celui-ci, ne voulant pas survivre à son malheur, mit le feu à son palais, et s'y brûla avec ses femmes et douze cents brames qui se dévouèrent volontairement à accompagner dans l'autre vie le prince qui, dans celle-ci, avait été leur souverain et le chef de leur religion. Après la fin tragique du Samorin, Hyder-Ali, laissant dans la ville de Calicut une garnison de trois mille hommes, se mit en marche avec son armée pour parcourir et asservir toutes les parties de cet empire, auquel il réunit les îles Laguedives, à l'aide d'une flotte qui lui fut fournie par Ali-Raja, chef des pirates de Cananor, avec lequel il fit alliance, et qu'il établit gouverneur en son nom de cette nouvelle conquête; mais, pendant cette expédition, le prince Naire, frère du Samorin, ayant rassemblé une vingtaine de mille hommes, se présenta inopinément devant Calicut, surprit cette place, et y tailla en pièces la garnison d'Hyder-Ali, excepté trois cents sipahis, qui se réfugièrent dans une église portugaise, où ils furent faits prisonniers. Hyder-Ali, occupé ailleurs, détacha six mille hommes sous les ordres d'un de ses généraux nommé Assut-Kan, qui battit le prince Naire en deux rencontres; mais, dans une troisième, Assut-Kan ayant

perdu la bataille et la vie, Hyder marcha lui-même vers Calicut avec son armée, et rencontra le frère du Samorin qui venait au-devant de lui pour essayer la fortune dans une action générale. Le prince fut défait totalement; et, après la bataille, le vainqueur détachant dix mille hommes commandés par Cinassere pour investir Calicut, ce général reprit sans obstacle possession de cette place, qu'à son approche le prince Naire avait évacuée, se réfugiant avec sa famille et les personnes les plus distinguées du pays chez le roi de Travancor, roi brame, son parent et son voisin.

Le royaume de Travancor, limitrophe de celui de Calicut, était la seule acquisition qui manquait à Hyder-Ali pour étendre sa domination sur tout le Malabar depuis le cap de Rama, près de Goa, jusqu'au cap Comorin qui termine au sud l'empire de l'Hindostan. Cette convénance suffit pour lui en faire entreprendre la conquête, et regarder comme un faible obstacle à son courage et à son habileté une armée de quatre-vingt mille hommes, à la tête de laquelle le roi de Travancor l'attendait sur sa frontière; mais, sur le point de commencer cette nouvelle expédition, il s'en vit détourné par deux motifs trop puissans pour ne pas le forcer à s'en désister. Il reçut du gouverneur hollandais de Cochin une ambassade respectueuse accompagnée de présens magnifiques; l'ambassadeur commença sa harangue par féliciter, au nom de sa nation, le victorieux Hyder-Ali-Kan, en lui souhaitant la continuation et l'accroissement d'une si éclatante prospérité, mais il finit par déclarer que « la nation hollandaise, depuis « son établissement dans le pays, époque qui remon- « tait à plus d'un siècle, était engagée avec les rois « de Travancor, par un traité d'alliance défensive, à

« les protéger contre toute invasion; que le roi de « Travancor, menacé de la guerre, ayant, en vertu de « ce traité, réclamé leur secours, le gouverneur de « Cochin avait, outre les troupes de sa garnison, un « détachement de quinze cents Européens, qu'il avait « fait venir de l'île de Ceylan, et qui devait être bientôt « suivi d'une troupe plus considérable avec une puis- « sante artillerie, pour se joindre à l'armée du roi de « Travancor; que ce ne serait qu'avec un extrême re- « gret que les Hollandais se verraient forcés à opposer « leurs armes à celles du glorieux Hyder-Ali-Kan; mais « qu'à moins qu'il ne se désistât généreusement, à leur « intercession, de ses projets de guerre contre le roi « de Travancor, la fidélité à leurs engagemens, tou- « jours sacrés pour eux, leur imposait cette dure né- « cessité. »

L'ambassadeur n'alléguait rien que de vrai : j'ai vu moi-même l'original d'un traité fort ancien par lequel les Hollandais sont tenus à perpétuité de protéger contre toute invasion le pays de Travancor, en reconnaissance du privilége exclusif dont ils sont en possession pour l'achat de tout le poivre recueilli dans les provinces de ce royaume, voisines de leur comptoir de Cochin.

Les Anglais de Bombay ont les mêmes engagemens avec les rois de Travancor pour le comptoir d'Aujugo, vers le cap Comorin; mais ils n'envoyèrent point d'ambassade à Hyder-Ali, ne voulant pas se commettre avec lui, de peur de s'attirer son ressentiment qui pouvait exposer leurs comptoirs à leur faire perdre le commerce lucratif qu'ils faisaient dans ses États. Cependant le roi de Travancor les ayant sommés de satisfaire à leurs engagemens avec lui, ils lui firent aisément en-

tendre qu'en l'assistant de leurs troupes dans son pays qui deviendrait alors le théâtre de la guerre, ils le serviraient bien moins efficacement qu'en forçant par une diversion son ennemi à s'éloigner de la frontière de Travancor pour défendre la sienne propre. Ainsi, pour concilier tous leurs intérêts, les Anglais de Bombay sur la côte du Malabar refusèrent hautement leur assistance au roi de Travancor; mais les Anglais de Madras, sur la côte Coromandel, firent déclarer la guerre à Hyder-Ali par le nabab de Karnate, Mamet-Ali-Kan, qu'ils gouvernent comme il leur plaît. Le prétexte de cette guerre fut de revendiquer le Barahamal, autrement le district de douze villes qui faisaient autrefois partie du royaume de Karnate; et Mamet-Ali-Kan commença les hostilités en faisant partir de sa ville de Truhinapoly divers détachemens pour se saisir des passages et préparer les voies de son armée, qui, appuyée par les Anglais, devait marcher incessamment à la conquête du Barahamal.

Cet artifice de la politique anglaise était trop grossier pour en imposer à un génie tel que celui d'Hyder-Ali; mais il feignit habilement de ne pas s'en apercevoir, afin de couvrir d'apparences spécieuses la démarche rétrograde à laqnelle il se voyait forcé par le concours des circonstances. Après avoir retenu pendant quelques jours l'ambassadeur hollandais dans son camp sous divers prétextes, afin d'avoir le temps de faire devant lui l'étalage de toutes ses forces, pour lui donner une haute idée de sa puissance, il le renvoya chargé de présens pour le gouverneur de Cochin, en l'assurant que, par considération pour sa nation, il consentait à s'abstenir de la guerre qu'il avait méditée contre le roi de Travancor; mais sous la juste condition que les Hol-

landais seraient garans que ce roi n'entreprendrait jamais rien contre lui en faveur de la famille du Samorin. Ensuite il demanda comme une marque d'amitié qu'un vaisseau hollandais lui amenât de Ceylan Reza-Saëb, à qui il venait d'offrir sa protection et sa fille en mariage; ce même Reza-Saëb, ci-devant nabab de Karnate, que M. de Lally avait fait évader de Pondichéry, peu avant la reddition de cette place aux Anglais, de peur que ce prince tombât entre leurs mains encore teintes du sang de Chanda-Saëb, son père.

On ne saurait trop admirer l'adroite politique d'Hyder-Ali dans cette circonstance: il se désiste avec dignité de l'expédition contre le Travancor, devenue impossible par l'opposition des Hollandais et par la nécessité de soutenir une guerre que les Anglais lui suscitent sous le nom de Mamet-Ali-Kan; il se fait de ce désistement un mérite auprès des Hollandais pour les rendre garans que le roi de Travancor ne saisira point cette occasion pour entreprendre, en l'absence de son armée, de rétablir la famille du Samorin sur le trône de Calicut; enfin il ferme les yeux sur l'artifice des Anglais pour lui en opposer un plus subtil; car comme les Anglais craignant de perdre leurs comptoirs et leur commerce dans ses États, s'ils se déclarent ouvertement contre lui, n'osent l'attaquer que sous le nom de Mamet-Ali-Kan, nabab de Karnate, de même Hyder-Ali, ne voulant pas perdre les avantages qui résultent pour son pays du commerce des Anglais, appelle auprès de lui Reza-Saëb, compétiteur de Mamet-Ali-Kan au trône de Karnate, et lui offre sa fille en mariage, afin de pouvoir, sous le nom de ce gendre, faire la guerre aux Anglais sans se commettre directement lui-même avec eux.

Reza-Saëb, à charge aux Hollandais dans l'île de Ceylan où il s'était réfugié après la prise de Pondichéry, abandonné des Français qui, par la paix de Versailles, avaient reconnu Mamet-Ali-Kan, son rival, pour nabab de Karnate, ne balança pas à accepter les offres d'Hyder-Ali. Un vaisseau hollandais le porta de Ceylan à Calicut d'où il se rendit par terre à Coïmboutour, où il fut reçu de son futur beau-père avec la plus grande magnificence.

Je me trouvai à Calicut lorsque Reza-Saëb y debarqua, et je lui fis une visite dans laquelle il me reconnut parfaitement, se ressouvenant de m'avoir vu souvent à Pondichéry et à l'armée, chez M. de Lally, pendant que je servais dans son régiment. Dans la conversation il se plaignit amèrement de l'abandon des Français, que je palliai de mon mieux en alléguant la nécessité pour excuse, et en l'assurant « qu'il n'y avait « pas un Français qui ne fît au fond du cœur des vœux « pour sa prospérité, et qui ne souhaitât d'y pouvoir « contribuer; j'ajoutai que, pour moi, j'étais prêt à lui « donner des preuves de ce sentiment en me dévouant « à son service dans la juste guerre qu'il allait entre- « prendre contre l'usurpateur de sa couronne, et que « je ne doutais point que beaucoup d'autres Français « n'accourussent bientôt auprès de lui avec le même « dévouement dont j'aurais eu le bonheur de donner le « premier exemple. »

« Mon cher ami, me dit Reza-Saëb, je vous prends « au mot, partez avec moi demain pour Coïmboutour, « où je vous présenterai de ma main au nabab Hyder- « Ali-Kan en lui demandant pour vous sa faveur, et en « lui offrant vos services. » Je répondis à Reza-Saëb que quelques affaires me privaient de l'honneur de l'ac-

compagner dans son voyage; mais que je lui donnais ma parole de le suivre sous peu de jours. Il consentit à m'accorder ce délai, et partit en me promettant de m'annoncer à son beau-père de manière à m'en assurer l'accueil le plus favorable. Je ne tardai pas deux semaines à me rendre auprès de lui, je le joignis à Coïmboutour, où il me présenta lui-même à Hyder-Ali, qu'il avait déjà prévenu en ma faveur, et dont je fus accueilli très gracieusement.

Le lendemain de mon introduction, Hyder-Ali m'envoya inviter de venir au palais, où je me rendis aussitôt. « Vous êtes fort aimé, me dit-il, du nabab Reza-Ali-« Kan (c'était le nom qu'il venait d'imposer à Reza-« Saëb en l'adoptant pour gendre, et c'est ainsi que je « dois désormais le nommer); il m'a parlé fort avan-« tageusement de vous en m'offrant vos services, et en « m'assurant que vous êtes fort habile dans l'art de la « guerre, où vous entendez parfaitement l'infanterie, « l'artillerie et le génie. J'ai été fort content de quel-« ques-uns de vos dessins de fortification qu'il m'a « montrés, et là-dessus je vous retiens pour mon ingé-« nieur en chef, non pas pour bâtir des murailles d'ici « à long-temps, mais pour bientôt en détruire. Nous « allons commencer par celles de Trichinapoly, et nous « finirons où nous pourrons. C'est à dessein que j'as-« semble ici mes forces; je vais à l'instant faire un tour « à mon camp, venez le voir; j'ai ordonné qu'on vous « prépare un éléphant. » Là-dessus il se lève, et part accompagné d'une cour nombreuse montée sur plus de cent éléphans, précédé de toute la cavalerie, et suivi de toute l'infanterie de sa maison, cortége pompeux de plus de dix mille hommes.

Après cette inspection, et de retour au palais où je

l'accompagnai, Hyder-Ali me dit : « Reza-Ali-Kan m'a « demandé pour vous le commandement en chef de l'ar- « tillerie, et je vous le donne; mais vos fonctions en « cette qualité ne vous occuperont pas aussi entière- « ment que vous devez l'être. Le *daroga topcana*, « chargé de la surintendance de l'artillerie, en a tous « les détails, et vous n'aurez rien à faire que de lui « donner les ordres que vous prendrez de moi. Outre « cet emploi, je veux donc vous en donner un qui rem- « plira mieux vos momens, et qui vous attachera de « près à ma personne : c'est le commandement de toute « l'infanterie de ma garde, qui est à présent entre les « mains d'un colonel portugais, parent du vice-roi de « Goa, qui me l'a envoyé comme un fort bon officier, « et en effet il sait son métier; mais cet ingrat, depuis « que sa fortune est faite, me demande sans cesse la « permission de se retirer, et je ne la lui refuserai pas « plus long-temps; je vais lui faire expédier son congé, « et ordonner aux six colonels d'avaljuans d'aller ce « soir prendre l'ordre de vous. Demain, à la pointe du « jour, les six régimens sous les armes, faites-en la « revue, et m'en rendez compte. »

C'est ainsi, Monseigneur, qu'en trois jours je me vis ingénieur en chef, commandant de l'artillerie, et général de six mille avaljuans de la garde du nabab Hyder-Ali-Kan. Les deux premiers emplois ne me fournissant pas une occupation capable de remplir tout mon temps, j'en donnais beaucoup, avec une attention très assidue, à la discipline de mes avaljuans, que j'exerçai pendant un mois, matin et soir, dans la place du palais, sous les yeux du nabab qui m'honorait chaque jour de nouvelles marques de sa bienveillance.

Le temps d'entrer en campagne approchait, et l'armée

n'attendait plus que la fin de la saison des pluies sur la côte Coromandel pour marcher vers le Karnate. Ce n'était plus que le délai d'un mois, et Hyder-Ali, grand économe du temps, employait celui-ci à préparer le succès de son expédition par des intelligences dans le pays où il allait porter la guerre. J'ai su depuis qu'il avait déjà corrompu les commandans de plusieurs forteresses qui devaient les lui livrer dès qu'il serait en présence. Ses largesses et ses promesses répandues dans les troupes de Mamet-Ali-Kan et parmi les sipahis des Anglais, lui assuraient la désertion d'une bonne partie des forces de ses ennemis. Pour donner encore moins au hasard, il avait mis dans ses intérêts, par une offre fort avantageuse, le roi de Tanjaor qui, vassal et tributaire du Karnate, est tenu de marcher avec ses troupes sous l'étendard du nabab lorsqu'il en est requis. Hyder-Ali, pour détacher ce roi de la cause de Mamet-Ali-Kan et l'attacher à celle de Reza-Ali-Kan, lui avait proposé de reconnaître Reza-Ali-Kan, son gendre, pour nabab du Karnate, et d'y joindre en conséquence ses forces aux siennes. En récompense de ce service, Reza-Ali-Kan promettait d'ajouter au royaume de Tanjaor le pays de Madure et de Marava, partie de la côte Coromandel qui s'étend depuis le Tanjaor jusqu'au cap Comorin. Le roi de Tanjaor, tenté par des offres si éblouissantes, agita cette matière dans son conseil, qui approuva la proposition. Les Anglais de Madras, bien servis en espions dans cette cour, en furent aussitôt informés, et certains de n'être pas assez forts après la défection du roi de Tanjaor, sur les troupes duquel ils avaient compté, ils députèrent vers Hyder-Ali deux conseillers de Madras pour offrir leur médiation entre lui et Mamet-Ali-Kan. Hyder refusa

audience aux députés anglais, disant « qu'il n'avait rien « à démêler avec leur nation qu'il estimait et honorait « infiniment, qu'il était bien affligé de les voir sup- « porter la cause de l'usurpateur contre le légitime « nabab de Karnate; qu'au reste c'était une querelle « entre Reza-Ali-Kan et Mamet-Ali-Kan, dans laquelle, « si les Anglais se mettaient comme auxiliaires de leurs « alliés, il avait le même droit d'y paraître comme « général des armées de son gendre. »

Les Anglais n'avaient point de solution à donner à cet argument, pas même celle d'*ultima ratio;* car leur armée était alors employée sous l'étendard de Nizam-Ali, soubadar du Décan, service auquel ils étaient pour la possession féodale des quatre *sercars* , ou provinces du nord, par une convention semblable à celle que les Français avaient eue ci-devant pour ces mêmes provinces, avec le souba Salabet-Zingue, frère et prédécesseur de Nizam-Ali. Ainsi privés de leurs principales forces que Nizam-Ali retenait et occupait contre ses ennemis à plus de quatre cents cosses de Madras et du Karnate, où il n'y avait guère plus de troupes que celles des garnisons, ils virent bien qu'il leur serait impossible de repousser, avec les seules forces de Mamet-Ali-Kan, l'invasion dont le Karnate était menacé. Dans cette extrémité, ils eurent recours à Mahaderao, nana des Marates. Ils lui représentèrent Hyder-Ali comme un furieux dont rien ne pouvait assouvir l'ambition, puisque l'usurpation du royaume de Maissour, la conquête de ceux de Sirpy, de Bidnour, de Sonde, et l'empire du Samorin, ne lui suffisant pas, il voulait encore asservir celui du Karnate. « Si Hyder-Ali, lui « dirent-ils, réussit dans ce nouveau projet, alors « maître absolu du Malabar et du Coromandel, il s'at-

« tachera sans doute, et parviendra sans peine, à sub-
« juguer la nation Marate; il est donc de votre intérêt
« essentiel que vous protégiez Mamet-Ali-Kan en at-
« taquant Hyder-Ali d'un côté, tandis que nous le com-
« battrons de l'autre. »

Le nana des Marates, engagé par le raisonnement, et encore plus par l'espoir du butin, se mit en campagne avec une armée de quatre-vingt mille hommes qui se répandit comme un torrent dans le pays de Sirpy. Mir-Saëb qui y commandait pour Hyder-Ali, n'ayant d'autres troupes que celles des garnisons, se vit enlever en deux mois Sirpy, la capitale, Oscotta, Chinabalaharam, enfin toutes ses places les unes après les autres. Moraro, qui s'était joint aux Marates, recouvra aussi toute la province que Hyder-Ali lui avait enlevée en 1762. Alors Mahaderao, maître du pays de Sirpy, entre dans le Maissour où il prend les forteresses de Chinray-Durgum, Deviray-Durgum et Madeghery. Dans cette dernière, il trouva le jeune roi de Bidnour Chiuivasapa, la reine-mère et son frère, qui, depuis quatre ans, y étaient prisonniers, et il les délivra de leur captivité en promettant au jeune roi de le rétablir bientôt dans ses États.

En même temps Mamet-Ali-Kan et les Anglais tâchaient de pénétrer dans le Maissour au travers des montagnes qui le séparent du Karnate; mais leurs progrès ne pouvaient être que fort lents dans un pays hérissé de forteresses, la plupart situées sur des rochers dont la cime se perdait dans les nues : ils échouèrent devant Kistnaghery qu'ils avaient assiégé et qu'ils se virent contraints d'abandonner après plusieurs assauts dans lesquels ils avaient perdu beaucoup de monde. Aussi Hyder-Ali, moins inquiété de leur

côté que de celui de Mahaderao, qui l'attaquait en plaine, avait, dès le commencement de l'irruption du Marate, tourné sa principale attention contre ce redoutable ennemi, en se portant rapidement avec toute son armée de Coïmboutour à Chiringapatnam pour mettre cette capitale du Maissour à couvert du siége dont elle était menacée. Cette ville, grande et bien fortifiée, située dans une petite île formée par deux branches du fleuve Caveri, était le meilleur poste qu'Hyder-Ali pût choisir pour en faire sa place d'armes contre les Marates. Il campa son armée dans cette île, le long des bords du fleuve Caveri, dans le dessein d'en disputer le passage, et il m'ordonna de construire des redoutes sur tous les gués de cette rivière.

Tandis que je travaillais à la construction des redoutes, je m'aperçus que le front que nous aurions à défendre autour de l'île, si les Marates faisaient une attaque générale, excédait beaucoup le nombre des troupes dont nous pourrions le garnir : je fis remarquer ce défaut au nabab, qui en convint, et me demanda ce que je ferais à sa place. Ma réponse est, je crois, l'époque de la confiance entière qu'il n'a cessé d'avoir pour moi. Je lui proposai de continuer la construction des redoutes de distance en distance sur le bord de la rivière, parce qu'elles seraient en effet très propres à en défendre le passage, mais aussi de retirer l'infanterie qu'il avait placée entre les intervalles des redoutes et de l'enfermer dans un camp retranché autour des murailles de la ville, sous la protection de l'artillerie des remparts. Hyder-Ali, saisissant promptement cette idée, me dit : « Frère, je vois bien que vous en savez « plus que moi ; allons, nous ferons comme vous dites. » Ainsi, je construisis en peu de jours un camp retranché

autour de la place, entre ses bastions et les redoutes du tour de l'île, de manière que l'île entière paraissait un triple retranchement composé de trois cercles concentriques de redoutes saillantes et rentrantes, qui se protégeaient réciproquement par une défense croisée et multipliée à l'infini.

Hyder-Ali ayant fait entrer son armée dans le camp retranché, se crut invincible dans ce poste, qu'en effet tous les Marates du monde n'auraient jamais forcé, et il les y attendait avec une gaieté qui témoignait sa confiance; mais sa sécurité fut bientôt troublée par la découverte qu'il fit d'une conspiration tramée contre lui dans la ville, en faveur du roi de Maissour, son maître, qu'il y détenait prisonnier. Ce prince infortuné, croyant l'occasion favorable pour briser ses fers, entretenait, par le ministère de quelques brames qu'il avait auprès de lui, une intelligence secrète avec Mahaderao. Il avait dans la ville un parti de gentils tout formé, qui promettait de se saisir des portes et de les livrer aux Marates dès qu'ils s'y présenteraient. Il espérait même de pouvoir se rendre maître des remparts et en tirer le canon contre l'armée d'Hyder-Ali, tandis qu'elle serait aux prises avec celle des Marates. Nanderaz, beau-père et ci-devant général et divan du roi de Maissour, était l'ame de ce complot. La liberté qu'Hyder-Ali lui avait laissée à Konour et à Maissour, lui facilitait les moyens de cabaler, et il avait réussi au point que cette conspiration était déjà fort puissante, non-seulement dans la ville, mais même dans l'armée où il y avait plusieurs chefs et beaucoup de soldats gentils que l'attachement à leur religion inclinait en faveur du roi brame.

Hyder-Ali, qui savait bien à quel excès la superstition bramine pouvait entraîner les gentils de son ar-

mée, mais qui, dans la conjoncture où il se trouvait, se voyait forcé de ménager tout son monde, cherchait en lui-même les moyens d'éviter ce danger sans s'exposer à se priver de cette partie de ses troupes. Il commença par m'ordonner de doubler la garde de sa personne pendant le jour, en faisant monter deux mille avaljuans au lieu de mille, et de mettre chaque nuit les quatre mille autres en bivouac autour de ses tentes; me prescrivant de coucher moi-même dans sa chambre avec mes armes. Ensuite il prit la précaution de faire faire le service du camp pendant le jour par un plus grand nombre de soldats gentils, sous des officiers musulmans, et la nuit, par un plus grand nombre de soldats musulmans, sous des officiers gentils. Il fit aussi relever la garnison de la ville par une autre toute musulmane, et en même temps il semait d'espions la ville, l'armée, et tout le pays. Malgré toutes ces mesures, Hyder-Ali n'était pas tranquille. La première nuit que je veillai auprès de son lit, ne le voyant prendre aucun repos, je ne doutai point qu'il ne fût agité de vives inquiétudes, dont je ne crus pas qu'il me convenait de lui demander la cause; mais à la seconde nuit, le trouvant encore plus inquiet, je me jette à ses pieds dans un transport de zèle. « Je le vois, Nabab, votre cœur « est en proie à des chagrins violens. Une ame aussi « haute que la vôtre ne s'afflige pas de petits maux : les « vôtres sont certainement excessifs, ne les confierez-« vous point à un serviteur dévoué, qui souffre tout « ce que vous souffrez, en ignorant ce que c'est, qui « exposerait sa vie pour vous en guérir, et qui em-« brasse vos genoux pour en apprendre la cause? »

—« Relève-toi, mon fils, me dit Hyder d'un ton ferme, « tu as raison, ton amitié mérite toute ma confiance. »

Ensuite, me faisant asseoir sur son tapis de pied, près de son lit, il m'expliqua le sujet de son inquiétude, par le détail de la conspiration. « Ce n'est pas, me « disait-il, que je craigne ces traîtres; d'un seul mot « je puis les exterminer. Je n'éprouverais pas cet em- « barras, si j'avais fait pour le roi, Nanderaz et toute « cette famille, comme je l'aurais pu, sans doute, et « peut-être l'aurais-je dû; mais j'ai horreur de ré- « pandre le sang quand je peux trouver une sûreté « dans des moyens moins violens. Ainsi, les précau- « tions que je viens de prendre dans la ville m'assu- « rent déjà contre le roi, qui y est étroitement res- « serré; mais Nanderaz agit en dehors en son nom. Il « soulève le peuple, il cabale dans l'armée, il traite « avec les Marates, il encourage les Anglais, il invoque « le ciel et la terre pour ma destruction. Que ne puis-je « sortir de mon camp pour quelques jours, sans avoir « à craindre que les Marates, qui ne sont qu'à huit « lieues d'ici, s'en emparent en mon absence! J'irais « écraser ce Nanderaz et ceux de son parti dans cette « forteresse de Maissour où ils se croient bien en sû- « reté. — Nabab, lui dis-je en l'interrompant, je m'en « charge, ne quittez point votre camp. Il n'y a que « trois lieues d'ici à Maissour; donnez-moi seulement « six mille hommes, six mille grenades, cent échelles, « quatre pétards, des chaînes, et croyez que, ou j'y « perdrai la vie, ou demain, je vous amène chargés « de vos fers Nanderaz et ses complices, s'ils n'ont pas « péri sous nos coups. — Va, mon fils, reprit Hyder « en m'embrassant; c'est Allah qui t'inspire; prends « tout ce que tu demandes; que la prudence guide ton « courage, pour en assurer le succès : dès l'instant de « ton départ, l'armée entière sera sous les armes à la

« tête du camp, prête à voler à ton secours, pour as-
« surer ta retraite, en cas que les Marates, informés de
« ce détachement, tâchent de l'intercepter. Dors, ajouta-
« t-il, c'est à mon tour de te garder. Demain, quand
« tu auras reposé, tu emploieras la journée à te pré-
« parer à ton expédition au soir; mon fils, qu'Allah
« t'accompagne et te ramène. »

Le lendemain, plus de deux cents espions furent semés sur la route et dans l'armée des Marates, pour informer de ses mouvemens à la minute. Le soir, tout étant prêt pour le coup de main, je me mis en marche avec six mille sipahis, sans un cavalier, à pied moi-même, de peur d'être trahi par le moindre hennissement, et j'arrivai heureusement vers le milieu de la nuit, sans être découvert, jusqu'à la vue du fort de Maissour. J'en fais embrasser tous les angles, je plante mes échelles, j'attache mes pétards aux portes; l'attaque est partout au même instant; les cris, les tambours, les trompettes donnent l'alarme dans le fort et sur le rempart; les murailles sont couvertes de feu; nous nous précipitons dans la place, sur le corps de tout ce qui présente résistance, et nous parvenons à la pagode où Nanderaz, nous voyant maîtres de la place, s'était enfermé avec un millier d'hommes. Cette pagode et son enceinte de pierres de taille étaient un poste tenable pendant quelques heures; je réfléchis qu'il n'en fallait pas davantage aux Marates pour me tomber sur les bras, et, pour abréger la cérémonie, je mis le feu à ce temple avec mes grenades et tous les combustibles qui me tombèrent sous les mains, jetant dans les flammes jusqu'à mes échelles. La porte de l'enceinte brûle et tombe. A l'instant, au travers des feux et de la fumée, s'élance, se précipite sur la pointe de nos armes, une foule dés-

espérée, nue, à demi-brûlée, implorant avec hurlemens une mort plus prompte et moins terrible. Je m'écrie, mes soldats répètent : « Livrez Nanderaz, ou nous « vous rejetons dans le feu. » Nanderaz était lui-même dans le nombre; on l'entraîne à mes pieds, je le fais charger de chaînes ; j'évacue aussitôt la place, et, traînant avec moi plus de huit cents prisonniers, j'arrivai enfin au camp à huit heures du matin. Le nabab, informé de mon succès, avait envoyé au-devant de moi Mouctoum-Saëb pour m'en féliciter et m'embrasser de sa part. Mon entrée dans le camp fut un vrai triomphe : les acclamations me suivaient jusque dans la ville, où Hyder-Ali, qui n'avait pas voulu voir Nanderaz, m'avait dépêché ordre de le conduire pour y être enfermé dans une prison qu'il lui avait fait préparer. Deux heures après, il parut dans la plaine, à la vue du camp, une troupe de Marates, que les espions rapportèrent être la tête d'un corps de douze mille cavaliers détachés à ma poursuite par Mahaderao, et qui, me sachant rentré dans le camp, retourna sur ses pas, en mettant le feu, chemin faisant, à toutes les mosquées de la campagne pour venger l'incendie de la pagode de Maissour.

Depuis ce jour, Hyder-Ali, persuadé de mon vif attachement à sa personne, se livra sans réserve à ma foi, n'éprouva plus ni peine ni plaisir, il ne forma ni projet ni souhait, il ne conçut ni crainte ni espérance, que son amitié ne m'en fît sur-le-champ dépositaire, et cette confiance me mit dans le cas de lui rendre bientôt de plus importans services.

Les Marates, campés à huit lieues de nous, différaient de nous venir attaquer jusque après la prise de Benguelour, dont ils allaient faire le siége. Pendant qu'ils

en faisaient les préparatifs, Hyder-Ali reçut avis que les Anglais, craignant de n'être pas assez forts, même avec l'assistance des Marates, pour le détruire, avaient encore, à force de sollicitations, engagé le soubadar du Décan, Nizam-Ali, de prendre part à leur querelle, et qu'en conséquence Nizam-Ali s'était mis en marche contre lui avec une armée de cent vingt mille hommes, dans laquelle était comprise l'armée anglaise, que j'ai dit ci-dessus être employée sous l'étendard de ce soubadar. Quoique cette armée du soubadar, fort éloignée dans les provinces du nord, ne pût arriver en moins de deux mois, Hyder-Ali, ne voyant pas sans inquiétude approcher ce nouvel orage, et ne se croyant plus si sûr dans l'île de Chiringapatnam, où il s'attendait à être environné et attaqué par deux armées puissantes au nombre de deux cent-mille hommes, pensait à se retirer à Bidaour pour s'y retrancher dans les bois et les montagnes, comme il avait déjà fait avec les Marates trois ans auparavant. Il me communiqua ce dessein, dont je le dissuadai, en lui démontrant que cinq cent mille hommes n'étaient pas capables de forcer le poste où il était, surtout dans la saison des pluies, qui allaient commencer à enfler la rivière de façon à en rendre le passage impraticable à l'ennemi pendant près de six mois, tandis que le même obstacle empêcherait la désertion de ses troupes, dont, au contraire, la plus grande partie l'abandonnerait dans sa retraite au pays de Bidaour. Je lui fis observer que cette retraite ne s'exécuterait pas facilement à la vue de quatre-vingt mille Marates, qui n'étaient qu'à huit lieues de son camp, et qu'ayant continuellement cette armée sur les bras pendant une marche de plus de soixante lieues, il serait presque impossible qu'il ne fût pas entamé;

j'ajoutai que la capitale du royaume de Maissour, n'étant plus protégée par l'armée, serait bientôt investie, assiégée et prise par Mahaderao, qui, rétablissant la famille royale sur le trône, ou le gardant pour lui-même, l'en exclurait peut-être sans retour. « Enfin », lui dis-je, « Nabab, le temps est un grand maître : « avant que vos ennemis réunis puissent attaquer votre « camp, six mois s'écouleront ; il y aura bien du mal- « heur si, dans cet intervalle, vous ne trouvez quelque « moyen de semer la jalousie et la division entre les « deux armées de Maures et de Marates, de rompre « une connivence qui ne leur est pas naturelle. Et que « sait-on, si, réveillant leurs vieilles animosités, vous « ne parviendrez pas à les détruire l'une par l'autre? « C'est là le principal objet dont vous ayez à vous oc- « cuper; j'y penserai jour et nuit de mon côté, et, si « vous me le permettez, je mettrai sous les yeux de « votre sagesse le fruit de mes méditations. » — « Eh « bien! mon fils, me dit-il, médite, invente, je me livre « à tes conseils : nous tiendrons ferme ici et nous y « attendrons les évènemens. »

Le lendemain, frappé d'une idée que j'avais conçue pendant la nuit, je me présentai à la pointe du jour : « Nabab, lui dis-je, j'ai eu cette nuit un songe que je « viens vous raconter. J'ai rêvé que le soubadar Nizam- « Ali s'avançait à grandes journées vers le Maissour, non « pour vous attaquer, mais pour vous délivrer de l'in- « vasion des Marates, en les forçant de retourner dans « leur pays ; il vous rendait ce bon office à condition « que vous marcheriez avec toutes vos forces sous son « étendard contre Mamet-Ali-Kan, nabab de Karnate, « qui doit au soubadar plus de quinze années d'arré- « rages de tribut, qu'il refuse constamment de payer,

« parce qu'il est appuyé des Anglais. En même temps « le soubadar, irrité de la duplicité des Anglais qui le « servent d'un côté pour le desservir de l'autre, leur « déclarait qu'il n'avait plus besoin de leurs troupes et « que par conséquent ils n'avaient qu'à lui rendre les « quatre provinces du nord, qu'il avait assignées pour « leur entretien ; en attendant cette restitution, il fai- « sait mettre en prison le général et les soldats anglais « qui étaient dans son armée, afin, disait-il, d'avoir « autant d'ennemis de moins à combattre dans le Kar- « nate. Ensuite nous sommes partis tous ensemble pour « aller attaquer Mamet-Ali-Kan et ses Anglais qui ont « perdu la bataille. Reza-Ali-Kan, votre gendre, a été « aussitôt replacé sur le trône de Karnate, avec l'appro- « bation du soubadar qui, après avoir recueilli les tributs « et repris possession de ses quatre provinces, est re- « tourné victorieux dans son pays de Golconde. »

Pendant ma narration, Hyder-Ali me regardait attentivement sans souffler; puis tout d'un coup, poussant un long soupir accompagné d'un sourire tel qu'un homme débarrassé d'un pesant fardeau: « Ah! Isouf « (Isouf, Joseph en langue orientale), me dit-il, quand « tu as fait ce rêve-là, tu étais bien éveillé! — Na- « bab, repris-je, je l'étais, et je n'y vois rien encore qui « ne puisse devenir une réalité; à tout hasard commen- « çons à répandre avec beaucoup de joie dans votre « armée que Nizam-Ali vient à votre secours contre « les Marates, qui, bientôt informés de cette nouvelle « par leurs espions, penseront à se mettre sur leurs « gardes. Donnez à cette rumeur un plus grand crédit « auprès d'eux, en faisant tomber entre leurs mains des « lettres que vous écrirez au soubadar, remplies de « choses qui témoignent une intelligence secrète entre

« vous et lui; peut-être alors cesseront-ils d'être aussi « déterminés qu'il le paraissent à n'entrer avec vous en « aucun accommodement; et s'ils consentent à traiter, « prenez-les au mot et vous débarrassez d'eux à quelque « prix que ce soit, le plus tôt possible, afin que vous « n'ayez plus à résister qu'au soubadar, quand il arri- « vera. Le pis-aller de ce stratagème sera d'en rester où « vous êtes, en cas que les Marates ne donnent pas « dans le piége. Au reste, cette fausse nouvelle con- « tiendra du moins votre armée, en dissipant les « craintes de vos fidèles serviteurs, et en détruisant « l'espérance des traîtres, s'il peut en être au service « d'un si bon prince. »

— « Achève l'explication de ton songe, me dit le nabab « voyant que je m'arrêtais là; il te reste encore beau- « coup de choses à dire. Par exemple, ne pourrais-je « pas, au lieu de combattre le soubadar, le mettre réel- « lement dans mes intérêts, en lui payant le tribut de « Maissour, en lui offrant, comme tu l'as rêvé, de mar- « cher sous son étendard contre Mamet-Ali-Kan et ses « Anglais dont il a tant de motifs de mécontentement « qu'il pourrait être si facilement disposé au rétablis- « sement de Reza-Ali-Kan sur le trône de Karnate? « N'est-ce pas là, mon cher Isouf, tout ce que ton rêve « signifie? — Oui, nabab, répondis-je, et si je rêve « comme Isouf, vous entendez aussi bien que lui l'in- « terprétation des songes. — Allons, reprit-il, Isouf « devint, par sa sagesse, l'ami du roi qui le fit appeler « sauveur; tu es mon ami et je te nomme Saluc. » Depuis lors, il ne m'appela plus que par ce nom de Saluc, et le nom m'en est resté à sa cour et dans ses armées.

Hyder-Ali suivit de point en point ce plan de négo-

ciation. Dès que les Marates se crurent fondés par les rumeurs et les apparences à penser que le soubadar marchait contre eux, ils commencèrent par renvoyer toute leur artillerie dans leur pays, de peur qu'elle ne tombât entre les mains du soubadar, qui, dirigeant sa marche sur Raidurgum, leur paraissait vouloir se porter sur leurs derrières pour les enfermer entre son armée et celle d'Hyder-Ali. Ensuite ils proposèrent un accommodement qui se termina en trois jours par la cession du pays de Sirpy, qu'ils avaient perdu six ans auparavant, et par le paiement de trente-cinq lacs de roupies pour les frais de la guerre. A cette condition, ils rendirent à Hyder-Ali toutes les places qu'ils venaient de prendre sur lui dans le royaume de Maissour, et ils partirent pour leur pays, faisant fausse route, de peur de rencontrer l'armée de Nizam-Ali qui les aurait peut-être soulagés du poids de l'argent qu'ils emportaient avec eux.

Hyder-Ali n'aurait point fait aux Marates un si grand sacrifice, s'il avait pu s'assurer de l'adhésion du soubadar aux propositions qu'il lui avait envoyées. Nizam-Ali différant de s'expliquer pendant sa marche, Hyder-Ali, pour jouer au plus sûr, s'était accommodé avec Mahaderao qui était déjà fort éloigné lorsque le soubadar entra dans le Maissour. Il s'avança jusqu'à Chinipatam, où son armée occupa le même camp que celle des Marates venait de quitter; de là il envoya vers Hyder-Ali Rocondoulat, son divan, et Ramsander, son principal général, pour l'assurer qu'il était satisfait de sa soumission, et qu'il acceptait ses services contre Mamet-Ali-Kan et les Anglais; il l'invitait en même temps à lui faire une visite dans son camp, pour y délibérer sur cette expédition. Hyder-Ali combla de

civilités et de présens Rocondoulat et Ramsander; mais, sous quelques prétextes plausibles, il éluda la visite qu'on lui proposait de faire au soubadar, entre les mains duquel sa défiance naturelle lui suggérait de ne pas mettre sa personne à discrétion. Il supplia le soubadar de permettre que Tipoo-Saëb, son fils, et Reza-Ali-Kan, son gendre, portassent à ses pieds son tribut et son hommage, et il les fit partir avec plusieurs éléphans chargés d'argent et de présens en pierreries, pour la somme de quinze lacs de roupies. Au bout de trois jours, Tipoo-Saëb et Reza-Ali-Kan retournèrent auprès de lui, satisfaits de l'accueil qu'ils avaient reçu du souba, et chargés de ses instructions pour l'expédition du Karnate. Elles portaient qu'Hyder-Ali devait incessamment se mettre en marche avec son armée, pour joindre l'étendard du soubadar dans la vallée de Barahamal, entre le Maissour et le Karnate.

Le colonel Smith qui commandait les troupes anglaises dans l'armée de Nizam-Ali, et qui croyait être à la veille de combattre Hyder-Ali, fut bien surpris de voir changer si subitement la face des affaires. Ce général, d'un génie borné très étroitement et s'occupant peu des intrigues du Dorbar, n'avait pas conçu le moindre soupçon de celle-ci, jusqu'à l'instant du dénouement; et alors même sans fermeté, comme il avait été sans prévoyance, il ne pensa qu'à se séparer précipitamment de l'armée de Nizam-Ali, de peur d'être enveloppé et massacré, ou du moins, d'être fait prisonnier avec toutes ses troupes. En pareille occasion, M. de Bussy, avec moins de moyens, mais plus de capacité, subjuguait le soubadar, faisait trembler sa cour et en imposait à toute son armée. Je suis même fondé à croire que le souvenir de nos Français imprimant

dans l'esprit de Nizam-Ali une forte idée de la fermeté et de l'audace des Européens, avait été la seule cause du délai que le soubadar avait apporté à déclarer sa rupture avec les Anglais, jusqu'au moment de sa jonction avec Hyder-Ali, de peur d'éprouver en route quelque catastrophe pareille à celle de son frère Nazir-Zingue. Malgré cette précaution du soubadar, le général anglais était encore à temps de frapper un coup prompt et décisif sur cette alliance, et je suis persuadé, qu'à sa place, je ne l'aurais pas manqué. Le nabab d'Adonis, Bassalet-Zingue, frère de Nizam-Ali et son ennemi juré, mais forcé, par l'usage des princes du Décan, de marcher avec ses troupes sous l'étendard du soubadar, n'aurait pas été inaccessible à la tentation de succéder à son frère. Son armée particulière, toute dévouée à lui, faisait une grande partie de cette armée combinée; l'armée anglaise de deux mille Européens et de dix mille sipahis aurait fait un poids dans la balance; le général y aurait ajouté son épée, comme Brennus.... Je n'en dis pas davantage, mais si j'avais été le général anglais, le soubadar n'aurait pas fait la guerre à ma nation.

Ces ressources vigoureuses de la politique orientale n'étant pas dans le génie du général Smith, il se crut fort habile d'avoir sauvé son armée par une fuite précipitée que le soubadar le laissa prendre sans courir après, en riant de sa frayeur et disant qu'il savait bien où le retrouver. Cette présomption du souba n'était pas plus de mon goût que l'évasion de l'armée anglaise, et je ne déguisai point à Hyder-Ali, qui, ainsi que le soubadar, ne doutait plus de rien, que, quelque fort qu'on fût, c'était toujours une imprudence que de laisser échapper un ennemi qu'on aurait encore à combattre;

il me répondit que j'avais raison, mais que c'était une faute sans remède.

L'armée du soubadar se mit en marche pour porter la guerre dans le Karnate, au commencement du mois d'août 1767. Celle d'Hyder-Ali, au nombre de cinquante mille hommes, en formait l'avant-garde; le tout ensemble se montait à cent cinquante mille combattans. La première opération fut le siége de Caveripatam, ville et fort que les Anglais occupaient dans la vallée, au débouché d'un des défilés des Gattes, appelé la gorge de Palcotta. La ville, entourée seulement d'un mauvais mur de terre, qui n'était point flanqué, fut enlevée d'emblée et sans canon. Les éléphans firent la brèche, on donna l'assaut; la garnison se retira dans le fort: c'était une citadelle carrée, revêtue en pierres de taille, flanquée de quatre bastions, avec un cavalier sur chacun, entourée d'un fossé sec de trente pieds de largeur et de vingt de profondeur, et couverte d'un glacis de vingt toises. Le capitaine Mackin, qui y commandait avec une compagnie de canonniers européens et deux bataillons de sipahis, avait ordre de tenir jusqu'à la dernière extrémité, pour donner aux Anglais le temps de réunir en un seul corps d'armée toutes leurs forces, jusqu'aux garnisons de Velour, de Trichinapoly et de Madras. Cet officier fit une brave résistance; mais j'avais ouvert la tranchée du côté de la ville sur le pied du glacis qui touchait aux maisons; en quatre jours j'établis mes batteries sur l'angle saillant de la contre-escarpe; je battis en brèche pendant deux jours, et le septième, la place se rendit à discrétion.

Hyder-Ali, dont l'armée avait été seule employée à ce siége dont j'avais eu la direction, se crut en droit d'y mettre garnison et de disposer des prisonniers an-

glais qu'il ne remit point au soubadar. Nizam-Ali en témoigna quelque mécontentement, et Lamzander, qui qui avait toujours eu l'honneur de commander l'avant-garde de l'armée du Décan, avant qu'Hyder-Ali s'y joignît, ne laissa pas échapper cette occasion d'aigrir l'esprit du soubadar contre celui qui lui avait enlevé une prérogative dont il était jaloux. Il dit que Hyder-Ali s'était vanté qu'il saurait mieux que le souba garder les Anglais. Nizam-Ali fut piqué de ce reproche, et ce fut la première époque des jalousies, des haines, des trahisons, qui ne tardèrent pas à éclater entre ces puissances combinées.

Après la prise de Caveripatam, qui nous rendait maîtres de la vallée, nous marchâmes vers Tirnamalay, pour entrer par ce défilé dans le Karnate. L'armée anglaise, incertaine du passage que nous avions choisi, se retirait lentement devant nous dans la vallée, pour observer quel était celui qu'elle devait défendre. C'était encore la même armée commandée par le général Smith, qui s'était séparée de celle du soubabar; en attendant le renfort qu'on lui envoyait de Madras, elle avait ordre de disputer opiniâtrément le passage qu'elle nous verrait tenter. Le général de cette armée légère observait de près nos mouvemens, pensant toujours avoir assez d'une marche sur celle du soubadar, beaucoup plus lente à se mouvoir; et comme il était bien informé par ses espions de nos campemens et décampemens, il manœuvrait en conséquence.

En réfléchissant à la résistance que nous aurions à éprouver de ce corps, s'il occupait avant nous le défilé de Tirnamalay, aussi difficile que les Thermopyles, surtout s'il était renforcé par les troupes qui devaient se joindre à lui, je formai le projet d'écraser le général

Smith avant ces deux évènemens, et je le communiquai à Hyder-Ali. Il ne s'agissait que de faire faire une marche double à son armée, l'infanterie en croupe de la cavalerie; mais ce projet se trouva impraticable, soit parce que les fantassins indiens ne sont pas dressés à cette manœuvre, soit parce que Hyder-Ali ne pouvait pas porter son armée au-delà de la distance que le souba prescrivait à son avant-garde. Ne renonçant point à mon dessein, je le présentai sous une autre forme : « Demain, dis-je au nabab, à la fin de la marche « prescrite, campez à votre ordinaire, mais, à l'entrée « de la nuit, donnez-moi douze mille hommes d'infan- « terie et six mille de cavalerie avec douze pièces de « canon ; je marcherai toute la nuit, et je vous réponds « qu'à la pointe du jour je tomberai sur les Anglais, ou « campés ou en marche; s'ils me présentent la bataille, je « ne l'engagerai que de manière à vous donner le temps « d'arriver pendant l'affaire avec le reste de l'avant- « garde; s'ils se retirent devant moi, je les retarderai « assez par des attaques continuelles, pour que vous « puissiez encore les atteindre avec toutes vos forces; « et dans les deux cas, vous aurez la gloire de les dé- « faire. — C'est bien dit, me répondit-il; mais faisons « mieux. Je te donnerai ce que tu demandes, et je t'ac- « compagnerai incognito; je laisserai mes tentes toutes « tendues et donnerai mes ordres de façon à faire « croire que je suis dans mon camp : le lendemain, « jour de marche, Rezan-Ali-Kan fera décamper de « grand matin le reste de mes troupes qu'il nous amè- « nera avec la plus prompte diligence. »

Ce projet fut exécuté, et nous arrivâmes à la pointe du jour à la vue du camp des Anglais; sa droite était appuyée au village de Changama, et sa gauche à la ri-

vière de même nom. Je proposai d'attaquer sur-le-champ, mais Hyder-Ali ne le voulut pas, m'alléguant pour raison que, si les ennemis restaient campés là cette journée, il valait bien mieux attendre, pour les combattre, que toutes nos forces fussent arrivées, et que si, au contraire, ils décampaient, nous aurions un plus grand avantage à les attaquer en marche. Mais les Anglais ne nous eurent pas plus tôt aperçus que, croyant avoir sur les bras toute l'armée du soubadar, ils abandonnèrent précipitamment leur camp tout tendu, et nous les vîmes bientôt, ne formant qu'une seule colonne, entrer dans la rivière qu'ils avaient à passer. Aussitôt je demandai au nabab ses ordres pour l'attaque. « Vous oubliez, me dit-il, que le nabab resta hier au « camp, qu'il est à présent en marche pour vous joindre « ici, et que c'est vous qui commandez. — Puisque cela « est ainsi, répliquai-je, mes ordres sont que toute la « cavalerie coure au grand galop vers la rivière, la « passe aussi près qu'il sera possible de la colonne en- « nemie, et se forme en bataille de l'autre côté pour « attaquer la tête, pendant qu'avec l'infanterie je vais « à toutes jambes tomber de ce côté-ci sur la queue, « au moment que le centre sera encore dans la rivière. » Là-dessus Hyder-Ali part comme un éclair avec toute la cavalerie, passe la rivière et attaque la tête de la colonne au moment où elle sortait de l'eau. C'était un peu trop se presser; il eût mieux valu attendre qu'il en fût passé une partie; j'étais sur le point d'atteindre l'arrière-garde, lorsque le général Smith, s'apercevant qu'il allait combattre avec un grand désavantage en passant la rivière, et informé pas ses espions que nous n'étions qu'un détachement de l'armée d'Hyder-Ali, prit tout d'un coup la résolution de nous

présenter la bataille. Alors il renverse sa colonne, la retire de la rivière, et marche à moi pour s'emparer de quelques hauteurs sur lesquelles j'avais déjà placé trois mille hommes et quatre pièces de canon. Le combat s'engage par un feu très vif de ma mousqueterie et de mon artillerie. L'armée anglaise, sans tirer, gagne ces hauteurs dont la pente était douce, et, la baïonette au bout du fusil, déloge les trois régimens, qui sont forcés de se replier sur le gros de l'infanterie qui arrivait à mesure. L'ennemi, en possession de ce poste avantageux, s'y met en bataille, et de là fait un feu continuel sur l'infanterie que je rassemblai au pied des hauteurs pour les reprendre. Alors Hyder-Ali repasse la rivière avec toute sa cavalerie et court à moi, en me criant : « N'attaque pas ; ils sont à nous : puisqu'ils sont « postés, environnons-les seulement, en attendant le « reste de l'armée, et contente-toi de les canonner. » Nous tiraillâmes donc toute la journée, mais si vivement, que les tués et les blessés de part et d'autre montèrent à plus de trois mille hommes. Galimamet-Kan, officier-général, qui commandait sous moi l'artillerie, fut emporté d'un coup de canon; j'eus beaucoup d'officiers blessés; je le fus moi-même, mais assez légèrement pour ne point quitter le champ de bataille, et pour maintenir le combat.

A cinq heures du soir, le reste de l'armée d'Hyder-Ali arriva. La cavalerie, qui avait pris les devants, nous avait joints dès les trois heures de l'après-midi, et j'avais proposé au nabab de lui faire passer la rivière pour se poster de l'autre côté; mais il m'avait répondu qu'en cas que les Anglais en voulussent encore tenter le passage, il serait toujours temps de les prévenir, ainsi que nous l'avions déjà fait. Quand l'infanterie fut

arrivée, il refusa également d'en détacher une partie de l'autre côté de la rivière, et il employa toute son armée à environner l'ennemi, qu'il voulait, disait-il, forcer à mettre bas les armes, faute d'eau et de munitions. L'armée anglaise n'avait en effet point d'eau sur cette hauteur; mais, dans cette extrémité, le général Smith, déterminé à périr avec son armée ou à se faire un passage au travers de la nôtre, descend les hauteurs du côté de la rivière vers les huit heures du soir, et forme une seule colonne qui, forçant par son poids dans un seul point la ligne d'infanterie dont elle était environnée, entre dans la rivière, et la passe sous un feu terrible de notre canon et de notre mousqueterie. Hyder-Ali détache aussitôt la cavalerie qui, n'ayant pas reconnu le terrain pendant le jour, s'engagea dans des marais formés par la rivière, et dont elle ne se retira que le lendemain matin. Pour moi, avec tout ce qui put me suivre d'infanterie, environ quinze mille hommes, je poursuivis dans l'obscurité l'arrière-garde des ennemis jusqu'au point du jour, où je les vis entrer dans le défilé de Tirnamalay.

Ainsi le général Smith nous échappa, mais avec perte de plus de deux mille hommes, de son camp qu'il avait laissé tout tendu, de tout son bagage, sans en excepter une seule malle, et de son canon, dont il avait laissé partie dans la rivière, et dont il abandonna le reste en chemin. Le même soir, Hyder-Ali arriva avec toute son armée sur le terrain où je m'étais arrêté, et il campa pour y attendre, suivant les ordres du soubadar, la grande armée qui employa trois jours à s'y rendre.

Hyder-Ali fut bien irrité d'apprendre qu'au lieu des éloges qu'il avait mérités en causant aux ennemis un

échec considérable, il s'était attiré le blâme et la raillerie des chefs de la grande armée. « Voilà donc, di-
« saient les uns au soubadar, cet homme si habile à
« garder les Anglais! il les tient dans un sac, où ils
« font un trou, et ils échappent. » Les autres trouvaient mauvais qu'il eût attaqué sans les ordres du soubadar, et surtout qu'en poussant l'avant-garde au-delà de la distance prescrite, il eût laissé la grande armée à découvert, et la personne du souba exposée à une surprise. Nizam-Ali, dissimulant l'impression que lui faisaient ces discours, excusait Hyder-Ali sur un excès de zèle, et il l'invitait à venir dans son camp, afin d'y concerter ensemble les mesures à prendre pour le passage du défilé; mais Hyder lui fit répondre que, « peu ca-
« pable de donner des conseils au soubadar, il s'en
« tiendrait à exécuter ses ordres; qu'il le priait cepen-
« dant de ne pas trouver mauvais qu'il ne les allât
« point chercher dans son camp, où il avait trop de
« risque à courir d'être accablé par les mêmes ennemis
« qui s'efforçaient de le décrier; que, malgré tout ce
« qu'ils osaient dire, il n'était pas vrai que l'avant-
« garde eût outrepassé sa distance; que ce n'avait été
« qu'un petit détachement qu'il avait poussé en avant
« sous la conduite d'un général de confiance qui, ren-
« contrant les ennemis, n'avait pas cru que pour les
« combattre, leur prendre leur bagage et leur canon,
« et les mettre en fuite après une perte de plus de deux
« mille hommes, il eût besoin d'autres ordres que ceux
« que son zèle et son courage lui dictaient. »

Nizam-Ali, dissimulant toujours, lui envoya son divan pour l'assurer qu'il approuvait tout ce qu'il avait fait, qu'il s'en était même expliqué à ceux qui, par ignorance, en avaient parlé injustement; que la répu-

gnance qu'il témoignait de venir dans son camp était mal fondée, et qu'il lui répondait qu'on n'oserait pas y blesser un seul cheveu de sa tête; mais que, puisqu'il persistait dans cette résolution, il irait lui-même le trouver dans le sien avec les chefs de son armée pour aviser sur ce qu'il y aurait à faire contre l'ennemi dans l'occurrence présente. Le soir Nizam-Ali, accompagné de sa cour, partit de son camp pour se rendre au camp d'Hyder-Ali, qui en était éloigné d'une lieue. Le souba n'ayant pas à sa suite plus de trois mille hommes, Hyder-Ali n'avait pas lieu de s'inquiéter de cette visite; mais sa défiance invincible lui fit prendre toutes les mesures pour sa sûreté. Il mit son armée en bataille à la tête du camp, où il avait fait dresser une magnifique tente pour y recevoir le soubadar. Cette tente fut environnée de six mille avaljuans de sa garde, que je commandais, avec ordre à moi en particulier d'avoir des pistolets dans mes poches, et les yeux sans cesse attachés sur sa personne. Ensuite, à la tête de toute la cavalerie de sa garde, il alla au-devant du soubadar, qu'il introduisit dans cette enceinte d'infanterie avec Bassalet-Zingue, son frère, Rocondoulat, son divan, Ramsander, Berbahader, et cinq ou six autres personnes de distinction.

Hyder-Ali fit asseoir le soubadar sur un monceau de roupies d'or et d'argent répandues à pleins sacs sur le tapis de séance, et négligemment semé de bijoux en or, en argent, en pierreries. La valeur de ce trône singulier, qu'il avait donné ordre d'emporter chez le soubadar après la visite, était estimée à quatre lacs de roupies. Nizam-Ali parut très content de cette galanterie, et demanda encore cinq lacs pour aider au paiement de son armée. Hyder-Ali commanda à son trésorier que

cette somme fût dans la tente du soubadar avant son retour, et il fut obéi. Ensuite on parla de guerre. Nizam-Ali affecta de louer beaucoup le succès de Changama, et ses courtisans répétèrent après lui. Sur quoi Hyder-Ali, me présentant au soubadar, lui dit : « Seigneur, voilà le Français à qui nous en sommes redevables. — Ah! répondit le soubadar, les Français « sont de bons serviteurs jusqu'à la première occasion « de se rendre les maîtres. » Il cita pour exemple M. de Bussy, de façon à me faire voir que son souvenir lui tenait fort à cœur; et comme il me demanda s'il reviendrait dans l'Hindostan, je lui répondis exprès que, quand notre Roi l'y renverrait, il y reviendrait avec de grandes forces. « A Dieu ne plaise, reprit-il levant « les yeux au ciel; il n'y aurait bientôt plus ni nabab, « ni souba, ni padecha. » Après on délibéra sur la manière de forcer le passage du défilé de Tirnamalay, qu'on avait en face. Hyder-Ali fut d'avis d'attaquer dès le lendemain, afin de prévenir la jonction d'un corps de huit mille hommes, que le colonel Wood amenait au général Smith, et il proposa de se charger de cette attaque avec ses seules troupes, afin d'éviter la confusion infaillible dans une si grande armée sur un terrain aussi étroit. Bassalet-Zingue fut du même avis. Mais Ram-Sander, jaloux de la gloire d'Hyder-Ali, qu'il craignait de voir augmenter par un nouveau succès, représenta qu'il était plus convenable de laisser toutes les forces des Anglais se réunir dans le seul défilé qu'on feindrait toujours de vouloir attaquer, tandis que l'armée, fort étendue, tenterait deux autres passages, l'un vers Ambour, à huit cosses au-dessus, l'autre vers Athour, à sept cosses au-dessous, par où pénétrant sans obstacle dans le Karnate, on aurait peut-être le bonheur d'en-

fermer par le revers l'ennemi posté dans le défilé de Tirnamalay. Cet avis fort spécieux fut appuyé par Racondoulat, et embrassé par le soubadar, qui ordonna les dispositions en conséquence. Là-dessus on se sépara, après avoir juré solennellement sur les sabres et les moustaches, suivant l'usage oriental, non-seulement la ruine de Mamet-Ali-Kan et des Anglais, mais encore celle de tous les Européens établis à la côte, auxquels il ne fallait plus, disait-on, permettre d'avoir des troupes et des villes fortifiées, mais seulement des facteurs avec des magasins d'argent et de marchandises.

Après cette entrevue, le soubadar se retira avec sa suite; mais il n'était pas encore rentré dans son camp, que Ramsander et Racondoulat lui avaient rempli l'imagination des terreurs qu'il prétendait avoir essuyées pour sa personne et pour eux-mêmes pendant la visite dont il avait honoré Hyder-Ali; ils assurèrent que j'avais ordre de lui de les faire tous égorger au premier signal qu'Hyder-Ali n'aurait pas manqué de donner si l'on avait trouvé le moindre prétexte. Le lendemain ils revinrent à la charge, disant qu'Hyder-Ali s'était vanté d'avoir le soubadar et son armée à sa solde, à cause de l'argent qu'il lui avait donné. — Dans la même journée, un parti de coureurs d'Hyder-Ali lui avait amené un officier anglais, qu'ils avaient rencontré en battant la campagne, et qui s'était déclaré déserteur. Le nabab, après l'avoir interrogé lui-même devant moi qui lui servais d'interprète, lui avait promis de l'emploi dans son service, et l'avait fait relâcher dans le camp. Aussitôt Ramsander et Racondoulat courent chez le soubadar lui dénoncer Hyder-Ali comme un traître qui traitait avec les ennemis, et ils alléguent pour preuve qu'un officier anglais, chargé

de négocier, venait d'arriver auprès de lui. Le soubadar fait aussitôt savoir à Hyder-Ali qu'il était surpris d'apprendre par d'autres que par lui qu'un officier lui avait été député par les ennemis, et qu'il prétendait qu'il lui fût envoyé sur-le-champ. Le nabab remit sans réplique entre les mains du messager du soubadar cet officier anglais, le faisant accompagner par le même détachement qui l'avait rencontré et pris dans la campagne, afin que Nizam-Ali pût être bien informé de la vérité du fait; mais cela ne servit à rien contre les efforts redoublés de la calomnie. On prétendait même trouver dans la conformité des rapports une preuve claire de collusion, et l'officier anglais fut envoyé prisonnier à Kistnaguery, forteresse à quarante lieues de l'armée.

Enfin les deux boute-feu et leurs adhérens empoisonnèrent l'esprit du soubadar, naturellement soupçonneux, au point de l'engager à offrir au général Smith de se désister de la guerre entreprise contre les Anglais et contre Mamet-Ali-Kan, à condition que celui-ci payât les tributs du Karnate, et qu'ils concourussent de toutes leurs forces à écraser Hyder-Ali. Sur ce plan, un projet fut aussitôt formé entre le soubadar et le général anglais de mettre Hyder-Ali entre deux feux dans la première affaire générale qui se présenterait. Le nabab, informé de ce complot par Bassalet-Zingue, prend son parti sur-le-champ, et s'enferme avec moi pour me déclarer l'un et l'autre. « Mon cher ami, me « dit-il, il faut nous séparer pour quelque temps. Je « souffrirai de cette privation, mais elle est indispen- « sable, parce que tu es le seul homme au monde à qui « je puisse confier le secret que tu vas apprendre. Tu « pars demain pour Madras, emmenant avec toi tous

« les prisonniers anglais dont je publierai que j'ai reçu « la rançon ; mais en effet tu les présenteras comme un « pur don de ma part au gouverneur et au conseil, en « leur disant que, loin d'être leur ennemi, je suis leur « ami, prêt à leur rendre toutes sortes de services. Tu « ne leur déguiseras point les outrages que j'ai reçus « de Nizam-Ali, afin qu'ils ne soupçonnent point ma « sincérité, et tu leur offriras le trône du soubadar pour « leur protégé Mamet-Ali-Kan, à condition qu'ils se « démettent volontairement du Karnate en faveur de « mon gendre, Reza-Ali-Kan. Assure-les que, s'ils y « consentent, l'exécution de ce traité sera facile, parce « que mon armée et celle de Bassalet-Zingue, qui est en « ma dévotion, suffiront pour accabler Nizam-Ali au « premier moment que celle de Mamet-Ali-Kan et des « Anglais se portera sur nous. Va, mon ami, ne m'ob- « jecte rien ; mon parti est pris ; pars demain matin, « et remplis ta mission comme tu m'aimes. »

(*La fin au prochain Numéro.*)

UN AN DE LA VIE

DE

PAUL-LOUIS COURIER.

SÉJOUR A TOULOUSE.

— 1796-97. —

[L'abscence de renseignemens biographiques sur le commencement de la carrière de Courier rendrait précieuse la Notice suivante, lors même que les détails qui y sont renfermés n'y seraient pas présentés avec une grâce qui la fera lire avidement. Ce sont les souvenirs d'un ami de jeunesse retracés avec toute leur naïveté.

Nous faisons suivre ce morceau de *Lettres inédites* de Paul-Louis ; et, si nous voyons se réaliser l'espérance qu'on nous a permis de concevoir, ce n'est là qu'une faible partie des richesses de ce genre que nous serons bientôt à même de livrer à nos lecteurs.]

Paul-Louis Courier vint à Toulouse dans le mois de floréal an IV (mai 1796). Il était alors capitaine d'artillerie, inspecteur des forges de la dixième division militaire. Je le rencontrai, le jour même de son arrivée, dans la maison d'un traiteur chez lequel nous dî-

nâmes ensemble, tête à tête, gaiement et de bon appétit. J'avais alors vingt-deux ans; Courier en avait vingt-trois; nous eûmes bientôt lié connaissance; avant la fin du repas, nous étions les meilleurs amis du monde.

Il cherchait un logement; je lui en indiquai un chez M. Pech, sur la place Desparadoux; il alla le voir; il lui convint, et le jour même il en prit possession. Le lendemain, je fus lui faire une visite; je le trouvai occupé à déballer des livres qu'il faisait, me dit-il, toujours voyager avec lui. Il y en avait de grecs, de latins, de français; parmi ces derniers je remarquai les Œuvres de Pascal, celles de Montaigne, de La Fontaine et de Rabelais. « Voilà, me dit-il, mes vieux amis, mes « compagnons, mes guides; c'est avec eux que je me « délasse des fatigues de la guerre. Je suis peu fait pour « le métier des armes : les longues marches, la fraî- « cheur des bivouacs, le tumulte et l'oisiveté des camps, « fatiguent ma tête; la vue d'un champ de bataille sou- « lève mon cœur. *Liberté! Dieu le veut! vive la répu-* « *blique!* sont des paroles magiques à l'aide desquelles « les ambitieux de tous les temps ont soulevé les peuples « et bouleversé les empires. Grâces à ma bonne étoile, je « suis sorti sain et sauf de la mêlée! que les tambours « battent maintenant la diane, le rappel, la générale, ou « la charge, je m'en moque, cela ne me regarde plus. « J'inspecte les forges; je fais préparer des armes à ceux « qui doivent combattre; je vais dans mes loisirs sacri- « fier aux muses; je vais redire en prose française les « amours naïves de Daphnis et de Chloë. Puisse Lon- « gus retrouver en moi un traducteur digne de lui! »

Courier était grand, mince et maigre; il avait une bouche énorme, de grosses lèvres, et la petite vérole avait stygmatisé son visage; en un mot, il était fort

laid. Mais cette laideur, qui n'avait rien de repoussant, était rachetée par une conversation animée, piquante et instructive. Il faut l'avouer cependant, son esprit caustique tenait plus de la rondeur tudesque que de l'urbanité française.

Nous fûmes ensemble augmenter le nombre des convives d'une certaine demoiselle Cateau, vieille fille logeant rue Bouquière, et tenant table d'hôte. C'est là qu'une douzaine de jeunes gens, doués d'un riche appétit, se réunissaient matin et soir; c'est là que chacun racontait les nouvelles du jour, ses bonnes fortunes de la veille, ses espérances pour le lendemain; temps heureux, où les plaisirs vifs, les rires bruyans, les confidences intimes, et une bienveillance réciproque, nous faisaient savourer les charmes de l'amitié.

Courier s'occupait ordinairement le matin de sa correspondance administrative et de sa traduction de Longus; le reste du jour était consacré à ses plaisirs. Il allait habituellement au spectacle. Un soir qu'il assistait à la première représentation de *la Fille mal gardée*, ballet-pantomime, son cœur fut vivement ému par les grâces légères et les pirouettes de mademoiselle Simonette, charmante danseuse. Il s'empressa d'aller dans les coulisses la féliciter de ses succès, et il fut accueilli avec un sourire si gracieux, que la tête de Paul-Louis en tourna, et qu'il prit le lendemain un maître à danser, pour se rendre ainsi plus digne d'approcher de cette belle. Depuis cette époque, il eut pour la danse une véritable passion. Je le trouvais souvent en nage vaquant à cet exercice.

En battant des entrechats, il aimait à répéter ces paroles de Vestris : « Je ne connais maintenant que trois « grands hommes en Europe : Voltaire, le roi de

« Prusse et moi. » C'était une chose vraiment comique que de voir chaque matin le capitaine d'artillerie, l'inspecteur des forges, le traducteur de Longus, l'helléniste par excellence, quitter ses graves occupations, et, pourpoint bas, les bras arrondis, la tête haute, la pointe du pied baissée, sauter en cadence au son de la pochette de maître Larrieu. Ses liaisons avec mademoiselle Simonette durèrent plusieurs mois, et comme il avait l'habitude d'écrire en grec ses dépenses secrètes, j'eus occasion de remarquer que son livre-journal s'était enrichi à cette époque de plusieurs articles en langue d'Homère.

Paul-Louis, dans ses moindres actions, visait à l'originalité; je vais en donner un exemple : Ayant reçu de Paris un coupon de drap gris de perle, d'une extrême finesse, il voulut en faire faire une redingote; mais se méfiant avec juste raison de la probité de son tailleur, il jugea prudent de mettre d'abord son étoffe dans des balances, pour en connaître le poids, puis il fit venir maître Manceau, homme à grande réputation, et lui dit : « Il me faut le plus promptement possible « une redingote bien longue, bien large, doublée de « même, qui me donne un air étoffé. Taillez en plein « drap, mais ayez soin de me rapporter toutes les ro- « gnures, car j'aime beaucoup les rognures; souvenez- « vous-en. »

Manceau fit les promesses les plus positives de servir promptement et fidèlement, et, trois jours après, il vint présenter son ouvrage confectionné. La redingote allait à merveille; mais, soumise à l'épreuve de la balance, après le départ du tailleur, elle fut reconnue beaucoup trop légère. Courier s'empresse d'aller chez Manceau se plaindre, et rencontre justement notre

homme dans sa boutique essayant à son fils, âgé d'environ six ans, une carmagnole de drap gris de perle. « Voilà, s'écria Courier, l'étoffe qui me manque; je la « retrouve sur les épaules de votre enfant : vous êtes « pris en flagrant délit, vous ne pouvez le nier. »

Manceau crut prudent de ne pas contester un fait de la dernière évidence, et dit à Courier : « Oui, mon ca- « pitaine, j'ai détourné le superflu de votre drap pour « en habiller mon fils unique, celui qui doit me succé- « der un jour dans l'honorable profession de tailleur. « N'allez pas, Monsieur, faire pleurer ce cher enfant « avec votre air sévère; déridez votre front; et toi, mon « petit Isidore, lève ta casquette, fais serviteur à « M. le capitaine, et dis-lui : *Mon capitaine, je vous « remercie de la carmagnole que vous voulez bien « me donner; je la conserverai précieusement en « mémoire de vous.* » L'enfant répétait mot à mot la harangue que lui soufflait son père; et Courier, désarmé par cette espèce de parade, se mit à rire, et pardonna. J'étais présent à cette scène.

Courier s'était lié d'une façon toute particulière avec un jeune homme qui mangeait avec nous chez mademoiselle Cateau. Ce jeune homme se faisait appeler Lonce; il voyageait, disait-il, pour des affaires de commerce très importantes; mais, en réalité, c'était un émigré rentré sans autorisation préalable, et, malgré les dangers continuels qui menaçaient sa tête, il conservait toujours une aimable gaieté et cette heureuse insouciance qui vous permet de jouir du présent sans songer à un avenir orageux. Un jour Lonce vint trouver Paul-Louis, et lui dit : « Mon cher Courier, nous « sommes liés d'une manière trop intime pour que je « vous cache plus long-temps mon véritable nom et la

« position critique dans laquelle je me trouve. Je m'ap-
« pelle Rissan, ma famille habite les environs de Bor-
« deaux; j'ai émigré fort jeune, et je suis rentré clan-
« destinement en France depuis quelques mois. Mon
« père vient de m'écrire pour m'engager à quitter Tou-
« louse, où mes jours ne sont pas en sûreté, et veut
« que j'aille en Suisse attendre des temps plus heureux;
« il m'envoie de l'argent pour faire ce voyage. Que me
« conseillez-vous? »

« — De garder l'argent; c'est un bon ami, surtout
« en temps de révolution, dit Courier. Ensuite, pour
« tranquilliser monsieur votre père sur le sort de son cher
« fils, il vous faudra voyager fictivement dans les Treize-
« Cantons, sans quitter néanmoins les bords de la Ga-
« ronne; je me charge de vous fournir une description
« des sites pittoresques que vous serez censé avoir vi-
« sités, des escarpemens épouvantables, des neiges éter-
« nelles, des avalanches, des glaciers, des torrens, des
« abîmes, des ours; et puis des prairies émaillées de
« fleurs, des eaux limpides, des cascades, des troupeaux
« bondissans et des bergères ravissantes : tout cela
« sera délicieux. Allons, écrivez à monsieur votre père
« que vous allez vous mettre en route; vous lui donnerez
« plus tard une adresse pour vous faire passer des fonds
« par Toulouse; vous les recevrez ici vous-même sans
« escompte. » Lonce ne put résister à des conseils si pressans et si conformes à ses désirs, et il resta. Nous travaillâmes tous les trois à sa correspondance avec son père, qui devint une chose extrêmement plaisante, et qui nous amusa beaucoup.

Au bout de quelques mois, Lonce vint nous trouver mystérieusement, et nous dit d'un air triste : « Mes
« amis, il faut nous quitter; la police me surveille; j'en

« ai été prévenu, et, pour éviter de tomber entre ses « mains, je suis décidé à aller coucher ce soir hors des « barrières; et demain je prendrai, à la pointe du jour, « la diligence de Bayonne, pour passer ensuite en Es- « pagne. M. de M*** doit me confier à M. Faune, pré- « cepteur de ses enfans, qui me conduira chez un hon- « nête jardinier du faubourg Saint-Cyprien. » — « Quoi! M. Faune, répliqua Courier, doit vous ser- « vir de guide et de protecteur? Je ne connais pas « d'homme plus peureux que lui: vieillard sans force « et sans courage, son cerveau creux ne renferme que « quelques sentences latines qu'il répète à tout propos. « C'est nous qui veillerons sur une tête si chère; c'est « nous qui vous escorterons, qui vous défendrons, s'il « le faut. »

En effet, à l'entrée de la nuit, nous nous acheminâmes vers le faubourg Saint-Cyprien. Courier ouvrait la marche en habit d'uniforme et l'épée au côté; je venais ensuite avec Lonce, et M. Faune formait à lui seul l'arrière-garde. Nous arrivâmes sans mauvaise rencontre. Le jardinier nous attendait sur le seuil de sa porte; il nous introduisit dans une petite chambre qu'il avait fait préparer pour nous. M. Faune, qui, pendant tout le trajet, avait cru voir des gendarmes prêts à nous saisir, plus tranquille maintenant, s'écria en se tournant vers Lonce :

Heu! fuge crudeles terras, fuge littus avarum!

— « Et moi, répliqua Courier, j'aime mieux vous « adresser ces paroles :

Nunc vino pellite curas,

« ce qui veut dire en bon français qu'il faut faire un « punch, et boire pendant toute la nuit.» En effet il envoya chercher des citrons, du rhum et du sucre, et nous vîmes bientôt devant nous un grand boll couronné par une flamme bleuâtre. M. Faune, grand amateur des liquides spiritueux, but tellement de celui-ci, que sa tête en tourna : «*Bonum vinum lætificat cor hominis,*» disait-il ;

« *Nunc est bibendum nunc pede libero*
Pulsanda tellus, »

ajoutait-il, et il dansait; puis il monta sur une chaise pour nous débiter un sermon de son cru; il sortit sa perruque, et, la tenant entre ses mains comme un prédicateur tient son bonnet carré, il agita sa tête chauve dans tous les sens, jusqu'à ce que, perdant l'équilibre, il fallût le porter dans un fauteuil. Nous lui offrîmes encore un verre de punch, qu'il refusa en nous disant :

Sat prata biberunt,

et il s'endormit; puis il rêva sans doute à la prise de Troie, car nous l'entendîmes s'écrier d'une voix sépulcrale :

Invadunt urbem somno vinoque sepultam.

Nous fîmes pour l'éveiller usage de plusieurs camouflets qui lui faisaient faire des grimaces épouvantables, ce qui nous amusait beaucoup.

Cependant le bruit lointain de la diligence se fit entendre, et nous avertit que l'heure de notre séparation était arrivée. Nous embrassâmes bien tendrement notre ami Lonce; nous le conduisîmes jusqu'à la voiture; nous lui serrâmes encore une fois bien tendrement la main, et il partit; et nous, nous regagnâmes, tristes et silencieux, les murs de Toulouse, le cœur navré de la perte que nous venions de faire.

Au spectacle, dans les promenades, chez les libraires, nous rencontrions souvent un littérateur polonais, nommé Adam Chlewaski. Courier, qui savait apprécier son mérite modeste, aimait à s'entretenir avec lui des ouvrages nouveaux, ou à disserter sur quelques sujets scientifiques; il lui a écrit d'Italie plusieurs lettres qui ont été imprimées.

Courier, en sa qualité d'inspecteur des forges, fut chargé par son administration de faire un rapport sur les mines de houille de Crameaux, et sur une fonderie de boulets de canon, établie depuis peu de temps à Alby. Il vint alors dans le département du Tarn, et passa une quinzaine de jours chez moi, dans une maison de campagne auprès de la ville de Cordes. Nous allions ensemble à la chasse, à la pêche, visitant nos voisins, et faisant le soir une partie de tric-trac. Peu de temps après il partit pour Bagnères, puis revint à Toulouse où je fus le joindre. Il logeait alors chez madame Picard, près de la porte Montoulieu.

Courier avait une manie fort commune à cette époque parmi les jeunes gens: c'était celle de vouloir passer pour un homme à bonnes fortunes. Cette manie, ou, pour mieux dire, ce travers, le rendit victime d'une aventure fâcheuse qui fut la cause de son départ

précipité de Toulouse, et qui changea ainsi brusquement le cours de ses destinées.

Madame de M*** s'était fixée momentanément à Toulouse avec son mari et sa nombreuse famille. Elle recevait tous les soirs une petite société dans laquelle nous allions habituellement avec Courier; et, comme madame de M*** avait des demoiselles charmantes, on y dansait quelquefois. Paul-Louis adressait ses hommages à mademoiselle Agathe, l'une d'elles. Un jour, dans le feu de ses déclarations, il lui dit: « Vous me « verrez quelque nuit pénétrer dans votre chambre « comme un sylphe. — J'en mourrais de frayeur, » lui répondit-elle. Et cependant, le soir même, Courier, au lieu de se retirer avec le reste de la société, se glissa furtivement dans la chambre à coucher de mademoiselle Agathe. Cette jeune personne, après avoir fait selon sa coutume sa prière en commun avec sa famille, regagnait seule et sans défiance son appartement, lorsque, en y entrant, elle aperçoit un homme caché dans la ruelle de son lit; elle pousse un cri d'effroi, appelle au secours! au voleur! elle veut fuir: Courier s'élance, se fait connaître et veut la retenir; mademoiselle Agathe le repousse et se précipite vers son père qui, attiré par le bruit, arrivait armé d'un fusil à deux coups; il était suivi de ses domestiques, portant des bâtons, et de M. Faune, le précepteur de ses enfans, dont nous avons déjà parlé, qui, dans ce danger pressant, faisant arme de tout, s'était saisi d'une broche qu'il tenait comme un soldat tient son fusil lorsqu'il croise la baïonnette. M. de M***, qui a reconnu Courier, fixe sur lui des yeux étincelans de colère, lui adresse de violens reproches; Courier s'humilie, baisse

la tête, s'avoue coupable, dit que ses intentions sont pures, quoique sa démarche soit inconsidérée, qu'il n'a qu'un but louable, et que tout s'expliquera plus tard. En parlant ainsi, il cherche à battre en retraite. M. de M***, ne voulant pas prolonger cette scène pénible, laisse le passage libre à Couriér qui en profite, et renverse, en passant, M. Faune qui s'écrie douloureusement: *O tempora! O mores!*

Le lendemain, ayant été de bonne heure voir Courier et prendre congé de lui, parce que j'allais partir pour l'Albigeois, il me raconta cette malheureuse aventure. « Ces sortes d'affaires, me dit-il, se terminent « ordinairement par un mariage ou par un coup d'é- « pée; mais, comme aucun de ces deux dénouemens ne « me convient, je vais prendre des chevaux de poste pour « en chercher un troisième. Je suis trop jeune encore « pour courber la tête sous le joug pesant du mariage, « et je ne m'exposerai jamais à tremper mes mains dans « le sang d'un bon père de famille, que j'ai offensé par « une conduite inconsidérée; ainsi donc, mon cher « ami, il ne me reste plus qu'à faire mes paquets et à « m'éloigner de ces lieux. Quand vous reviendrez à « Toulouse, vous ne m'y retrouverez plus. »

En effet, quelques jours après, il partit sans congé pour Paris.

DALAYRAC.

LETTRES INÉDITES

DE

P.-L. COURIER.

Paris, le lundi 15 ventôse (5 mars 1791).

AU CITOYEN DALAYRAC AINÉ,

à Cordes, département du Tarn (1).

Avant mon départ de Toulouse, j'avais, mon cher ami, la tête trop occupée pour vous écrire, et depuis mon arrivée ici j'ai eu encore moins de liberté. Aujourd'hui je vais chez ma mère où j'aurai sûrement le temps de recueillir mes idées et de vous faire part de mes observations sur ce pays-ci. Je serai de retour à Paris dans huit jours. J'ai un congé de deux mois, comme vous savez; mais je crois que je pourrais très bien le faire durer deux ans.

J'ai vécu, depuis douze ou quinze jours que je suis arrivé, dans un monde dont on ne peut se faire une idée, à moins de l'avoir vu. Tout est changé. Je ne re-

(1) Cette lettre est la première adressée par Courier à M. Dalayrac, après sa fugue de Toulouse. (*Note de l'éditeur.*)

connais rien. Après tout, je me suis amusé, et je ferai durer mon absence le moins que je pourrai. Je compte être ici dans huit jours. Il faut établir entre nous une correspondance, suivie. Mes lettres, par les détails qu'elles contiendront ne seront sûrement pas sans intérêt pour vous, et de votre côté vous pouvez me marquer des choses fort curieuses pour moi : par exemple, si vous êtes allé à Toulouse dans le carnaval, vous me devez une relation exacte de votre voyage.

Je suis fort peu à mon aise pour vous écrire, étant logé chez un de mes parens, où il vient sans cesse du monde. Voilà pourquoi ma lettre est si courte, quand j'ai mille choses à vous dire. Je vous écrirai de la campagne plus librement.

Adieu; mille respects à madame Dalayrac et à mademoiselle votre sœur. J'embrasse tous vous frères, et je donne un coup de poing à Germain. Je suis honteux de n'avoir pas pu aller prendre les ordres de votre tante avant mon départ; exprimez-lui tous mes regrets quand vous la verrez.

COURIER.

Adressez vos lettres au citoyen Pigalle, administrateur-général des étapes et transports militaires, rue Cadet, n° 19; et en bas de l'adresse : *Pour le citoyen Courier.*

AU MÊME.

Rennes, le 5 septembre 1798.

Oui, je vous condamne à croupir toute votre vie dans la vallée de Lestard, si vous ne venez à Paris cet hiver. Toutes les raisons qui doivent vous y engager ne tiendraient pas dans dix volumes; ainsi, je me garde bien d'entamer cette matière qui me mènerait infailliblement à vous dire des injures.

Vous dirai-je une pensée qui flatte mon imagination, et qui ne peut être contrariée que par votre cruelle inertie? Venez à Paris cet hiver : nous irons de là chez ma mère, où vous pourriez ne pas vous ennuyer, et je vous reconduirai chez vous. Ce projet, dont l'exécution serait *délicieuse*, pour me servir d'un mot à la mode, ne trouvera, j'en suis sûr, de difficulté que de votre part.

Écrivez-moi au long et au large comme je fais, sans me soucier si ce que je vous marque a le sens commun.

La vie que je mène ici vous étonnerait furieusement; je suis très occupé d'objets qui m'étourdissent et me déplaisent. Mais les affaires font que mon temps se passe avec une rapidité inconcevable. Je n'ai, en vérité, pas le temps de sentir mon existence; cela n'empêche pas que j'apprenne l'anglais, non pour aller tuer ceux qui le parlent, mais parce que je suis tombé ici dans une maison dont c'est la langue favorite. Un père, une mère, deux filles, etc., tout cela s'est mis dans la tête de me faire parler anglais. C'est une chose comique et fort amusante pour moi. Je donnerais tout au monde

pour vous avoir ici. Mais dans ma misérable lettre, à laquelle peut-être vous ne répondrez d'un mois, que puis-je vous peindre?

Sachez qu'on m'a fait ici chef de l'état-major d'artillerie. Écrivez-moi à cette adresse avec tout le respect que ce titre vous inspirera.

Il n'a tenu presque à rien que je ne fisse venir ici notre ami Lonce : ce serait une histoire à vous conter. Quoique j'aie toute l'envie du monde de lui être utile, j'ai pourtant senti qu'il y avait beaucoup de risque à l'approcher de moi, dans la position où je me trouve. Ce n'est pas que je ne voie ici même des gens qui sont placés aussi dans le même cas que lui ; mais ils sont discrets. Au reste, je ne désespère pas de faire quelque chose pour lui lorsque je serai à Paris. Ce qu'il y a de sûr, c'est que j'y travaillerai de toutes mes forces, et que tôt ou tard j'y réussirai.

Vous n'êtes pas, je crois, fort curieux de savoir ce qui se passe ici. En deux mots, nous faisons ce que nous pouvons pour passer en Irlande ; mais ce que nous pouvons par mer est peu de chose. La mer est inondée d'Anglais. Il y a pourtant eu des vaisseaux qui, à la faveur des tempêtes (quelle faveur !), ont fait ce périlleux voyage pour porter aux insurgés de quoi se faire pendre.

Adieu.

COURIER.

AU MÊME.

Au quartier-général de l'armée de Naples, le 3 germinal an XIII (24 mars 1805).

Je suis bien fâché, mon cher Dalayrac, que vos noces se fassent sans moi. Il faudra les renouveler quand je vous irai voir, et même vous auriez bien fait de différer jusque là, car ma présence est nécessaire pour que votre mariage soit bon. N'avions-nous pas juré de ne point nous marier l'un sans l'autre? Vous ne pouvez me prévenir, si je n'y consens, et peut-être serai-je obligé de me marier aussi pour légitimer vos enfans. Si la demoiselle que vous épousez m'eût été connue, vous me l'auriez nommée: je m'abstiens de toute conjecture; mais je ne doute pas que vous n'ayez fait un bon choix, ainsi que votre femme, et, quoique votre aîné, j'irai volontiers prendre vos leçons pour apprendre à vivre en ménage; car, malgré mon peu de vocation, je crois bien que j'en viendrai là.

Depuis notre séparation, vous avez dû mener une vie assez douce; et c'est sûrement faute d'aventures que vous ne me faites aucun récit. Mon histoire à moi, depuis cette époque, serait longue et fort maussade. Par cette raison, je vous en fais grâce. J'ai eu à me plaindre des grands, des femmes, de mes amis et de moi-même. J'ai pardonné à tout le monde, et, gardant toujours la même indulgence, je m'abandonne à la fortune, content qu'elle ne me mette jamais trop haut ni trop bas. Ma position actuelle n'est pas désagréable,

je suis bien payé, peu occupé. Je ne désire rien de mieux. La peste règne aux environs. Mais je suis si sec que je la défie de trouver prise sur moi. — Les Italiens jaloux nous poignardent quelquefois, mais je suis trop laid pour leur faire ombrage. — Les brigands nous dépouillent, mais je prends de justes mesures pour n'avoir jamais d'argent. — Il ne me manque, pour être heureux, qu'un ami comme vous. C'est une chose qui ne se trouve pas deux fois dans la vie. Voilà pourquoi si je vis, si je retourne en France, si jamais je suis maître de moi, je fais ici serment de passer avec vous et Rissan deux mois de chaque année. Qui sait même si je ne pourrai pas quelque jour *fixer entre vous deux mes pénates errans?* J'ai fait ce vers sans m'en douter, comme la prose de M. Jourdain.

Adieu, mon cher Dalayrac, je vous embrasse, et j'embrasse aussi (supposé que vous le trouviez bon) madame votre épouse. Vous ne me dites mot de vos parens. Je ne crois pas pour cela qu'ils m'aient oublié, et je vous prie de me rappeler à leur souvenir.

Adieu encore une fois. La paix soit avec vous. C'est ce qu'on peut souhaiter de mieux aux gens en ménage.

Votre ami.

COURIER.

Chef d'escadron, commandant l'artillerie à cheval, à l'armée de Naples.

A M. PIGALLE.

(*Fragment.*)

.... J'admire, en vérité, que vous ayez la patience de courir chez ce bottier, et de vous occuper comme vous faites de toutes mes affaires. Je ne sais trop comment m'y prendre pour vous donner une idée de ma reconnaissance, et ce mot même que j'emploie ici, faute d'autres, rend on ne peut pas plus mal ce que je veux exprimer. C'est, je vous assure, une espèce de sentiment tout particulier qui n'a rien de gênant, rien d'incommode, comme la reconnaissance ordinaire, parce qu'il y entre beaucoup d'attachement, d'ancienne inclination, peut-être même un peu de cette vanité qu'inspire, aux jeunes gens surtout, l'amitié des hommes estimés de tout le monde. Voilà réellement la chose que je voulais dire, et qui, comme vous voyez, était plus facile à définir qu'à nommer....

COURIER.

AU MÊME.

Lucerne, 14 août 1809.

J'ai reçu, mon cher cousin, votre lettre du 23 juillet.

Je suis fort aise que vous ayez placé mon argent d'une manière qui ne peut être que solide, par la connais-

sance que vous avez des affaires. Les miennes sont mieux entre vos mains que si je les faisais moi-même. Je n'ai point reçu votre lettre adressée à Vienne, par laquelle vous m'appreniez, dites-vous, ce placement et le détail des arrangemens pris par vous pour l'assurer. Marquez-moi donc, je vous prie, de nouveau tout cela; c'est l'affaire de quelques lignes.

Je compte sur vos 1,200 fr. à Milan, vers la fin de septembre; mais attendez que je vous les demande par une lettre exprès.

Ne m'écrivez plus, je vous prie, sans me donner des nouvelles de ma cousine, qui devient grosse et accouche sans que j'en sache rien. J'espère que cette fois vous vous serez arrangé pour avoir une fille.

Dans une de vos lettres, vous m'avez parlé d'adopter un de vos enfans. Je le ferais de tout mon cœur, si cela peut lui être bon à quelque chose. Il est vrai que je suis membre indigne de la Légion-d'Honneur; mais je connais fort peu les droits attachés à ce titre. Ce que je puis faire de mieux pour votre fils, quand il aura quelques années de plus, ce sera de le recommander à quelqu'un des grands seigneurs de ma connaissance, si vous voulez qu'il prenne le vilain métier que je quitte. Il y en a un de ces grands seigneurs, auquel je n'ai jamais rien demandé non plus qu'aux autres, et qui pourtant serait assez disposé à me rendre service; je sais cela de science certaine. Cette bonne volonté me sera toujours fort inutile pour moi qui ne désire rien de ce que ces gens-là peuvent donner; mais j'en profiterai volontiers pour placer votre fils, et je crois que je réussirai: attendons le temps et le moment.

Si ma cousine, votre femme, m'écrivait quelques lignes, y aurait-il grand mal? Ne m'a-t-elle pas déjà

écrit une fois fort joliment? C'était, je crois, pendant que vous étiez à Turin. Votre absence est-elle nécessaire à notre correspondance? Non, cousine, vous pouvez m'écrire au vu et au su de tout le monde, et même vous le devez. Oui, vous le devez, parce que cela vous coûtera peu, et me fera grand plaisir. Mais faites attention au ton que vous prendrez avec moi; je ne suis plus le cousin qui rit; c'était ainsi que vous m'appeliez avant de savoir mon nom; ce temps-là est passé; j'ai maintenant une physionomie de misanthrope à repentir, et j'ai acquis une gravité qui, j'espère, vous en imposera, à vous et à tous vos marmots, si jamais nous nous revoyons.

En attendant, contez-moi votre voyage de Paris. Allons, cousine, point de paresse; si j'écrivais comme vous, je vous enverrais des volumes de mes relations.

Je vous embrasse tous deux de tout mon cœur.

COURIER.

A MADAME PIGALLE, A LILLE.

Rome, 23 décembre 1811.

Ma chère cousine,

Puisque vous voulez bien être mon banquier, en l'absence de M. Pigalle, je m'adresse directement à vous, dans la crainte qu'il ne soit, lui, à Paris, ou occupé à quelque autre course quand ma lettre arrivera à Lille.

Envoyez-moi, je vous prie, bien vite 1,200 fr., toujours par *M. Louis Durand, banquier à Paris, pour*

M. Courier, chez M. Gherardo de Rossi, à Rome. Faites cet envoi bientôt, cousine, et donnez-m'en avis, et puis de vos nouvelles. Je dis bientôt, car j'en ai besoin, de l'argent et de vos nouvelles. Vous ne m'avez point écrit depuis votre cinquième enfant ; à quel nombre en êtes-vous maintenant ?— Comment se porte M. Pigalle ? — Il faudra bien que nous nous voyions quelque jour. Je compte partir pour Paris au mois de mars prochain, et l'argent que je vous demande c'est pour ce voyage, Or, quand je fais trois cents lieues pour aller à vous, n'en pourriez-vous pas faire soixante de votre côté ?

Je ne vous crois pas si fière; venez donc à Paris, cousine; j'ai cent contes à vous faire. A Paris !..... Pouvez-vous donner un plus joli rendez-vous?

Permettez que je vous embrasse avec le respect dû au sexe et à la maternité.

COURIER.

LETTRE

DE MADAME DE STAEL.

A M. DE LACRETELLE, LE JEUNE (1).

Le 7 décembre 1810. Genève.

Votre manière d'écrire l'histoire, Monsieur, vous fait lire avec un intérêt irrésistible par toutes les classes de la société, et jusqu'à présent, on ne peut rien lire de plus vrai sur la révolution que ce que vous avez publié. — Quoique je ne sois pas de votre avis en tout, je dirai toujours que l'on doit attacher un grand prix à la manière dont vous caractériserez les hommes. C'est cette opinion que j'ai de votre talent et de votre succès, qui me détermine à vous demander d'apporter toute votre réflexion et toute votre justice dans ce que vous direz de mon père; nul homme n'a été plus vertueux, c'est le Fénelon de la politique, et ses vrais juges sont ceux qui l'ont vu dans l'intérieur de sa vie. — Parlez-en à M. Suard; lisez ce que j'en ai écrit dans les manuscrits de lui que j'ai publiés; enfin, demandez-vous si un homme adoré par tout ce qui l'entourait n'était pas une ame sincère. Ses écrits vous attestent son génie.

(1) Collection de M. Berthevin.

Quant à ses opinions, dans ce grand dédale qu'on appelle la politique, et dont la fortune seule a le fil, chacun peut conjecturer à son gré ce qu'on aurait dû faire; mais souvenez-vous que pendant quinze ans mon père a été l'idole de la France. — Ce sont les choses en elles-mêmes qu'il faut juger, et un historien surtout ne peut appartenir à telle ou telle circonstance. Quant à moi, j'écrirai la vie de mon père, et, comme de longtemps je ne songerai à l'imprimer, j'y mettrai tout ce je pense et tout ce que je sens; il me serait bien doux d'avoir à vous rendre hommage dans un ouvrage qui, je l'espère, aura quelques rapports avec la postérité. Vous avez dû savoir que je me préparais à parler de vous dans mon livre brûlé; combien il me serait doux d'exprimer aussi le sentiment le plus vif et le plus énergique de mon ame, celui que j'éprouverais pour un homme juste envers mon père, et parlant aujourd'hui le langage de l'avenir.

Adieu, Monsieur; je ne vous retrace point d'anciens souvenirs, encore moins de vaines espérances; — je ne sais si je vous reverrai de ce côté du tombeau; mais songez que votre voix doit être entendue de l'autre, et ménagez-vous là des amis.

De Stael.

ERRATA.

Tome II (2e série), page 180, ligne 10 : *madame d'Etiange*, lisez : *madame de Thianges.*

page 188, ligne 17 : *ses arcanes*, lisez : *ses arcanes.*

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

N° IV.

Pages.

Correspondance secrète de Marie-Antoinette avec Léopold II, Burke et autres personnages étrangers, avant et après le voyage de Varennes (*fin*). 5

Couronnement du roi Jacques Ier d'Angleterre et de la Reine, sa femme. 75

Conversation entre Henri de Bourbon et Catherine de Médicis. 86

Arrêts et exécutions au XVIe siècle. 91

Mémoires sur les moyens et l'utilité de former une république en Allemagne. 109

Lettres de Delambre, de l'Institut. 138

Arrestation et premier interrogatoire de Charlotte Corday. 150

N° V.

Lettres adressées à madame la marquise d'Uxelles. 161

Surveillance exercée par la police française sur un ambassadeur étranger à Paris. 188

Relation de la mort de Richard II, roi d'Angleterre. 209

Bataille de Coutras. 290

Cadavres trouvés a la Bastille. 296

Lettre au Comité de salut public, par Ferrières-Sauveboeuf. 303

Lettre écrite à J.-J. Rousseau par sa femme. 311

Arrestation du duc d'Enghien. — Lettre de M. de Talleyrand. 318

N° VI.

La reprise de la Floride par le capitaine de Gourgues. 321
Conspiration de Salcède. 359
Éloge de Franklin, par Vicq-d'Azyr. 375
Mission d'un agent français dans l'Inde. 405
Un an de la vie de Paul-Louis Courier. 455
Lettres inédites de P.-L. Courier. 466
Lettre de madame de Stael à M. Ch. de Lacretelle. 476

FIN DE LA TABLE.

REVUE

RÉTROSPECTIVE.

SECONDE SÉRIE.

TOME III.

IMPRIMERIE DE H. FOURNIER,
RUE DE SEINE, N° 14.

REVUE
RÉTROSPECTIVE,

OU

BIBLIOTHÈQUE HISTORIQUE,

CONTENANT

DES MÉMOIRES ET DOCUMENS AUTHENTIQUES,
INÉDITS ET ORIGINAUX,

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE PROPREMENT DITE, A LA BIOGRAPHIE,
A L'HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE ET DES ARTS.

Il n'y a de nouveau
que ce qui a vieilli.
CHAUCER.

SECONDE SÉRIE.

TOME III.

PARIS,
RUE DE SEINE-SAINT-GERMAIN, N° 16.

1835.

ARRÊTS

ET EXÉCUTIONS

AU TREIZIÈME SIÈCLE.

ANCIENS ARRÊTS EXTRAITS DES REGISTRES *OLIM* (1).

[Les registres connus sous le nom d'*Olim* contiennent les plus anciens actes du Parlement de Paris. Ils furent d'abord rédigés par Jean de Montluc, qui remplissait les fonctions de greffier de ce parlement, sous le règne de saint Louis. Ils sont écrits en latin, commencent en l'année 1254 et se terminent en 1318. La plus ancienne copie des *Olim* est déposée aux Archives judiciaires de la Sainte-Chapelle du Palais. Cette copie consiste en quatre volumes petit in-folio, reliés en peau et écrits sur parchemin. Les premières pages du premier volume sont très fatiguées et toutes noircies, ce qui en rend la lecture presque impossible; les autres se laissent parfaitement lire par les yeux habitués à l'écriture des treizième et quatorzième siècles.

On sait qu'alors le Parlement n'était ni sédentaire ni permanent. Il tenait tantôt à Paris, tantôt à Melun, etc. Les époques où il se réunissait étaient ordinairement la Chan-

(1) Article communiqué par M. Taillandier, conseiller à la cour royale de Paris. — Voir Ire série, T. 1, p. 225.

deleur, l'Ascension, la Pentecôte, la Toussaint, la Saint-Martin d'hiver, etc. Ce ne fut que sous Philippe-le-Bel, en 1302, que le parlement fut rendu sédentaire à Paris, et plus tard, qu'il devint permanent.

On conçoit facilement combien les registres *Olim* présentent d'intérêt pour l'étude de la législation et des mœurs dans la période qu'ils embrassent. Les extraits traduits que nous en présentons aujourd'hui donneront à nos lecteurs une idée de la manière dont s'administrait alors la justice. On y voit que les plus grandes difficultés venaient des conflits qui s'élevaient si souvent entre le Roi et les seigneurs sur le droit de châtier les criminels. Ces conflits allaient quelquefois jusqu'à faire dépendre un criminel du gibet seigneurial, pour le rependre au gibet royal, selon que le Parlement avait jugé que le pendu appartenait à la justice du seigneur où à celle du Roi; sauf, dans l'intervalle, à le faire pendre à des fourches, communes au seigneur et au Roi, jusqu'à ce que le conflit eût été vidé.]

Parlement de Melun (septembre 1257).

(*Folio* 3.)

L'an du Seigneur 1257, au mois de mai, deux faux monnayeurs furent pris auprès de Villeneuve-Saint-Georges, lorsque l'un fuyait vers les champs et l'autre se trouvant chez un marchand de cette ville, et ils furent, par les seigneurs Pierre de Chartres et André de Chenvillé, archers du seigneur abbé de Saint-Germain-des-Prés, pendus pour ledit cas de fausse monnaie aux fourches de Saint-Germain de ladite ville, sur

quoi ils invoquèrent leur qualité de Parisiens, et dirent qu'ils appartenaient à la justice du seigneur Roi.

Le seigneur Roi ordonna que lesdits pendus fussent dépendus et rependus dans une terre commune du roi et de l'abbé, et il chargea Philippe, l'un de ses clercs, et le seigneur Jean, chevalier, de faire une enquête à l'effet de rechercher si les pendus appartenaient à la justice du Roi ou à celle de Saint-Germain-des-Prés.

Cette enquête fut faite, et il fut jugé au Parlement, séant à Melun, au mois de septembre de ladite année (1257), que lesdits pendus appartenaient bien réellement à la justice de Saint-Germain. Et étaient présens à ce Parlement le seigneur Simon de Milite, archidiacre, maître Philippe, trésorier de Bayeux, Eude de Limeton, clerc du Roi, Rodolphe de Saint-Laurent et Eude de Corrigière, qui entendit ce jugement pour le monastère et en qualité de procureur dudit monastère. Et à la demande dudit monastère, les pendus furent dépendus des fourches communes qui étaient fixées de l'autre côté de l'eau, en dehors de la ville, et qui furent détruites et jetées dans l'eau, et lesdits pendus furent transportés et rependus en présence du peuple aux fourches de Saint-Germain-de-Villeneuve : et ainsi il a été satisfait à la justice de la voirie (1).

(*Folio* 3.)

Enquête faite sur le droit de justice que revendiquait pour lui le seigneur Roi à Villeneuve-Saint-Georges,

(1) On appelait ainsi le droit de basse justice que les seigneurs exerçaient à l'égard des crimes et délits commis sur les chemins publics de leurs seigneuries.

en raison de la haute justice qu'il prétendait y avoir à l'égard des faux monnayeurs et autres malfaiteurs qui sont pris sur la voie publique, et sur ce que l'abbé de Saint-Germain disait que la justice le concernait à l'égard de ceux qui étaient pris dans ladite ville pour fait de fausse monnaie, où ils en répandaient sciemment,

Il reste établi que l'abbé de Saint-Germain-des-Prés a le droit de main-mise sur les faux monnayeurs, mais non à raison du droit de haute justice, parce qu'il n'est pas déterminé s'il exerce ou non cette haute justice; cependant le seigneur Roi reste en possession de la main-mise en ce qui concerne le rapt.

Parlement séant a Paris, a la Pentecôte 1258

(*Folio* 5, *verso*).

Enquête faite entre le prieur des Rochers, d'une part, et Sybille, sœur aînée dudit des Rochers, et Jeanne, fille de ladite Sybille, d'autre part, sur ce que ces femmes alléguaient contre ce prieur, qu'il avait fait injustement couper l'oreille (1) de ladite Jeanne sans jugement.

N'ayant pas été prouvé que le prieur eût fait injustement couper l'oreille de ladite Jeanne, il a été acquitté sur ce fait.

(1) On appelait cette peine l'essorillement; elle était fort commune alors. Il est fait mention au compte de la terre de Champagne de l'an 1348, de deux femmes *auxquelles on coupa les oreilles pour soupçon de larcin*. Ducange, Observat. sur les Etablissemens, à la suite de son Joinville, p. 166.

PARLEMENT DE L'OCTAVE DE LA CHANDELEUR 1260 (*Folio* 23, *verso*).

Enquête faite sur ce que l'évêque d'Amiens disait qu'il avait le droit de main-mise et de justice à l'égard des sodomites pris dans la ville d'Amiens, les bourgeois de ladite ville lui contestant ce droit, parce qu'ils ne reconnaissent pas à l'évêque le pouvoir de les juger, et déclarant avoir eux-mêmes le droit de main-mise et de justice à l'égard desdits sodomites.

Le droit ayant été mieux établi en faveur des bourgeois qu'en celle de l'évêque, la ville restera dans le droit de juger les corps des sodomites (1).

PARLEMENT DE L'OCTAVE DE LA PENTECÔTE 1267 (*Folio* 154, *verso*).

Sur la question qui s'est agitée dans cette cour contre le seigneur évêque de Châlons, pour le fait d'hommes qui avaient été tués ou blessés dans sa prison et sur la négligence qui avait occasioné ces accidens et dont la responsabilité lui incombait, a répondu ledit évêque qu'il était prêtre et évêque, que ce fait le concernait personnellement, et qu'il n'était pas tenu d'en répondre devant la cour.

La partie adverse répondait que ledit évêque était

(1) La sodomie était alors un crime capital. Ceux qui s'en rendaient coupables étaient pendus ou étranglés et leurs corps brûlés avec leur procédure, *afin d'en abolir la détestable mémoire*. Voy. la *Somme rurale*, éd. de Charondas le Caron, Lyon, 1621, p. 302.

tenu de répondre devant la cour des faits à lui imputés, en sa qualité de baron et de pair de France, et d'homme lige du seigneur Roi, puisqu'on lui demandait compte d'un fait relatif à sa justice laïque.

Enfin ayant été répété que ledit évêque était sous le coup d'une action dirigée contre lui pour raison de sa baronnie et d'un fait extérieur relatif à la justice laïque qu'il tient du Roi, il a été jugé qu'il répondrait devant cette cour, nonobstant les motifs qu'il faisait valoir.

(*Folio* 155.)

Il a été jugé que le comte de Blois serait conservé dans l'usage qu'il a de s'emparer des bâtards existant dans sa châtellenie (1); usage fondé sur le droit commun existant en sa faveur dans sadite chatellenie, quoique le bailli d'Orléans ait jugé que ces bâtards devaient appartenir au Roi.

PARLEMENT DE LA PENTECÔTE 1268 (*Folio* 52, *verso*).

Sur ce que les bourgeois d'Alby ayant été sommés par le seigneur Pierre d'Antoli, chevalier, alors sénéchal de Carcassonne, de prendre les armes pour la défense de la patrie et le service du Roi contre les fils du roi d'Aragon qui se préparaient à entrer violemment, avec une armée, sur les terres du seigneur Roi,

(1) Cela veut dire que les bâtards étaient *serfs*, et que comme tels ils étaient dans la dépendance du Roi ou du seigneur. Voy. Laurière, *Instit. cout.* de Loisel, t. Ier, p. 76, et les Etablissemens de saint Louis, aux ordonn. du Louvre, t. Ier, p. 188.

ne voulurent venir ni prendre les armes. Après plusieurs contestations intervenues à cette occasion entre eux, et lesdits Pierre et Thomas de Montecelardi, chevalier, son successeur en qualité de sénéchal, les habitans furent condamnés, par sentence rendue par ledit Thomas, à payer deux mille livres tournois et à cent livres pour ceux qui étaient en état de contumace.

Les bourgeois d'Alby appelèrent de cette sentence au Roi, assurant qu'elle leur causait un grand préjudice, et le Roi donna commission à l'abbé de Saint-Aphrodise de Béziers, à l'effet d'entendre les témoins qui seraient produits dans cette cause d'appel.

Les déclarations des témoins furent mises sous les yeux de la cour du seigneur Roi, par ledit abbé, et connaissance fut prise des moyens de l'appel. Tous les actes ayant ensuite été examinés, tant de la première cause que de celle d'appel, la sentence de condamnation, prononcée par le sénéchal, a été confirmée par la cour du seigneur Roi.

(*Folio* 54.)

Enquête faite sur l'ordre du seigneur Roi, sur ce que maître Guillaume de Vaugrigneuse entend prouver que lui et ses prédécesseurs ont été dans l'usage d'avoir la justice à sang (1), en vertu d'une charte, et la justice des voleurs, à moins que le fait dont ils se sont rendus coupables ne doive les faire mourir ou pendre, de telle sorte cependant que si un voleur est pris

(1) On appelait ainsi le droit qu'avaient les seigneurs ayant haute et moyenne justice, de faire pendre les voleurs. Voy. Laurière, sur les *Inst. cout.* de Loisel, t. Ier, p. 332.

sur la terre des Saules ou de Sauciel, il doit être conduit à Montlhéry pour y être jugé de son crime, et s'il est condamné à perdre un pied, une oreille, un poignet ou tout autre membre, il soit reconduit aux Saules ou Sauciel, et là condamné par la justice dudit maître Guillaume.

Le même déclare avoir le droit d'arrestation dans lesdits lieux sur lesquels lui et ses prédécesseurs ont toujours joui du droit de semblable justice.

Le prévot de Montlhéry dit au contraire que ladite justice appartient au seigneur Roi, et que le seigneur Roi et ses prévots ont toujours été dans l'usage dejouir de ladite justice en son nom, ajoutant encore que nul ne doit avoir la justice des choses trouvées que l'on appelle *épave*, à moins qu'il n'ait la haute justice, et des témoins sont produits sur ce fait.

Il est prouvé que le seigneur maître Guillaume est en possession de la justice des voleurs dans ladite terre des Saules ou de Sauciel, de sorte qu'un voleur qui y est pris doit être conduit à Montlhéry; et si là il est condamné à perdre un membre, il doit être reconduit à ladite terre de Sauciel pour que l'exécution ou la mutilation soit opérée par les gens dudit maître. Il est aussi prouvé que ledit seigneur est en possession de la justice inférieure dans sa terre. Maître Guillaume restera dans cette possession; il ne perdra même pas le droit de haute justice, puisqu'il est douteux qu'il appartienne au Roi.

PARLEMENT DE LA CHANDELEUR 1268 (*Folio* 55).

L'épouse d'un certain armurier de Melun tua son

mari, auprès de cette ville, et s'enfuit à Grand-Puits (1), dépendant de la justice de l'aumônier de Saint-Denis, en France, ce que les gens du roi, à Melun, ayant appris, ils se rendirent à Grand-Puits et s'emparèrent de cette femme, disant qu'elle appartenait à la justice du Roi; ils la conduisirent à Melun, d'où elle parvint à s'échapper. L'aumônier, sur le territoire duquel elle avait été enlevée, fit valoir, en son nom et en celui de l'abbaye de Saint-Denis, que la haute justice de Grand-Puits et de son territoire, situé dans la dépendance de son église, le concernait uniquement, et que lui et ses prédécesseurs avaient toujours été en possession de cette justice dans les cas dont il s'agissait; il demanda à faire la preuve, protestant qu'il ne s'astreindrait pas à tout prouver, mais seulement ce qui lui paraîtrait suffisant, d'où il demandait que ladite femme prise à Grand-Puits lui fût rendue; les gens du Roi prétendaient le contraire, parce que, suivant eux, cette justice appartenait au seigneur Roi et non à l'aumônier. Enfin, une enquête ayant été faite, de l'ordre du seigneur Roi, par Guillaume de Chiriac, chevalier dudit seigneur Roi, et par le prévot d'Étampes, sur le fait de haute justice dans les lieux dont s'agit, il a été reconnu que l'aumônier était en pleine possession de la haute justice, et rien n'a été trouvé à l'appui de la prétention du Roi. La charte du Roi concernant l'abbé de Saint-Denis ayant été exhibée, il a été délibéré que la haute justice appartenait audit aumônier, au nom de l'église de Saint-Denis, sur le territoire de

(1) C'était une cure du diocèse de Sens. Les abbés de Saint-Denis avaient le droit de présentation. *Hist. de l'Abbaye de Saint-Denis*, par Felibien. p. 201.

Saint-Denis et de ses dépendances, situées dans le domaine de l'église de Saint-Denis.

(*Folio* 56.)

Pierre de Malmont, écuyer, accusait de la mort du seigneur de Chalmont, chevalier, son père, le seigneur Boson de Bordelie, chevalier, et pour ce fait il demandait sa mort devant cette cour. Le seigneur Boson niait et demandait à présenter sa défense. Par la médiation des prud'hommes, les parties chargèrent le seigneur Roi du soin de juger leur différend dans sa haute et sa basse justice. Le seigneur Roi accepta et il chargea le seigneur d'Antoine, chevalier, et maître Nicolas de Verneuil, clerc, de rechercher la vérité au moyen d'une enquête; cette enquête ayant été faite, et tout ayant été recherché et examiné, il en résulta suffisamment que ledit Boson avait frappé d'un coup d'estoc de son épée au côté droit le seigneur de Malmont, et que ce coup avait occasionné la mort dudit seigneur. Le seigneur Roi prononça sa sentence, de laquelle il résulta que ledit Boson serait déporté outre-mer pendant treize ans, et qu'il commencerait ce voyage à la prochaine fête de la Nativité de saint Jean-Baptiste. Plusieurs des membres du conseil pensèrent que le seigneur Roi avait agi avec une grande miséricorde envers Boson.

MISSION

D'UN

AGENT FRANÇAIS

DANS L'INDE (1).

— 1777. —

(FIN.)

Le lendemain je me mis en route avec les prisonniers anglais, et, en sept jours, j'arrivai avec eux à Madras. Sur ma demande, on assembla le conseil, où Mamet-Ali-Kan fut présent, et j'y délivrai mon message en langue persanne à Mamet-Ali-Kan, et aux Anglais en leur langue. On me demanda du temps pour répondre à ma proposition, et j'assignai le terme de trois jours. En attendant, le gouverneur, M. Bourchier, me logea chez lui, où le nabab Mamet-Ali-Kan m'envoya un de ses fils pour me rendre visite et m'inviter à venir au palais de son père. Je m'y rendis le lendemain avec le gouverneur et M. Call, conseiller; je reçus du nabab l'accolade et les présens ordinaires d'introduction, savoir : l'habit d'honneur, l'armure complète, un cheval

(1) Voir précédemment Tome II de cette série, p. 405 et suivantes.

de bataille, et une bague de diamant que ce nabab plaça lui-même à mon doigt. Dans cette visite de pure cérémonie, qui fut courte, il ne fut point parlé d'affaires, et Mamet-Ali-Kan avait d'ailleurs des raisons pour ne pas s'expliquer avec moi en présence de deux Anglais.

Après l'expiration des trois jours, je demandai la réponse qu'on m'avait promise; le gouverneur me dit que l'offre d'Hyder-Ali serait acceptée, mais que le conseil, n'ayant pas encore pu statuer définitivement sur plusieurs points, qui exigeaient quelque discussion entre eux et Mamet-Ali-Kan, me priait d'attendre encore quelques jours. Forcé d'y consentir, j'allai voir Mamet-Ali-Kan, mais seul, afin de m'expliquer avec lui, et de savoir ses intentions. « Ce ne sera pas auprès « de moi, me dit franchement Mamet-Ali-Kan, que « vous trouverez ni délais ni obstacles au succès de « votre commission : l'intérêt que j'ai à sa réussite « doit suffire pour vous assurer de mes dispositions. « Vous pouvez dès à présent faire savoir à Hyder-Ali, « qu'à condition que je devienne soubadar du Décan, « je consens de tout mon cœur à céder le Karnate à « Reza-Ali-Kan, pour terminer ainsi la sanglante que- « relle qui, depuis si long-temps, divise nos familles; « mais n'attendez pas des Anglais une réponse aussi « prompte que la mienne, parce que en même temps « qu'Hyder-Ali leur propose un traité contre Nizam- « Ali, Nizam-Ali leur en propose un contre Hyder-Ali. « Ils ne se détermineront sur le choix qu'après avoir « tenté la possibilité d'un projet qu'ils ont formé, et « que je vais vous révéler, afin que, pour le faire avor- « ter, vous en informiez Hyder-Ali le plus prompte- « ment possible. Le gouverneur de Madras a envoyé

« ordre au général Smith que, aussitôt qu'il aura reçu « le renfort que lui conduit le colonel Wood, il marche « en avant du défilé de Tirnamalay et qu'il livre ba- « taille aux ennemis, qui, divisés entre eux, ne doivent « pas être difficiles à vaincre, si avant la bataille il pro- « met séparément aux deux partis d'immoler l'un à « l'autre. Je n'ai pas besoin de vous recommander le « secret sur la confidence que je vous fais, parce que « l'intérêt d'Hyder-Ali et le mien ne font plus qu'un, « car il m'offre de me faire soubadar du Décan, tandis « que Nizam-Ali me demande pour le paiement des tri- « buts une somme que je ne sais où prendre. »

Après cette découverte, je ne perdis pas une minute à en informer Hyder-Ali par une lettre, et cet avis lui fut d'un grand secours peu de jours après.

Le général Smith ayant reçu son renfort, qui, avec les troupes de Mamet-Ali-Kan, faisait monter son armée à vingt-cinq mille hommes, déboucha du défilé, vis-à-vis du camp du soubadar, qui, le croyant dans ses intérêts, le laissa tranquillement se mettre en bataille, tandis qu'il envoyait ordre à Hyder-Ali, qui était à l'aile gauche, de se porter sur l'armée anglaise pour commencer l'attaque; mais Hyder-Ali, qui ne voulait pas se mettre entre deux, s'ébranla si lentement, qu'il donna le temps à l'armée anglaise d'en venir aux mains avec celle du soubadar, dont elle était plus proche. Alors, Hyder faisant faire à toute son armée un quart de conversion centrale, comme s'il voulait prendre l'ennemi en flanc droit, se porte réellement en bataille, sur le flanc gauche des troupes du soubadar. Nizam-Ali, qui voit cette manœuvre, se croit trahi et enveloppé, et il prend précipitamment la fuite, abandonnant quarante-sept pièces de gros canon aux Anglais, qui ne le pour-

suivirent point au-delà du champ de bataille. Pendant cette déroute du soubadar, Hyder-Ali, par un simple à droite, se retirait en bon ordre sur une seule colonne, qui cotoyait toujours l'armée en désarroi ; il aurait même pu profiter de cet instant pour l'écraser, mais sa politique le retint. Il craignit qu'après la ruine entière du soubadar, les Anglais, ayant désormais cet ennemi de moins à craindre, ne trouvassent plus le même intérêt à conclure le traité qu'il leur avait proposé en faveur de son gendre Reza-Ali-Kan : par ce motif, il s'abstint de la vengeance facile qu'il aurait pu tirer du soubadar pendant la confusion de son armée.

Le soubadar n'avait pas perdu cinq cents hommes dans l'action, qui n'avait pas duré une demi-heure, mais dans sa fuite il lui en déserta plus de vingt mille, qui retournèrent dans leur pays par diverses routes. Il rassembla vers Chingarpetta, village à douze cosses du champ de bataille, les débris dispersés de son armée, qui se trouva monter encore à quatre-vingt mille hommes sans y comprendre les cinquante mille dont celle d'Hyder, qui en faisait l'avant-garde, était composée.

Cependant le soubadar éclata en plaintes contre Hyder, l'accusant de l'avoir voulu faire périr et de l'avoir mis dans la nécessité de chercher son salut dans la fuite devant une poignée d'ennemis, à qui il avait été forcé d'abandonner son artillerie, qui lui tenait d'autant plus à cœur que la plupart des gros canons portaient le nom de ses ancêtres, ce qui était un affront ineffaçable fait à la famille de Nizam-El-Moulouc. Hyder-Ali fit répondre de sa part au soubadar que la preuve qu'il n'avait pas voulu le faire périr, était qu'il ne l'avait pas fait, puisqu'il l'aurait pu facilement pen-

dant la déroute de son armée; que si elle avait soutenu un demi-quart d'heure de plus le feu de celle des Anglais, il aurait vu les ennemis pris en flanc, par la manœuvre qu'il se proposait de faire; que l'artillerie, quelle qu'elle fût, n'était faite que pour servir; mais que, si c'était un si grand affront que de perdre ces canons de famille, il aurait pu s'en garantir en les laissant à Golconde.

Cette réponse d'Hyder-Ali dut convaincre le soubadar qu'il ne le redoutait guère : en effet, l'armée d'Hyder, inférieure en nombre, mais supérieure en qualité et bien affectionnée, avait la force de son côté. Nizam-Ali, réduit à dissimuler, fit à Hyder-Ali une espèce de réparation de l'injustice qu'il avait eue de le soupçonner de trahison, sur une manœuvre dont il n'avait pas compris l'intention, et il le pria de continuer à l'assister dans la guerre qu'ils avaient entreprise ensemble. Hyder-Ali répondit qu'il était toujours serviteur du soubadar, prêt à exécuter ses ordres, et on convint ensemble d'abandonner le dessein de pénétrer dans le Karnate par les défilés de Tirnamalay et d'Athour, mais de tenter le passage par le défilé d'Ambour. En conséquence, l'armée se porta sur Ambour, où il fallut faire le siége de la forteresse qui couvrait le passage, et Hyder fut encore chargé de cette opération.

Pendant ce temps-là, le soubadar correspondait toujours secrètement avec le général Smith; il se plaignait que les Anglais l'avaient trompé en poussant sérieusement contre lui une attaque qu'il n'avait crue que simulée, et le général Smith s'excusait sur la retraite trop prompte du soubadar, qu'il avait eu cependant l'attention de ne pas poursuivre, de peur de ruiner son armée, qui pourrait trouver une autre occasion de leur livrer

celle d'Hyder-Ali; que cette occasion s'offrait de nouveau vers Ambour, dont l'armée d'Hyder-Ali faisait le siége, et d'où elle ne pourrait point échapper, si le soubadar se portait sur ses derrières, tandis que l'armée anglaise, entrant par le côté du Karnate dans le défilé d'Ambour, marcherait contre elle sous prétexte de secourir la place et de lui en faire lever le siége.

Cependant le gouverneur et le conseil de Madras traînaient en longueur la conclusion du traité, qu'ils feignaient avec moi d'avoir accepté, et voici quel était le motif de cette perfidie. « Si nous pouvons, disaient-« ils à Mamet-Ali-Kan, parvenir à détruire notre plus « dangereux ennemi, Hyder-Ali, par le moyen du souba, « qui nous en fait l'offre, le soubadar ne sera plus pour « nous un ennemi à craindre, ni capable de vous forcer « à payer les arrérages de quinze années, et bientôt nous « le renverrons plus vite qu'il n'est venu. » Mamet-Ali leur répondit qu'ils avaient raison; mais, impatient de devenir soubadar, il m'avertissait en particulier de tout ce qui se tramait entre eux et Nizam-Ali contre Hyder, que j'avais soin d'en informer exactement.

Sur l'avis que je lui donnai du projet qu'on se proposait d'exécuter à Ambour, il en leva le siége deux jours avant que l'armée anglaise y pût arriver, et, se repliant sur celle du soubadar, campée à Vaniambady, quatre lieues au-dessous d'Ambour, il prit à son ordre son poste à la gauche du camp. Le général Smith le suivit à Vaniambady, et fut fort étonné de l'y voir ne former qu'une même ligne avec le soubadar, qui avait cependant promis de se porter sur ses derrières; mais, espérant que le soubadar ferait ce mouvement pendant le combat, il engagea l'affaire par une canonnade à laquelle Hyder-Ali répondit de son artillerie, sans s'é-

branler de son terrain. L'armée anglaise alors se porta sur lui en avant, et en même temps celle du soubadar, faisant semblant de lâcher le pied, s'écoulait sur les derrières d'Hyder-Ali; mais celui-ci, aussi attentif aux mouvemens du soubadar qu'à ceux des Anglais, feignant de prendre la manœuvre de Nizam-Ali pour un signal de retraite, fait promptement demi-tour à droite, et fuyant avec une précipitation affectée, il tombe sur la partie gauche de l'aile droite, qui avait déjà commencé à doubler sur lui, il la renverse comme par mégarde, et continue sa retraite en hâte, mais en bon ordre, laissant l'armée du soubadar en confusion, entre la sienne et celle des Anglais, se tirer de là comme elle pourrait. Hyder-Ali ne perdit rien dans cette retraite, que quarante-cinq cavaliers européens; encore fut-ce par une cause fort étrangère à l'affaire, puisque cette troupe qui était à l'arrière-garde se livra d'elle-même aux Anglais par le conseil d'un officier, nommé Aumont, qui avait été ci-devant capitaine de dragons dans les troupes de Pondichéry. Cet officier, n'étant point employé par la compagnie des Indes depuis le rétablissement de nos comptoirs, était allé à Madras pour demander de l'emploi aux Anglais dès le commencement de cette guerre, mais, ne trouvant pas jour à y être placé à son goût, il avait pris le parti de passer au service d'Hyder-Ali, qui lui avait offert le commandement de cinquante hommes de cavalerie européenne. M. Aumont, affectant de dédaigner cet emploi, qu'il disait être fort au-dessous de sa capacité, avait cependant conçu le projet de s'approprier cette troupe en la donnant aux Anglais. Il avait écrit au gouverneur de Madras, « qu'ayant formé le dessein de s'attacher au ser-« vice de la nation anglaise, parce qu'il était traité in-

« justement par la sienne propre, il avait remarqué « que, faute de savoir la langue, il ne pouvait espérer « un emploi qui lui fût convenable, et qu'en consé- « quence il avait passé chez Hyder-Ali où il était sûr « de trouver une troupe de cavalerie presque toute « composée de ses anciens dragons, qui suivraient en- « core sa voix avec plaisir, et se livreraient à sa con- « duite; enfin, qu'il était prêt à passer chez eux avec « cette troupe à la première occasion, sous des condi- « tions raisonnables. » Là-dessus, les Anglais lui avaient envoyé un cartel, qu'il avait accepté, et il entra à leur service comme capitaine de quarante-cinq cavaliers, qui désertèrent dans la retraite de Vaniambady. Hyder-Ali, dans sa colère, jura hautement que si jamais il l'attrapait il lui ferait ouvrir le ventre pour le remplir d'épines. M. Aumont, qui en fut informé, craignant apparemment de tomber entre ses mains, ne s'exposa pas en diverses occasions de guerre autant qu'il le lui était ordonné par le commandant de la cavalerie anglaise; celui-ci le fit casser par un conseil de guerre, pour cause de lâcheté et de désobéissance, et ainsi le sieur Aumont ne recueillit d'autre fruit de treize mois de service dans l'armée des Anglais, que le mépris de cette nation, l'infamie de la trahison qu'il avait commise contre Hyder-Ali, et l'impossibilité de rentrer à Pondichéry, où M. Law et le conseil l'avaient en quelque façon proscrit dès le moment de sa désertion.

Le soubadar, qui avait suivi Hyder-Ali dans sa retraite, s'exhala en plaintes amères contre lui. Il lui reprocha d'avoir lâché le pied devant l'ennemi, et d'avoir entraîné dans sa fuite un corps destiné à le soutenir en seconde ligne; mais Hyder-Ali, outré de ce reproche, lui fit réponse : « Qu'il n'avait qu'à se joindre

« aussi ouvertement aux Anglais qu'il était uni avec « eux en secret, et qu'alors il lui ferait voir si tous en- « semble ils étaient capables de lui faire peur. » En même temps, il se sépara de l'armée de Nizam-Ali et alla camper à dix lieues plus loin, sous Caveri-Patam, cette même place que nous avions prise en entrant dans la vallée.

Le soubadar voyant ses piéges découverts, et désespérant désormais d'y faire tomber Hyder-Ali, ne pensa plus qu'à traiter définitivement avec les Anglais, qui venaient de lui fournir un motif de plus de s'accommoder avec eux. Les Anglais du Bengale avaient, par forme de diversion, envoyé une petite armée sous la conduite du colonel Pitch dans le pays de Golconde, où, faisant des progrès rapides en l'absence des forces du soubadar, elle dirigeait sa marche sur Hayder-Abab, sa capitale : ainsi, cette ville grande, riche, peu fortifiée, courait risque d'être bientôt mise au pillage par les Anglais du Bengale, si Nizam-Ali ne faisait promptement la paix avec ceux de Coromandel. Pour l'obtenir, il l'envoya mendier à Madras, par son divan Rocondoulat et Ramsander, son premier général, sous des conditions honteuses. Il renonça par le traité au tribut de Karnate, et il consentit que les Anglais demeurassent en possession des quatre Sercars ou provinces du Nord, sous la seule redevance annuelle de sept lacs de roupies, sans être tenus à l'avenir de faire marcher leurs troupes sous l'étendard du Décan. Cette paix infame étant conclue, le souba retourna dans son pays par le passage de Damaschérique. Les Anglais voulurent bien le lui ouvrir pour abréger sa route. Son frère, Bassalet-Zingue, indigné de sa bassesse, se sé-

para de lui pour retourner par un autre chemin dans sa nababie d'Adoni.

Les Anglais, en paix avec le soubadar, n'ayant plus d'ennemi qu'Hyder-Ali, se flattèrent qu'ils pourraient facilement s'accommoder avec lui, et ils le souhaitaient ardemment parce qu'ils étaient las de la guerre. C'est dans cette vue qu'ils m'avaient prié de rester encore quelque temps auprès d'eux, lorsque après la conclusion de la paix entre eux et le soubadar, je leur avais déclaré que, n'ayant plus rien à faire à Madras, j'allais retourner vers Hyder-Ali. « Nous espérons, me disaient-ils, qu'Hyder-« Ali consentira à redevenir notre ami comme aupa-« ravant, et nous serons charmés que vous soyez l'in-« strument de cette réconciliation. » C'était tout ce que je craignais, car Hyder m'avait lui-même chargé de le faire comprendre dans le traité de paix à condition que les Anglais lui rendraient Karour avec le district de cette place, qu'ils avaient enlevés au royaume de Maissour, quinze ans auparavant qu'il eût asservi l'Etat; à la vérité les Anglais m'avaient refusé la restitution de Karour sous prétexte qu'ils ne l'avaient point conquis sur Hyder-Ali; mais cette discussion pouvait être aisément terminée, et vraisemblablement j'allais avoir la douleur de me voir devenir malgré moi le pacificateur d'une querelle que j'avais allumée, attisée, et que je brûlais d'entretenir, lorsque je fus tiré d'embarras par le nabab de Karnate, Mamet-Ali-Kan qui, depuis qu'Hyder-Ali lui avait offert de le faire soubadar, ne pouvait plus se résoudre à renoncer à l'espoir qu'il avait conçu de monter sur le trône du Décan. Il avait même sondé sur cet article Rocondoulat, Ramsander, et quelques autres seigneurs de la cour du soubadar, pendant leur séjour

de Madras. Comme il les avait comblés de caresses et de présens, ceux-ci, par reconnaissance ou par pure civilité, lui avaient témoigné qu'ils se croiraient heureux d'être gouvernés par un souverain tel que lui, et il n'en avait pas fallu davantage pour tourner la tête à Mamet-Ali-Kan, le plus vain, le plus crédule et le plus convoitant prince de tout l'Hindostan.

En tête de ses projets de grandeur, Mamet-Ali-Kan me demanda une entrevue dans laquelle il s'exhala en plaintes amères contre les Anglais. « Quel parti prendre, « me dit-il, avec une nation qui, en toute occasion, « m'entraîne malgré moi dans ses querelles, se servant « de mon nom, de mes troupes, de mon argent, de « toutes mes ressources pour son intérêt particulier, et « qui ensuite fait, quand ce même intérêt le lui dicte, « des traités où je suis moins consulté et même moins « mentionné que si j'étais le dernier des sipahis? Qu'ai-« je gagné à toutes leurs guerres de Pondichéry, de « Velour, de Maduré, que le pénible et strict emploi « d'être leur fermier dans le Karnate, où je devrais « régner en maître absolu, ainsi que l'a été jusqu'à sa « mort Ana-Verdic-Kan, mon père. Je suis bien las de « n'être qu'un nabab en peinture, et il n'y a point d'ex-« trémité à laquelle je ne sois prêt à me porter pour se-« couer le joug d'une si pesante domination. J'imagine « un moyen d'y réussir; vous pouvez m'y aider, et je « vous le confie : assurez de ma part Hyder-Ali que, « quoique les Anglais rejettent l'offre qu'il leur a faite « de m'aider à devenir soubadar sous la condition que « je cèderai le Karnate à son gendre, Reza-Ali-Kan, « je suis en mon particulier déterminé à accomplir ce « traité; il ne s'agit que de réunir nos forces et de marcher « contre Nizam-Ali, qu'il sera facile d'accabler, parce

« que j'ai, dans sa cour et dans son armée, un parti « puissant qui m'appelle à ce trône. — Nabab, lui « dis-je en l'interrompant, êtes-vous assuré que les An- « glais joindraient leurs troupes aux vôtres et à celles « d'Hyder-Ali pour cette expédition ? — Joindre leurs « troupes, répliqua-t-il, non certainement; ils ne veulent « point que je sois soubadar parce que je ne dépendrai « plus d'eux : ils ne veulent pas que Reza-Ali-Kan soit « nabab de Karnate à cause de ses liaisons avec les Fran- « çais. Voilà en deux mots leur politique qui est toute « contraire à la mienne! — Eh bien, repris-je, com- « ment pouvez-vous vous flatter qu'ils voient votre al- « liance avec Hyder-Ali sans traverser de tout leur pou- « voir l'exécution d'un projet si contraire à leur poli- « tique ? Je n'en vois qu'un moyen, c'est de vous unir « avant toute chose avec Hyder-Ali contre les Anglais, « dont vous êtes tous deux mécontens, et après que « vous les aurez accablés, vous travaillerez à votre aise « à devenir soubadar du Décan. Cette opération sera « plus facile, et quand même vous n'y réussiriez pas, « le pis-aller pour vous sera au moins de vous voir dé- « barrassé d'une nation qui vous opprime. — Vous avez « deviné ma pensée, me répondit Mamet-Ali-Kan; mais « il faut encore que je vous l'explique : me liguer ou- « vertement avec Hyder-Ali contre les Anglais est un « projet actuellement impraticable, parce qu'ils sont « en garnison dans mes trois principales villes, Arcate, « Velour et Trichinapoli, et qu'ils me retiennent à « Madras, auprès de leur conseil, tandis que mon armée « est au camp sous les ordres de leur général; mais « Hyder-Ali peut compter sur moi s'il continue la guerre « contre eux, parce que j'irai bientôt moi-même prendre « le commandement de mes troupes, et j'entretiendrai

« avec lui une intelligence secrète jusqu'au moment « favorable de me découvrir à coup sûr. »

Enchanté d'avoir un moyen de continuer la guerre contre les Anglais, je ne différai point d'informer Hyder-Ali des dispositions de Mamet-Ali-Kan, et il me répondit « qu'il ne demandait pas mieux que d'entrer « dans ses vues; qu'il fallait convenir ensemble à quel « genre de guerre on s'attacherait; que pour lui, il était « d'avis de s'en tenir de son côté à la défensive, qu'il « observerait de manière à attirer les Anglais le plus « avant qu'il pourrait dans son pays de Maissour, afin « de les accabler en plaine, loin de leurs places fortes, « Madras, Trichinapoli, Velour et autres, où il ne « serait pas si facile de les forcer; qu'au reste il s'en « rapportait à ma prudence, à mon zèle et à la vigi- « lance dont je lui avais déjà donné tant de preuves, et « qu'il jugeait convenable qu'afin de prendre des me- « sures bien sûres, je restasse pendant quelque temps « auprès de Mamet-Ali-Kan, sous le prétexte de m'at- « tacher à sa personne. »

Mamet-Ali-Kan ne put contenir sa joie lorsque je lui apportai le consentement d'Hyder-Ali; il se jeta à mon cou, m'appelant son fils, me promettant des monts d'or, et me demandant par quel stratagème je pourrais rester auprès de lui sans donner des soupçons aux Anglais contre lui et contre moi; j'y avais déjà pourvu. — « Nabab, lui dis-je, aussitôt que la continuation de « la guerre va être déclarée entre Hyder-Ali et les An- « glais, il faudra que je me retire; mais je feindrai de « craindre quelque disgrâce de la part d'Hyder-Ali « pour n'avoir pas réussi dans mon ambassade, et ce sera « un prétexte pour ne pas retourner auprès de lui; « mais afin de ne pas donner à soupçonner aux Anglais

« que je resterai ici comme espion, je leur demanderai « à passer sur un de leurs vaisseaux à Bengale. Je suis « sûr qu'ils me l'accorderont avec empressement, ne « fût-ce que pour priver Hyder de mes services, qu'ils « lui croient si utiles qu'ils ont déjà tenté de m'attirer « à eux par l'offre d'un brevet de colonel dans leurs « troupes. — Acceptez donc cet emploi, dit le nabab « en m'interrompant. — Non, repris-je : si j'étais à « leur service, je ne devrais pas les trahir ; c'est auprès « de vous qu'il faut que je sois pour le faire en conscience. « La saison des vaisseaux de Bengale est passée pour « ne revenir que dans quatre mois, et je ne pourrai « partir avant ce temps-là. En attendant, vous tâcherez « d'engager les Anglais à me solliciter eux-mêmes de « m'attacher à vous, puisque j'ai de l'éloignement pour « leur service, et vous y réussirez facilement en les as- « surant que la connaissance parfaite que j'ai des forces « du pays et du génie d'Hyder-Ali sera de la plus grande « utilité pour le succès de votre cause commune. »

Aussitôt après cette convention entre Mamet-Ali-Kan et moi, je déclarai aux gouverneur et conseil de Madras, « qu'Hyder-Ali, résolu de continuer la guerre « contre eux et Mamet-Ali-Kan, m'ordonnait de quitter « Madras, et de me retirer du Karnate pour me rendre « en toute diligence à Caveripatnam, où il était campé. « Je les avertis de sa part que les prisonniers qu'il leur « avait renvoyés par moi, ayant été pris à discrétion, il « s'était réservé, en les leur rendant, le droit de leur « interdire de jamais porter les armes contre lui, sous « peine d'être empalés s'ils retombaient entre ses mains. « Ensuite je leur reprochai légèrement en mon par- « ticulier de m'avoir trompé lorsqu'ils m'avaient promis « d'adhérer aux propositions d'Hyder-Ali, et de m'avoir

« mis par là dans le cas d'essuyer sa disgrâce, qui cer-
« tainement ne pouvait m'être que très dangereuse. » Je finis là mon discours en demandant les passeports nécessaires pour retourner en sûreté vers Hyder-Ali-Kan.

Le gouverneur me répondit « qu'il était prêt à me
« donner mes passeports, et même une escorte, si j'étais
« absolument résolu de retourner auprès d'Hyder-Ali;
« mais il me représenta que l'estime que j'avais inspirée
« à lui, à tout le conseil, et au nabab Mamet-Ali-Kan,
« pendant mon court séjour à Madras, ne leur per-
« mettait pas de voir sans douleur un galant homme
« s'aller sacrifier au ressentiment déraisonnable d'un
« tyran qui, emporté par une fureur aveugle, ne man-
« querait pas de s'en prendre à son ambassadeur du
« refus qu'on avait fait d'une offre qui n'était pas ac-
« ceptable; que ce serait tout ce que je pourrais faire
« que de m'y soumettre si Hyder-Ali était mon souverain
« naturel. » Il ajouta que, « persuadé que ce ne pouvait
« être que des projets de fortune qui m'attachassent à
« Hyder-Ali, le conseil m'offrait de quoi me dédommager
« par un brevet de colonel dans l'armée, ou par tout
« autre emploi civil qui pourrait me convenir dans le
« service de la compagnie d'Angleterre, sans en excepter
« même celui de membre du conseil. »

Je remerciai le gouverneur et le conseil de l'intérêt généreux qu'ils voulaient bien prendre à moi; mais je leur représentai que je me croirais indigne de l'estime qu'ils me témoignaient si j'acceptais leurs offres, soit pour le service militaire, soit pour le civil, parce que dans l'un comme dans l'autre, je serais tenu d'employer en leur faveur, contre Hyder-Ali, des lumières que je ne devais qu'à la confiance qu'il avait placée en moi, confiance que ma délicatesse ne me permettrait

pas de trahir, quand même le motif de ma sûreté m'engagerait à ne plus retourner auprès de lui; que je ne voulais même l'abandonner qu'avec son agrément, que j'espérais obtenir en lui écrivant que le mauvais état de ma santé me rendant incapable de supporter les fatigues de la guerre, je le priais d'agréer ma retraite et mon départ pour Bengale par le premier vaisseau. Le conseil m'objecta que ma délicatesse était outrée, mais enfin la trouvant invincible, il consentit à tout ce que je voulus, et il me promit un passage sur le premier vaisseau de Bengale.

J'écrivis en conséquence à Hyder-Ali, en lui envoyant le modèle d'une lettre qu'il devait me faire en réponse, sans rien ajouter du sien. Peu de jours après je reçus de lui cette réponse, que j'envoyai, sans l'avoir décachetée, au gouverneur, lui marquant en même temps par un billet, qu'ayant pris la résolution de ne plus retourner auprès d'Hyder-Ali, quelle que pût être sa réponse à ma demande, je ne croyais pas qu'il me fût décent d'être en correspondance avec un ennemi de la nation sous le pavillon de laquelle je me trouvais; qu'en conséquence je le priais d'ouvrir cette lettre, de la faire traduire par l'interprète persan, et de me renvoyer l'original. Le gouverneur, se piquant de générosité, me la renvoya sans l'avoir ouverte, m'assurant qu'il n'était pas capable d'offenser ainsi ma délicatesse, et me priant seulement de lui faire part de la lettre quand je l'aurais lue, si elle contenait quelque chose qui pût le concerner. Je vole aussitôt dans son cabinet la lettre à la main, j'en romps le sceau en sa présence, je la lis, je la lui explique, et je me retire en la laissant sur sa table.

Hyder-Ali me témoignait, par cette réponse que je lui avais suggérée moi-même, qu'il était bien affligé de

se voir privé de mes services dans le moment où il en avait le plus besoin, mais que, puisque le mauvais état de ma santé me forçait absolument d'aller prendre l'eau de Bengale, il consentait à mon départ à condition que, aussitôt que je serais rétabli, je retournasse auprès de lui pour y continuer dans mes emplois et dans son amitié; qu'en attendant il était trop sûr de ma probité pour craindre que, quoique je fusse actuellement auprès de ses ennemis, je pusse être engagé par aucune considération à leur donner à son détriment des lumières que je ne devais qu'à sa confiance.

Cette lettre artificieuse, et le procédé de son ouverture, firent toute l'illusion que je m'en étais promise. Les Anglais, persuadés plus que jamais qu'il était en mon pouvoir de leur rendre de grands services, ne cessèrent de m'accabler de caresses, d'offres et de promesses. Je répondais à tout civilement, mais, toujours inébranlable, je persistai à leur déclarer que j'étais résolu de passer à Bengale par la première occasion. Enfin, après un mois de résistance, je me vis assailli dans une partie de campagne, qu'on avait ménagée tout exprès, par le nabab et son fils, accompagnés du gouverneur et de deux membres du conseil. Le nabab me porta la parole : « Vous êtes Français, me dit-il en sou-« riant, les Français sont tous mes amis; vous êtes le « seul qui vous défendez de l'être, mais vous le devien-« drez malgré vous. M. Law vient lui-même de m'of-« frir ses bons offices, je vais l'en remercier en le « priant de vous ordonner de rester auprès de moi, et « de me servir de tout votre pouvoir dans la conjoncture « où je me trouve. » — « Nabab, lui répondis-je, « vous me faites à la fois beaucoup d'honneur et beau-« coup de tort. Pénétré pour vous des mêmes sentimens

« que ma nation, je m'intéresse sincèrement comme elle « à votre prospérité ; mais M. Law ne m'ordonnera pas « de vous servir, il ne le peut pas, parce que, totalement « indépendant de son autorité, je suis un particulier qui « suis venu dans l'Inde à mes dépens, par la caravane, « pour travailler à ma fortune et à ma réputation dans « l'intérieur du pays, au service de quelque prince guer- « rier et généreux. » — « C'est moi, reprit-il, qui suis « ce prince généreux qui doit faire votre fortune. « Dites seulement à quoi tendent vos vœux si vous « croyez qu'il soit en mon pouvoir de les remplir. » — « Mes vœux, répondis-je, seraient de me rendre digne « de votre estime, et je ne croirais pas la mériter si je « consentais à porter les armes contre le souverain que « je viens de servir. » — « Non, non, mon ami, ré- « pliqua-t-il, vous ne porterez point les armes contre « lui : ce n'est pas le motif de l'invitation que je vous « fais : demain peut-être j'aurai la paix avec Hyder-Ali ; « mais mon intention est de m'attacher en vous et de « donner à mon fils la compagnie constante d'un homme « de probité, de talent et de bons conseils. » Là-dessus, son fils, avec qui j'avais déjà fait familièrement plusieurs parties de chasse, me prenant gaiement sous les bras, me dit : « Allons, mon frère, nous allons bien chas- « ser. » Le gouverneur et les conseillers spectateurs de cette comédie entre le nabab et moi, applaudirent à la vivacité du jeune prince. Il me pressèrent, en parlant tous ensemble, de céder à de si fortes instances, et je me rendis enfin, mais sous la clause que je serais seulement attaché au nabab sans être engagé à son service sous aucun titre que celui d'ami prêt à le servir en toute occasion, excepté dans la guerre contre Hyder-Ali. Les Anglais prirent cette clause pour les derniers ef-

forts d'une délicatesse mourante, bien persuadés que le premier pas fait, le reste irait de suite; et c'était précisément ce premier pas qui avait été le plus difficile à franchir pour le nabab et pour moi, car une fois installé par eux-mêmes auprès de lui, notre liaison ne leur était plus suspecte, et nous pouvions nous occuper à notre aise, lui de m'instruire de leurs mesures, moi d'en informer Hyder-Ali.

Cependant Hyder, toujours campé sous Caveripatnam, attendait que l'armée combinée de Mamet-Ali-Kan et des Anglais vînt l'attaquer dans ce poste, qu'ils avaient résolu de lui enlever. Son camp tracé en demi-cercle dont les extrémités touchaient aux montagnes, couvrait, par sa convexité garnie de bonnes redoutes, le défilé de Palcotté, par où il recevrait du Maissour toutes les provisions dont il avait besoin. Assuré de l'abondance par ses derrières, il avait fait ravager toute la campagne dans la vallée, sur la route que devait tenir l'ennemi pour venir à lui.

Le général Smith, traversant rapidement cette vallée, conduit son armée à Caveripatnam; mais celui-ci, qui avait placé beaucoup de canons sur le fort de Caveripatnam, à deux cents toises en avant de la convexité de son camp, fit faire un feu si terrible de ce fort sur les Anglais qu'il voyait en flanc, pendant leur attaque, qu'après avoir perdu plus de six cents hommes en moins d'une heure, le général fit cesser l'attaque du camp pour ne la recommencer qu'après qu'il aurait réduit le fort devant lequel il fallait ouvrir la tranchée.

Pendant que les Anglais étaient occupés de ce siége, Hyder ne bougeait pas de son camp; mais informé à propos de tous les convois qui partaient de Madras, il envoyait au-devant d'eux des détachemens de cavalerie

qui enlevaient les vivres et les munitions. En huit jours la famine fut désolante, mais le général Smith, se croyant près de prendre le fort, s'opiniâtra à ce siége, de façon que son armée, réduite à la moitié par les morts et les mourants de faim, fut trop heureuse de pouvoir se retirer dans le Karnate. Hyder, immobile dans son poste, n'inquiéta leur retraite que par des partis de cavalerie qu'il fit voltiger autour d'eux. Il en avait poussé un quelque temps auparavant jusqu'aux portes de Madras, qui fut sur le point d'enlever le gouverneur et le conseil qui déjeunaient dans le jardin de la Compagnie à un quart de lieue de la ville, et cette hardiesse avait rempli de terreur tout le Karnate.

Les Anglais, hors d'état de pousser l'offensive contre Hyder, s'attachèrent à rétablir leur armée et à l'augmenter par des troupes qu'ils firent venir du Bengale. Mamet-Ali-Kan, pour avoir le prétexte de se mettre à la tête de son armée, convoqua les grands vassaux du Karnate qui ne sont tenus de faire partie de l'armée avec leurs troupes que lorsque le nabab la commande en personne. Le raja de Calastri se rendit sous son étendard avec dix mille lanciers à pied; le roi de Tanjaor, dont les Anglais, par leurs intrigues, venaient de faire changer le ministre, fournit un contingent de quinze cents hommes de cavalerie. Comme la cavalerie était ce dont on manquait le plus, les Anglais soudoyèrent Moraro, ce petit prince marate dont j'ai déjà parlé, ennemi d'Hyder-Ali, qui se joignit à eux avec trois mille chevaux. Toutes ces forces réunies formèrent une armée d'environ cinquante mille hommes, commandés par le général Smith, sous les ordres du nabab de Karnate, assisté par deux conseillers de Madras députés en comité à sa suite. Le nabab me donna

un éléphant, et me fit présent d'un équipage de campagne, que j'acceptai à condition que je l'accompagnerais comme courtisan, sans aucun commandement dans son armée. Les Anglais furent enchantés de me voir de la partie, parce que le nabab leur avait dit à l'oreille que, malgré ma réserve, il était certain de tirer bon parti de moi dans l'occurrence. — Le rendez-vous d'assemblée de cette armée fut la plaine d'Arcate, à une lieue de cette capitale du Karnate. Vers la fin du mois d'avril, tout y fut prêt pour commencer la campagne.

Le projet était de l'ouvrir par une bataille, s'il était possible d'y engager l'ennemi, sinon il était de réduire l'une après l'autre les forteresses qui défendent dans les montagnes des Gates les passages du Karnate au Maissour, où l'on se proposait de pénétrer.

Hyder-Ali, que j'instruisis de ces dispositions, fit les siennes en conséquence. Après avoir levé son camp de Caveripatnam, afin de n'y être pas forcé à une bataille générale, il fit rentrer son armée dans le Maissour, et il la campa derrière les Gates pour y attendre que les évènemens lui fournissent l'occasion d'enfermer les troupes anglaises dans les défilés entre les siennes et celles de Mamet-Ali-Kan, ainsi que nous en avions formé ensemble le projet. Pour les attirer plus promptement dans ce piége, il n'avait laissé que de faibles garnisons de ses plus mauvaises troupes dans les places qui couvraient l'entrée des montagnes. Ainsi Caveripatnam, que trois mois auparavant les Anglais n'avaient pas pu prendre en trois semaines de tranchée ouverte, se rendit à eux en quatre jours; Tripatour fut emporté d'emblée; le fort de Palcotté ne leur résista que quelques heures; et celui de Kistnagueri, où l'année pré-

cédente ils avaient échoué après deux mois de siége avec perte considérable, allait sans doute capituler à leur approche, lorsque, par un accident imprévu, Hyder-Ali se vit tout à coup dans la nécessité de différer pour un temps l'exécution des mesures qu'il avait prises avec Mamet-Ali-Kan.

Les Anglais de Bombay, que leurs intérêts à la côte Malabar avaient détournés jusqu'alors de prendre ouvertement part à cette guerre, avaient enfin, à la pressante sollicitation de ceux de Madras, attaqué et pris Mangalor, port de mer appartenant à Hyder-Ali sur la côte de Canara. Comme il ne s'attendait pas à être attaqué de ce côté-là, il avait négligé de mettre en état de défense cette place, dont la garnison n'avait pu résister à l'attaque soudaine et imprévue de plusieurs vaisseaux chargés de troupes qui avaient fait leur descente dans le port même. Les Anglais de Madras n'avaient fait aucune confidence à Mamet-Ali-Kan de ce projet, pour l'exécution duquel il ne pouvait être d'aucune utilité. Mamet-Ali-Kan n'avait donc pu m'en instruire, ni moi en avertir Hyder-Ali, et l'opération avait réussi aussitôt après la prise de Mangalor. Les troupes anglaises, renforcées par quelques milliers d'hommes que le roi détrôné de Sonde avait ramassés à la hâte, menacèrent de faire des progrès dans le pays de Bidnour. Hyder-Ali, forcé de courir au secours de ce pays contre les Anglais du Malabar au moment où il était près de prendre comme dans un filet ceux de Coromandel, eut la présence d'esprit de concilier ces deux opérations à la fois. Il munit aussitôt de bonnes garnisons et de beaucoup de provisions les forts que l'armée du Karnate avait encore à prendre avant que de pouvoir pénétrer dans le Maissour; il

ordonna aux commandans qu'il y laissa de se défendre jusqu'à la dernière extrémité. Il laissa dans le voisinage Mouctoum-Saëb, son beau-frère, avec un parti de deux mille cavaliers, pour retarder les progrès des ennemis en voltigeant autour d'eux et en inquiétant leurs convois. Pour obliger les forces du Karnate à une diversion pendant que celles de Bombay le mettaient lui-même dans la nécessité d'en faire une, il détacha son neveu Lalamia avec un corps de cinq mille hommes du côté de Trichinapoli vers l'extrémité méridionale du Karnate, avec ordre de dévaster la campagne autour de cette place et dans tout le pays aussi avant qu'il y pourrait pénétrer sans trop se compromettre. En même temps il me chargea d'engager Mamet-Ali-Kan à empêcher par tous les moyens qui seraient en son pouvoir que les Anglais ne pénétrassent dans le Maissour avant son retour de la côte Malabar, où il ne resterait pas long-temps. Après avoir pris ces sages mesures, il partit avec son armée et se rendit à grandes journées à Mangalor. Il n'eut qu'à se présenter devant cette place pour la reprendre d'emblée, y faire prisonnier tout le détachement de Bombay au nombre de huit cents Anglais, y faire pendre le roi de Sonde, empaler les chefs de son parti, et couper le nez, les oreilles et les mains à ceux qui l'avaient embrassé. Après cet exploit rapide, il s'attacha à rétablir promptement l'ordre dans le pays et à le mettre à l'abri d'une nouvelle invasion, en cas qu'il prît envie aux Anglais de Bombay d'y revenir. Par cette précaution il les contint de manière à n'oser rien attenter en faveur de leurs frères de Madras pendant le reste de la guerre.

Cependant l'armée du Karnate avait, durant l'absence de celle d'Hyder-Ali, mis le siége devant Kist-

nagueri; mais ce fort, assis sur la cime escarpée d'un rocher isolé qui se perdait dans les nues, opposait une résistance insurmontable de vive force. Le siége fut changé en un blocus qui dura sept semaines. Pendant ce temps-là les cinq mille hommes commandés par Lalamia ayant pénétré dans le Karnate du côté de Trichinapoli, y exerçaient des déprédations et des ravages qu'il fallut arrêter en détachant de l'armée un gros corps sous les ordres du colonel Wood. A l'approche de ce colonel, Lalamia, se retirant lentement dans la province de Coïmboutour, l'attira dans l'intérieur du pays, où il le laissa faire des progrès, afin d'assurer davantage la diversion dont Hyder-Ali l'avait chargé. Mamet-Ali-Kan, de son côté, retardait tant qu'il pouvait l'expédition des convois de vivres qu'il s'était chargé de faire fournir à l'armée par tous ses fermiers du Karnate, et lorsque enfin ils étaient en route, Mouctoum-Saëb, averti, les attaquait et les enlevait ou les dispersait en tout ou en partie. Pour les protéger, il fallait faire de gros détachemens, et ce service fatiguait considérablement l'armée, qui se vit bientôt embarrassée d'un très grand nombre de malades.

Après sept semaines de blocus, le fort de Kistnagueri se rendit enfin, par famine, à discrétion. L'armée, retardée par la lenteur des convois de vivres qu'elle attendait, ne put se mettre en mouvement que vingt jours après la réduction de cette place pour aller faire le siége de Vencatigheri, et ce fut autant de temps de gagné pour Hyder-Ali. Le fort de Vencatigheri aurait pu faire une longue résistance s'il n'avait pas été commandé par des hauteurs à la portée du canon, où le colonel Campbell, chargé du siége, établit une

batterie qui prenait de revers les ouvrages qu'il attaquait de front. Ce défaut réduisit la garnison à capituler le huitième jour de tranchée ouverte. Cinq jours après, ce même détachement du colonel Campbell enleva par surprise le fort de Moulva-Keli, et pénétra dans le Maissour par le défilé de Bendicotta. L'armée entière l'y suivit, et après avoir ainsi lutté trois mois dans les passages des Gates, elle se vit campée en plaine devant la ville d'Assour. Le siége de cette ville dura dix jours, celui de Kolar une semaine, après quoi il fallut s'arrêter pour attendre la nombreuse artillerie et les munitions immenses qu'on faisait venir de Madras pour assiéger Benguelour; mais on n'alla pas plus loin que Kolar; on ne vit pas les murailles de Benguelour, parce qu'en peu de jours la scène changea entièrement.

Mamet-Ali-Kan, attristé de voir les Anglais hors des montagnes malgré ce qu'il avait fait pour les y retarder, en avait témoigné son chagrin à Hyder-Ali qui était encore à la côte Malabar; mais celui-ci lui avait répondu que cela était égal parce qu'il allait bientôt revenir pour leur faire repasser les Gates, et qu'alors la partie serait renouée, qu'au reste il aimait autant les voir dans les plaines de Maissour où sans combattre il lui serait facile de les faire mourir de faim, en dévastant le pays autour d'eux et en enlevant leurs convois. En effet, les quarante pièces de gros canon et les huit mortiers avec toutes les munitions destinées au siége de Benguelour ne furent pas plus tôt arrivées à Kolar, qu'Hyder-Ali parut à Benguelour à la tête de son armée enorgueillie des succès qu'elle venait de remporter à la côte Malabar.

Le général Smith espérant engager une bataille,

rappela de la province de Coïmboutour le colonel Wood avec le corps considérable qu'il y commandait, et celui-ci rejoignit son général avec peu de monde parce qu'il avait laissé de fortes garnisons dans une douzaine de bicoques qu'on lui avait laissé prendre, et à la conservation desquelles il attachait un grand prix, par le seul motif qu'elles étaient sa conquête; mais Hyder-Ali, qui avait un projet tout contraire à celui du général Smith dont je l'avais circonstantiellement informé, après avoir laissé Benguelour en état de faire une longue résistance en cas de siége, partagea son armée en trois corps. L'un sous les ordres d'un de ses généraux, nommé Mirfa-Zoulla-Kan, fut détaché dans le pays de Coïmboutour sous prétexte d'y reprendre les places occupées par l'ennemi, mais en effet pour rentrer dans le Karnate par son extrémité méridionale, avec ordre de se saisir des revers des passages par où les Anglais avaient pénétré dans le Maissour, et d'y arrêter tous leurs convois venant du Karnate.

L'autre, commandé par Mouctoum-Saëb, fut chargé de faire le dégât dans la campagne autour de l'ennemi sans le combattre. Hyder-Ali lui-même, à la tête du troisième, se réserva d'observer leurs mouvemens, afin de mettre à profit toutes les occasions de leur nuire, et chaque jour faisait naître quelque incident dont j'avais soin de l'avertir en lui indiquant les moyens d'en tirer avantage.

Une nuit que le général Smith le croyait à dix lieues de lui, il tomba tout à coup sur le camp de Morora à la droite de l'armée dont il était séparé par un étang. Plusieurs de ses cavaliers pénétrèrent jusqu'à la tente de Morora qui reçut d'eux quatre coups de sabre en se défendant avec sa garde. Hyder-Ali avait promis une

grande récompense et son propre nom à celui qui le lui amènerait mort ou vif. On se battit pêle-mêle, entre les tentes, dans les rues, au Bazar, mais ce combat ne devait pas durer : Hyder-Ali n'avait voulu que tenter un coup de main pour enlever Moraro et disperser sa cavalerie : il se retira au bout d'un quart d'heure vivement employé à faire un massacre d'hommes et de chevaux qui causa un échec considérable et un affront sensible à toute l'armée. Elle avait été sous les armes dès la première alarme donnée du camp de Moraro; mais le général Smith ne pouvant dans la nuit, qui était fort obscure, découvrir ce que c'était, avait attendu, pour se mettre en mouvement, le rapport de ceux qu'il avait envoyés à la découverte; et quand il fit marcher le secours, Hyder-Ali avait déjà fait sa retraite.

Le fort de Moulwakeli, que le colonel Campbell avait surpris deux mois auparavant, fut enlevé en une nuit par Hyder-Ali, l'officier qui y commandait de la part de Mamet-Ali-Kan lui ayant livré une des portes de la place. Comme c'était un des entrepôts des convois de l'armée, les Anglais y perdirent beaucoup de provisions, dont Hyder-Ali profita, et il se retira après y avoir mis garnison. Le colonel Wood fut aussitôt détaché avec un corps de six mille hommes pour investir cette place, qui était d'une importance extrême, et l'armée devait se mettre en marche le lendemain pour la recouvrer. Hyder-Ali, instruit de cette disposition, fait la sienne en conséquence : il attaque le colonel Wood au moment de son arrivée à Moulwakeli, lui prend quatre pièces de canon, lui tue près de huit cents hommes, et il aurait entièrement défait ce détachement, s'il n'avait pris poste sur une hauteur fort avantageuse, où il se défendit jusqu'à l'arrivée de l'ar-

mée anglaise devant laquelle Hyder-Ali se retira après avoir mis si bon ordre à la forteresse, qu'il fut impossible au général Smith de la réduire en huit jours. Hyder battit dans la même semaine l'escorte d'un convoi considérable, qui se réfugia au fort de Malour où il l'investit. L'armée, pour courir au secours, fut obligée de lever le siége de Moulwakeli, et lorsqu'elle arriva à Malour, elle n'y trouva qu'un monceau de cendres. La place et le convoi avaient été brûlés par une sorte d'artifice nommée *fouguettes*. Ce sont des fusées de fer qu'on lance à la main, dans une place, sur les toits des maisons, pour la plupart couvertes de paille ou de feuilles, et l'effet en est si prompt, que j'ai vu plus d'une fois plus de cinq cents maisons embrasées dans une heure, avec moins d'un millier de fouguettes.

Le général Smith, déterminé à poursuivre Hyder-Ali jusqu'à ce qu'il pût l'atteindre, retourna à Kolar; il pria le nabab de rester dans cette ville avec sa cour, et avec les conseillers députés; il y laissa ses équipages, et emportant avec lui des vivres pour un mois, il se mit en marche avec vingt mille hommes et douze pièces de campagne. Hyder-Ali, dont l'armée était encore plus leste, car il n'avait pas une tente pour lui-même, le fit promener pendant plus de trois semaines dans les plaines de Maissour, et quand il l'eut bien harassé, il le ramena au point d'où il était parti, en feignant, par une contre-marche, de venir attaquer Kolar. L'armée du général Smith y revint exténuée de fatigue et incapable de continuer sa poursuite. Alors Hyder-Ali, s'éloignant de Kolar, feignait de vouloir prendre la ville d'assaut, où les Anglais avaient garnison, et il ouvrit la tranchée devant cette place, au secours de laquelle le colonel Wood fut envoyé avec

une partie de l'armée. Ce colonel voulant le surprendre par une marche forcée, laissa, pour marcher plus légèrement, tous ses bagages et deux pièces de bronze de 18 à Benguelour, village à six lieues d'Assour; mais Hyder-Ali, que j'informai de la minute à laquelle le colonel devait se mettre en marche, leva le siége à la même heure; et, prenant une route différente à la sienne, il arriva à Benguelour au même instant que le colonel arriva à Assour. Le colonel Wood n'avait laissé à Benguelour que deux bataillons pour la garde des équipages. Hyder-Ali tailla cette garde en pièces, pilla, brûla les bagages, et s'empara des deux pièces de 18 qu'il emmena en triomphe à Benguelour.

Les Anglais, épuisés de fatigues et de pertes, ne savaient plus quel parti prendre contre un ennemi qui éludait et rompait leurs plus secrets desseins, et qu'ils ne pouvaient rencontrer nulle part, quoiqu'il parût être partout. Le projet d'assiéger Benguelour avait été d'abord abandonné, comme d'une exécution impossible tant qu'Hyder n'aurait pas été vaincu dans une bataille qu'il évitait avec tant de soin, qu'il n'y avait pas d'apparence qu'on pût l'y forcer. On reprit ce projet à l'instigation de Mamet-Ali-Kan, qui opinait toujours pour ce siége, disant que c'était le seul moyen d'attirer au combat Hyder-Ali qui ne manquerait pas de vouloir secourir la place; ce raisonnement que je lui avais suggéré était spécieux; mais ce n'était qu'un stratagème employé par lui, Hyder et moi, pour engager les Anglais douze lieues plus avant dans le pays, et les y attacher à une opération fixe, tandis que le détachement de Mirfa-Zoulla-Kan, pénétrant dans le Karnate et prolongeant les montagnes de ce côté, s'emparerait par les revers des passages des Gates, où il ar-

rèterait leurs convois; manœuvre qui les aurait fait périr de faim, sans coup férir. Mais ce beau coup fut manqué par trop de précipitation.

Mirfa-Zoulla-Kan, entrant trop tôt dans le Karnate, avant que les Anglais eussent pénétré plus avant dans le Maissour, donna le temps au gouverneur de Madras de rappeler l'armée avant que les passages pussent être occupés par l'ennemi. Le général Smith sur le point d'être coupé fit sa retraite avec la plus grande précipitation, laissant seulement pour la couvrir des garnisons dans les forteresses de Kolar, d'Assour et de Vincotigheri, où il abandonna toute la grosse artillerie et les munitions immenses qui y avaient été amassées pour le siége de Benguelour. Le nabab Mamet-Ali-Kan, entraîné malgré lui par le torrent de cette fuite, ne put s'y opposer en aucune façon, et on ne s'arrêta qu'à Madras, pour couvrir cette ville qui était dénuée de garnison au point que les bourgeois en faisaient toute la garde.

Les Anglais se hâtèrent de remettre dans Madras, dans Velour, dans Trichinapoli et dans les autres places du Karnate, les garnisons qui en avaient été tirées pour former l'armée. Les grands vassaux du nabab se séparèrent et se retirèrent chacun dans son pays, parce que Mamet-Ali-Kan n'était plus en campagne; l'armée du général Smith, réduite à huit mille hommes, prit poste vers Trichinapoli, derrière la rivière Caveri, que Mirza-Zoulla-Kan devait passer pour se répandre dans le Karnate, suivant l'ordre qu'Hyder-Ali lui avait envoyé dès qu'il avait vu manquer le projet qu'il avait fait de boucher les passages des Gates, pendant que les Anglais seraient encore dans le Maissour. Hyder-Ali avait en même temps rap-

pelé auprès de lui celle des trois divisions de son armée qui, sous la conduite de Mouctoum-Saëb, avait été jusqu'alors employée à faire le dégât dans la campagne autour de l'armée anglaise. Cette division de Mouctoum-Saëb était presque toute composée de cavalerie. Hyder la retint, et lui en donna une autre d'infanterie avec laquelle il le chargea de tenir renfermées dans les trois places de Kolar, Assour et Vencatigheri, les garnisons, la grosse artillerie et les munitions que les Anglais y avaient laissées. Ensuite, avec le reste de son armée, il entra dans la province de Coïmboutour, où il recouvra, l'une après l'autre, toutes les places que le colonel Wood y avait prises, et qui étaient occupées par des garnisons anglaises. Le nabab Mamet-Ali-Kan, qui s'était chargé de pourvoir ces places de vivres, avait eu l'adresse de n'en rien faire; et, faute de provisions, elles se rendirent sans résistance à Hyder-Ali, qui, bien instruit de leur disette, recouvra sans combattre, en moins de six semaines, Coïmboutour, Dana-Kem-Cotta, Palcata, Moursaseiour, Dara-Baram, et un grand nombre d'autres places. La plus grande perte que firent les Anglais ne fut pas celle de ces places, mais celle de leurs troupes. Hyder-Ali avait entre ses mains plus de douze cents de leurs Européens prisonniers. Leurs troupes noires, prisonnières, avaient pris parti avec lui, et ses forces s'augmentaient tous les jours par la diminution des leurs.

Pendant qu'Hyder s'occupait du recouvrement de cette province, le général Smith aurait bien voulu faire quelque mouvement, non pour secourir ces places, car il n'avait pas assez de forces pour le tenter, c'eût été seulement pour faciliter la retraite des garnisons dont il aurait pu renforcer son armée; mais Mirfa-Zoulla-

Kan l'avait toujours tenu en échec sur le bord du Caveri, en faisant mine de vouloir passer cette rivière pour se répandre dans le Karnate. Ils étaient encore tous deux dans cette position, comme en arrêt, lorsqu'Hyder-Ali, passant le Caveri à Caveripour, vingt lieues plus haut, entre dans le Karnate avec quinze mille hommes de cavalerie et autant d'infanterie, et marche à grandes journées vers Madras, où il voulait arriver avant l'armée anglaise, qui se repliait précipitamment sur cette place, abandonnant, par cette marche rétrograde, toute la province d'Arcate entre le Caveri et le Palear. En une semaine, toute cette province fut dévastée, les habitans massacrés ou dispersés, les villages pillés et brûlés. Les forts seuls ne furent point attaqués, faute de gros canon. L'armée anglaise, qui s'était arrêtée à Paujevaram, derrière le Palear, entre Madras et cette rivière, voyait les flammes ravager impunément tout le pays de l'autre côté. Elle avait ordre de ne point passer cette rivière, et même de se retirer sous les canons de Madras, en cas qu'Hyder la passât; mais le projet entre Hyder-Ali, Mamet-Ali-Kan et moi, était d'intercepter et d'envelopper la petite armée du général Smith, et nous ne pouvions pas espérer d'y réussir si elle se repliait sur Madras, ainsi que nous savions qu'elle en avait ordre si Hyder passait le Palear. Il fallait donc imaginer un stratagème pour l'attirer loin de Madras, et Hyder-Ali employa celui de se retirer vers le sud du Karnate, et de feindre de s'y poster, en attendant de la grosse artillerie qu'il avait mandée pour assiéger les forteresses; il espérait que l'armée anglaise repasserait le Palear pour retourner se poster sur le bord du Caveri, dès qu'elle l'aurait vu repasser cette dernière rivière; et comme il était cer-

tain d'être informé exactement des ordres qu'elle recevrait, il se proposa de passer par une autre route qu'elle, pour se mettre entre elle et Madras. C'était à peu près le même stratagème dont nous avions usé trois mois auparavant, lorsqu'il avait enlevé à Benguelour les bagages et les canons du colonel Wood, et nous avions un motif bien pressant de renouveler cette ruse et de la faire réussir promptement. Voici quel était ce motif :

Dès le moment de la retraite de Maissour, les Anglais, prévoyant l'irruption d'Hyder-Ali dans le Karnate, avaient envoyé leurs supplications à Macha, roi des Marates, le même qui, en 1767, avait fait en leur faveur une si puissante diversion dans le pays de Serpi et de Maissour. Ils avaient employé pour réussir les mêmes raisonnemens qui avaient déjà une fois engagé Mahaderao; ils lui avaient représenté que si Hyder-Ali devenait maître du Karnate, il ne manquerait pas de porter la guerre chez les Marates; mais Mahaderao, qui savait l'extrémité où ils étaient réduits, voulant en tirer avantage, leur avait répondu « que la « puissance des Marates n'avait rien à redouter de la « part d'Hyder-Ali, quand même il deviendrait, non-« seulement soubadar-décan, mais encore grand mo-« gol; qu'à plus forte raison, ses progrès dans le Kar-« nate n'étaient pas un motif capable de les déterminer « à entrer en guerre avec lui; mais que si les Anglais « voulaient soudoyer une armée de trente mille Ma-« rates, elle était toute prête à se joindre à eux en « qualité d'auxiliaires. » Les Anglais, réduits à la nécessité de payer fort cher le secours que Mahaderao leur offrait, convinrent avec lui d'une somme de quarante-cinq lacs de roupies, payable un tiers au com-

mencement de la campagne, un tiers pendant son cours, et un tiers à la fin. Ils s'engagèrent de plus à unir toutes leurs forces à ces trente mille Marates contre Hyder-Ali, et à ne faire jamais de paix avec lui, sans que la nation marate y fût comprise. A ces conditions, Mahaderao avait promis de se mettre en campagne aussitôt que la saison lui permettrait de sortir de son pays, ce qui ne pouvait pas être avant quatre mois.

Informé de cette alliance, j'en avais d'abord instruit Hyder-Ali, en l'exhortant vivement à ne point perdre de temps pour écraser les Anglais avant l'arrivée des Marates, et c'était surtout ce motif qui nous pressait de tâcher de les attirer à une plus grande distance de Madras. Mais le général Smith ne s'en éloignait point; non pas qu'il devinât la véritable intention d'Hyder-Ali, mais le gouverneur et le conseil pensant que l'ennemi avait dessein de piller et de brûler la ville de Madras, qui était tout ouverte, retenait l'armée à portée de la protéger. Les commandans de tous les forts du Karnate avaient ordre de se tenir renfermés dans leurs places, et de s'y défendre jusqu'à la dernière extrémité, abandonnant le plat pays à une déprédation qui ne pouvait causer qu'une perte momentanée tant que les forteresses ne seraient pas au pouvoir de l'ennemi.

En attendant la jonction des Marates, les Anglais s'occupaient à renforcer leur propre armée. Ils avaient mandé des troupes de Bengale, ils avaient publié que toute personne quelconque qui leur amènerait un certain nombre de soldats, en aurait le commandement. Ils en avaient fait l'offre en particulier au partisan Zéphir. Ce Zéphir était un maréchal-des-logis de dragons, qui, ayant déserté en 1761, avec trente chevaux de la

troupe de M. Higuel, avait passé au service de Bassalet-Zingue, nabab d'Adoni; dans l'espace de huit ans, il avait accru sa troupe de déserteurs de toutes nations, et il était parvenu à rassembler un parti de deux cents soldats européens. Bassalet-Zingue y avait ajouté quelques compagnies de sipahis et s'en servait utilement dans ses petites guerres contre ses tributaires. Les Anglais avaient offert plusieurs fois à ce partisan de le recevoir à leur service sur le pied de leurs troupes ordinaires; mais celui-ci demandait un traitement plus avantageux. Il avait envoyé à Madras, pour traiter de cette convention, un de ses officiers, nommé Rouveau, que j'eus occasion de voir chez M. Call, conseiller, chargé de cette négociation par le gouverneur. Comme j'étais fort ami de M. Call, qui n'écrivait pas facilement le français, je ne pus lui refuser de traduire de l'anglais en français les articles de la convention. Rouveau retourna avec son traité auprès de Zéphir, qui ne le trouva pas encore à son gré. Rouveau en écrivit à M. Call, qui lui répondit. J'avais toujours la complaisance de traduire leurs lettres réciproques, et même de répondre à celles que Rouveau m'adressait à moi-même pour me prier de faire réussir sa négociation; mais je fis tout le contraire; car, au lieu de travailler à lui faire obtenir les conditions qu'il demandait, je détournais constamment M. Call, sur l'esprit de qui j'avais un puissant ascendant, d'accorder rien de plus que les premiers termes, l'assurant que Zéphir adhérerait indubitablement aux offres qui lui avaient été faites, et que je savais bien cependant n'être pas suffisantes pour le dédommager de ce qu'il perdrait en quittant le service de Bassalet-Zingue. C'est ainsi que, de simple traducteur de la correspon-

dance entre M. Call et Rouveau, je me rendis le maître de la négociation pour la faire échouer; et en effet, les Anglais, faute de s'être relâchés sur les articles, n'eurent point la troupe du partisan, qui demeura au service du nabab d'Adoni.

Dans le même temps un indigne Français, nommé Nottin, qui avait été successivement écrivain de vaisseau, écrivain des troupes à Pondichéry, conçut l'horrible dessein de faire déserter la garnison de cette ville au service anglais, et il en fit l'offre au gouverneur de Madras, qui accepta la proposition. Cette trame criminelle ne m'eut pas plus tôt été révélée par Mamet-Ali-Kan, que j'en avertis sur-le-champ M. Law par un courrier exprès que je dépêchai à Pondichéry. M. Law est depuis dix ans mon ennemi juré à cause des Mémoires que je donnai à la Compagnie à mon retour de l'Inde à Paris, après la perte de nos établissemens. Je savais que cet homme irréconciliable souffrirait beaucoup de m'avoir une telle obligation; mais ce que je devais à ma patrie dans une occurrence pareille ne me laissa voir en M. Law que le gouverneur de Pondichéry; et, faisant abstraction de nos querelles personnelles, je lui mandai que le salut de la place que le Roi lui avait confiée exigeait qu'il s'assurât du commandant de la porte de Valdaour qui était corrompu à prix d'argent pour en livrer le passage à la garnison de Pondichéry engagée dans une conspiration générale à déserter au service des Anglais. Je lui marquai en même temps de m'envoyer un homme de confiance, et M. Law m'expédia une personne sûre en me remerciant de l'avis et me conjurant avec instance de lui donner tous les éclaircissemens que je pourrais acquérir sur ce mystère d'iniquité.

Les instances de mon amour patriotique avaient prévenu dans mon cœur celles de M. Law. Le gouverneur de Madras, M. Bourchier, était un honnête homme dont j'avais toujours cultivé l'amitié personnelle qui m'était chère, quoique je fisse en secret tous mes efforts pour nuire à sa nation, dont je déteste la gloire; et ces deux sentimens étant très conciliables, j'avais réussi auprès de lui de manière qu'il avait pour moi une ouverture de cœur si entière, et que j'avais un si grand ascendant sur lui, que les Anglais lui reprochaient hautement de se laisser gouverner en tout par mes conseils, et je confesse qu'ils avaient souvent raison. Entre autres preuves que je pourrais en donner, je citerai celle-ci : c'est qu'après avoir appris de lui tous les détails de cette conspiration, j'obtins qu'il s'en désistât et qu'il m'en délivrât les papiers originaux, que j'envoyai à M. Law. Cet infame Nottin! par un stratagème auquel j'engageai M. Bourchier à se prêter, ce gouverneur feignit, à ma prière, d'agréer le projet de ce misérable, qui, en conséquence, se rendit pour l'exécuter à Pondichéry, où M. Law le fit arrêter, juger et condamner à la mort. M. Law m'en écrivit dans le temps de grands remerciemens, auxquels je répondis qu'il ne devait m'avoir aucune obligation, parce que je n'avais fait que remplir envers ma patrie un devoir que je regardais comme inobmissible.

Tandis que je m'occupais ainsi à traverser les desseins qu'avaient les Anglais de grossir de troupes européennes leur armée alors réduite à moins de mille blancs, je ne perdais pas de vue un seul instant le projet de la faire tomber dans les piéges que lui tendait Hyder-Ali. Tantôt il partageait la sienne en petits détachemens qui se répandaient çà et là dans le Karnate

pour y faire le dégât, s'efforçant par là d'engager le général Smith de quitter sa station pour tomber sur quelqu'un d'eux et les battre ainsi en détail; tantôt il menaçait d'une escalade ou d'un coup de main la ville de Gondelour, auprès de Pondichéry, ou celle d'Arcate, à trente lieues de là, afin d'attirer au secours de ces villes l'armée qu'il voulait envelopper; mais le général Smith, fidèle à ses ordres, ne faisait point de mouvement qui pût laisser Madras trop loin derrière lui pour s'y replier à temps, de sorte que plus d'un mois fut employé en marches et contre-marches de l'armée d'Hyder, qui, malgré toutes ces feintes, ne put parvenir à son but. Cependant le temps s'écoulait, et les Marates devaient bientôt se mettre en campagne. Hyder-Ali, considérant qu'après leur jonction il ne serait pas le plus fort, et que la scène de la guerre qu'il avait glorieusement conduite jusque là changerait alors à son désavantage, conçut le dessein de fixer le beau moment où il se trouvait par un coup hardi, que sans nous prévenir il exécuta aussi rapidement qu'il l'avait imaginé. Il prit avec lui huit mille cavaliers les mieux montés de son armée, et par diverses manœuvres du reste de ses troupes, dérobant la marche de ce camp volant au général Smith, il paraît tout à coup devant Madras. Sans perdre un instant, il envoie dire au gouverneur et au conseil, épouvantés de cette apparition, qu'il n'était venu si près d'eux et en si petite compagnie que pour faire la paix; mais qu'avant toutes choses il fallait qu'ils envoyassent ordre au général Smith, éloigné de quinze lieues, de rester où il était; qu'à cette condition il s'engageait à ne commettre aucune violence et à traiter à l'amiable; mais que si l'armée anglaise marchait un seul pas vers Madras, il

jurait que cette ville serait en cendres avant que le secours y pût arriver; que toutes les provinces du Karnate ne feraient bientôt plus qu'un embrasement, et qu'il n'y aurait plus de paix à espérer pour eux tant que Dieu lui conserverait la vie.

M. Dupré, gouverneur en second de Madras, fut aussitôt député vers lui de la part du conseil pour traiter de la paix, et je m'y rendis en même temps de la part de Mamet-Ali-Kan pour traverser la négociation. Hyder fit partir lui-même, par ses courriers, l'ordre du conseil au général Smith de ne faire aucun mouvement; mais le général, prévenu par le conseil, répondit à Hyder qu'il était fort surpris de recevoir des ordres par des courriers ennemis, que les mouvemens de son armée ne dépendaient que de lui seul, et que le gouverneur et le conseil n'avaient rien à lui commander. En même temps il s'était mis en marche. Aussitôt Hyder-Ali, quittant le grand mont où il s'était logé à trois lieues de Madras, se répand dans la campagne, le fer et le feu dans les mains, massacrant et brûlant tout ce qu'il rencontre en son chemin, et menaçant de piller et d'embraser la ville Noire en peu d'heures. Les Anglais effrayés lui envoyèrent de nouvelles supplications, auxquelles il ne voulut prêter l'oreille qu'après qu'on lui eut livré pour ôtages M. Dupré et M. Bourchier, conseiller, frère du gouverneur; encore menaça-t-il de les faire fouler aux pieds de son éléphant, si le général Smith faisait un pas de plus vers Madras, que néanmoins il ne sauverait pas de l'incendie, puisqu'il allait se poster à un quart de lieue de cette ville avec ses troupes prêtes à s'y jeter au premier signal. Le gouverneur et le conseil, voyant une menace aussi sérieuse et si près d'être

effectuée, envoyèrent des ordres positifs au général Smith, qui retourna sur ses pas au poste qu'il venait de quitter. Ensuite on entama les négociations.

Depuis deux jours que j'étais auprès d'Hyder-Ali j'avais fait tous mes efforts pour le détourner de la paix, lui représentant d'un côté ses ennemis aux abois et la facilité d'achever leur destruction; de l'autre, le peu de foi que cette nation perfide garderait à des engagemens auxquels la terreur l'aurait forcée, dès qu'elle aurait recouvré ses sens et sa force. Mais Hyder, qui craignait les Marates, m'ayant expressément déclaré qu'il était décidé de faire la paix tandis qu'il était encore vainqueur, il ne me resta plus qu'à exercer mon adresse sur les conditions du traité, de manière à y jeter les semences d'une nouvelle guerre contre les Anglais. La connaissance parfaite que j'avais de toutes les parties intéressées m'y fit réussir par une intrigue des plus complètes.

Je persuadai d'abord à Hyder-Ali, qui aime l'argent, de demander aux Anglais, outre les articles qu'il stipulait, le remboursement des frais de la guerre, et cette somme était évaluée à cinquante lacs de pagodes.

Les Anglais n'avaient point d'argent, et, quand ils auraient eu cette somme, ils n'en auraient pas fait le sacrifice. J'étais bien persuadé que la demande d'Hyder-Ali serait rejetée par eux, et en effet elle le fut.

Je pressai toujours Hyder de persister sur cet article, l'assurant qu'il en tirerait bon parti, et il le fit.

La connaissance des langues, des intérêts et des personnages m'avait fait porteur de paroles des deux côtés. M. Bourchier, gouverneur, et M. Dupré, gouverneur en second, me déclarèrent qu'il leur était impossible de payer cette somme, ni même aucune somme,

parce que la guerre avait non-seulement absorbé tous leurs fonds, mais encore les avait accablés de dettes qu'ils ne pourraient pas liquider en six années. Je partis de ce point pour les assurer qu'Hyder-Ali ne se départirait point de sa demande, et que la guerre allait continuer par l'embrasement de la ville Noire et de tout le Karnate. Les Anglais étaient au désespoir, et quand je les vis réduits où je le voulais, je leur dis qu'il me venait une imagination qui pourrait les tirer de ce terrible dilemme, mais que je ne savais s'il serait de leur goût et de celui d'Hyder-Ali. Ils me pressèrent de leur communiquer mon idée, et je leur dis : « Pro-« posez, Messieurs, à Hyder-Ali, au lieu de la somme « qu'il vous demande, un traité d'alliance offensive et « défensive entre vous et lui contre les Marates. Enga-« gez-vous à l'assister de vos troupes quand il portera « la guerre chez eux. S'il consent à cette proposi-« tion, vous aurez le double avantage de jouir de la « paix avec lui et de l'occuper dans une guerre éloi-« gnée de votre pays contre les Marates, qui sont pour « vous des ennemis moins voisins à la vérité, mais tout « aussi dangereux qu'Hyder-Ali. » Les Anglais m'objectèrent que « cet expédient était impraticable, parce « que, bien loin de pouvoir s'unir à Hyder contre les « Marates, ils avaient avec ces derniers des engage-« mens de ne point faire de paix avec Hyder-Ali sans « les y comprendre. » Mais je leur répliquai que « les « Marates étant actuellement en paix avec Hyder-Ali, « ils n'auraient eu besoin d'être compris dans le traité « entre les Anglais et lui qu'en cas qu'ils eussent aidé « les Anglais dans la guerre; qu'il était vrai qu'ils « avaient promis de le faire, mais aussi que ce projet « n'ayant point encore été mis en exécution, il n'y avait

« pas entre eux et Hyder-Ali de rupture effective qui « exigeât qu'ils fussent compris dans cette négocia- « tion. » Cette solution de leur objection n'était qu'un pur sophisme, mais j'avais au soutien de ma thèse de puissans argumens dans les cœurs de M. Bourchier et de M. Dupré, dont je connaissais à fond les dispositions. M. Bourchier, fatigué du gouvernement, possesseur d'une fortune immense, dont il voulait aller jouir en Europe, désirait la paix à quelque prix que ce fût, pour être libre d'abdiquer sa place et de partir pour l'Angleterre. M. Dupré, nommé pour lui succéder, et qui avait sa fortune à faire, ne soupirait pas moins ardemment après cette paix qui devait le mettre en possession du gouvernement. Ces deux puissans motifs firent fermer les yeux à ces deux messieurs sur l'intérêt et sur l'honneur de leur nation, et ils consentirent que je fisse de leur part à Hyder la proposition d'une alliance offensive et défensive entre les Anglais et lui contre les Marates. Hyder-Ali, enchanté de mon adresse, accepta cette offre avec joie, et en peu de jours fut conclu par mon entremise le traité déshonorant et ruineux contre lequel toute la nation anglaise réclame aujourd'hui comme le comble de l'infamie et l'instrument de sa perte dans l'Hindostan.

Par le premier article, les Anglais reconnurent Hyder-Ali pour souverain légitime de toute la côte Malabar, se rendirent garans de ses Etats et de la succession de son fils Tipoo-Saëb, ou de Reza-Ali-Kan, son gendre, au défaut de son fils, ou de tout autre héritier qu'il désignerait, contre toutes puissances quelconques.

Par le second, ils s'obligèrent à remettre entre les mains d'Hyder-Ali la mère, les sœurs et toutes les personnes de la famille de son gendre Reza-Ali-Kan, déte-

nues prisonnières à Madras depuis la prise de Pondichéry.

Par le troisième, ils rendirent au royaume de Maissour la ville et le district de Karour, qui est une des clefs du Karnate du côté de Trichinapoli. — J'ai déjà dit ailleurs qu'ils avaient enlevé cette place au Maissour long-temps avant qu'Hyder-Ali se rendît maître de ce royaume.

Le quatrième portait la reddition *in statu quo* de toutes les places qu'ils avaient prises pendant cette guerre, et qu'ils occupaient encore dans le Maissour et la vallée de Barahamel, savoir : Kolar, Assour, Vencatigheri, Kistnagheri, Caveripatnam et Tripatour, les garnisons se rendant prisonnières à Mouctoum-Saëb pour être aussitôt renvoyées sans rançon, mais l'artillerie et les munitions de guerre et de bouche demeurant au vainqueur. Cette perte seule se montait à cent quarante pièces de canon, dix-huit mortiers, plus de trois cent mille boulets et bombes, et une quantité immense de vivres, d'ustensiles et attirail militaire.

Par le cinquième, ils s'obligèrent à marcher sous l'étendard d'Hyder-Ali au nombre de mille Européens et dix mille sipahis, lorsqu'il les en requerrait pour faire la guerre aux Marates.

Mamet-Ali-Kan n'avait pas d'abord goûté une paix qui semblait détruire les espérances que la guerre lui avait fait concevoir de secouer le joug des Anglais et de devenir soubadar du Décan ; mais il s'était bientôt ravisé lorsque Hyder-Ali lui eut fait observer que ce traité ne devait servir qu'à séparer à jamais les Anglais des Marates, à qui ils avaient toujours recours dans leurs besoins. Par un traité secret avec Mamet-Ali, Hyder confirma celui par lequel il s'était engagé, l'an-

née précédente, à l'élever au trône du Décan, à condition qu'il cèderait le Karnate à Reza-Ali-Kan. Il s'engagea de plus à déclarer aux Marates une guerre ou sérieuse ou simulée, suivant l'occurrence. Après un espace de trois mois, qu'il était nécessaire qu'il employât à rétablir l'ordre dans ses États, il promit d'entraîner les Anglais dans cette expédition, en vertu du cinquième article du traité de paix, de faire périr leur armée à deux cents cosses du Karnate, et d'y revenir sur nouveaux frais, pour achever de les exterminer sur la côte Coromandel. Nous convînmes ensemble d'associer les Marates à ce projet, s'ils voulaient y concourir. Hyder-Ali prit sur lui d'en faire l'offre à Mahadezar, souverain des Marates du Décan, et il me chargea d'aller vers Bengale faire la même proposition de sa part à Janogi, souverain de Bengale, tandis que Hyder-Ali écraserait ceux de Madras. Telles étaient les conséquences qui résultaient de ce cinquième article du traité, par lequel les Anglais étaient tenus de se joindre à Hyder-Ali contre les Marates, contradictoirement aux engagemens qu'ils avaient pris avec les Marates contre Hyder-Ali.

Hyder-Ali et Mamet-Ali-Kan m'avaient comblé de présens, suivant la coutume, comme négociateur du traité de paix; les Anglais m'en offrirent aussi, que je refusai par un principe d'honneur qui me défendait intérieurement de recevoir d'eux le prix de leur ruine, mais couvrant ma délicatesse d'un prétexte qui me fit honneur auprès d'eux, et qui doit m'en faire encore plus auprès de ma nation, je leur répondis que tout ce que j'avais fait à leur égard était assez payé par le plaisir que j'avais eu à le faire; mais que s'ils croyaient m'en devoir de la reconnaissance, ils ne

pourraient mieux me la témoigner qu'en réformant et renvoyant à Pondichéry sous escorte tous les soldats français qui servaient dans leurs troupes. Il paraîtra bien surprenant que j'aie pu obtenir une demande pareille, mais je connaissais la force de mon ascendant; et quoique plusieurs membres du conseil y fissent une vive opposition, on conclut cependant à ne pas me la refuser. Tous les soldats français furent réformés du service anglais, et envoyés vers moi avec cette restriction que les déserteurs ne seraient point livrés à Pondichéry, à moins qu'on ne fût assuré de leur grâce. L'humanité seule imposait cette loi. J'en écrivis à M. Law, qui me répondit que je n'avais qu'à lui envoyer les noms des déserteurs, et qu'il verrait ce qu'il y aurait à faire pour le bien du service. Alors je fis partir pour Pondichéry, sous escorte, ceux qui n'étaient pas déserteurs; j'envoyai à M. Law la liste de ceux qui l'étaient et qui demandaient grâce. Il ne jugea pas à propos de l'accorder; et ces malheureux, que j'entretins à mes dépens pendant plus de quinze jours, n'espérant point le pardon qu'ils avaient imploré, prirent enfin le parti de s'en aller les uns au service d'Hyder-Ali, les autres au parti de Zephir chez Bassalet-Zingue.

Outre ce sacrifice presque incroyable, j'obtins encore des Anglais, peu de jours après, une faveur particulière. Il y a à Madras une cour d'assurance dont la nation française était exclue par un statut fondamental; j'eus le crédit de faire abroger cette loi, et les vaisseaux français sont à présent assurés à Madras aux mêmes conditions que les vaisseaux anglais mêmes.

C'était du gouverneur et conseil que j'obtenais ainsi tout ce que je voulais; mais j'étais en même temps

chargé de l'exécration du reste des Anglais, qui m'imputaient tous les malheurs de la guerre et l'infamie de la paix. Ils se plaignaient hautement que, d'accord avec leurs ennemis, j'avais fasciné les yeux du conseil pour précipiter la nation dans l'opprobre et dans la ruine. Les plus modérés disaient que ce n'était pas à moi qu'on devait s'en prendre, parce que le devoir d'un Français était de nuire de tout son pouvoir à la nation anglaise; mais que le gouverneur et conseil étaient des gens à pendre pour s'être laissés conduire par moi. Il courut vingt libelles en prose et en vers contre les faiseurs de guerre et de paix; il y eut plusieurs placards affichés aux portes de la ville et du gouvernement, et on pendit à une potence, dressée pendant la nuit, un large tableau à deux faces, dont voici la description :

D'un côté du tableau, le nabab de Karnate, Mamet-Ali-Kan, était assis sur son trône, tenant entre ses bras un singe habillé à la française et revêtu de l'ordre du Christ, que je porte; ce singe, montrant les dents aux Anglais, partageait de ses mains un fruit, dont il mangeait une moitié et présentait l'autre à Hyder-Ali. Hyder, à cheval, d'une contenance fière, le bras nu et armé d'un sabre, donnait des ordres au général Smith et à l'armée anglaise. Le général Smith paraissait, les yeux baissés, les mains liées derrière le dos. L'armée anglaise avait les armes à terre.

De l'autre côté du tableau on voyait Hyder-Ali dans la même attitude que précédemment; le même singe amenait aux pieds de son cheval le gouverneur et les conseillers de Madras, qui avaient les yeux bandés, et qui étaient attachés par le nez à des rênes qu'il tenait dans sa main.

Cette pasquinade, dans le vrai goût anglais, donna lieu à des querelles très vives entre le conseil et les particuliers soupçonnés d'en être les auteurs, et moi, feignant d'y être fort sensible, je pris ce prétexte pour abandonner Madras et passer à Bengale, où j'avais ma mission à remplir de la part d'Hyder-Ali auprès de Janogi, souverain des Marates de Bahar et Orixa.

J'arrivai à Balassor vers la fin de juillet, et, comme j'étais trop malade pour faire par terre un voyage de cent lieues, je remis au gouverneur marate de cette ville le paquet que j'avais pour son souverain, à qui il l'envoya en diligence. En attendant la réponse, je me fis transporter sur le Gange au Bandel, lieu d'un ancien établissement portugais, où j'employai trois mois à rétablir ma santé, qui était fort altérée. Dès que je me sentis en état de me mettre en voyage, je me rendis de Bengale auprès de Mamet-Ali-Kan avec la réponse de Janogi. Mes lettres avaient déjà prévenu Hyder-Ali du succès de ma négociation et de mon prochain retour. Je trouvai à mon arrivée à Madras un de ses agens qu'il y avait envoyé pour s'aboucher sur ce sujet et sur celui d'une mission particulière auprès des Anglais.

Le moment critique était arrivé. Hyder-Ali, ayant déclaré la guerre aux Marates, avait envoyé cet agent à Madras pour demander aux Anglais le contingent promis par le cinquième article du traité de paix; en même temps les Marates se mettant en campagne contre Hyder-Ali, avaient envoyé aussi un agent à Madras pour demander la jonction des forces anglaises aux leurs, et le paiement du subside promis par la convention. M. Dupré, devenu gouverneur de Madras après le départ de M. Bourchier pour l'Angleterre, ne sachant, dans ce dilemme, où donner de la tête, répondit

platement aux deux agens qu'il avait reçu des ordres d'Europe de ne point se mêler des guerres entre les puissances indiennes, et d'attendre pour régler toutes choses l'arrivée de trois commissaires que le roi d'Angleterre envoyait aux Indes, avec de pleins pouvoirs d'agir au nom de toute la nation.

Les agens répliquèrent que leurs maîtres respectifs n'ayant point traité avec ces commissaires, ils ne voulaient rien avoir à démêler avec eux; que leurs maîtres ne faisaient des traités que pour y être fidèles, et qu'ils savaient punir la perfidie de ceux qui manquaient à leurs engagemens avec eux. Et ils se retirèrent de Madras.

Pendant leur séjour, j'eus avec ces agens et avec Mamet-Ali-Kan plusieurs conférences, dont le résultat fut que je devais partir incessamment pour la France, afin de rendre compte au ministre de la situation des choses, des dispositions des esprits et des projets des puissances, qui ne manquent pour en assurer entièrement l'exécution que d'un seul moyen qu'elles ne peuvent se procurer que par cette voie. Voici de quoi il s'agit, Monseigneur; je prie Votre Excellence de faire déchiffrer ceci, suivant la clef du chiffre qui était à la fin de mon premier mémoire sur le Bengale, que je vous adressai en 1765.

ABUS

ET SCANDALES

DES MONASTÈRES.

Mémoire pour Son Éminence monseigneur le cardinal de Fleury, ministre d'État, contenant un projet de réforme pour le monastère de Montsalvy, ordre des chanoines réguliers de Saint-Augustin, et pour le monastère des chanoinesses régulières de Saint-Projet, du même ordre et de la dépendance de celui de Montsalvy, avec une histoire abrégée de tout ce qui s'y est passé depuis leur fondation et de leur état présent; par l'abbé GUINTRANDI, *supérieur.*

MONSEIGNEUR,

J'ai l'honneur de présenter ce Mémoire à Votre Éminence pour la supplier très humblement de m'ac-

corder sa protection et de me faire obtenir des ordres de S. M. pour rétablir, au monastère de Montsalvy, la règle des chanoines réguliers de Saint-Augustin, qui y est presque entièrement anéantie, et pour réformer en même temps le monastère des chanoinesses régulières de Saint-Projet, dépendant de celui de Montsalvy, qui est dans le même déréglement.

Pour parvenir à un ouvrage si digne de votre piété, Monseigneur, de votre zèle pour la gloire de Dieu, et de ce haut ministère où votre vertu et la confiance d'un grand Roi vous ont élevé, je demande à Votre Éminence trois grâces préliminaires :

La première est de ne pas désapprouver la longueur de ce Mémoire, et de le lire avec attention à vos momens de loisir;

La deuxième est de suspendre votre jugement sur les faits que j'avancerai et de ne pas les regarder comme impossibles ou supposés, parce qu'ils pourront vous paraître tels : je m'engage à les prouver, même au péril de ma tête;

La troisième est d'excuser la liberté que je prends en me livrant à mon génie, de démasquer le vice avec hardiesse et de le dépeindre avec force. Il vous semblera, Monseigneur, que je blesse quelquefois les lois de la charité et que mon style a trop d'amertume, mais Votre Éminence aura la bonté de considérer que dans l'état où les choses sont, la douceur et la patience que j'ai employées vainement sont aujourd'hui des remèdes non-seulement inutiles, mais encore très dangereux : il faut le fer et le feu pour arrêter le progrès de la gangrène.

Le monastère de Montsalvy, qui se trouve aujour-

d'hui à l'extrémité la plus méridionale de l'Auvergne, sur les confins de cette province avec le Rouergue, fut bâti au neuvième siècle, sur une haute montagne, par Bérenger, un des anciens comtes de Rodez, pour accomplir un vœu qu'il avait fait en allant à la Terre-Sainte. Il y fonda onze places de chanoines réguliers de Saint-Augustin, y établit pour supérieur un saint homme appelé Bernard, sous la juridiction immédiate du Saint-Siége, et lui donna une grande étendue de terres en friche et en seigneurie.

Bernard et ses premiers successeurs firent des établissemens dans la contrée à mesure qu'on leur faisait des donations; ils fondèrent des maisons religieuses à Entraigues, à Estaing, à Tredon, à Rodellet, à Moret, à Laussat, à Aubin, etc.; ces monastères sont aujourd'hui presque tous ruinés; mais les religieux s'y soutiennent et s'y sont toujours soutenus sans interruption. Le prévôt de Montsalvy, comme supérieur général et chef d'ordre, envoie des religieux cloîtriers aux prieurs de ces maisons; il leur ordonne de les recevoir et de les entretenir; il les change de monastère suivant qu'il le juge à propos. Quant aux prieurs, ils sont à sa nomination; mais il ne peut les faire passer d'une maison dans une autre, parce que ayant été faits curés ils sont devenus bénéficiers titulaires. Les évêques des environs leur confièrent quelque portion de leur troupeau; de là vient que nous avons, dans les diocèses tant de Clermont que de Cahors que dans ceux de Saint-Flour et de Rodez, plus de cinquante bénéfices, soit cures, soit prieurés, dont quelques-uns ont passé en commande, et les autres subsistent en règle. Ces donations des évêques furent confirmées par le pape Célestin III,

lequel, par sa bulle que nous avons, donne la collation de tous ces bénéfices au prévôt. Il y en eut un qui dans la suite fonda deux nouvelles places au monastère de Montsalvy, de sorte qu'il se trouve aujourd'hui composé du prévôt et de treize religieux conventuels.

Le monastère de Saint-Projet fut fondé en 1276, par Bertrande de Valorn, comtesse de Rodez, pour faire prier Dieu après sa mort pour le repos de son ame et pour celles d'Hugues, son mari, de ses enfans, et de tous leurs parens défunts, comme elle le dit expressément dans sa chartre du 12 des kalendes de décembre de la même année. Elle le fit bâtir sur le bord du Lot, à deux lieues de Montsalvy, au fond d'une espèce de puits formé par un cercle étroit de rochers et de montagnes affreuses. Elle demanda au prévôt de Montsalvy la permission d'y mettre des chanoinesses régulières de son ordre dont elle le fit supérieur, à la charge de choisir et de nommer la meilleure d'entre elles pour gouverner les autres.

La règle fut assez bien observée dans ces deux monastères jusqu'au commencement du quatorzième siècle que Pierre Bodam, prévôt de Montsalvy, fut accusé d'un commerce sacrilége avec Galiane de La Roque, prieure de Saint-Projet. Le pape Jean XXII leur fit faire leur procès. Il suspendit Bodam de l'administration du temporel et du spirituel, et le mit en pénitence; il en fit de même à l'égard de Galiane. Il établit ensuite deux religieux de Montsalvy pour régir ces deux monastères, mais ils se comportèrent si mal que le pape fut encore obligé de nommer des commissaires pour les déposer; et cependant il rétablit Bodam dans son premier état, soit qu'il eût été touché de son repentir,

soit qu'il eût reconnu son innocence. Quant à Galiane elle mourut dans l'intervalle de sept ans que dura cette suspension.

Depuis cette fatale époque, ces deux monastères dégénérèrent beaucoup de leur première institution : on y tomba dans un relâchement qui annonçait la décadence de la règle. Il s'y passa plusieurs aventures qui ne leur font pas honneur et dont je supprime une partie. Sur la fin du xve siècle, un prévôt de Montsalvy fut assassiné par le baron de Thémines, son voisin, pour quelque jalousie de chasse; d'autres disent pour quelque querelle de femme. Thémines se sauva dans les pays étrangers, et presque tout son bien fut confisqué au profit du monastère. On vit ensuite la prévôté passer en commande; on la vit même possédée par des seigneurs laïques; et quand elle revint en règle, la licence y était si grande, que les religieux et le prévôt avaient publiquement des concubines.

Environ ce temps-là il y eut à Saint-Projet deux sœurs jumelles enceintes; il y eut des chanoinesses enlevées; le libertinage s'y était glissé sous le nom de galanterie. Les preux aventuriers de ces provinces avaient fait venir la mode de visiter Saint-Projet; ils avaient mis le point d'honneur à attaquer la vertu de ces religieuses, que l'âpreté des rochers, le danger des précipices, le contour de la rivière,

Nec vigilium canum
Tristes excubiæ munierant satis
Nocturnis ab adulteris.

parce qu'elles n'étaient plus défendues par l'amour et l'esprit de leur sainte règle.

Ces aventures, qui furent publiques et fréquentes, firent sans doute naître le proverbe qui se chante encore dans le pays :

Aou couben de San-Proujès,
Douxe moungios et trexe brex (1),

C'est-à-dire :

Au couvent de Saint-Projet,
Douze nonnes et treize berceaux.

Ces mêmes aventures furent aussi cause qu'une colonie de ces chanoinesses, qui avaient commencé à s'établir dans le diocèse de Rodez, à deux lieues de Saint-Projet, à Aubin, s'en sépara entièrement et se mit sous la direction de l'évêque, qui en est encore le supérieur et y entretient le bon ordre.

A cet abandonnement de la règle, à tant de désordres et à tant d'abus introduits dans l'un et l'autre monastère, les religieux ajoutèrent celui de résigner leurs places monacales; et comme s'il eut fallu qu'il y eût toujours une émulation de déréglement entre Montsalvy et Saint-Projet, la prieure entreprit aussi de résigner, nonobstant la fondation et l'usage tout contraire.

Après les résignations la licence n'eut plus de bornes : la règle fut entièrement anéantie; on dit même qu'elle fut brûlée. Il n'en reste à Saint-Projet que l'usage de prendre l'habit des mains du prévôt ou d'un commissaire

(1) Pour bien prononcer, il faut adoucir la lettre x dans le mot *douxe*. Le proverbe se soutient encore dans le pays. (*Note mise sur le manuscrit en l'an XII.*)

qu'il nomme. Il reçoit aussi leurs vœux et surtout celui qu'elles font de lui obéir; mais elles ne lui obéissent point, et ne lui rendent aucun compte. La formule de leur vêture et de leur profession est fort curieuse, elle est en latin comme celle de nos religieux : *Promittis domino præposito obedientiam? — Promitto.* »

Elles ne le reconnaissent que pour ces deux actes de juridiction, vivant, quant au reste, sans supérieure et sans discipline, ne gardant plus ni cloîture ni silence, ne faisant plus la méditation le matin, ni la lecture pendant les repas, ne chantant plus absolument le grand office, ne le récitant même pas, lui ayant substitué le petit de la Sainte-Vierge, qu'elles se contentent de psalmodier; elles ont enfin aboli tous les autres exercices prescrits par la règle.

La dame de Barre de Châteauneuf, qui en est aujourd'hui la prieure conventuelle, est du côté du Puy d'une maison noble, mais pauvre. Sa tante, qui avait eu le prieuré par résignation, ne manqua pas de le résigner à sa nièce, qui était religieuse de saint Bernard au monastère de Vic en Quercy. On ne voulut pas la recevoir à Saint-Projet, parce qu'on était dégoûté de tant de résignations; mais elle s'y ût recevoir à main armée en se faisant accompagner par cinquante hommes de ses parens et amis qui levèrent l'opposition des religieuses. Je ne l'accuse d'aucun désordre, je lui reproche seulement sa négligence, son peu de zèle et son éloignement pour le rétablissement de la règle, et l'avarice dont elle paraît malade, ayant réduit au nombre de six ou sept une communauté qu'on avait vue, du temps de sa tante, composée de plus de vingt chanoinesses; elle n'en reçoit plus, à moins de mille écus de dot. Elle joint cet argent à son revenu, qui est de près de deux

mille livres, pour enrichir ses parens, aidée par un prêtre séculier et du voisinage, qu'elle s'est choisi pour aumônier, pour agent, pour confesseur et pour factotum sans le consentement du prévôt; elle le retient malgré mes défenses, c'est ce qui m'a mis en procès avec elle, au Parlement, à l'occasion de la juridiction qu'elle me conteste, prétendant l'avoir déférée, l'année dernière, ainsi que mes religieux, à M. l'évêque de Saint-Flour; cet aumônier paraît rustre et brutal, mais il cache sous cette écorce grossière de riches talens pour piller le monastère, et pour y empêcher le rétablissement de la règle. J'en parlerai plus amplement dans la suite de ce Mémoire.

Quant au monastère de Montsalvy, je le trouvai dans le dernier déréglement. Il était depuis long-temps, et il est encore aujourd'hui, le scandale et l'opprobre de tout le pays. On appelle vulgairement nos religieux les bandits et bandouliers de Montsalvy, faisant allusion à leur habit qui ne consiste qu'en une banderole blanche, large d'environ un pouce, étant pour le reste tout-à-fait semblable à celui des prêtres séculiers.

Ils ont bien mérité, eux et leurs prédécesseurs, cette horrible diffamation, car il est constant, par l'aveu de nos vieillards et par des pièces que j'ai recouvrées, qu'on a vu, il y a cinquante à soixante ans, dans ce monastère des assassins et des incendiaires, qui portaient le pistolet et la baïonette à la ceinture dans les bois, et qui de retour au réfectoire mettaient leurs armes sur la table pour s'entretenir en cas de querelle et d'attaque. Il y a apparence que des moines de cette espèce étaient souillés de toute sorte de crimes; il ne faut pas même douter que s'étant eux-mêmes

donné des successeurs au moyen des résignations, ils n'aient laissé une postérité plus vicieuse.

> Ætas parentum pejor avis tulit
> Nos nequiores, mox daturos
> Progeniem vitiosiorem.

En effet, nos religieux d'aujourd'hui sont beaucoup plus méchans que leurs devanciers. Voici le portrait du monastère en général :

De treize conventuels dont j'ai dit qu'il était composé, il y en a trois qui ont des offices claustraux; l'ouvrier, le camérier et le sacristain. Il y en a d'autres qui ont des bénéfices simples et ruraux attachés à leur place conventuelle. Ce sont les prieurs de la Madelaine, de Murat et de Roussy. Ce dernier qui est en Rouergue, à demi-lieue de Montsalvy, est devenu curé, d'annexe qu'il était auparavant. Le curé de cette annexe ne pouvant la faire servir à cause de cet éloignement, pria le prévôt de Montsalvy, son supérieur, d'y envoyer un religieux fêtes et dimanches. Le prévôt l'y envoya, et soit que le nombre des habitans eût augmenté dans la suite, soit que ce religieux se plût à rester hors du monastère, les évêques de Rodez en prirent occasion d'en former une paroisse, ce qui est un grand abus, parce que ce religieux, qui est aujourd'hui un vrai bandit, ne sert presque point sa cure sous prétexte de sa place monacale et ne sert presque point aussi sa place monacale sous prétexte de sa cure, c'est-à-dire, que tirant la rétribution de toutes les deux, il ne sert ni l'une ni l'autre.

Le septième de ces treize religieux est le curé de Montsalvy, où nous n'avons d'autre paroisse ni d'autre

église que celle du monastère. Ce curé est le mieux renté de tous, car outre le casuel dont il sait tirer parti, il a en blé le triple de ses confrères, et il a en vin le quadruple.

Après ces sept viennent deux simples chanoines qui n'ont que la pension monacale. Les quatre qui restent s'appellent novices, non parce qu'ils font actuellement l'année de leur probation, mais parce qu'ils n'ont en blé que les cinq sixièmes, et en vin la moitié de la pension monacale. Ces novices ont une raison plus particulière pour s'appeler de ce nom. Ils se prétendent en droit de ne faire profession que lorsqu'on leur donne une de ces neufs précédentes places, ce qui est un abus intolérable, car outre que, n'étant pas attachés au monastère, ils en prennent prétexte pour être les plus libertins et les plus scélérats, il arrive qu'ils portent quelquefois pendant vingt ans l'habit sans rien attraper, et qu'ils le quittent après cela pour prendre tel métier qu'ils veulent, et qu'ils emportent leur pension qui est payable d'avance. Je ferai voir dans un autre endroit les conséquences de cet abus.

De ces treize religieux, il n'y a que les six premiers et un novice qui soient logés dans le cloître, parce que, étant demi ruiné, il ne s'y trouve pas de chambres pour les six autres; ceux-ci logent dans la ville ou au faubourg chez leurs parens, ou dans des cabarets aux dépens du prévôt; et comme le monastère est sans portes qui se puissent fermer, et ouvert de toute part, ils ont un prétexte spécieux pour ne point garder la cloîture, qui d'ailleurs leur est odieuse.

Ils la gardent si peu et ont si peu d'envie de la garder, que le seul mot de cloîture les fait frémir. En voici, monseigneur, un trait remarquable. Je m'aperçus,

quelque temps après mon arrivée, que les chèvres et les cochons entraient de la rue dans le cloître, par une brèche large de plus de quatre toises, et que du cloître ces animaux entraient de plein pied dans l'église par deux portes de communication. Il arriva même qu'un jour, pendant la grand'messe et au moment de l'élévation, un cheval nu et sans licou parut au milieu de l'église. Je fus saisi d'indignation, et je ne laissai pas passer cette journée sans faire marché avec des maçons pour fermer cette brèche. J'y fis tirer une muraille assez haute et fort épaisse, mais elle ne subsista pas, et ne pouvait même subsister long-temps, car quelle digue, quel rempart, pourrait arrêter et retenir clos et couverts, des moines plantés et nourris en plein vent, et dans l'ancienne et chère liberté d'entrer et de sortir quand il leur plaît, par une brèche qui leur épargnait trente pas qu'il fallait faire de plus pour sortir par les autres portes. N'ayant pas trouvé d'ouvriers pour abattre cette muraille, ils l'abattirent eux-mêmes le jour qu'ils sonnèrent le tocsin pour me faire assassiner par la canaille ramassée de leurs parens et de leurs amis. Ils prirent le temps de l'émeute, afin qu'étant confondus dans l'attroupement, on ne pût leur imputer d'avoir abattu et rouvert ladite muraille.

Dès que je l'eus fait élever, je fis faire une grande porte à deux battans pour fermer la principale entrée du monastère, et je fis venir une cloche pour la poser au dedans, ainsi que cela se pratique dans tous les couvens; mais quand il fut question de poser cette porte et cette cloche, ce fut la fable du chat Rodilard; il ne se trouva personne pour lui attacher le grelot. Les moines avaient fait dire au menuisier que, s'il l'entre-

prenait, il ne poserait plus ni porte ni cloche de sa vie; ils m'en firent dire autant. Ce ne fut pourtant pas la peur qui m'en détourna, ce fut le manque d'ouvriers. Je fis mettre cette porte d'attente dans un endroit exposé à la vue de tout le monde, et je fis courir le bruit qu'il devait arriver des ordres de la cour, pour achever la cloîture. Vous les auriez vus alors, Monseigneur, alarmés et désespérés, former le dessein d'abandonner le monastère plutôt que d'être emprisonnés comme de malheureux esclaves. Ils imploraient le secours des religieux de la campagne, de l'official, du présidial d'Aurillac et de quelques gentilshommes du voisinage, leurs compagnons de bouteille, les suppliant de vouloir écrire à la cour que j'opprimais les pauvres gens, et que j'exerçais sur eux une cruelle tyrannie.

Les discoles, oiseaux des champs, affranchis de toute cloîture, ne furent guère touchés des plaintes des conventuels, oiseaux de cage. Ils s'en divertirent beaucoup, et m'exhortèrent plus par malignité que par l'amour de la règle, à achever la cloîture qui leur paraissait nécessaire.

M. de Saint-Flour et son official n'osèrent s'y opposer; il n'y aurait pas eu de l'honneur pour eux, qui avaient commencé de publier que j'avais mis ici le scandale et le désordre.

Le présidial d'Aurillac n'osa non plus se déclarer en cette occasion; il se réserva pour une autre porte qui était sous sa protection et qu'il savait devoir dans peu de temps être fermée par mon ordre.

Il n'y eut donc que les conventuels et quelques grands buveurs du voisinage, qui barbouillèrent et signèrent force mémoires, et qui ne cessèrent d'être inquiets, que lorsque j'eus ôté cet appareil de devant leurs yeux, et

qu'ils se virent maintenus dans leurs anciens priviléges.

Ils travaillèrent cependant à se venger bientôt de la peur que je leur avais faite, et à faire triompher la non-cloîture. Je voyais avec douleur, depuis mon arrivée, qu'il y avait contre la muraille externe du monastère un escalier hors d'œuvre, et appliqué comme une échelle; cet escalier aboutissait à une fenêtre dont on avait fait une porte qui s'appelait la porte des Gâteaux, parce que les personnes du sexe, qui allaient visiter les religieux et faire collation chez eux, passaient ordinairement par là; on y faisait passer aussi le vin blanc et les gâteaux; cela était plus commode et bien plus en règle, que de monter par un grand escalier connu, et de traverser tout un cloître. J'avais appris, outre cela, que des larons et des meurtriers étaient souvent entrés de nuit, par cette porte qui restait toujours ouverte. Je pensai à la faire murer, mais je n'osai l'entreprendre, crainte qu'on ne me régalât de quelque mauvais gâteau. Je ne m'y déterminai qu'en suite d'un placet que quelques maris, fâchés contre cette porte, me firent présenter par les consuls et principaux habitans de Montsalvy, m'en remontrant le mauvais usage et le scandale, et me priant de la faire fermer; j'ai par devers moi ce placet signé de presque tous les chefs de famille qui savent écrire. Cela m'encouragea, et ayant à force d'argent trouvé des maçons, je fis mettre la main à l'œuvre; mais à peine eurent-ils donné le premier coup de marteau, que mes moines accoururent avec une troupe de leurs parens et un fripon de notaire, pour prendre acte de leur opposition; je fis continuer nonobstant leur opposition et leur acte; et comme ils en entreprenaient d'insulter et de chasser les maçons,

je ramassai une partie des gens qui avaient signé ce placet, et je me mis à la tête de la brigade.

L'escalier fut abattu en aussi peu de temps qu'il en faut pour renverser une échelle; mais il fallut trois ou quatre jours pour faire murer la porte, parce que nous étions obligés, comme au rebâtissement du temple de Jérusalem, de tenir les armes d'une main, et la truelle de l'autre.

Trois jours après, ils me firent assigner au présidial d'Aurillac, pour voir dire et ordonner, qu'en conséquence de leur opposition et de leurs moyens, je serais condamné à rebâtir cet escalier et à rouvrir ladite porte.

Cette affaire ne me parut pas de la compétence du juge laïque, s'agissant de la discipline monastique; je ne me présentai point à l'assignation, ne croyant pas d'ailleurs que ce procès fût porté à l'audience pendant les vacations où nous étions pour lors; mais le présidial qui, comme je l'ai dit ci-dessus, était protecteur de cette porte, en qualité de parent, allié et ami avec mes moines, ses cliens et ses tributaires; ce présidial qui était d'ailleurs mon ennemi mortel, pour des raisons que je déduirai plus bas, passa par-dessus les vacations et les vacances, et jugea, toutes les chambres assemblées, comme si j'avais brûlé ou égorgé le monastère, que, faute par moi d'avoir comparu, et faute de comparaître dans huitaine, je serais condamné à remettre la porte et l'escalier en leur premier état et à tous les dépens. J'appelai comme d'abus de cette noble sentence; mais dans l'intervalle dont j'eus besoin pour faire venir du parlement un arrêt de défenses, les moines, sans attendre que le délai de huitaine fût expiré, rouvrirent eux-mêmes ladite porte,

tant ils étaient pressés d'avoir cette entrée libre ; mais ils ne furent pas fort avancés; ce fut un grand malheur pour eux, en cette occasion, qu'aucun d'eux ne sût la maçonnerie; ils ne purent rebâtir l'escalier, ne se trouvant aucun maçon qui voulût ou qui osât y travailler malgré moi; aussi pour suppléer au mal qu'ils ne pouvaient faire, ils charrièrent pendant la nuit, les pierres de cet escalier devant ma porte; ils la salirent de leur ordure et y firent donner toutes les nuits de grands coups de marteau par les novices.

Cependant l'arrêt de défenses arriva. Je les fis intimer et j'entrepris, pour la deuxième fois, de faire fermer ladite porte.

Je vous assure, Monseigneur, que ce n'est point ici un discours d'ostentation et de vanité. Je suis le plus misérable et le plus faible de tous les hommes; mais Votre Éminence peut être persuadée qu'il me fallut rappeler en cette occasion tout le courage et toute l'intrépidité dont je m'étais muni pendant la peste de Provence. Je me mis à la tête des maçons avec deux valets et trois ou quatre autres personnes; je grimpai sur une échelle posée contre le mur pour arriver à cette porte, et comme si je montais à l'assaut, je posai la première pierre malgré les menaces et les insultes de ces furieux, qui, retranchés dans le dortoir et combattant de là avec avantage, jetaient sur nous des seaux d'eau et des recoupes de pierre.

Ma témérité les effraya. Les menaces que je leur fis de la part de M. Millain, les obligèrent à se retirer et à nous céder la place; la porte fut murée le jour même, mais avec tant d'art et de force, que l'ouvrage a résisté à de nouvelles attaques et subsiste encore aujourd'hui dans son entier. Nous avons triomphé; la porte des

Gâteaux est condamnée, mais la cloîture n'en est pas pour cela plus rétablie. Ils sortent quand il leur plaît par la grande porte du monastère, qui est sans battans; ils sortent par ladite grande brèche qui n'a pas été réparée; ils sortent par la porte de l'église qui en a deux de communication avec le cloître; ils sortent et ils découchent quand il leur en prend fantaisie, passant les nuits dans des endroits suspets ou courant la ville et les faubourgs avec des bâtons, des épées et des pistolets de poche. Ils rôdent autour des maisons, se mettent aux écoutes et attrapent quelque fois la bastonnade S'ils reviennent chez eux avant le jour, ils y arrivent pleins de vin ou d'eau-de-vie et toujours coupables de quelque nouveau forfait. Ils vont la plupart, néanmoins, le lendemain à matines, mais c'est sans avoir fait le signe de la croix et sans avoir pris de l'eau bénite, car pour la méditation, ils ne savent ce que c'est. Personne ne se souvient, disent-ils, d'avoir vu cet abus dans le monastère. Ils chantent assez régulièrement, en routine de plain-chant, le grand office, à moins que l'abscence de plusieurs ou le dégoût ne les réduise à la psalmodie, mais c'est avec tant de précipitation et d'immodestie, et avec si peu de recueillement, que le public en est scandalisé. A l'issue de prime, ceux qui n'ont pas dévotion de dire la messe, se hâtent de faire, ainsi qu'ils s'en vantent, les fondemens de leur journée, qui consistent à sabler deux ou trois pintes de vin.

On va après cela à deux grand' messes qui se disent tous les jours et tout de suite, en ne mettant de l'une à l'autre que l'intervalle de tierce. Ces deux grand'-messes sont ce qu'il y a de plus zélé chez eux et de plus pénible; aussi s'en plaignent-ils souvent, et sans la crainte du peuple, il y a long-temps qu'ils auraient

retranché la première de ces messes qu'ils regardent comme un abus.

Ils se rendent ensuite au réfectoire, où la pitance est commune; chacun y porte son pain et son vin qu'il se fournit du fonds de sa pension payable en espèces; elle est de dix-huit setiers de seigle, pesant cent vingt livres le setier, et de vingt-quatre setiers de vin qui font environ deux pintes et demie par jour, mesure de Paris. Ils élisent, à chaque premier septembre, un d'entre eux pour être pitancier, c'est-à-dire, pour faire apprêter à manger et lever les rentes qui leur ont été cédées anciennement par le prévôt, lorsque les pensions ayant été réglées comme ci-dessus, il se débarrassa du soin de les nourrir et de les habiller, et cessa de manger avec eux en communauté.

Cette séparation est en partie cause des désordres qui se passent au réfectoire. On y a aboli la lecture pendant le repas; il serait bien difficile de la rétablir, car les novices d'à présent ne savent presque pas lire; on y chante et on y rit ; on y médit et on y conte mille sottises; on s'y injurie les uns les autres, on s'y querelle, on s'y menace et on s'y bat. Vous pourrez voir, Monseigneur, des preuves de ce dernier article dans la copie d'une plainte criminelle portée à un juge séculier, que j'envoyai dernièrement à M. Millain, et que je joins à ce mémoire.

En sortant de dîner, on dit quelques légères grâces, et ensuite chacun s'en va à ses occupations, ou pour mieux dire à ses plaisirs, ce qui dure jusqu'à vêpres qu'on dit fort tard, parce qu'on soupe immédiatement après complies. Leurs occupations ne sont certainement pas le travail des mains si estimé et si recommandé par les premiers religieux qui ont habité ce monastère et défriché tout le pays; il n'y en a aucun

parmi eux qui ait le moindre goût pour la peinture, pour le tour, pour transcrire, pour noter leurs livres de plain-chant, non pas même pour le jardinage. A considérer leur ignorance et leur stupidité, on croirait que ce sont des bêtes brutes. Il ne faut pas parler ici de belles-lettres, ni d'érudition, ni de livres; ils n'en ont absolument point.

Vingt muids rangés chez moi font ma bibliothèque.

Ils n'ont aucune connaissance de la tradition et de l'histoire, s'en trouvant quelques-uns qui ne savent pas même un mot de la vie de saint Augustin. Je n'ai pu trouver ni à l'église, ni au monastère, aucune image ni aucune statue de ce saint docteur; à peine y ai-je pu trouver une Bible chez le curé; il en a une, à la vérité, mais il y entend aussi peu que si elle était syriaque.

Leurs plaisirs sont de se tenir assis sur les bancs des boutiques, les jambes pendantes et les bras croisés, ou de se promener oiseusement sur la place. Les uns jouent aux quilles ou vont à la chasse; les autres font le tour des remparts ou s'amusent auprès des femmes. Chacun suit son inclination; mais boire du bon et du pur, est pour tous en général la félicité suprême.

Quand ils vont en campagne, soit pour affaire, soit pour chopiner avec leurs voisins, ce qui leur arrive souvent, ils n'en demandent la permission à personne; ils n'ont point de supérieur, depuis vingt ans qu'ils faillirent tuer M. de Pluche, mon prédécesseur. Ils vivent chacun à leur gré, chacun est son propre maître; c'est seulement depuis le mois de novembre dernier, qu'ils s'avisèrent, à l'occasion de mon noviciat, qui était fort avancé, de faire un prieur claustral pour se mettre à couvert de mes reproches et pour

me contrarier; ils ne l'élurent pas au sort, parce qu'il aurait pu tomber sur le moins scélérat de ce conclave, tandis qu'ils avaient besoin qu'il tombât sur le plus déterminé. Ils l'élurent à la pluralité des voix, qui furent toutes unanimement, y compris celle du cuisinier et du marmiton, pour le sieur Pierre Boissonade, prieur de la Madeleine; mais il fut stipulé à son élection, que, s'il venait jamais à s'en prévaloir pour faire la moindre réprimande ni le moindre chagrin à qui que ce fût, on lui donnerait *sonicâ* deux ou trois cents coups d'étrivière. Je ne sais si on brûla quelques étoupes devant lui et si on lui représenta que la gloire du monde passe vite, mais je suis assuré qu'on lui répéta plusieurs fois qu'il se souvînt qu'on ne l'avait fait prieur claustral que pour sauver l'honneur du corps et faire voir au Parlement et à la cour qu'il n'était pas tel que je l'avais supposé, sans supérieur et sans règle.

Votre Éminence, Monseigneur, verra dans la suite que ce prieur claustral a bien rempli les conditions de son marché; il n'y a manqué qu'une fois depuis son exaltation; on faisait un grand souper dans la chambre d'un religieux; après avoir bien bu et bien chanté, on s'enivra et on fit quelque vacarme; le prieur claustral qui était couché en fut éveillé, et ne pouvant se rendormir à cause du bruit il se leva, et s'étant mis en chemise, à la fenêtre, il cria contre les ivrognes, disant qu'à minuit il était temps de se coucher. On lui répondit par tant d'injures et de menaces, qu'il se remit bien vite dans son lit; mais il fut bien puni le lendemain d'avoir ainsi manqué au premier devoir de sa charge. Il se trouva furieusement enrhumé; on fut

sur le point de le déposer, et on lui fit une terrible mercuriale.

Ils ne demandent non plus à personne la permission de manger hors du réfectoire; le pitancier la leur donnerait volontiers s'il devait en profiter, mais par malheur il n'y gagne rien, parce que c'est un usage parmi eux et un point fondamental de leur moinerie, que chacun, soit sain ou malade, peut prendre sa portion crue ou cuite et l'emporter où il lui plaît. On les voit quelquefois sortir de la cuisine comme d'une boucherie, portant dans leurs mains, tantôt un bout saignant, et tantôt quelque carré mal taillé. On dirait, d'autres fois, qu'ils sortent de chez le rôtisseur, portant chacun sur une assiette mal propre, tantôt un tronçon d'épaule, et tantôt le manche d'un gigot. Ceux qui sont pour la portion crue, laissent passer souvent plusieurs jours sans la prendre; ils font pendant ce temps-là mauvaise chère, mais quand ils viennent à prélever les arrérages, ils trouvent de quoi faire un bon repas. Ceux qui prennent leur portion cuite n'ont pas la même liberté; cela dérangerait la cuisine. Mais en revanche, ils ont le choix de l'emporter à leur chambre pour l'y manger, ou seuls, ou avec leurs parens et leurs amis, ou de la charrier dans quelque chétif taudis pour y trinquer avec la plus vile canaille.

Ils font maigre le mercredi, et ils n'ont ce jour-là, ainsi que le vendredi et samedi, à moins que ce soit jour de jeûne, que deux œufs à chaque repas. Les novices n'en ont même qu'un, ce qui donna à M. Le Blanc, lorsqu'il était intendant de cette province, une scène réjouissante.

Il passait par Montsalvy, et comme il aimait beau-

coup mon prédécesseur, il lui fit l'honneur de le voir en passant, et de prendre chez lui une portion monacale. Les religieux, qui avaient entrepris quelque temps auparavant d'assassiner leur supérieur et qui voyaient qu'il n'était revenu au monastère qu'en tremblant et pour quelques jours, crurent que M. Le Blanc était arrivé pour les faire pendre; il y en eut qui se cachèrent. Les habitans pensaient au contraire qu'il était venu pour diminuer la taille, qu'il eut en effet la bonté de modérer dans la suite. On parlait enfin fort diversement de son arrivée. Un des quatre novices, homme fait, d'une taille et d'une corpulence prodigieuse, eut là-dessus une drôle de pensée; il alla s'imaginer que M. l'intendant ne devait et ne pouvait être venu que pour augmenter la pitance des novices, contre la modicité de laquelle il se plaignait depuis long-temps. Ce novice prit un œuf dans sa main, et le présentant à M. Le Blanc, lui dit : Monseigneur, voilà tout le dîner d'un novice de mon âge.

Ils ont de deux sortes de domestiques; les uns sont en commun et les autres en particulier. Les premiers sont le cuisinier et le marmiton, qui ont une pension de novice, quinze setiers de seigle et douze setiers de vin. Ils sont amovibles à la volonté du pitancier, qui, changeant lui-même toutes les années, change presque toujours ces deux officiers et en prend d'autres à sa main; ils se font aider par leurs femmes, et celles-ci en amènent d'autres de leurs amies; ainsi quoique ces deux charges soient sur la tête de ces deux hommes, les fonctions en sont faites par des femmes, qui sont bien plus du goût des religieux, et qu'on peut regarder comme leurs domestiques en commun. Il m'est arrivé, lorsque je donnais à manger à la communauté, d'être

obligé de faire sortir de jeunes filles qui nous servaient au réfectoire.

Leurs domestiques en particulier sont des servantes, femmes ou filles, jeunes ou vieilles, comme il leur plaît; elles font cuire les portions qu'on apporte crues de la cuisine; elles ont soin de tout le ménage, font les lits des religieux et couchent la plupart du temps dans leurs chambres : j'appelle leurs chambres des cabinets à côté ou des greniers au-dessus, car enfin ces cloisons ne les séparent guère et ne sont que comme des rideaux dont le diable n'est pas toujours embarrassé.

Ayant remarqué cet abus quelques jours après mon arrivée, j'en fus surpris et même scandalisé. Je leur en dis mon sentiment, ils me répondirent que ne se trouvant point de valets en ce pays-ci, ils étaient obligés de prendre des servantes qui leur coûtaient moitié moins et leur étaient d'un plus grand usage, et que je serais forcé de faire comme eux.

Pour m'y réduire ils firent en sorte que je ne trouvai point de valets; ils me présentèrent plusieurs femmes et me pressèrent d'en retenir quelqu'une, voulant s'autoriser par mon exemple dans un usage si ancien et si commode. Mais je refusai de prendre ce parti, et j'aimai mieux me mettre en pension en attendant de trouver quelque valet. Ils me firent un blâme de cette conduite, disant que c'était par lésine et pour me dispenser de recevoir les honnêtes gens.

Il fallut se rendre à cette bienséance. Je pris une vieille cuisinière, mais je ne la gardai que deux mois dont j'eus besoin pour trouver de gros valets. Je congédiai pour lors ma cuisinière, et je les exhortai à mon tour de renvoyer leurs servantes; ils se moquèrent de

mes avis, et comme je donnai là-dessus des ordres fort sévères, ils commencèrent à craindre que les intentions de la cour, les lettres de M. Millain, le rétablissement de la règle et la réforme dont je leur rabattais, disaient-ils, les oreilles, ne fussent des menaces très sérieuses; ils en conçurent de l'aversion contre moi, ou pour mieux dire, la haine qu'ils avaient déjà conçue augmenta de beaucoup et devint enfin implacable, lorsque l'opiniâtreté du sieur Boissonade à retenir sa servante m'eut forcé de prendre un notaire et deux témoins, et de lui défendre publiquement et expressément de se faire servir par des personnes du sexe : il en fut malade, mais il ne se corrigea point, et au lieu d'une servante, il en eut plusieurs à la fois. Je joindrai à ce Mémoire un extrait de cet acte que je fis contrôler pour être en état de faire voir en temps et lieu la vérité de ce que j'avance.

Cet acte ne fut pas la seule cause de la maladie du sieur Boissonade. Il fut vivement frappé du reproche que je lui fis au sujet de nos enfans trouvés. Je ne suis pas surpris, lui dis-je, qu'on les expose à la porte d'un monastère où le sexe est si familier; on les porte à leurs véritables pères, qui laissent au prévôt le soin de les nourrir. Ce discours se rapportait à l'obligation où je suis en qualité de seigneur temporel de nourrir les enfans trouvés; j'en ai un de six à sept ans, et je suis fort heureux de ce qu'un de ses aînés mourut quelque temps avant mon arrivée. Sans cette mort j'aurais deux moinillons, comme on les appelle ici, ou bien deux tendres novices, qui ne seraient certainement pas obligés à faire profession après l'année révolue. Ceci me rappelle au formulaire des vêtures et des professions.

Le noviciat, ou l'année de probation, qui se fait en ce monastère, est quelque chose de fort curieux, ainsi que la profession. Quand quelqu'un veut prendre l'habit, il n'a pas besoin de postuler ni de se faire connaître, il n'a qu'à venir le jour et à l'heure qui lui convient. S'il arrive à neuf heures du matin, sa vêture se fait à dix, mais il faut toutefois qu'il montre auparavant ses provisions de Rome; car personne ne se présente ici sans quelque résignation, impétration ou dévolut.

Il est rare qu'on vienne avec la nomination du prévôt; il faut encore qu'il ait soin de faire préparer un bon repas et surtout de larges bouteilles, qu'il consigne un marc d'argent entre les mains du syndic, et qu'enfin il achète une banderole de toile blanche. Tous ces prépartifs peuvent se faire en pen de temps, et de neuf heures jusqu'à dix il y a du loisir de reste; on peut même y ménager un quart d'heure pour déjeuner. Quand tout est ainsi bien arrangé, le postulant se rend à l'église dans l'intervalle des deux grand'messes avec un religieux choisi pour maître des cérémonies, et avec deux témoins séculiers, ils se présentent tous ensemble devant le prévôt ou son commissaire, qui les attend sur le marche-pied du maître-autel, et qui tenant en main, non un rituel ni un cérémonial, ni rien qui ressemble à un livre, mais quelques feuilles mal cousues d'un manuscrit crasseux, qui me paraît un tronçon de la règle qu'ils ont brûlée, dit en les voyant venir : *Qui vult venire post me tollat crucem suam et sequatur me;* et s'adressant ensuite au postulant, lui fait les interrogatoires qui s'ensuivent :

1° *Vis intrare religionem monasterii Montis Salvii?*

2° *Fecisti votum ultrà mare?*

3° *Vis gratuitè intrare religionem?*

4° *Vis abrenuntiare sœculo?*

5° *Vis esse obediens regulæ et domino præposito?*

6° *Vis castus et pauper vivere?*

Quelque soin qu'on ait eu de prévenir les postulans qu'il faut toujours répondre *volo*, excepté au second article, ou il faut répondre *non*, il arrive rarement qu'ils répondent juste, parce qu'ils n'entendent pas un mot de latin, ou qu'ils ne peuvent apprendre par cœur un rôle si difficile. Les témoins ne manquent pas de les reprendre; c'est là même une des principales fonctions de leurs charges, qui sont comme des offices financés, parce qu'elles sont toujours remplies par les mêmes personnes. L'un est un savetier et l'autre un cabaretier, qui savent signer tant bien que mal, mais qui excellent pour le reste du formulaire, se trouvant capables par leur longue expérience de donner la vêture mieux qu'aucun religieux. Si le postulant s'en tire bien, ils l'en félicitent et disent qu'il a répondu comme un ange; s'il s'est coupé, ils n'en paraissent pas contens et ne lui trouvent point de dispositions pour entrer dans l'ordre.

Après qu'il a ainsi subi son interrogatoire, le commissaire récite quelques oraisons et bénit un surplis au lieu de la banderole, qu'il lui met au col en l'embrassant et en lui donnant le baiser de paix, qu'il porte tout de suite à ses confrères; cela étant fait, il a la liberté ou de rester à l'église pour entendre la messe, ou de sortir et de n'en entendre point. Il prend ordinairement ce dernier parti, pour aller à un ouvrage qui presse, c'est de voir si le dîner s'avance, s'il est en bon état, et de faire en sorte que tout soit prêt au

sortir de la grand'messe. Les moines entrant au réfectoire, jettent d'abord les yeux sur le buffet pour voir s'il est bien garni ; en ce cas ils applaudissent au novice et augurent bien de sa vocation. On se met à table, on mange de bon appétit, on boit à la santé du novice, on la porte à la ronde, et on y revient si souvent qu'on lui apprend enfin le premier devoir de la règle; dès qu'on l'en voit bien instruit, on le comble de louanges et de bénédictions, on le renvoie en paix orné de sa banderole.

Si ce novice est un religieux discole, il peut partir l'après-dînée : il part effectivement, à moins que le mauvais temps ou quelque indisposition ne l'arrête; il ne revient au monastère qu'après l'année révolue pour faire sa profession. On oublie pendant cet intervalle qu'il ait pris l'habit; il ne s'en souvient pas lui-même, la plupart ne daignant pas le porter. Il reste dans son bénéfice ou ailleurs, comme il lui plaît, sans s'informer, et sans que personne l'informe s'il y a ou s'il doit y avoir au monastère quelque règle, quelque discipline et quelque devoir de religieux. On ne connaît point de maîtres de novices; on n'en a jamais entendu parler, et quiconque leur en parlerait serait regardé comme un fou. J'ai là-dessus une fâcheuse expérience.

Un jeune curé du diocèse de Rodez, qui avait achevé l'année de son noviciat, c'est-à-dire qui avait laissé passer douze mois depuis le jour de sa vêture sans venir au monastère, y vint enfin quelques jours après mon arrivée pour faire sa profession. Je lui demandai d'abord s'il avait achevé son noviciat, il me répondit, oui, en me montrant la date de sa vêture. Ce n'est point là, lui dis-je, ce que je demande, mais un certificat

de votre père-maître, qui atteste la solidité et la sincérité de votre vocation, et l'assiduité de vos exercices. Il fut fort étonné de ce discours, et m'avoua de bonne foi qu'il n'avait jamais entendu parler ni de vocation ni de père-maître, qu'il avait eu sa cure par résignation et qu'on lui avait dit qu'il fallait venir ici pour prendre la banderole; qu'il y était venu, qu'il l'avait prise et quittée quelques jours après, et que comme on lui avait annoncé, lors de sa vêture, qu'il fallait revenir au monastère après l'année révolue pour faire profession, il avait repris sa banderole, et était venu pour cette cérémonie; qu'il me suppliait très instamment de l'expédier, que le repas et la finance étaient prêts; qu'au reste il ne connaisssait et ne voulait connaître aucun religieux du monastère qui étaient tous, disait-il, des débauchés et des fripons; qu'il ne voulait avoir affaire qu'à moi, qui lui paraissais un honnête homme, et là-dessus il me présenta de l'argent; je lui répondis que je ne pouvais le recevoir à profession, sans le certificat dont je lui avais parlé, soit qu'il fût d'un religieux conventuel, soi-disant père-maître des novices, soit qu'il fût de quelque religieux discole, commis à cet effet.

Ne pouvant rien avancer auprès de moi avec son argent, il fut trouver les conventuels, leur conta son aventure et leur demanda conseil; ils lui répondirent d'abord par de grands éclats de rire, disant qu'il s'était adressé à un échappé des Petites Maisons; qu'on leur avait envoyé pour supérieur un médecin visionnaire qui, sous prétexte de réforme, entreprenait d'introduire toutes sortes d'abus, bouleversait le monastère et troublait la tranquillité publique; qu'il fallait cependant,

pour contenter ma folie, m'apporter le certificat que je demandais.

Ils l'envoyèrent le même jour à un curé de notre manse, son plus proche voisin, quoique à cinq lieues d'éloignement, lequel, pour quelque argent et pour quelques pintes de vin, lui donna, sans l'avoir jamais vu ni connu, un certificat copié sur le modèle qu'on avait fait au monastère. Il me l'apporta fort content, mais comme j'avais été informé de cette manœuvre, je refusai encore de le recevoir; je retins le certificat et je lui dis que je connaissais le faussaire qui le lui avait donné, et quant à lui, que je le dépouillerais de son bénéfice. Le pauvre homme se jeta à mes pieds, m'avoua toute l'intrigue et me laissa le maître de sa destinée. Je lui dis de se retirer dans sa cure et d'y rester jusqu'à nouvel ordre. Il allait partir, lorsque les conventuels lui conseillèrent de me sommer de recevoir sa profession; il me somma et prit un acte de refus, au moyen duquel il crut se mettre en sûreté et s'affranchir de faire profession. Il est encore dans cet état.

Le noviciat des conventuels est le même que celui des discoles; il n'en est différent qu'en ce que les premiers passent leur année de probation dans le monastère où ils font un bon et sûr apprentissage de toutes sortes de crimes.

L'année d'un tel noviciat étant expirée, ils se présentent les uns et les autres pour faire profession, non *ob melioris vitæ frugem*, comme ils l'ont exposé au pape, mais pour s'assurer leur prétendu bénéfice, dont ils seraient déchus *ipso facto*, s'ils ne remplissaient la clause *profitendi:* aussi font-ils leurs vœux avec murmure et répugnance, sans le vouloir et sans savoir ce qu'ils font; ils prennent de là prétexte de ne point re-

connaître de supérieur et de frauder le monastère de leur cotte-morte, disant qu'ils ne sont pas religieux dans le for interne, et qu'ils n'ont contracté d'autre engagement que de renoncer aux bénéfices séculiers et de porter la banderole.

Ils ne travaillent et n'épargnent que pour leurs parens et prennent si bien leurs mesures avant de mourir, que le prévôt chargé de toutes les réparations, ne profite guère de leur cotte-morte. Cela est cause que mon prédécesseur n'a fait presque aucune réparation pendant quarante ans qu'il a été prévôt. Il résulte des procès-verbaux que j'en ai fait faire, soit en Auvergne, soit en Rouergue, quarante mille livres de réparations nécessaires dont on aurait pu trouver une bonne partie sur sa cotte-morte, si les religieux, d'intelligence avec le présidial d'Aurillac, ne l'avaient vilainement pillée d'abord après sa mort, et ne faisaient aujourd'hui des manœuvres horribles pour éviter de m'en rendre compte.

Leurs vœux solennels sont les mêmes qui se font ordinairement: pauvreté, chasteté, obéissance; voici la teneur de leur profession :

« *Ego frater N*** regulam à sanctis patribus constitutam, Deo juvante, promitto servare, et propter vitæ æternæ præmium humiliter militaturum me subjicio in loco qui est ædificatus in honorem sanctæ Dei genitricis Mariæ et beati Augustini et aliorum sanctorum in presentiâ domini præpositi.*

« *Ego N*** promitto etiam huic loco rectoribusque ejus semper obedientiam, castitatem, paupertatem, stabilitatem et conversionem morum meorum coram Deo et angelis ejus secundum præcepta canonum.* »

Ils ont effacé *stabilitatem* pour avoir la liberté de

quitter le monastère quand il leur plaît et de changer ou brocanter leurs bénéfices prétendus sans la permission du prévôt, et même malgré lui.

Je ne fais aucun détail des cérémonies qui précèdent cette profession ni de celles qui la suivent; il en est de même de la vêture; arriver à neuf heures du matin, faire profession à dix, compter auparavant quelques écus au syndic, ordonner un bon repas et toujours les larges bouteilles; la seule différence que j'y trouve, c'est qu'au lieu de la banderole qui se donne à la vêture, on leur passe au col une espèce de rochet de pélerin que les conventuels portent ordinairement sur leurs surplis, et que les discoles ne portent que cette seule fois en leur vie.

Après cette profession, on s'en va, de même qu'après la vêture; les discoles passent les trois et quelquefois les dix années de suite sans venir au monastère; il arrive même qu'ils n'y viennent jamais plus et qu'on n'a de nouvelles de leur mort que long-temps après, parce que les parens ont soin de la cacher pour avoir moyen de s'emparer de leur cotte-morte. Leur silence est cause qu'on ne prie pas Dieu au monastère pour le repos de leur ame. On ne s'est jamais avisé de leur dire un *requiescat in pace*. Quant aux conventuels qui ne peuvent se dispenser de résider au monastère et d'y vivre sous les yeux du prévôt, ils ont tellement aboli le noviciat, la règle et toute discipline monastique, ils sont si fort en usage de ne point reconnaître de supérieur, que s'il entreprend de leur faire la moindre correction et de leur parler de règle, ils se mutinent, ils se soulèvent, ils complotent contre lui, ils lui suscitent des procès, surtout au présidial d'Aurillac où ils ont toutes sortes de faveurs par leurs parens et leurs amis.

Ils ne se contentent pas de cela : si le prévôt leur résiste, ils le menacent, ils l'insultent, le battent, le pillent, attentent à sa vie et l'obligent enfin à s'enfuir.

C'est ainsi, Monseigneur, qu'ils ont traité mon prédécesseur ; c'est ainsi qu'ils m'ont traité moi-même, avec cette seule différence que depuis environ deux ans que je suis ici, j'y ai essuyé plus de traverses, de procès, d'insultes, d'attentats et de coups, qu'il n'en a souffert pendant quarante années. Tout cela prouve la vérité de ce que j'ai avancé au commencement de ce mémoire, *que le monastère de Montsalvy est plutôt un assemblage de brigands et de scélérats, qu'une communauté de religieux et de prêtres.*

[Une note qui a été apposée sur le manuscrit de ce Mémoire, le 16 nivôse an XII, nous apprend que le supérieur Guintrandi ayant été détenu pendant quelque temps dans les prisons d'Aurillac, il y avait encore, à l'époque où cette note était écrite, une pièce de la maison de détention de cette ville qu'on appelait *la chambre de l'abbé de Montsalvy*. Nous ignorons si, depuis, cette tradition a été conservée.]

LES

FAUX MONNAYEURS,

AU COMMENCEMENT DU XVIIIe SIÈCLE.

— 1710-13. —

A Monseigneur Desmaretz, ministre d'État, contrôleur-général des finances.

MONSEIGNEUR,

La reconnaissance que je vous dois des marques de confiance dont vous m'avez honoré depuis l'année 1709, par les différentes commissions que vous m'avez fait donner par Sa Majesté, pour réprimer les abus qui s'étaient glissés dans différentes provinces de son royaume, au sujet des monnaies, me fait espérer que vous me permettrez de vous offrir ce Journal de mes travaux, qui renferme en raccourci les découvertes que j'ai été assez heureux de faire dans mes tournées.

C'est votre ouvrage même que j'ai l'avantage de vous présenter, Monseigneur, puisque je n'ai été que l'exécuteur de vos ordres et que je n'ai eu qu'à suivre

les instructions d'un ministre aussi prudent et aussi éclairé.

Le nombre des condamnés pourrait peut-être donner une idée de moi au public d'un homme sanguinaire, comme on l'a voulu dire; mais ma justification est entre vos mains, par la connaissance que vous avez de l'étendue du crime : les exemples les plus nécessaires ont été faits, les familles ont été épargnées, les gens de condition ménagés avec prudence, et j'ai tâché, par la sévérité et par la douceur, de ramener des sujets qui s'étaient écartés avec tant de licence.

Par cet esprit d'humanité, j'ai cru me conformer aux intentions de notre grand monarque, ennemi du sang, et qui ne voit répandre qu'avec horreur celui de ses sujets, soupirant en lui-même par la bonté de son cœur lorsqu'il est obligé de les abandonner à la rigueur de ses lois.

Oui, Monseigneur, vous êtes l'ame et le mobile de ma conduite : par vos vues pénétrantes, vous avez arrêté une gangrène qui allait infecter tout le royaume.

Vous avez fait détruire plus de deux cent cinquante fabriques, dont vous avez procuré des secours à une armée, et vous avez déraciné un mal si contagieux sans que le Roi ait été obligé de faire des fonds pour soutenir une commission d'une si grande étendue et si utile; et enfin, Monseigneur, vous avez redonné le calme et la tranquillité à plusieurs provinces, en y arrêtant un crime qui, violant la majesté du souverain, y rompait le lien du commerce.

J'espère, Monseigneur, que, considérant ce travail et cette commission comme unique depuis l'année 1645, dans les provinces qui m'ont été attribuées, où M. le maréchal duc de Schomberg, gouverneur du Lan-

guedoc, fut en ce temps-là préposé pour réprimer les abus de la ville de Nîmes, comme il paraît par la sentence arbitrale en date du 9 juin 1645, homologuée au Conseil, et M. l'intendant de Bordeaux, ceux de la Guyenne et du Bas-Languedoc; et que ne voyant avant moi dans ces provinces que des personnes de cette considération, chargées des mêmes commissions que je dois à vos bonté, vous voudrez bien, sans faire attention que la place d'un président de cour des monnaies est bornée, me regarder comme un commissaire du Conseil, heureux dans des entreprises difficiles, et plus heureux encore d'avoir été choisi par vous, Monseigneur, me procurer une récompense qui, satisfaisant l'ambition, soit un témoignage certain de la grâce que Sa Majesté m'a faite en disant à un sujet fidèle et zélé qu'*elle lui avait obligation*. Ce terme glorieux, Monseigneur, prononcé de la bouche de son maître et de son roi, m'honore et ma famille éternellement, renferme tout et me doit faire espérer que, m'accordant votre illustre protection, vous procurerez des honneurs et des grâces, selon sa portée, à celui qui a l'avantage d'être, avec toute la plus profonde soumission et le plus parfait respect,

Monseigneur,

Votre très humble

Et très obéissant serviteur,

De Saint-Maurice.

MÉMOIRE

De ce qui a été fait par M. DE SAINT-MAURICE, *président en la Cour des Monnaies de Lyon, dans les commissions de Provence, Dauphiné, Savoie, Languedoc, généralité de Montauban, et autres provinces, concernant la découverte des fausses fabriques, et la destruction des faux-monnayeurs pendant les années* 1710-1711-1712 *et* 1713.

Le Roi ayant fait l'honneur à M. le président de Saint-Maurice de le commettre, par arrêt de son Conseil d'État, du 3 décembre 1709, pour se transporter dans les provinces du Dauphiné, de Provence, comté de Nice, et vallée de Barcelonnette, pour y instruire et juger en dernier ressort les procès de tous les particuliers accusés de billonnage, fausse réforme ou fausse fabrication des anciennes ou nouvelles espèces, leurs fauteurs et complices, avec tels officiers ou gradués, au nombre de l'ordonnance, qu'il voudrait choisir, lui attribuant à cet effet toute cour et juridiction, et icelle interdisant à toutes ses cours et autres juges.

M. de Saint-Maurice partit de la ville de Lyon le 24 dudit mois de décembre 1709, avec M. Blauf, conseiller en la Cour des Monnaies de Lyon, qu'il choisit pour faire la fonction de procureur du Roi, en sa commission; et M. Jacques Bozonet, greffier en la sénéchaussée de Lyon, qu'il commit pour greffier de sa commission.

M. le président de Saint-Maurice étant arrivé à

Aix, en Provence, apprit qu'il y avait trois procédures commencées par le général provincial des monnaies contre Guillaume Mayoud et Jean-Baptiste Amblard, menuisiers de la ville d'Aix, accusés d'avoir jeté en sable des écus faux; contre Joseph Richaud, colporteur de la vallée de Barcelonnette, qui distribuait les louis d'or du faux coin, et ramassait les vieilles espèces, et contre Barthélemy Béraud, orfèvre, originaire du Languedoc, qui avait été arrêté à Cannes, en Provence, avec des louis d'or du faux coin qu'il distribuait. Ces procédures furent remises à M. de Saint-Maurice, lequel ayant appris que M. le comte d'Artaignan, commandant les troupes de Sa Majesté en Provence, avait fait arrêter, à Fayence, plusieurs particuliers accusés de fausse fabrication des espèces, et entre autres Emmanuel-André Gardiol, vicaire de Châteauvieux, lesquels il avait fait traduire dans les prisons des îles Sainte-Marguerite, il jugea à propos de se rendre à Cannes pour instruire incessamment le procès de ces prisonniers, et découvrir les auteurs des fausses fabriques de Provence.

Mais il fut extrêmement surpris de découvrir, par l'instruction des procédures, que de quinze prisonniers qui avaient été arrêtés, il n'y en avait que quatre à cinq de coupables, et qu'on avait épargné les plus criminels dans la dénonciation qui avait été faite à M. d'Artaignan, dans le dessein de mettre à couvert des personnes les plus distinguées de la Provence, qui avaient eu la faiblesse de participer au crime en prêtant leurs châteaux aux ouvriers pour y établir leurs fausses fabriques. La preuve vint d'abord contre M. le marquis d'Antibes; les frères Guises, qui étaient les chefs des faux fabricateurs de Provence, avaient établi leur fa-

brique dans son château, et y fabriquaient actuellement des pièces de dix sous, dans le temps que Son Altesse Royale de Savoie passa le Var, au mois de juillet 1707.

Le rang et le nom de ce coupable n'empêchèrent pas M. le président de Saint-Maurice de faire son devoir pour les intérêts du Roi : il le fit arrêter dans son château par cinquante grenadiers suisses, où il se transporta lui-même le 2 février 1710, avec toute la vivacité que demandait cette affaire. Elle porta la terreur et la crainte dans l'esprit des coupables, qui, se flattant de la protection des grands, croyaient leurs personnes en sûreté, et que jamais leurs crimes ne sauraient être découverts, et M. le président de Saint-Maurice, ensuite des ordres de Sa Majesté, ayant promis l'impunité à ceux qui voudraient volontairement déclarer leur crime et leurs complices, trouva l'unique moyen de découvrir tout ce qui s'était passé, tant en Provence que dans le comté de Nice et vallée de Barcelonnette, au sujet de la fausse fabrication des espèces. Il eut le bonheur de découvrir les choses que l'on croyait les plus cachées aux yeux des juges; les juges même qui étaient tombés en bien des endroits dans le malheur de ce crime, furent découverts, et on peut dire que rien n'échappa aux vives recherches que fit M. le président de Saint-Maurice avec tant de succès qu'il découvrit, par les instructions de ses procédures, tant en Provence que vallée de Barcelonnette, quatre-vingts différentes fabriques, suivant l'état qui en a été dressé et plus de deux cent cinquante coupables.

Comme M. le président de Saint-Maurice ne pouvait pas en même temps travailler à l'instruction de tant de procédures, il commit, sous le bon plaisir de Sa Majesté, M. de Riverieulx, conseiller en la cour

des Monnaies de Lyon, qui se transporta en la vallée de Barcelonnette, où il travailla à l'instruction des procédures et à suivre les découvertes qui avaient été faites dans cette vallée par M. de Saint-Maurice, tandis qu'il resta à Nices, à Grass et à Cannes, pour continuer l'instruction des procédures et juger les coupables : mais parce que la plupart des juges de Provence lui étaient suspects et qu'ils ne pouvaient assister aux jugemens, tant à cause des alliances et étroites relations qu'ils avaient avec plusieurs des coupables, que parce que la plupart de ces mêmes juges avaient participé au crime, M. de Saint-Maurice en ayant donné avis à monseigneur Desmaretz, ministre et contrôleur-général des finances, il nomma MM. Bathéon, de la Vallette et de Regnaud, conseillers en la Cour des monnaies de Lyon, pour se transporter en Provence, et assister en qualité d'assesseurs aux jugemens qui seraient rendus par M. le président de Saint-Maurice, lequel se transporta en la ville de Nice, le 2 avril 1710, où, après plusieurs séances, il jugea la procédure qui avait été commencée par le sénat de Nice contre Melchior Martin, marchand dudit Nice, Jean-André, son facteur, et plusieurs autres complices; ledit Martin fut condamné à la mort et exécuté par effigie; Jean-André, son facteur, qui était prisonnier, fut condamné aux galères perpétuelles; et les autres complices en différentes peines : après quoi M. le président de Saint-Maurice étant de retour à Cannes, il y jugea les prisonniers qui étaient retenus dans les îles Sainte-Marguerite pendant les mois d'avril, mai et juin, à la réserve de M. le marquis d'Antibes, y ayant eu des ordres de la cour de surseoir l'instruction de sa procédure.

Barthélemy Béraud, orfèvre, qui avait travaillé en la fausse fabrication des espèces, à Cannes, y fut pendu réellement le 2 mai 1710.

Emmanuel-André Gardiol, vicaire de Châteauvieux, qui avait eu relation à plus de vingt fabriques en Provence, et qui s'était même fait enlever des prisons de Châteauvieux où il avait été arrêté en 1708, ayant été de nouveau arrêté, fut aussi réellement pendu à Cannes.

Joseph Richaud, colporteur, qui distribuait des louis d'or du faux coin, fut condamné, après une question, aux galères perpétuelles, et il y ent à Cannes dix-huit autres condamnations à mort exécutées par effigie, et entre autres, Laurent Verdolin, prêtre d'Annot, chez lequel M. de Saint-Maurice fit enlever trois balanciers et tous les outils d'une fausse fabrication qu'il tenait cachés dans une caverne, sous un rocher, où lui et ses complices travaillaient depuis plus de dix ans à différentes fausses espèces: ledit Verdolin ayant été repris dans la suite, fut executé réellement à Antibes, le 30 septembre 1711.

Pendant le séjour à Cannes, M. de Saint-Maurice faisait arrêter les coupables de toute part, et entre autres, à Draguignan, où ayant fait arrêter Laurent Alegron qui avait fait plusieurs balanciers, ledit Alegron fut étranglé dans les prisons de Fréjus. Le procès fut fait à son cadavre qui fut pendu par les pieds, traîné sur la claie et jeté à la voirie.

Outre toutes ces condamnations à mort et aux galères, M. le président de Saint-Maurice prononça à Cannes plusieurs bannissemens et condamnations pécuniaires, et amendes au profit du Roi, contre des billonneurs et autres complices des faux fabricateurs.

M. le président de Saint Maurice partit de Cannes, le 8 juillet 1710, et se rendit successivement à Seine, Digne, Draguignan, Toulon et Marseille. Dans chacune de ces villes il prononça de nombreuses condamnations à mort, dont partie furent exécutées réellement, partie en effigie : il condamna aussi un grand nombre de coupables aux galères, au bannissement et à de fortes amendes.

Ayant fini, au mois d'octobre, un si long et pénible travail qui aurait occupé des juges des lieux pendant plusieurs années, M. le président de Saint-Maurice, avec toute la suite de sa commission, partit de Marseille le 1er novembre 1710, et se rendit à Lyon le 10 du même mois; d'où il partit incessamment pour se rendre auprès de Sa Majesté, et rendre compte au ministre d'une si grande commission pendant laquelle il a détruit quatre-vingts différentes fabriques, et condamné deux cent cinquante fabricateurs, suivant l'état que j'ai eu l'honneur de remettre à monseigneur Desmaretz, par lequel il paraît qu'il y a eu environ deux cent quatre-vingt mille livres de condamnations prononcées, qui ont été reçues par le sieur Demontenault, contrôleur des domaines du Roi en Provence, qui en a compté au sieur Mercier, trésorier de l'armée du Roi en Dauphiné, la somme de cent quatre-vingt mille livres, sur quoi il a fallu défalquer les non-valeurs, le surplus ayant été employé pour les frais ordinaires et extraordinaires de la commission, qui ont été d'autant plus considérables, qu'il a fallu employer des gens de toute part pour découvrir et faire arrêter les coupables et ceux qui ont été condamnés par défaut, dont la plus grande partie s'est retiré du côté de Savoie et d'Italie, surtout à Gênes.

Après la fin de cette commission, M. le président s'étant rendu à la cour, Sa Majesté lui fit l'honneur de l'envoyer en Suisse, au mois de mars 1711, pour y ménager les intérêts de Sa Majesté, au sujet de la fausse fabrication des espèces de France que plusieurs particuliers y avaient introduite, ce que M. de Saint Maurice ayant ménagé avec M. le comte du Luc, la plupart des louables cantons satisfirent le roi sur les poursuites qui furent faites en son nom. Messieurs de Bâle condamnèrent le nommé Thélusson, l'un de leurs principaux bourguemestres, en deux cents marcs d'argent envers l'hôpital, et le déclarèrent incapable de pouvoir posséder aucune charge publique. Ils firent remettre audit sieur président de Saint-Maurice trois balanciers, et tous les carrés aux armes du Roi, saisis au nommé Schmid, qui furent fondus en sa présence et de quatre conseillers d'état, dans un martinet, et dont procès-verbal fut dressé de part et d'autre, et comme M. le prince d'Anspach voulait attirer dans ses États ledit Schmid, le plus habile faux-monnayeur et graveur qu'il y ait jamais eu, ayant avoué lui-même avoir réformé plus de deux cent mille louis d'or, et fabriqué plus de cent cinquante mille pour le compte de Thélusson, bourgeois de Bâle, et Schouffleberg et Bourgeois, marchands de Neuchâtel, il fut assez heureux, sur les ordres de la cour, d'engager Schmid, qui était bourgeois de Bâle, de demander sa grâce au Roi, et de se retirer à Lyon où le Roi lui a donné deux mille quatre cents livres par an pour sa subsistance.

A son retour de Bâle, M. le comte du Luc trouva à propos que le sieur de Saint-Maurice se rendît à Neuchâtel, quoique cette ville appartînt en ce temps-là à l'électeur de Brandebourg, avec ordre de n'y point

agir au nom du Roi ni de son ambassadeur, mais seulement comme de lui-même pour représenter à messieurs de Neuchâtel qu'il n'y aurait pas moyen d'entretenir le commerce avec eux, s'ils ne punissaient lesdits Schouffleberg et Bourgeois. Le sieur de Saint-Maurice ne trouva pas à propos de se charger d'une commission si délicate dans une ville ennemie, sans une instruction signée de M. le comte du Luc, pour sa décharge, en cas qu'il y fût arrêté par le gouverneur de l'électeur de Brandebourg. Avant que de s'y rendre, il eut le soin de faire glisser des émissaires dans Neuchâtel pour répandre que, si les magistrats ne punissaient les coupables, le Roi ne manquerait pas de défendre aux habitans de la Franche-Comté tout commerce avec les Neuchâtelois, ce qui inspira une si grande crainte au peuple, que lorsqu'il y arriva tout le peuple cria qu'il fallait faire justice, et se rangea du parti du sieur de Saint-Maurice. Les magistrats de l'État populaire lui députèrent quatre conseillers d'État et le traitèrent magnifiquement, en lui promettant toute sorte de satisfaction. Le sieur de Saint-Maurice partit de Neuchâtel, le 1er juin de la même année, pour venir rendre compte de sa mission à M. le comte du Luc, et en arrivant le 2 juin à Soleure, il eut le malheur de se casser le bras gauche par une chute de cheval, dont il est resté estropié, après avoir été cinquante jours au lit chez M. l'ambassadeur.

Il est à remarquer qu'avant de descendre en Suisse, M. le contrôleur-général donna ordre audit sieur de Saint-Maurice de se rendre à Grenoble pour examiner un procès-verbal qui lui avait été envoyé de la part des juges-gardes de la monnaie, par lequel le directeur demandait un dédommagement de vingt mille

livres pour les lavures qu'il prétendait lui avoir été enlevées par l'inondation de l'Isère. Cette affaire examinée à fond, le sieur de Saint-Maurice obligea le directeur de se contenter de trois cents livres pour une demande aussi exorbitante, et en envoya la soumission du directeur à monseigneur Desmaretz.

Pendant son séjour à Grenoble, il y fit arrêter Guillaume Lombard, qui se trouva saisi d'une paire de carrés pour les pièces de trente deniers; et comme il avait été nommé commissaire pour la recherche des faux fabricateurs en Savoie et Franche-Comté par arrêt du Conseil-d'État, du 31 janvier 1711, et sur une dénonciation qui lui fut faite, il se transporta en Savoie à la fin de mars de la même année, où ayant découvert une fausse fabrique pour les louis neufs qui avait été établie dans la maison des sieurs de Navette et de Pombaud, gentilshommes de la ville d'Hyenne, il fit arrêter le balancier, le coupoir et laminoir et un très grand nombre d'outils de fausse monnaie, qui furent trouvés dans la maison desdits sieurs de Navette et Pombaud, et fit aussi arrêter quelques complices de ladite fabrique, comme aussi une autre fabrique qui était établie à Sainte-Foy en Tarentaise, et dont le nommé Pantaléon Empereur, orfèvre, était le principal auteur. M. de Saint-Maurice ayant fait arrêter plusieurs outils, et quantité de fausses espèces de ladite fabrique, aussi bien que plusieurs complices qu'il fit conduire en la ville de Grenoble pour s'y transporter à son retour de Suisse et y instruire et juger leurs procès, il espérait venir finir toutes ces affaires à son retour de Suisse, ce qu'il ne put exécuter, parce que l'armée de Son Altesse Royale était en Savoie.

Dans cet intervalle, le prêtre Verdolin, qu'il faisait

veiller et suivre dans les pays étrangers avec beaucoup d'attention, ayant été heureusement arrêté près du fort Guillaume où il fut mis prisonnier, et M. de Saint-Maurice ayant reçu un arrêt du Conseil d'État, du 11 juin 1711, qui le commettait de nouveau, en tant que de besoin, pour instruire et juger en dernier ressort le procès dudit Verdolin, il se transporta en Provence, le 16 d'août 1711, où il instruisit la procédure contre ledit Verdolin, lequel fut condamné à mort et exécuté à Antibes, le 30 septembre 1711, tous ses biens ayant été confisqués et sa maison rasée, comme l'avaient aussi été plusieurs autres dans lesquelles il avait été établi des fausses fabriques. Et pendant le temps que M. de Saint-Maurice était en Provence pour l'instruction de la procédure dudit Verdolin, il découvrit qu'Antoine Jaufroy, du lieu de la Roque, Pierre Mathieu, serrurier d'Antibes, et plusieurs autres, voulaient établir une fausse fabrique au lieu de la Roque; il fit arrêter lesdits Mathieu et Jaufroy qui se trouva saisi d'une paire de coins qu'il portait à ladite fabrique, lequel fut condamné aux galères et ledit Mathieu en un bannissement. Et dans le temps que M. de Saint-Maurice se disposait à retourner à Lyon, il apprit à Cannes, que Sa Majesté lui avait fait l'honneur de le nommer commissaire, pour instruire et juger les procès des faux fabricateurs en la province de Languedoc.

Il se rendit sur les ordres de la cour à Montpellier le 26 octobre 1711, auprès de M. de Basville, conseiller-d'état ordinaire, intendant de la province de Languedoc, lequel lui fit remettre plusieurs procédures qu'il avait commencées, et entre autres, contre Joseph Laserre, argentier de Toulouse, et ses complices, et contre Thomas Delrieu, dit Chevalier, et

plusieurs de ses complices; il y reçut la commission du Languedoc en date du 20 octobre 1711.

Dans le temps que M. le président de Saint-Maurice examinait ces procédures et se disposait à les mettre en état d'être jugées, il apprit que l'on avait découvert plusieurs faux fabricateurs en la ville du Puy en Velay, et que le sieur Dumolard, subdélégué de M. Basville, y en avait fait arrêter quelques-uns. Cette conjoncture pressante obligea M. de Saint-Maurice à se rendre incessamment en la ville du Puy. Il partit en poste de Montpellier, le 31 octobre 1711; et ayant joint à Lauriol, le 1er novembre, ledit sieur Dumolard, qui était avec M. de Marsan, gentilhomme du Puy, ledit sieur de Marsan fit sa déclaration, tant pour lui que pour le sieur Dozon, son père, par-devant M. de Saint-Maurice, par laquelle il avoua volontairement que les frères de Ville, les nommés Héraud, Le Profète, et plusieurs autres ouvriers, avaient eu différentes fabriques en la ville du Puy, et aux environs; que le sieur Pinot, juge-mage et lieutenant-général en la sénéchaussée et siége présidial du Puy, les avait introduits dans la ville, qu'il avait été en part avec eux, qu'ils avaient même travaillé dans la maison desdits sieurs Dozon et de Marsan, qui en retiraient de profit qu'ils partageaient, tant avec le sieur Pinot, que le sieur Pandrau chez lequel lesdits ouvriers avaient aussi travaillé; que le sieur Dalemance, gentilhomme de la ville du Puy, y avait aussi eu part, et qu'ils avaient travaillé dans le château de la Voûte-Polignac, où ils avaient été introduits par le sieur Pandrau. Lesdits sieurs Pinot, Dalemance et Pandrau furent décrétés; Pandrau et le sieur Pinot furent arrêtés, mais les officiers du régiment de dragons du vieux Languedoc,

ayant eu la complaisance de laisser ledit sieur Pinot prisonnier dans sa maison, à la garde de quelques dragons, ils le laissèrent sauver par une porte de derrière. M. de Courte, commandant en Vivarais, ayant fait assembler à ce sujet le conseil de guerre, le dragon qui était en sentinelle fut condamné à être fusillé.

M. le président de Saint-Maurice, étant arrivé en la ville du Puy, travailla avec tant de vivacité et de zèle à la découverte des faux fabricateurs du Puy et des environs, qu'en moins d'un mois il découvrit qu'il y avait eu trente-une fabriques dans la ville du Puy et dans les environs, dans la plupart desquelles le sieur Pinot avait eu part. Le désordre était si public, que les gentilshommes, les magistrats, les ecclésiastiques, les marchands, les bourgeois et les artisans, se mêlaient de ce commerce, jusque là même que les paysans des environs de la ville, se figurant qu'il y avait un hôtel des monnaies dans la ville du Puy, demandaient publiquement où l'on changeait les vieilles espèces et où on les remarquait.

Comme les principaux auteurs de ce désordre étaient les frères de Ville, du Dauphiné, chefs des faux fabricateurs, M. le président de Saint-Maurice n'oublia rien pour les faire arrêter, et enfin il fit arrêter à Guillestre, en Dauphiné, Pierre de Ville, l'un desdits frères, lequel fut traduit au Puy, où il fut condamné à mort et exécuté le 12 de janvier 1712.

M. de Saint-Maurice ayant aussi découvert que les frères Purat étaient les auteurs de plusieurs fausses fabriques, il les fit poursuivre avec tant de vigilance et d'exactitude qu'il les fit arrêter dans la province d'Auvergne, où ils s'étaient réfugiés avec deux balanciers et tous leurs outils de fausse fabrique. Ils furent aussi

condamnés à mort les 13 et 16 du mois de janvier.

Quoiqu'il y eût plus de trente procédures et plus de deux cents accusés, M. de Saint-Maurice travailla avec tant d'application et de vigilance, que depuis le 5 novembre 1711, qu'il arriva en la ville du Puy, jusqu'au 11 février 1712 qu'il en partit, qui ne sont que trois mois et cinq jours, il instruisit et jugea toutes ces procédures.

Il fit arrêter des coupables de toute part: Jean Roux, notaire de Langogne, qui avait prêté le château de Naussac, dont il était fermier, aux faux fabricateurs, fut arrêté et conduit au Puy où il fut condamné à mort et ses biens confisqués; le nommé Griollet, marchand d'Uzès, qui distribuait de fausses espèces, fut exécuté à mort en la ville du Puy, aussi bien que Claude Lubac, François Bonizol et plusieurs autres.

Purat ayant déclaré par ses réponses qu'Étienne Bergouhnioux, banquier à Clermont, qui était changeur pour le Roi, lui avait fourni pour environ quarante mille livres de vieilles espèces pour les fabriques, M. de Saint-Maurice le fit arrêter à Clermont, et traduire au Puy, où il fut condamné à un bannissement du royaume pendant neuf années, en deux mille livres d'amende, et vingt mille livres de restitution envers le Roi.

Après toutes ces exécutions et plusieurs autres condamnations pécuniaires que M. de Saint-Maurice prononça en la ville du Puy, ayant découvert plusieurs faux fabricateurs dans le Gévaudan et dans le Rouergue, et ayant reçu une autre commission du conseil pour les province d'Auvergne et généralité de Montauban, du 31 janvier 1712, il se transporta le 11 février de la même année, en la ville de Mende pour y juger

plusieurs procédures qu'il avait commencées et instruites en la ville du Puy, et ayant appris à son arrivée que François Brajon, orfèvre et graveur de Mende, fournissait des carrés pour les fausses fabriques du Puy, et qui y avait été exécuté par effigie, était encore caché dans la ville de Mende, il en fit fermer les portes et fit faire une recherche si exacte par les dragons de Sommery, que ledit Brajon fut trouvé caché dans une armoire pratiquée dans le mur d'une cave. Ayant déclaré quelques complices, ils furent sur-le-champ arrêtés, et ledit Brajon fut condamné à mort et exécuté le 23 dudit mois de février. Plusieurs y furent exécutés par effigie, et entre autres Bonnefont, ecclésiastique, et il y eut plusieurs condamnations pécuniaires, et M. de Saint-Maurice y agit avec tant de vigilance que, depuis le 20 février 1712 jusqu'au 5 mars suivant, qui ne sont que treize jours qu'il resta à Mende, il y rendit vingt-quatre jugemens et y condamna plus de soixante personnes. Les amendes et autres condamnations pécuniaires prononcées en Languedoc furent reçues par le sieur de Laval, receveur des tailles du Puy, que M. de Saint-Maurice avait à cet effet commis receveur des deniers de sa commission.

Joseph Laserre, argentier de Toulouse, qui était prisonnier depuis deux années dans les prisons de la citadelle de Montpellier, obligea M. de Saint-Maurice de se rendre à Montpellier pour y travailler à l'instruction du procès dudit Laserre et de ses complices. Il y fut condamné à mort le 16 du mois de mars, préalablement appliqué à la question ordinaire et extraordinaire, lors de laquelle il déclara qu'il avait travaillé à la fabrication des fausses espèces, avec M. de Villes-

passan, conseiller au parlement de Toulouse, contre lequel il y avait déjà beaucoup d'indices par la procédure. M. de Saint-Maurice ne fut point retenu ni par la qualité ni par les alliances de M. Villespassan. Il le fit arrêter dans son château, le 25 dudit, et le fit traduire prisonnier dans les prisons de la citadelle de Montpellier, où M. de Saint-Maurice s'étant transporté pour procéder à son interrogatoire, il demanda son renvoi au parlement de Toulouse, où Sa Majesté a bien voulu le renvoyer, et où il est encore présentement détenu prisonnier.

Avant que de partir de Montpellier, M. de Saint-Maurice y jugea encore des billonneurs, qu'il condamna à des amendes pécuniaires, et se transporta ensuite à Montauban, pour y instruire et juger les procédures qu'il avait commencées contre plusieurs particuliers du Rouergue et des environs de Montauban. Il rendit vingt-six jugemens, dont il y en eut plusieurs de condamnations à mort, et entre autres de Thomas Delrieu, insigne faux monnayeur, qui s'était évadé des prisons de la citadelle de Montpellier, où M. de Basville le faisait détenir depuis plus d'une année, M. de Saint-Maurice ayant été assez heureux que de le faire arrêter après l'avoir fait chercher pendant bien long-temps, et l'avoir fait suivre jusqu'à Bordeaux où il était allé dans le dessein de travailler de nouveau à la fabrication des fausses espèces. Antoine Barathieu, qui avait prêté sa maison aux faux fabricateurs, y fut pareillement exécuté à mort et sa maison rasée. Il y eut plusieurs condamnations à mort par contumace, aux galères, et à l'amende honorable, des bannissemens et des condamnations pécuniaires très considérables.

Pendant les instructions et jugemens de toutes ces

procédures, Raymond Dulor, médecin, originaire de Narbonne, qui avait introduit dans le Couseran, du côté des monts Pyrénées, une nouvelle invention de fausse monnaie, en remarquant et faisant remarquer à une infinité de gens les deniers de France en deniers d'Espagne, aux armes de l'archiduc, qui valaient quatre deniers en Catalogne, fut arrêté prisonnier et traduit à Montauban, où M. de Saint-Maurice travailla à l'instruction de sa procédure; mais comme il était important d'arrêter ce désordre qui était devenu public dans le Couseran, il se transporta à Saint-Girons le 25 juillet 1712, avec M. Legendre, intendant de la généralité de Montauban, et y ayant fait traduire le sieur Dulor, il y fut condamné à mort le 2 août suivant. Cet exemple intimida les coupables; la plupart jetèrent leurs outils dans la rivière ou les rapportèrent aux subdélégués de M. Legendre, qui trouva à propos de condamner la plupart de ces coupables en des amendes pécuniaires, ce qui fit entièrement cesser ce mauvais commerce.

Comme M. de Saint-Maurice ne put, par les raisons ci-dessus, se transporter, ainsi qu'il avait résolu, à Montpellier, pour être à portée de faire arrêter, pendant la foire de Beaucaire, plusieurs particuliers qui avaient été condamnés par ses jugemens, vu qu'ils lui avaient été dénoncés comme coupables, il envoya à Beaucaire le sieur de Champorien, son subdélégué à Aix en Provence, avec tous les mémoires et instructions nécessaires, sur lesquels, au moyen des espions que M. de Saint-Maurice envoya à Beaucaire, ledit sieur de Champorien y fit arrêter Michel Brochier, dit le Prophète, l'un des principaux ouvriers des fameuses fabriques du Puy, qui y avait été exécuté par effigie, lequel ayant

été traduit à Montpellier, M. de Saint-Maurice le condamna à mort le 9 septembre 1712.

Le sieur de Champorien ayant aussi fait arrêter, à Beaucaire, Christophe Calamel, boucher de Carpentras, qui avait actuellement de fausses fabriques dans le Comtat, Joseph et Jean-Baptiste Aumagy, Jacques Rey et Samuel de Roquemartine, juif de Carpentras, il les fit pareillement traduire à Montpellier, où M. de Saint-Maurice, ayant travaillé avec beaucoup d'exactitude à l'instruction de leurs procédures, il découvrit qu'il y avait quantité de fausses fabriques des espèces de France établies à Avignon et dans le Comtat. Il y envoya plusieurs espions, et se rendit à Villeneuve-d'Avignon, où il fit traduire les prisonniers, et ayant fait arrêter dans Avignon même, Balthazar Duarie, marchand de Romans, il découvrit par ce moyen plusieurs fabriques, tant dans le Comtat que dans le château de Vireuille, en Dauphiné, où il envoya arrêter plusieurs coupables, qui furent condamnés à mort à Villeneuve. Et ayant appris qu'il y avait dans la prison d'Avignon Jean Lemasson et Joseph de Nans, insignes faux monnayeurs, originaires de Provence, qui avaient eu part à la conspiration des poudres, du côté de Gap et de Die, il les réclama à M. le vice-légat qui les envoya dans les prisons de Villeneuve, où ledit de Nans fut condamné à mort, et ledit Jean Lemasson, s'étant sauvé des prisons, il le fit arrêter dans la suite dans le Comtat où il s'était réfugié : il le fit exécuter à mort à Montpellier, le 18 janvier 1713.

Pendant le séjour de M. de Saint-Maurice à Villeneuve, qui ne fut que depuis le 22 septembre 1712 jusqu'au 16 novembre suivant; il y instruisit plusieurs procédures et y rendit vingt-quatre jugemens, tant

contre divers habitans du Comtat que autres. Il y condamna à mort trente-neuf faux monnayeurs, dont sept furent exécutés réellement. Il y prononça aussi de nombreuses amendes, ainsi que la peine des galères et du bannissement contre un grand nombre de coupables. Tant d'exemples et de condamnations portèrent la terreur dans tous les habitans du Comtat; il obligea même les officiers de M. le vice-légat de faire des recherches dans les maisons religieuses d'Avignon, où il fut trouvé plusieurs balanciers, et entre autres chez le prieur du collége de Senanque; plusieurs autres communautés, intimidées, firent jeter les balanciers et autres outils de fausse monnaie qu'ils avaient dans leurs maisons dans la Sorgue et dans des champs où il en fut trouvé plusieurs.

Toutes les recherches et les poursuites que faisait M. de Saint-Maurice achevèrent de détruire les fausses fabriques, qui s'étaient établies avec tant de licence dans le Comtat, où la plupart des maisons religieuses donnaient retraite à des faux fabricateurs, qui travaillaient en toute sûreté dans ces lieux d'asile et d'immunité.

M. de Saint-Maurice découvrit par ces procédures trente-huit fabriques dans Avignon et dans le Comtat, suivant l'état qui en a été dressé; la plupart desquelles étaient établies dans des couvens, et entre autres dans la chambre du père Brémond, aux Grands-Augustins; chez le prieur de Senanque, au collége Saint-Martial, aux récollets de Bounioux, à Sainte-Agricole, et aux Célestins à Bedaridde : enfin M. de Saint-Maurice peut se flatter d'avoir détruit toutes ces fabriques; et par les condamnations qu'il a prononcées contre les faux fabricateurs du Comtat qui n'o-

seraient mettre les pieds en France, par les ordres qu'il a donnés de tous côtés et par les espions qu'il y a entretenus, il peut se vanter d'avoir entièrement détruit un mal si pernicieux à l'État et aux intérêts de Sa Majesté.

Après toutes les exécutions de Villeneuve, qui avaient fait tant de bruit à Avignon et aux environs, M. de Saint-Maurice se rendit à Cannes où Jean-Baptiste Boesse, marchand dudit lieu, qui avait été condamné à mort par contumace, en 1710, avait été arrêté, et était détenu prisonnier dans les îles Sainte-Marguerite. Y étant arrivé à la fin de novembre 1712, il instruisit la procédure contre ledit Boesse, lequel fut condamné à mort, le 9 décembre suivant. Il condamna aussi aux galères Louis Arthaud des Courettes, qui avait jeté en sable quelques pièces de dix sous et prononça quelques autres condamnations à Cannes, d'où il se rendit à Aix, où il jugea la procédure qui avait été commencée à Baucaire, contre Jean Roustan et Dominique Lieutand, de Digne, au sujet d'un billonnage. Il passa ensuite à Montpellier, où Jean Lemasson, qu'il avait fait arrêter dans le Comtat, était détenu prisonnier; il le fit exécuter comme il a été dit plus haut.

Pendant les instructions que M. de Saint-Maurice avait faites à Villeneuve-d'Avignon, il avait découvert plusieurs fausses fabriques en Dauphiné, tant à Romans, Varacieu, Saint-Marcelin que la Forteresse. Il avait déjà fait arrêter plusieurs coupables qu'il fit traduire à Valence, où s'étant rendu le 29 janvier 1713, il y condama à mort, et fit exécuter Pierre Vinay de Saint-Paul, en Dauphiné, qui avait fourni sa maison aux faux fabricateurs, laquelle fut rasée. Il y

condamna Christophe Balme, marchand de la côte Saint-André, en cinq ans de bannissement, et en six mille livres de restitution envers le Roi, et prononça plusieurs autres condamnations contre divers marchands de Romans, compris dans les procédures.

Il se rendit ensuite à Grenoble, le 12 février 1713; il fit traduire Pantaléon Empereur, orfèvre de Sainte-Foy, en Tarentaise, et Jean Sinton, orfèvre d'Ancy, qu'il avait fait arrêter en Savoie. Il fit aussi arrêter Étienne Bel, greffier de Varacieu, qui avait une fausse fabrique dans sa maison, ainsi que plusieurs autres. Il travailla à l'instruction de leurs procédures et de celles des sieurs de Navette et de Pombaud, gentilshommes de la ville d'Hienne, en Savoie; il y jugea aussi la femme de Charles Hervé, graveur de la monnaie de Grenoble, laquelle, de concert avec son mari, distribuait aux faux fabricateurs de Provence et du Dauphiné les carrés qu'il gravait pour la monnaie de Grenoble: ce que M. de Saint-Maurice ayant découvert en 1720, lors de la première commission en Provence, il fit arrêter ledit Hervé, à Grenoble, et le faisait traduire à Seine pour lui faire son procès; mais ledit Hervé s'empoisonna lui-même sur les chemins.

Depuis le 12 février, jusqu'au 28 avril 1713, que M. de Saint-Maurice resta à Grenoble, il y rendit vingt-trois jugemens, tant condamnations à mort que bannissemens et amendes.

Il se rendit ensuite à Vienne, au commencement de mai, et le quinze dudit, il condamna à mort et fit exécuter réellement Étienne de Galucain, gentilhomme de corps, et Jean Achard, marchand dudit lieu, chef des ouvriers qui avaient travaillé aux fausses fabriques de Vireuille, de la Forteresse et de Chandieu; il fit aussi

exécuter par effigie Jean Grand et le frère dudit de Galucain, et condamna en un bannissement Pierre Achard, marchand de Vienne; après quoi il se rendit à Lyon et partit le 12 juin 1713, pour se rendre à la cour, et remettre à monseigneur le contrôleur-général l'état des fabriques par lui découvertes, tant en Provence, Dauphiné, Languedoc, généralité de Montauban, que dans le Comtat d'Avignon, qui sont au nombre de plus de deux cents; l'état des jugemens par lui rendus pendant sa commission et le présent mémoire au bas duquel est le nom de tous ceux qui ont été condamnés à mort, aux galères et au bannissement, en des amendes pécuniaires et autres peines qui composent le nombre de cinq cent soixante-huit, outre tous ceux qu'il a été trouvé à propos de laisser dans l'impunité, en considération des déclarations volontaires et des grandes découvertes qu'ils ont faites de plusieurs fausses fabriques et de leurs complices, par le moyen desquelles déclarations M. de Saint-Maurice peut assurer Sa Majesté qu'il a découvert tout ce qui s'était passé dans lesdites provinces contre ses intérêts et ceux de l'État, et détruit toutes les fausses fabriques qui s'y étaient établies, et dont le mal se serait augmenté à l'infini, s'il n'y eût promptement été pourvu. On peut même dire que les hôtels des monnaies du roi, en Provence, Languedoc et Dauphiné, étaient presque sans travail et n'ont commencé à recevoir de vieilles espèces que lorsque M. de Saint-Maurice a commencé a détruire les fausses fabriques établies dans ces provinces; ce qui a produit des profits considérables à Sa Majesté, desquels elle était privée par lesdites fausses fabriques, outre toutes les condamnations et les confiscations qui ont été prononcées au profit de Sa Majesté, qui mon-

tent suivant les états ci-joints à plus de cinq cent mille livres.

Il est à remarquer, que toutes ces commissions n'ont pu être suivies que par le secours des troupes; les maréchaussées agissant fort infidèlement, lorsqu'on a été en occasion de les employer; ce n'est pas que dans le Languedoc, il n'y ait eu quelques officiers desdites maréchaussées qui n'aient bien fait leur devoir, mais MM. les officiers généraux, commandant dans les provinces, ont toujours eu attention de donner des troupes au sieur de Saint-Maurice, pour exécuter ce qui convenait au service du Roi, et pour la sûreté des papiers de Sa Majesté et de sa personne, sans quoi il aurait souvent couru de grands risques; et MM. les intendans, chacun dans leurs départemens, l'ont aidé de leur autorité, de leurs conseils et de leurs lumières.

TABLEAU SOMMAIRE

Des condamnations prononcées par M. le président de Saint-Maurice en Provence, Dauphiné, Languedoc, généralité de Montauban, et autres provinces.

Pendus réellement.	43
Pendus en effigie.	100
Condamnés aux galères.	31
Bannis du royaume.	51
Condamnés en des amendes pécuniaires.	158
Renvoyés sous un plus ample informé.	125
Mis hors de cour et de procès.	60
	568

Les condamnations de Provence, sans y comprendre les confiscations, montent à 290,430

Les condamnations de Languedoc et Dauphiné, aussi sans comprendre les confiscations, montent à. 200,860

Total 491,290

Quatre cent quatre-vingt-onze mille deux cent quatre-vingt-dix livres.

SIÉGE DE LYON.

— 1793-94. —

[Les pièces qu'on va lire, relatives à l'un des épisodes les plus terribles de la Révolution, comprennent, dans un espace de neuf mois, tout l'ensemble de ce grand drame. Elles commencent au moment où Chalier, ayant proposé l'établissement à Lyon d'un tribunal révolutionnaire et ayant fait envoyer à Paris de nouveaux fédérés « pour purger, disait-il, la « capitale des Députés qui n'avaient pas voté la mort du « Roi, » ne songea plus qu'à frapper de terreur ses concitoyens.

Le Directoire du Département, tremblant devant la Municipalité d'accord avec Chalier, approuva tous ses actes; mais les excès auxquels se livrèrent ses partisans soulevèrent les habitans de Lyon; un discours du Député (1) du Comité de salut public Lyonnais aux Jacobins de Paris, prononcé le 12 mai, et où il demandait un moyen d'anéantir d'un seul coup tous ceux qu'il appelait les ennemis du peuple, fut dénoncé à la convention qui décréta, sur la proposition de Chasset, que ce tribunal, déjà clandestinement formé, serait suspendu et que les citoyens de Lyon seraient autorisés à repousser la force par la force. Chalier, instruit de ce décret, en informe la Municipalité; ils arrêtent ensemble des plans dont la mise à exécution rencontre l'opposition la plus prononcée dans les sections commandées par Madinier : on prend les armes de part et

(1) Théophile Leclerc.

d'autre, et la victoire, dans la journée du 29 mai 1793, reste aux adversaires de la Municipalité. Mais le pouvoir conquis par les Lyonnais ne tarda point à passer dans des mains suspectes, les autorités en grande partie furent accusées de royalisme; des commissaires, et bientôt une armée furent envoyés pour soumettre Lyon, et à la date de la dernière des pièces que nous publions, cette armée avait vaincu, Lyon était devenu *commune affranchie.*]

TROUBLES DE LYON (1) EN 1793.

Extrait du registre des délibérations du Directoire du département de Rhône-et-Loire.

Dans la séance publique du mercredi six février mil sept cent quatre-vingt-treize, où étaient les citoyens Grandchamp, président, Couturier, Belleville, Achard, Bonamour, Ferrand, Borde, Santallier, Sauzéas, administrateurs du Directoire; Dubost, Servan, Pipon, Maillan, administrateurs du conseil; Meynis, procureur-général-syndic, et Gonon, secrétaire-général;

Un membre a dit que les évènemens qui se sont passés dans cette ville, à la suite des visites domiciliaires, les arrestations dans la nuit dernière de plu-

(1) Archives générales du Royaume. Section historique. Série M. Mélanges.

sieurs citoyens domiciliés dans cette ville, la présence de différentes pièces de canon autour de la maison commune, ne peuvent qu'exciter la sollicitude et la vigilance de l'administration. En conséquence, il a mis en délibération s'il ne conviendrait pas de demander à la Municipalité de Lyon quel est l'état de la situation actuelle de la ville de Lyon ; quelles sont les causes qui l'ont déterminée à faire placer des canons autour de l'hôtel-commun, et quels peuvent être les motifs de détention des individus retenus.

La matière mise en délibération ; ouï le procureur-général-syndic en ses conclusions;

Il a été arrêté qu'il serait écrit à la Municipalité de Lyon une lettre dont la teneur suit :

« Hier les portes de la ville furent fermées, les ci-« toyens armés firent des visites domiciliaires, et un « grand nombre d'individus a été arrêté. Aujourd'hui « l'hôtel-commun est entouré de canons et de soldats. « La sûreté générale exige, dans les circonstances ac-« tuelles, toute la surveillance des autorités constituées. « Les précautions extraordinaires dont on s'est servi et « dont on se sert, annoncent l'approche, ou d'un grand « mouvement prévu dans cette ville, ou d'un danger « existant. Les motifs qui ont déterminé les mesures « de police doivent être connus du département.

« Nous vous requérons, citoyens municipaux, de « nous rendre compte, par écrit et sans retard, 1° de « l'état de situation de la ville de Lyon; 2° des causes « qui vous ont déterminés à faire placer des canons « autour de l'hôtel-commun; 3° des arrestations faites « le jour d'hier et des motifs de détention des individus « arrêtés.

« Jaloux de concourir avec vous au maintien de l'ordre

« et de l'exécution des lois, ou de partager les dangers « qui peuvent menacer la chose publique, il est de notre « devoir de connaître les mesures que la nécessité com- « mande, comme de prendre celles qui peuvent calmer « les inquiétudes des citoyens. »

Sur les six heures et demie, les bruits publics devenant plus inquiétans pour la tranquillité publique, les citoyens Bonamour et Achard, sur l'invitation de l'assemblée, se sont rendus auprès du citoyen maire pour le prier de se rendre au Directoire du département.

Il est entré accompagné de deux officiers municipaux. Il a dit que, d'après tous les rapports qui lui étaient faits, la ville lui paraissait tranquille; que la Municipalité s'occupait de la réponse demandée par le département à sa lettre du matin, et qu'elle la lui ferait parvenir sous peu d'instans.

D'après cette assurance, le Directoire s'est séparé sur les neuf heures et demie du soir.

Fait au Directoire, en séance publique, à Lyon, les jour, mois et an que dessus.

Extrait collationné

GONON.

Extrait du registre des délibérations du Directoire du département de Rhône-et-Loire.

Dans la séance publique du jeudi 7 février 1793, où étaient les citoyens Granchamp, président; Couturier, Belleville, Achard, Bonamour, Ferrand, Borde,

« quelles elle a été par vous requise, 1° la situation de « la ville est assez satisfaisante malgré les efforts de la « rage impuissante des royalistes; 2° quelques mouve- « mens qui n'ont point eu de suite ont nécessité le « placement des canons autour de l'hôtel-commun; « 3° quant aux arrestations faites le jour d'hier, plu- « sieurs ont été faites d'après des dénonciations for- « melles; plusieurs personnes ont été arrêtées seule- « ment d'après leur réputation bien connue d'incivisme; « plusieurs filoux, voleurs et autres gens suspects ont « été saisis. Nous avons établi trois comités pour faire « le dépouillement des verbaux d'arrestation et des « accusations, et renvoyer aux tribunaux respectifs.

« Le conseil-général de la commune, infiniment « convaincu de votre zèle à concourir au maintien de « l'ordre et à l'exécution des lois, invite les corps ad- « ministratifs à se réunir à lui pour coopérer à la re- « cherche et expulsion complète de nos ennemis inté- « rieurs.

« Agréez nos salutations fraternelles. *Signé* : Ber- « trand, faisant fonction de maire; Destefanis, offi- « cier municipal; Sautemouche, officier municipal; « Turin, officier municipal; Laussel, procureur de la « commune.

« *P. S.* Nous vous observerons que les visites domi- « ciliaires n'ont point été faites par des citoyens armés, « mais seulement par les commissaires que nous avons « nommés à cet effet. Il était enjoint aux citoyens « armés de rester à la porte des domiciles. Nous vous « faisons passer la copie de la réquisition donnée « par nous aux commissaires. Aucun des amenés n'a « formé de plaintes sur la manière dont la visite s'est « faite.

Copie de la réquisition donnée aux commissaires nommées par le conseil-général de la commune, pour faire les visites domiciliaires.

« Nous, maire et officiers municipaux de la ville de « Lyon, requérons les différens commandans, offi- « ciers et sous-officiers de la garde nationale qui seront « requis par les porteurs de la présente, commissaires « dénommés par le conseil-général de la commune, « pour faire la visite domiciliaire, à la forme de la loi, « et leur prêter assistance. La garde nationale se tien- « dra toujours dans l'extérieur du domicile des citoyens, « à moins que quelques actes de violence n'exigent son « secours. Donné en la maison-commune, ensuite de « la délibération du conseil-général de la commune à « Lyon, le cinq février mil sept cent quatre-vingt-treize. »

Lecture faite de cette lettre, et d'après les nouvelles assurances données par les deux officiers municipaux;

Ouï le procureur-général-syndic en ses conclusions;

Il a été arrêté de faire une adresse aux citoyens de la ville de Lyon, qui puisse les rassurer sur les différentes mesures que la tranquillité publique a paru exiger.

Suit la teneur de l'adresse telle qu'elle a été adoptée par le Directoire :

« Citoyens,

« Des complots s'ourdissent dans les ténèbres contre la sûreté publique; on médite la violation des lois; on médite d'avilir la majesté du peuple; des mouvemens sourds se précipitent, les agitations se succèdent, les

inquiétudes s'augmentent, une commotion dangereuse se prépare; des ennemis conspirateurs attentent à votre repos.

« Que l'œil de la vigilance soit attentif. Veillez, citoyens, au salut de votre cité; percez l'obscurité des projets qui se trament contre votre tranquillité : vos mandataires veilleront aussi; placés au poste que votre confiance leur a assigné, ils ne trahiront point vos intérêts ni votre espoir; soutenus de votre courage, de votre fermeté, de votre respect pour la loi et les autorités constituées, ils n'ambitionnent que de vous voir ralliés autour d'elles, de partager vos dangers et d'affermir le gouvernement républicain par la paix et le bonheur de leurs concitoyens. Au nom de l'union et de la fraternité, ils vous invitent à rester dans le calme; surveillez les malveillans, les agitateurs; déconcertez leurs mesures en les dénonçant à vos magistrats; et gardez-vous surtout de croire que, si vous les avez choisis pour défendre vos intérêts, s'ils ont eu votre confiance, ils soient indignes de votre choix, et qu'ils puissent trahir leurs promesses et leurs engagemens. »

A trois heures après midi, le Directoire considérant que l'état actuel de la ville laisse entrevoir une fermentation sourde dans les esprits qui pourrait faire soupçonner une explosion dangereuse;

Ouï le procureur-général-syndic en ses conclusions;

A arrêté d'en faire part à la municipalité par une lettre adoptée en ces termes :

« Lyon, le sept février mil sept cent quatre-vingt-treize.

« Nous avons reçu, citoyens, les explications que vous nous avez données; 1° sur l'état actuel de la ville

de Lyon; 2° sur les causes qui ont exigé les mesures que vous avez prises; 3° et enfin, sur les motifs qui ont déterminé les visites et les arrestations domiciliaires que le conseil-général a ordonnées.

L'administration voit avec plaisir que les mouvemens tumultueux qui s'étaient annoncés n'aient été suivis d'aucun effet désastreux; mais sa prévoyance lui fait craindre que le calme qui paraît régner dans la ville ne soit qu'apparent; que les malveillans ne saisissent adroitement le moment où la force aura diminué pour exécuter leurs coupables projets d'introduire la division parmi les citoyens. Par ces considérations, elle a pensé qu'il était à propos de les intimider par une force armée suffisante pour les contenir ou les réprimer. C'est pourquoi elle vous invite et vous requiert au besoin de donner les ordres nécessaires pour que la force armée soit sur un pied respectable et égal au moins à celui qui existait la nuit précédente, capable d'en imposer aux agitateurs, pour qu'enfin il n'y ait aucun prétexte pour apporter du trouble dans cette cité. Si, dans ce moment et contre toute attente, les postes n'étaient pas suffisamment renforcés, elle espère que vous voudrez bien les faire doubler ou tripler, suivant l'exigence des cas: les citoyens ont droit d'attendre cette sécurité, cette protection de la loi que sollicitent l'intérêt public et la tranquillité générale.

Deux membres du conseil-général de la commune de Lyon sont entrés; ils ont annoncé qu'ils venaient communiquer fraternellement au Directoire, de la part du conseil-général de la commune de Lyon, d'après la lettre qu'il venait de recevoir.

Ils ont dit que le conseil-général, surpris de voir dans la soirée d'hier une force aussi considérable sous

les armes, avait appris que c'était à la réquisition du maire; que le maire, n'ayant point fait part au conseil de la commune des motifs qui l'avaient déterminé, n'avait pu recevoir l'approbation du conseil.

Que cependant, comme il se répandait des bruits alarmans dont la vérité pouvait nécessiter une mesure extraordinaire, le conseil de la commune avait nommé deux commissaires, qui s'étaient transportés aux prisons, à l'arsenal, et dans tous les différens quartiers de la ville; que, sur leur rapport fait au conseil-général de la commune en permanence, il était constaté que les prisons étaient tranquilles; que la *guillotine*, divisée en trois parties, était fermée sous clef; que la générale ayant battu dans plusieurs quartiers entre neuf et dix heures du soir, il s'était formé dans différentes places d'armes une masse de gens armés; que, sur la réquisition des commissaires, de ces gens armés, les uns mirent bas les armes, et rentrèrent dans leurs foyers, les autres dirent qu'ils ne les quitteraient qu'autant que l'excédant de la force armée et les troupes de ligne qui avaient été commandées pour la nuit seraient rentrées dans leurs foyers.

Que cette considération, jointe à la tranquillité apparente de la ville, nécessita le conseil de la commune à requérir la rentrée de tout l'excédant de la force armée : ce qui fut exécuté sur les onze heures; qu'alors la garde de la ville a été conférée au même nombre de gardes qu'elle a coutume de l'être.

Que cet état de tranquillité continue et doit se soutenir par les soins du conseil-général; que douze de ses membres vont passer la nuit pour surveiller, et que l'excédant de garde extraordinaire, que paraît désirer le Directoire, peut être inutile dans ce moment, avec

d'autant plus de raison, que le service de la garde extraordinaire de la nuit dernière, ayant fatigué les citoyens, il paraissait convenable de leur laisser prendre du repos.

Et sur ce qu'il a été observé par le Directoire, aux citoyens commissaires, qu'il paraissait surprenant qu'on eût consigné à la porte du Directoire, sur les huit heures du soir, une garde de dix hommes avec défense de ne laisser entrer ni sortir personne, les citoyens commissaires ont déclaré que cette mesure ne provenait absolument point du conseil-général de la commune, et que c'était sans doute par l'erreur de quelque sous-chef, avec d'autant plus de raison, que cette garde n'y était restée que quelques instans. Le Directoire a observé qu'elle était restée trois quarts d'heure.

Le citoyen président pour justifier les craintes énoncées dans la lettre ci-dessus transcrite à la Municipalité, a communiqué différentes pièces qui étaient parvenues au président, sous enveloppe à son adresse, avec invitation d'en faire part à l'administration et qui semblent annoncer quelques intentions de malveillance. Les commissaires du conseil ont demandé qu'il leur fût délivré copie de ces pièces, pour être communiquées au conseil-général de la commune.

Le Directoire a promis d'en faire délivrer des copies collationnées dans la matinée de demain; et après avoir ouï le procureur-général syndic,

Il a été arrêté que lesdites pièces au nombre de trois, qui sont : 1° une lettre du maire de Lyon signée Nivière Chol, du 7 février 1793; 2° un procès-verbal fait par le citoyen Villard, lieutenant de la gendarmerie nationale, à pied, de cette ville, du 7 février 1793; 3° une copie certifiée par le citoyen maire d'une

lettre à lui écrite en date dudit jour, 7 février 1793, seront déposées aux archives de l'administration pour servir au besoin.

Les commissaires du conseil-général de la commune de Lyon se sont retirés.

Suit la teneur de la lettre écrite par le maire de Lyon aux administrateurs du département.

« Lyon, le sept février mil sept cent quatre-vingt-treize.

« Citoyens administrateurs,

« L'autorité municipale a été anéantie, hier, en ma personne, par une partie des citoyens qui se trouvaient assemblés en conseil-général de la commune.

« Des précautions urgentes qui ne pouvaient être différées d'un moment, et que j'ai prises, ont été blâmées, on m'en a même disputé le droit; mais la patrie n'a pas moins été sauvée d'un jour.

« Je joins ici la copie d'une lettre qui vient de m'être adressée, il y a une heure; elle est sans signature, il est vrai, mais j'atteste sur serment que les mêmes faits qui y sont détaillés m'avaient été rapportés par un des citoyens qui avaient eu le malheur de se trouver dans cette assemblée clandestine.

« Citoyens administrateurs, je dépose dans vos mains la Mairie, et je me repose sur vous, pour empêcher que l'on ne sacrifie la vie des citoyens qui sont sous la protection de la loi. Vous connaissez les dangers, vous agirez sans doute vigoureusement. Rappelez-vous que le massacre de la Saint-Barthélemy ne souilla pas les murs de Lyon, ou du moins, que celui qui y avait l'au-

torité première ne voulut jamais y tremper; loin de là, il s'y opposa.

« NIVIÈRE-CHOL, *maire.* »

Le Directoire a cru devoir y faire la réponse suivante qui lui a été envoyée à huit heures du soir.

« Citoyen,

« La loi nous défend d'accepter votre démission dans des circonstances ordinaires, et à plus forte raison dans des momens difficiles; l'intérêt de la chose publique exige que vous soyez à votre poste; l'administration vous invite de vous y rendre; la nécessité vous le commande, plus encore la dénonciation qui vous a été faite : le danger est assez pressant pour vous y déterminer, et pour presser l'exécution des mesures que l'administration a cru devoir prendre pour la sûreté publique.

« Fait en Directoire, en séance publique, à Lyon, les jour, mois et an que dessus.

« Extrait collationné,

« GONON.

Lyon, le 9 février 1793.

Citoyen ministre,

Quelque diligence que j'aie pu faire, j'ai été quatre jours à me rendre à Lyon. Les chemins sont dans un état affreux, tant par rapport aux pluies continuelles

que parce qu'on n'y a pas travaillé depuis quatre ans.

Partout où je me suis arrêté, j'ai eu soin de m'informer et de l'esprit public et de l'état des subsistances. Il règne en général une grande variété d'opinions, mais il m'a paru qu'elles se réunissaient toutes en faveur de la liberté. Quant à l'état des subsistances, il n'est pas partout le même. Le département de Seine-et-Marne, où la récolte a été abondante, est bien pourvu. Celui de l'Yonne et celui de la Côte-d'Or le sont moins et paient le pain plus cher; mais ils ne sont pas prêts à en manquer. Il en est de même du département de Saône-et-Loire et de Lyon.

Lyon est en ce moment très agité. Il y a eu des visites domiciliaires mercredi dernier, qui ont beaucoup alarmé. On a arrêté beaucoup de monde, on craint des massacres. Le maire et quelques officiers municipaux viennent de donner leur démission. Enfin cette nuit on a sonné le tocsin, on a crié au feu, à l'arsenal, et toute la ville a été en rumeur. Je crois pourtant que le feu n'a pas été considérable.

Pour en revenir aux chemins, je crois qu'il est de la plus grande importance de soigner cette partie de l'administration beaucoup trop négligée. Il y a presque partout des matériaux ramassés; on ne les emploie pas, et les aubergistes et les postillons disent que ces matériaux sont en tas depuis long-temps, et qu'on les y laisse pour les faire payer plus d'une fois au gouvernement; j'ignore s'ils ont raison. Je compte vous adresser un mémoire avec quelques vues sur l'entretien des chemins.

Je vais partir pour Marseille; je ferai en sorte de vous écrire en route.

CASTERA.

Extrait du registre des délibérations du Directoire du département de Rhône-et-Loire.

Dans la séance publique du dimanche dix février mil sept cent quatre-vingt-treize, où étaient les citoyens Grandchamp, président; Couturier, Belleville, Achard, Bonamour, Ferrand, Borde, Santallier, administrateurs; Meynis, procureur-général-syndic, et Gonon, secrétaire-général;

Le président a fait part d'une lettre du Maire de la ville de Lyon, dont la teneur suit :

« Du neuf février mil sept cent quatre-vingt-treize.

« Nivière-Chol aux administrateurs du département de Rhône-et-Loire.

« Lorsqu'on n'a plus en son pouvoir les moyens suffisans pour exercer une place importante, la première de toutes les lois, le salut de l'État, commande impérieusement de la faire passer en d'autres mains.

« Mes facultés morales et physiques se trouvent en ce moment-ci épuisées. Ce serait nuire à la chose publique que de me remettre à la tête d'une administration. Je persiste donc dans ma démission de maire de la ville de Lyon.

« J'ai constamment, depuis le commencement de la révolution, sacrifié pour l'établissement de la liberté et de l'égalité ma fortune et ma santé. Mes forces ne me permettent pas d'aller combattre l'ennemi; mais j'en emploierai les restes à élever mes enfans dans les

principes de la véritable liberté, c'est-à-dire à être esclaves de la loi. *Signé* Nivière-Chol. »

Sur quoi ouï le procureur-général-syndic;

Il a été arrêté que copie de cette lettre serait envoyée au district de Lyon, pour la faire passer à la municipalité de la même ville.

Fait en directoire en séance publique, à Lyon, les jour, mois et an susdits.

Extrait collationné,

GONON.

Extrait du registre des délibérations du Directoire du département de Rhône-et-Loire.

Dans la séance publique du dimanche dix-sept février mil sept cent quatre-vingt-treize, où étaient les citoyens Grandchamp, président; Belleville, Achard, Bonamour, Ferrand, Borde, Santallier, administrateurs; Meynis, procureur-général-syndic, et Gonon, secrétaire-général.

Un membre a observé que, quoique la tranquillité publique parût rétablie à Lyon, il n'était pas moins du devoir de l'administration de rendre compte à la Convention nationale et au ministre de l'intérieur de l'état de cette ville dans cette circonstance.

Sur quoi ouï et ce requérant le procureur-général-syndic;

Le Directoire a arrêté qu'extraits de ses séances des six, sept, huit et dix février présent mois, seraient

envoyés au président de la Convention nationale et au ministre de l'intérieur.

Extrait collationné,

GONON.

Extrait du registre des délibérations du Directoire du département de Rhône-et-Loire.

Dans la séance publique du lundi dix-huit février mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an II de la République française, où étaient les citoyens Grandchamp, président; Couturier, Belleville, Achard, Bonamour, Ferrand, Borde, Santallier, Sauzéas, administrateurs; Meynis, procureur-général-syndic, et Gonon, secrétaire-général;

Un membre a rendu compte que le club central des Amis de la liberté et de l'égalité venait d'être forcé, des meubles et effets enlevés par un attroupement de malveillans.

Le Directoire, considérant que cet attentat est une violation faite à un asile infiniment respectable, qu'il ne peut être que l'effet d'une malveillance qui tend à renouveler le désordre et à augmenter les troubles qui ont fait craindre ces jours passés pour la tranquillité publique;

Ouï le procureur-général-syndic en ses conclusions;

Il a été arrêté qu'il sera sur-le-champ écrit à la Convention nationale et au ministre de l'intérieur. Et le projet de lettre ayant été présenté, il a été adopté dans la forme suivante :

« L'administration, depuis quinze jours, est à lutter « contre les malveillans de tous les genres qui ne ces- « sent d'agiter cette cité et d'y exciter des fermenta- « tions désastreuses. Tant qu'elle a pu tenir les rênes « de l'autorité et maintenir la tranquillité publique, « elle s'est dispensée de vous informer des mouvemens « qu'elle ne croyait que passagers; mais aujourd'hui « ces mouvemens prennent un caractère de gravité « alarmant qu'il n'est plus en son pouvoir d'arrêter par « la force de la persuasion ni l'appareil des armes. La « division gagne parmi les citoyens, si vous n'apportez « par une réunion de mesures le calme dans une cité « malheureuse dont les propres enfans déchirent le « sein.

« Nous vous demandons instamment, citoyens, des « commissaires pour pacifier notre ville. Le besoin est « pressant, hâtez-en l'envoi, si vous voulez sauver la « seconde ville de l'État.

« Nous vous enverrons dans d'autres momens les « procès-verbaux de notre administration; le temps, « les circonstances, ne sont pas de nature à attendre la « lenteur des expéditions. »

Extrait collationné,

GONON.

Extrait du registre des délibérations du Directoire du département de Rhône-et-Loire.

Dans la séance publique du mardi dix-neuf février 1793, où étaient les citoyens Grandchamp, président;

Belleville, Achard, Bonamour, Ferrand, Borde, Santallier, administrateurs; Meynis, procureur-général-syndic, et Gonon, secrétaire-général.

Le président a fait part d'une lettre de la Municipalité de Lyon (1), dont la teneur suit :

« Lyon, 19 février 1793.

« Citoyens,

« Comme nous, vous savez que le danger de la cité est imminent; le moment est venu où les administrateurs doivent se réunir pour faire cesser les troubles causés par des ennemis de la tranquillité publique; c'est en conséquence de ce principe que nous vous invitons à vous rendre dans notre sein pour prendre des mesures convenables sans délai. *Signé* Bertrand, maire par intérim. »

Sur quoi ouï le procureur-général-syndic en ses conclusions, le Directoire a arrêté que les membres ici présens se transporteraient sur-le-champ dans le sein de la commune, pour aviser fraternellement aux mesures que les circonstances exigeront.

GONON,
secrétaire-général.

(1) M. Nivière avait été réélu maire par les assemblées primaires convoquées le 17 février, avec une majorité de près de neuf mille suffrages sur onze mille votans. La municipalité, consternée de cette nomination, contre laquelle Chalier faisait déjà protester dès le 18, réunit des forces et voulut enlever huit pièces d'artillerie de l'arsenal, que les sections opposées, maîtresses des lieux, lui refusèrent. (*Note de l'Editeur.*)

Extrait du registre des délibérations du Directoire du département de Rhône-et-Loire.

Dans la séance publique de mercredi vingt février 1793, où étaient les citoyens Grandchamp, président, Belleville, Achard, Bonamour, Ferrand, Borde, Santallier, administrateurs du Directoire; Pipon, Maillan, administrateurs du conseil; Meynis, procureur-général-syndic, et Gonon, secrétaire-général.

Sur les cinq heures du soir, la Municipalité de Lyon a envoyé des députés au Directoire pour prier les membres de vouloir assister à une délibération où il est question de prendre des mesures vigoureuses et définitives pour rétablir la paix et contenir les factieux.

Le Directoire considérant que l'absence de tous les membres du Directoire laisserait trop long-temps les opérations de l'administration en souffrance, après avoir ouï le procureur-général-syndic, a délibéré et arrêté que deux de ses membres se rendraient sur-le-champ au conseil de la commune, savoir: les citoyens Achard et Pipon, pour faire part du présent arrêté ainsi que de ses motifs. Le citoyen président et le citoyen Borde, ont été invités de se rendre auprès des citoyens Achard et Pipon, pour leur déclarer au nom du Directoire, que l'administration s'en rapportait à leur sagesse et prudence pour prendre les mesures convenables, mais à la charge de vouloir en référer au Directoire avant l'exécution d'aucun parti ultérieur et définitif.

Le citoyen, président par intérim, a fait part

d'une lettre du ministre de l'intérieur, dont la teneur suit :

Le ministre de l'intérieur, par intérim, aux administrateurs du département de Rhône-et-Loire.

Paris, le 14 février 1793.

Je suis informé qu'il a été fait à Lyon une visite domiciliaire à la suite de laquelle beaucoup d'arrestations ont eu lieu. Une lettre qui m'est écrite sous la date du 9, porte qu'on craint des massacres; que le maire et quelques officiers municipaux ont donné leur démission; que pendant la nuit du 8 au 9, on a sonné le tocsin, crié au feu à l'arsenal, et que toute la ville a été en rumeur : j'ai peine à croire à tous ces évènemens, car votre devoir étant de m'en informer, vous n'y auriez pas manqué aussi gravement. J'attends, sur ce, la plus prompte réponse.

GARAT.

Sur quoi, ouï et ce requérant le procureur général-syndic, le Directoire a arrêté que copie collationnée de cette lettre serait sur-le-champ adressée à la Municipalité.

GONON,
Secrétaire-général.

Extrait du registre des délibérations du Directoire du département de Rhône-et-Loire.

Dans la séance publique du jeudi vingt-un février 1793,

Où étaient les citoyens Grandchamp, président, Belleville, Achard, Bonamour, Ferrand, Borde, Santallier, administrateurs; Pipon, Maillant, administrateurs suppléans; Meynis, procureur-général-syndic, et Gonon, secrétaire-général;

Un membre a observé que la Municipalité de Lyon, n'ayant point accusé la réception de la lettre du ministre de l'intérieur qui lui a été envoyée hier officiellement, il paraissait convenable, afin de répondre à cette lettre, de savoir quel était l'état actuel de la ville; et pour y parvenir, il a été arrêté, après avoir ouï le procureur-général-syndic, que les citoyens Achard et Pipon, commissaires du Directoire à la permanence des trois corps administratifs, seraient invités d'aller engager l'officier municipal qui fait les fonctions de maire, ainsi que le procureur de la commune, de vouloir se rendre au Directoire, pour lui donner les renseignemens tels qu'ils puissent servir de base à la correspondance demandée par la lettre du ministre de l'intérieur.

Un instant après sont entrés les citoyens Noël, officier municipal faisant les fonctions de maire, le citoyen procureur de la commune, suivis des citoyens Matheron, administrateur du district de la ville de Lyon, et Bourbon, procureur-syndic du même district.

Le citoyen président a prié la Municipalité de vouloir déclarer si elle avait reçu la lettre du ministre

Garat; il lui a été répondu que oui, et qu'elle avait été lue hier dans un comité secret.

En conséquence le président lui a demandé : 1° quel était l'état actuel de la ville. Le procureur de la commune a répondu qu'elle jouissait d'une tranquillité apparente.

2° A combien se portait le nombre des troupes auxiliaires; a répondu : A cent cinquante dragons et mille à onze cents volontaires.

3° Quelle était la cause des différentes arrestations qui se faisaient, depuis hier, de plusieurs citoyens; a répondu : Différentes dénonciations faites au comité de surveillance contre ceux qui ont pillé et dévasté le club central; qui se sont emparés illégalement du poste de l'arsenal; qui ont méconnu et menacé les autorités constituées; qui, sans réquisition, ont fait battre la générale; enfin, contre tous ceux qui ont été les moteurs et fauteurs des troubles faits depuis trois jours à la tranquillité publique.

4° Quels sont les motifs des différens désarmemens qui se sont faits chez plusieurs personnes; a répondu : Ces motifs tiennent à la surveillance active de la Municipalité : plusieurs citoyens, parmi lesquels on compte des notaires, des avoués, des huissiers, qui, mécontens des refus qu'ils ont essuyé de certificats de civisme, ont tenu des propos qui tendaient à troubler la tranquillité publique, et chez lesquels on a trouvé des instrumens et des armes prohibés par les lois, même trois poignards dans une seule canne.

Le procureur de la commune a ajouté que les dénonciations avaient fait découvrir beaucoup de gens, sans aveu ou suspects, des ci-devant nobles même, qui, sous le costume de perruquier, cherchaient à

fomenter des troubles, ou à cacher leur malveillance.

5° A combien se portait le nombre des personnes arrêtées; a répondu : A dix ou douze qui ont été ou qui seront incessamment traduites au directeur du jury, et celui des personnes désarmées de quarante à cinquante.

Le maire par intérim, et le procureur de la commune, ont promis à l'administration que la Municipalité lui ferait passer incessamment les procès-verbaux et pièces justificatives des arrestations et désarmemens.

Le citoyen Matheron, administrateur du district, a dit que si les corps administratifs étaient comme ils sont permanens, il ne devait rien être fait que de l'avis des trois corps, et que cependant, le district n'était instruit ni des arrestations ni des désarmemens.

Le citoyen Bonamour, administrateur du département, a fait la même observation et s'est plaint qu'au mépris de l'arrêté du Directoire d'aujourd'hui, on ait fait apposer des affiches au nom des trois corps administratifs.

Le procureur-général-syndic s'est plaint aussi que la Municipalité ait fait faire des arrestations sans que le département en fût instruit. Le comité de surveillance de la Municipalité, a-t-il ajouté, ne peut ordonner des arrestations; il faut qu'il en réfère au conseil-général de la commune. Cette mesure peut retomber sur les trois corps, et il serait bien douloureux que n'y ayant pas coopéré, leur responsabilité fût compromise.

Le citoyen Laussel, procureur de la commune, a dit que la loi du 11 août 1792, autorise le comité de surveillance a exercer le droit des juges de paix, quand il s'agit de sûreté publique.

Le citoyen Matheron a observé qu'à la forme de

cette loi du 11 août 1792, les procès-verbaux doivent être communiqués au district pour y être ensuite fait droit par le département.

Le citoyen Bourbon, procureur-syndic du district, a demandé que le comité de surveillance fût assisté d'un commissaire de chaque corps administratif et de deux de la Municipalité, afin de punir les vrais coupables comme de renvoyer les innocens. Il a demandé ensuite, qu'au nom des trois corps administratifs, il fût fait sur-le-champ une proclamation pour rassurer les esprits justement alarmés des mesures dont l'inquiétude publique cherche encore à se faire un moyen pour troubler la tranquillité.

Le procureur-général-syndic a observé que n'ayant vu ni les procès-verbaux, ni les motifs d'arrestations, la loi du 11 août pouvait bien ne pas s'appliquer à l'espèce; que, dans les circonstances, c'était un délit très grave à la vérité, mais un délit arrivé sur un point de la république, qui ne paraissait point avoir pour objet une révolution subversible des principes du gouvernement, ou une conspiration contre l'État, les seuls crimes que semble avoir voulu atteindre la loi du 11 août; conséquemment que les coupables devaient être renvoyés aux juges de paix.

Le procureur de la commune a prétendu que la loi du 11 août était applicable, parce que la sûreté publique était décidément compromise; que les coupables attentaient aux principes de la république en détruisant les clubs, en voulant brûler l'arbre de la liberté, en criant Vive Louis XVII! que tous ces délits annonçaient un projet formel de conspiration.

La loi du 11 août a été lue. Un membre a observé que dans le cas de cette loi, c'est au comité seul de

surveillance de la Municipalité, de lancer les mandats d'amener, les corps administratifs ne pouvant le faire.

Mais le procureur-général-syndic a dit que la liberté individuelle était assez précieuse pour que chaque dénonciation fût examinée par le conseil municipal, et non point par un simple comité de surveillance, avant d'amener les coupables.

Le procureur de la commune a observé que la municipalité se divisant en bureaux, le bureau de surveillance et de police, comme délégué, pouvait décerner des mandats d'amener.

Il lui a été observé que ce bureau, semblable à un comité, ne pouvait ordonner qu'après en avoir référé au conseil-général, et qu'aucun mandat ne pouvait être que le résultat du vœu du conseil-général de la commune. En conséquence, l'administration a invité et requis qu'à l'avenir les arrestations et les visites domiciliaires, quoique faites sur dénonciation, fussent vérifiées et jugées par le conseil de la commune, et non par un simple comité de surveillance.

Cette discussion a ramené à la question de savoir si, sur la proposition du procureur-syndic du district, on ne devrait pas faire une proclamation au nom des trois corps administratifs.

Il a été observé par le procureur-général-syndic que la loi du 11 août, dont l'application est réclamée par le procureur de la commune, établissant le Directoire du département juge, d'après l'avis du district, le Directoire ne pouvait se mêler d'une proclamation sur des faits dont les motifs et les preuves ne sont pas encore parvenus à sa connaissance.

Enfin, sur la question agitée si la permanence des

corps administratifs continuerait d'exister, il a été reconnu et arrêté qu'attendu la tranquillité qui règne dans la ville, attendu que les opérations des trois corps administratifs souffriraient si tous les membres ne se trouvaient réunis à leurs postes respectifs, cette permanence cesserait à l'instant. La Municipalité a été invitée de redoubler de zèle et d'activité pour que cette tranquillité ait la durée qu'on doit attendre de sa vigilance et de ses sollicitudes.

Pour extrait collationné,

GONON, *secrétaire-général.*

(*La fin au prochain numéro.*)

LA TROUPE

DE MOLIÈRE.

On a imprimé, en tête de plusieurs éditions de Molière, une prétendue *Histoire* de sa troupe qui, empruntée au *Mercure* et à l'ouvrage des frères Parfait, n'est qu'une biographie des acteurs dont Molière était le directeur et le camarade, mais non une Histoire proprement dite, non plus qu'un journal, de son théâtre et de sa régie. Ainsi on voit bien dans ce morceau que telle actrice était plus que légère, que tel acteur était habituellement sifflé par le public; mais en quoi ces détails établissent-ils une différence entre les artistes dramatiques du XVIIe siècle et les nôtres? Ce qu'on voudrait, et ce que, sur la foi du titre, on espérerait y trouver, ce sont des détails sur l'administration théâtrale et la mise en scène à cette époque, sur les réglemens et les recettes d'alors : or c'est ce qu'on y chercherait vainement.

L'absence de ces renseignemens nous a donné le désir de les recueillir là où ils pouvaient se trouver enfouis. C'est dans ce but que nous avons sollicité et obtenu de M. le directeur de la Comédie-Française d'être admis à compulser les archives de cette société. Voici quel a été le résultat de nos investigations.

Il existe trois registres de la troupe de Molière.

Le premier embrasse du 16 avril 1663 au 6 janvier 1664;

Le second du 12 janvier 1664 au 4 janvier 1665;

Le troisième du 29 avril 1672 au 21 mars 1673.

A défaut d'une série non interrompue de registres, ceux-ci sont peut-être ceux qu'il était le plus important de retrouver, car ils enclavent en quelque sorte la carrière théâtrale de Molière, à Paris, où sa troupe vint se fixer le 24 octobre 1658, et où il mourut le 17 février 1673.

La troupe de Molière ne jouait que trois fois par semaine, les mardi, vendredi et dimanche. Ce long intervalle de l'une à l'autre représentation faisait que la curiosité du public demeurait un très long temps sans être satisfaite quand une pièce avait réussi, et que son succès se prolongeait pendant des mois entiers, interdisant la scène à toute autre œuvre. Ainsi *la Critique de l'École des Femmes*, représentée pour la première fois le 1er juin 1663, en compagnie de *l'École des Femmes*, reprise à cette occasion, fut donnée sans interruption avec cette pièce jusqu'au 12 août suivant : ce n'est qu'à partir de cette époque que les représentations cessèrent d'être consécutives et que les habitués virent varier leurs plaisirs.

Il est une autre habitude de la troupe de Molière qui devait donner lieu à de nombreuses et bruyantes réclamations, du moins de la part des auteurs : Molière faisait représenter ses pièces presque tous les soirs; d'autres noms que le sien figuraient bien rarement sur l'affiche.

Ainsi dans le premier registre, qui renferme le détail de 99 représentations, nous voyons Molière com-

poser le spectacle entier avec une de ses pièces 8 fois (1), avec deux 55 fois; 30 fois ses œuvres, peu nombreuses encore en 1663, fournissent une des deux pièces représentées; 6 fois seulement la scène est entièrement laissée à d'autres auteurs. C'est donc pour Molière un total de 63 soirées complètes et de 30 soirées en partage; tandis que tous les autres auteurs ensemble ne comptèrent que 6 représentations pleines et 30 demi représentations. Ces auteurs furent Corneille (*Cinna*, *Sertorius* et *le Menteur*, 17 fois), Tristan (*Mariane*, 9 fois), Rotrou (*Venceslas*, 5 fois), et Scarron (*Don Japhet*, *l'Héritier ridicule*, 5 fois).

Dans le second registre, contenant le détail de 87 représentations, on ne voit pas Molière se montrer beaucoup plus traitable envers ses rivaux, ou plutôt envers ceux que ses ennemis pouvaient donner pour tels; car Corneille en était déjà à *Sophonisbe*, et Racine en était encore aux *Frères ennemis*. Molière, sur ces 87 soirées, en remplit seul 62 (8 avec une seule de ses pièces, 54 avec deux); 15 fois il eut de moitié avec un autre auteur les honneurs de la représentation; 10 fois seulement il céda complètement la place. Sur ces 25 représentations, Racine en compta 14 pour sa *Thébaïde*; l'auteur anonyme de *la Bradamante ridicule* 5, et Corneille (2) et Scarron (3) 3 chacun.

Le dépouillement du troisième registre montre que, huit ans plus tard, le répertoire était encore moins accessible aux autres auteurs dramatiques. Du 29 avril 1672 au 17 février 1673, on trouve le détail de 118 repré-

(1) *Le Dépit amoureux* seul 6 fois, *l'Étourdi* seul 2 fois.

(2) *Sertorius* 2, *Cinna* 1.

(3) *L'Héritier ridicule* 2, *Dom Japhet* 1.

sentations; 4 fois seulement Molière ne fournit rien (1), 2 fois il admit un autre auteur en partage (2), et 112 fois il occupa la scène à lui seul.

Les recettes, à cette époque, étaient beaucoup plus fortes que celles d'aujourd'hui, par rapport aux frais quotidiens et aux frais extraordinaires. Nous donnerons tout à l'heure le détail des dépenses, voici d'abord le relevé des recettes des trente-deux représentations consécutives de *l'École des Femmes* et de *la Critique*, mentionnées plus haut et données durant l'été :

	Liv.	S.		Liv.	S.
1re. — Vendredi 1er juin 1663. —	1,557	»	17e. — Dimanche 8 juillet 1663. —	702	«
2e. — Dimanche 3. —	1,131	»	18e. — Mardi 10. —	532	«
3e. — Mardi 5. —	1,352	10	19e. — Vendredi 13. —	570	10
4e. — Vendredi 8. —	1,426	10	20e. — Dimanche 15. —	711	«
5e. — Dimanche 10. —	1,600	«	21e. — Mardi 17. —	482	«
6e. — Mardi 12. —	1,356	10	22e. — Vendredi 20. —	863	«
7e. — Vendredi 15. —	1,731	«	23e. — Dimanche 22. —	780	«
8e. — Dimanche 17. —	1,265	«	24e. — Mardi 24. —	422	«
9e. — Mardi 19. —	842	10	25e. — Vendredi 27. —	790	«
10e. — Vendredi 22. —	1,025	10	26e. — Dimanche 29. —	725	«
11e. — Dimanche 24. —	800	«	27e. — Mardi 31. —	757	«
12e. — Mardi 26. —	957	«	28e. — Vendredi 3 août 1663. —	651	05
13e. — Vendredi 29. —	1,300	«	29e. — Dimanche 5. —	462	«
14e. — Dimanche 1er juillet 1663 —	1,209	«	30e. — Mardi 7. —	400	«
15e. — Mardi 3. —	950	«	31e. — Vendredi 10. —	682	«
16e. — Vendredi 6. —	850	«	32e. — Dimanche 12. —	392	«

Dans le premier registre, la septième des recettes enregistrées ci-dessus, se montant à 1731 livres, est la plus élevée. La plus faible est du 29 mai 1663; elle n'atteignit que le chiffre de 100 liv.

Les frais, à cette première époque, étaient peu considérables. Voici le détail de la dépense du jour de la

(1) On joua ces quatre jours-là *les Maris infidèles* de Hauteroche. Une fois cette comédie fut accompagnée de *l'Ami de tout le monde*.

(2) L'auteur du *Procureur dupé*, comédie qui fut représentée pour la première fois le 4 novembre 1672, qui n'eut que deux représentations, et dont nul *Dictionnaire des théâtres* ne fait mention.

plus forte recette; elle se trouve augmentée à cette représentation de beaucoup de frais accessoires qui ne se reproduisent pas tous habituellement :

Frais ordinaires.	55 liv.	3 s.
—— extraordinaires.	3	8
Pour les soldats.	9	«
A mademoiselle Marotte. . .	3	«
Aux assistans.	1	10
Pour l'augmentation de chandelle.	6	6
Pour le feu.	«	10
Pour la tarre de l'or léger. . .	13	«
A François.	2	«
Au menuisier en rabattant. . .	11	«
Total. . . .	104	17.

Il nous faut reprendre chacun de ces articles successivement :

Les *frais ordinaires* demeurèrent à peu près les mêmes durant toute la direction de Molière, car sur le troisième registre, à un intervalle de près de 10 ans, nous les voyons plusieurs fois portés à 54 liv. 2 sous. Les *frais extraordinaires*, compris ici pour 3 liv. 8 sous, prirent parfois un tout autre développement, et quoique les recettes ne fussent pas plus productives en 1673 qu'en 1663, nous voyons les frais extraordinaires de la première représentation du *Malade imaginaire*, porter à une somme de 373 livres 4 sous le total de la dépense du jour. Aux soirées suivantes elle se trouva réduite à 270 livres environ. Le grand nombre de figurans que demande la cérémonie de cette pièce explique ce surcroît de déboursés.

Les *soldats*, c'est-à-dire la garde de service, n'entraînaient alors qu'une dépense de neuf livres.

Mademoiselle Marotte Beaupré était une actrice de la troupe de Molière, qui, d'après cette mention assez souvent répétée, n'avait pas part de sociétaire, mais était payée par représentation. Son salaire ne varie jamais : trois livres.

Les *assistans* étaient les figurans sans doute.

Le *feu* n'est porté dans ce bordereau de dépense que pour *dix sous;* mais nous devons faire observer que c'est le bordereau d'une époque presque caniculaire, le 15 juin (1663).

La *chandelle* était le mode d'éclairage des théâtres de cette époque. S'il était économique, il n'était pas du moins, par les continuelles allées et venues des moucheurs, de nature à seconder l'illusion théâtrale. Nous devons dire, comme progrès, que sur le troisième registre, dans la dépense, à côté de l'article *chandelle*, on lit le mot *bougie*, mais aux seules représentations du *Bourgeois gentilhomme*, sans doute pour la fête donnée par Dorante à Dorimène avec l'argent de M. Jourdain.

La *tarre de l'or léger* était un déchet qui se reproduisait à chaque représentation sur le produit des recettes. La monnaie d'or étant alors celle dont se servaient presque uniquement la cour et les hommes de la haute finance, la rognure des pièces donnait lieu à des dépréciations assez marquées dont les théâtres se trouvaient victimes.

François était sans doute un garçon de théâtre. Mais comme cette mention n'est pas quotidienne, il est probable que les *deux livres* pour lesquelles il est

porté ici, étaient la rémunération de plusieurs jours de travail.

Le dernier article (*au menuisier, en rabattant*) est le paiement d'un mémoire. C'est une de ces dépenses qui ne se reproduisaient pas journellement.

Voici un autre détail de dépense du même registre; le 25 mai 1663, on donnait *Don Japhet;* la recette fut de 265 livres :

Frais ordinaires.	55 liv.	13 s.
A Craunier, pour des menus frais. .	1	10
A M. Ducroisy, pour une charité. .	11	»
Pour les Capucins.	1	»

On trouve souvent sur les registres des mentions de *charités*. On y voit même une fois figurer le prix de *deux messes;* mais c'est quelques jours après la mort de Molière, et sans aucun doute à l'occasion de cet évènement.

Quant aux *Capucins*, les aumônes à eux faites reviennent sans cesse pour des sommes de *dix sous* à *deux* et *trois livres*. Jusqu'en 1696 ces dons demeurèrent variables; mais à partir de cette époque les Comédiens Français consentirent à ce qu'il fût prélevé chaque mois, sur leurs recettes, une somme à répartir entre les plus pauvres couvens de Paris (1). Le 25 février 1699, cet abandon jusque là facultatif de la part

(1) Les Cordeliers, non compris dans le partage, adressèrent aux Comédiens la requête suivante :

« Chiers frères,

« Les Pères Cordeliers vous supplient très humblement d'avoir la bonté de « les mettre au nombre des pauvres religieux à qui vous faites la charité. Il

des directeurs, devint obligatoire, et une ordonnance de cette date porte que « le roi, voulant contribuer « au soulagement des pauvres, dont l'Hôpital-général « est surchargé, a cru devoir leur donner quelque part « aux profits considérables qui reviennent des opéras « de musique et comédies qui se jouent à Paris par sa « permission. » C'est de cette dernière époque que date ce qu'on appelle *le droit des pauvres*.

Dans les frais portés plus haut sous le titre de *frais ordinaires*, et dont nous ne trouvons malheureusement le détail sur aucun de ces registres, étaient compris sans doute les frais d'imprimeur; car, bien qu'on annonçât à la fin de chaque représentation le spectacle suivant, l'usage d'afficher était dès lors adopté. C'est ce que prouve implicitement la note suivante:

28 septembre 1664. — « Jour de la réouverture au « retour de Villers-Cotterets, deux affiches extraor- « dinaires, huit livres. »

Évidemment le nombre ordinaire des affiches était bien peu considérable, puisque l'extraordinaire n'était que de deux affiches supplémentaires. Il est à croire que l'on n'affichait habituellement qu'à la porte du théâtre.

Deux notes inscrites sur le premier registre nous apprennent que le 15 juin 1663, jour de la plus forte recette (1731 livres), la part d'auteur sociétaire fut de 92 livres, et de 3 livres seulement le 29 mai 1663, jour du plus faible produit (100 livres).

« n'y a point de communauté à Paris qui en ait un plus grand besoin, eu « égard à leur nombre et à l'extrême pauvreté de leur maison. L'honneur « qu'ils ont d'être vos voisins, leur fait espérer que vous leur accorderez « l'effet de leurs prières, qu'ils redoubleront pour la prospérité de votre chère « compagnie. »

Les parts se touchaient chaque soir.

Nous transcrivons les notes qui peuvent servir à faire connaître les parts de chacun.

10 mai 1672 : — « M. de Beauval a retiré cinq « parts pour M. de Molière (1). »

De ces cinq parts, deux revenaient à l'auteur, ainsi que nous le prouvent plusieurs mentions au profit de Racine pour sa *Thébaïde*. Les trois autres étaient dévolues à Molière comme directeur et comme sociétaire.

20 mai 1672 : — « Commencé à retirer une demi- « part sur mademoiselle de La Villaubrun, ce jourd'hui « 20 mai 1672 : pour M. de Molière. »

26 juin 1672 : — « M. Baron a commencé aujour- « d'hui à retirer sa part entière. »

9 octobre 1672 : — « J'ai rendu compte à mademoi- « selle de Molière de sa demi-part, compris le vendredi « 9 septembre 1672, jusques au dernier jour dimanche « 9 octobre, qui monte à 146 livres 5 sous. »

Ainsi en calculant le produit annuel d'une part entière d'après le montant de cette demi-part durant ce mois, on peut supposer qu'il revenait environ 3,510 livres à chaque sociétaire à part complète.

Il existait à cette époque un usage aujourd'hui ignoré. Il paraît qu'avant la première représentation d'une pièce, la troupe allait en jouer quelques scènes chez le roi, les grands seigneurs et les hommes opulens. On appelait cela les *visites*. On trouve sur le premier registre des mentions de *visites* à M. le duc de Brissac, à M. le duc de Richelieu, au maréchal de Grammont, et

(1) La particule est toujours donnée à Molière sur ces registres.
(Note de l'Éditeur.)

de dons de ces seigneurs. Sur le second registre est mentionnée une visite chez *M. Morant*. Ces déplacemens entraînaient des dépenses; voici ce que nous trouvons à la date du 4 mai 1663, dans le détail des recettes et dépenses :

« Reçu pour la visite de *l'École des femmes*, 110 livres » (*l'École* fut représentée le 1er juin suivant);

« Au danseur pour la visite, 3 livres. » — « A made-« moiselle Marotte pour la visite, 3 livres. » — « Aux « violons à la visite, 6 livres. » — « Pour la chandelle « de la visite, 14 livres. »

5 juillet 1663 : — « Pour les carrosses de la visite, « 33 livres. »

10 juillet 1663 : — « Pour du vin du jour de la « visite du Roi, 1 livre. »

16 août 1673 : — « Rapporté 22 livres de la visite « *jouée* pour Monsieur, à Saint-Cloud. »

Le troisième registre (1672-73) nous fait connaître le prix des places dont l'élévation pour un temps où l'argent était aussi rare, fait voir que le théâtre ne pouvait être encore le délassement du peuple.

Le billet de théâtre.	5 liv.	10 sous.
Billet de loge.	5	10
Amphithéâtre.	3	»
Loges hautes.	1	10
Loges du troisième rang. . . .	1	»
Parterre	»	15

La note suivante indique la place qu'occupaient les Princes quand ils venaient assister à une représentation, et les largesses dont ils gratifiaient la troupe :

27 décembre 1672 : — « MONSIEUR et MADAME sont

« venus aujourd'hui à *Psyché*, et ont eu deux bancs de « l'amphithéâtre; et pour cette fois et deux autres ils « ont donné 440 livres. »

Outre les relâches qu'on faisait pour les fêtes de la Pentecôte, de la Toussaint, Noël, etc., nous voyons encore des relâches motivés comme ceux de nos jours : — 10 février 1673 : — « On n'a point joué mardi à cause « de la répétition générale de la pièce » (*le Malade imaginaire*). On connaissait même dès-lors les relâches pour indisposition, et une fois le registre prend la peine de caractériser la nature de cette sorte d'empêchement : — 28 août 1672 : — « On n'a point joué vendredi « 26 août à cause de l'accouchement de mademoiselle « de Beauval. »

Souvent aussi la troupe fermait son théâtre pour aller jouer devant le Roi ou chez les princes. On lit sur le premier registre, après le mardi 25 septembre 1663 : — « Nous sommes partis le samedi ensuite, 29 sep- « tembre, pour Chantilly, par ordre de M. le Prince. » — Et au 8 octobre : — « Nous avons reçu de M. le « Prince, pour un séjour de huit jours que nous avons « fait à Chantilly, 1800 livres sur lesquelles nous avons « partagé chacun 125 livres 8 sous, et le reste a été « employé pour la dépense du voyage. » — Après le 10 « octobre 1663 : — « Nous sommes partis le lundi en- « suite, 16 octobre, pour Versailles, par le comman- « dement du Roi. » — Et au 26 : — « Nous avons sé- « journé à Versailles depuis le 16 octobre jusqu'au « 24 dudit mois, où nous avons reçu du Roi 3300 livres « à partager, chacun 231 livres. » — A la date du 14 décembre 1663 : — « Mardi dernier, 11 décembre, « nous jouâmes à l'hôtel de Condé, pour monseigneur « le Prince, *l'Impromptu* et *la Critique*. » — Le se-

cond registre porte plusieurs autres mentions du même genre.

Veut-on des élémens de comparaison des frais de mise en scène à cette époque avec ceux que nécessite de nos jours une pièce nouvelle? — 29 juin 1663 : « Une chemise jaune de l'habit de Georgette (de *l'Ecole* « *des Femmes*), 7 livres. » — 1er juillet : « Pour « l'habit nouveau de Georgette, 9 livres. » — 6 juillet : « Pour un reste de l'habit de Georgette, 1 livre 5 sous. » — 24 août 1664 : « à M. de Molière, pour l'habit de « madame Pernelle, 46 livres dix sous. »

Nous terminons ce dépouillement par la mention de quelques notes éparses sur ces curieux registres :

A la date de juin et de juillet 1663, nous voyons des à-comptes payés sur un *Mémoire de M. Poquelin*; c'était sans doute le père de Molière, honnête tapissier qui, à coup sûr, avait la pratique de son fils. Il ne mourut qu'en 1669.

Baron avait un maître de chant qui lui était payé par la troupe. — 10 janvier 1673 : « à M. Baron, « pour deux mois de musique, 15 livres 15 sous. » — 10 février 1673 : « à M. Baron, pour son maître à « chanter, 22 livres. » Mais il paraît que Baron était tenu à d'autres dépenses plus coûteuses; la note suivante nous porterait à penser que le journaliste De Visé avait plus de cupidité que d'indépendance. — 10 février 1673 : « Donné à M. Baron 220 livres, qu'on lui a avancées pour M. De Visé. »

— 13 janvier 1673 : — « Pour un dîner aux *Bons-Enfans*, 44 livres. » Les Bons-Enfans étaient sans doute un cabaret de la rue de ce nom, voisin du théâtre, où la troupe aura fait un repas, un mois avant de perdre son directeur.

— 24 *février* 1673 : — « ON N'A POINT JOUÉ DI-« MANCHE (19) ET MARDI (21) A CAUSE DE LA MORT DE « M. DE MOLIÈRE, LE 17me, à 10 heures du soir. »

Outre ces journaux tenus par La Thorillière, gentilhomme et ancien capitaine de cavalerie, qui s'était fait comédien de la troupe, il en existait encore un, il y a peu d'années, aux archives du Théâtre-Français, portant pour titre : *Extrait des recettes et des affaires de la Comédie depuis Pâques de l'année* 1659, *jusqu'au* 31 *août* 1685, *appartenant au sieur de La-Grange, l'un des comédiens du Roi.* Malheureusement ce registre a disparu du dépôt qui le renfermait. Force nous a donc été de nous borner aux renseignemens de La Thorillière, chroniqueur peut-être moins spirituel que de La Grange, l'éditeur du *Molière* de 1682, mais, à coup sûr, historien scrupuleux, et surtout comptable exact, car nous le voyons écrire, à la date du 21 octobre 1672 : *On me doit deux chandelles.*

SIÉGE DE LYON[1].

— 1793-94. —

(FIN.)

Les administrateurs composant le Directoire du département de Rhône-et-Loire au ministre de l'Intérieur.

Lyon, le 21 février 1793, l'an II de la République française.

Citoyen ministre,

Nous avons l'honneur de vous adresser copie du procès-verbal que nous vous avons annoncé par notre lettre du 18 du courant; vous verrez par cet exposé que la ville de Lyon a été dans un des plus grands dangers, malgré la surveillance continuelle des autorités constituées. Vous voudrez bien renouveler à la Convention nationale la demande que nous avons faite, et presser autant qu'il dépendra de vous le départ des commissaires dans notre cité.

Nous recevons dans le moment votre lettre par la-

(1) Voir la première partie, p. 120 de ce même volume.

quelle vous paraissez instruit des mouvemens qui ont eu lieu; nous en avons de suite fait passer copie à la Municipalité de Lyon pour qu'elle avisât dans sa sagesse aux moyens de prudence et de paix pour ramener les citoyens à l'ordre et à l'observance des lois.

GRANDCHAMP, *président;* SANTALLIER, BONAMOUR, ACHARD, BORDE, BELLEVILLE; MEYNIS, *procureur-général;* GONON, *secrétaire-général.*

Les administrateurs de Rhône-et-Loire au ministre de l'Intérieur.

Lyon, le 23 février 1793, l'an II de la République.

Citoyen ministre,

L'administration de Rhône-et-Loire s'empresse de vous faire parvenir le procès-verbal de la séance d'hier. Vous y verrez que, toujours occupée à maintenir la paix et la tranquillité, elle ne la doit qu'à son caractère de douceur et de persuasion, et que les moyens qu'elle a pris ont eu le but salutaire d'empêcher l'effusion du sang. Elle est toujours en mesure pour continuer les mêmes soins au salut de la chose publique. Quoique les défiances, les inquiétudes soient universelles, nous jouissons d'un calme apparent qui ne peut être durable qu'autant que des commissaires de la Convention apporteront dans cette cité le baume de consolation, et

viendront y inspirer l'amour des lois et la confiance dans les corps constitués.

Les administrateurs de Rhône-et-Loire : GRANDCHAMP, *président ;* BONAMOUR, A. SAUZÉAS, BORDE, SANTALLIER, ACHARD; MEYNIS, *procureur-général ;* GONON, *secrétaire-général.*

Le ministre de l'Intérieur par intérim au président de la Convention nationale.

Paris, le vingt-cinq février, l'an II de la République

Citoyen président,

Je fais passer à la Convention nationale la copie d'une lettre que je reçois dans ce moment de l'administration du département de Rhône-et-Loire, qui donne les inquiétudes les plus alarmantes sur la situation actuelle de la ville de Lyon, situation qui exige la présence de commissaires pris dans le sein de la Convention.

Il n'est pas besoin de dire que les circonstances paraissent exiger que ces commissaires soient investis de la plus grande autorité pour établir l'ordre et suspendre, s'il est besoin, ceux des fonctionnaires publics dont la négligence, la faiblesse ou les mauvaises intentions, auraient compromis la sûreté de cette ville.

La Convention nationale ne verra pas sans étonnement qu'aucune des autorités constituées ne m'ait donné jusqu'ici aucune connaissance des évènemens

qui s'y sont passés depuis le 5 de ce mois. J'étais au moment de proposer au conseil exécutif la répression d'une faute aussi grave; mais ses commissaires verront sur les lieux jusqu'à quel point ces administrations sont répréhensibles, et sauront plus efficacement les rappeler à leurs devoirs.

Le ministre de la Justice aux citoyens administrateurs du Directoire du département de Rhône-et-Loire.

Paris, le 11 mars 1793.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez adressée le 23 du mois dernier, avec le procès-verbal de votre séance du 21, qui l'accompagnait. La position de votre ville m'a paru demander toujours de votre part autant de surveillance que de fermeté et de courage. Je vous recommande, au nom du salut public, d'employer tous les moyens que les lois mettent en votre pouvoir, sans toutefois vous permettre d'en dépasser les bornes, pour faire renaître le calme et la confiance parmi vos concitoyens. Je suis convaincu, au surplus, que la présence des commmissaires de la Convention nationale dans votre ville contribuera infiniment à déjouer tous les projets perfides des malveillans, et qu'ils parviendront en peu de temps à vous faire jouir du retour de l'ordre et du bonheur de la paix.

Les administrateurs composant le conseil de Rhône-et-Loire au ministre de l'Intérieur.

Lyon, le 26 mai 1793.

Une nouvelle source de divisions vient de s'ouvrir dans cette cité, et c'est l'exécution de la loi du 21 mars dernier qui en est le prétexte. Par cette loi il doit être établi dans chaque commune, ou section de commune, un comité composé de douze citoyens pour recevoir la déclaration des étrangers et exercer sur eux une active surveillance.

Depuis long-temps, il existait, dans chaque section, un comité de surveillance qu'on a après qualifié de révolutionnaire. Ce comité était formé de membres choisis par la Municipalité, qui pour se les rattacher, sans doute, d'une manière particulière, leur a fixé un traitement journalier de trois livres.

La loi veut que les comités de section ne soient composés que de membres librement et légalement élus par elle; et, à ce titre, l'administration a pris un arrêté, le 6 de ce mois, pour en ordonner l'exécution.

Nous ne savons si cette mesure contrarie les projets de la Municipalité, ni quels sont ces mêmes projets; mais nous pouvons vous assurer qu'elle a tout mis en œuvre pour empêcher l'exécution de la loi et la formation des comités, au point que, lors de la convocation des sections, elle leur avait déterminé l'heure précise à laquelle leurs opérations devaient finir. Sa défiance s'est étendue jusqu'au point de défendre aux sections de s'assembler, de s'ajourner, sans convocation expresse de sa part.

Vous trouverez, ci-joint, l'arrêté qu'elle a pris, le 23 de ce mois. Vous jugerez, à sa lecture, quelles sont les dispositions qu'il renferme, combien elle contrarie le but de la loi qui appelle tous les citoyens, individuellement et en masse, à surveiller la chose publique. Ainsi l'administration a-t-elle cru qu'il était de son devoir et de sa prudence d'annuler par des dispositions contraires un arrêté qui aurait mis le désespoir dans le cœur de la majeure partie des citoyens et qui aurait eu les suites les plus dangereuses. Le citoyen Bonnet, représentant du peuple auprès de l'armée des Pyrénées Orientales, à qui nous l'avons communiqué, l'a approuvé en tout son contenu, comme absolument conforme à la loi. Nous ne nous dissimulons cependant pas qu'il ne satisfait pas et ceux qui perdent une partie de leurs pouvoirs, et ceux qui craignent la vigilance, et ceux enfin qui voudraient réunir dans les mains de leur parti toutes les autorités et toute la force; mais nous sommes résolus à prendre toutes les mesures qui peuvent déjouer les projets des méchans et sauver la chose publique des fureurs de ses ennemis. Comptez sur notre zèle et notre activité, ainsi que sur notre empressement à vous rendre compte de tous les mouvemens que peut occasioner cette nouvelle circonstance.

DUBOIS, *président.*

GONON, *secrétaire-général.*

PROCLAMATION.

Les représentans du peuple envoyés près l'armée des Alpes, aux citoyens de Lyon.

Des avis alarmans sur la situation de Lyon et sur les dangers d'une contre-révolution, décidèrent les quatre représentans du peuple auprès de l'armée des Alpes à faire passer dans cette ville une force armée, qui devait en assurer la tranquillité et protéger les propriétés nationales.

Cette mesure a alarmé quelques sections; les représentans du peuple ont cherché à les rassurer, et ils n'attendaient, pour la changer, que d'avoir des renseignemens positifs sur l'état de cette cité. Ils ont annoncé leurs dispositions à cet égard; ils ont engagé tous les citoyens à la paix et à l'union. Le malheur a voulu que cette invitation n'ait pas réussi; ils ont reconnu que les impressions qu'on leur avait données étaient fausses; il leur est démontré que les sections ne désirent point une contre-révolution, qu'elles sont, au contraire, animées de patriotisme et de sentimens républicains; mais qu'elles provoquaient une prompte réparation des griefs et des abus dont elles avaient à se plaindre. Les représentans du peuple se sont en conséquence hâtés de se réunir au département et de donner ensemble des ordres tendant à faire cesser l'effusion du sang.

Citoyens, vos opinions, vos cœurs sont maintenant connus; les inculpations dirigées contre vous, par des personnes qui étaient accréditées par leurs fonctions, sont fausses. Les représentans du peuple s'empressent

de le publier; ils en porteront l'assurance à la Convention nationale, ils regretteront long-temps que cette vérité soit mêlée de l'amertume que leur procurent les malheureux évènemens de la journée d'hier.

Fait à Lyon, le 30 mai 1793, l'an II de la République française.

NIOCHE ; GAUTHIER;
Commissaires de la Convention nationale.

PROCLAMATION

Des corps administratifs du département, du district de la ville, de celui de la campagne de Lyon et des sections de la même ville, réunies par leurs commissaires.

VIVE LA LIBERTÉ, L'ÉGALITÉ,
LA RÉPUBLIQUE UNE ET INDIVISIBLE!

Citoyens,

Vous venez de montrer votre courage, vous avez terrassé l'anarchie. Déployez toute la vertu des républicains, votre amour pour la loi, votre horreur pour les excès dont vous aviez été menacés. Les sections de la ville doivent être grandes et généreuses, elles ne déshonoreront pas leur triomphe par des attentats à la sûreté individuelle : chaque citoyen doit être sous la garantie de toutes les sections. Nous vous invitons, citoyens, à exercer la surveillance la plus active, pour

que la loi règne seule; conservez le calme et la tranquillité qui doivent succéder à la victoire.

Oubliez les scènes affreuses dont vous avez été les témoins et les victimes, pour vous livrer sans réserve aux doux sentimens de fraternité et d'union qui doivent caractériser les peuples libres, les vrais républicains.

DUBOIS, *président du département*; MATHERON, *président du district de Lyon*; PECOLET, *président du district de la campagne de Lyon*; FREMINVILLE, *président des sections réunies par commissaires*.

NAPOLI, *secrétaire*.

Les administrateurs composant le conseil de département du Rhône-et-Loire au ministre de l'Intérieur.

Lyon, le 30 mai 1793.

Citoyen ministre,

Nous envoyons un courrier extraordinaire à la Convention pour lui porter l'affligeante nouvelle du triste évènement qui est arrivé hier et que malheureusement nous avions prévu sans pouvoir calculer jusqu'à quel point il pouvait empirer.

Nous vous avions annoncé par nos lettres des 26 et 27 de ce mois que nous craignions quelques grands mouvemens, à en juger par la fermentation des esprits et par le soin que prenait la Municipalité de les provo-

quer. Vous avez vu de quelle manière elle l'avait fait et comment, au mépris de toutes les lois, soutenue de sa force, elle avait bravé une autorité supérieure contre laquelle elle ameutait le peuple.

Déjà quelques jours auparavant elle avait essayé un soulèvement, en laissant à un attroupement formé la liberté de se porter chez un citoyen chargé d'un approvisionnement de beurre pour l'armée des Alpes, qui se permit de le taxer arbitrairement, sous prétexte d'accaparement.

Enfin le 28 arrivèrent les citoyens Nioche et Gauthier, commissaires de la Convention près les armées des Alpes, pour l'exécution, sans doute, des mesures qui avaient nécessité l'envoi à Lyon de deux bataillons et de deux escadrons de dragons.

Les citoyens de Lyon, instruits de ces deux circonstances, s'empressèrent alors de communiquer leurs craintes et leurs alarmes, d'autant plus fondées, que dans ces momens partaient des réquisitions arbitraires pour aller à la Vendée et pour fournir des taxations exorbitantes sous vingt-quatre heures.

Ces craintes se réalisaient par les propos qui se tenaient publiquement, qu'on forcerait ces citoyens par la baïonnette, qu'on couperait des têtes, qu'on établirait un tribunal révolutionnaire. Tous ces bruits, accrédités par la Municipalité, portèrent les sections à se réunir, à former des pétitions tendantes à se constituer en état de réquisition permanente, chacune dans leur bataillon.

Le danger était pressant, la force révolutionnaire s'était assemblée la nuit précédente, s'était liée par des sermens. Il n'en fallut pas davantage pour aigrir et animer les esprits.

Vingt-six sections, sur trente-une, demandèrent la permanence, en armes, dans leur quartier, sur le fondement des craintes que leur inspiraient ces différens complots. Adressées à l'administration, elles furent renvoyées par-devant les commissaires de la Convention qui, ne s'étant point ouverts sur cette demande, portèrent l'administration à ne prendre qu'une demi-mesure, qui consistait dans une réquisition à la Municipalité de fortifier les piquets et de doubler la masse de la force armée.

Cette nuit même les sections obéirent parfaitement à la défense qui leur fut faite de s'assembler en armes, à l'exception de quelques jeunes gens qui, ayant été rencontrés armés, furent arrêtés par une patrouille et mis en état d'arrestation.

Le lendemain on ne connut point la cause de cette arrestation; on ne vit dans le refus de constituer en permanence la force armée, qu'un moyen dont on s'était servi pour paralyser la force et l'activité des sections. Dès-lors, les citoyens qui appréhendaient pour le jour l'arrivée des forces envoyées dans la ville de Lyon par les citoyens Dubois-Crancé et Albite, qui savaient d'ailleurs que ce jour était marqué pour l'exécution des complots, s'assemblèrent à un quartier-général.

Dès huit heures du matin, les commissaires, instruits du rassemblement, se rendirent au lieu où il était indiqué, avec un membre de chaque administration pour leur porter des paroles de paix et d'union; d'un autre côté, la commune avait assemblé un assez grand nombre de ses partisans, avait fait hérisser de canons la maison commune avec un appareil formidable.

Nous ne vous dissimulerons pas que l'administration

en général était désignée pour la première victime de la Municipalité, et que, par une contradiction aveugle, les administrateurs ne purent se rendre à leur poste, la consigne ayant été donnée de ne laisser entrer aucun administrateur.

Forcés par cette fatalité de nous réunir individuellement auprès de notre président, nous délibérâmes en commun que, quoique repoussés du lieu de nos séances, nous ne devions pas abandonner la chose publique dans son danger; que nous devions veiller à tous les mouvemens pendant que les députés feraient aux citoyens la proclamation de la paix. Nous nous réunîmes, en conséquence, à l'administration du district de la campagne de Lyon, où vinrent aussi plusieurs membres du district de la ville. A peine arrivés dans son sein, nous entendons le bruit d'un canon et d'une mousqueterie prolongés pendant quelques minutes. Bientôt après on nous rapporte que le bataillon de la section de Brutus, qui s'était présenté sur la place des Terreaux près de l'hôtel-commun, en conséquence d'une réquisition, avait été assailli par une décharge d'artillerie et de mousqueterie qui tua ou blessa une trentaine de citoyens.

Dans ces entrefaites une quantité de citoyens annoncent aux administrations qu'elles courent de grands dangers dans le local qu'elles occupent; par ces considérations, les administrations se rendent à l'Arsenal où elles sont bientôt après investies d'une force imposante qui garantit leurs délibérations.

Dans l'intervalle de cette translation les administrations apprennent que les citoyens en étaient venus aux mains. Le premier usage qu'elles firent de leurs pouvoirs fut de faire une proclamation et d'engager

tous les citoyens à cesser le combat et à se retirer; mais l'action était entamée, les autorités constituées ne furent point entendues.

Dans ces circonstances, quelle était la source des divisions? quel était le remède à y apporter? De toutes parts l'on annonçait que la Municipalité avait perdu la confiance. Depuis long-temps elle était dénoncée dans l'opinion publique, comme coupable de prévarication et d'actes arbitraires. Le matin même elle avait fait tirer le canon et la mousqueterie sur des citoyens qui s'étaient rassemblés d'après ses réquisitions. Le sang des citoyens coulait, on était sur le point d'en verser encore : l'armée des sections avait atteint la maison-commune, on menaçait d'en faire le siége. Dans cette perplexité les administrations suspendent la Municipalité et le conseil-général. Cette mesure est adoptée par les commissaires de la Convention, qui envoient eux-mêmes au conseil-général et à la Municipalité l'ordre de cesser leurs fonctions et d'évacuer l'hôtel-commun.

Nous pouvons vous assurer, citoyen ministre, que, dès cet instant et lorsque la proclamation fut faite, le sang des citoyens cessa de couler. Le reste de la nuit fut calme et tranquille, et employé à des mesures de sûreté; mais la découverte d'un complot contre-révolutionnaire, dont on avait lieu de soupçonner la Municipalité complice, indépendamment des délits graves dénoncés contre elle dans l'exercice de ses fonctions, nous a mis dans la nécessité de faire mettre en état d'arrestation les principaux auteurs de la conjuration et des dilapidations dénoncées, ainsi que les provocateurs au meurtre et les agens connus de la faction qui l'a jusqu'ici insolemment provoqué.

Nous vous rendrons compte successivement des in-

formations qui seront faites pour éclairer votre décision sur la suspension, et nous vous prévenons que nous faisons remplir provisoirement les fonctions municipales par deux membres de chaque section connus par leur patriotisme, leur zèle et leur intelligence, jusqu'à ce que vous ayez définitivement statué : ce que nous vous prions de suspendre jusqu'à l'envoi de notre proclamation et des pièces justificatives.

Nous supprimerons au surplus toute réflexion sur les évènemens; mais nous croyons pouvoir vous assurer que si le nouvel ordre de choses, que la fatalité des circonstances a suscité, est maintenu, le germe des divisons disparaîtra et l'espérance de la paix pourra renaître.

Les citoyens de Lyon ont déployé trop de courage et trop de fermeté pour croire qu'ils sacrifient aisément leur liberté, et qu'ils laissent échapper le prix de leur victoire sur leurs oppresseurs.

La confiance dans les administrations a été si grande, qu'au premier récit des évènemens fâcheux qui se passèrent hier, nous avons vu accourir des campagnes plus de vingt mille citoyens pour offrir leurs bras et leurs forces. Il eût été bien à désirer qu'ils fussent arrivés plus tôt, ils auraient peut-être empêché l'effusion du sang : au surplus, comme la tranquillité se rétablit insensiblement, nous avons renvoyé les sept huitièmes de ces citoyens généreux, en applaudissant à leur civisme et à leur humanité, et en faisant des vœux pour que de semblables occasions ne se rencontrent jamais.

DUBOIS, *président.* GONON, *secrétaire-général.*

Le ministre de l'Intérieur au président de la Convention nationale.

Lyon, le 31 mai 1793.

Un courrier extraordinaire, citoyen président, envoyé par l'administration du département de Rhône-et-Loire, m'apporta hier un paquet contenant des détails affligeans sur la situation de la ville de Lyon. Il s'est établi une lutte entre l'administration du département et la Municipalité, qui peut avoir les suites les plus fâcheuses.

La surveillance et l'autorité du pouvoir exécutif m'ayant paru insuffisantes pour ramener le calme dans cette grande cité, je me hâte de soumettre ces malheureux débats à la Convention nationale, et, pour ne pas perdre un moment, je lui fais passer toutes les pièces, telles que je les ai reçues, sauf à en faire prendre des extraits dans le comité, où elle en fera le renvoi.

Je ne manifeste qu'un seul désir, c'est de voir partir sur-le-champ à Lyon des commissaires pris dans la Convention nationale. Leur présence peut rendre la paix aux citoyens de cette ville, qu'un égarement passager conduit au précipice.

Le ministre de l'Intérieur aux administrateurs du département de Rhône-et-Loire.

Paris, le 8 juin 1793.

J'ai reçu, citoyens administrateurs, la lettre que

vous m'avez écrite le 30 mai pour m'informer de l'évènement affreux arrivé la veille dans la ville de Lyon. Le sang des citoyens répandu par d'autres citoyens présente un tableau déchirant.

Je ne dois pas encore juger la Municipalité, mais je ne puis applaudir à la résistance que vous me dites qu'elle a faite contre les autorités supérieures. Peut-être eût-il été possible, puisque la majorité des sections s'était prononcée contre les mouvemens qui se faisaient, de vaincre l'opiniâtreté des autres sections, en bloquant avec précaution la force armée qui était à la maison-commune.

Le décret que la Convention nationale rendit hier et qui invite ses commissaires à prendre toutes les mesures propres à rétablir le calme et la tranquillité dans votre ville, recevra, je n'en doute pas, une prompte et salutaire exécution, et en fera disparaître l'anarchie, le pire de tous les maux. Je ne dois cependant pas vous dissimuler que la dureté des riches a souvent excité les justes plaintes du citoyen pauvre, et que le moment est venu où celui qui a beaucoup doit donner beaucoup et faire volontairement tous les sacrifices que les circonstances et les besoins de la patrie exigent. Ce doit être surtout aux administrations supérieures à donner cette impulsion à ces vils égoïstes qui ne veulent de révolutions que pour eux, et qui ne peuvent inspirer au pauvre que le mépris et l'indignation. Je désire, citoyens, reconnaître en vous, dans les pièces et renseignemens que vous m'avez promis, des amis du pauvre, des magistrats du peuple, qui veulent que chacun jouisse des droits que les lois lui assurent et qui savent que, dans les momens de crise, si le citoyen pauvre sacrifie sa vie pour fonder le bonheur de sa patrie, le

riche doit au moins y contribuer d'une portion de son superflu. C'est alors que je vous seconderai de tous les moyens que la loi a mis dans mes mains pour confondre la malveillance et fonder la république sur les principes de vérité et de vertu qui sont les seuls que désormais doivent professer les Français.

BUREAU DES DÉCRETS DU DÉPARTEMENT DE LA JUSTICE.

CORRESPONDANCE RELATIVE A L'EXPÉDITION ET A L'ENVOI DES LOIS.

Au citoyen ministre de l'Intérieur.

Du 3 juillet 1793.

La Convention nationale, mon cher collègue, a, par son décret de ce jour, mis en état d'accusation le procureur-général-syndic du département de Rhône-et-Loire, le procureur-syndic du district de Lyon, le procureur faisant fonctions de procureur de la commune de la même ville. Comme l'article 3 du décret charge les représentans du peuple de son exécution, je me suis borné à leur envoyer, par un courrier extraordinaire, les expéditions destinées aux autorités constituées du département de Rhône-et-Loire, et je vous en adresse également une dont je vous prie de m'accuser la réception.

Le ministre de la Justice,
GOHIER.

Nous, François-Christophe Kellerman, général des armées de la République française, commandant en chef celles des Alpes et d'Italie.

Ordonnons de laisser passer librement et sûrement les citoyens Divernois, courrier de Lyon à Genève; Bomand, courrier de Lyon à Strasbourg, pour retourner à Lyon, attendu que leurs dépêches ont été arrêtées et retenues au quartier-général, où elles seront gardées jusqu'à nouvel ordre, sans leur donner aucun trouble ni empêchement. Prions tous ceux qui sont à prier, et ordonnons à ceux qui sont dans l'étendue de notre commandement, de leur donner tous secours et aides, promettant de faire, en pareil cas, le semblable. En foi de quoi nous avons signé le présent et fait contresigner par notre secrétaire.

Fait au quartier-général de la Pape,... 1793, l'an II de la République française, KELLERMAN.

Par le citoyen général d'armée,

GARNIER.

BRON.

J. GIBERT.

Sur la demande faite au général Kellerman de savoir si dans la défense ou consigne donnée par Charles Saint-Remy, chef de l'état-major de l'armée des Alpes, de laisser passer aucune voiture, ni hommes ni chevaux, allant à Lyon, se trouvaient compris les courriers des malles et messageries,

Il a été répondu qu'il fallait laisser passer les courriers de malles et tous autres du service public, soit de la Convention nationale, soit des représentans du peuple, soit des généraux d'armées et autres officiers-généraux.

Les seuls citoyens voyageant pour leurs affaires seront retenus jusqu'à nouvel ordre.

Au quartier-général de Maximieux, le 7 août 1793, l'an II de la République française.

Le général de division chef de l'état-major de l'armée des Alpes. CH. SAINT-REMY.

Les administrateurs composant le Directoire du district de Montluel certifient l'ordre ci-contre conforme à l'original.

A Montluel, le 7 août 1793, l'an II de la République française, une et indivisible.

CHENEVIER, BELIN, VESU, BERNARD.

Pour copie, BRON.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, RÉPUBLIQUE UNE ET INDIVISIBLE.

Le Comité particulier de surveillance et de sûreté publique du département de Rhône-et-Loire,

Requiert le citoyen Senterre de donner un extrait collationné tant de l'ordre délivré par Charles Saint-Remy, général de division, chef de l'état-major de l'armée des Alpes, le 7 de ce mois, de laisser passer les courriers des malles et tous autres du service public, que du passeport délivré aux courriers de Genève et de Strasbourg, parti de Lyon ce jour.

Lyon, ce 11 août 1793, l'an II de la république française,

PIERRE LOIR, REMI BRONZ, RICHARD aîné, HAVRÉ; AMIOT, secrétaire.

Pour copie, BRON.

Extrait du registre des délibérations du directoire du district de Roanne.

Ce jourd'hui, 12 août 1793, l'an II de la République française, une et indivisible, dans la salle des séances ordinaires de l'administration, où étaient les citoyens Poquillon, vice-président, Laget-Deville, administrateur, et Bergier, suppléant le procureur-syndic, Forut, maire, Morillon-Forest, Denis Pichon, Thiolayron, Chatteleus, officiers municipaux, Cossac, Meynin, Paire-Bonnier, Guyot, Chavagnac, Martinet et Michaud, membres du conseil-général de la commune de Roanne, le caporal de la garde ordinaire de la ville a amené un courrier dont le passeport, destiné pour Mâcon et renouvelé pour Paris, a paru suspect, et le procureur-syndic, ouï, on a mis aux voix la question de savoir si ces dépêches seraient ouvertes ou non. Sur la décision de l'affirmative, un membre du directoire et un membre de la commune, nommés à l'effet de procéder à l'ouverture, ont rapporté quelles n'intéressaient que le service des postes; en conséquence les dépêches ont été recachetées, scellées du sceau du district, et ont été remises, avec extrait du présent, à Jean-Baptiste Basset, porteur de ces dépêches, pour lui servir et valoir à telles fins que de raison; comme aussi le dit

Basset était porteur d'une missive adressée à Rusinguet, hôtel de Nîmes, rue Grenelle Saint-Honoré, à Paris, laquelle ne contenait rien de suspect. Cette missive a été recachetée du sceau du district, et remise au porteur. *Signé* Poquillon, Laget-Deville, Bergier, suppléant le procureur-syndic, Forut, maire, Morillon-Forest, Denis Pichon, Thiolayron, Chatteleus, Cossac, Meynin, Paire-Bonnier, Guyot, Chavagnac, Martinet et Michaud. Pour extrait collationné, *signé* Larat, secrétaire.

Ce jour, mercredi, 14 août, l'an II de la République française, vers les quatre heures après-midi, se sont présentés les citoyens Sadome et Arbeltier, officiers de paix de la municipalité de Paris, porteurs d'ordres de l'administration de police en vertu desquels, et pour mettre à exécution l'arrêté du comité de sûreté générale de la Convention nationale, dont la teneur est que tout voyageur, arrivant des départemens du midi, et notamment de la municipalité de Lyon, seront arrêtés, leurs papiers scrupuleusement examinés, et les personnes reconnues suspectes mises en état d'arrestation. Pourquoi lesdits Sadome et Arbeltier ont conduit pardevant nous, maire et officiers municipaux, procureur de la commune et notables du conseil-général de Ris, département de Seine-et-Oise, district de Corbeil, le citoyen Jean-Baptiste Basset, courrier extraordinaire expédié de Lyon pour Paris, muni d'un passeport pour Mâcon, visé par la municipalité provisoire de Lyon, laquelle le déclare bon pour Paris; ledit Basset, porteur aussi de dépêches pour le directoire des postes, et d'une missive particulière, tous lesdits papiers ayant été décachetés au district de Roanne, comme il appert

au procès-verbal d'autre part, nous avons, au terme de l'ordre dont les susnommés sont porteurs, arrêté ledit citoyen Basset, et procédé derechef à la perquisition de ses papiers, et ce pour exercer la plus active surveillance : ouverture et lecture faite de toutes les dépêches, n'y avons rien trouvé de suspect, et de suite les avons recachetées et scellées du sceau de la municipalité de Ris. Pour quoi avons dressé et signé le présent procès-verbal, tant pour servir audit citoyen Basset, que pour la conservation de tous droits. — Signé au registre, Bailly, maire, Mangeon, officier municipal, Montier, procureur de la commune, Chercy Delaroche, notable, Arbeltier, Sadome, Galois, secrétaire-greffier. Pour copie conforme, *signé* Galois, secrétaire-greffier. Vu par nous, commissaires du pouvoir exécutif à Fromenteau, le 14 août, à sept heures et demie de relevée. *Signé* Rumblot, Royer.

Pour copie conforme à l'original.

BRON.

Le citoyen Senterre, directeur des postes à Lyon, au directoire des postes.

Le 12 août, à une heure du matin.

Lorsque je vous écrivais, citoyens, hier au matin, pour vous pressentir sur les différens obstacles qui pouvaient s'opposer à la régularité de la marche des courriers partant ou arrivant à Lyon ; lorsque je vous rendais compte des retards considérables qu'éprouvaient déjà les courriers de Strasbourg et de Genève, qui de-

vaient arriver ici le 9 courant, et qui n'étaient pas encore rendus; lorsque, dis-je, je vous prévenais de ces évènemens, je ne m'attendais pas à être obligé de vous dépêcher cette nuit un courrier extraordinaire pour vous rendre compte d'une subversion totale dans le départ et l'arrivée de presque tous les courriers de Lyon.

D'abord les chevaux du relais de Lyon, au nombre de six, et trois postillons, qui ont conduit la malle de Paris par la ci-devant Bourgogne, il y a six jours, ne sont pas rentrés pour avoir été retenus par des ordres supérieurs à la suite. Je suis instruit en ce moment que les courriers de Strasbourg et de Genève, qui devaient l'un et l'autre arriver ici les 9 et 11, sont retenus au quartier-général de l'armée, et que leurs dépêches y ont été séquestrées. A la suite encore, sur une décision du général Kellermann, expliquée par le citoyen Charles Saint-Rémy, le 7 de ce mois, que les courriers de malles auraient leur passage libre sur les routes occupées par l'armée des Alpes, j'avais cru pouvoir en toute assurance expédier d'ici aujourd'hui les courriers sur Genève et sur Strasbourg, et je ne m'étais occupé que d'échapper aux obstacles des routes coupées en différens sens, lorsque hier soir à huit heures ces deux courriers sont rentrés à Lyon avec leur malle vide et un passeport signé Kellerman, par lequel il annonce qu'il a retenu toutes leurs dépêches. Assurément je ne devais ni ne pouvais m'attendre à cet évènement, d'après le premier ordre du 7, qui assurait la libre circulation des courriers de malles. Je joins ici ces deux pièces qui vous prouveront, j'ose le croire, qu'il n'y a eu de ma part ni imprudence, ni défaut de précaution.

A la suite encore, le courrier expédié de Paris par la Bourgogne, et qui devait arriver au plus tard dans la

nuit du 9 au 10, n'est pas encore arrivé, et il est plus que probable qu'il est également retenu à Châlons ou à Mâcon par des ordres supérieurs. De là le courrier de Grenoble qui devait partir hier à deux heures du soir, a été obligé, après quatre heures d'attente, de partir à six, à vide des dépêches de Paris. Par la même raison, celui sur Marseille qui, dans l'ordre arrêté, devait également partir hier à deux heures de l'après-midi, est encore à attendre ce courrier de Paris, et je vais également le faire partir à vide des dépêches de Paris, pour ne pas laisser plus long-temps cette route dans une attente pénible. On peut prévoir encore que le courrier de Paris par Moulins qui doit arriver, par un long retard, cette nuit, ne l'étant pas encore, sera également arrêté, sinon par des ordres supérieurs, au moins par des obstacles sur la route, le dernier qui est arrivé ici hier par un retard de dix-huit heures n'ayant pu s'y rendre qu'avec la plus grande peine. Ainsi donc, tout est ici dans la plus funeste désorganisation, tant par l'effet des ordres supérieurs qui arrêtent les courriers et séquestrent leurs dépêches, que par celui des routes coupées par des retranchemens et des redoutes.

En cet état des choses, citoyens, qui ne peut que s'accroître encore, puisque l'armée du général Kellermann se dispose à marcher au premier moment sur Lyon, sur trois colonnes qui obstrueront tous les passages, et qu'on assure même qu'en même temps la ville sera bombardée et tirée à boulets rouges, il n'est plus possible de prévoir quel peut être le résultat de tant et tant d'évènemens, et toutes les combinaisons du zèle, déjà paralysé par des obstacles insurmontables, ne peuvent l'être toujours que de plus en plus.

Dans cet état des choses donc, lorsque les courriers

sur Genève et sur Strasbourg ne peuvent plus arriver et partir sans voir leurs dépêches retenues et séquestrées; lorsque les courriers venant de Paris ne peuvent également plus arriver; que par conséquent les courriers sur Marseille et Grenoble, lors même qu'ils pourraient continuer à être expédiés, ce qui est très incertain, ne pourront être chargés que des dépêches de Lyon; lorsque les chevaux du relais seront retenus, ainsi que les postillons, partout où ils se trouveront; lorsque enfin tout annonce encore une subversion plus générale; je ne dois pas rester dans une inaction qui pourrait vous surprendre, et je dois au contraire vous soumettre, par la voie la plus prompte, le véritable état des choses et la crise cruelle dans laquelle je me trouve. Veuillez donc bien, citoyens, me transmettre vos ordres ultérieurs par le retour du courrier que je vous expédie. Il ne sera jamais arrivé assez tôt à mon gré. Je joins ici un reçu de 800 fr. que j'ai avancé à ce courrier pour les frais de la course, vous voudrez bien les régler à Paris pour l'aller et le retour, et me faire rembourser ces 800 fr. dont le courrier tiendra compte.

Je dois vous prévenir aussi, citoyens, que les corps administratifs, instruits par les courriers eux-mêmes qui en étaient porteurs, que les deux pièces signées Charles Saint-Remy et Kellermann étaient entre mes mains, m'ont requis de leur en délivrer une expédition (à défaut des originaux que j'ai réfusés) collationnée. Je n'ai pu résister à cette réquisition que je joins également ici.

Le directeur, par intérim, des postes de Lyon.

SENTERRE.

Le représentant du peuple près la division d'armée de la Guillotière, à la Convention nationale.

Au quartier-général de la Ferrandière, le 30 septembre 1793.

Citoyens, mes collègues,

Si les muscadins sont encore fiers de ce qu'ils appellent leur glorieuse journée du 29 mai, ils ne se vanteront pas autant de celle du 29 septembre. Je ne vous dirai pas les avantages qu'ont remportés, chacune de leur côté, la colonne de Châteauneuf-Randon et celle de notre collègue Javogue, parce que je présume qu'ils se seront empressés d'en informer la Convention nationale; mais je dois vous dire que la colonne de la Guillotière, commandée par le général Vaubois, et près laquelle je me trouve, a vigoureusement soutenu les deux autres attaques. Pendant que les rebelles étaient repoussés aux extrémités, nous faisions renforcer le bombardement dans le centre de la ville, et au même instant les deux redoutes, que les muscadins avaient construites aux Broteaux, furent attaquées par nos gens, et remportées en moins d'une heure, au milieu d'une grêle de boulets, et malgré un feu très vif de mousqueterie que les lâches nous tiraient en sûreté de derrière des murs retranchés garnis de larges fossés et crénelés tout au tour.

Nous avons détruit leurs travaux qui étaient des chefs-d'œuvre de construction, incendié toutes les maisons, enlevé cinq pièces de canon, une forge de campagne, plusieurs chevaux, grand nombre de gar-

gousses et munitions de guerre, des matelas, que j'ai fait conduire à l'ambulance, des bidons, gamelles et marmites, plus, le dîné de ces messieurs, qui était préparé, mais que nous ne leur avons pas donné le temps de manger.

J'ignore si les muscadins sont accoutumés à ne faire la guerre qu'en carrosse: le fait est que nous leur avons pris bon nombre de voitures et cabriolets de toutes couleurs, et qu'ils ont été obligés de s'en retourner à pied dans leurs murs.

Je vous adresse un échantillon de la monnaie (1) avec laquelle on paie en ce moment les troupes muscadines; en regardant au clair de ce nouveau papier on y voit très distinctement une grande et large fleur-de-lys qui annonce assez jusqu'à quel point les Lyonnais sont ennemis de *la royauté* et amis de *la république une et indivisible*, qu'ils ont l'audace de mettre en tête de tous leurs actes, dans le temps même où ils lui font une guerre à outrance; mais patience, encore quelques instans, nous les presserons toujours davantage, et dans peu la loi sera vengée, ou tous les traîtres seront passés au fil de l'épée.

Nos soldats ont montré le plus grand courage dans cette affaire; les Lyonnais y ont perdu beaucoup de monde, nous avons eu onze hommes tués et trente-quatre blessés; mais parmi les républicains, dont la perte excite nos regrets, nous devons distinguer le

(1) *Papier de commerce obsidional* créé par le comité général de *Salut public lyonnais*, jusqu'à concurrence d'un million cinq cent mille livres. Dans l'émission de ces papiers de commerce obsidionaux, il s'en trouva dont le filigrane portait une fleur-de-lys presque imperceptible. Ils excitèrent des murmures, et il fallut bien vite retirer ces mandats de la circulation. (*Mémoires de l'abbé Guillon de Montleon*, t. I, p. 385.)

valeureux Devigne, commandant du bataillon de Paris, qui est mort comme un héros, et le brave Valette, adjudant-major du premier bataillon du Gard, qui a eu la cuisse emportée par un boulet de canon, et qui, au moment où quelques volontaires se sont présentés pour l'emporter, leur a dit : *Si votre présence est nécessaire ailleurs, laissez-moi, et volez où la gloire vous appelle.* Ce citoyen, sentant ses forces s'affaiblir, demande un morceau de papier, et, écrivant à son père, il ne traça que ces mots : *Je meurs pour ma patrie et pour la liberté*, signé VALETTE. Ce brave homme vit encore, et j'espère que nous parviendrons à le conserver, car des hommes de cette trempe devraient être immortels. Au demeurant, je puis vous dire que nos braves vont à l'attaque aussi gaiement que s'ils allaient à la noce; notre artillerie a fait comme à son ordinaire, c'est-à-dire des merveilles.

SÉBASTIEN LAPORTE.

P. S. Il a été pris également, sur le chapeau d'un muscadin, une cocarde où se trouve l'effigie du tyran jadis appelé Louis XVI, les trois fleurs-de-lys, et pour légende, ces mots : *la nation, le roi, la loi.* Et puis ils se disent républicains!

Les représentans du peuple, Couthon, Maignet, Châteauneuf-Randon et Laporte, au comité de salut public de la Convention-nationale.

Lyon, le 11 octobre 1793.

Votre lettre nous a appris pour la première fois,

citoyens, nos collègues, que Kellermann était destitué. Dubois-Crancé et Gauthier, à qui l'on avait adressé la destitution, nous l'avaient laissé ignorer. Nous ne leur faisons point de reproches, seulement nous voulons vous prouver que nous ne méritons point ceux que vous nous faites. Votre lettre nous étant parvenue hier, nous nous sommes empressés de conférer avec le général Doppet d'un objet auquel nous attribuons la plus grande importance. Mais ce général nous a observé que, forcé de rester ici encore quelques jours, il lui paraissait essentiel de différer toute notification à faire à Kellermann, dans la crainte qu'un déplacement trop précipité, et avant qu'il sût à qui confier momentanément le commandement de l'armée, ne nuisît à la chose publique; nous avons cru qu'elle serait bien plus en danger si nous conservions dans un poste aussi important un homme qui depuis si long-temps a perdu la confiance de la nation. Nous avons requis le général Doppet de donner à une partie de l'armée un chef tant qu'il en sera lui-même éloigné. Aussitôt qu'il nous l'aura désigné, nous lui adresserons la destitution de Kellermann.

La ville de Lyon commence à s'organiser; nous avons rétabli dans leurs fonctions municipales ceux que l'aristocratie avait arrachés de la maison commune pour les plonger dans des cachots. La société populaire a été solennellement réinstallée; le procès-verbal de cette séance mémorable vous sera envoyé : la Convention verra que la République compte encore ici de nombreux partisans. Une commission militaire a été créée, elle est actuellement en fonctions; quatre aides-de-camp occupent ses premiers momens, vraisemblablement ils subiront demain la peine attachée à leur crime.

Le désarmement de tous les habitans est ordonné, déjà il a commencé à s'effectuer; bientôt il sera terminé.

Le comité de surveillance est créé, il est composé d'hommes qui, martyrs de leur amour pour la liberté, nous inspirent la plus grande confiance.

L'on est toujours à la poursuite des rebelles, ils sont réduits à trois cents qui se sont retirés dans une forêt. Le tocsin a réuni autour de ce bois plus de six mille hommes; ils nous rendront bon compte de ce reste de brigands.

L'on nous assure que plusieurs des chefs, convaincus de l'impossibilité où ils étaient de pouvoir s'évader, se sont rendus justice eux-même en se brûlant la cervelle; tout se réunit pour nous faire croire que Precy est du nombre des morts. Au premier jour nous vous donnerons de plus grands détails; il nous suffira quant à présent de vous assurer que *ça va*, et que nous nous proposons de le faire aller si bien que nous vous dispenserons d'y revenir à deux fois.

Salut et fraternité,

G. Couthon, Maignet.

P. S. Nous apprenons dans le moment, que nos collègues Dubois-Crancé et Gauthier intriguent dans toute la ville pour que les citoyens réclament contre le décret qui les rappelle. Des émissaires courent toutes les rues pour faire leur apothéose et prolonger leur séjour dans cette cité; nous ignorons les motifs d'une conduite aussi étrange, mais nous croyons qu'elle ne peut avoir que des suites funestes. Ce n'est pas dans une ville accoutumée depuis long-temps à méconnaître l'au-

torité nationale, à réclamer contre les décrets de la Convention, qu'il faut suspendre d'un moment l'exécution d'un décret, quel qu'il soit. Que feront les citoyens quand ils verront que les députés eux-mêmes leur donnent un exemple aussi dangereux, et qu'ils sont les premiers à les exciter à provoquer la suspension de la loi?

Citoyens, la chose publique nous occupe seule, mais si dans un moment aussi critique il était permis de vous parler de nous, nous vous dirions que ce n'est pas sans surprise que nous avons vu nos deux collègues s'éloigner de nous en nous injuriant et en nous faisant l'injustice de nous accuser de les avoir dénoncés et d'avoir demandé leur rappel. Vous savez si jamais dans nos lettres il a été question d'eux; mais aujourd'hui nous vous prions de bien peser s'il n'est pas dangereux qu'ils demeurent plus long-temps dans cette ville. Quant à nous, nous en sommes si convaincus, que nous ne balancerons pas de leur enjoindre d'obéir à la loi si nous apprenons qu'ils continuent d'intriguer dans une cité qui n'est déjà que trop mal disposée.

Les preuves que nous vous offrons ne permettent plus à l'Europe entière de douter que Lyon était devenue une seconde Vendée. Les fleurs-de-lys qui décorent le drapeau des rebelles, que le général Doppet vous adresse, annoncent assez les intentions de ceux qui se ralliaient autour de lui. C'étaient des marquis, des comtes, des hommes décorés de la croix de Saint-Louis qui les commandaient. Partout l'on voyait les signes de la royauté.

G. COUTHON, MAIGNET.

Commune-Affranchie, le 14 frimaire l'an II de la République française, une et indivisible.

Citoyen président,

Je vous envoie la seconde liste des guillotinés de Commune-Affranchie. Le nombre total est jusqu'à ce jour de cent treize. La Convention nationale verra sans doute avec plaisir l'activité que le tribunal a mise à venger les mânes des patriotes égorgés dans cette nouvelle Sodome. Un plus grand acte de justice se prépare encore; quatre ou cinq cents contre-révolutionnaires, dont les prisons sont remplies, vont expier l'un de ces jours-ci tous leurs crimes : le feu de la foudre en purgera la terre d'un seul coup; puissent tous leurs semblables, foudroyés bientôt comme eux, donner un grand exemple à l'univers! puisse ce mouvement électrique se communiquer partout! puisse cette fête imprimer à jamais la terreur dans l'ame des scélérats et la confiance dans le cœur des républicains!

Je dis fête, citoyen président, oui fête est le mot propre. Quand le crime descend au tombeau l'humanité respire, et c'est la fête de la vertu. Vive la République! vive la Convention!

DORFEUILLE,
Président du Tribunal révolutionnaire.

BAIGNE,
Juge, membre de la Société des Jacobins et Cordelier.

ROULLION,
Juge.

D'AUMALE,
Juge.

DOCUMENS ORIGINAUX

SUR LA

SAINT-BARTHÉLEMY.

A M. LE DIRECTEUR DE LA REVUE RÉTROSPECTIVE.

Jusqu'à présent, Monsieur, les documens officiels relatifs au massacre de la Saint-Barthélemy n'ont pu être retrouvés, et des historiens aussi ingénieux que spirituels n'ont pas craint, de nos jours, d'avancer que Charles IX et sa cour étaient tout-à-fait étrangers à cet évènement, qui n'avait été produit que par un mouvement spontané de la population catholique parisienne, à l'instigation de la famille de Guise.

Je n'entrerai pas dans une discussion qui sort du cadre de votre recueil, et que je ne me sens pas disposé à aborder; mais j'ai pris à tâche de relever toutes les pièces relatives à cet évènement, et j'ai l'honneur de vous envoyer une lettre de Charles IX écrite sept mois après cette sanglante catastrophe.

A cette époque Charles commençait à éprouver des craintes sur les suites de la nuit du 24 août, et à s'apercevoir combien ce coup d'état avait été impolitique. Il écrit à M. de Cély pour lui demander ce que ce dernier avait *dressé des choses passées à la Saint-Barthélemy*, etc.

Quelque concise que soit cette lettre, quelque ambigus que soient les termes dans lesquels elle est conçue, il est facile de voir que des ordres avaient été expédiés par la

cour, que les pièces originales existaient, et que Charles IX tenait à les anéantir.

Il doit être échappé sans doute des documens aux recherches des agens du Roi, et la mort prématurée (1574) de ce prince a dû les faire suspendre. On ne doit pas désespérer de les retrouver et d'appuyer la conviction populaire par des pièces authentiques sur ce coup de main, déjà préparé par les exécutions qui ensanglantèrent le règne de François Ier, et accompli par la cour du roi très chrétien Charles IX, inspiré par le génie d'une reine italienne.

Veuillez agréer, Monsieur, etc.,

ERNEST ALBY.

P. S. J'ai l'honneur de vous envoyer une lettre du cardinal de Lorraine adressée à l'évêque de Verdun. Elle vient naturellement à la suite de celle qu'il écrivit à Charles IX sur le même sujet (1), le 10 septembre 1572, et peint admirablement la joie que cet évènement causa à la cour de Rome. Dans sa lettre à Charles IX, Charles de Lorraine parle avec une révérence, une humilité bien étrange dans la bouche d'un membre de la maison de Lorraine; il cache sa joie sous des expressions de respect et d'admiration; il se contient, s'étudie à parer de gravité sa satisfaction. Il est même sublime quand il dit : — *Sire, les genoux en terre, je baise très humblement les mains de Votre Majesté, laquelle, après Dieu et plus que jamais, je servirai fidèlement, obéirai et révèrerai toute ma vie, sans jamais y faire faute.*

Mais il ne dissimule plus lorsqu'il écrit à l'évêque de Verdun, et dans son langage, dans son abandon d'intimité, éclatent le bonheur et l'ivresse qui l'ont transporté à la nouvelle du *massacre et de l'exécution des rebelles.* Il bénit le ciel d'avoir inspiré *le cœur de son Roi à si heureuse et sainte entreprise*, et, relevant le courage abattu de son ami, il lui écrit aux

(1) Voir la *Revue rétrospective*, première série, t. V, p. 370.

pieds même de la chaire de saint Pierre de voir dans cette horrible tuerie *dexteram Excelsi*.

A MONSIEUR DE CÉLY,

Conseiller en mon conseil privé, et président en ma cour de parlement de Paris.

Monsieur le président,

Afin que ce que vous avez dressé des choses passées à la *Saint-Barthélemy* (1) *ne puisse* être publié parmi le peuple, et mêmement *entre les étrangers*, comme il y en a plusieurs qui se mêlent d'écrire, et qui pourraient prendre occasion d'y répondre, je vous prie qu'il n'en soit rien imprimé ni en français ni en latin; mais si en avez retenu quelque chose, le garder vers vous, comme je fais ce que m'en avez envoyé, que j'ai fait seulement écrire à la main pour m'en servir en un seul endroit; priant Dieu, monsieur le président, vous avoir en sa sainte et digne garde.

Écrit à Fontainebleau, le 24 mars 1573.

CHARLES.

PINART.

(1) Ces mots sont soulignés dans la lettre originale. (E. A.)

A MONSEIGNEUR NICOLAS PSAULME, ÉVÊQUE DE VERDUN.

Monsieur de Verdun,

J'ai reçu vos lettres des 19 et 25 juillet. Je n'ai maintenant le loisir de vous dire autre chose, sinon que les nouvelles que nous avons reçues de France de l'exécution et massacre des rebelles ennemis de Dieu, de son Église, et de la couronne de France, contre laquelle ils avaient pour l'usurper, ... par deçà un chacun à s'en réjouir. Notre Saint-Père (1) en voulut faire, lundi dernier, publiques démonstrations par une générale et solennelle procession, où il assista et tous les cardinaux, et pareillement à la messe qui fut fort solennellement célébrée en l'église Saint-Louis par M. le cardinal de Pellevé; ensuite de quoi un grand nombre de petits enfans, vêtus de surplis avec un rameau d'olivier en main, firent procession l'après-dîner par toute la ville, bénissant et louant Notre Seigneur, qui avait (2) *inspiré le cœur de notre Roi à si heureuse et sainte entreprise*, de laquelle nous ne pouvons désormais espérer que le bien et la paix et repos de la France, avec accroissement de l'honneur de Dieu et de l'Église catholique romaine, qui a bien bonne occasion de s'en réjouir. Mon ami, *hæc est dextera Excelsi.* Il ne faut jamais désespérer comme vous faites, au moins rien à cette heure.

(1) Grégoire XIII.

(2) Certes le cardinal de Lorraine s'exprime ici en termes propres à ébranler les convictions les plus fermement et solidement établies. Il pesait ses mots lorsqu'il écrivait, et ne disait jamais que ce qu'il voulait dire. (E. A.)

Je prie Notre Seigneur qu'il vous donne tous les jours nouveau sujet de plus grande joie à sa louange, et vous conserve, Monsieur de Verdun, en bonne santé.

De Rome, le 15 septembre 1572.

CHARLES, CARDINAL DE LORRAINE.

RÉTRACTATION

DANS LES FORMES CANONIQUES

DE

JEAN-BAPTISTE VOLFIUS,

ÉVÊQUE CONSTITUTIONNEL DU DÉPARTEMENT DE LA CÔTE-D'OR,

ET PIÈCES Y RELATIVES (1).

I.

AU PAPE.

TRÈS SAINT-PÈRE,

Un prêtre, qui a eu le malheur de se laisser sacrer comme évêque constitutionnel, sous le titre d'évêque de la Côte-d'Or (diocèse de Dijon), vieillard qui entre dans sa quatre-vingt-troisième année (2), vient se jeter aux pieds de VOTRE SAINTETÉ, vous faire l'aveu de ses fautes, et en implorer le pardon. Il arrive bien tard;

(1) Ces pièces communiquées par M. l'abbé Collin, vicaire-général, à M. C.-N. Amanton, sont demeurées plusieurs années entre les mains de celui-ci, puis rendues par lui à M. l'abbé Collin qui a dû les déposer au secrétariat de l'évêché. Une copie nous en a été remise par M. Amanton.

(*Note de l'éditeur.*)

(2) L'abbé Volfius est mort à Dijon, le 8 février 1822, âgé de quatre-vingt-huit ans. (*Note de l'éditeur.*)

mais ceux qui sont venus à la onzième heure n'ont point été rejetés.

De cette première faute d'avoir consenti à être sacré évêque constitutionnel, il en est résulté une infinité d'autres.

J'ai fait un grand nombre d'ordinations qui toutes étaient irrégulières.

J'ai placé des sujets dans des cures non vacantes.

J'ai fait un premier mandement propre à établir le schisme dans mon département.

Dans plusieurs instructions et d'autres écrits, j'ai inséré des passages propres à répandre le schisme.

Dans la fameuse persécution qu'on a appelée *le régime de la terreur*, j'ai eu la faiblesse insigne de donner mes lettres de prêtrise.

J'étais en prison, et je devais partir le lendemain pour Paris et pour l'échafaud; je promis de donner ces lettres, et je les donnai.

O douleur inconsolable! ô éternel reproche de ma conscience!

Depuis, je fus forcé de donner encore la démission du siége que j'avais occupé.

Cependant, la persécution s'étant un peu ralentie, je montai en chaire dans la cathédrale, et fis l'aveu de toutes les faiblesses que la persécution m'avait arrachées, particulièrement de la remise des lettres. Le lendemain j'envoyai dans tout le département une lettre imprimée, dans laquelle je faisais, dans les termes les plus énergiques, la confession de toutes mes fautes.

Je restai ainsi jusqu'au 14 octobre 1801, jour auquel je donnai ma démission, et ne fis plus aucune fonction épiscopale.

Quoique dès lors rentré en moi-même, et reconnais-

sant toutes les fautes que j'avais commises en acceptant et en exerçant les fonctions épiscopales, je ne crus pas devoir donner à cette époque aucune publicité à ma déclaration : et cependant je manquais au devoir le plus essentiel, celui de me jeter aux pieds de VOTRE SAINTETÉ, et de lui demander le pardon de mes fautes.

J'ai été tiré de mon erreur par l'un des ecclésiastiques les plus éclairés du diocèse, M. Collin, premier vicaire-général du diocèse de Dijon.

Je dépose donc aux pieds de VOTRE SAINTETÉ ma rétractation et mon repentir, soumis avec respect à tout ce qu'elle voudra bien me prescrire.

Prosterné aux pieds de VOTRE SAINTETÉ, je la supplie d'agréer mes repentirs et de m'accorder le pardon de mes erreurs.

De VOTRE SAINTETÉ,

Le fils désormais très obéissant et très soumis,

J.-B. VOLFIUS.

II.

TRÈS SAINT-PÈRE,

Persuadé comme nous le sommes que le repentir d'un prêtre qui a partagé les erreurs constitutionnelles jusqu'au point d'en avoir été l'apôtre et le soutien pendant longues années, doit être pour VOTRE SAINTETÉ la plus douce des consolations,

Confiant nous-même dans la sincérité de ses sentimens, nous nous empressons de présenter à vos pieds

l'humble supplique de M. Jean-Baptiste Volfius, autrefois évêque constitutionnel de la Côte-d'Or (Dijon), et de solliciter de votre bienveillance paternelle sa réconciliation avec l'Église.

Cette faveur insigne, Très Saint-Père, mettra le comble aux désirs du suppliant, à l'édification du diocèse de Dijon, trop long-temps scandalisé, et à la prospérité de l'Église, qui tire principalement son triomphe et sa gloire du retour sincère des prêtres égarés qui reviennent à elle.

Nous vous supplions donc, Très Saint-Père, d'ordonner ce qu'il sera nécessaire de faire pour remplir tout ce que l'Église a droit d'exiger, soit pour la formule que M. Jean-Baptiste Volfius aurait à souscrire, soit pour la satisfaction que vous croirez devoir lui imposer, de manière que son repentir soit constaté par une publicité vraiment canonique, et sa réconciliation avec l'Église pleinement consommée.

Permettez, Très Saint-Père, que nous vous offrions, comme il nous a été donné de le faire lors de votre séjour en France, à Châlons-sur-Saône, les sentimens de vénération dont le clergé et les fidèles du diocèse de Dijon ne cesseront d'être pénétrés pour Votre Sainteté, et daignez nous accorder votre bénédiction apostolique.

Très Saint-Père,

de Votre Sainteté,

Le très soumis et dévoué fils,

JEAN COLLIN,

Vicaire-général du diocèse de Dijon.

Dijon, 24 mars 1816.

III.

[Ensuite de la supplique de J.-B. Volfius est écrit :]

Sacra pœnitentiaria facta præmissarum precum sanctissimo Domino papæ Pio VII, de speciali et expressa apostolica auctoritate ab eodem sanctissimo Domino sibi etiam pro utroque foro concessa dilecto in Christo Joanni Collin, vicario generali Divionensem facultatem communicat, suprascriptum oratorem, dummodo indubia resipiscentiæ signa exhibuerit, et coram eodem vicario, ac testibus scripto retractaverit civicum juramentum, singulosque errores ab eo evulgatos, necnon sacrilegam in sedem episcopalem intrusionem, ac litterarum sacerdotii traditionem, omnemque a catholica unitate recessum sincere detestatus fuerit, ac judiciis sedis apostolicæ super ecclesiasticis Galliarum negotiis emanatis sè firmiter adhærere, ac plane subjectum esse declaraverit, fideique professionem emiserit ab excommunicationis vinculo, quo ob præmisso innodatus existit, reatibus, et excessibus hujusmodi apostolica expressa auctoritate in utroque foro absolvendi in forma Ecclesiæ consueta : imposita oratori gravi pœnitentiâ salutari, cum obligatione illata scandala meliori modo, quo poterit, ac signanter per evulgationem hujusmodi actus retractationis congrue reparandi, ac spiritualibus exercitiis per decem dies vacandi; firmis interea suspensione et irregularitate ex præmissis, ac præmissorum occasione quomodocumque contracta : postquam vero omnia injuncta fideliter adimpleverit etiam a suspensione absolvendi, et super irregularitate sive ex præmissis, sive ex violatione

censurarum contracta in utroque pariter foro misericorditer dispensandi ad hoc ut sacerdotalia munia obire valeat, interdicto oratori usu pontificalium, et quolibet episcopalis dignitatis signo. Datum Romæ in sacra pœnitentiaria, die 26 aprilis 1816.

MICHAEL, CARDINALIS DE PETRO, *major pœnitentiarius.*

IV.

ILLUSTRISSIME DOMINE,

Perlatæ sunt sanctissimo Domino nostro litteræ tuæ quibus Sanctitati Suæ devote supplica pro obtinenda reconciliatione Joannis-Baptistæ Volfii qui juramentum et sanctæ memoriæ Pio P. P. VI damnatum, emisit, Divionensem sedem occupavit, et magnus extitit schismatis gallicani fautor et propagator. Iis litteris adjunctæ etiam erant ipsius Volfii preces quæ sinceram ipsius conversionem et pœnitentiam præ se ferunt. Hæc quidem summæ, ut merito existimas consolationi fuerunt sanctissimo Domino, qui et ovem hanc quæ perierat in sinum sanctæ matris Ecclesiæ reverti lætatur, et novum Ecclesiæ ædificationis argumentum præberi vehementer gaudet.

Itaque sanctissimus Dominus mihi majori ejus pœnitentiario negotium reconciliationis hujusmodi commisit juxta ejus mentem, et instructiones expediendum id a me effectum est per adjunctas sanctæ pœnitentiariæ litteras, in quibus, juxta vota etiam tua, omnia

quæ vel ad retractationem ab oratore emittendam, vel ad reparandum scandalum, aliaque ab eo adimplenda pertinent, distincte, et accurate adnotata sunt. Litterarum autem hujusmodi executio tibi directa et demandata est.

Gratum mihi etiam est posse tibi hæc omnia de mandato sanctissimi Domini significare, quibus expletis, singulari cum existimatione suscribo.

Romæ, V kalendas majas 1816.

Illustrissimæ Dominitatis tuæ,

Servus addictissimus,

MICHAEL, CARDINALIS DE PETRO, *major pœnitentiarius.*

V.

Je, soussigné, me soumets de cœur et d'esprit, et sans aucune restriction, à tous les jugemens du Saint-Siége apostolique, relatifs aux affaires ecclésiastiques de France, et notamment au bref de notre Saint-Père le pape Pie VI (à la date du 13 avril 1791) portant condamnation de la *constitution* dite *civile du clergé*, confirmé par l'adhésion de notre Saint-Père le pape actuel Pie VII, et adopte lesdits bref et adhésion dans le sens et dans l'esprit de la condamnation qu'ils contiennent, comme jugement irréfragable, vu l'assentiment de nos seigneurs les évêques de France, et de

tous les évêques catholiques des différens pays de la chrétienté.

Je reconnais donc que l'Assemblée constituante qui s'est tenue en 1789, 90 et 91, n'a pu statuer sur des objets aussi graves que ceux de la nomination des évêques, de la destitution des anciens pasteurs, de la réduction des diocèses, et du transport des juridictions, sans l'intervention du Saint-Siége, et sans l'assentiment des évêques.

Je reconnais que les chaires épiscopales ne peuvent être vacantes que par le décès, la destitution canonique, et la démission volontaire des évêques qui les occupent.

En conséquence, je rétracte le serment que j'ai prêté en 1791, vulgairement appelé *le serment de la constitution* dite *civile du clergé* de France.

Je déclare avoir reçu illicitement la consécration épiscopale, et rempli les fonctions de l'épiscopat.

Je déclare avoir participé au schisme de France, en exerçant les fonctions épiscopales sans aucun pouvoir ni juridiction.

Je désavoue l'insigne faiblesse que j'ai eue de livrer mes lettres de prêtrise, même d'avoir donné ma démission de mon siége; je m'en repens, ainsi que de tous les écarts qui ont pu en dériver.

Je reconnais avoir encouru les censures et autres peines ecclésiastiques prononcées, soit de droit, soit de fait, contre ceux qui ont prêté le serment et adhéré au schisme.

Je promets que je ferai tout ce qui dépendra de moi pour faire connaître publiquement la présente rétractation, et que j'engagerai tous ceux qui ont été par moi induits en erreur à réparer leurs fautes.

Je reçois avec soumission et reconnaissance l'absolution des censures et autres peines ecclésiastiques que j'ai encourues, et me soumets à toutes les satisfactions que l'Église a droit d'exiger de moi.

Enfin je proteste vouloir vivre et mourir dans la soumission la plus entière aux jugemens de l'Église, dans l'obéissance à notre Saint-Père le pape et à mon évêque, comme dans la fidélité la plus sincère à mon seul et légitime souverain, Louis XVIII, roi de France.

Fait à Dijon, le 25 mai 1816.

Signé : J.-B. Volfius; J. Collin, v.-g.; Deschamps; Voisin, chanoine; Riambourg, curé de Saint-Bénigne; Vétu, curé de N.-D.; Deschamps, curé de Saint-Michel; Antoine, directeur du séminaire.

[Le dimanche, . . juin 1816, M. Collin, vicaire-général, après avoir donné lecture au prône de la messe paroissiale de la cathédrale des diverses pièces ci-devant rapportées, a déclaré M. J.-B. Volfius réconcilié avec l'Église, en communion avec le Saint-Père, et rendu à l'exercice régulier des fonctions sacerdotales.]

PROJET

DE

DÉPOT DE MENDICITÉ,

SOUS LOUIS XIII. [1] — (1622.)

Description de la maison royale, ci-devant appelée des OEuvres de Miséricorde, que le Roi a ordonnée par ses patentes données à Paris au mois de février 1622, et titulée et nommée par son peuple sa maison royale de Monhurt, en mémoire perpétuelle de la victoire qu'il a plu à Dieu lui donner à l'encontre des rebelles de sa ville de Monhurt, et ennemis de son État, dans lequel se reconnaît,

A la gloire de Dieu, le soulagement des pauvres valides;

Leur instruction en l'amour et crainte d'icelui;

L'obéissance due au Roi et à ses magistrats;

Le moyen de leur apprendre à travailler en tous arts, et principalement en ceux qui sont nécessaires pour leur nourriture et entretenement et entretien de la maison;

Le logement propre et en bel air;

L'eau à commandement en chacune maison pour toutes leurs commodités, pour les nourrir et tenir nettement;

(1) Bibliothèque royale, section des manuscrits, fonds Baluze, n° 9912[5].

Leur traitement et bonne nourriture de pain, viande, vin et bière, selon leur mérite;

Une grande économie pour le ménage, et distribution de vivres qui sera gouvernée par un prompt et bel ordre;

Un grand soulagement pour le public, lequel sera libéré des interruptions qu'il reçoit aux églises en ses prières;

Bref, une maison plaisante et agréable qui sera sans malades passé vingt-quatre heures, et point si l'on veut, et sans excrémens humains, et sans boue, été et hiver, non plus que les allées de la défunte reine Marguerite (1);

Dédiée au roi Louis XIIIe de ce nom, surnommé *le Juste et Victorieux*, laquelle Sa Majesté a arrêté être bâtie en l'Ile de Grenelle par ses patentes, données en son camp de Monhurt, et sont les premières visées de sa propre main, et scellées en présence de Sa Majesté, tenant son sceau;

Et à son peuple, amateur des sept œuvres de miséricorde.

Description de la place de l'Ile de Grenelle, et du grand ménage économique facile à exécuter en icelle, que le Roi veut charitablement et miséricordieusement y être exécuté par les bourgeois et bourgeoises de sa bonne ville de Paris, envers ceux qui affluent en icelle et tombent journellement en pauvreté, tant valides qu'invalides, vagabonds et vagabondes

(1) Le Cours-la-Reine.

de l'un et l'autre sexe, soit jeunes et vieux, non gardant le lit de maladie ;

Afin de ne plus voir de mendians dans les églises, empêchant les prières et méditations des gens de bien, ni parmi sadite ville, comme aussi pour bannir d'icelle la fainéantise qui les transporte au blasphème du nom de Dieu, paillardise, coupe-bourses, et larcins, lesquels règnent ordinairement dans la pauvreté, avec multitude d'autres maladies déshonnêtes et incurables, outre qu'ils envoient souvent leurs ames en perdition, et auxquels la justice est la plupart du temps occupée à faire le procès à tels vauriens et ses prisons remplies, qui en seraient de beaucoup déchargées; comme aussi sera l'Hôtel-Dieu de la pépinière des maladies que lui engendre la pauvreté à faute d'un tel lieu, et le grand bureau libéré de multitude de teigneux et vérolés dont il est chargé.

Cette île est au bout de la grande allée de la défunte reine Marguerite, et est une fois aussi éloignée d'icelle comme ladite allée est longue, laquelle allée sera continuée de même longueur et hauteur de terre, avec arbres des deux côtés, jusqu'au petit pont de pierre qui sera au milieu des deux corps de cette maison pour le plaisir et commodité des bourgeois ou autres qui viendront en ce lieu pour faire les distributions qui seront dites ci-après.

Ladite île est environnée de la grande rivière, et le nom ancien d'icelle a été changé pour respect de ce saint œuvre par l'avis des experts, au nom de Grenelle, laquelle contient en sa longueur neuf cents toises ou environ, de laquelle longueur il a été arrêté par

les avis de MM. les prévôts des marchands et échevins, sieurs de la chambre du commerce et sieurs président et trésoriers-généraux des finances, par les visites qu'ils en ont faites avec les experts sur les lieux, en leur présence, en exécution de l'arrêt du Conseil donné au rapport de M. Le Bailleur, maître des requêtes, et à présent lieutenant civil, par commandement du Roi, et suivant les commissions ouvertes dudit arrêt, à chacun d'eux particulièrement adressées pour cet effet :

Deux cent soixante et dix toises de long au lieu le plus commode de ladite île pour y bâtir ledit dessin, dont le bout d'en bas de la place choisie a, vis-à-vis de la Savonnerie et au droit de la descente de Chaillot, qui est le long d'icelle, soixante et dix toises de large. Et par son bout d'en haut sur ladite longueur venant vers Paris, soixante et une toises de large pour y faire ledit bâtiment.

Ces deux cent soixante et dix toises seront parties en cinq portions, dont les cinq feront une seule clause et fermée pour le fait de tous les logemens, ménages, et grandes économies qui seront en icelle, d'un mur de hauteur suffisante jusqu'au rez-de-chaussée, pour la défense des eaux et sûreté de cette maison, de pareille épaisseur et largeur que celui qui se bâtit le long du chemin des Minimes de Vigon ou de Chaillot,

Avec un canal au milieu et le long de ladite place, revêtu des deux côtés d'une toise d'épaisseur et de hauteur suffisantes pour y bâtir en sûreté les économies qui seront sur icelui, ainsi qu'ils seront déduits ci-après, chacun selon l'ordre des cinq départemens, afin qu'un chacun, pour quelque peu de jugement que Dieu lui ait départi, outre les beaux esprits, puisse facilement comprendre et être amoureux de l'exécution

d'une telle œuvre, laquelle ne peut être exécutée que par les bienfaits et moyens que le Roi et les Reines, princes et princesses, seigneurs tant ecclésiastiques que séculiers, gens de qualité et bourgeois qui y voudront miséricordieusement et charitablement employer des moyens que Dieu leur a donnés pour la nécessité qu'il est à Paris d'une telle maison pour ceux qui nous sont tant recommandés de la part de Dieu et des ministres de sa parole.

Laquelle maison étant bâtie, meublée et garnie, toutes personnes de qualité que ce soit, bourgeois et bourgeoises, avec un grand contentement et plaisir, y pourront gagner les œuvres de miséricorde. Les hommes, le manteau sur l'épaule, et les femmes, l'écharpe sur la tête, s'ils veulent avec une grande diligence, propriété et ordre agréable, sans y être occupés que de deux ans en deux ans deux journées consécutives, cinq ou six heures chacun jour, ce qu'ayant vu, leur donnera envie d'y donner plus de pistoles que l'on ne fait à présent de sous pour avoir fait et exécuté cette belle et grande économie, que nous allons déduire en chacun département de ces cinq portions économiques.

Description de la première portion et économie d'icelle.

De ces deux cent soixante-dix toises déduites ci-dessus, il en sera pris premièrement vingt-deux toises de long par le bout d'en haut vers Paris, sur soixante et une toises de large, pour faire deux pointes des deux côtés de la rivière pour servir de vannes aux moulins, lesquelles seront tirées depuis leurs pointes en biais

jusqu'au milieu de cette place, et de vingt-deux toises de long, où sera l'embouchure du canal; lesquelles pointes seront revêtues des deux côtés d'un mur et parapet, de même celui du chemin de Chaillot, ainsi que nous avons ci-devant dit. Ces deux pointes seront garnies d'anneaux et de crochets pour attacher les bateaux de blé et de bois et autres, quand on les voudra dévaller à cul, pendant dans le canal ainsi qu'il sera dit ci-après.

Toute la terre qui sera entre ces deux pointes sera enlevée par les valides de la ville, à quoi ils seront occupés au lieu de mendier pour rehausser icelles pointes et pour donner entrée dans le canal de soixante toises de large à son commencement, qui seront réduites sur quatre toises et demie au bout de vingt-deux toises, qui sera l'embouchure dudit canal, afin de rendre une eau forte et suffisante pour faire jouer toute l'économie qui sera le long d'icelui et des cinq départemens de ce grand corps.

Seconde partie attenante la première.

Après ces vingt-deux toises prises pour les deux pointes de vannes, il en sera pris attenant icelles cent sept toises de long sur soixante et une de large, qui est vingt-huit toises de chacun côté dudit canal, pour y bâtir le premier corps de logis des hommes et garçons, duquel nous déduirons premièrement l'économie principale d'icelui qui sera sur le canal, et suivrons cet ordre aux autres portions; et est à noter, afin de ne réciter plusieurs fois une chose, que toute l'économie dont nous allons parler sera de quarante toises de long sur ledit canal, sous un même couvert, et de six de

large dont les murs des deux côtés dudit canal serviront de fondement à toutes ces économies qui sera un grand ménage et faire d'une pierre deux coups.

Première économie qui sera à l'entrée du canal.

Sera une forte voûte faite de bonne pierre de quatre toises de long sur le canal, et de six de large, élevée du rez-de-chaussée de quatre toises de haut, et plus si faire se peut. Au-dessous de laquelle voûte sera bâtie un grand bassin de la longueur de ladite voûte, de cinq toises de large, lequel sera plombé et accommodé comme celui du cloître Saint-Germain de l'Auxerrois, lequel servira pour recevoir, conserver et distribuer l'eau que le moulin à pompe, qui suivra cette voûte, tirera jour et nuit, laquelle tombera dans ledit bassin, comme fait celle de la Samaritaine du Pont-Neuf dans sa petite cuvette, laquelle la distribue aux jardinages et cuisines du Louvre, Tuileries du Roi et maisons de grands seigneurs et en divers endroits de la ville. Ainsi ce bassin sera le distributeur à toutes ces économies et maisons de ces cinq départemens pour tenir les habitans d'icelle proprement et nettement.

IIe. Nous avons dit que toute l'économie qui suit sur le canal aura six toises de large; partant, il reste une toise de large à côté de ce bassin qui sera une galerie couverte de quatre toises de long et une de large, laquelle servira pour entrer dans ce bassin pour le nettoyer et accommoder quand il en sera besoin, outre qu'au bout de ladite allée, vers les deux pointes des vannes, il y aura deux fenêtres au-dessus de laquelle il y aura un moulinet à la mode de plusieurs logis et communautés qui montent leurs blés de dedans les char-

rettes ou chariots dans leurs greniers, ou bien à la mode des moulins à vent. Le moulin à pompe qui suit fera tourner ce moulinet pour monter les blés et autres grains des bateaux, lesquels seront descendus à cul, pendant entre ces deux pointes de vannes et sous ce bassin à l'entrée du canal, lesquels grains étant en haut de ladite galerie, les sacs dans lesquels ils auront été montés seront déchargés sur une petite brouette pour les mener facilement dans les greniers destinés pour cet effet, tellement que des enfans de quinze à seize ans, si l'on veut, pourront faire cet office.

IIIe. Le dessous de ce bassin ou voûte servira de passage pour passer et repasser les valides tant d'un côté du canal comme de l'autre, pour venir aux distributions et pour leur en retourner en leurs chambres et pour promener les pères gouverneurs et bourgeois en ce lieu, quand ils voudront, des deux côtés de ce canal et des économies étranges de maisons.

IVe. Ce bassin, en faisant sa distribution et ayant fourni le long du jour suffisamment ce qu'il sera nécessaire pour tous les lieux où il sera besoin, le reste ne doit être perdu, mais employé utilement, l'eau étant un élément précieux, cher et nécessaire; et pour cet effet le résidu s'écoulera par-dessus un petit pont, de même celui de la porte Saint-Bernard, qui sera au milieu de cette place du côté du Pré-aux-Clercs, par le moyen d'un tuyau de plomb qui sera dans une petite voûte, comme celle de la pompe du Pont-Neuf qui va aux Tuileries du Roi, ou bien comme celle des fontaines de Rungis, pour être conduit dans le château de la très chère et honorée Dame Reine, mère du Roi, tant pour le plaisir de sa maison que pour la commodité des religions prochaines d'icelles et des bourgeois

des faubourgs de Saint-Germain, s'ils en veulent faire la dépense.

Ve. L'autre canal s'écoulera du côté de Chaillot par le fonds de la rivière et au travers d'icelle, comme fait celui de la pompe du Pont-Neuf, que le tuyau d'icelle prend de fort près du cheval de bronze, et la conduit par le fond de la rivière en sa pompe, qui fait que, par sa belle industrie, il y a de l'eau claire comme de fontaine, en tout temps, quelque trouble que la rivière soit.

Pour icelle cave être conduite en haut de Chaillot, le plus que faire se pourra pour y faire un réservoir et fontaine pour donner de l'eau tant aux pères minimes de Vigon, que pour la commodité et plaisir de la maison de M. le président Janain, qui lui sera une grande avec le voisinage de six personnages de qualité qui seront les pères gouverneurs que nous dirons ci-après, comme aussi ce réservoir et fontaine sera pour la commodité des habitans et bourgeois qui ont des maisons audit lieu et à Auteuil, car ce moulin en fournira assez suffisamment; le résidu de la fontaine de Chaillot pourra tomber dans l'égout qui est le long de la Savonnerie qui le nettoiera et empêchera d'être si infect et puant comme il est, dont le public est fort incommodé en passant.

VIe. Est le moulin à pompe de quatre toises et demie de long sur le canal, lequel rendra son eau dans ce grand bassin pour la distribuer ainsi que nous avons dit, pour toutes les économies et maisons de tous les valides, tant masculins que féminins: comme aussi pour les teinturies, brasseries, savonneries, moulins à drap et à papier, écuries des bestiaux, échaudoirs, tanneries, mégisseries, détrempie de saline, qu'en chacune

maison particulière des valides pour leur boire et manger, blanchir leurs linges, laver leurs habits en cas de nécessité, et surtout leurs excrémens, et autres choses nécessaires pour les tenir et entretenir proprement et nettement, ainsi qu'il sera déduit chacun en son économie particulière.

VIIe. En ce moulin à pompe seront logés en la chambre haute ceux qui auront le gouvernement de toutes les fontaines et tuyaux, et pour cet effet en la salle basse d'icelui sera une forge et un fourneau pour y forger et fondre tout ce qu'il sera nécessaire pour l'entretenement comme à celle du Pont-Neuf, et faudra bâtir icelui par l'avis du sieur Liutrat, maître de ladite pompe.

VIIIe. Attenant ce moulin à pompe sera une teinturie de quatre toises de long sur le canal, dans la salle de laquelle seront cuves assises sur leurs fourneaux; au-dessus desquelles seront fontaines venant du moulin à pompe; au bas desquelles seront aussi des robinets pour, la teinture étant faite, laisser écouler l'eau dans le canal. En icelle, les draps, serges, laines, estames, toiles, bougrans, fils, qui se feront dans les maisons de ces corps, y seront teintes. La chambre haute sera pour loger ceux qui y travailleront. Il y aura en la salle basse une descente dans le canal, au travers duquel il y aura une planche, laquelle se haussera et baissera quand l'on voudra : elle servira pour aller purger les étoffes de leur teinture. Le grenier de cette teinturie servira pour tendre et sécher ces étoffes sur des perches hors des fenêtres, et le dedans du grenier servira de magasin pour réserver les teintures quand il en sera besoin pour les descendre dans les cuves par

des machicoulis qui seront au-dessus d'icelles, quand ils auront été disposés pour cet effet.

IX°. Attenant cette teinturie sera un magasin à bois flotté de deux toises de long sur le canal auquel il y aura une trappe, et au droit d'icelle une mouffle ou poulie pour monter les bois flottés du bateau qui sera avallé dans le canal, quand l'on voudra emplir lesdits magasins et ceux qui suivent, et quand l'on voudra avaller les bateaux dans le canal. Pour cet effet il faudra lever les roues volantes des moulins, comme font les meuniers quand les eaux grossissent ou s'abaissent; lesquels bateaux étant déchargés en chacun magasin, seront descendus le long du canal, et à la sortie d'icelui pour être remontés ou descendus à val de la grande rivière, ainsi qu'il sera à propos, tant du côté du Pré-aux-Clercs, que du côté de Chaillot.

X°. Est une brasserie attenante ledit magasin à bois, lequel magasin servira pour la teinturie et pour cette brasserie, laquelle aura quatre toises de long sur le canal; la salle d'icelle servira à mettre les cuves sur les fourneaux, au-dessus desquels il y aura des robinets pour descendre dans icelles l'eau provenant du moulin de la pompe, tant pour laver les blés que pour faire les bières. Au-dessus desdites cuves, il y aura des machicoulis de bois pour descendre les blés du grenier dans icelles, quand ils auront été mesurés, ce qui se fera par un enfant, si l'on veut; et au bas des cuves où se fera la bière sera un tuyau et robinet entouré d'un cul de panier, de même étoffe que la cuve, percé à petits trous pour empêcher le son qu'il ne descende avec la bière quand l'on la voudra faire écouler par ces robinets dans des vases pour la porter et rendre par tuyaux de terre ou de plomb tout le long de cette

place, jusque dans les tonneaux qui seront apprêtés pour cet effet dans les cuves qui seront sous les distributions, dont nous parlerons ci-après en leur lieu.

Tellement que cette économie se fera sans grande peine de porter l'eau, monter et descendre les blés et le bois, et porter les bières, lesquelles ne reviendront point à quatre deniers la pinte, et si, elles seront bonnes, faites proprement et nettement. Les sons de ces bières, ni les lies, ne seront perdus et inutiles; nous les emploierons ci-après. Ceux qui travailleront à cette brasserie seront logés à la chambre d'au-dessus. Il la faudra dresser par l'avis de bons brasseurs.

XIe. Est un moulin à blé attenant cette brasserie, de quatre toises de long sur le canal, la trémie duquel sera faite si à propos, que deux muids de blé étant mesurés au grenier, un enfant de douze à quinze ans les puisse écouler avec une pelle par une machicoulis dans la trémie dudit moulin, lequel faisant la farine, la blutera de telle façon que l'on voudra, à la mode des moulins de Melun.

La farine et le son descendront chacun à part dans leurs huches : la farine sera remontée dans le grenier par le moyen d'un moulinet que le moulin fera tourner quand il en sera besoin, et quand les corbeilles dans quoi l'on la remontera seront en haut, seront tirées et roulées par le moyen des roulettes qui seront au-dessous d'icelles, jusqu'aux greniers à farine qui seront au-dessus des fours ou fournis qui suivent ce moulin. Les criblures des blés et les sons des farines ne seront perdus, non plus que ceux des bières : nous les emploierons à propos. Ceux qui travailleront à ce moulin seront logés en la chambre qui sera à côté d'icelui : il le faudra bâtir par l'avis d'un maître meunier.

Ce moulin est à treize toises de roue en roue volante du premier moulin, afin de donner temps à l'eau de reprendre sa force; et si d'aventure l'eau se trouvait faible, ce que je ne crois point, ayant une si grande largeur en son entrée, ainsi que nous avons ci-devant dit, l'on pourra faire en icelui des roues à la mode des grues des maçons, pour y occuper les aveugles et estropiés de bras à faire tourner icelles pour donner le branle à l'eau.

XIIe. Est un fourni attenant à ce moulin de quatre toises de long sur le canal, en la salle duquel il y aura deux grands et spacieux fours sous une grande cheminée, comme au fourni des bons pères religieux des chartreux et autres grandes religions économiques, aux deux coins de laquelle seront deux grandes chaudières élevées sur deux fourneaux plus hauts de demi-pied que les pétrins. Au-dessus desquelles chaudières sera un robinet pour descendre dans icelles l'eau provenant du moulin de la pompe pour y être chauffée, laquelle étant chaude s'écoulera par un tuyau fait à propos qui sera au bas de chacune cuve, lequel ira tout le long des pétrins, tant d'un côté de la salle que de l'autre; lesquels tuyaux seront garnis de robinets au droit des pétrins, ainsi qu'il sera besoin; il y aura un pareil tuyau aussi pour l'eau froide, tellement que, pour faire les levains et pâtes pour faire le pain, l'on aura de l'eau froide et chaude, ainsi qu'il en sera besoin, sans peine.

Les pétrins pourront être chacun de deux toises de long de chacun côté; il y aura au droit d'iceux des machicoulis de bois de sapin pour descendre des greniers dans iceux les farines, selon qu'ils y auront été disposés pour faire pain de la sorte que l'on voudra le

faire; au-devant de ces pétrins et à trois pieds d'iceux seront de fortes tables pour tourner le pain, et au-devant de ces tables à tourner, à deux pieds d'icelles, qui est la place pour tourner un homme, seront d'autres tables vis-à-vis des fours, pour faire les couches du pain, lequel étant tourné par le boulanger, celui qui sera entre les deux tables le mettra sur la table de couche pour le faire lever; tellement que les pâtes étant faites à chacun pétrin, il y pourra avoir deux tourneurs de pain et un qui les servira à mettre sur la couche, pour, étant levé et prêt, être mis au four; lequel étant cuit sera mis sur des tablettes qui seront accommodées exprès les unes sur les autres tout autour de cette salle, au-dessus des pétrins, pour le faire rasseoir d'un jour avant que d'être porté aux distributions, afin qu'il profite. Le blanc sera pour les gouverneurs et gens d'église et autres qui le mériteront. Il leur sera donné tendre.

Les braises qui sortiront de ces fours ne seront perdues : elles serviront à mettre sous les pétrins et tables de couche en temps de froidure, pour faire revenir les pâtes, et à donner aux pauvres vieilles pour mettre dans des étuves de bois faites en petits coffres pour mettre sous leurs pieds, comme j'en ai vu plusieurs en Flandre. L'air de ces braises ne les entêtera pas, comme ferait du charbon. Les boulangers seront soigneux de les déteindre et resserrer, comme feront aussi ceux qui auront des fourneaux.

Dans ces deux fours il se pourra faire de quatre sortes de pain, savoir : du bis de gruau pour ceux que l'on mettra à la jeûne, et pour les plus fainéans, qui travailleront et commenceront à travailler aux grosses ouvrages, tant qu'ils soient rendus capables d'en man-

ger de meilleur; le brun sera pour le commun, pour tous les autres valides de la maison; celui d'après sera pour les vieilles gens et bons artisans qui apprendront les autres aux exercices et économies pour le ménage de la maison et service d'icelle.

Celui de la fine fleur sera pour les gens d'église et pour les maîtres-gouverneurs, et pour les bourgeois quand ils viendront aux distributions, quand ils en auront besoin, comme pour le greffier, barbier, apothicaire, lesquels pères, gouverneurs et bourgeois le paieront à la livre au prix qu'il reviendra, et non les gens d'église, greffier, apothicaire et chirurgien, d'autant qu'ils seront nourris aux dépens de la maison.

Il se fait dans ces deux fournis de pain plus que suffisamment, et dans les deux qui suivent pour la nourriture de ces corps; le surplus pourra être vendu à la livre aux habitans des villages circonvoisins, ou envoyé au marché : ce sera toujours un profit pour la maison.

Ceux qui travailleront à cette boulangerie seront logés aux chambres qui seront sur ce fourni et sur les fours.

XIIIe. Est un magasin à bois flotté attenant ce fourni de deux toises de long sur le canal, de pareille économie que celui ci-devant, lequel servira à ces deux fours et aux deux qui suivent pour entrer de l'un dans l'autre, et avoir du bois sans peine. Le bois se fendra à la porte sur un gros caillou, peur d'offenser le plancher du magasin.

XIVe. Est un autre fourni attenant ce magasin à bois de pareille économie et ménage que le premier ci-devant, pour servir à un autre moulin à blé qui le suit.

XVe. Est un moulin à blé de pareille longueur sur le canal que le premier, et de même ménage qu'icelui, et à treize toises loin des roues volantes du second, afin que l'eau ait temps de reprendre sa force.

XVIe. Est une brasserie de pareil ménage et économie que la première, sinon que la bière d'icelle se rendra dans les caves qui seront sous les distributions du sexe féminin.

XVIIe. Est un magasin à bois flotté attenant cette brasserie, de pareille longueur sur le canal que les premiers, et de pareil ménage, pour servir à cette brasserie et à une savonnerie qui suit, où il est besoin de bois.

XVIIIe. Est une savonnerie attenant ce magasin à bois, de quatre toises de large sur le canal, pour savonner les bas d'estames, camisoles, bonnets, laines, estain à filer que l'on appelle ainsi en la ville de Beauvais, et autres étoffes sujettes au savon, qui se feront dans ces corps de maisons.

Dans laquelle savonnerie il y aura une grande cheminée, et sous icelle sera une chaudière élevée sur un fourneau, pour chauffer l'eau qui deviendra dans icelle venante du moulin de la pompe, laquelle étant chaude se rendra dans les cuviers et savonnoirs à la façon que nous avons dite des pétrins. L'eau étant sale, elle retombera des cuviers dans le canal, auquel il y aura une descente, pour aller purger dans icelui les étoffes de leur savon. Comme à la teinturie ci-devant, la chambre et le grenier serviront à sécher les étoffes sur des perches qui seront en dehors, pour les rendre par ceux qui y travailleront toutes prêtes à mettre en besogne ou magasin, et iceux seront logés en la chambre haute.

XIXe. Est un moulin à drap attenant cette savonnerie, de quatre toises de long sur le canal, pour en icelui dégraisser et fouler les draps, serges et autres étoffes sujettes à dégraisser et fouler.

Et d'autant qu'il est besoin d'eau qui descende continuellement en ces auges où sont foulées et dégraissées ces étoffes, il y aura au-dessus des auges des robinets pour l'eau venante du moulin de la pompe, laquelle se rendra dans un vase percé à petits trous pour la laisser tomber dedans ces auges, ainsi qu'il en sera besoin, laquelle retombera dans le canal, auquel il y aura une descente pour les aller laver et ôter de leur terre à dégraisser, laquelle sera amenée dans le bateau qui descendra dans le canal, pour être ladite terre mise dans son magasin, pour s'en servir au besoin.

Le grenier de ce moulin servira à tendre ces étoffes pour les faire sécher et ployer pour les envoyer au tondeur ou aplaineur. Ce moulin est à treize toises loin du dernier moulin à blé, pour donner force à l'eau de reprendre son cours. La chambre haute d'icelui servira à loger ceux qui travailleront à cette économie. Lequel moulin il faudra bâtir par l'avis d'un maître foulon qui est au moulin de Quincy, près Meaux, ou de celui qui demeure près Corbeil, ou autres qui l'entendent.

Fin de toutes ces économies qui sont toutes sous un couvert ci-devant dit de quarante toises de long sur six de large.

Suite des économies qui sont sur ledit canal qui fait la vingtième économie, et est une place vide depuis ce moulin à drap jusqu'à un colombier qui suit, pour servir de jardinage pour ce que nous dirons.

XXIe. Est un colombier attenant cette place, de seize pieds en diamètre sur ledit canal, et de dix-huit de

haut sans son couvert, pour en icelui y nourrir des pigeons de champ pour le service, plaisir et contentement des pères-gouverneurs qui seront logés dans les trois pavillons, et dont nous parlerons ci-après.

Près ce colombier sera une voûte d'une toise de hauteur du rez-de-chaussée, le bas de laquelle sera pavé de pavé d'échantillon, pour en icelle y faire magasin des criblures des blés, sons d'iceux, et autres grains que la saison permettra pour la nourriture desdits pigeons. A ce colombier il y aura une machicoulis pour jeter les fientes dans le canal, quand l'on voudra le nettoyer. L'un des serviteurs des pères-gouverneurs pourra avoir le soin de ce colombier, chacun leur mois, même d'en faire la distribution en chacun pavillon, et aux gens d'église et receveur, ainsi qu'il leur sera alors ordonné et trouvé à propos.

XXIIe. Sera une autre place attenante à ce colombier, pour servir de jardinage, comme l'autre ci-devant.

XXIIIe. Est un double rang de quatre maisons, de huit toises de long sur ledit canal, et de neuf de large, dont il y aura une toise au milieu des deux, pour servir d'entrée à icelle de chacun côté, avec les commodités que nous dirons ci-après aux maisons des valides.

Les chambres hautes desquelles maisons serviront à loger quatre hommes d'église et leurs serviteurs : en chacune desdites chambres il y aura étude et garde-robe, qui servira à coucher leurs hommes et à faire la cuisine.

Lesquels gens d'église seront capables et de bonne vie, qui seront nourris, vêtus, gagés, selon leur mérite. Les serviteurs qu'ils auront pour les tenir proprement et nettement, et apprêter leur boire et manger, seront

enfans de la maison et des mieux appris, entretenus et nourris aux dépens d'icelle.

Iceux hommes d'église tiendront trois écoles en trois des salles basses de ces maisons, à savoir : une pour les principes des enfans au service de Dieu; l'autre pour leur apprendre à lire, écrire et compter; en la troisième, le plain-chant de l'Église; et, s'il se rencontre quelques beaux esprits, les apprendre les principes du latin, pour être en après chirurgiens ou apothicaires de cette maison, prêtres ou religieux, ainsi que l'Esprit de Dieu les appellera.

La quatrième salle de ces logis servira pour leur apprendre à tous le catéchisme et pour les récréer les jours de campo qui leur seront donnés de chacune école en différentes journées, afin d'éviter à la confusion, comme l'un le mardi, l'autre le mercredi, l'autre le samedi.

De ces quatre hommes d'église il y en aura un qui sera comme curé pour administrer les sacremens en cas de nécessité, de jour ou de nuit, et seulement sans autre charge sinon de prendre garde si les autres feront leur devoir en leurs charges.

Le premier des trois aura comme le vicariat en l'absence du curé, pour faire son exercice, et outre aura la charge de la sacristie; le second des trois aura la charge des ornemens et tapisseries; le troisième, la charge du linge et de faire tenir et parer par leurs hommes toujours l'église nettement et proprement.

Desdits quatre hommes d'église, trois du moins seront tenus de célébrer tous les jours sans empêchement légitime la sainte messe, à savoir : la première en été à quatre heures et demie, laquelle sera commencée à sonner à quatre, et, après avoir été sonnée un quart

d'heure, sera tinté la Passion de Notre Seigneur un autre quart, pour faire en sorte que la messe soit dite à cinq, afin que les jeunes qui seront tenus d'assister à icelle puissent entrer au travail et à leurs exercices incontinent après.

La deuxième se dira à six heures pour ceux qui seront plus âgés, et la troisième à huit pour les sexagénaires. La quatrième, quand elle se dira, ce sera à heure de discrétion; et toutes seront sonnées, de même que la première, avec la Passion, qui sera dite au commencement d'icelle. Et en hiver pourront le tout retarder d'une heure, ou autre règlement que monseigneur le révérendissime cardinal notre évêque lui plaira ordonner par sa prudence, tant pour ce que j'ai dit qui n'est que mon petit avis, que pour y ordonner de toutes sortes de prêtres et religieux qui ont la licence de sortir pour chacun en leur tour venir gagner les œuvres de miséricorde, et y faire les charitables exercices de prêcher, catéchiser, administrer les sacremens de confession et d'eucharistie, tous les premiers dimanches des mois et bonnes fêtes de l'année, que prédications et catéchisme aux dimanches ordinaires et petites fêtes ordinaires de l'année, et autres œuvres que sa sainte charité avisera bon être.

Lesquels gens d'église venant en ce lieu par son ordonnance faire ces exercices pourront y célébrer le saint sacrifice de la messe aux trois autels qui seront en l'église, après la célébration et l'administration desquelles paroles de Dieu et sacremens administrés à ce peuple, ils seront traités honnêtement dans le pavillon royal dont nous parlerons ci-après, soit de déjeuner, dîner ou collation, aux prédicateurs. Cette dépense sera de peu pour un tel ordre.

Les quatre hommes d'église qui seront habitués en ce lieu se serviront des deux places ci-devant dites autour du colombier, avec celle qui suit après leurs quatre maisons, qui aura quatre toises jusqu'au chevet de l'église, pour en icelles faire du jardinage d'herbages et de fleurs pour l'église et pour eux.

XXIVe. Est l'église de dix-huit toises de long, dans laquelle et au chevet d'icelle sera pris deux toises derrière le maître-autel, pour servir de sacristie et resserrer tous les ornemens, en après trois toises pour le maître-autel, aux deux côtés duquel sera un autel. Ce maître-autel sera clos et fermé à la mode des religions des capucins, sinon qu'il y aura une porte à chacun côté de cette clôture pour entrer le peuple pour recevoir la communion; et, quand ils l'auront reçue, pour leur en retourner par l'autre, pour éviter la confusion.

La cloche de cette église sera devant le maître-autel au dedans de cette cloison. Il ne se dira en cette église qu'une haute messe tous les dimanches et fêtes de l'année; toutes les autres se diront basses, comme aussi les jours ouvriers il ne s'en dira que de basses, à cause du travail où il faut que les valides vaquent, sauf les meilleurs avis de ceux à qui appartient d'en ordonner.

Le reste de ladite église servira de nef, laquelle sera garnie à ses deux côtés de confessionnaires, et au milieu de bancs pour la commodité de ce pauvre peuple.

Le Roi ou monseigneur le cardinal de Retz donneront tel nom que Sa Majesté avisera bon être, tant à cette église qu'à celle qui sera dans le corps de logis du sexe féminin.

XXVe. Est une place de huit toises de long qui sera attenante par-devant cette église, laquelle servira de cimetière pour enterrer seulement et particulièrement

ceux qui mourront subitement, n'ayant eu le loisir d'être portés à l'Hôtel-Dieu, et pour autant que cette maison doit être sans malades, passé deux fois vingt-quatre heures, n'étant pas possible qu'en une si grande quantité de personnes, il n'en demeure quelquefois aucuns de malades auxquels, pendant ledit temps, l'on pourra donner un lavement, aucune médecine, et saigner s'il en est besoin, pourvu que ce ne soit maladie dangereuse, lesquels il faudrait vider incontinent, et les envoyer aux lieux destinés pour cet effet; et en cas que ce fût maladies ordinaires, les deux fois vingt-quatre heures passées, il les faudra faire porter dans un brancard ou chaise couverte de serge par deux mulets ou hommes à l'Hôtel-Dieu, soit homme ou garçon, femme ou fille, jeune ou vieux, et, s'ils guérissent, seront tenus rentrer en la maison ou vider la ville et faubourgs sur les peines qui leur seront enjointes par les magistrats.

Tellement que cette maison peut être avec peu de malades et point du tout, s'il est trouvé à propos, car dès que quelques-uns tomberont malades, l'on les peut envoyer à l'Hôtel-Dieu; mais il me semble raisonnable d'avoir un peu de patience, de leur administrer cette charité: ce sera accomplir en eux les œuvres de miséricorde.

Après avoir déduit par un si bel ordre des économies qui seront sur le canal de cette deuxième partie, il faudra déduire l'économie et l'ordre non moins digne que celle dont nous avons parlé, pour la disposition des maisons des valides, quelle quantité il y en aura, combien de chambres en icelles, basses et hautes, leur grandeur, largeur et hauteur, les commodités d'icelles, pour les tenir proprement et nettement, soit en leur

lingement, vêtement, boire, manger, et surtout de les nettoyer de leurs excrémens; combien ils seront logés en chacune chambre; quel sera leur ménage en chacune d'icelles; comme ils se gouverneront, quelque bons ou méchans qu'ils soient; comme leurs vivres et vêtemens leur seront distribués; quel ordre ils tiendront pour ce faire, et à quoi ils seront occupés pour apprendre à travailler et gagner leur vie et celle de leurs compagnons, et du bien en la maison. En après des magasins à bois, distributions, caves, boutiques, chambres de jeûnes, greniers, magasins des étoffes: des trois pavillons pour loger les pères-gouverneurs; quelle sera leur charge pénible ou facile à exécuter; de l'assemblée des quarante-huit bourgeois tous les jours de leurs exercices, plaisante ou laborieuse à exercer. Et quand nous aurons discouru de toutes ces choses, nous aurons tout dit pour le logis du sexe féminin, hormis les étables et bestiaux, et quelques autres petites économies : ce qui nous empêchera de redites.

XXVIe. Est un rang de vingt maisons du côté du Pré-aux-Clercs qui serviront de clôture. Le commencement desquelles sera attenant au premier pavillon de l'un des pères-gouverneurs; lesquelles seront bâties sur le parapet d'enclôture du Pré-aux-Clercs, tellement que le fondement du derrière d'icelle sera sauvé, et faire d'une pierre deux coups : chacune maison aura quatre toises en quatre hors-d'œuvre; en chacune d'icelle il y aura une chambre basse de neuf pieds de haut sous plancher, et l'autre d'au-dessus de même, et pour le grenier, trois pieds d'exhaussement, si l'on en fait.

Mais mon avis serait pour une grande épargne de charpenterie, bois, feuille, fer et plâtre, et pour plusieurs commodités et accidens que nous dirons, de cou-

vrir la chambre haute d'une terrasse, comme l'église, chambres et galeries du couvent des carmes déchaussés, laquelle il faudrait paver de pavé d'échantillon assis sur une couche de ciment et chaux de six pouces d'épaisseur sur le plancher de plâtre qui serait sur celui de bois bien fort; de cette façon il n'en viendrait jamais faute; et, en cas que ce pavement ne se trouvât suffisant pour résister à l'eau, l'on les pourra couvrir avec le temps des moyens de la maison.

Mais en ce faisant l'on éviterait un accident d'un incendie de feu, et serait une commodité pour nettoyer eux-mêmes leurs cheminées, tendre leur linge, et pour y faire travailler les cordiers pour y faire des cordes et autres exercices, comme pour les exercer et promener les fêtes. L'on fera alors comme on avisera bon être, tellement que ces maisons n'auraient que dix-huit pieds de hauteur et trois de parapet.

Entre une et deux de ces maisons il y aura toujours plus d'une toise de large et de quatre de profond pour servir d'entrée aux deux logis, qui est un grand ménage; au fond d'icelle sera une montée pour monter aux deux chambres hautes et sur la terrasse; au bas de cette montée, et au droit du noyau d'icelle, sera faite une cloison de quatre pieds de long ou environ sur trois de large, venant se clore contre la porte de l'une des chambres basses du côté des pierres à laver que nous dirons incontinent.

Laquelle cloison servira de chambre aisée aux deux logis, et, s'étendant sous la montée, aura douze pieds de profondeur sur trois de large. Dans icelle chambre aisée il y aura un grand aiz de douze pieds de long, percé à six siéges de deux pieds en deux pieds, cloisonnés avec cloisons de bois à la mode des religions

comme chaises, afin qu'ils ne s'incommodent les uns les autres.

Le grand aiz sera assis sur une forte maçonnerie et poterie de terre faite exprès pour les accommodités des deux logis; lesquels six siéges se nettoieront tous les jours d'eux-mêmes, tant par le moyen de l'eau du ciel qui tombera sur les terrasses de ces maisons dans le premier d'iceux, que par un tuyau de terre ou de plomb qui sera accommodé exprès, et par le moyen de la pierre à laver dont nous allons parler, de l'eau qui se rendra dans icelle provenante du moulin de la pompe pour la commodité de chacune chambre, ainsi que nous allons dire. A l'entrée de cette allée, d'une toise de large, qui sera entre deux maisons, après la largeur de la porte prise qui sera de trois pieds de chacun côté pour s'ouvrir en deux à cause de la largeur.

Du côté de main droite en entrant sera posée une grande pierre de clicart ou vergelé, de quatre pieds et demi de long et de deux et demi de large, qui sera faite exprès aux carrières de Saint-Leu ou autres, au-dessus de laquelle étant posée sera un tuyau et robinet pour descendre dans icelle l'eau provenante du moulin de la pompe pour servir à leur boire et manger, blanchir le linge de chacune chambre, selon le numéro d'icelle, dont l'une commencera le mardi, l'autre le mercredi, et l'autre le vendredi, et, en cas de fête, rétrograderont ou avanceront, comme il sera à propos.

Quand ils feront ces exercices et que l'eau d'icelle sera sale et orde, il y aura une bonde ou trou qui se bouchera avec un tampon de bois qui sera au fond de cette pièce, et à un coin d'icelle, comme j'ai vu aux bains d'Aix en Provence, par laquelle cette eau s'écoulera dans un tuyau de poterie de terre ou de plomb qui

la portera au commencement de ces six siéges, au fond de cette chambre aisée, pour nettoyer les excrémens, ordures et charret de leurs lessives qui jetteront dans iceux; laquelle eau, tant du ciel que de cette pierre, emportera d'une vitesse de maisons en maisons toutes ces incommodités, par le moyen d'une forte poterie qui sera accomodée exprès pour porter le tout dans la rivière ou dans le canal des maisons qui seront plus proches de l'un ou de l'autre. Cette propriété rendra ce lieu exempt de mauvais air, et est une grande économie que j'ai vue en l'hôpital de Beaune.

En chacune chambre desdites maisons, la cheminée d'icelle sera vis-à-vis de l'entrée de la porte, afin de pouvoir dresser quatre lits aux quatre coins de la chambre; sous laquelle cheminée et à un coin d'icelle sera assis et scellé, sur une bonne maçonnerie, un fort cuvier fait exprès de terre à potier, plombé et proprement vernis à la mode de la poterie et vaisselle de terre, de deux pieds et demi en diamètre et autant de haut, lequel sera suffisant pour blanchir le linge de chacune chambre qui ne pourra être au plus que huit draps, huit chemises, deux nappes, six serviettes et quatre paquets, quelques touailles et torchons. Les cendres de leurs âtres de chacune semaine serviront à faire ces petites lessives. J'ai vu de pareils cuviers aux Béguines de Bruxelles en Flandre: en chacune chambre brûleront tous les jours leurs ordures comme font les orfèvres, afin qu'ils ne jettent rien emmi les rues, peur de les ordir, et les miettes de pain qu'ils feront, ils seront soigneux de les serrer pour être employées à ce que nous dirons en son lieu.

En chacune chambre ils auront seulement une belle croisée à six panneaux, devant laquelle ils travaille-

ront et feront les métiers et instrumens des arts auxquels ils seront employés, s'il est nécessaire; lesquelles croisées seront claires à cause qu'il n'y aura point de couvertures, et que les rangs des maisons seront éloignés de quatre toises l'un de l'autre.

Ils auront en icelles pour tous meubles, outre leurs métiers et outils, quatre couches de bois de même que celles de l'hôpital Saint-Louis, à savoir : deux grandes et deux moyennes pour les jeunes: elles seront garnies de paillasses, matelas, traversin, couverture, ciel, custodes de toile ou de laine, lesquels se feront avec le temps dans cette maison, des laines et bourres et poils des bestiaux et filasses qui y seront filées; tellement qu'il n'y aura que le premier ameublement qui coûtera, ainsi que verrez ci-après.

Plus une table à coffre pour serrer le linge d'icelle, à laquelle il y aura deux couteaux sans pointe, enchaînés des deux côtés, pour leur servir à manger; deux formes, huit chaises de bois de différentes hauteurs, pour leur asseoir quand il en sera besoin, en travaillant ou en leur reposant; une paire d'armoires pour mettre leur petit meuble de cuisine, qui pourra être huit ou dix écuelles, autant d'assiettes, une sallière de terre ou d'étain, un chaudron pour faire leur lessive, une marmite pour cuire leur viande, une poële et un poëlon, un gril, deux chenets, une pelle, des pincettes, une crémaillère, une corbeille à mettre leur pain, deux bouteilles à vin et à bière, pots de terre à huile avec lampes, peignes, brosses, vergettes, deux paniers pour venir à la distribution; et pour le linge, seize draps et quatre nappes, quatre grandes touailles à la mode des religions, chacun deux chemises qui disent seize, quelques menus linges avec sept ou huit torchons pour les tenir

toujours proprement et nettement. Voilà mon avis de tous les meubles qui leur seront nécessaires dont le premier ameublement coûtera peu. En après ce qui leur sera nécessaire se fera dans la maison, me rapportant du reste à des meilleurs économes que moi.

En chacune chambre seront logés huit valides ou invalides, à savoir : deux sexagénaires ou impotens, deux hommes moins âgés, deux forts garçons et deux enfans de sept à huit ans, non point au-dessous, afin qu'ils se puissent entr'aider et servir les uns et les autres, lesquels travailleront tous à quelque chose que ce soit, ayant les mains libres, ne fussent que les vieux pour filer fil ou laine, grosse ou menue, ou dévider icelle en faisant bouillir le pot, qui est la besogne des vieilles gens : et les hommes moins âgés et grands garçons à quelque petit métier; et les enfans, quand ils seront revenus de l'école, à binblotter quelque petit passement de fil ou de soie. J'ai vu en Flandre et en Normandie force petits enfans, à l'âge de quatre ans, cinq ans, travailler à cet exercice; comme il y en a aussi au village de Villiers-le-Bel, en la vallée de Montmorency, et lieux circonvoisins. Les sexagénaires et plus âgés qui seront en tout incapables de faire quelque travail, soit pour leur vieillesse ou pour leur impotence de bras et de mains, seront nourris et entretenus du bien et des provisions de cette maison dans les petites maisons du faubourg Saint-Germain, afin qu'elle ne soit inutile, et leur sera ordonné quelque personne pour leur administrer ce qui leur sera nécessaire, comme aussi les malades d'esprit qui courent les rues, qui n'ont aucun moyen d'être serrés et traités en lieu particulier, seront aussi serrés et entretenus dans lesdites petites maisons, afin que nous autres chrétiens, nous n'ayons plus cette

honte de voir les images de Dieu comme nous commettre multitude d'insolences et offenses; afin que dedans la grande maison tous ceux qui y seront y puissent travailler, et que personne n'y soit inutile que les enfans de bas âge.

Entre ces huit valides qui seront logés en chacune chambre, celui que l'on reconnaîtra de meilleur jugement et bonne volonté, soit jeune ou vieux, sera le chef et appelé *le Prudent* de cette compagnie, lequel par son bon exemple de vie et travail aura le soin et puissance de faire travailler tous les autres de sa chambre, autant qu'ils pourront, soit jeune ou vieux, auquel ils obéiront selon l'ordre qui leur sera prescrit, afin qu'ils emploient diligemment le temps, et qu'ils gagnent leurs vies, et se rendent capables pour eux; et amasseront du bien en cette maison pendant qu'ils y seront, laquelle, en ce faisant, dans cinquante ou soixante années se rendra riche, comme sont celles de Flandre, Allemagne, Bohême et autres lieux, où l'on fait travailler telles personnes, qui ne sont encore réglées d'un tel ménage et économie comme sera celle-ci, attendu qu'ils n'ont les eaux claires et à commandement comme nous les avons.

Ce qui se pratique à présent depuis quelques années en la ville de Lyon, depuis que le roi défunt d'heureuse mémoire a remis la police des pauvres entre les mains des bourgeois, ainsi qu'il se voit dans le code Henry, dont il y a plusieurs bourgeois qui, pour cet effet, ont bâti à leurs dépens ces maisons et pavillons de dix ou douze mille écus, où ils les emploient à travailler, qui fait qu'on ne voit plus de mendians en ladite ville, plus haut de vingt-quatre heures sans vider icelle ou être

mis au travail, ainsi que beaucoup de gens d'honneur le peuvent savoir.

Si ce *Prudent* remarque quelque défaut en ceux de sa chambre, soit premièrement de prier Dieu eu après de leur travail, ou qu'ils aient querellé ou injurié leurs confrères, manquer à leur tenir proprement et nettement, soit en eux ou en leur vivre et vêtement, ainsi qu'il leur sera ordonné, après les en avoir doucement avertis, il fera un mémoire de leur défaut et désobéissance, lequel il donnera aux bourgeois lorsqu'ils iront tous les jours faire leurs visites et récolte des ouvrages en chacune chambre, pour les envoyer aux chambres de jeûnes pour y faire étroite pénitence au pain bis et à l'eau, tant qu'ils aient pris résolution d'obéir et de faire leur devoir.

Cette fréquente visite des bourgeois faite ainsi par chacun jour en l'ordre que nous dirons ci-après, les tiendra en une merveilleuse crainte et respect, quelque méchans et scélérats qu'ils soient, leur fera perdre leur mauvaise habitude et apprendre le travail : cela est sans difficulté.

Ce *Prudent* de chacune chambre ordonnera des plus sains, forts et gaillards de sa chambre, pour venir aux distributions de leurs vivres, commodités et services, chacun en leur tour, ainsi que nous dirons incontinent.

Et afin de ne point faire de redite deux fois d'une chose, cette économie s'exercera de même ordre aux corps des maisons du sexe féminin : ce qu'il y aura de différence, ce sera qu'en chacune chambre, outre les huit qui seront, il y aura seulement deux enfans à la mamelle qui auront leurs berceaux outre les quatre lits,

et où il n'y aura point d'enfans à la mamelle, elles auront deux garçons au-dessous de l'âge de six à sept ans, tellement qu'elles seront dix en chacune chambre au lieu de huit.

L'économie de ces vingt maisons a été un peu longue à déduire, mais elle servira pour toutes les autres de ce corps et des autres parties de cette place dont nous parlerons.

Il faut maintenant parler de leurs rues, jardinages, et distances qu'il y aura d'un rang de maisons à l'autre.

XXVIIIe. Après ce premier rang de maisons du côté du Pré-aux-Clercs dont nous venons de parler, sera une distance de terre de quatre toises de large sur la longueur de vingt maisons, jusques à un autre rang de doubles maisons qui la suivent, qui sera un bien plus bel air que n'ont multitude de maisons dans Paris, hautes, élevées, remplies de plusieurs ménages, dans des rues en quantité qui n'ont qu'une toise et demie ou deux de large.

XXIXe. Ces quatre toises de distance seront parties par le milieu de façon qu'il ne restera qu'une toise et demie de chacun côté de rang de maisons pour servir à ce que nous dirons, et la toise qui demeurera au milieu de rue, qui sera pavée de gros pavé, sous lequel sera la voûte des canaux qui conduiront l'eau en chacune maison et économie que nous dirons en son lieu.

De quatre toises en quatre toises de cette rue sera pris une toise de large qui sera une croisée pour les entrées des maisons qui seront vis-à-vis les unes des autres, lesquelles entrées seront aussi pavées sous la petite voûte qui conduira l'eau dans les canaux de deux maisons en deux maisons, au-dessus de la pierre à la-

ver, laquelle sera pavée comme celui de la rue, laquelle rue et entrée de maisons auront la pente vers les jardinages dont nous allons parler.

Cette rue et entrée aux maisons sera suffisante pour marcher deux personnes côte à côte, attendu qu'il n'entrera en ces corps chevaux ni charrettes, et ne serviront que pour les valides à venir à l'église et aux distributions, et aux bourgeois à faire leur visite, et à ceux qui seront curieux de voir ce beau lieu pour y faire et élargir de leurs moyens, ou pour prendre exemple d'en faire autant en leurs villes, s'ils en ont la commodité.

Tellement que cette rue étant prise par le milieu, il restera de chacun côté des maisons, et le long d'icelles quatre toises de long de terre, sur une et demie de large, qui serviront de jardinage en chacune maison pour faire ses carreaux d'herbes ou de fleurs pour leurs nécessités, de six pieds de long sur trois de large, un pied pris tout à l'entour d'iceux pour faire les chemins.

XXXe. Ces quatre toises de long sur une et demie de large seront entourées d'une palissade de quatre pieds de haut, faite de perches de bois flotté, qui seront tirées des trains de bois flotté qui viendront pour la fourniture de ces corps; tellement que l'on pourra aller le long des rues et entrer dans les maisons sans offenser leurs jardins, et sans que les valides dont nous parlerons en leur lieu les offensent.

XXXIe. Le long des quatre toises d'une chacune maison, et aux deux côtés de la croisée des fenêtres d'icelle qui sera environ une toise trois pieds et demi de chacun côté de ladite croisée, seront plantés de chacun côté deux ceps de gros bourdelas, que l'on pourra laisser monter à dix-huit ou vingt pieds de haut et s'élar-

gir de la largeur de chacune maison, dont il se recueillera grande quantité de verjus pour la provision de cette maison.

J'ai vu cette économie en plusieurs maisons et villages, et principalement à Charly, près Château-Thierry, où cette économie se pratique fort.

XXXIIe. Au-devant des deux maisons en deux maisons, et à l'encoignure de la croisée de l'allée et de la rue d'icelle qui fera un des coins du jardin, seront plantés de cinq toises en cinq toises, les uns après les autres, chacun à leur rang et selon leur nom, des pommiers et poiriers de fruits divers, à savoir, au droit de deux maisons d'un côté de la rue, un poirier, et de l'autre côté de la rue, au droit des deux autres maisons plus bas, un pommier; tellement qu'ils seront plantés à cinq toises l'un de l'autre, et ce néanmoins ils seront à dix de chacun côté, ce qui leur donnera un bel air.

Ces fruits serviront pour la commodité des pères gouverneurs, pour les gens d'église et pour les bourgeois, quand ils iront faire leurs visites. Le superflu sera pour les vieillards valides, ainsi qu'il se trouvera à propos. Les femmes des gouverneurs auront les clefs des magasins de ces fruits pour en ordonner ainsi qu'ils aviseront bon être, tellement que ces corps-de-logis étant ordonnés de cette façon, ce sera plutôt une maison de plaisance que de misère et maladie, en laquelle il ne sera question que de travailler fermement, sur peine d'y jeûner rudement, qui est le châtiment que Dieu a ordonné aux fainéans, et celui qui les rangera le plus au travail.

Ce qui suit pour les maisons, rues et jardinages, est la même chose que nous avons dite, car après cette rue

et jardinage, attenant icelui, sera un double rang de dix-huit maisons adossées les unes contre les autres, qui est muraille d'épargne; le rang de dix-huit maisons, qui sera devant le jardinage et rue dont nous venons de parler. En dix ou douze d'icelles, il y aura des celliers sous les premières chambres basses, pour les tisserands, pour faire les toiles de fils qui se feront dans cette maison, pour ce que le fil qui est sur le métier désire un lieu lequel ne soit trop chaud ni trop froid.

Après ce double rang sera un espace de rue et jardinages comme nous avons dit.

Après cet espace de rue et jardin sera un rang simple de seize maisons de même économie que les premières.

Après ce rang de maisons et attenant icelui sera une autre place de rue et jardinages pour servir à ce rang de seize maisons et aux économies ci-devant dites qui sont sur le canal vis-à-vis de ce simple rang.

Il y aura autant de maisons, de rues et de jardinages de l'autre côté du canal, hormis que la clôture de cette maison du côté de Chaillot et de la grande rivière seront les économies qui ensuivent; l'un des murs desquelles sera bâti sur le parapet qui est un fondement sauf et bon ménage.

Du commencement de la pointe de la vanne de ce côté sera une salle, couverte à jour comme un jeu de paume, de quinze toises de long sur quatre de large, pour en icelle faire faire un exercice d'armes sans fer ni feu pour dresser en l'art militaire, les fêtes, après le service, les jeunes hommes, pour en un besoin servir le Roi et trouver incontinent mille ou quinze cents tant hommes que garçons, tous dressés en cet art pour

remplir les régimens des gardes du Roi de telles gens et non pas d'ignorans. Je me rapporte de cette économie à ceux qui auront plus de jugement que moi pour en ordonner; ce que j'en ai dit n'est que pour donner de l'occupation, les fêtes, à ceux qui en seront capables.

XXXIVe. Sera un logis attenant cette salle de quatre toises en carré hors œuvre, la salle duquel servira d'une callendre pour callendrer, empeser les toiles neuves qui se feront dans cette maison, comme aussi les vieux draps de valides pour faire, tant de l'un que de l'autre, des bourgrans, lesquels draps l'on ne lairra user aux valides plus que de raison, et sera à propos de leur en donner à chacune chambre tous les ans; ce faisant, seize draps leur serviront toujours deux ans et ce sera faire un grand profit, d'autant que l'on tirera plus d'argent d'iceux étant en bourgrans que s'ils étaient neufs; de leurs autres vieux linges, comme nappes, serviettes, chemises et menus linges, l'on l'emploiera à faire thouailles, torchons, etc., à la chirurgie, et étant bien vieux et usés l'on en fera du papier, ainsi que nous dirons en son lieu : par ce moyen l'on tirera le tout à profit et ménage.

Les estropiés de bras et aveugles pourront être occupés à tourner cette callendre.

XXXVe. Attenant cette maison à callendre seront cinq magasins de onze toises de long sur quatre de large; l'un servira pour les fagots, le second pour les cotterets, le troisième pour le gros bois, le quatrième pour le charbon, le cinquième pour le bois de menuiserie nécessaire pour la maison, comme aussi pour serrer les perches des trains de bois flotté qui seront amenés pour le service d'icelles, lesquelles perches ser-

viront au jardinage et treillage de chacune maison des valides, ainsi qu'il a été dit.

Pour remplir lesquels magasins, ils auront, du côté de la rivière, des fenêtres de deux toises en deux toises au-dessus desquelles il y aura des poulies pour monter, par les valides de service, ces provisions de bois de dedans les bateaux pour les mettre et ranger dans les magasins pour en faire la distribution, ce qui se fera sans frais de charrois ni autres, et avec peu de travail.

Lesdits magasins au-dedans des corps de logis auront aussi des fenêtres de toise en toise à trois pieds de haut du rez-de-chaussée, pour ouvrir icelle à mesure que l'on fera la distribution et que se videra chacun magasin, afin que le valide qui fera icelle devant le bourgeois en ait moins de peine; la rue qui sera le long de ces magasins ne sera au milieu des jardins comme aux autres, mais le long desdits magasins à cause qu'il faut passer le long d'iceux pour en prendre les provisions par les valides qui viendront aux distributions. Il en sera ainsi fait aux corps de logis du sexe féminin, le long de leurs magasins et le long des étables à bestiaux qui y seront ainsi que nous dirons en leur lieu.

Le rang des maisons qui sera au-devant de ces magasins à bois y seront logés les drapiers drapans, faiseurs de serge et estames, et à toutes les autres maisons, toutes sortes d'arts et métiers que l'on y pourra introduire pour le plus grand profit de ladite maison.

XXXVIe Attenant ce dernier magasin à bois sera une cour à fien (*fiente*) de seize toises de long, close de deux murailles; au milieu d'icelle, du côté de l'eau, il y aura une porte pour entrer les fiens qui seront amenés de la ville par les bateaux et pour laisser aller les oies en l'eau dont

nous parlerons incontinent : à l'autre clôture qui sera au dedans la maison, sera aussi une porte pour porter les fiens, quand ils seront pourris, aux jardinages des valides, pour les fomenter et pour laisser aller promener la volaille le long des maisons de ce corps pour recueillir les miettes de pain que feront les valides, ainsi que nous dirons incontinent.

XXXVIIe. En cette cour et à l'un des bouts d'icelle, joignant le dernier magasin à bois de menuiserie, sera une chambre haute avec son couvert de quatre toises en carré, sous laquelle sera un pressoir avec les ustensiles propres à faire le verjus qui croîtra le long des maisons des valides, lequel étant fait, se rendra dans un vase qui le portera, par le moyen d'un tuyau de plomb ou de terre, dans les tonneaux qui seront préparés pour cet effet, dans les caves qui seront sous les distributions. Le mare de ce verjus sera jeté sur les fiens pour les oies et volailles.

XXXVIIIe. A l'autre bout d'en bas de cette cour, sera un gelinier de deux toises de large sur quatre de long, sur deux de haut avec son couvert, garni de perches et paniers pour retirer en icelui trois ou quatre cents poulets à la mode des grandes fermes.

Le dessous de ce gelinier servira d'étable, à laquelle il y aura cinq ou six portes pour y retirer et coucher autant d'oies : l'on leur donnera au matin à déjeuner d'une provende faite d'avoine et du son des farines et des bières, laquelle sera toute prête dans plusieurs vases qui seront le long de la rivière en une allée qui sera faite en dehors, pavée de gros pavés pour leur en aller promener en l'eau, et autour de cette place et lieux circonvoisins où ils trouveront à repaître au cul

d'icelle à cause des excrémens des bestiaux et sang d'iceux.

Il reviendra un grand profit de la plume et du fruit de cette volaille, d'autant que les oies se plument quatre fois l'année et les jeunes deux fois. Le soir, à l'heure de leur retraite, l'on leur donnera encore leur provende avant que de les enfermer, s'il est à propos.

XXXIXe. Aux poules, après que les oies auront repu, leur gelinier leur sera ouvert pour repaître de la provende qui leur sera apprêtée d'orge et de son des farines et bières, et en après l'on les laissera aller promener tout le long des rues des valides, qui leur donneront les miettes de pain qu'ils auront amassées. Quand il y en aura quelques-unes qui viendront à faire leurs poussins, elles seront mises aux maisons des valides, pour les élever de leurs miettes, jusqu'à ce qu'ils se puissent percher dans le gelinier, et lorsqu'ils se se seront promenés le long de ce corps, la porte du grand pavillon leur sera ouverte pour leur en aller aux champs pour gratter. Il y aura un trou au bas de la porte du pavillon du milieu, suffisant pour les passer quand ils voudront venir à leur gelinier pour faire leurs pontes; et le soir leur provende leur sera baillée s'il en est besoin.

Il se fera un grand amas de leurs œufs la semaine, qui serviront premièrement pour les pères-gouverneurs et pour les gens d'église, et le reste pour en faire distribution à ceux qui le mériteront, comme aussi de leur fruit.

Au-dessus de ce gelinier sera un grenier de six pieds de haut, lequel servira de magasin pour resserrer les

grains et sons, pour faire les provendes de cette voleture.

XLe. De l'autre côté de la cour, le long du mur, sera aussi une allée de quatre pieds de large, pavée tout le long d'icelle de gros pavé, le long de laquelle seront cinquante ou soixante ruches à miel, pour faire de la cire pour l'église de cette maison, et du miel pour les valides; le long de cette muraille, au-dedans de la maison, seront plantés des mûriers blancs tout le long de ces magasins, afin que quand les mouches à miel voudront jeter leurs rejetons, ils se branchent sur iceux sans s'éloigner, car ces abeilles aiment telle plante, et les feuilles en serviront pour ceux qui se connaîtront à nourrir des vers à soie; ces abeilles se nourriront des fleurs des arbres et jardinages de cette maison. Nous avons dit qu'au-dessus de ce pressoir sera une chambre de quatre toises en carré; en icelle logeront six grandes personnes et deux petites, qui auront le soin de l'économie de cette cour, et d'aller chercher les fiens à Paris avec le bateau. Ceux-là seront un peu chatouilleux à entretenir; les deux petits serviront à nettoyer l'étable aux oies et le gelinier, et à prendre garde à ces deux troupeaux de voleture le long du jour. Cette économie sera d'un grand profit, rapport et commodité pour la maison, avec peu de travail. Elle sera ainsi exécutée au corps de logis du sexe féminin, en la cour aux fiens.

XLIe. Attenant cette cour à fiens seront deux corps de logis comme les autres pour loger à la chambre haute ceux qui travailleront à l'apothicairie et à la chirurgie; c'est la raison pourquoi il sera à propos de faire étudier toujours quelques enfans de cette maison pour prendre ce service, lesquels gagne-

ront leurs franchises en ayant appris d'autres pour leur succéder, et en après leur marier et tenir boutique à Paris ou ailleurs où ils voudront. La chambre d'en bas leur servira d'apothicairie et de chirurgie.

XLIIe. L'autre maison servira à loger ceux qui auront le soin de nettoyer les pauvres quand ils arrivent, et de les laver ou étuver, leur faire faire tout leur poil et cheveux, s'il en est besoin; avoir le soin de laver leurs habits qu'ils apporteront, et, quand ils seront secs, les bailler aux tailleurs à refaire, pour, étant refaits, les donner à d'autres qui viendront. Cet ordre sera surtout observé, afin qu'ils ne portent point de vermine à la compagnie où ils entreront; ayant été vêtus des habits de la maison ou de ceux qui auront été nettoyés et refaits, l'on les mettra en compagnie. L'on se gouverne ainsi en l'hôpital de Beaune envers les pauvres : les plus méchans habits et haillons seront découpés pour faire des balles de jeu de paume, qui seront liées et couvertes des ficelles et estamets qui se feront dans la maison pour être vendues à la grosse. Leurs vieux drapieux, s'ils en ont, serviront à faire du papier ou à ce qu'ils seront propres étant blanchis, afin que tout soit mis à profit. L'une des chambres basses de ces logis servira d'étuves pour nettoyer et purger les pauvres, lesquels étant ainsi purgés et nettoyés, les pères-gouverneurs les enverront aux places vides, et les feront employer aux arts qu'ils choisiront pour les occuper.

Il est à noter que les teigneux seront à part en une maison les uns avec les autres, et n'auront point de communication avec les autres valides, tant qu'ils soient guéris nettement. A ceux-là il y aura des gens délégués pour leur porter leur pitance et prendre leur travail.

Ceux qui auront la v..... ou autre maladie vénérienne, et seront reguéris, seront aussi à part en un logis, et n'auront point de fréquentation avec les autres, tant que l'on ait reconnu qu'ils seront parfaitement guéris. Ceux-là mangeront des viandes les plus grossières, et si ne lairront point de travailler, comme feront aussi les galeux et farcineux, qui seront aussi à part en une maison. Cette même économie s'exercera au corps de logis du sexe féminin, à ceux qui en seront entachés.

XLIIIe. Sont premièrement trois honorables pavillons de huit toises en carré chacun, accomplis de logis nécessaire pour loger des gens d'honneur et de qualité et notables bourgeois vivant de leurs rentes eux et leur train, sans aucun exercice qui leur empêche d'exercer les œuvres de miséricorde, étant logés chacun particulièrement dans l'un de ces pavillons, l'espace de trois années seulement, pour être nommés par honneur pères des œuvres de miséricorde; la charge desquels sera si facile qu'ils la pourront exercer en commandant, la robe, le manteau sur l'épaule, ainsi que nous dirons ci-après.

Et pour donner plus de courage à tels personnages, outre la charité qu'ils auront en recommandation, étant contraint et nécessaire qu'ils quittent leur demeure ordinaire pendant ledit temps dont ils seront éloignés de toutes commodités qu'ils prennent aujourd'hui en la ville, aisément semble qu'il sera très juste et raisonnable qu'ils se puissent accommoder en général de toutes les provisions, ménages et économies qui se feront et pratiqueront dans ces corps de maisons, au même prix qu'ils y reviendront, et compteront, soit pour le boire et manger d'eux et leur train, sans

en abuser, ce à quoi ne voudraient penser gens d'honneur et de qualité.

Ce sera rendre l'économie de cette grande maison assurée et permanente à jamais, sans aucun divertissement, et donner courage aux gens de bien qui y seront appelés de venir en faire leur devoir.

Et pour cet effet il me semble, sauf les meilleurs avis, être très à propos et comme nécessaire qu'il plût au Roi qu'incontinent que cette maison sera accomplie, meublée et garnie de provisions, prête à y faire entrer les valides;

Que six personnages de telle qualité fussent élus en même temps en l'hôtel de la ville, au jour et à la mode que l'on élit les échevins, pour être gouverneurs de cette maison, et que cette élection leur servît de place et retenue d'échevin, ayant fait dignement leur devoir, suivant leur nomination, dont les deux premiers nommés feraient leurs exercices un an; les trois et quatrième nommés, deux ans; et les cinq et sixième nommés, trois années, au bout desquelles ils entreraient auxdites places d'échevins. S'étant acquittés prudemment de leur patrional durant ledit temps, et que l'élection que l'on ferait tous les ans à la mode ordinaire de deux autres, iceux rentreraient à la place de deux derniers pour faire leurs exercices pendant ledit temps, montant toujours de degré en degré. Il est aisé à juger que cette façon de procéder aux gouverneurs de cette maison rendrait l'ordre d'icelle infaillible, et le gouvernement bon et assuré à jamais, qui rendrait cette maison riche en peu de temps.

Le Roi, le public et les pauvres, servis par de bons pères du peuple qui s'efforceraient de rendre le ville de Paris ornée de multitude de beautés, polices et pro-

priétés, et la rendre belliqueuse plus que jamais; car il est bien raisonnable, puisqu'elle s'embellit et agrandit tous les jours en superbes bâtimens, qu'elle s'augmente de plus en plus en bons réglemens.

Ces pères-gouverneurs ayant ainsi diligemment et dignement exercé leur patrional, tant envers les pauvres valides qu'invalides, et pour le bien public de la ville, l'espace de cinq ans, seront dignes d'un troisième honneur du gouvernement des pauvres de l'Hôtel-Dieu, pour trois autres années, pendant lesquelles ayant fait leur devoir, selon la santé que Dieu leur donnera, les rendra capables et dignes être appelés par le Roi en son conseil, pour avoir appris la nécessité du pauvre, la misère de la veuve et de l'orphelin, avec ce qui est nécessaire pour un bien public et pour la manutention de l'État, tirant avec ces honneurs à la fin de leurs jours pour en recevoir la récompense, laquelle ne peut jamais périr. C'est mon petit avis pour mettre toutes choses en bon ordre, et bannir toutes corruptions, lesquelles se glissent en plusieurs affaires.

Il faut reprendre la suite du reste des économies de ce corps, et en après nous décrirons celle de la troisième partie, qui ne sera moins digne d'admiration que les deux premières.

Ces trois pavillons seront bâtis, à savoir : un du côté de la grande rivière; l'autre du côté du Pré-aux-Clercs, et le troisième au milieu sur le canal. La porte du pavillon du milieu servira d'une seule entrée à ce grand corps pour y entrer les valides. Le portier d'icelle n'en pourra laisser entrer un seul sans permission verbale de l'un des pères, ayant laquelle, les fera conduire par le valide qui sera de garde en la salle de la purgation et étuve ou pouillerie, s'il faut ainsi parler,

pour y être visités et nettoyés, pour en après être policés, ainsi que nous avons dit en la suite de la quarante-deuxième économie.

Nous avons ci-devant dit que ces pères-gouverneurs pourront exécuter leurs charges, qu'ils prendront charitablement entre eux le manteau et la robe sur les épaules, ce qu'ils feront sans être sujets de manier aucuns deniers, faire aucune distribution, ni rendre aucuns comptes, ains se le faire rendre tous les mois à eux par le receveur sur leurs mémoires, et tous les ans un général en leur présence et d'icelle du sieur procureur-général en personnes, sans cause légitime (*sic*).

Mais leur charge sera l'un de prendre garde à l'arrivée des grains; l'autre, des bois et charbon; le troisième, des vins et autres liqueurs; l'autre, des arrivages des bestiaux; le cinquième, de faire emplir les distributions; l'autre, d'autres provisions d'étoffes qui seront nécessaires pour les faire travailler, et de recevoir les deniers des troncs, bienfaits et étoffes vendues, et les donner au receveur avec leurs mémoires signés de chacun d'eux de ce qu'ils auront fait par journée pour leur rendre compte par lui, tant de la recette que de la dépense, lequel compte sera signé d'eux tous les mois; comme aussi de tenir tous les jours le conseil dans le pavillon royal avec les bourgeois, après qu'ils auront fait leurs distributions, visites et récoltes, ainsi que nous dirons incontinent, pour donner ordre à ce qu'il sera nécessaire. Ces occupations ne les empêcheront de voir leurs amis, et faire leurs affaires. Et d'autant qu'ils seront un peu éloignés de la ville, il sera très raisonnable, tant pour eux que pour les quarante-huit bourgeois qui viendront tous les jours aux distributions, qu'ils aient chacun en l'étable de leur pavillon

deux chevaux et un carrosse et carrossier entretenus et gagés aux dépens de la maison, pour aller quérir tous les jours lesdits bourgeois en leurs quartiers pour venir faire leurs distributions, et pour les remener en leurs maisons, quand ils les auront faites, en tant qu'ils l'auront agréable. Cela leur donnera de l'émotion et du courage de faire leur charge de meilleure affection et d'y élargir de leurs moyens qui en paieront bien la dépense au double.

XLIVe. De chacun côté du pavillon du milieu sera un double bâtiment, comme le double rang des maisons des valides, qui sera continué de chacun côté jusqu'aux pavillons des deux bouts, sous lequel rang double seront premièrement les caves pour les vins et autres liqueurs, qui se pourront décharger des deux côtés de la rivière, et dedans les bateaux dans ces caves, ce qui se fera sans frais, comme aussi pour resserrer les bières, lesquelles se rendront dans les tonneaux qui seront apprêtés dans icelles pour les recevoir, ainsi que nous avons ci-devant dit en l'économie X^e^.

Au-dessus de ces caves seront au-dedans de la maison de ce corps, cinq distributions de chacun côté de deux toises et demie de long sur trois de profond, avec une fenêtre en icelle à trois pieds du rez-de-chaussée, pour faire les distributions, avec une allée de quatre pieds entre deux d'icelle pour y entrer, et aux boutiques des métiers qui seront au dehors de ce corps. L'allée qui sera contre le pavillon servira de montée et descente pour les bourgeois, pour venir du pavillon du roi à leurs distributions, et pour monter les valides aux chambres de jeûne et aller aux magasins.

A la première distribution du côté du Pré-aux-Clercs

seront appelés les valides de chacune rue et maison en ordre, les uns après les autres de chacune chambrée par numéro, commençant premièrement numéro 1, et finissant ainsi jusqu'au dernier lequel leur chambre sera marquée.

En cette première distribution sera distribué du pain de trois sortes, lequel aura été apporté en icelle le jour d'auparavant, et sera arrangé sur tablettes en son ordre qui seront les unes sur les autres en cette distribution; le bis sera pour les plus fainéans, ignorans et méchans, tant qu'ils aient changé de volonté et qu'ils méritent d'en manger de meilleur.

Le brun, pour le commun des valides et petits métiers.

Le blanc sera pour toutes sortes de bons officiers qui travailleront pour la nourriture et entretenement d'icelle : l'un sera pour les maîtres, l'autre pour ceux qui commenceront à apprendre.

La seconde sera pour le vin à ceux qui le mériteront. En icelle il y aura une descente à la cave pour monter les bouteilles dans icelle distribution le jour d'auparavant, afin qu'elles soient prêtes pour le lendemain. Cela se fera avec peu de peine.

La tierce sera pour la bière, qui se gouvernera de même façon pour ceux qui le mériteront. Pour l'eau, elle leur sera à commandement en leurs maisons.

La quatrième, pour la chair qui aura été apprêtée, taillée et pesée, et mise sur des petits claions accommodés exprès sur des tablettes; et sur chacun claion, il y aura de la bonne et de la grossière avec les tripes ce qu'il en faudra pour chacune économie et chambrée; la meilleure sera pour les bons ouvriers : cela se reconnaîtra pour leur numéro ce qu'il leur faudra délivrer; cette chair est mise sur des claions afin que quand les

valides viendront à passer ils n'aient qu'à les renverser dans leurs paniers.

La cinquième servira pour le sel une fois la semaine.

La sixième pour le verjus et le vinaigre.

La septième pour le poisson d'eau douce et salée, qui sera accommodé sur des claions comme la chair, pour ce que ces choses sont difficiles à manier. Le poisson sera aussi pesé pour leur en donner ce que de raison.

La huitième pour les légumes, à laquelle il y aura deux coffres, sur lesquels il y aura des greniers, une machicoulis, afin qu'il n'y ait qu'à les mesurer au litron.

La neuvième servira pour les distributions de beurre, huile douce et à brûler, oignons et de toutes choses, ainsi que les jours seront à propos.

La dernière sera remplie de boîtes ou layettes, pour mettre toutes sortes de mercerie et outils qui seront nécessaires pour cette maison, comme fil, dés, aiguilles, lacets, aiguillettes, ciseaux, outils nécessaires à chacun métier; lesquelles boîtes seront marquées d'un lisible écriteau, afin que le bourgeois qui en fera la distribution puisse facilement et promptement lire ce qu'on lui demandera. La poterie de terre se distribuera aussi à cette distribution à ceux à qui il en sera nécessaire, comme aussi la chandelle.

Au-dessus de ces distributions seront les chambres de jeûne de pareille profondeur et largeur, bien treillissées, pour y punir étroitement, au pain bis et à l'eau, les délinquans, étant la seule punition et la plus sensible pour ranger chacun à son devoir, laquelle est ordonnée de Dieu et de l'apôtre, et autres grands personnages, ainsi que chacun sait.

Au-dessus de ces chambres de jeûne, seront les greniers pour resserrer les futailles tant des vins que des

bières, osier et cerceaux, pour raccommoder et rebattre icelles, pour vendre ou s'en servir; auxquels greniers, chambres de jeûne et distributions, il y aura une trappe qui s'élèvera pour monter icelles de la cave au grenier, et pour les descendre quand il en sera besoin par le moyen d'un moufle ou poulie.

Les mêmes greniers serviront à faire les vinaigres des lies des vins et des bières, comme l'on fait à Anvers. Pour le service de ce corps, les cuves pour mettre iceux vinaigres seront aussi dans ces greniers au bas desquelles cuves seront des robinets qui rendront leurs vinaigres dans un tuyau de plomb, qui le rendra dans la distribution pour être délivré aux valides, afin que cet office se fasse sans peine de monter et descendre.

Les mêmes greniers serviront à faire sécher les marcs des lies, le vinaigre étant fait, pour dudit marc en faire de la gravelle, laquelle avec les cendres de tous les fourneaux de ce grand corps serviront à blanchir les toiles et fils qui se feront dans cette maison, et autres choses que nous dirons en son lieu.

C'est tout le bâtiment et économie qui sera au dedans de ce corps.

Au dehors de ce grand corps, du côté de la rue dont nous parlerons incontinent, seront cinq boutiques, de chacun côté des pavillons, pour les métiers les plus nécessaires pour l'entretenement de ce corps, comme menuisiers, serruriers, verriers, vanniers, taillandiers, tourneurs, cordonniers, savatiers, tailleurs, chapeliers, chaudronniers, qui sont tous très nécessaires pour l'entretien de tel corps.

Ces boutiques seront treillissées de fer à petits carreaux, émaillées à petites mailles de fil de Richard, comme celles des verrières des églises, afin que les ou-

vriers d'icelles ne puissent rien donner de leurs outils ou étoffes à ceux qui les pourraient venir voir; l'une de ces boutiques qui sera la plus proche de la porte du pavillon du milieu, d'un côté ou de l'autre, servira de parloir quand quelques parens ou amis voudront parler à quelques-uns qui seront dans ce corps, sans qu'ils puissent entrer dans icelui, afin qu'il n'advienne aucun désordre du bien d'icelle.

Et pour cet effet, quand quelques-uns auront envie de parler à quelques-uns d'iceux, ils s'adresseront au parloir, auquel il y aura tous les jours un valide de service, à son tour, pour aller quérir celui à qui l'on voudra parler, et pour cet effet il y aura un grand écriteau ou tableau hors le parloir, dans lequel seront écrits tous les numéros de chacune maison, au droit duquel numéro de chacune chambre seront les noms de ceux qui seront en icelle, afin de reconnaître par le demandeur en quelle chambre sera celui à qui il voudra parler, pour le dire au valide de service, pour l'aller quérir promptement, et rapporter nouvelles d'eux, s'ils sont sains, morts ou malades, ou sortis, ou changés de lieu ou chambre, lesquels les ayant amenés ne pourront deviser audit parloir, au travers de la grille maillée, plus d'un demi-quart d'heure.

Au droit duquel parloir il y aura un tronc pour recevoir les charités d'iceux qui viendront voir leur amis en ce lieu, pourvu que ce soit gens d'honneur ou étrangers, sans y faire entrer indifféremment toutes sortes de personnes, s'ils ne sont de distribution comme nous dirons.

Les pères-gouverneurs auront les clefs de ce tronc, chacun une différente, et quand ils en tireront les deniers tous les mois, ils en feront mémoire en les don-

nant au receveur, comme aussi les marguilliers et curés des paroisses auront les clefs des troncs des bienfaits de leurs paroissiens, qu'ils ouvriront tous les mois et feront mémoire d'iceux signés de leurs mains qu'ils donneront aux gouverneurs, lesquels en tiendront registre de chacune paroisse avant que de les donner au receveur pour être mis au coffre du trésor que nous dirons.

Au-dessus de ces boutiques seront chambres, adossées contre les chambres de jeûne qui seront de deux toises et demie de long et de quatre de profondeur, lesquelles serviront de magasins pour mettre les étoffes faites et à faire de toutes sortes par ordre sur tablette, qui seront arrangées en icelles chacune selon leur espèce, afin de les recouvrer promptement pour les distribuer ainsi que l'occasion le permettra, soit habits ou étoffes pour travailler.

Nous avons dit que ce double rang de distribution et de boutiques aura huit toises de large, et les distributions n'auront que trois de profond et les boutiques cinq, les chambres de jeûne trois, et les magasins quatre, qui ne font que sept toises; tellement qu'il restera une toise de large du côté de la rue, laquelle servira d'une galerie pour entrer à ces magasins tant d'un côté que d'autre; et pour aller et venir, lesdits pères-gouverneurs, de leurs pavillons, les uns aux autres des deux corps et au Pavillon Royal pour décider des affaires ensemblement, tant en leur particulier qu'avec les bourgeois, aux heures des récoltes.

XLVe. Est l'Économie Royale qui est la troisième portion des deux cent soixante-dix toises de long.

Qui sont dix toises de long attenant ce grand corps sur soixante et une de large pour servir de rue, et pas-

sage et séparation entre les corps de logis des hommes et des femmes. Au bout de laquelle place, du côté du Pré-aux-Clercs et au milieu des dix toises de long, sera un petit pont de même celui de la porte Saint-Bernard pour entrer dans ladite place et aux deux corps, tant des hommes que des femmes, au bout d'en bas d'icelle place du côté de Chaillot; il y aura un bac pour passer et repasser le public tant d'un côté que de l'autre.

De dix toises de long, il y en aura quatre par le milieu, pavées de gros pavés, et au droit des portes des pavillons des pères-gouverneurs, deux toises lesquelles serviront d'entrée à iceux : lesquelles quatre toises de large seront pour passer le public, carrosses, charrettes et chevaux, tellement qu'il restera trois toises de chacun côté de ces deux pavillons qui servira de pré et sera peuplé d'ormes comme le Pail-Mail de l'arsenal, pour le plaisir des bourgeois et bourgeoises qui viendront en ce lieu, ou à la messe et à vêpres aux Minimes, ou aux lieux qu'ils auront à l'entour.

Cette maison étant accomplie, et l'allée de la Reine Marguerite continuée jusqu'au pont de cette maison, et le quai de Chaillot achevé jusques à Paris, ce sera bien le plus plaisant et délectable promenoir et ébattement, à couvert pour les bourgeois et leurs familles, qui sont à vingt lieues à la ronde de Paris. Ce contentement se peut voir dans cinq ou six années, car du long du quai de Chaillot, le tirage des bateaux réservé, l'on pourra, depuis Chaillot jusqu'aux Tuileries, planter deux ou trois allées d'ormes comme au Pail-Mail, et pour le tirage de gros pavé tout le long du quai, tant pour le tirage que pour le charroi et gens de cheval, lesquels n'entreront dans les allées des

ormes qui seront garnies de défenses et ne serviront que pour les gens de pied. Ce serait rendre la ville de Paris, de ce côté, belliqueuse et agréable.

XLVI°. Économie la plus belle et nécessaire pour entretenir l'ordre et administration en cette maison.

Au milieu de ces dix toises de long et soixante et une de large, vis-à-vis des deux pavillons du milieu des deux corps des pères-gouverneurs, sera le pavillon du Roi, que l'on appellera, sous le bon plaisir de Sa Majesté, le Pavillon Royal, comme fondateur de ce saint lieu, lequel aura cinq toises de large sur la longueur de dix toises; et sera aussi de dix toises de long, bâti sur piliers à roulis comme ceux de la place Royale. Le premier étage duquel sera la salle royale, et au-dessus d'icelle la chambre et puis le grenier; l'un et l'autre accomplis de ce que nous disons. Dessous le milieu de la voûte d'icelui pavillon sera le maître passage de deux toises de large pour passer les charrettes et chevaux dont nous avons parlé, à la rue qui sera pavée de gros pavés.

Ce pavillon royal sera accompagné aux deux côtés de sa largeur de deux galeries de deux toises et demie de long et d'une de large, jusques aux pavillons des deux pères-gouverneurs, comme celle de l'hôpital Saint-Louis pour aller aux salles d'icelui, pour la commodité des pères-gouverneurs, et pour aller et revenir à couvert de leurs pavillons en celui du Roi, pour y exécuter ce que nous avons dit ci-dessus et ce que nous dirons ci-après.

En chacune galerie, il y aura une montée droite, tant du côté de Chaillot que du côté du Pré-aux-Clercs, comme aux galeries de l'hôpital Saint-Louis, pour monter les bourgeois qui viendront tant d'un

côté que d'autre pour faire les distributions, pour ne point incommoder les pavillons des gouverneurs.

La salle de ce pavillon royal aura six toises de long sur cinq de large, aux deux bouts d'icelle sera une cheminée grande pour la commodité des bourgeois. A l'un des bouts d'icelle vers le Pré-aux-Clercs, sera une cuisine de trois toises et demie de long et de deux de large, garnie d'ustensiles nécessaires à une cuisine; joignant icelle, sera une depense d'une toise et demie et de même largeur que la cuisine, garnie de linge, vaisselles, verres, couteaux et autres choses nécessaires à une dépense, pour servir l'une et l'autre à ce que nous dirons et que nous avons jà touché en laconisme (XXIIIe Economie).

Cette cuisine et garde-manger servira pour les gens de qualité, bourgeois et bourgeoises, pour y apprêter leur boire et manger qu'ils y enverront les jours qu'ils seront de distribution, s'ils le trouvent à propos, pour les raisons que nous dirons, comme aussi pour apprêter à manger aux gens d'église qui viendront faire exercice les fêtes et dimanches de l'année et grandes fêtes d'icelle.

A l'autre bout de cette salle, vers Chaillot, seront deux forts cabinets de même longueur et largeur, et tant l'un que l'autre de deux toises et demie de long et de deux de large, pour servir de trésors, l'un pour les papiers et registres, l'autre pour les deniers de tous les bienfaits et économies de cette maison, lequel fermera à six différentes clefs, comme les greniers à sel dont chacun des pères en auront une, et n'en sera ôté aucuns deniers pour la nécessité de la maison qu'en leurs présences ou de personnes capables pour eux en cas d'incommodité.

Au-dessus de la salle, sera un logement nécessaire pour un homme capable, non marié, lui et deux ou trois clercs, gagés, nourris et entretenus honnêtement, pour y écrire lui et ses gens sous les pères-gouverneurs, la recette de tous les deniers ci-dessus dits, sous leurs mémoires signés de leurs mains pour leur en rendre compte tous les mois, et en rendre un général en leur présence et en la présence de M. le procureur-général du Roi, tous les ans à la mi-août, devant qui les deux gouverneurs qui devront sortir ce jour sortent, comme il a été dit. Comme aussi ce receveur et greffier tiendra toutes sortes de registres de la nature des deniers, chacun séparément et suivant les mémoires qui lui en seront donnés par les gouverneurs, comme aussi des venues, sorties, mariages, apprentissages, serviteurs, mortuaires, noms, surnoms, pays des valides, et de toutes autres choses nécessaires que l'occasion pourra inventer. Cette chambre sera accompagnée des garde-robe et cabinets nécessaires.

La salle de ce pavillon royal servira à plusieurs occasions.

La première pour assembler les quarante-huit bourgeois et bourgeoises, pour en icelle prendre leurs repas s'ils le trouvent à propos, de ce qu'ils y apporteront ou feront apporter pour y être apprêté. C'est l'une des raisons pourquoi il y a une cuisine et une dépense, pour ce que venant au matin, il ne sera pas possible qu'ils ne soient dans ce logis cinq ou six heures à faire leurs distributions, visites et récoltes, pendant lequel temps l'on peut avoir de l'appétit et ayant un peu repu, l'on en fait mieux son devoir, avec plus de patience : cela est nécessaire, et puis la manducation apporte une connaissance et charité les uns avec les autres.

La seconde servira pour tenir conseil particulier entre les pères gouverneurs.

La troisième à tenir le conseil, les pères-gouverneurs et les quarante-huit bourgeois ensemblement après leurs récoltes pour les resserrer et faire la distribution des habits, étoffes qui seront nécessaires pour travailler et vêtir.

La quatrième pour traiter les gens d'église les dimanches et fêtes de l'année, ainsi que nous avons dit ci-devant.

La cinquième pour récréer les pères gouverneurs et se visiter les uns et les autres, eux et leurs familles, les soirs, et passer le temps aux honnêtes exercices, à quoi s'occupent gens d'honneur et de qualité étant éloignés de leurs amis, lesquels pourront venir chacun à couvert de leurs pavillons.

En ce pavillon royal, lequel sera garni de tapiseries à fleurs de lis, chaires hautes et basses suffisamment, deux buffets et deux grandes tables garnies de tapis de même. L'une de ces tables, en cas qu'il soit nécessaire, servira pour les personnages de qualité qui voudront venir aux distributions, et l'autre pour les bourgeois qui y viendront aussi, de quelque basse qualité qu'ils soient.

Il reste à dire de l'ordre et de la façon que viendront les bourgeois pour faire la distribution aux pauvres, lesquels seront envoyés quérir en leurs quartiers par les carrosses dont nous avons parlé en l'économie XLIIIe. C'est la principale raison pourquoi il est nécessaire qu'il y en ait une entretenue en chaque pavillon pour les aller quérir et ramener ainsi que nous avons jà dit.

Ces bourgeois viendront de chacune capitainerie et quartier à tour de rôle, comme nous soulions aller aux

portes et escouade après escouade, et l'on commencera aux premières colonnes tant de là les ponts que de çà les ponts, et puis l'on continuera de capitainerie en capitainerie à chacun selon son rang, jusqu'a ce qu'il faille recommencer, et viendront tous les jours douze bourgeois et douze bourgeoises de chacune capitainerie, à cause que les femmes se connaissent au ménage, qui sont quarante-huit; il en reviendra vingt-quatre le lendemain, lesquels en amèneront douze de leur quartier pour apprendre comme ils feront pour leur gouverner de même le lendemain, et apprendre les douze qu'ils y amèneront, en après continueront toujours de cette façon tant que toute la ville y ait été chacun à son tour, au bout de quel temps faudra recommencer.

Et par ainsi il y aura tous les jours quarante-huit bourgeois et bourgeoises qui viendront en ce lieu pour faire ces offices ci-dessus, deux journées consécutives, qui ont vingt-quatre pour exécuter et vingt-quatre pour apprendre. Procédant de telle façon, il est indubitable et tout assuré que cet ordre ne se perdra jamais; et si, les bourgeois et les bourgeoises n'y seront occupés pour gagner ces œuvres de miséricorde que deux journées consécutives de deux ans en deux ans au plus qui est un petit travail pour une si grande charité, et soulagement de ne plus voir demander aux églises et parmi les rues, laquelle ayant exécuté, il ne leur faudra plus, d'arrêt de la cour pour leur défendre de donner aux mendians, ce qui les contraindra de vider la ville ou de venir travailler en la maison pour vivre. Les bourgeois qui ne pourraient venir à leur tour pour quelque accident d'affaire ou de maladie qui leur serait advenu, prieront leurs voisins ou amis qui auront exécuté le même office de vouloir suppléer à leur défaut.

XLVIIe. Les bourgeois et bourgeoises qui seront de distribution seront envoyés quérir en été à sept heures pour leur rendre tous en ce pavillon royal à huit, auquel étant, trouveront dans une armoire les clefs ou passe-partout des distributions tant du corps de logis du sexe masculin que du sexe féminin, lesquelles ayant prises descendront chacun à leur corps où ils auront été le jour d'auparavant, à savoir douze hommes et douze femmes en chacun d'iceux, dont des vingt-quatre douze auront fait l'exercice le jour d'auparavant, ainsi qu'il a été dit; et étant en bas enverront sonner la cloche de l'église pour faire venir aux distributions les valides. En quel lieu étant descendus, ils trouveront douze valides en chacun corps pour les servir en leurs distributions, desquels valides il faut parler, puisque nous sommes en leur rang.

XLVIIIe. Journellement il y aura vingt-quatre valides chacun en leur tour de chacun corps, lesquels seront de service les uns après les autres selon le numéro de leur chambre, qui seront élus par les *prudens* et destinés pour faire tout ce que les pères-gouverneurs leur commanderont, soit pour serrer les provisions de grains et de bois et de toutes autres choses, et remplir les distributions aux heures qui leur seront commandées, afin que les bourgeois entrant à icelles les trouvent prêtes à distribuer, lesquels serviront les bourgeois et bourgeoises aux distributions.

Ces vingt-quatre valides se gouverneront comme les bourgeois, car il y aura desdits valides toujours douze qui auront assisté lesdits bourgois le jour d'auparavant aux distributions, visites et récoltes; les douze autres seront pour apprendre pour en faire autant le lendemain, lesquels ne chargeront point les bourgeois

avec lesquels ils auront été le jour d'auparavant ni les distributions, rues et maisons et chambres où ils auront été ledit jour, afin de mieux savoir et de leur aider en icelles, pour ne perdre la connaissance de ce qu'il conviendra délivrer ni de leur travail. Ce faisant ainsi ce sera faire comme le maître, lequel a toujours l'œil sur son serviteur, et se gouvernant de cette façon, l'ordre en sera infaillible et avec une peine si facile que le bourgeois pourra faire son exercice le manteau sur l'épaule, les femmes l'écharpe sur la tête, lesquels étant entrés avec leurs valides dans ces magasins qu'ils trouveront tous remplis, en feront la distribution.

Après que la cloche des églises aura été sonnée ou tintée dix coups, deux valides de chacune chambrée que le *prudent* aura ordonnés pour venir à la distribution partiront les uns après les autres, deux à deux, suivant le numéro de leur chambrée, qu'ils porteront à leur cou avec le mémoire de l'ordinaire de leur distribution qui sera au bas du numéro écrit en grosses lettres, afin de reconnaître mieux ce qui leur sera ordonné selon leur mérite et travail, et viendront rue après rue, deux à deux, les uns après les autres, comme s'ils allaient en procession, sans passer les uns devant les autres; et en cet ordre, chacun un panier en la main, ils passeront à la première distribution du pain où ils seront appelés par leur numéro, commençant à un et finissant jusqu'au nombre qu'il sera nécessaire, de distribution en distribution où le bourgeois ou bourgeoise leur feront délivrer par leurs valides qui seront avec eux, ce qui sera dans sa distribution dont celui qui portera l'un des paniers prendra, à toutes les distributions, les vivres, et ayant passé ces distributions, s'en iront passer en cet ordre par les magasins à bois et à char-

bon : le valide qui aura le panier vide prendra au premier magasin le fagot, au second le cotteret, au troisième la bouche, et au quatrième donnera son panier vide et en prendra un plein de charbon, puis s'en retourneront en cet ordre, chacun leur rue, maison, et chambrée, cet ordre étant ainsi observé. Cette distribution ne pourra durer une heure au plus pour nourrir plus de deux mille cinq cents personnes en chacun logis.

XLIXe. Les bourgeois et bourgeoises ayant fait leurs distributions, fermeront icelles et iront prendre quelque réfection s'ils en ont besoin, et qu'ils en aient fait apprêter dans ce pavillon royal, sinon ils s'en iront avec leurs valides aux mêmes rues, maison et chambrées qu'ils auront été le jour d'auparavant, pour continuer leurs visites et récoltes, en instruire ceux qui les accompagneront, et reconnaître les valides s'ils ont fait leur devoir de travailler en vingt-quatre heures ; se feront rendre compte par le *prudent* de leurs défauts, soit de travailler, obéissance, querelle ou impropriété, en prendre le mémoire de lui pour en cas de mérite les envoyer par les valides de service aux chambres de jeûne.

Comme aussi pour faire apporter les étoffes qui seront faites au pavillon royal, pour être resserrées en magasin ou distribuées ainsi qu'il sera à propos, et que les valides en auront besoin pour mettre en œuvre ou les vêtir, feront la même visite en la cinquième partie dont nous parlerons en son rang, et en après visiteront ceux qui seront aux chambres de jeûne pour leur faire délivrer du pain bis et de l'eau, ou les en délivrer s'il est à propos, ou les y continuer sevèrement, lesquels seront couchés sur la dure tant qu'ils

veulent travailler. Cette sévérité est juste et s'exerce en Flandre, en beaucoup de villes d'Allemagne et Bohême.

Ces visites étant ainsi observées par ce bon réglé, tiendront les pauvres en une merveilleuse crainte, en se voyant tous les jours visités par leurs maîtres de différens honneurs qui les feront ranger à leur devoir.

Après ces visites, les bourgeois et bourgeoises s'assembleront dans ce pavillon royal pour tenir conseil et avis de ce qu'il sera nécessaire, soit pour resserrer les étoffes aux magasins ou en distribuer, ou vendre à l'ancan au profit de la maison, ce qu'il y aura de superflu pour la fourniture d'icelle, ou bien pour prendre quelques serviteurs ou servantes, apprentis on apprentisses, ou laquais, pour ceux qui viendront aux distributions, selon qu'ils les jugeront propres pour leurs services, mais surtout il faudra garder ceux que l'on jugera propres pour l'économie et service de la maison, tant qu'ils en aient appris pour tenir leurs places et en faire d'autre, et tous ces ordres ci-dessus s'observant de cette façon, ils s'instruiront les uns après les autres, comme les marguilliers de paroisse s'instruisent, et se continuera à jamais un règlement infaillible sans beaucoup de travail.

Les bourgeois ayant fait leur distribution et exercice des œuvres de miséricorde, seront ramenés en leurs quartiers avec les carrosses, affamés du jour de leur retour, avec un désir courageux, chacun selon leur moyen, de donner plus de pistoles que l'on ne fait à présent de sous, pour avoir vu un si bel ordre, et leurs moyens charitablement employés par eux-mêmes et les vieilles gens délivrées des misères sous lesquelles la vieillesse les accable, et la jeunesse bien instruite,

les bourgeois de service étant retournés en leurs quartiers, donneront avertissement à leurs voisins de venir avec eux le lendemain.

Ayant amplement déduit le plus intelligiblement qu'il nous a été possible, de toutes ces économies ci-devant, nous avons presque tout dit pour le principal de l'ordre et gouvernement de toutes ces cinq portions; reste à déduire le plus brièvement qu'il nous sera possible du quatrième, qui sera le logement du sexe féminin, et de ce qu'il sera de différent en icelui pour les économies à celui des hommes, laquelle quatrième partie n'est moins ménagère et nécessaire que celles qui ont été déduites, lequel logement aura aussi cent sept toises de long sur soixante-dix de large.

La Première Économie sera un double rang avec ces trois pavillons comme celui des hommes, où se feront les mêmes exercices qu'en icelui, sinon qu'aux boutiques, ce seront femmes de tous arts propres pour les filles, et à la première distribution, sera la distribution du lait pour les petits enfans, à cause que l'étable aux vaches sera tout contre.

Mais après ce double rang, nous dirons premièrement ce qui sera sur le canal, puis nous parlerons du dedans et des deux côtés et de la clôture d'en bas de ce logement.

IIe. Est une place devant le pavillon du milieu, de six toises de long sur le canal, pour servir d'espace devant ce pavillon, au-dedans du grand logis des femmes.

IIIe. Est un colombier de même largeur et hauteur, et de même économie que celui du logis des hommes.

IVe. Est une place de quatre toises pour servir de jardinage à deux maisons des quatre qui suivent.

V°. Sont quatre maisons de neuf toises de large à cause de l'allée qui sera entre deux, et de huit de long sur le canal, dont les deux qui seront devant cette place auront leur entrée vers icelle et le colombier.

Ces deux maisons serviront aux chambres hautes d'icelles pour loger quatre maîtresses d'école et leurs servantes, dont deux d'icelles maîtresses tiendront écoles des principes de la croyance et service de Dieu, en la salle basse de leur logis, pour y instruire les filles. Les deux autres maîtresses leur apprendront, en l'autre salle qui sera au-dessous de leur chambre, à lire et à écrire. En l'allée de ces deux maisons, sous la montée, seront les commodités des enfans, comme nous avons dit à celle des hommes. L'une de ces maîtresses d'école aura la clef de l'église, pour les raisons que nous dirons incontinent.

VI°. Aux deux autres maisons adossées contre les deux premières des femmes, seront logés quatre hommes d'église, deux en chacune chambre, et leurs hommes aussi aux deux salles basses. Ils tiendront deux écoles pour les principes des mâles au-dessous de sept ans qui seront avec les femmes, et feront au reste le même exercice que ceux du logis des hommes.

VII°. Après ces quatre maisons sera un espace de huit toises de long et de neuf de large, lequel sera clos des deux côtés d'un mur de douze pieds de haut jusqu'au chevet de l'église, afin qu'il n'advienne aucun désordre d'eux, ni de leurs hommes, et n'auront point d'entrée en leurs maisons que par l'église, dont une des maîtresses d'école aura la clef, pour leur ouvrir la nuit en cas qu'il fût besoin d'administrer quelques sacremens, pour en après les enfermer, ayant fait le dû

de leur charge. Pour le jour il n'y aura rien à craindre, puis, étant gens d'honneur, il ne faudra craindre aucun désordre.

VIIIe. Est l'église de dix-huit toises de long, de même économie que celle des hommes.

IXe. Est une place de huit toises de long au-devant de cette église pour servir de cimetière, comme à celle des hommes.

X^e. Est un double rang de six maisons pour les valides : après ce double rang est une autre place de quatre toises de long sur le canal pour servir de rue et jardinage à un rang de dix-sept maisons de valides, qui seront adossées contre un autre rang, que nous dirons en la cinquième partie. Ces dix-sept maisons sont la clôture du bout d'en bas du corps du sexe féminin. Il y aura des deux côtés de l'église un rang double et un rang simple de dix-neuf maisons, et le double de trente-huit, qui seront de même économie que ceux du corps des hommes.

Tout ainsi que nous avons commencé à déduire au corps de logis des hommes ce qui était du côté du Pré-aux-Clercs, nous en feront de même en celui des femmes, après avoir dit ce qui est sur le canal.

Et d'autant que la place se trouve plus large en cet endroit de neuf toises que celle des hommes, elles seront fort à propos pour ce que nous dirons; mais nous commencerons premièrement à l'enclôture du côté du Pré-aux-Clercs.

XIe. Entre le premier pavillon et l'étable aux vaches, les chambres hautes d'icelles seront deux maisons avec leurs allées, dont lesdites chambres hautes serviront pour loger celles qui auront le gouvernement des vaches, et la laiterie d'icelles pour les petits enfans à

la mamelle, et autres nécessités. Les chambres basses de ces deux maisons serviront de laiterie pour tenir le lait prêt à la distribution prochaine du premier pavillon, que l'on y portera tous les matins pour y être distribué tous les jours. La farine se délivrera aussi en icelle un jour de la semaine. En ces salles se fera le beurre et le fromage, s'il est à propos; la fontaine qui sera au-dessus de la pierre à laver, servira à tenir nettement ces deux laiteries et tout ce qui en dépendra.

XIIe. Est une étable à vaches attenant à ces deux maisons, afin que l'on puisse entrer des laiteries dans icelle, laquelle sera de quinze toises de long, et quatre de large, pour loger quarante ou cinquante vaches et leurs veaux, quand ils en auront; cette étable n'aura point d'entrée dans la maison, mais son entrée sera sur le quai, dont nous parlerons ci-après en son lieu.

Le grenier de cette étable servira à resserrer les pailles, avoines, et sons des farines et bières, et crettons des graisses fondues, pour leur faire des provendes pour l'hiver. Il y aura au grenier des trappes pour jeter les pailles en bas pour leur faire de la litière, et au droit de leurs auges des machicoulis pour leur descendre les provendes dans icelles. Les femmes qui auront la charge de ce bestial entreront de leurs chambres dans ces greniers pour en accommoder ce qu'il sera nécessaire. Il y aura en cette étable une porte pour en vider la fiente dans la cour à fiente qui la suit.

XIIIe. Est une cour à fiente dans laquelle sera resserrée la fiente de cette étable et d'une bergerie et étable à bœufs qui la suivront, en laquelle cour se fera une pareille économie qu'en celle du logis des hommes; elle aura sortie tant dans la maison que sur le quai du côté de l'eau, pour la commodité de la voleture et

des jardinages, quand il en sera besoin pour vider les fientes.

XIV°. Est une étable à moutons de pareille longueur et largeur, laquelle n'aura point d'entrée dans la maison, mais sur le quai. Les bouchers auront soin de ce bétail.

XV°. Sera une étable à bœufs de pareille longueur et largeur que les autres trois; il n'y aura point aussi d'entrée en icelle au-dedans de la maison; son entrée sera sur le quai. Il y aura passage en icelle pour entrer en celle aux moutons pour porter les fientes d'icelle en ladite cour, comme aussi il y en aura une en l'étable aux moutons pour entrer en ladite cour. Les greniers de ces étables serviront, comme celui de l'étable aux vaches, pour les pailles et provendes; les bouchers de la maison auront le soin de ces bestiaux et de les mener aux champs. Les maîtres-bouchers de Paris pourront faire cette charité d'acheter les bestiaux qui seront nécessaires aux jours de marchés, en leur donnant de l'argent, soit aux marchés de Poissy, au Bourg-la-Reine et autres lieux où ils ont de coutume d'aller faire leurs emplettes. Lesdits marchands bouchers, achetant lesdits bestiaux aux marchés, les feront marquer de la marque de la maison, pour les envoyer en icelle; et s'ils ordonnent aux marchands de venir prendre leur argent en icelle, l'on les y paiera au pavillon royal.

XVI°. Attenant cette étable seront deux maisons avec leur allée entre deux pour servir aux buanderies. Les chambres hautes de ces deux logis serviront à loger celles qui travailleront à ces buanderies, ainsi qu'il sera dit.

Les deux chambres basses d'icelles maisons serviront

de buanderies, et seront garnies de grands cuviers, au-dessus seront fontaines, dont les uns seront à terre pour tremper et échanger les linges, toiles et fils; les autres seront élevés sur leurs selles pour faire les lessives. Ils seront aussi garnis de chaudières et couloires, et avec ustensiles propres pour cet effet, comme j'ai vu en l'hôpital de Beaune.

Ces deux buanderies serviront à blanchir les linges, les uns après les autres, séparément; premièrement le linge des deux églises, en après celui des gens d'église et de leurs gens, celui des pères-gouverneurs et leur train, celui du pavillon du Roi, celui du greffier et receveur et de ses gens, et les toiles neuves et fils qui se feront dans cette maison; en après les vieux drapeaux et méchans linges pour en faire du papier, et non point d'autre linge.

XVII°. Attenant ces deux buanderies sera un magasin à bois, où se réserveront les fagots qui se feront des liens et bouts de perches des trains de bois flottés avec autres bois pour faire ces lessives. Attenant ce magasin seront quatre maisons de valides, de pareille économie que les autres.

XVIII°. Tout le long de ces étables et maisons, lesquelles seront bâties du côté du Pré-aux-Clercs, ainsi que nous avons dit, auront le fondement sur le parapet de la clôture de ce lieu, qui sera une dépense de fondement sauvée. Ce parapet servira de quai, lequel sera d'une toise de large pour aller et venir les habitans de la cinquième partie aux distributions, ainsi que nous dirons, et pour aller et venir les bestiaux aux champs, et aller à leurs tueries. Au bout du quai sera un portail qui fermera, joignant la maison du pavillon du père-

gouverneur, qui sera de ce côté, dont il y aura un portier de garde à son tour pour l'ouvrir et fermer, selon l'ordre qui lui sera prescrit.

Ce quai sera pavé de gros pavé, et aura deux descentes, l'une au droit de la buanderie pour aller laver les lessives, linges et toiles; l'autre sera au droit de la cour aux fientes, pour laisser aller les voletures à l'eau, et pour y laisser aller abreuver les bestiaux.

Au bas de ce quai, et le long d'icelui, sera une terrasse en pente, sur laquelle les lessives et toiles seront séchées, après être blanchies, laquelle sera close d'une muraille au bout dudit pont, afin qu'il ne puisse advenir aucun désordre de ceux qui auront la liberté d'aller et venir le long d'icelle; ce qui servira encore pour ce que nous dirons en la cinquième partie. Faisant ces lessives, les femmes des pères-gouverneurs y pourront envoyer leurs servantes pour aider à sécher et ployer leur linge à leur mode.

Les femmes des buanderies rendront le linge des églises, des prêtres, de leurs gens, celui du receveur, de ses gens, chirurgien et apothicaire, tout sec et ployé proprement par compte, comme il leur aura été donné; donneront les toiles toutes ployées prêtes à être mises aux magasins, et les fils prêts à dévider, pour être donnés aux valides pour ce faire, et les vieux drapeaux étant blanchis, les enverront au moulin à papier. Cet ordre sera facile à exécuter.

XIXe. Économie qui sera de l'autre côté de la grande rivière, vis-à-vis de Chaillot. Seront six maisons de valides de l'économie des autres, qu'en une des salles d'icelles servira d'étuve et pouillerie, comme au logis des hommes. La chirurgie et l'apothicairie du corps de logis des hommes servira tant pour cette quatrième

portion du logis du sexe féminin, que pour la cinquième portion, dont nous parlerons ci-après.

Suivant icelles seront quatre magasins, à savoir celui à fagots, à cotterets, à gros bois et à charbon, comme au logis des hommes. Qui est tout l'enclôture, économie et ménage, qui seront dans ce corps de logis des femmes, auquel corps on se gouvernera en le même ordre que celui des hommes.

Nous n'avons plus qu'à déduire de la cinquième partie et des économies d'icelle, sans lesquelles les autres ne pourraient avoir leur subsistance permanente. Nous avons commencé à déduire toujours premièrement des économies qui sont sur le canal en chacune place; nous suivrons notre fil en celle dont nous allons parler, qui aura vingt-huit toises de long sur soixante et une de large.

Ire. Sera un moulin à tan adossé contre le logis du milieu du rang qui fait la clôture d'en bas du logis des femmes. Ce moulin servira à broyer de l'écorce de chêne pour faire du tan pour nourrir les cuirs, qui se feront dans la tannerie qui sera joignant à icelui, pour faire des cuirs des peaux qui proviendront de la dépouille des bestiaux qui se tueront en cette place.

IIe. Est une place de huit toises pour servir de jardinage à ceux qui seront logés à ce moulin.

IIIe. Est un moulin à papier pour employer tous les vieux linges de ces corps pour faire du papier pour les registres de la maison; il sera accompli de tout ce qui sera nécessaire. Il faudra bâtir et garnir icelui par l'avis d'un maître de moulin à papier de Corbeil ou d'Essonne.

IVe. Est une place de huit toises sur six de large pour servir de jardinage, comme le premier.

Ve. Est la sortie du canal qui sera couverte d'une plate-forme de quatre toises en carré, et de dix pieds de haut, pour guinder sous icelle, avec des moulinets, un rets à prendre le poisson qui s'embouchera à l'entrée du haut de ce canal. Aux deux côtés de la sortie de ce canal, le long de la fermeture de cette place, seront deux boutiques attachées pour resserrer tout le poisson qui se prendra, tant à ce rets qu'aux deux côtés de cette place, par le moyen des nasses qui s'y pourront tendre à cause du poisson qui s'y rendra pour venir repaître du sang et de la cure des bestiaux, que celui que l'on pourra prendre avec pinces, avec nacelles, le long de cette place, lequel servira pour la nourriture des pères-gouverneurs et gens d'église et autres officiers, en après pour les valides, avec celui de la saline, dont nous parlerons.

VIe. Seront six maisons du côté du Pré-aux-Clercs adossées contre le rang qui fait la clôture d'en bas du corps de logis des femmes, qui seront attenantes à ce moulin à tan.

Les chambres hautes de ces maisons serviront à loger les bouchers qui travailleront à la tuerie des bestiaux.

Les salles basses d'icelles serviront, la première, à dégraisser les chairs et tripes; la seconde, à fondre les graisses et les mettre en moule; la troisième, à faire les chandelles; la quatrième, pour resserrer les ongles et faire des colles; la cinquième, pour resserrer les cornes, pour en faire des ouvrages accoutumés; la sixième, pour resserrer les os pour en faire des chapelets et autres ouvrages que l'on fait à Saint-Denis en France, comme aussi pour resserrer les boyaux des

bestiaux, quand ils seront secs, pour en faire des cordes pour les raquettes et autres ouvrages.

VIIe. Attenant ces maisons et devant icelles est une place de vingt-sept toises de long et de six de large, laquelle sera pavée de gros pavé aux deux côtés, dont l'égout sera au milieu.

Cette place servira à tuer les bestiaux. Au bout d'en haut d'icelle, vers le Pré-aux-Clercs, sera une porte pour aller et venir les habitans de cette cinquième portion, et pour entrer les bestiaux qui viendront de leurs étables le long du quai, pour venir à la tuerie ou aller aux champs, pour repaître le long du jour.

Au bout de cette place, vers le canal, sera une descente de sa largeur avec degrés de quatre pieds de large et de demi-pied de haut ou quatre pouces chacun, pavé de gros pavé. Il faudra pour le moins vingt-quatre degrés à cause de l'enflure des eaux. Cette descente servira à aller laver les tripes et les nettoyer des excrémens d'icelles avant que d'être partagées à l'échaudoir pour être cuites. Au haut de cette place, après l'entrée des bestiaux, sera l'échaudoir pour cuire les tripes, lequel sera garni d'une cuve sur son fourneau pour cuire icelles; au-dessus de laquelle sera un robinet provenant de la pompe pour descendre l'eau dans icelle pour les cuire; lesquelles étant cuites, l'on lairra refroidir l'eau pour laisser figer les graisses; lesquelles étant figées seront ôtées et gardées pour en graisser les cuirs avec celles que l'on pourra amasser de ces corps et maisons des valides.

Cette place à tuer les bestiaux ci-devant dite, et le long du mur de laquelle sera un long couvert de tuiles de longueur compétente, sous lequel sera un ratelier

de grandes et fortes chevilles pour pendre les chairs, quand ils auront été tués, pour les laisser refroidir avant que d'être portées aux distributions pour y être dépecées et portées comme nous avons dit. Comme aussi ce couvert servira en temps de pluie ou autres mauvais temps à tuer les bestiaux, soit bœufs, vaches, veaux ou moutons.

Lesquels bestiaux étant dépouillés, l'on enverra les peaux à poil incontinent dans la tannerie pour y être accommodées ainsi qu'il sera besoin, et les peaux à laine seront aussi envoyées à la mégisserie pour faire de même. Joignant l'échaudoir ci-devant dit sera un magasin à bois flotté de dix toises de long sur quatre de large, lequel servira tant pour la distribution de ceux qui seront dans cette cinquième partie que pour cet échaudoir et pour un four à potier de terre qui suit ce magasin.

Attenant ce magasin est une maison pour loger un potier de terre, sous laquelle sera un four pour cuire sa poterie. Cette maison et four sont mis en cet endroit pour plusieurs raisons. La première, à cause du feu et de la fumée; la seconde, pour la terre que l'on amènera d'Arcueil par charroi, laquelle arrivera en cette maison le long du quai sans entrer dans le grand corps. La troisième, pour ce que l'on pourra mettre le long du quai et des étables, des tablettes avec les auvens au-dessus pour y faire sécher toutes sortes d'ustensiles de terre nécessaires pour l'entretenement des corps qui seront en ces cinq départemens.

La salle de cette maison servira à pétrir, mouler et tourner la terre pour en faire ce que l'on voudra. Ceux qui travailleront à cette économie logeront à la chambre haute, comme feront aussi ceux qui travailleront à l'é-

chaudoir, à la chambre qui sera au-dessus d'icelui.

VIIIe. Attenant cette tuerie à bestiaux est une place de vingt-sept toises de long sur quatre de large, pour servir de jardinage à ce rang de maisons des bouchers.

IXe. Est un rang de six maisons pour loger ceux qui travailleront à la mégisserie. Les chambres basses de ces logis serviront à leurs exercices mêmes, à carder les laines et les rendre prêtes à mettre en besogne.

Devant icelles maisons sera une place de vingt-sept toises de long sur six de large, pavée de gros pavé, pour servir aux exercices de la mégisserie, soit pour y sécher les peaux, tendre les parchemins et autres choses nécessaires.

Au bas de cette place sera une descente au canal, comme celle de la tuerie aux bœufs, pour y aller laver les laines et les peaux à laine.

X^e. Est une place de jardinage de même longueur et largeur que celle ci-devant pour servir à ces six maisons de mégisserie, laquelle fera la clôture, par ce bout d'en bas du côté du Pré-aux-Clercs, de cette cinquième partie.

Reste à déduire les économies qui seront de l'autre côté du canal.

XIe. Est un rang de six maisons adossées contre le logis des femmes comme celles des bouchers, et joignantes le moulin à tan, dont les chambres hautes d'icelles serviront à loger ceux qui travailleront aux exercices de tanneurs, baudroyeurs et corroyeurs. Les chambres basses de ces maisons leur serviront de boutiques.

XIIe. Au devant de ce rang de maisons est une place de vingt-sept toises de long sur six de large, laquelle sera pavée de gros pavé pour servir aux fosses et exer-

eices de la nourriture des cuirs : au bout d'en bas de laquelle, du côté du canal, y aura une descente comme celle de la tuerie aux bœufs pour y aller laver et époiller les cuirs, quand il en sera besoin. Les poils ne seront perdus, ils seront employés avec les bourres de laine pour faire des matelas pour les valides.

Au bout de ladite place, du côté de Chaillot, sera un magasin pour la chaux et pour l'alun qui est nécessaire pour les cuirs.

XIIIe. Sera une place attenante la première pour servir de jardinage à ces six maisons, de même longueur et largeur que celle des bouchers, la clôture de laquelle servira à tendre et sécher les cuirs au soleil quand il en sera besoin.

XIVe. Attenant ce jardinage sera un rang de six maisons aux chambres hautes desquelles seront logés ceux qui auront besoin de la saline. Les chambres basses serviront à faire les trempis d'icelle autant qu'il en sera besoin, avant que d'être portée aux distributions. Les greniers de ces maisons, aussi bien comme ceux des maisons des mégissiers, serviront à jeter les papiers en moule qui se feront au moulin qui sera contre ces deux rangs, et pour faire sécher ledit papier en iceux.

XVe. Attenant ce rang de maisons sera une place de vingt-sept toises de long sur six de large avec un grand couvert de tuiles, de longueur et largeur suffisantes pour servir de magasin à toutes sortes de salines, le sel desquelles ne sera perdu, ains conservé pour être délivré aux valides. Au bas de cette place sera une descente au canal, pareille à celle de la mégisserie pour y aller laver les mollues et leur ôter la plus grosse ordure.

XVIe. Est une autre place pour servir de jardinage à ces six maisons, qui fait la clôture du bout d'en bas de cette cinquième partie du côté de Chaillot.

Il y aura, pour servir à ce magasin à saline au-dessus de la plate-forme, dont nous avons ci-devant parlé, qui sera à la sortie du canal, une grue à la mode des ports d'Anvers pour monter les barils de harengs et autres salines, pour les tirer de dedans les bateaux dans ce magasin, ce qui se fera sans frais et sans beaucoup de peine.

Il est à noter que tous les artisans et habitans de cette cinquième partie viendront à l'église et aux distributions du corps des hommes, par le quai qui sera le long du dehors de cette place, ainsi que nous avons dit.

Les bourgeois et bourgeoises qui auront fait leurs distributions et visites au logis du corps des femmes, la feront en cette cinquième partie pour y tenir tout en bon ordre et travail, comme aux autres.

Fin de ces Économies.

Charitables et bénévoles lecteurs, très humble salut. Pour n'abuser de vos patiences, j'ai abrégé autant qu'il m'a été possible l'ordre et les économies de cette grande maison, lesquelles j'ai recueillies de plusieurs pays et maisons de communauté, dont j'ai fait un recueil de ce que j'ai pu apprendre de particulier en chacune d'icelles, pour faire une économie approchant d'une perfection plus que jamais on ait fait, voyant la nécessité qui en est si nécessaire en cette grande ville de Paris, y reconnaissant les lieux et les eaux à commandement plus qu'en tout autre lieu que j'aie pu voir, étant l'élément le plus utile et nécessaire pour la pro-

priété et commodité d'une telle économie; vous laissant à juger que, s'il est besoin le plus souvent de deux feuilles de papier pour discourir du dessein d'une simple maison, sans parler de l'économie d'icelle, combien il en serait nécessaire pour dignement et parfaitement discourir du logement d'une petite république, de son instruction en Dieu, en arts, nourriture et vêtemens, ne voulant présumer de moi-même de l'avoir tellement rendue en sa perfection, que Dieu par sa providence n'ait réservé à de meilleurs esprits que le mien, de quelque qualité ou art que ce soit, quelque chose qui sera très nécessaire pour l'ordre et ménage d'un tel lieu, pour le rendre parfait et assuré; les suppliant très humblement par la miséricorde et charité qui leur est recommandée de la part de Dieu envers les pauvres, que quand l'on bâtira cette maison, d'en vouloir donner eux-mêmes les bons avis qu'ils jugeront y être nécessaires, selon la science que Dieu leur aura donnée, puisque une telle œuvre est si utile et nécessaire, accordée par le Roi, désirée de tous les gens de bien, lesquels ils pourront bâtir et employer leurs deniers eux-mêmes, soit en maisons, ou quelque quantité de toises ou de pieds de maçonneries, chacune selon ses commodités, sans que personnes manient leurs moyens, autres que ceux qui auront envie d'y bâtir suivant ledit dessein, ou bien par qui ils l'ordonneront. Dieu leur en fasse la grâce et à moi de le conduire à sa perfection.

Il me semble être aussi à propos et quasi comme nécessaire et contrait à ce faire, afin que la charité ne se refroidisse en quelques beaux esprits, prompts et subtils à prévoir et proposer des difficultés sur toutes choses qui viennent à leur connaissance, de déduire

sept ou huit objections qui m'ont été proposées sur ce dessein, afin de lever tout scrupule qui pourrait tomber en pareils esprits.

La première, que cette œuvre sera d'une grande dépense.

Réponse : Qu'il est véritable que cette entreprise n'est de moindre dépense que peuvent avoir été beaucoup d'entreprises qui se sont faites depuis douze ou quinze ans, pour plus de trois millions d'or dont l'hôpital Saint-Louis, multitude d'églises et religions, font bonne partie, outre les galeries du Louvre, Pont-Neuf, fontaine de Rungis et autres grands bâtimens entrepris par le Roi pour le bien public.

Deuxième et troisième objection : Que ces deniers ne sont point prêts.

Réponse : Que véritablement quand on a entrepris tous les bâtimens ci-dessus, les deniers n'en étaient point prêts ; mais avec le temps ils sont venus qui ont fait qu'ils ont tous presque atteint à leur perfection, comme feront ceux qui proviendront des bons avis qui sont prêts à donner au Roi, lesquels ne seront à la diminution de ses droits ni à la foule de son peuple, ains au contraire financés de bonne volonté par trois communautés, pourvu qu'ils soient employés à ce bon dessein ; lesquels monteront à plus de trois cent mille écus, et iceux étant joints avec ceux qui sortiront des bourses du peuple charitable, dont cette maison toute parfaite et meublée ne reviendra pas, à cause du grand ménage et des grandes commodités pour la bâtir qui sont proches, à cinq cent mille écus ou environ, qui est peu pour une telle œuvre.

Outre que les deniers qui sortiront des bourses de

ces trois avis qui sont prêts, et les deniers du peuple charitable ne seront point perdus ni jetés dans un océan, mais pour entrer dans les bourses de plusieurs pauvres artisans, lesquels gagnant leur vie dans les mines des carrières, à charrier et disposer les matériaux soit près ou loin, et en nourrissent ou entretiennent leurs familles, paient leurs tailles où ils en sont sujets, qui est une très grande charité d'entretenir, par le moyen d'un grand atelier si nécessaire, une si grande multitude de peuple, desquels on peut voir les reliques de leur travail, pour servir de ce qui est de plus nécessaire à la postérité, outre que c'est le moyen, pendant que ce grand bâtiment durera, d'employer tous les valides à y travailler en quelque chose que ce soit, sans les nourrir dans la fainéantise, comme l'on a fait depuis dix ou douze ans en cinq ou six endroits où ils sont enfermés, où ils dépensent plus de soixante mille livres tous les ans, et si l'on y est aussi avancé en bon ordre comme l'on était au commencement, quelque soin ou diligence qu'aient pu apporter les honnêtes bourgeois qui ont eu la charge d'iceux, d'autant que la plupart des deniers sont dissipés en grands louages de maisons, entretenemens d'icelles, ports de denrées qui y sont nécessaires, multitude d'officiers qu'il convient avoir en icelles et parmi la ville, dont plusieurs d'iceux savent bien donner le tour du bâton.

Quatrième objection : Que pendant ce temps les pauvres auront à souffrir.

Réponse : Ils n'auront non plus à souffrir qu'ils n'ont à présent, d'autant qu'ils seront couchés, nourris comme ils sont et encore mieux, d'autant qu'ils travailleront et seront occupés ainsi qu'il a été dit.

Cinquième objection. Que cette maison étant faite

et les pauvres y étant bien nourris et vêtus, ce serait rendre ceux qui avaient envie de travailler fainéans, et par ce moyen, ce lieu serait une pépinière.

Réponse : L'ancien proverbe dit qu'il ne fut jamais de belles prisons ni de laides amours; par quoi il est très certain qu'il n'y a celui, pour pauvre qu'il soit, lequel n'aime mieux sa liberté et son plaisir charnel, à quoi sont sujets tous les fainéans, que d'être enfermé en quelque beau lieu que ce fût, pour être sujet d'y travailler comme un loup pour la vie, sur peine d'y jeûner fort étroitement avec une journalière visite des bourgeois, à laquelle ils seront astreints, ils n'aimassent mieux vider la ville de dix lieues à la ronde, ou se mettre en quelque labeur en liberté de quelque chose que ce peut être, que de venir travailler avec tant de crainte et de sévérité en un lieu enfermé, auquel l'on sera contraint d'y en retenir plutôt par force pour travailler aux arts nécessaires de cette maison que de les en chasser.

Sixième objection : De quoi ils seront nourris dans cette maison.

Réponse : Je demanderais volontiers à ceux lesquels font telles objections, et se défient de la grâce et providence de Dieu, de quoi ceux qui sont enfermés en cinq endroits et autres de la ville, sont nourris maintenant, si ce n'est par les gens de bien et le peuple qui les nourrit de leurs aumônes, et quand ils les verront dans une maison économique, en laquelle ils verront leurs charités, employées par eux-mêmes utilement par un si bel ordre, s'ils ne seront pas encouragés de doubler leurs charités outre que leur travail étant bien introduit sera plus que suffisant pour les nourrir; car ils seront mieux nourris par le moyen de ces grandes

économies et ménages pour deux sous, qu'aux lieux où ils sont à présent pour six, plus proprement et plus nettement.

Septième objection : Que cette maison pourrait apporter quelque mauvais air au logis du Roi ou à la ville.

Réponse : Cette objection n'est nullement pertinente ni à propos, d'autant que cette maison est au-dessous de la ville et à un demi-quart de lieue d'icelle ; outre que ce n'est point un hôpital de malades, mais une maison de personnes qui seront, comme religieux, tenus proprement et nettement ; outre que leurs maisons seront sans fosses de réserve à leurs excrémens, lesquels se nettoieront tous les jours ; outre que les rues d'icelles seront sans boues et ordures, été et hiver.

Mais au contraire, s'il y avait du mauvais air à craindre, il faudrait plutôt à présent craindre les vidanges des fosses de la ville de Paris qui sont portées en tout temps en cette île, ou les vidanges des bestiaux du faubourg Saint-Germain, que l'on y apporte. Lesquelles immondices rendent quelquefois un si mauvais air, qu'il est presque impossible de les apporter tout le long du chemin de Chaillot ; de plus, il serait encore plus à craindre l'égout de la ville qui est au bas de la Savonnerie, ou celui qui est dans le fossé des Tuileries, ou bien l'hôpital des malades de la Charité qui est vis-à-vis du Louvre, sans multitudes de maisons de pauvres bourgeois et rôtisseurs qui sont autour d'icelui, sans toutes les incommodités de la ville qui passent par-devant : partant cette objection n'a nulle apparence.

Huitième objection : Qu'en temps de guerre on pourrait se servir de cette place.

Réponse : Il n'y a nulle apparence que l'on se voulût saisir de cette place avant que s'être saisi de Saint-Cloud, Sèvres, Meudon, Vanvres, Vaugirard, Auteuil, Chaillot, sans lequel nulle personne ne pourrait paraître en cette maison, outre que l'on n'offense jamais les lieux de piété et de charité.

Partant, ces objections ne doivent empêcher une si bonne œuvre.

DOCUMENS ADMINISTRATIFS

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE

DE LA

LIBERTÉ DE LA PRESSE.

[On a vu, tome Ier, p. 277 de la 1re série de ce recueil, une lettre, en date du 25 juillet 1810, écrite par le préfet de police de l'empire, M. le comte Dubois, au directeur-général de l'imprimerie, à l'occasion des soupçons élevés contre l'orthodoxie politique du *Dictionnaire de Boiste*, lettre qui fait suffisamment connaître les méticuleuses susceptibilités de la censure impériale.

Alors que nous la publiâmes, nous n'avions pour la mettre en lumière d'autre motif déterminant que la gaieté de la méprise qui y est racontée. Possesseur d'un grand nombre de documens du même genre, qui toutefois ne portaient pas le même cachet de bizarrerie, nous ne pensâmes pas à les imprimer, ne croyant pas que des rapports émanés de la censure pussent jamais dorénavant avoir leur intérêt de circonstance; aujourd'hui qu'il nous faut reconnaître notre erreur, nous croyons devoir une réparation à ces pièces, que naguère nous avons dédaignées.

Nous donnerons d'abord des rapports de M. Auger, censeur, qui s'y montre honnête homme et presque toujours indépendant à sa façon, si, en revanche, il est plus souvent Russe que Français. Les originaux signés par lui sont entre

nos mains. Viendront ensuite des correspondances de préfets avec la police de la librairie. Nous n'avons pas de points de comparaison pour établir si, depuis cette époque, il s'est introduit des changemens dans le formulaire administratif.]

RAPPORTS DE M. AUGER, CENSEUR.

(1814—15).

I.

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA LIBRAIRIE.

. . . . . 1814.

Vie de Georges Cadoudal, général royaliste des Chouans dans la Vendée, etc.; suivie d'une *Notice historique sur MM. Armand et Jules Polignac*, publié par J. M. Gassier; Paris, Aubry, 1814, in-18 (1).

Cette *Vie de Georges* est un écrit fort innocent sous le rapport politique. L'auteur se présente comme ayant approuvé la révolution dans son principe, et approuvant aujourd'hui ceux qui ont pensé et agi dans un autre sens. Lorsqu'il parle de la guerre de la Vendée, il loue, il célèbre le parti royaliste, sans flétrir et invectiver le parti républicain. Il dit peu de choses

(1) Comme chaque ouvrage était soumis en manuscrit à la censure, et comme le rapport n'en relate pas le titre, c'est dans le *Journal de la librairie* que nous trouvons les titres et indications bibliographiques des productions auxquelles s'appliquent ces examens. (*Note de l'éditeur.*)

des campagnes de Georges ; mais il s'étend beaucoup sur le fameux procès à la suite duquel il perdit la vie. La *Notice sur MM. de Polignac* n'a guère d'autre objet non plus que de raconter la part qu'ils ont eue dans cette affaire. Le tout me paraît avoir été fait avec les procès-verbaux des séances du tribunal, et est grossi d'assez longs passages des discours du procureur-général et de ceux des accusés. Sous le rapport littéraire, l'ouvrage est au-dessous de l'appréciation : il n'est pas même écrit en français, si l'on excepte les pages 9 et 10 qui sont entièrement prises dans un article de M. Villemain sur les procès célèbres de la révolution, lequel a été inséré le 30 du mois dernier dans le *Journal des Débats*. Il faut admirer l'effronterie et surtout la promptitude avec laquelle l'auteur s'empare du bien d'autrui.

L.-S. Auger.

II.

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA LIBRAIRIE.

Marie-Antoinette d'Autriche, reine de France : recueil historique des principaux évènemens arrivés à cette auguste princesse, suivis de ceux dont Louis XVII fut victime au Temple, etc. ; publié par L. de Saint-Hugues ; Paris, Vauquelin, 1815, in-8°.

Paris, le 21 novembre 1814.

Cette *Vie de Marie-Antoinette* est une innocente

et plate compilation. Quoique sous le nom de Saint-Hugues, je crois qu'elle sort de la fabrique d'un sieur Gassier qui paraît avoir l'entreprise de toutes les biographies auxquelles les circonstances présentes donnent de l'intérêt. Nous avons déjà de lui les *Vies de Pichegru*, de *Georges Cadoudal*, etc. De tous nos Plutarques à la douzaine, c'est sans contredit le plus expéditif, le plus fécond et le plus mauvais. Il me serait impossible de dire un mot de plus sur lui et sur son nouvel écrit.

L.-S. Auger.

III.

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA LIBRAIRIE.

L'Antigone française, ou Mémoires historiques sur Marie-Thérèse-Charlotte de France, fille de Louis XVI, duchesse d'Angoulême, publiée par J. M. Gassier; Paris, Aubry, 1814, in-18.

Paris, le 25 novembre 1814.

Encore une rapsodie de la fabrique du sieur Gassier sous le nom de Saint-Hugues. Cela est fait, comme toutes ses autres Vies, avec les mémoires historiques du temps et les journaux depuis la restauration. L'auteur m'a pris en entier un article inséré dans le *Journal des Débats* sur un écrit de M. Harmand, contenant des anecdotes relatives à Madame. Il n'y a rien à redire, du reste, au fond de l'ouvrage et à la nature

des sentimens qui y sont exprimés. Sous ce rapport du moins, l'auteur parle en bon français.

L.-S. AUGER.

IV (1).

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA LIBRAIRIE.

Paris, le 30 novembre 1814.

Ce vaudeville est d'une stupidité, d'une platitude, dont il est impossible de donner une idée. Il n'y a qu'un censeur de la librairie qui puisse le lire jusqu'au bout. Mon devoir ne m'a jamais tant coûté.

L.-S. AUGER.

V (2).

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA LIBRAIRIE.

Paris, le 1er décembre 1814.

Des deux parties qui composent ce manuscrit, la première est un lieu commun d'invectives contre les journalistes, dont sans doute l'auteur aura eu à se plaindre. L'autre a pour objet de prouver que la presse

(1) Il nous a été impossible de distinguer dans les nombreux vaudevilles de l'époque celui auquel s'appliquait particulièrement un arrêt qui aurait pu être porté contre beaucoup d'autres. (*Note de l'Editeur.*)

(2) Nous ignorons le titre de l'ouvrage examiné. (*Note de l'Editeur.*)

devrait être libre, et par conséquent attaque indirectement la loi du 21 octobre. Cette loi ne dérivant pas de la Constitution et n'étant qu'une loi transitoire, l'écrit qui l'attaque n'est point *contraire à la Charte constitutionnelle*. Je n'ai donc pas cru devoir proposer qu'il fût sursis à l'impression. Je crois me souvenir que M. le Directeur-Général, dans la conférence à laquelle il nous a appelés, nous a fait entendre que nous ne devrions pas rejeter les ouvrages où seraient critiquées des lois existantes et en vigueur, pourvu que la censure en fût faite dans des termes décens et modérés. Si je me trompe sur ce point, je prie qu'on redresse mon erreur. La seule phrase de l'écrit en question, dont la forme ne m'ait pas paru convenable, est celle-ci : « Il faut être bien borné ou de mauvaise foi « pour ne pas voir dans la liberté de la presse son « contrepoison;..... elle n'est redoutée que par les « méchans, par les hommes en place, ineptes ou pré« varicateurs. »

L.-S. Auger.

VI.

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA LIBRAIRIE.

Vie de madame la princesse de Lamballe, avec plusieurs anecdotes relatives à la famille de Penthièvre, publiée par J.-M. Gassier; Paris, Montaudon, 1814, in-18.

Paris, le 16 décembre 1814.

Ramassis d'anecdotes connues sur madame de Lam-

balle, accompagné de réflexions fort communes, tant sur ses vertus que sur le crime affreux qui termina ses jours. L'auteur de cet écrit, M. Gassier, l'est déjà des *Vies de Louis XVI*, *de Marie-Antoinette*, *de madame Élisabeth*, *de Georges*, etc., etc., etc. Il ne lui faut pas plus de huit ou dix jours, à ce qu'il paraît, pour faire un de ces petits volumes, et c'est encore bien du temps pour ce que cela vaut. Mais à quoi M. Gassier emploierait-il mieux son temps?

L.-S. AUGER.

VII (1).

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA LIBRAIRIE.

Paris, le 23 décembre 1814.

L'auteur prétend être impartial et tenir la balance entre les détracteurs et les panégyristes de Buonaparte. Je le soupçonnerais pourtant d'être un peu du bord de ces derniers. Il loue beaucoup son héros (ou du moins celui de son histoire), excuse ses actions pour peu qu'elles y prêtent, et convient pourtant qu'il a commis quelques actes de cruauté. Il lui reconnaît aussi de l'orgueil et de l'ambition; enfin, son opinion est exprimée de sorte qu'on ne peut l'empêcher de l'émettre, et qu'elle ne produira aucun mauvais effet. Il accuse Buonaparte *d'avoir attiré en France ces légions de*

(1) Nous ignorons le titre de cet ouvrage et nous ne savons pas davantage si la publication en fut autorisée. (*Note de l'Éditeur.*)

barbares qui l'ont dévastée. Ce mot de *barbares* était du style des proclamations de Buonaparte. Ces *barbares* l'ont moins été en France que les Français dans les pays étrangers et dans leur propre pays même. M. le Directeur-Général jugera s'il doit laisser subsister ce mensonge injurieux pour des puissances à qui nous devons notre bonheur, et qui ont droit aux égards de notre gouvernement.

L.-S. AUGER.

VIII (1).

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA LIBRAIRIE.

Paris, le 20 janvier 1815.

Encore M. Gassier! Ses rapsodies me poursuivent.

Ce nouvel écrit est une compilation de ce que les journaux ont publié depuis la Restauration sur la rentrée de Monsieur et de ses fils, leurs voyages dans les départemens, etc.

L'auteur raconte cette anecdote relative au comte d'Artois, qui, jouant dans un jeu de paume public et perdant, s'en prit à la galerie, qui n'en pouvait mais, et s'écria : *Qu'on fasse sortir ces b.....-là.* A la vérité, le prince répara noblement cette incartade, à l'égard d'un militaire qui ne crut pas devoir obéir à son injonction quelque peu brutale; mais, au total, le trait ne lui

(1) Nous craignons vivement que le panégyrique de M. Gassier n'ait semblé trop hardi, car nous en avons cherché mention dans le *Journal de la Librairie* de 1814 et de 1815. (*Note de l'Editeur.*)

fait pas assez d'honneur pour qu'il soit convenable de le rapporter. On n'en aurait peut-être pas le droit, s'il concernait un simple particulier. Le passage est corné et marqué au crayon : je ne puis l'indiquer autrement, faute de pagination.

Au feuillet suivant, on lit que Louis XVI invita ses frères à sortir de France. Louis n'en étant pas convenu, et ayant même souvent protesté le contraire, je crois l'assertion au moins hasardée, et d'ailleurs peu séante.

Au feuillet d'ensuite, se trouve une proclamation de Monsieur, laquelle contient l'engagement de supprimer les *droits réunis*. Ces droits ayant été maintenus, est-il prudent de rappeler la promesse un peu légèrement faite par le prince?

L.-S. AUGER.

IX (1).

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA LIBRAIRIE.

Paris, le 20 janvier 1815.

Le titre de ce poëme en indique assez l'objet : les vertus, les belles actions, le jugement et la mort de Louis XVI, voilà ce que le poète retrace à sa manière, c'est-à-dire sans plan, sans composition, sans raison, sans poésie, sans grammaire et même sans orthographe.

(1) Le *Journal de la Librairie* de 1815 renferme l'annonce de trop de poëmes sur Louis XVI, pour qu'il soit possible de dire auquel d'entre eux s'applique ce rapport. (*Note de l'Éditeur.*)

Je n'ai jamais rien vu de plus mauvais. La *censure* n'a rien à dire; la *critique* aurait trop à dire pour parler.

L.-S. AUGER.

X (1).

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA LIBRAIRIE.

Paris, le 20 janvier 1815.

Le titre de cet ouvrage en donnerait une assez fausse idée. Ce n'est d'un bout à l'autre qu'une invective contre Buonaparte. Elle est sans doute faite dans de bonnes intentions, et fondée sur des vérités incontestables; mais malheureusement elle n'est qu'un bavardage déclamatoire qui n'est propre ni à servir la cause du Roi, ni à affaiblir le parti de Buonaparte.

L'auteur, dans sa haine très louable pour cet exécrable tyran, ne ménage pas assez ceux qui l'ont servi, et notamment les militaires, qu'il appelle les *ennemis de leur patrie*. J'ai noté, pages 13, 14, 15, 23, 25, 49 et 50, des passages qui doivent être adoucis ou même supprimés, comme tendant à flétrir les généraux et les soldats, à leur enlever tout le mérite du sang qu'ils ont versé, et à leur en faire même un crime; ce qui est contraire aux sentimens du Roi et à la tranquillité publique. Les intentions de l'auteur paraissent si bonnes, qu'il serait fâcheux d'écarter son ouvrage pour quelques indiscrétions qu'un excès de zèle lui a

(1) Nous ignorons le titre de l'ouvrage censuré. (*Note de l'Editeur.*)

fait commettre, et je ne doute nullement qu'il ne consente à toutes les corrections qu'on lui demandera au nom de l'intérêt du Roi et de la France.

Il s'emporte longuement et violemment contre les courtisans de Buonaparte, auxquels il reproche la plus grande partie des crimes et des malheurs de ce règne; mais ces déclamations, d'ailleurs assez bien fondées, n'ont pas le danger de celles que j'ai signalées plus haut.

L'auteur dit, page 16, que *le despotisme se plaît toujours à grossir les abus de la presse*, et qu'*il n'y a que le despote qui en redoute la liberté.* Ces phrases ne sont relatives qu'à l'asservissement honteux où Buonaparte tenait la plume des écrivains. M. le Directeur-Général jugera si, dans un temps où l'on a cru devoir mettre des limites à la liberté de la presse, il convient de laisser dans l'ouvrage ces maximes absolues dont la malveillance pourrait faire l'application au régime actuel.

L.-S. AUGER.

XI (1).

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA LIBRAIRIE.

Paris, le 25 janvier 1815.

Ce roman est passablement scandaleux. On y voit des capucins aller chez des filles, séduire des jeunes filles honnêtes, les entretenir avec l'argent du couvent,

(1) Nous ignorons encore le titre de cet ouvrage. (*Note de l'Editeur.*)

faire ce qu'on appelle des *roueries* infames, donner leurs maîtresses en mariage à des amis, et continuer de vivre avec elles. Un capucin, le héros du roman, joint à toutes ces gentillesses d'être à peu près deux fois homicide. Il y a dans tout cela une odeur du *Compère Mathieu*. Il n'y a aucune expression obscène, ni même aucune peinture voluptueuse; mais le fond des faits est licencieux, et certains détails ne sont pas si bien voilés qu'on n'en aperçoive pas très facilement l'indécence. Il est vrai que la fin du roman est fort édifiante : on y voit force conversions, et jusqu'à un miracle; mais, depuis *les Liaisons dangereuses*, et ce même *Compère Mathieu*, que je citais tout à l'heure, on n'est plus dupe de ces dénouemens honnêtes de romans qui ne le sont nullement. C'est un singulier chemin pour nous conduire à la vertu, que de nous faire passer par les sentiers les plus impurs du vice : il y a beaucoup de gens qui s'arrêtent dans la route. Je désire que l'ouvrage, qui n'est pas sans mérite, quoique écrit incorrectement, passe dans les mains d'un second censeur.

L.-S. AUGER.

XII (1).

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA LIBRAIRIE.

Paris, le 24 février 1815.

L'auteur de cet écrit explique assez clairement un

(1) Titre ignoré.

système d'instruction primaire, inventé par l'Anglais Lancastre, et pratiqué tant dans les trois royaumes que dans les colonies de l'Inde et de l'Amérique. Ce système a des rapports avec celui des manufactures, où la division du travail produit des résultats si étonnans. Dans les écoles en question, les différens degrés d'instruction sont très multipliés, et les élèves sont les maîtres les uns des autres. On attache beaucoup d'importance, en Angleterre, à cette méthode, dont les plus grands personnages ont favorisé la propagation. L'auteur, après en avoir fait sentir les avantages, et l'avoir comparée à quelques autres procédés plus ou moins favorables à l'instruction, propose de la substituer, en France, au régime de nos écoles populaires, dont il critique le mode d'enseignement. Si nous n'avions pas tant, sur certains points, l'horreur des nouveautés, je ne serais pas éloigné de croire que l'introduction, en France, du système de Lancastre fût un véritable bienfait. L'auteur de l'écrit, qui est d'une douzaine d'académies, ne sait aucunement l'orthographe, et sait très médiocrement le français.

L.-S. AUGER.

XIII (1).

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA LIBRAIRIE.

Paris, le 8 mars 1815.

Ceci n'est qu'une imitation fort peu ingénieuse du

(1) Titre ignoré.

pamphlet intitulé : *Oraison funèbre de Buonaparte.* C'est un centon mal composé, dont les élémens ont été pris dans les pièces de circonstance de différens poètes, MM. Arnault, Michaud, Vigée, Treneuil, d'Avrigny, etc. Ces messieurs n'aimeront pas qu'on leur rappelle en ce moment ces basses flagorneries qui contrastent plaisamment avec les sentimens exprimés depuis par quelques-uns d'entre eux. Mais qu'y faire? Ils ont eu en argent comptant le loyer de leurs vers; il est assez juste qu'ils en expient aujourd'hui la honte. Ils ne peuvent s'en prendre qu'à eux-mêmes, car on ne fait que les copier.

L.-S. AUGER.

XIV (1).

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA LIBRAIRIE.

Plus de déclamations et d'injures que de raisons. La cause des émigrés est tellement mise au-dessus de tout, que ceux qui ont pris le parti de rester en France sont tous couverts nécessairement d'une sorte d'opprobre. Les artisans de la révolution, les conventionnels et autres, sont invectivés avec fureur; mais comme il n'y a aucune désignation personnelle, et que les auteurs des crimes, et même des mesures révolutionnaires, peuvent être légitimement détestés en général, je ne verrais jamais aucun inconvénient, aucun danger, à permettre l'impression de cette diatribe. Le mal est

(1) Titre ignoré.

qu'en quelques endroits les opinions émises dans la chambre des députés, relativement à la restitution des biens d'émigrés, sont attaquées avec violence; M. Bedoch est même personnellement pris à partie pour son rapport du 17 octobre dernier. En d'autres endroits, l'auteur confond dans son indignation, englobe dans les mêmes énumérations, et couvre des mêmes injures les députés des assemblées nationales et les assassins de septembre, les acquéreurs des biens nationaux et les bourreaux de la France; il n'y a pas là de justice distributive. Cependant, en général, les principes de l'auteur sont bons, ses opinions sont saines. Il paie son tribut d'admiration aux armées françaises; en fait de restitution de biens, il ne se montre pas contraire à l'article de la Charte constitutionnelle sur cet objet; enfin, il invite à la concorde les anciens républicains et les anciens royalistes; mais sa haine contre ceux qui ne se montrent pas aussi généreux envers les émigrés qu'il le désirerait, et qui leur cherchent des torts pour mieux s'autoriser à ne pas les traiter plus favorablement, cette haine est si furibonde, et se répand avec si peu de discernement sur beaucoup de classes de personnes, que la publication de l'écrit m'a paru de nature à troubler la tranquillité publique. Si l'auteur est aussi bon serviteur du Roi qu'il le dit et le paraît, il en fera le sacrifice volontiers, sans doute. Du côté du mérite littéraire, il y a fort peu de regrets à avoir.

J'ai oublié de signaler un passage où l'auteur parle de gens qui ne se montrent récalcitrans à l'ordre de choses actuel, que dans l'espoir d'être achetés par les ministres. Cette insinuation ne peut guère regarder que les députés. Je crois qu'il est contraire à la tran-

quillité publique d'attaquer leurs opinions avec de telles armes.

L.-S. AUGER.

CORRESPONDANCE DES PRÉFETS RELATIVE A LA PRESSE.

I.

PRÉFECTURE DU RHÔNE.

A S. Exc. le Ministre de la police générale.

Lyon, le 28 août 1817.

Monseigneur,

Par sa dépêche télégraphique, en date du 26, qui ne m'est parvenue que le 27 à onze heures, Votre Excellence me recommande d'empêcher la publication du Concordat, avant qu'il ait paru dans les feuilles officielles.

Il a paru ici quelques exemplaires de cet acte, il y a environ quinze jours. Ils venaient, à ce qu'il paraît, de Rome. Ils y avaient été imprimés.

Sous la date du 21 de ce mois, le sieur Kindelem fit déclaration et dépôt à la préfecture, sous le titre d'*Extrait de la Gazette de Lauzanne*, d'une brochure de 4 pages in-12, contenant le Concordat en 14 ou 15 articles.

Sous la date d'hier 27, la maison de librairie de Rusand, imprimeur du Roi et du clergé, a fait déclaration

d'impression d'une brochure de 80 pages in-8, contenant toutes les pièces relatives au Concordat, et notamment la lettre de M. de Blacas, sur la réserve du spirituel.

J'étais au moment de vous en prévenir par le télégraphe, lorsque j'ai reçu votre dépêche.

J'ai envoyé de suite un commissaire de police délégué à la librairie, pour arrêter l'impression ; mais il paraît que cette impression avait déjà été faite, et qu'en l'absence de M. Rusand, sa femme ne s'était pas exactement conformée aux dispositions des lois sur la librairie. Il résulte du procès-verbal qu'il a été disposé de 200 exemplaires, et qu'il en restait 500 qui ont été saisis.

Dans la journée du 20, il m'a été porté une nouvelle déclaration, au nom du sieur Pitrat, libraire. Je lui ai recommandé de suspendre toute impression jusqu'à la publication officielle.

J'attendrai les ordres de Votre Excellence, au sujet des exemplaires saisis.

Je suis avec respect,

Monseigneur, etc.

Le Conseiller-d'État, Préfet.

Comte de CHABROL.

P.-S. Je crois devoir ajouter à V. E. qu'aussitôt que M. Rusand, qui est actuellement à Paris, a été prévenu par sa maison de l'intention d'imprimer, il a sur-le-champ écrit de suspendre toute impression, et surtout toute distribution, jusqu'à ce qu'on se fût mis en règle sous le rapport de la déclaration. On m'a justifié de

cette lettre, arrivée le 27. Ce sont, à ce qu'il paraît, les femmes qui tenaient sa maison en son absence qui l'ont fait par ignorance des formes et des règlemens.

II.

DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES.

A M. Franchet.

Paris, ce 19 avril 1822.

Monsieur,

Je présume que vous devez avoir déjà connaissance de l'ouvrage périodique intitulé: *le Diable rose.* Cependant, à tout hasard, j'ai l'honneur de vous adresser le second numéro qui vient d'être présenté à la division de Paris, pour être porté aux abonnés. Le chef, M. Ginisty, est venu me demander s'il fallait lui donner cours, et, après l'avoir lu, j'ai pensé que, bien qu'il soit rédigé dans un mauvais esprit, il ne pouvait appartenir à la direction de la poste de suspendre cette distribution, sans un ordre supérieur.

C'est à vous, Monsieur, qu'il appartient de tracer la marche qui doit être suivie, et en attendant, *le Diable rose* va aller raconter des sottises rebattues contre l'ancienne noblesse, des éloges sur la vie militaire de Napoléon, et des lieux communs sur les spectacles et les modes, le tout sans esprit, et sans, je crois, beaucoup d'espoir de succès.

Recevez, je vous prie, Monsieur, etc.

Le marquis De Bouthilliers.

III.

PRÉFECTURE DE LA VIENNE.

A M. le Directeur de la police.

Poitiers, le 29 avril 1822.

Monsieur le directeur,

J'ai l'honneur de vous adresser cinq exemplaires de la 13e livraison du journal intitulé : *le Corsaire.*

On peut dire de la tendance de ce journal qu'elle va *peggiorando.*

Il y avait, l'an dernier, ici un nommé Daguerre qui était à la tête de tous les mouvemens de l'école de droit; il prenait part à toutes les querelles, payait de sa personne sur le terrain, et de sa bourse au café connu pour être le lieu des rassemblemens des libéraux; le jeune Senemand paraît avoir pris la place de Daguerre. Vous trouverez dans le numéro du *Corsaire* que je joins ici une lettre dans laquelle il fait l'éloge du général Lafayette et du général Demarçay; et à la suite de cette lettre, un défi à M. Moreau. Les provocations se multiplient. Il n'est pas jusqu'à la feuille des *Avis et Annonces judiciaires*, qui s'imprime chez le sieur Catineau, qui n'en contenait plusieurs dans son dernier numéro.

A Paris cela peut paraître minime; ici, ces coups d'aiguillon peuvent amener de sanglantes rixes. Il serait temps de mettre un frein à la licence des rédacteurs du *Corsaire.* Si je suis bien informé, c'est auprès du plus rusé, comme du plus dangereux de nos révolu-

tionnaires (le sieur Barra, ex-procureur-général impérial) que les rédacteurs du *Corsaire* se groupent pour combiner les moyens d'exciter des haines et de corrompre l'esprit public.

Je vous prie de vouloir bien reporter votre attention sur ma lettre du 23 de ce mois, et de me donner les explications dont elle porte la demande.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Le Préfet de la Vienne,

Baron LOCARD.

IV.

SOUS-PRÉFECTURE DE POLIGNY.

A M. le Directeur de la police.

Poligny, 24 février 1823.

Monsieur le Directeur,

M. le Directeur de la poste aux lettres de cette ville, agent dévoué à la monarchie légitime, vient de me remettre la brochure ci-jointe, comme lui ayant été adressée franc de port par le dernier courrier sans qu'il ait provoqué ni souscrit à cet envoi gratuit!

Si cet ouvrage eût été rédigé dans des sentimens religieux et monarchiques, M. le Directeur non-seulement l'eût reçu avec gratitude, mais encore se serait empressé de le publier et de le répandre; mais comme

il en est tout autrement de ce n° 16 intitulé : *Lunes Parisiennes*, et que le rédacteur a, sans doute, pensé que cet envoi, lors même qu'il est en opposition avec les principes d'un bon Français, aurait la même destination, j'ai pensé, monsieur le Directeur, que je devais accueillir avec empressement et remerciemens la juste plainte de M. le Directeur et vous en rendre compte, attendu que de pareilles distributions pourraient être accueillies ailleurs par des agens moins fidèles, et atteindre, par là, le fâcheux effet que désire le distributeur, et que ce rapport au chef de la police pourrait le mettre sur la voie de semblables moyens employés par de mauvais journalistes, qui n'ont, je pense, aucun droit licite de distribuer leurs mauvaises feuilles, sans en avoir reçu au moins une demande expresse.

Je suis avec respect, etc.,

Le sous-préfet de Poligny,

DE BRANGES.

V.

PRÉFECTURE DE LA MOSELLE.

A Son Exc. le Ministre de l'Intérieur.

Metz, le 2 octobre 1823.

Monseigneur,

Votre Excellence m'a chargé par sa lettre confiden-

tielle du 27 septembre, de m'assurer si, comme l'annonçaient les avis qu'elle avait reçus, une nouvelle édition des *Chansons de Béranger* était actuellement sous presse dans les ateliers du sieur Antoine, imprimeur à Metz, et de prendre, s'il y avait lieu, les moyens nécessaires pour arrêter l'impression d'un ouvrage condamné par les tribunaux.

Le sieur Antoine est imprimeur de la préfecture. Sous prétexte de faire corriger l'épreuve d'un arrêté, j'ai envoyé chez lui un fonctionnaire plein de zèle et d'intelligence. Il s'est assuré que les *Chansons de Béranger* n'étaient point réimprimées chez le sieur Antoine. Le seul ouvrage sous presse dans ses ateliers est l'*Abrégé de la vie des empereurs romains*, qu'il exécute pour le compte d'un libraire de Paris. C'est probablement cette dernière circonstance qui a fait prendre le change à l'auteur de l'avis qu'a reçu Votre Excellence; ou bien il a été dicté par la malveilllance, dans l'espoir de compromettre l'autorité par une fausse démarche, ou de nuire au sieur Antoine.

Cet imprimeur est plus qu'un autre désireux de ne pas déplaire à l'autorité. Je l'ai fait appeler, et la conversation que j'ai eue avec lui m'a confirmé dans la persuasion où j'étais déjà, que le seul ouvrage imprimé chez lui n'avait aucun rapport avec les *Chansons de Béranger;* après avoir fait visiter ses ateliers, j'ai cru qu'il convenait de m'assurer si la proposition d'imprimer ces chansons lui avait été faite. Sa réponse a été négative, et il m'a été facile de juger qu'elle était sincère.

D'autres imprimeurs de Metz offrant moins de garanties que le sieur Antoine, je vais prendre des mesures pour découvrir si le délit signalé ne se serait pas commis dans leurs ateliers. Si les perquisitions secrètes

que j'ai prescrites obtiennent quelque résultat, j'aurai l'honneur d'en rendre compte à Votre Excellence.

Je suis avec respect, etc.,

Le préfet de la Moselle,

Baron DE BALZAC.

VI.

PARQUET DE LA COUR ROYALE DE DOUAI.

A M. le Secrétaire-Général du ministère.

Douai, le 12 novembre 1823.

Monsieur le Secrétaire-Général,

L'*Écho du Nord* continue de répandre ses poisons; les condamnations qu'il a subies ne l'ont pas changé; seulement elles l'ont rendu un peu plus circonspect; mais cette circonspection qui le met à l'abri de nouvelles poursuites ne fait pas que cette feuille soit moins pernicieuse. Lorsque je pense que son existence tient au brevet d'imprimeur dont est pourvu le sieur Leleux, et que le sieur Leleux a déjà contre lui deux arrêts et un jugement qui attestent combien il est indigne d'être ainsi bréveté, je ne conçois pas qu'on lui conserve un titre dont il abuse avec tant d'audace et de persévérance.

Je vous confie encore une fois la peine que j'en éprouve.

Agréez l'expression de l'attachement inviolable et de la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être, etc.,

BLANQUART DE BAILLEUL.

VII.

PRÉFECTURE DU NORD.

A Son Exc. le Ministre de l'Intérieur.

Lille, 31 janvier 1824.

Monseigneur,

J'ai l'honneur d'adresser à Votre Excellence le numéro de l'*Écho du Nord* du 29 de ce mois. L'article du feuilleton intitulé *Mélanges* m'a paru dangereux et fait dans de mauvaises intentions. J'en ai conféré avec le Procureur du Roi qui se propose de citer l'éditeur en police correctionnelle comme coupable d'avoir cherché à exciter de la jalousie entre les gloires de diverses époques, et de la division entre les militaires de la garnison.

J'ai l'honneur d'offrir à Votre Excellence l'assurance, etc.

Le préfet du Nord,

DE MURAT.

VIII.

PRÉFECTURE DU VAR.

A Son Exc. le Ministre de l'intérieur.

Draguignan, le 3 novembre 1825.

Monseigneur,

Les recherches auxquelles la police de Toulon s'est livrée, pour connaître les rédacteurs du *Journal de Toulon*, afin de mieux apprécier l'esprit de cette feuille qui commence à paraître, ont donné lieu d'apprendre que les rédacteurs qui, jusqu'à présent, se sont occupés de fournir des articles, sont MM. Serene, docteur en médecine; Fabre d'Églantine, ingénieur des constructions navales; Marquezy, avocat; Ferrand, avocat.

Il paraît qu'il existe quelques relations entre ces individus : tous appartiennent au parti libéral. Le premier est un jeune médecin peu occupé de sa profession, et qui paraît imbu d'idées libérales. Le sieur Fabre d'Églantine, dont je vous ai déjà parlé, m'est désigné comme ayant des moyens, des connaissances, mais possédant un esprit caustique et des opinions opposées à l'ordre de choses légitime. On l'indique comme le chef et l'ame de ce journal, qui, par cela seul, doit être regardé comme dangereux. Enfin les deux autres rédacteurs sont de jeunes avocats qui débutent au barreau, et dont on m'assure que les talens sont fort ordinaires.

M. le sous-préfet de Toulon me marque, relativement à ce journal, que la publication de ce journal est vue avec indifférence par la masse de la population qui s'occupe de journaux. Les royalistes éprouvent cependant une sorte de crainte et de défiance, et les ennemis du gouvernement le voient paraître avec plaisir.

Toutefois, comme l'éditeur de cette feuille n'a point obtenu l'autorisation nécessaire, il ne peut insérer aucun article qui ait trait à la politique. Je veillerai soigneusement, Monseigneur, à ce que les bornes qui lui sont tracées ne soient pas dépassées, et je m'empresserai de vous communiquer le résultat de mes démarches qui pourrait mériter de fixer votre attention.

Je suis avec respect, etc.

Le préfet du Var,
D'ANDRIEUX.

[Nous devons les pièces qui précèdent à une obligeante communication. Quant à celle qui suit, elle vint en nos mains au commencement de juillet 1830, en même temps que deux lettres de M. d'Effiat, pair de France, et de M. Colomb, avocat-général à la Cour de cassation, à M. de Montbel, ministre de l'intérieur; lettres que nous fîmes insérer à cette époque dans plusieurs journaux, et dont la publication nous valut alors des visites domiciliaires, et servit de texte à une action judiciaire en faux et détournement de papiers d'un dépôt public, comme si nous avions pu tout à la fois les dérober et les fabriquer, crimes contradictoires dont nous étions également innocent! Ces deux lettres faisaient connaître les menées électorales pratiquées en désespoir de cause; la pièce qu'on va lire montre les efforts d'imagination, tentés pour détruire l'action de la presse.]

Mode à proposer pour l'exploitation des cinq journaux monarchiques, selon le système du sieur Sombret.

1° Les frais *journaliers* d'exploitation, loyer, imposition, rédaction, compilation, traduction, éclairage, chauffage, administration, gérans, papier, composition, tirage de 5000 exemplaires, *non compris timbre et frais de poste*, s'élèveront à environ 400 fr. par jour, ce qui exige pour un an une mise en dehors de 144,000 fr., soit 150,000 fr.

L'administration de ces journaux se mettra en mesure de suffire à cette dépense par ses propres moyens, et en donnera la garantie.

2° Mais, à raison de la corruption qui s'étend sur les masses, il serait douteux que des journaux royalistes, quelque bien dirigés qu'ils fussent d'ailleurs, obtinssent un nombre de souscriptions capable de balancer la dépense; il est donc nécessaire que le gouvernement intervienne, au moyen de recommandations aussi indirectes que possible, à l'effet d'exercer, par l'entremise de MM. les préfets, pour qui le secret de cette opération doit être une loi sévère, une influence telle que le nombre des abonnemens puisse être rempli. Il est évident que cette mesure se lie à l'intérêt du gouvernement, à qui il doit importer que les journaux translateurs de ses principes obtiennent la vogue la plus étendue, et fassent diminuer d'autant le nombre des abonnés aux autres journaux. Au moyen de cette recommandation, les feuilles dont il s'agit dépasseraient dans peu le nombre indispensable de *mille* pour

chacune d'elles, ce qui mettrait bientôt l'administration de ces journaux en état de faire face aux frais extraordinaires *de timbre et de poste.*

3° Jusqu'à cette époque, un crédit devrait être ouvert aux administrations du timbre et des postes, à l'effet par elles de porter en débet de compte les sommes totales résultant de ces dépenses journalières (1), sauf à en percevoir le remboursement quand la somme des abonnemens se serait élevée au terme voulu. A cet égard le gouvernement prendrait telle assurance qui lui paraîtrait devoir être imposée. Il est aisé d'apercevoir que la quantité de 1,500 abonnemens serait plus que suffisante *pour couvrir les arriérés et fournir aux besoins du courant.* 1,500 abonnés par chaque journal produiraient au fisc un nouveau produit de plus de 500,000 fr. par an, produit qui serait dû à l'industrie *encouragée* du sieur Sombret. Or, déjà sous ce rapport, le gouvernement aurait intérêt à dire au sieur Sombret : Si vous voulez sacrifier 150,000 fr., je vous aiderai de mes moyens *non pécuniaires*, et je le ferai dans l'intérêt du fisc, qui pourra gagner 500,000 fr. dans l'affaire, sans risquer un centime.

4° Restent les cautionnemens, au nombre de *trois*, qui, dans le cas où l'adoption du système tout entier passerait sans modification, nécessiterait par voie de revirement une opération fictive sous la responsabilité morale de trois gérans désignés par la confiance du gouvernement, et salariés aux frais de l'entreprise. On sait que la valeur déposée n'est d'aucun profit pour

(1) Les journaux libéraux accrédités envoient au timbre et à la poste sans argent. On tient note du montant de l'envoi jusqu'à ce qu'un employé chef soit passé pour payer. Aux *Forêts*, aux *Douanes*, même à *l'Enregistrement*, on opère sur des crédits et des débets. (*Note de l'auteur du projet.*)

le trésor. Cette valeur pourrait donc être prise à la caisse d'amortissement ou ailleurs, pour satisfaire à la forme et retourner à sa destination aussitôt qu'elle aurait été représentée. Il suffirait pour cela d'autoriser l'agent du trésor. Il n'est pas de moyen de dépendance plus immédiat que celui du cautionnement *fictif*, car aussitôt que les journaux proposés cesseraient un seul jour de satisfaire aux besoins du système politique, les cautionnemens seraient déclarés retirés et les gérans refuseraient leur coopération; par conséquent, les fonds particuliers de l'entreprise compromis et perdus peut-être à tout jamais pour le *gérant-commercial* et ses bailleurs de fonds.

5° Il sera juste que le ministre impose à l'administration de ces journaux tel nombre de personnes dont le choix lui paraîtra le plus convenable pour coopérer à l'ensemble d'une rédaction forte et vigoureuse, en telle sorte que le but de l'entreprise ne puisse être dans aucune de ses parties un sujet de défiance et de doute; et comme l'on propose M. Drap-Arnaud pour régler la combinaison et la rédaction générale des trois grands journaux, c'est, pense-t-on, déjà donner une garantie au gouvernement.

Si M. le comte de Montlosier ne déplaisait pas au ministère, j'ai tout lieu de penser qu'il accepterait la direction morale de l'entreprise. D'autres écrivains royalistes seront bientôt trouvés.

RAPPORT

AU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

SUR L'ÉTAT DES PRISONS

DE LA CONCIERGERIE [1],

LE 17 MARS 1793.

[Les sentimens d'humanité que respire ce rapport le feront lire avec intérêt. On éprouvera aussi peut-être quelqu'étonnement en apprenant qu'au temps de la Terreur il ne se trouvait à Paris sous les verroux que 950 citoyens détenus, et que ce chiffre paraissait exorbitant à l'inspecteur des prisons.]

Je viens de faire une nouvelle visite des prisons de la Conciergerie. L'impression horrible que j'ai éprouvée à la vue des malheureux amoncelés dans cette affreuse demeure est inexprimable, et je ne puis encore concevoir la barbarie des officiers de police, chargés de la

(1) Archives générales du royaume.

surveiller, et l'insouciance des tribunaux à absoudre ou condamner les accusés. Toutes les prisons ont été vidées à l'époque à jamais exécrable des 2 et 3 septembre dernier. Cependant elles contiennent aujourd'hui 950 individus. Il y en a 320 à l'hôtel de la Force, 44 à Ste-Pélagie, 206 à Bicêtre, et 380 à la Conciergerie. Cette dernière prison qui, par sa position près du tribunal criminel, a toujours été destinée pour les criminels, et qui ne devrait être considérée, d'après la nouvelle organisation, que comme maison de justice, sert cependant tout à la fois de maison d'arrêt, de maison de justice et de force; il faut toute la surveillance et tout le dévouement d'un concierge incorruptible et de guichetiers éprouvés, tels que ceux qui en ont la garde, pour qu'il n'y arrive pas chaque jour des évènemens sans nombre, et des évasions multipliées, comme cela arrive journellement dans presque tous les départemens. J'y ai vu une trentaine d'hommes et femmes condamnés à mort, qui tous se sont pourvus en cassation, dont les procès languissent, et qui emploient tout le temps qu'on leur laisse à faire toutes sortes de tentatives, soit pour attenter à leur vie, soit pour opérer un soulèvement au dehors ou même au dedans; et leur rassemblement prodigieux, en leur montrant leur force, fait craindre à tout moment que leurs projets ne réussissent. Ce qui contribue le plus à les désespérer, et à leur faire tout entreprendre, c'est l'inhumanité avec laquelle on les entasse dans la même chambre, et les tourmens incalculables qu'ils éprouvent pendant la nuit. Je les ai visités à l'ouverture, et je ne connais point d'expression assez forte pour peindre le sentiment d'horreur que j'ai éprouvé en voyant dans une seule pièce 26 hommes rassemblés, couchés sur 21

paillasses respirant l'air le plus infect, et couverts de lambeaux à moitié pourris; dans une autre, 45 hommes entassés sur 10 grabats; dans une troisième, 38 moribonds pressés sur 9 couchettes; dans une quatrième, très petite, 14 hommes ne pouvant trouver de place dans 4 cases; enfin, dans une cinquième, sixième et septième pièce, 85 malheureux se froissant les uns les autres pour pouvoir s'étendre sur 16 paillasses remplies de vermine, et ne pouvant tous trouver le moyen de poser leur tête. Un pareil spectacle m'a fait reculer d'épouvante, et je frissonne encore en voulant en donner une idée. Les femmes sont traitées de la même manière; 54 d'entre elles sont forcées de se coucher sur 19 paillasses, ou de se relayer alternativement pour rester debout, et ne pas étouffer en se mettant les unes sur les autres. Il y a, dans cette maison, 47 hommes et 12 femmes, qui ont le privilége d'être à la pension et de coucher dans des lits séparés. Cette distinction m'a paru barbare, injuste et injurieuse à l'humanité; la loi qui distribue le pain également entre chaque détenu, ne peut avoir eu l'intention de donner à l'homme aisé un asile commode, et de mettre l'indigent dans un tombeau. Toute inégalité doit disparaître devant elle. De quelque état ou condition qu'ils soient, elle voit les accusés du même œil, et leur promet à tous le même traitement, jusqu'à l'instant de leur jugement.

Cependant, au mépris de cette loi bienfaisante, une foule d'individus de la classe indigente, prévenus, pour la plupart, de délits très légers, souffrent dans les prisons toutes les horreurs de la misère et de la faim, tandis que des citoyens opulens, prévenus des plus grands crimes, y jouissent, à la liberté près, de toutes les autres douceurs de la vie. S'il est impossible,

sous le règne de l'égalité, de faire cesser cette distinction révoltante, n'est-il pas un moyen d'adoucir le sort de l'infortuné détenu, et de lui procurer au moins le repos de la nuit accordé par la nature à tous les êtres, et dont l'homme est ici induement privé par l'homme même. La maison des ci-devant Madelonettes, à laquelle le département vient de faire une dépense considérable peut contenir plus de 300 individus; les chambres en sont très propres, aérées, commodes, et pourraient déjà recevoir un grand nombre de détenus. Ceux qu'on y ferait passer ainsi qu'à Bicêtre, à la Force, et à Sainte-Pélagie, où il y a beaucoup plus de local qu'à la Conciergerie, soulageraient d'autant cette dernière prison, et, en excitant l'activité des tribunaux, le nombre des détenus diminuerait chaque jour. Mais la justice semble endormie, ses oracles ne se rendent plus, ou le peu qui lui échappent sont sans effet, au moyen du tribunal de cassation où l'appel en est porté, et où les affaires restent en suspens. Cependant les prisons s'engorgent chaque jour; presque aucun prisonnier n'en sort; un grand nombre y arrive sans cesse; au milieu de cette effroyable quantité, le juré d'accusation se tait, ou ne se livre que négligemment à des fonctions dont le terme trop éloigné l'effarouche, il choisit les individus dont il veut s'occuper de préférence, et des malheureux, arrêtés depuis plusieurs mois, ont la douleur de n'avoir pas encore été interrogés. Il y en a dans ce cas 34, dont j'indique les noms et la date de l'arrestation dans un tableau joint au présent rapport.

Je dois encore appeler l'attention du ministre sur le sort d'un assez grand nombre de malheureux échappés au carnage du mois de septembre, et réintégrés depuis

dans les prisons en vertu d'ordres la plupart arbitraires et sans cause. La crise perpétuelle où se trouve la République; les mouvemens intérieurs et fréquens qui en sont la suite, les bruits qu'on ne cesse de répandre d'un nouveau massacre, l'image toujours présente de celui qui s'est effectué sous leurs yeux, jettent la terreur dans l'ame de ces infortunés, ils souffrent mille morts chaque jour, et maudissent le moment qui ne leur a sauvé la vie que pour les livrer de nouveau au supplice journalier d'une incertitude cent fois plus cruelle que tous les genres de mort possibles. Regardera-t-on comme une absolution de leurs fautes, l'épreuve à laquelle ils ont été soumis aux journées de septembre et la liberté qui leur a été accordée! c'est une question que le ministre Roland a soumis le 16 novembre au ministère de la justice, et sur laquelle il serait important de prononcer. Il n'y a pas de délit qui ne doive être effacé pour des gens qui ont été plusieurs jours sous le couteau; et la situation pénible où ils se retrouvent en ce moment, et dans laquelle ils sont depuis plusieurs mois les met sans doute dans le cas de l'indulgence.

Paris, le 17 mars 1793 l'an II de la République française.

GRANDPRÉ.

DOCUMENS ADMINISTRATIFS

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE

DE LA

LIBERTÉ DE LA PRESSE.

— FIN (1). —

I.

A M. LE DIRECTEUR-GÉNÉRAL DE LA LIBRAIRIE.

Paris, le 20 avril 1810.

Monsieur le comte,

Je viens de recevoir l'expédition, que vous m'avez fait l'honneur de me transmettre, du décret du 13 avril 1810, par lequel Sa Majesté m'a nommé censeur impérial.

Un zèle et un dévouement sans bornes sont les seuls moyens que j'aie de répondre à cette marque hono-

(1) Voir précédemment, pages 287 et suivantes.

rable de confiance. Mais les lumières que je puiserai près d'un chef tel que vous, et votre bienveillante indulgence, rassureront les premiers pas que je vais faire dans cette carrière délicate.

Daignez recevoir l'assurance du profond respect, avec lequel je suis,

Monsieur le comte,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

De La Salle,

Référendaire et censeur impérial.

II.

PRÉFECTURE DU LOT.

A Son Excellence le ministre de la police générale.

Cahors, le 15 novembre 1815.

Monseigneur,

J'ai l'honneur d'adresser à Votre Excellence un écrit intitulé : « *Observations d'un habitant du Lot* « *sur la lettre de Son Excellence milord duc de* « *Wellington à milord Castelreagh, insérée dans* « *le* Journal des Débats *du* 18 *octobre.* »

Quelque patriotiques que soient les sentimens exprimés dans cet écrit, il se peut que, dans les circonstances présentes, le patriotisme, et même la vérité, soient contraints de se taire devant la politique, et je

n'ai pas cru devoir en permettre l'impression sans en référer à Votre Excellence.

Du reste, Monseigneur, l'auteur vous livre son écrit à discrétion ; seulement il prend la liberté de vous demander si, dans le cas où vous ne jugeriez pas à propos d'en autoriser l'impression, il y aurait de l'inconvénient à le répandre en guise de pamphlet, et s'il ne pourrait pas être utile de le faire insérer dans quelques gazettes anglaises.

Je prie Votre Excellence de trouver bon que je m'acquitte de la commission de l'auteur, qui, d'ailleurs, me semble avoir le coup d'œil assez juste et des sentimens vraiment français.

Agréez avec bonté, Monseigneur, etc.

LEZAY-MARNÉSIA.

III.

DIRECTION DE LA MONNAIE DES MÉDAILLES.

. . . février 1822.

Monseigneur,

J'eus l'honneur, hier à la séance, de vous montrer le projet de médaille du général Bertrand ; vous me dîtes de ne point la laisser graver, ni frapper, mais pour autoriser mon refus au graveur, il faut que Votre Excellence me fasse part de ses intentions, pour avoir entre mes mains la pièce qui justifiera ma réponse.

J'ai l'honneur, en conséquence, d'envoyer à Votre

Excellence le projet de médaille en question, afin que vous vous en fassiez faire un rapport par le bureau de la police générale, et que vous puissiez m'envoyer le plus tôt possible votre décision.

J'ai l'honneur d'être avec respect, Monseigneur, etc.

LE BARON DE PUYMAURIN.

Membre de la chambre des députés, et directeur de la Monnaie des médailles.

IV.

PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR.

A M. le directeur-général de la police.

Chartres, le 4 avril 1825.

.... Je suis charmé que vous ayez pris pour mon loueur de livres, Breton, le parti que je vous avais proposé. Une permission toujours révocable vaut bien mieux que le brevet de librairie. J'ai lieu sans doute de compter sur sa docilité; mais la perspective du renouvellement de la permission porte avec elle une utile garantie.

Je m'occupe beaucoup de la librairie, ainsi que je l'ai mandé officiellement au ministre. Je tâche de faire quelque bien dans cette partie.

Voici une sorte d'exception à la règle générale qui

me paraît devoir être tolérée. Des épiciers, des merciers ont souvent des Eucologes, des Évangiles, de petits livres d'école, dans les gros bourgs. Les paysans, qui ne pourraient faire venir du chef-lieu, vont chercher là leurs livres de prières, leurs alphabets, et rien de mieux ni de plus mauvais; c'est chez les libraires de nos villes que les épiciers et merciers font leurs petites provisions. Je crois qu'ils doivent être fréquemment surveillés par les maires, mais qu'il y aurait des inconvéniens à empêcher cette vente de livres usuels, indispensables. L'édit de 1723 lui-même est tolérant à cet égard. Donnez-moi une règle de conduite, je vous prie; mais je tiens pour constant qu'il vaut bien mieux tolérer ce petit commerce là où il existe, que de donner dans les gros bourgs un brevet en forme, à la faveur duquel on pourrait débiter de mauvaises choses.

Je vous ai envoyé un arrêté sur les colporteurs, rectifié d'après vos observations. Vous ne me le renvoyez pas.

On dit que vous ne voulez pas que les préfets aillent au sacre. Vous me désolez, pour mon compte.

LE BARON DE GIRESSE LA BEYRIE.

V.

SOUS-PRÉFECTURE DE TOULON.

A Son Excellence le ministre de l'Intérieur.

Toulon, le 4 novembre 1825.

Monseigneur,

J'ai entretenu hier Votre Excellence d'une gravure qui serait injurieuse à la mémoire de Louis XVI, et qui avait été exposée en vente chez le nommé Félix Nouvelle, marchand papetier en cette ville.

Il résulte de renseignemens plus précis, que je viens d'obtenir, que la collection dont cette gravure fait partie, a été expédiée au sieur Nouvelle le 1er juillet dernier, par C. Ducoudrai, négociant-commissionnaire, demeurant à Paris, rue Sainte-Croix-de-La-Bretonnerie, n° 48.

J'ai pensé que dans le cas où Votre Excellence trouverait la publication de ce dessin répréhensible, elle serait bien aise de connaître par qui il a été expédié ici.

Je suis avec respect, Monseigneur, etc.

Le sous-préfet,

DUFEUGRAY.

VI.

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA LIBRAIRIE.

Note.

Veuve Arnould, née Girod, demande un brevet d'imprimeur à Baume-les-Dames, profession qu'exerçait autrefois son mari.

Il n'y a rien à dire de défavorable sur la moralité de la veuve Arnould : elle imprime quelques livres de dévotion pour les missions, des affiches, des mandats d'amener, etc. Cependant elle emploie dans son imprimerie des ouvriers qui ont servi dans les corps-francs. Si on lui donne donc le brevet, il faudrait en exiger qu'elle renvoyât ces ouvriers, ou au moins qu'elle les surveillât exactement.

NOTICE

HISTORIQUE

SUR LES ÉVÈNEMENS

DU 10 AOUT 1792 ET DES 20 ET 21 JUIN PRÉCÉDENS,

PAR M. SERGENT-MARCEAU.

[Nous avions déjà reçu de M. Sergent-Marceau plusieurs communications intéressantes sur des évènemens dans lesquels il remplit un rôle important. Aujourd'hui il nous adresse la *Notice* qu'on va lire; elle est accompagnée d'une lettre d'envoi dont nous croyons devoir extraire les passages suivans :

«.... Oui, Monsieur, il y a beaucoup de rectifications à faire aux récits de nos historiens ; combien en ai-je déjà fait marginalement aux Histoires de M. de Lacretelle, de Fantin Désodoards, de M. Thiers, et combien en ferai-je encore à celle de M. de Conny ! Par exemple, j'ai vu dans les journaux qu'il dit que le Duc d'Orléans paya à Robespierre, par des complaisances, à Marat et à Danton, de sa bourse, son élection à la Convention nationale; cela est contraire à la vérité.

J'ai eu la preuve, de la bouche même de Marat, que ce duc lui avait refusé dix mille francs qu'il lui demanda peu de

jours après le 10 août, et n'avait pas même daigné répondre à la lettre qu'il lui avait écrite à ce sujet. Il en était furieux, et au corps électoral il lui suscita des tracasseries.

« Robespierre demandait avec aigreur, à des électeurs jacobins, s'ils perdaient la tête de faire entrer dans la députation de Paris un Bourbon, prince du sang. Le vit-on jamais lui parler dans cette assemblée? — Danton ayant fait nommer Camille Desmoulins, ne s'occupa plus d'exercer d'influence en faveur de personne, et si quelqu'un a contribué à la nomination de M. d'Orléans, ce fut moi qui obtins pour lui les voix des électeurs *extra muros*, qui me consultèrent sur ce choix. Je les déterminai, par ce seul motif que ce serait un triomphe pour le parti de la cour de voir le peuple repousser avec mépris un homme qui avait fait des sacrifices de sa fortune pour la cause populaire, quel que fût le but qu'il s'était proposé, car ce fut lui qui fit naître et publier la brochure de Sieyes : *Qu'est-ce que le tiers-état?*

« On imprime encore que la cocarde tricolore et le drapeau ont été empruntés au blason du duc d'Orléans ; ce texte sert en effet l'esprit de parti, mais il repose sur une erreur ; voici le vrai :

« Le 14 juillet, au matin, on arracha des chapeaux les rubans verts qu'on avait pris, parce que les électeurs réunis à l'Hôtel-de-Ville (remarquez ce point) firent dire que c'était la couleur de la livrée du comte d'Artois, et ils prescrivirent à la place le blanc, le bleu et le rouge. C'était le blason de l'écu de la ville de Paris : champ de *gueules*, au vaisseau d'*argent*, au chef d'*azur* fleurdelisé ; voilà les trois couleurs, bleu, rouge et blanc. Il n'y a pas de rouge dans les armoiries d'Orléans : champ azur, fleurs de lis d'or, lambel d'argent.

« Des milliers de personnes ont parlé des sans-culottes comme des enfans parlent du déluge. J'étais présent à la *création* du mot, résultat d'une conversation entre des députés constituans, où D'André, si fameux alors, émit ce mot par ironie sur plusieurs de ses collègues, mot qui fut relevé par Pétion et Buzot ; mais on n'y attacha pas cette idée, prise depuis, de cheveux plats, de veste et pantalon sales, etc.

Bien loin de là, car l'objet de la plaisanterie fut des culottes de velours.

« Vous voyez, Monsieur, que je prends à tâche de ne parler que de ce que j'ai vu, entendu, ou fait.

« C'est ainsi que je puis vous dire aussi que j'ai vu le duc d'Orléans hausser les épaules en recevant le nom d'*Egalité*, qui lui fut donné par le procureur de la commune de Paris, Manuel; il m'en parla avec une pitié ironique lorsque, sortant ensemble de l'Hôtel-de-Ville, où je me trouvais à ce moment, je lui dis en riant : — Comme cela vous va bien le nom d'une nymphe, à vous colonel de hussards, et avec des moustaches noires. — Vous me rendrez la justice que je ne suis pas venu à la Commune pour changer mes noms, et que l'on m'a imposé celui-là. Vous avez entendu les tribunes applaudir à ce lourd Manuel. Que pouvais-je dire et faire? Je venais solliciter pour mes filles, que leur mère retient à Londres, qui vont être déclarées émigrées, et j'ai dû sacrifier à ce puissant intérêt une répugnance à prendre ce nom burlesque pour moi.

« Je vous assure que je n'ai pas tout rapporté dans ma note sur madame Roland, que j'ai entendue dire : Tous vos députés de Paris (ceci s'adressait à un nommé Birotteau, au malheureux Phelippeaux et à plusieurs autres) sont des brigands qui déshonorent la Convention. — J'entrai en ce moment, Pétion reprit : J'espère que vous ferez une exception pour celui-ci ; — et j'ajoutai de suite : Oh! je mets sur la conscience de madame, et Dussaulx, et Thomas, et Osselin, et une vingtaine d'autres (nous étions vingt-quatre). Elle sourit, et lut une affiche contre Marat, qu'elle venait d'écrire... »]

Beaucoup ont écrit sur la révolution, mais peu, très peu d'hommes de vérité ont eu le courage de révéler ce qu'ils ont fait, ce qu'ils ont vu. D'autres ont fort innocemment copié, enregistré des mensonges, re-

produit des atrocités, sous la garantie de noms que le temps les avait habitués à respecter. Une infinité n'ont suivi, en racontant, que l'impulsion de leurs passions, du fanatisme de leurs opinions, ce qui leur a fait interpréter ce qui était douteux, expliquer ce qui leur était inconnu, selon leur système favori ou leurs affections personnelles. Cela est naturel dans un combat où tout est déchaîné et pêle-mêle. Mais honte à ceux qui n'ont pris la plume qu'après avoir vu s'élever autour de leur encrier des piles d'or qui leur sont arrivées, de quelque part que ce soit, enveloppées dans des bulletins de notes acérées et calomnieuses! Quelle révision il importerait de faire de tout ce qui s'est publié depuis 1789, et de ce qui se publie aujourd'hui encore.

Je n'ai pas quitté le champ de bataille depuis le 14 juillet 1789 jusqu'en 1794. J'ai assisté à toutes les actions, je n'ai eu qu'un *seul* étendard sous les yeux. N'appartenant qu'à mes opinions, je n'ai été l'écho de personne; placé presque toujours auprès des grands chefs, sans leur avoir servi d'aide-de-camp, je me suis attaché à observer; aussi suis-je à présent sévère dans mes jugemens, et j'ose le dire, plus juste que pendant long-temps on ne l'a été à mon égard. Si je publie ce qui s'est passé sous mes yeux, ne voulant tromper ni mes contemporains, ni la postérité, je suis forcé de parler de moi, de me servir sans cesse du mot *je*. En le faisant, ne fais-je pas mieux que ceux qui n'ont d'autorité à mettre en avant que *on a dit*, ou *j'ai lu?*

La révolution sera encore long-temps devant le haut tribunal de l'opinion européenne, en masse; y doit-on admettre à charge et à décharge des témoins sur ouï-dire? Je me présente ici avec des faits positifs de quelque importance pour l'histoire.

De tout temps des causes mystérieuses ont été le

principe de haines, de vengeances, de guerres sanglantes, entre des peuples, des provinces, des villes, des familles puissantes. Des siècles, en se succédant, ne sont pas parvenus à détruire ces impressions. J'ai entendu dans ma jeunesse chanter, dans le sanctuaire, des litanies de la Vierge avec ces mots : *A furore Normanorum libera nos, Domine*, et ce ne fut qu'en 1773 que le chapitre de Chartres les effaça de cette prière où ils avaient été sanctionnés par les habitans, depuis que Hasting, chef des Normands, assiégea et ravagea leur ville en 855. Eh bien! la journée du 10 août a rompu la bonne intelligence entre les Français et les Suisses, ce peuple loyal et fidèle. Les Français les ont accusés en ce jour d'être coupables d'une infame perfidie; les Suisses ont regardé les Parisiens comme des assassins, et aucun d'eux n'a été coupable. Cette antipathie, née le 10 août, nous a peut-être fait perdre la ville fortifiée de Huningue, dont les remparts détruits laissent aux Autrichiens une entrée si facile dans nos campagnes.

Il est constant, par le jugement du tribunal du 10 août, qui a acquitté honorablement le comte d'Affry, commandant-général des Suisses en France, qu'ils avaient reçu de lui l'ordre de ne pas tirer sur le peuple. Ils ont obéi à cet ordre, et je vais le prouver en dévoilant un secret qu'il n'appartient qu'à moi de faire connaître.

Reportons-nous à cette époque aux Tuileries. Le vestibule, le grand escalier, le palier qui le termine, étaient occupés par les Suisses; les fédérés, des bataillons de la garde nationale, armés, ayant pénétré dans la cour, se présentent devant les Suisses. On parlemente; les Suisses, en signe de paix, vident leurs gibernes, jettent à terre leurs cartouches, quelques-uns

sont serrés dans les bras de nos militaires insurgés...; au même instant une vive décharge faite du haut de l'escalier, du palier, fait tomber morts et blessés des citoyens et même des Suisses. Les premiers crient : Nous sommes trahis, ceux qui les suivent les vengent en faisant feu de leur côté sur les Suisses de l'escalier, on en massacre une partie à la baïonnette; beaucoup se réfugient dans les appartemens, où on les a ensuite poursuivis.

Pendant ce combat, un feu très vif s'était établi entre les citoyens armés de la cour, et des gardes nationaux qui tiraient avec fureur par les fenêtres. On sait que quelques bataillons de la garde nationale étaient dans le château sous les ordres de chefs qui crurent devoir le défendre. Il ne se trouva pas cependant, après que les insurgés se furent emparés de l'escalier et de la première salle, un seul de ces gardes. Tout cela est connu.

Pour arriver à la solution de ce que j'appelle un mystère, dont aucun des écrivains n'a parlé, il est indispensable que je remonte jusqu'au 20 juin. Ce jour-là des habitans du faubourg Saint-Antoine, en armes, forcèrent les portes des Tuileries, pénétrèrent dans les appartemens et obligèrent Louis XVI de se coiffer du bonnet rouge; il resta toute la journée exposé, je dois le dire comme ami de la vérité, aux insultes, aux grossièretés d'une populace qui avait suivi les faubouriens.

On a accusé Pétion, maire de Paris, d'être le promoteur de cette émeute; quelques écrivains m'ont fait la grâce de me l'attribuer aussi. En deux lignes je confonds les accusateurs. A quatre heures du matin, Pétion me fit donner avis du mouvement qui se formait dans

le faubourg; à cinq heures j'avais tout dissipé, sans gardes, sans gendarmes, seul, et je vins tranquilliser Pétion. Mais à huit heures il me fait dire que le rassemblement s'est formé de nouveau; j'arrive une seconde fois; mais je trouve le bataillon de Montreuil déjà en marche, passant sur le boulevard devant la maison de Beaumarchais; le but était de porter une adresse au Corps législatif; on ne me parla pas des Tuileries. On devra observer que, dans cette marche militaire, on ne voyait pas une de ces bannières, de ces piques surmontées d'allégories menaçantes qui parurent aux Tuileries dans la journée : cela fut improvisé ailleurs et pendant la scène. Pétion se rendit au palais aussitôt qu'il sut ce qui se passait; je m'y rendis aussi. La foule était devenue si grande, que tous nos efforts pour l'arrêter furent inutiles. Les faubouriens armés n'y étaient plus. Eux seuls peut-être n'avaient pas été les dupes dans cette journée (1); ils n'avaient eu qu'un motif, celui de reprocher à Louis de s'entourer de prêtres, dits réfractaires, après avoir signé un décret lancé contre eux. Avant la fin du jour, *je fis* rentrer le roi dans l'appartement de son épouse; aussi reçus-je les félicitations des ministres, accompagnés de serremens de mains. Pétion et Manuel furent deux jours après suspendus de leurs fonctions.

Le lendemain 21, je me rendis au palais à sept heures du matin pour prévenir toute espèce de désordre, qui aurait pu être la suite de ce qui s'était passé la veille. Je devais y rester tout le jour, et je tins toutes les portes fermées. A midi, je faillis y être assassiné par des gardes nationaux, excités par les chefs, entre

(1) Voir la note I à la suite de cet article.

autres M. Montjourdain, qui me prit à la gorge. Au moment où j'allais recevoir un coup de baïonnette (1), je fus sauvé par la garde montant à cette heure. Le soir, Pétion vint au palais avec un M. Viguier, officier municipal, mon collègue à la police; il nous conduisit près du Roi, qu'il voulait rassurer sur la tranquillité de Paris; il y eut entre eux quelques phrases assez vives sur les faits de la veille, cela fut connu par les journaux; mais on n'a rien dit de ce qui est plus important, et que je prie les lecteurs de ne pas perdre de vue; car c'est le nœud de ce qui va suivre pour la journée du 10 août.

Louis dit au maire: — Si la police se faisait bien, vous auriez su ce qui se préparait hier. — Sire, la police n'ignore rien, hors ce qui naît sans être médité. Voilà (me désignant) le magistrat chargé de ces fonctions, qui peut prouver à Votre Majesté que rien n'échappe à sa surveillance. — Cela n'est pas vrai, Monsieur. (Je dis textuellement ce dialogue). — Sire, les magistrats du peuple sont incapables d'en imposer au premier magistrat du royaume. — Je pris la parole: — Sire, M. le maire est fondé à vous dire que la police surveille, même dans votre palais, et je puis apprendre à Votre Majesté QU'ON VIENT DE PLACER SOUS LES COMBLES DE SON PALAIS DEUX CENTS LITS DE CAMP, QUI SERONT BIENTÔT OCCUPÉS. — Cela n'est pas vrai. — Votre Majesté pourra s'en convaincre par elle-même; et si elle veut m'accorder huit jours, je lui présenterai les noms de ceux qui occuperont ces lits. — Je vous répète que cela n'est pas vrai.... Retirez-vous, Messieurs. Le lendemain on vit dans les rues de Paris une affiche royale

(1) Voir la note II à la suite de cet article.

ordonnant au tribunal criminel de poursuivre dans leurs auteurs le crime qui avait manqué d'être commis, sous les fenêtres de Sa Majesté, dans l'enceinte de son palais, sur la personne d'un officier municipal exerçant la magistrature de police et décoré alors de ses insignes.... Cela en resta là....

Premier fait. — Dans le courant de juillet, un tailleur, qui demeurait sur le quai des Augustins, vint dans mon cabinet pour une déclaration importante, qu'il ne voulait confier qu'à moi. Des personnes, qu'il ne connaissait pas, lui avaient proposé de faire cent habits rouges d'uniforme, dont le modèle, qui lui fut présenté, était l'uniforme de la Garde Suisse. On devait lui apporter l'étoffe, lui donner des avances sur le prix, pour lui faciliter la prompte confection de cette fourniture. On viendrait prendre chez lui les habits, à l'époque fixée par le marché pour leur livraison; le prix était déjà réglé. — Il y a là-dedans, m'observa le tailleur, un mystère qui m'est suspect. Chaque régiment a un capitaine d'habillement; s'il y a des marchés à faire, le colonel y intervient, et ici ce sont des inconnus; je crois de mon devoir de bon citoyen de prévenir l'autorité; et puis je m'exposerais à des soupçons de la part de mes ouvriers, et cela aurait des conséquences; je ne ferai pas les habits. — Votre déclaration vous met à l'abri des conséquences que vous craignez; acceptez le marché, remplissez-le, parce qu'il m'importe de savoir qui a ordonné cette fourniture clandestine, et à quoi elle est destinée; si vous la refusez, on la proposera à un autre que je ne connaîtrai pas, et je perds la trace de ce mystère. — Je lui donnai une autorisation qui pût le mettre à couvert des recherches inquiétantes de nos agens de police, des juges

de paix, etc., et je plaçai chez lui des affidés pour surveiller ceux qui avaient fait la commande. On vint de nuit enlever les habits, qui furent portés dans une maison de la Chaussée d'Antin. De là je les perdis de vue. Le même tailleur revint me révéler qu'un de ses confrères était chargé de faire cent habits d'uniforme de la garde nationale, que cela ne lui avait pas paru suspect, parce qu'on lui avait dit que c'était pour le roi, qui les destinait à en faire don à d'honnêtes artisans, qui n'avaient pas les moyens de s'habiller. Je l'engageai à m'amener ce tailleur, auquel je fis faire une déclaration écrite et signée, et auquel je donnai la même garantie qu'au premier. Ce fut encore de nuit que les habits furent enlevés, et l'ouvrier ne reçut pas de réponse, lorsqu'il demanda les noms de ceux qui avaient traité. — Notre argent vaut bien nos noms, et vous est plus utile pour votre famille. — Voilà tout ce qu'on répondit.

Deuxième fait. — Un chef maçon, travaillant au palais des Tuileries, vint me faire une déclaration sur un travail qu'il venait de commencer par les ordres de l'architecte de la cour, M. Heurtier. On faisait faire à la voûte de la galerie de Flore (le Musée aujourd'hui), au-dessus d'une salle basse, un peu obscure, dont j'ai fait depuis, en ma qualité de député inspecteur (ce qu'on appelle à présent un questeur), la serre des orangers des Tuileries, une lunette fort large, à laquelle on pouvait, dit-il, appliquer au moins six échelles. Il avait demandé à M. Heurtier, d'une manière assez indifférente, à quoi cela servirait, et l'architecte lui avait répondu que cela ne le regardait pas. Ce bon citoyen avait conçu un soupçon qui pouvait être assez fondé; « Cette ouverture, me dit-il, servira une belle

nuit à la fuite du roi et de la famille royale. » Je rédigeai également cette déclaration, qu'il signa. Cela suffisait, car le roi était bien le maître de faire exécuter des travaux dans le palais (1).

Troisième fait. — La garde nationale faisant le service au château y conduisait ses canons, et les remmenait en cédant le poste à une autre légion; mais il restait toujours deux caissons remplis de munitions: on ne les enlevait pas. Chaque compagnie d'artilleurs, en arrivant au château, recevait, en présence du commandant-général, des chefs de la légion, les deux caissons, en constatant leur approvisionnement. Un matin je vois entrer dans mon cabinet le commandant-général Mandat, avec son état-major, tous fort animés. — Nous avons trouvé aujourd'hui nos deux caissons des Tuileries entièrement vides, on a volé les munitions, nous sommes venus vous demander que vous remplaciez cette perte (j'étais, outre la police, administrateur, sans salaire, du matériel de la garde nationale; et je disposais de tout ce que contenait l'Arsenal de Paris). — Vous vous présentez sans doute, Messieurs, avec un procès-verbal qui constate cette perte, qui annonce une investigation régulière faite sur un vol majeur, exécuté sous la garde de deux citoyens en faction près des caissons, et deux autres à la tête de leurs pièces de canons. — Non; nous sommes croyables, je pense, et la garde ne peut aujourd'hui faire son service si elle n'a pas ses munitions; vous allez donner un ordre à M. le colonel de la légion d'aller les recevoir à l'Arsenal. — Non, monsieur. Quand un acte légal constatera ce vol; quand une in-

(1) Voir la note III à la suite de cet article.

struction militaire apprendra que vous avez fait arrêter provisoirement les factionnaires de service pendant les vingt-quatre heures et qu'une commission militaire est déjà investie des poursuites obligées pour savoir comment et par qui ce vol a été fait, je reporterai le tout au Conseil municipal, qui pourra seul m'autoriser à donner l'ordre que vous sollicitez. Mettez à couvert votre responsabilité, et laissez-moi maître de la mienne. — Je n'obtins de ces militaires que des menaces brutales, des invectives grossières; quelques-uns disaient arrogamment : « Ne sortons pas d'ici sans notre « ordre. — Observez, Messieurs, que l'administrateur « de la garde nationale n'a que le droit de refuser ce « que vous lui demandez, mais que si je vous réponds « comme chef de la police, ayant sur vous d'autres « droits, vous pourriez regretter le ton que vous em- « ployez en me parlant, et que je puis vous consigner « tous où il me plaira. Après cela, je vous invite à vous « retirer. » Ils furent se plaindre au Directoire du département. Cette autorité, qui n'avait que le droit de me demander compte de ce que j'avais pu faire ou ordonner, et dont le pouvoir se bornait à désapprouver ou approuver, sans avoir celui de me faire exécuter ses ordres, m'envoya chercher à minuit chez moi, avec invitation de me rendre à sa séance, qui était présidée par l'honorable, et malheureux depuis, duc de La Rochefoucauld. Ce fut un M. Brousse-Desfaucherets, qui, d'un ton fort prépotent, m'interrogea sur le refus de l'ordre de remplir les caissons. Je répondis comme je l'avais fait aux officiers, et je persistai dans mon refus, dont je ne serais relevé que par une décision du Conseil municipal, observant à quelques-uns de ces

messieurs, qui disaient que si le Directoire l'ordonnait, je devais m'y conformer, que le Directoire n'avait pas la qualité administrative, mais la surveillance pour faire observer les lois, et que j'étais en cette circonstance dans mon droit. M. Rœderer, procureur-général du Directoire, ne prit point la parole, il sortit même de la salle. Ces messieurs me firent retirer pour délibérer. M. le duc se trouvant près de moi, dans le moment où j'allais sortir, me prit la main et me dit avec bonté : Soyez sûr, monsieur Sergent, que l'assemblée sera juste envers vous. — Oui, monsieur le duc, si chacun des membres a vos vertus.—Et je sortis ; quelques minutes après un huissier vint me dire que je retournasse chez moi; que le Directoire me ferait connaître le lendemain le résultat de sa décision. L'affaire en resta là. Ce ne fut que quelques jours après que le Conseil municipal décida que je pouvais rétablir les munitions : le commandant-général fut appelé et blâmé par le maire. Mais on ne sut pas où étaient passées les gargousses à mitraille volées, pendant que probablement quatre sentinelles complaisantes s'étaient endormies l'arme au bras. Le corps municipal ne voulut pas donner de suite à cette affaire.

N'est-il pas évident, d'après ces faits, que les deux cents lits de camp, les cent uniformes rouges, les cent uniformes bleus, et la lunette de la voûte, ne sont qu'une même combinaison à laquelle on crut pouvoir ajouter l'enlèvement des munitions d'artillerie? Cent des affidés, rentrés de chez l'étranger, ce qui fut justifié par l'arrestation des émigrés, saisis après la journée du 10 avec des passeports sous de faux noms, cent, dis-je, vêtus en soldats suisses, ont fait, du haut de l'es-

calier, la première décharge sur les citoyens armés et en même temps sur les vrais Suisses, qui avaient ordre de ne pas faire feu.

Cent affidés, couverts de l'uniforme bleu, confondus avec des gardes nationaux, ont fait des décharges par les fenêtres sur ceux de la cour. De vrais légionnaires, trompés par cet uniforme, ont cru devoir les imiter, et obéir ainsi à un ordre de leurs chefs. Ainsi deux cents hommes déguisés ont compromis l'existence des soldats suisses, et l'honneur, sinon la vie, des gardes nationaux de Saint-Roch et des Petits-Pères qui étaient là.

Remarquons que ces hommes déguisés et amenés là un mois d'avance, en une espèce de sauvegarde, sont restés pendant l'action près des appartemens supérieurs, pour avoir la faculté de se sauver par la voûte... En effet, un émigré que j'ai beaucoup connu à Venise en 1804, et qui est mort depuis à Padoue, m'a avoué qu'il avait été un des *faux bleus*, et qu'après la déconfiture il s'était échappé avec des camarades par la lunette, et que lui et plusieurs s'étaient jetés dans les rangs des bataillons qui étaient en ordre de bataille sur le quai Voltaire. M. le comte de Lally-Tolendal, arrêté avec des papiers sous un faux nom et déclaré marchand de bestiaux, m'a avoué dans son interrogatoire qu'il était dans le château le 10.

Par cet exposé, je crois les Suisses suffisamment justifiés d'une perfidie; je crois avoir aussi justifié nos concitoyens que leur service du jour avait placés au château. J'ai voulu révéler cette justification, longtemps avant les journées de juillet 1830; j'en appelle au témoignage des frères Baudouin, qui ont eu mon manuscrit en 1828.

NOTES.

Note 1. — C'est parce que le peuple fut poussé par une intrigue d'ambitieux que j'ai qualifié les acteurs de cette journée de ce mot de *dupes*. J'ai su, par des rapports fidèles, qu'après que j'eus obtenu le matin dans le faubourg que chacun rentrerait dans les ateliers et s'occuperait de ses travaux, se contentant d'envoyer une députation à la chambre, quelques députés étaient venus et avaient renouvelé par leurs discours le rassemblement. Pendant que cette foule qui avait pénétré chez le Roi se grossissait de tous les curieux dont Paris abonde, l'ex-ministre Clavière était dans le Carrousel, excitant les citoyens à entrer au château pour demander le *rappel des bons ministres*. Ce fut là le mot d'ordre. La chose avait été conçue, combinée dans le salon de madame Roland ; les moteurs, connus de quelques-uns, furent Roland, Clavière (on ne me parla point de Servan), que le Roi avait renvoyés peu avant ; parmi les députés admis au complot mystérieux, on me signala Brissot, Gensonné, Guadet ; quelques autres moins connus furent chargés des rôles d'excitateurs. Un certain engouement pour la probité réelle de Roland servit le projet proposé par les députés, par Clavière et madame Roland, plus ministre que son mari. Je sais que j'attaque ainsi une idole devant laquelle on s'incline parce qu'un sort malheureux, que j'ai aussi déploré dans le temps, lui a donné une grande célébrité. Mais, à mon avis, car j'ai dû savoir beaucoup en ce temps, cette héroïne de la révolution a causé plus de maux que la fameuse Théroigne

armée d'un sabre, et suivie d'un club de femmes. C'est madame Roland qui a répandu dans la Convention nationale tous les poisons de la discorde, des haines, des méfiances. J'observais dans son salon, avant notre réunion, comment elle semait avec adresse le mépris et les plus funestes préventions contre beaucoup de députés anciens et nouveaux, en saisissant l'esprit de ceux que les départemens avaient chargés, en les nommant, de saluer, à leur arrivée à Paris, le vertueux Roland. Spirituelle, aimable et belle femme, reconnue, par des indiscrétions dites à l'oreille par quelques girondins, comme l'auteur de plusieurs discours ou rapports de son époux, elle se forma un entourage de ces nouveaux venus qui l'idolâtraient, et son cabinet devint le foyer qui amena le terrible incendie où périrent les girondins et les brissotins, la plupart victimes d'un aveuglement préparé avec art. Veut-on une preuve que je ne calomnie pas cette femme que l'ambition a entraînée sous la hache fatale : voici un fait qui m'est personnel et qui la fera apprécier. Pendant que Roland était ministre du choix de Louis XVI, madame Roland avait créé au ministère de l'intérieur un bureau *d'esprit public* où elle présidait et travaillait en chef. Le bon et honnête Lanthenas n'était que simple titulaire de ce bureau. Elle me fit demander par madame Pétion, excellente femme, qui se contentait d'être bonne mère de famille, et non *homme d'Etat*, comme son amie, de lui dresser une liste des hommes les plus influens des différentes sections de Paris, de quelques braves gens des Jacobins, des Cordeliers, sur lesquels on pouvait compter, ainsi que de quelques-uns de ces écrivains se disant patriotes. Je me mis à rire de cette demande faite par une femme au nom d'une femme. On ne s'en tint pas là. Nicolas Bonneville, ami de la maison et surtout de Lanthe-

nas, m'apporta une invitation de dîner chez le ministre, où j'avais mangé plusieurs fois, et il me prévint que j'aurais un entretien particulier avec madame, et en effet il se chargea officieusement de nous conduire tous deux, en laissant la société se promener, dans un bosquet du petit jardin anglais où il nous laissa tête à tête. J'attendis l'explication de ce rendez-vous; ce fut la demande très pressante, telle que me l'avait faite de sa part la femme du maire. J'ai le bonheur de n'être pas grossier, de respecter les femmes en général, j'ai eu tant de motifs pour vénérer la mienne (1), que je ne répondis pas à madame Roland « que les femmes ne devaient s'occuper que de leur pot au feu et de leur tricot, » comme tant d'autres eussent fait. Mais elle dut être piquée de mon galant persiflage qui éloigna beaucoup ce qu'elle attendait de la complaisance du chef de la police, qui avait eu l'honnêteté auparavant de lui demander si elle me parlait au nom du ministre..... J'ai cependant dîné depuis à sa table, même après le.....; pourquoi ne le dirais-je pas? après les événemens du 2 septembre; si j'eusse voulu être girondin, elle ne m'eût pas fait figurer dans son *Appel à la postérité*... Elle était malheureuse, persécutée lorsqu'elle l'écrivit, je ne lui en ai pas voulu, et voilà la première fois que je parle d'elle.

Note 2. — Croirait-on que le soir du 21, ce même Montjourdain fut l'orateur d'une députation de la garde nationale qui me témoigna, au nom du bataillon de service, l'indignation de tout le corps pour l'attentat médité contre moi. Le malheureux a payé de sa vie la part qu'il y avait prise le ma-

(1) La sœur du général Marceau. (*Note de l'éditeur.*)

tin. Ce fut le chef de son accusation au tribunal révolutionnaire. Ce fut aussi la seule fois que je parus devant ces bourreaux. On m'interpella de déclarer si je reconnaissais l'accusé pour avoir été le complice des assassins qui en voulaient à mes jours le 21 juin. J'avais répondu le matin à madame Montjourdain chez moi : — Soyez sûre, madame, qu'il ne dépendra pas de moi que votre époux ne vous soit rendu. En effet, voici littéralement ma déposition... « Ma « conscience me dit que dans le trouble qu'a excité en moi « une foule vociférant, une multitude de gens armés, tous « vêtus de même, je ne dois accuser personne, car avais-je « la faculté de distinguer personne ? Vous m'avez demandé « sous serment la vérité, la voilà. Oui, je reconnais le citoyen « Montjourdain qui, à sept heures du soir, en sa qualité de « commandant de la garde nationale, et à la tête de quelques « officiers sous ses ordres et de citoyens de service, me pro- « testa, au nom de ses camarades, de l'indignation qu'il parta- « geait du crime qui heureusement n'avait pas été complet. » Fouquier Thinville me reprocha de fausser le serment que je venais de prêter... Je n'ai d'ordres à recevoir que de ma conscience, répondis-je... Le patient me récompensa d'un sourire lorsque je me retirai, et j'en fus flatté. On se rappellera la touchante complainte qu'il composa après sa condamnation, et qu'il adressa à sa femme ; elle a paru imprimée.

Note 3. — Il ne serait pas étonnant qu'on ne trouvât pas ces dépositions dans les archives de la police, elles restèrent dans mon secrétaire et en voici les motifs. Avant le 10 août on n'avait point changé les chefs de division des bureaux ; tous avaient appartenu aux ministres Sartines, Le Noir et Decrosne. On n'avait aucune confiance en eux, et en effet il en était quelques-uns qui, avec d'autres agens comme le

petit abbé Solto-Douglas, d'Ossonville, étaient en même temps aux gages de la cour, pour rendre compte de ce qui se faisait à la police. J'en pris deux sur le fait et je les congédiai. L'abbé m'avait été recommandé par un confident de M. Terrier de Monceil, ministre de l'intérieur : aussi je ne le chargeai jamais d'aucune mission. On doit penser que dans une telle position je devais à la tranquillité des citoyens qui me faisaient des révélations de ne pas les compromettre, et qu'en confiant à des chefs suspects certaines affaires, c'était le moyen de ne pas obtenir le succès qu'il m'importait d'avoir de mes soins. Or, il est possible que celui qui me succéda dans mon cabinet ait négligé de les déposer, ou n'en ait pas tenu compte, car tous les bureaux furent changés et organisés différemment après le 10 août.

ENTRÉE

DES EMPEREURS

DANS METZ (1).

[Antérieurement au treizième siècle, Metz et son territoire formaient un comté souverain. En 1211, Gertrude, fille d'Albert, XVIIIe comte de Metz, mort sans enfant mâle, ayant épousé Thibault Ier, duc de Lorraine, il n'y eut plus de comtes de Metz, et la ville se gouverna par ses propres lois comme ville impériale jusqu'en 1552. A cette époque, Henri II, roi de France, s'empara du pays Messin; mais ce ne fut qu'en 1648 que cette province fut définitivement et sans plus de contest réunie à la France, par le traité de Munster.]

S'ensuit la déclaration des droits que l'Empereur, notre sire, a en son impériale cité de Metz, quand il plaît à Sa Majesté y venir, lesquels, au son de la grosse cloche, se lisent chacun an trois fois publiquement, par un gentilhomme eschevin de ladite cité, en la forme et manière ci-après écrite.

Messire l'Empereur ait tel droit en cette ville, que

(1) Bibliothèque royale. Section des manuscrits.

s'il lui plaît à venir en cette ville, il y peut envoyer son M. Maréchal devant, si fait faire telle monnaie comme il veut, et à telle fleur qu'il veut, et celle monnaie si doit courre huit jours devant sa venue, et tant comme il est en la ville, et huit jours après son aller, et cette monnaie doit-on prendre à la valeur qu'elle vaut.

Le Maréchal prend même les hôtels aux archevêques, aux évêques, aux ducs, aux comtes; nul ne lui doit refuser son hôtel, et il lui doit fournir litières telles qu'il les ait avec ses chevaux, et lits et draps comme il les ait avec ses hôtes, et lumières; de plus ne lui doit.

Messire l'Empereur ait tel droit en cette ville que s'il vient en cette ville de quelque part qu'il vienne, le maire lui doit porter les clefs de la ville trois lieues à l'encontre de lui, si lui doit présenter les clefs de la ville. Tant que messire l'Empereur est en cette ville, nul n'y ait ni ban, ni détroit, ni justice, si messire l'Empereur n'en donne son commandement.

La forme et manière du serment que l'Empereur doit faire quant il plaît à Sa Majesté venir en son impériale cité de Metz avant que d'entrer en icelle; lequel serment, feu, de très excellente mémoire, Frédéric Maximilien, et plusieurs autres empereurs prédécesseurs de l'Empereur moderne, ont chacun fait avant qu'ils y soient entrés :

Vous jurez et promettez en bonne foi et parole de prince que vous observerez et entretiendrez, ferez observer et entretenir, tous et chacuns les priviléges, franchises, libertés, immunités et prééminences de cette cité, ensemble l'état de notre justice, nos usages et coutumes, statuts, ordonnances et constitutions en

leur entier, pendant l'assistance et résidence de Votre Sublimité; ne promettez être fait par les vôtres, ni autres vos assistans, aucune entreprise, murmuration, insulte, violence, ni autres exploits excessifs et volontaires en cette contrée, ni au préjudice du corps d'icelle, de la justice, ni des habitans; en quoi vous serez comme bon prince, magnanime, aidant, favorisant et confortant à notre conservation par amoureuse et fructueuse affection.

La proposition à faire à l'Empereur, notre Sire, en lui présentant les clefs de la cité :

Très sacré et toujours auguste Empereur, vos très humbles et très obéissans sujets et serviteurs, messieurs les gouverneurs de votre impériale cité, désirant de tout leur cœur faire leur devoir envers votre très sacrée Majesté, et mêmement et entièrement observer les droits qui vous appartiennent quand il vous y plaît d'y venir, par lesquels entre autres choses est expressément convenu qu'ils doivent envoyer les clefs de ladite cité au-devant de vous environ trois lieues, et les vous doivent faire présenter par le maire de Portemuzille, qui est le premier maire de ladite cité; ils les vous envoient par ledit maire qui est ici présent, lequel, très humblement, les vous présente, pour, par Votre Majesté, en faire et ordonner à votre bon plaisir, selon et comme vos bons prédécesseurs ont eu coutume de faire.

Sire, l'ancienne coutume de votre impériale cité de Metz, depuis si long-temps observée, qu'il n'est mémoire du commencement ni du contraire, est telle que toutes et quantes fois qu'il a plu aux majestés des empereurs, vos prédécesseurs, y venir, avant que d'y entrer, ils ont toujours fait serment d'entièrement garder,

observer et entretenir ladite cité en tous ses priviléges, immunités, franchises et libertés, sans y rien innover au préjudice d'icelle, et que, pendant leur séjour en ladite cité, ils ne permettraient que par les lieux y fût fait débat, noises, insolences, ni autres choses répréhensibles; mais messieurs les gouverneurs de ladite cité qui, pour la grande affection et le parfait amour qu'ils ont à Votre Majesté, ne vous voudraient requérir que de choses à vous agréables, et qui connaissent vos vertus être si grandes, que suivant la disposition dont vous ne faites différence entre serment et promesse simple, s'il plaît à Votre Majesté, en parole de prince, promettre de garder les choses dessus dites, ils s'en contenteront pour l'honneur de vous, et très humblement vous supplient ici le vouloir faire.

S'ensuit la forme et manière du serment que le maire eschevin et les treize jurés de la cité de Metz doivent faire à Sa Majesté Impériale quand il vient en icelle sa cité :

Nous, les maire eschevin et treize jurés de la cité de Metz, pour, et au nom de tout le corps de la ville, et vous très sérénissime prince et seigneur, seigneur Charles, Empereur des Romains, notre droiturier et très gracieux seigneur, faisons féaultés et jurons être féaux, loyaux et obéissans à vous et à votre saint empire, et faire tout ce que, loyaux de Votre Majesté, sommes tenus de faire envers icelle, comme Empereur, à cause du saint Empire romain et.... les libertés, priviléges et droits à nous concédés, approuvés et conférés par les dignes empereurs et rois de Votre sacrée Majesté, et tous sans malengins.

LETTRES

DE

A.-F. DE THOU,

DURANT SES VOYAGES

EN ITALIE ET DANS LE LEVANT,

1626-29.

[Il est peu de noms qui réveillent autant et de si déchirans souvenirs que les noms de Cinq-Mars et de De Thou. De ces deux jeunes victimes de Richelieu, si l'une n'était qu'un favori brillant, l'autre, nous allons le montrer, était un homme chez qui le goût héréditaire de l'étude avait de bonne heure développé une heureuse organisation intellectuelle.

François Auguste De Thou, fils du président historien,

était né à Paris vers 1607. A l'âge de dix ans environ il perdit son père, et se trouva confié aux soins du savant Rigault et des frères Claude et Pierre Du Puy, qui étaient ses cousins, et dont le dernier fut son tuteur. Par une de ces fictions fort fréquentes autrefois, Auguste De Thou s'était trouvé, à la mort de son père, investi de la charge, que remplissait celui-ci, de grand maître de la Bibliothèque du Roi. Pierre Du Puy le suppléait dans ces fonctions.

A dix-neuf ans, Auguste De Thou voulut, pour compléter ses connaissances, visiter quelques Etats de l'Europe, et se mettre en rapport avec des savans auprès desquels son nom lui donnait un accès assuré. La *Biographie universelle*, dans l'article qu'elle consacre à ce malheureux jeune homme, dit « qu'il notait avec soin tout ce qu'il remarquait de curieux. « On sait qu'il profita d'une occasion favorable pour aller à « Constantinople, où il s'arrêta quelque temps ; mais on n'a « pu recueillir aucun détail sur ce voyage dans les écrits des « contemporains. » C'est cette lacune regrettable dans une carrière si cruellement abrégée que nous allons pouvoir remplir, non par le froid récit d'un tiers, mais par la correspondance même du jeune voyageur que nous avons découverte à la Bibliothèque du Roi, dans le fonds immense et trop peu exploré de la collection de Du Puy. On verra, dans ces *Lettres* adressées aux deux frères, l'intéressant journal d'un jeune homme qui voyage avec les passions de son âge et la réflexion de la maturité. De Thou nous conduira plus d'une fois le matin chez les cardinaux, le soir dans un mauvais lieu ; mais tout ce qui s'offrait à sa vue devenait pour lui le sujet d'appréciations si honnêtes et si justes qu'en vérité nul lecteur ne sera tenté de lui reprocher l'emploi de sa journée.]

A M. DU PUY (1),

Rue des Poitevins, près Saint-André-des-Arts, au logis de M. De Thou, à Paris.

Lyon, le 23 octobre 1626.

Monsieur,

Celle-ci sera pour vous assurer de notre arrivée en cette ville, en bonne santé, grâces à Dieu. Nous prîmes la poste à Montargis, ainsi que nous avions proposé, et sommes venus en quatre jours : de lassitude, je n'en ai eu que le premier, car pour les autres trois j'ai été fort gaillard. Nous avons eu de la peine à entrer dans la ville à cause de nos malles, lesquelles on nous voulait faire laisser dans le faubourg. A la fin nous en sommes venus à bout, en changeant de nom et feignant être gentilshommes bretons qui s'en allaient voyager. Vous ne sauriez croire combien ils sont ici exacts pour la peste et quel ordre ils y apportent, en telle sorte que nos hardes, qui viennent par la Bourgogne avec nos laquais, courent fortune de faire la quarantaine, si le crédit de nos amis ne nous assiste, et la plus grande faveur que nous puissions avoir sera de les faire passer sans ouvrir les coffres.

Sitôt que je fus arrivé, j'envoyai chez M. de Fetan : il m'est venu voir ce matin avec toutes les offres d'amitié et de service que l'on saurait désirer. Nous avons aussi été fort accueillis par M. Thomé, prévôt des Maréchaux, qui nous a menés promener tout ce matin

(1) Bibliothèque royale. Section des manuscrits, Fonds Dupuy. Vol. 703

dans son carrosse, et doit nous faire voir la ville pendant les trois jours que nous faisons état d'y séjourner. Bref, j'ai tout sujet de me louer de mon voyage; Dieu veuille que le reste soit de même! Nous nous accordons le mieux du monde; même M. Haligre nous décharge d'une grande peine, qui est celle de la dépense, car lui-même prend la peine de compter, et y est fort entendu. Nous espérons partir lundi ou mardi pour Turin par la voie des Manoirs. Sitôt que j'y serai, je vous en donnerai avis; cependant je vous conjure de me faire savoir de vos nouvelles à Venise; vous n'aurez qu'à les adresser chez M. l'ambassadeur : je les attendrai avec impatience comme désirant d'être tenu de vous à jamais,

Monsieur,

Votre plus humble serviteur et cousin,

De Thou.

Vous m'obligerez de présenter mes recommandations à toute la maison et à nos amis. Je supplie Monsieur votre frère me vouloir écrire. Je lui rendrai la pareille quand je serai en lieu de séjour.

J'oubliais de vous dire que M. d'Aubray n'est parti que ce matin de cette ville; mais nous avons été si malheureux que de ne le point voir pour n'en avoir été avertis que quand il est parti.

AU MÊME.

De Lyon, ce 23 octobre 1626.

Monsieur,

Depuis ma lettre écrite, M. d'Aubray nous est venu voir, et de là, a monté à cheval pour s'en aller. On l'a bien plus maltraité que nous, car on a retenu son sac de nuit vingt-quatre heures à la porte, si bien qu'il a couché sans bonnet de nuit quelque temps. L'on nous vient de dire tout à cette heure qu'il fallait que les nôtres fussent parfumées, autrement qu'elles n'entreraient pas : voilà quel est l'ordre de la police.

M. l'évêque d'Orléans est en cette ville, anciennement indisposé : cela ne l'empêche pas pourtant de jouer toutes les après-dînées ; je pense l'aller voir aujourd'hui. M. Haligre vous baise les mains, et moi je suis,

Monsieur,

Votre plus humble serviteur et cousin,

De Thou.

AU MÊME.

De Lyon, dimanche, ce 25 octobre 1626.

Monsieur,

Celle-ci est la seconde que je vous écris de ce lieu, ne voulant laisser passer aucune occasion de vous

faire savoir de mes nouvelles, puisque me faites la faveur de le désirer ainsi. Par la première je vous mandais mon arrivée en cette ville en bonne santé ; par celle-ci, j'accuserai la réception de la vôtre du 20 de ce mois, ensemble du paquet de M. de Brèves. Je me réjouis de la santé de monsieur votre frère, et suis marri que l'affaire n'a réussi de laquelle m'écrivez. Il y a des personnes qu'un malheur continuel accompagne dans les affaires du bien : je pense qu'êtes de ceux-là; mais si Dieu vous a ôté cette sorte de félicité, il vous en a donné une bien plus grande, en ce que vous vous contentez de votre condition.

Je laisse cette philosophie pour vous dire que nous avons vu cette ville plus exactement que jamais Allemand n'a fait, car il n'y a église ni lieu tant soit peu remarquable où nous n'ayons été, jusques à monter au haut des clochers pour considérer la situation qui, de vérité, est fort belle. Il y a même quelques antiquités que nous n'avons pas omises. L'on y fait une chère excellente, en sorte que Bessin n'en voudrait bouger ; nous avons été traités un jour de poisson par M. Thomé, et aujourd'hui par M. de Fetan, magnifiquement, et avec des délicatesses de fruits et de viandes qui ne sont point en ce pays ici. Vous assurerez M. Le Grand que nous avons bien bu à sa santé. M. Thomé se loue infiniment de la courtoisie de MM. de Peiresc et Valaves, ayant reçu d'eux toutes les faveurs du monde en un voyage qu'il a fait à Aix. Je ne manquerai pas à leur écrire. — Le père Arnoux est en cette ville. Il y est venu pour faire la harangue funèbre de M. le Connétable à Grenoble; mais c'a été un autre de la même compagnie qui y a mal réussi. — Il passa hier un courrier dépêché par M. Marini, qui porte l'extrême

maladie de M. de Mantoue; je crois que M. Priandi en aura eu l'avis.

Nous faisons état de partir demain d'ici pour Turin, et de passer par la Grande-Chartreuse. Nos hardes ne sont arrivées que ce matin, deux jours plus tard que nous ne les attendions, à cause du débordement de la Saône. Elles sont encore à la santé et seront demain, à ce qu'on m'a dit, parfumées. Cet ordre si exact nous apportera une commodité, car, moyennant l'attestation de ceux de la ville, nous ne serons sujets à faire la quarantaine à pas une de celles d'Italie.

Je vous supplie d'assurer tous nos amis que ce n'a pas été manque de désir si je ne les ai salués devant que de partir : je leur suis à tous serviteur.

J'oubliais de vous dire que nous avons fort entretenu le père Arnoux et particulièrement M. Haligre. Comme ils étaient hier en une conférence fort étroite, j'entendis qu'il lui disait que c'avait été lui seul qui avait fait son père chancelier, et qui en avait mis de bonnes impressions dans l'esprit du Roi.

Je pense que ce discours allait pour lui redemander ses lettres que mondit sieur Haligre garde. Il m'a fort accueilli et dit qu'il avait lu toute l'*Histoire* de mon père avec admiration. Il parle fort souvent du crédit qu'il a eu à la cour et des choses qu'il y a faites.

Je vous baise très humblement les mains et suis,

Monsieur,

Votre plus humble serviteur et cousin,

De Thou.

Vous assurerez toute notre maison de mon service et me manderez, s'il vous plaît, des nouvelles.

A M. DU PUY, AVOCAT EN PARLEMENT DE PARIS.

De Turin, ce 3 novembre 1626.

Monsieur,

Celle-ci sera pour vous donner avis de notre arrivée en cette ville en bonne santé, Dieu merci. Nous partîmes de Lyon le 26 du mois passé, et avons été huit jours par le chemin, un jour davantage que l'on n'a accoutumé, pour avoir vu la Grande-Chartreuse en passant, qui est un lieu à voir une fois en sa vie, seulement pour y avoir été, le plus inaccessible et affreux qui se puisse imaginer, dans des précipices effroyables où l'on ne passe qu'avec horreur et péril tout ensemble. Nous y fûmes assez mal régalés, non pas faute de bonne volonté de ces pauvres gens, mais par impuissance, car la terre y est si stérile qu'elle ne produit pas même des herbes à mettre en potage. Nous vîmes ce que l'on appelle le Révérend Père, un vieillard de soixante-dix-huit ans, encore fort gaillard, mais non pas si fin comme je pensais, car il tient autant du moine que pas un. Le seul avantage qu'il a par-dessus les autres, est le beau logement, avantage qui lui coûte une subjection perpétuelle de n'abandonner jamais ce désert. Il est toujours assisté de dom Scribe, parent de MM. Perrot, qui, à dire vérité, est le vrai général, car il fait et défait qui il veut, et peut tout en l'ordre. Ce me fut une connaissance bien inopinée. Tout ce que je vous puis dire de ce lieu, c'est que toutes les Alpes nous ont paru des promenades au regard du chemin de la Chartreuse.

Je rencontrai, quatre lieues au-delà du Mont-Cenis,

M. Diodati qui me dit s'en aller à Paris, mais qu'il séjournerait quelque temps à Lyon. Le temps qu'il y a que je ne l'avais vu lui fit méconnaître mon visage, si bien qu'il fallut que je lui disse mon nom. Il nous assura que nous aurions bon passage, ce qui nous arriva tout au contraire, car, de tout le voyage, nous n'avons eu vilain temps que le jour que nous passâmes le Mont-Cenis : le froid et la neige nous incommoda fort; mais à la descente, nous trouvâmes une douceur d'air si différente, qu'elle nous fit oublier le passé.

A notre arrivée en cette ville, nous ne trouvâmes pas un logement pour nous, pour être les hôtelleries remplies des capitaines des troupes françaises qui sont en ce pays, et fussions demeurés sur le carreau, si la courtoisie d'un colonel de cavalerie, nommé M. Du Monceau, ne nous eût assistés, lequel, sans nous connaître, délogea un de ses amis pour nous accommoder. Une faveur si extraordinaire me fut du commencement suspecte, mais j'ai appris qu'il était homme de qualité.

J'ai été aujourd'hui voir les libraires, chez lesquels j'ai trouvé les livres contenus au mémoire, excepté *la Guerra fatta nel Monferrato* qui ne se trouve plus. Il y en a quelques autres que vous n'avez pas marqués que je ne laisserai pas de prendre à tout hasard, comme *Amedeus Pacificus*, et une histoire *de Bello Cyprio*, imprimée en 1624, ensemble quelques livres de fortifications que des gens du métier estiment. J'ai acheté deux plans de Vérone, qu'un capitaine qui était dans la place m'a dit être fort bien faits.

Nous avons vu aujourd'hui M. Marini, qui nous a dit la mort de M. de Mantoue et de M. de Souvré, et le combat de MM. de Vitry et d'Andelot. J'attends de

vous toutes ces nouvelles pour Venise; vous les adresserez à M. Jacquet.

Je crois que nous ne verrons point cette cour, pour être à la campagne à la chasse des ours, et notre partement être assigné au 5 de ce mois; nous allons droit à Casal, et de là à Milan et à Venise, sans oublier les villes voisines, par eau ou en carrosse; j'espère que cette allure nous soulagera, car, après avoir couru la poste et fait huit journées sur de mauvais chevaux on est bien aise de trouver un bateau.

Je fais tout ce que je peux pour n'être point malade. J'espère que Dieu me conservera pour vous rendre le service que je vous ai voué, désirant être à jamais,

Monsieur,

Votre plus humble serviteur et cousin,

De Thou.

Je vous supplie présenter mes baise-mains à toute la maison et à tous nos amis, particulièrement à MM. le Père Sanguin et de La Malmaison. Excusez la mauvaise écriture, le papier de Turin en est cause.

A M. DU PUY.

Turin, ce 4 novembre.

Monsieur,

J'écris à M. votre frère, et lui mande une partie des aventures de notre voyage. Faute de meilleur entretien, à vous je dirai qu'étant à la Grande-Chartreuse,

je m'enquis des nouvelles de votre frère le chartreux. Ils m'en dirent force bien; mais que depuis qu'il était à Rome, il s'était toujours mal porté et n'était encore bien remis. Je crois que vous en savez des nouvelles plus particulières. Ils me dirent que tous ceux qui allaient les voir, s'étaient touchés d'un esprit de dévotion avec envie d'y demeurer, et moi j'éprouvai un mouvement tout contraire, car il ne m'ennuya jamais tant, et en tout mon voyage n'ai point été si mal fait que ce jour. Depuis celle que j'ai écrite à M. votre frère, j'ai acheté les livres contenus en ce mémoire avec quelques autres, et afin de ne point charger ma malle, je prends la commodité d'autres livres que celui qui me les a vendus envoie à Cardon, à Lyon. Ledit Cardon les fera tenir à Paris à Cramoisi. J'en paierai le port. —Je change de discours pour vous dire que j'ai trouvé en cette ville Du Bois-Gadon en assez mauvais équipage. Il ne parle que des prouesses et belles actions qu'il a faites à Vérone. J'appréhende quelques estocades d'argent. — Mon petit train se porte bien. Bessin est fort harrassé de la descente du Mont-Cenis; car il lui fallut trouver ses jambes deux heures durant dans des rochers et précipices. Nous nous fîmes porter en chaises. C'est le plus malheureux homme du monde; car, s'il y a eu un mauvais cheval, c'a toujours été pour lui; si bien qu'il peut compter le chemin par ses chutes. Il ne laisse de boire du meilleur.

Je vous supplie me mander des nouvelles du particulier de nos amis. Je suis,

Monsieur,

Votre plus humble serviteur et cousin,

De Thou.

A toute ma parenté mes baise-mains, s'il vous plaît, et à M. d'Ingray.

AU MÊME.

De Venise, ce 18 novembre 1626.

Monsieur,

J'eusse attendu à vous écrire de ce lieu pour vous en mander de plus particulières nouvelles, n'eût été l'occasion d'un courrier qui part ce soir. Je vous dirai seulement que nous arrivâmes hier en cette ville, huit jours après être partis de Turin. Je ne manquai de voir M. Guiscardi, à Casal, et lui faire vos recommandations. Je le trouvai fort affligé de la mort de son maître et occupé aux affaires qui se présentent en telles rencontres. Cela n'empêcha pas qu'il ne me rendît toutes sortes de courtoisie. Nous vîmes entre autres choses la citadelle qui est, comme je crois, une des plus belles qui soient en l'Europe; car rien n'y manque ni pour la fortification, ni pour les provisions. Le seg. Vincentio Magnacavalli nous accompagna toujours. Je crois que vous savez qui il est pour l'avoir vu à Paris. — De Casal, nous allâmes à Pavie et de là à Milan, où j'achetai les livres contenus au mémoire ci-enclos; je les ai portés avec moi, pour, avec ceux que je trouverai ici, les envoyer en France. Une des plus belles choses que j'aie vues est la bibliothèque ambrosienne; l'absence de M. le cardinal Borromée nous empêcha de la voir aussi exactement que j'eusse désiré. En retournant de Milan à Pavie, nous fûmes à la Chartreuse

où nous fûmes fort bien reçus comme ayant lettres de recommandation du révérend Père. Je ne vous en dirai autre chose si non que j'ai remarqué une plus grande liberté parmi les chartreux de ce pays que ceux de France pour prendre leurs aises. J'espère que dom Dupuy s'en ressentira. De Pavie, nous sommes venus à Plaisance, Crémone, Guastale et autres lieux, tout du long du Pô jusques en cette ville, qui m'a semblé un autre monde pour la diversité des mœurs et habits et la situation qui est tout extraordinaire. M. Haligre est allé loger chez M. l'ambassadeur son frère, et nous à une maison qui s'appelle Hispiane. Si la chère de ce pays répondait à la beauté des chambres et des meubles, je ne trouverais rien à redire de Pavie; néanmoins nous n'avons pas sujet de nous en plaindre jusques ici. M. l'ambassadeur nous donna à souper; il nous eût fort obligés de ne le pas faire; car il nous traita fort mal; ce qui sera, s'il vous plaît, entre nous. Je crois que l'ambassade lui ennuie fort : aussi est-ce un emploi assez mélancolique si les affaires ne lui servent de divertissement; car de visites ni de conversation n'y en a point. J'ai trouvé ici un fort honnête gentilhomme nommé M. de Recourt, lieutenant de M. de Candalle; il est du bon côté et fort ami du fra Fulgentio. Il me l'a fait voir aujourd'hui à Saint-Marc, et n'eût été une visite d'affaire qu'il a eue aujourd'hui du clarissime, je le fusse allé voir : ce sera pour demain comme je crois; je ne manquerai à m'enquêter des particularités de fra Paolo.

Au reste je vous dirai que j'ai manqué la plus belle occasion du monde de satisfaire au désir que j'ai d'aller à Constantinople; car il n'y a que huit jours que le Bailo est parti de la famille Veniero, et lequel cherchait des

personnes de condition pour avoir de la compagnie. fra Fulgentio m'a assuré que j'eusse eu toute sorte de commodités d'aller avec lui et fusse revenu avec l'autre. Si j'eusse cru le pouvoir rattraper, je fusse parti dès aujourd'hui; mais il y a nouvelle qu'il est déjà arrivé à Zara : c'est un de mes malheurs. Je suis en une merveilleuse impatience de savoir de vos nouvelles; je les attends tous les jours. Vous ne prendrez pas, s'il vous plaît, la peine de m'écrire en cette ville; car nous faisons état de faire Noël à Rome, Dieu nous en fasse la grâce. Auparavant je vous écrirai et à toute ma parenté. Cependant je demeurerai,

Monsieur,

Votre très humble serviteur et cousin,

De Thou.

Je vous supplie de faire tenir la lettre de M. de Creil à sa mère, suivant l'adresse et au plus tôt. Vous m'obligerez de présenter mes recommandations à toute la maison et nos amis et nos parens, et de m'écrire à Rome.

AU MÊME.

De Venise, ce 8 décembre 1626.

Monsieur,

J'ai reçu vos lettres des 2, 3 et 12 novembre, par la voie de M. Jacquet; le mauvais passage des montagnes les a fait arriver six jours plus tard qu'à l'ordinaire, joint que le courrier qui les a portées est si vieux que

je ne crois pas qu'il soit encore en vie. Néanmoins la quantité de nouvelles, et particulièrement celles de la santé de nos amis, nous les ont fait trouver fort bonnes. Je vous supplie de vouloir continuer; pour moi, je ne prends pas un plus grand divertissement que celui de vous entretenir; mon déplaisir est qu'il ne se passe ici des choses de votre goût, car vous en seriez fort particulièrement instruit. Je vous mandais, par ma dernière du 18 du passé, notre arrivée en cette ville; depuis ce temps nous y avons toujours séjourné, sans même aller à Padoue, qui est la promenade ordinaire, pour être incertains de l'arrivée du courrier que nous ne voulions pas qui nous trouvât hors d'ici. Nous avons employé cette demeure à voir les choses principales, qui certes sont en grand nombre et desquelles je ne vous dirai rien pour le présent. J'ai trouvé fort à redire la conversation qui est un des principaux moyens de s'instruire des affaires, et n'eût été un gentilhomme nommé M. de Recourt, lieutenant de M. de Candelle, duquel je vous ai déjà mandé quelque chose, je n'en eusse pas eu grande connaissance; mais comme il a fort bon esprit et est fort instruit des choses de cette république, pour y avoir négocié, j'ai pris grand plaisir à l'entretenir. Il est des bonnes opinions et ami de tous les bons patriotes, et ce qui me l'a fait davantage goûter, est qu'il était le meilleur ami qu'eût le pauvre M. de Feigneux. Il m'a dit qu'il avait vu ici M. Diodati, qui était en résolution d'aller jusqu'à Florence pour voir Galiléi, néanmoins je crois qu'il n'a pas exécuté ce dessein.

Or, pour venir aux affaires de cet État, il y a deux factions comme en France : l'une des bons patriotes, l'autre de ceux qui sont attachés à la cour de Rome.

Les chefs de la première sont Dominico Molini, le procureur Nani, et toute la famille des Contareni; de l'autre les procureurs Erizzo et Soranzo et les Cornaro, et quoique ces deux partis aient pour but la grandeur de leur Etat, si le gouvernent-ils par moyens divers, les uns en recherchant les alliances de France, Angleterre et Hollande, pour avoir de quoi opposer à Rome et Espagne, dont la puissance leur est suspecte; les autres, au contraire, préfèrent l'indépendance et l'union générale, disant que ces ombrages vains et soupçons sans apparence ne servent qu'à consommer les trésors de Saint-Marc, pour l'entretien des ultramontains lesquels on est nécessité d'employer, et pour frayer aux dépenses d'une ligue dont il n'est encore réussi rien de bon. Il est mal aisé de dire laquelle des deux factions prévaut; néanmoins à la création du Doge d'aujourd'hui, qui s'appelle Jean Cornaro, celle de Rome l'a emporté; car Nani ayant été proposé et ayant déjà quantité de voix, l'exclusion lui fut donnée par le parti contraire et élu en sa place celui-ci qui, outre la considération de sa famille, est encore obligé au Pape par son intérêt particulier, son fils ayant été fait cardinal, qui est une dignité si grande et si honorée, même en cette république, quoiqu'elle ne participe pas aux affaires, qu'elle est bien capable de détourner les esprits des plus grands de l'amour qu'ils doivent à leur patrie. Ce qui occupe le plus maintenant ces messieurs est le traité de la Valteline, en quoi ils ont double sujet de se plaindre de nous, le premier pour avoir conclu la paix sans eux, et ce fut le sujet de l'ambassade de M. de Châteauneuf, qui prit pour prétexte l'affaire des princes, duquel la conséquence était si grande, Monsieur, frère du Roi, même y ayant été mêlé, qu'elle avait obligé le Roi à

laisser toutes les affaires étrangères pour songer à celles du dedans de son État. Le second et le plus grand est l'inexécution du traité, qui n'est càusée que par l'intérêt de M. le marquis de Cœuvres, qui, pour se conserver l'emploi auquel il est, et particulièrement cet hiver, à cause des passeports d'enlever les vins qui lui tournent à grand profit, cherche toujours d'y apporter quelque difficulté. Le premier moyen dont il s'est avisé a été de faire, par le moyen de M. de Béthune, que le Pape différât, ce qui ne lui ayant pas réussi, et le Pape au contraire ayant donné son consentement, il a pratiqué les Grisons, leur a fait entendre que le Roi n'entendait rien faire à leur préjudice, que si par le traité ils se sentaient lésés, ils l'employassent, qu'il ferait office pour eux. Sur ce, il a écrit à la cour, a mandé que les Grisons étaient fort malcontens que l'on les privait en partie de la souveraineté sur les Valtelins, leurs sujets; qu'il était à craindre que sollicités par la maison d'Autriche, ils ne se jetassent entre ses bras, que les Suisses menaçaient la même chose, qu'il serait à propos de leur donner quelque satisfaction en stipulant une assurance particulière pour les redevances que leur doivent les Valtelins. L'ordre de France vient suivant l'intention du marquis, qui remet les affaires en leur premier état; car il faut tout de nouveau traiter avec le Pape et Espagne; c'est ce qui offense ces messieurs; car ayant retiré leurs troupes et licencié la plus grande partie, sur l'apparence du traité et la parole du Roi, ils ne veulent pas se rengager en une guerre, dont l'évènement est incertain, ni se déclarer contre Rome et Espagne, s'étant déjà si mal trouvés de notre alliance; d'un autre côté, la vallée demeure dépourvue et en péril d'être occupée par les Espagnols,

c'est ce qu'on appréhende fort ici. Vous voyez comme le Roi est bien servi. Du côté de Mantoue, les Espagnols donnent des ombrages; l'on croit qu'à leur sollicitation, le duc veut épouser la princesse Marie, sa nièce, pour éloigner davantage M. de Nevers, Français; et, pour faire consentir la dissolution du mariage à sa prétendue femme, il a donné le gouvernement du Montferrat au prince de Buzzolo, son fils, partisan des Espagnols, pour avoir son bien enclavé dans le duché de Milan et les avoir toujours servis; même il se dit que le Roi d'Espagne a offert d'entretenir la garnison de la citadelle de Casal.

L'on a ici avis que les Turcs ont levé le siége de devant Babylone avec grand désordre, que le Grand-Seigneur a donné ordre au Bacha de Bude d'assister Béthléem Gabor; que le roi de Danemarck s'est mis en campagne avec trente mille hommes, et que Wallenstein a quitté le service de l'Empereur, non pas par mécontentement particulier, mais pour ne pas recevoir l'affront d'une révolte, menacée par ses troupes, faute de paiement. Voilà les nouvelles publiques; pour les miennes, elles sont bonnes, grâces à Dieu. J'ai vu le fra Fulgentio assez souvent, et quoiqu'il soit fort employé aux affaires de la république, si l'ai-je entretenu avec grande liberté. Je me suis fort enquis du P. Paolo et de ses œuvres. Outre ce que nous avons, il y a un traité de l'*Origine de l'inquisition*, et comme elle se doit *maneggiare*, qu'il m'a dit être la plus belle qu'il ait faite; il ne l'a pas, mais il m'a promis que, s'il la pouvait recouvrer, il me la ferait avoir. Il m'a donné une *Histoire de l'interdit*, où il y a quelque chose plus qu'aux nôtres, en suite du livre des *Asiles* : il y a tout les différends qu'ils ont eus avec le Pape sur cette ma-

tière ; mais cela est dans le secret de Saint-Marc et ne voit jamais le jour, et plusieurs autres belles choses qu'il a faites sur les diverses occasions où il a été consulté. Le fra Fulgentio fait sa *Vie* en italien ; il me lut dernièrement l'endroit de sa blessure : il y a de belles particularités. Il m'a assuré que le livre de *Considerazioni soprà la Religione* n'était point de lui. Je me suis obligé de lui en faire tenir un avec un *Apologeticus* de M. Rigault ; je vous supplie, si vous pouvez, de m'acquitter de cette promesse au plus tôt. Il faudra donner vos lettres à M. Lumagnes, qui les fera tenir aux sieurs Girolamo et Horatio Pianea, et mettre sur la lettre : « *pour faire tenir al Reverendissimo Padre* « *Maestro Fulgentio de Servi.* » Je vous assure qu'il m'a assez obligé pour que je lui fasse ce petit présent.

Je vous remercie bien humblement du soin que vous prenez à nos affaires ; elles ont bon besoin d'être veillées par quelqu'un qui y apporte plus d'affection que celui qui s'en mêle. Je lui avais écrit de Montargis qu'il payât au plus tôt M. de Chaulnes, qui me prêta dix-neuf cents livres à mon partement. J'ai peur qu'il n'en ait rien fait ; je serais bien marri que cet homme reçût de l'incommodité pour m'avoir obligé.

Je vous envoie un petit mémoire que m'a donné M. Molini. Je ne sais si vous lui en pourrez rendre compte ; il ne faudra que le mettre dans la lettre du fra Fulgentio. C'est un grand sujet que cet homme-là ! Il m'a fait force caresses : je ne l'ai pu voir comme j'eusse désiré ; car outre les affaires qu'il a comme *savio grande del consiglio*, c'est qu'étant en cette heure en collége, on ne prend pas liberté de le voir. Vous ne mandez rien de l'affaire de M. de Nantes ; je crois qu'il aura été aussi malheureux en cette négociation

qu'en celle de M. de Vendôme. Je vous assure que, quoique ce soit chose très avantageuse pour moi, si ne m'en souciaï-je guère. Je la tiens rompue.

J'ai été bien aise d'apprendre plus tôt la guérison de mes frères que la maladie; ils ont été bien heureux de se trouver en lieu de connaissance, d'où je crois que l'on ne les lairra revenir qu'ils ne se soient tout-à-fait remis. Je crois que M. de Bonœuil aura été bien sensiblement touché de la mort de son fils. Je veux laisser passer la première douleur devant que de lui écrire. Il ne pouvait mourir personne dans le parlement dont je fusse plus marri que de M. Olier; c'est un de mes malheurs que ceux avec qui j'ai le plus d'habitude manquent les premiers; mais je crois que je ne suis pas le seul à qui cette perte-là est sensible. J'eusse fort désiré que M. de La Malmaison eût été de la grand'-chambre en la place d'un autre. Vous l'assurerez, s'il vous plaît, de mon service, comme aussi M. le président Sanguin. Il a passé ici un homme de Paris, qui me dit que M. de Beaumont y serait dans trois jours; mais il y en a plus de quinze, si bien que je crois que je le trouverai à Rome. Nous faisons état de partir demain au soir pour Ferrare, par eau, et de là à Lorette, etc. J'attends de vos nouvelles à Rome. Je vous supplie, si vous voyez MM. de Bellièvre, le procureur-général et de Loménie, de les assurer de mon très humble service. M. de Fresnoi est arrivé ici depuis six ou sept jours en bonne santé. Il a fait le chemin depuis Turin jusques ici avec le fils de M. d'Alincourt, abbé de Saint-Vandrille.

Pardonnez-moi si je suis si long, je ne m'ennuie point de vous entretenir; je vous conjure de me conserver l'honneur de vos bonnes grâces et de croire que

vous n'avez point de proche qui les chérisse tant que moi, qui serai à jamais,

Monsieur,

Votre plus humble serviteur et cousin,

De Thou.

Je vous supplie d'assurer ma cousine, votre mère, de mon service, de lui dire que je ne saurais savoir de meilleures nouvelles que celles de sa santé, et que je la prie de se souvenir de moi en ses prières : que de là j'espère une partie du bon succès de mon voyage. Vous ferez, s'il vous plaît, tenir le paquet ci-enclos à mademoiselle de Creil, suivant l'adresse ; il faut que l'Alouette apprenne ce chemin-là pour les porter.

J'oubliai à vous mander que j'ai fait faire un tableau de fra....., sur l'original du fra Fulgentio, qui est le meilleur qui soit ici, et le mien, une des bonnes copies ; vous le trouverez un peu différent du vôtre. Je le laisse ici à M. de Recourt, qui m'a promis de le faire tenir avec mes livres.

AU MÊME.

De Venise, ce 9 décembre 1626.

Monsieur,

J'ai reçu les vôtres après six jours d'impatience. Mon malheur a voulu que le courrier a été arrêté quatre jours à la montagne pour le mauvais temps, et trois à la Nonvalleze à cause de la maladie. Je n'ai pas laissé d'y prendre grand plaisir : je vous supplie de continuer.

Pour moi je ferai en sorte que vous n'aurez pas sujet de vous plaindre et pécherai plutôt en prolixité qu'autrement. L'on écrit ici des choses desquelles, parce que vous ne m'en mandez rien, je doute; entre autres, la grossesse de la Reine. Je crois que cette nouvelle était assez importante pour ne la pas oublier, si elle eût été véritable. J'écris à M. votre frère et lui mande si peu d'affaires que vingt jours de séjour m'ont pu apprendre : je ne vous entretiendrai pas de discours si sérieux. Nous avons été au b....l, plutôt par curiosité que par dessein de mal faire, aussi n'avons-nous rien trouvé qui nous ait beaucoup touchés, car Venise est plus célèbre pour la quantité des garces que pour la qualité, et est arrivé que nos valets et nous nous sommes rencontrés en même lieu, tant la liberté est grande. Enfin, après avoir bien attendu, on m'en mena voir une, laquelle me plut et y couchai. Le lendemain j'y menai M. Haligre, qui fit le même, et le troisième jour M. de Creil, si bien que nous avons tous trois passé par même trou, mais moi le premier. Je croyais au commencement que M. Haligre eût de bonnes fortunes, comme frère de l'ambassadeur, et puis il faisait fort le fin avec nous; mais sur la fin il a été fort aise d'avoir ma connaissance. Si M. d'Ingrai était ici, il aurait de quoi passer son temps, car tout ce que l'on voit est garce. Nos valets ne s'y sont pas oubliés, et particulièrement mon Jacques; il a fallu que je l'aie mené avec moi contre la coutume de Venise, afin qu'il n'allât point en mauvais lieu; jusques ici il se porte bien : je ne sais si entre cy et Rome rien n'éclatera. Pour Bessin, je crois que, bien mémoratif du voyage d'Angleterre, il s'est comporté plus modestement; je sais bien que M. de Creil et lui ont chevauché

la même femme, l'un pour une pistole et l'autre pour un teston, et si Bessin fut le premier; voilà comme l'on prend les Français pour dupes. Je vous supplie que ces petites galanteries ne soient qu'entre nous. — Il est arrivé ici depuis huit jours une compagnie de Français aussi becs-jaunes qu'il se puisse dire, savoir : le jeune fils de M. d'Alincourt et le fils de madame de Fresnoi. Le premier a pour conducteur un de ces Halliers de Chartres, docteur de Sorbonne, très pédant, qui d'abord qu'il fut arrivé à Padoue, s'en alla où on enseignait la philosophie, et fit un argument pour disputer; mais il ne fut pas fort bien reçu, car on le menaça de coups de stylet, croyant qu'il fît cela par moquerie, et lui au contraire croyait les fort obliger, l'ayant vu ainsi pratiquer en Sorbonne. Il voulait à toute force que je le menasse voir fra Fulgentio, et me disait que sur quelle matière il voudrait qu'il disputerait avec lui, et qu'il cherchait quelque docte pour conférer. Enfin je me délivrai de cette importunité par une honnête excuse. Pour M. de Fresnoi, il est de ces jeunes gens sortant de l'Académie, qui veulent toujours aller en poste, et s'ennuient partout : voilà une bonne société; la nôtre vaut bien mieux. J'en reçois une commodité, c'est que M. Haligre prend le soin de la dépense; il est très ménager, pour ne pas dire avaricieux, et a de qui tenir, car M. l'ambassadeur, son frère, vit ici fort modestement et en vrai bourgeois. Il nous a quittés pendant le temps de notre séjour en cette ville pour demeurer chez son frère; nous nous pouvons vanter d'avoir été mieux logés et fait meilleure chère que lui! Je crois que demain nous nous rassemblerons pour achever le reste de notre voyage. J'avais cru qu'il ne faisait pas de froid en Italie, mais j'ai bien éprouvé

le contraire, jusques à avoir eu une mule toute prête à éclore, n'eût été un onguent de M. Asselineau, duquel je me suis bien trouvé. L'on est ici fort peu dévotieux, principalement les gentilshommes vénitiens; car le menu peuple est idolâtre et méchant tout ensemble. L'on ne parle point d'avoir le jubilé, sur ce que la République prétend que le Pape le doit donner sans le demander, et au contraire le Pape veut que l'on le demande. Ceux qui sont fort malades et touchés de cette dévotion, envoient vers le patriarche qui est un Santarel, et lui leur confère la grâce de l'indulgence, que le fra Fulgentio appelle forfanterie. Il y a un nonce en cette ville, qui, quoiqu'il les débite, n'y croit pourtant guère, comme je pense. Il est fort habile homme, s'appelle monsignor Guecia Vescovo d'Amasia, et un des trois cardinaux que le Pape a réservés *in petto*.

Je rencontrai, il n'y a que deux jours, chez M. l'ambassadeur, M. Vander Myle, qui accompagnait l'ambassadrice de Hollande; il ne faisait que d'arriver : il fut bien étonné de me voir. Fra Fulgentio avait conçu une mauvaise opinion de M. Grotius, comme de partisan d'Espagne, mais je l'en ai guéri le mieux qu'il m'a été possible.

Je ne doute point que M. de Marly ne se fasse tout blanc de son épée pour défendre le grand conseil; je suis fort heureux de n'être point en lieu où je puisse entendre ses longs discours sur ce sujet. Je lui écris une belle lettre; vous me ferez, s'il vous plaît, la faveur de lui donner et faire tenir les autres suivant leur adresse. J'ai assuré M. de Creil que l'on porterait ses lettres; je vous prie que cela soit effectué, et que pour cet effet l'Alouette s'aille promener vers l'échelle du

Temple. Vous ne mandez rien de M. Séguier, c'est ce qui me fait croire qu'il se porte bien. Je vous prie de lui dire que j'ai donné ordre de me faire choisir une douzaine de canons de Bresce des plus beaux et de me les faire tenir en France; s'ils arrivent à bon port, il choisira.

J'ai acheté la plupart des livres contenus en votre liste, vous en trouverez le mémoire dans ce paquet; je crois que vous aurez à cette heure reçu ceux que je vous envoyai de Turin. Je n'ai point trouvé de lieu où ils fussent plus chers qu'en cette ville : la *Guerra di Transilvania di Centorio degli Hortensi*, in-4°, relié et vieux, me coûte huit francs, et si j'ai attendu jusques à aujourd'hui à l'acheter. Il y en a qui ne se trouvent point, comme *Genealogia familiæ Scortiæ* de Milan; *Patricii de universis philosophia* et *Elogia N. Crassi*, quoique imprimés à Venise. J'ai trouvé *Epistolæ Ciceronis ad Atticum*, *folio Venet.*, 1582, que me demandez; mais on ne m'a encore rendu réponse du volume de philosophie. Je laisse tous mes livres à un gentilhomme nommé M. de Recourt qui m'a promis de me les faire tenir sûrement à Paris. Je lairai une lettre pour servir d'adresse, et un catalogue; si le port n'est payé, vous me ferez le plaisir de le faire payer par M. Rigault. Je vous supplie encore une fois de m'écrire particulièrement, si en récompense je suis utile de vous servir ici ou ailleurs, vous m'obligerez de m'y employer, car je désire d'être tenu de vous à jamais,

Monsieur,

Votre plus humble et affectionné
serviteur et cousin,

De Thou.

Excusez si ma lettre est si mal écrite, et à bâtons rompus : je suis pressé, car nous partons aujourd'hui pour Rome.

Je vous supplie faire mes baise-mains à toute la maison et à tous nos amis, et particulièrement à ceux que vous jugerez être à propos, M. Rigault et M. de Granier.

A M. DU PUY, *avocat en parlement.*

De Rome, ce 29 décembre 1626.

J'ai reçu ce matin celle qu'il vous a plu m'écrire du 24 novembre; je ne la pouvais avoir plus tôt pour n'être arrivé en cette ville qu'avant-hier. J'en mande les sujets à mon cousin, votre frère, et comme nous avons dessein de nous établir ici, je verrai demain M. de Béthune et lui donnerai la lettre de M. de Nançay; je sais qu'il est son grand ami, et que cette recommandation ne me nuira pas, quoique sans cela j'aie déjà reçu de lui toute sorte de bon accueil. Je tâcherai à me gouverner suivant votre conseil. M. Haligre vous baise les mains, et m'a prié de savoir de vous les particularités d'une nouvelle que l'on lui a mandée de Paris, qui est que l'on a donné des commissaires à M. Le Doux, maître des requêtes, sur la plainte que M. Lopez a faite de lui; ledit sieur Le Doux était ami et employé par M. le chancelier son père, et pour ce il désirerait fort savoir ce qui se dit, et si on ne tâche point de le mêler en cette recherche, ainsi que l'on a voulu faire M. du Châtelet. Nous avons ici appris la disgrâce de Baradat; je ne sais si quelqu'un prendra sa place.

Le Pape a refusé absolument les bulles de M. de Saint-Germain, et a dit à M. de Béthune qu'il ne lui en parlât plus, et qu'il en ferait dire au Roi des raisons si justes que l'on n'en ferait plus d'instances; l'on dit ici que le Roi s'est déjà relâché : je ne sais ce qui en est. Je vous prie de me mander quelle est la correspondance qu'avez avec M. de Nançay, et quel dessein il a. Je suis fâché de l'indisposition de mes frères; je m'assure qu'à la première nouvelle j'apprendrai leur entière santé. Je suis pressé du courrier qui part ce soir. Je vous écrirai plus particulièrement.

Je suis,

Monsieur,

Votre plus humble serviteur,

De Thou.

Mes recommandations, s'il vous plaît, à M. le procureur-général.

Je croyais voir notre chartreux en cette ville; mais il y a dix jours qu'il est parti, pour aller en l'île de Capri. Si je vas à Naples devant qu'il soit de retour, je ne manquerai à le visiter. Il a beaucoup souffert, et était en grande réputation; s'il se peut remettre et qu'il revienne, je m'assure qu'il sera fort visité. — Je viens tout présentement de recevoir la vôtre du 3 décembre et celle de M. de La Malmaison. Je ferai ce dont il m'écrit.

Je suis sincèrement,

Votre cousin.

A M. DU PUY.

De Rome, ce 29 décembre 1626.

Monsieur,

A notre arrivée en cette ville, j'ai trouvé une lettre de vous du 20 novembre, renvoyée de Venise où elle était adressée. Par ma dernière du 9 du passé, je vous mandais le jour que nous faisions état de partir, qui fut le 10 de ce mois, et vînmes en trois jours et demi de Venise à Bologne par eau, et de Bologne en quatorze par carrosse. trois jours plus tard que nous n'avions résolu, mais les mauvais chemins ont été cause de ce retardement, et nous ont fait perdre la cérémonie de Noël. Nous avons passé par Notre-Dame de Lorette, et y avons fait nos dévotions qui nous ont tenu lieu de celles que nous étions obligés de faire à la bonne fête ensuivante; car je n'ai pas trouvé que le lieu m'ait donné un zèle extraordinaire, ni un mouvement de piété pareil à celui que l'on nous dit que tous les Français y ressentaient.

A cette heure nous sommes après à nous loger, et avons déjà loué un palais à la Trinité-du-Mont, fort beau et fort commode, et où il y a abondance de fontaines. Je crois que nous irons demain loger. Nous sommes perpétuellement assiégés d'une douzaine de juifs qui sont après nous pour nous meubler; c'est une des commodités de Rome. M. d'Aubray nous assiste fort en ce petit établissement pour avoir habitude dans le pays, où il fait état de séjourner plus longtemps qu'il n'avait dit en partant de France; il a pris ici maison, carrosse et valets, et est habillé à la ro-

maine. C'est ce qui me fait croire ce que vous me mandez de lui être vrai. Pour moi je profiterai de sa disgrâce, car ce me sera une douce conversation.

Je n'ai encore vu personne que M. l'ambassadeur duquel j'ai reçu toutes les courtoisies du monde, M. de Bonnaire aussi qui m'a dit que le cardinal Barberin lui avait demandé trois ou quatre fois quand j'arriverais, et depuis, qu'il me voulait loger. Ce sont des paroles de compliment; je crois le voir demain au soir.

A la première commodité je vous écrirai mes connaissances et les habitudes que je me serai formées. M. des Hayes a passé par ici, il n'y a que huit jours, tout indisposé; l'on veut dire que c'est une attaque du *mal francese*. L'on m'écrit de Venise la mort de Mansfeld arrivée en Dalmatie, comme il s'acheminait à Venise; la défaite des paysans d'Autriche et autres nouvelles qui ne vont qu'à la confirmation de la grandeur d'Espagne. Le même qui m'écrit, qui est M. de Recourt, me mande qu'il a trouvé l'autre volume de Cicéron que désiriez, et qu'il l'enverrait avec le reste de mes livres. Adieu, l'heure me presse; je vous conjure de m'aimer et de continuer à m'écrire aussi souvent que vous avez fait jusques ici; vous m'obligerez à demeurer,

Monsieur,

Votre plus humble serviteur et cousin,

DE THOU.

Recommandations à toute la maison, et particulièrement à madame ma cousine. Je suis son serviteur, et à tous nos amis, M. de La Malmaison, Rigault, Séguier, Chrestien et Granier.

Depuis ma lettre écrite, j'ai reçu la vôtre avec celle de M. de La Malmaison et de M. votre frère. Je vous remercie infiniment de toutes vos bonnes nouvelles, je ne suis marri du bonheur de M. de Goret, il n'a que ce qu'il mérite. Je ferai vos recommandations à tous ceux que me mandez, ils se portent tous bien. Je ferai avoir à M. Chrestien le livre qu'il demande. J'en laissai un à Venise plus beau que celui que j'ai acheté; c'est pourquoi il vous plaira, en les recevant tous deux, retenir le plus beau pour moi; je suis bien aise de la santé de mes frères. Je n'ai point trouvé dans la vôtre le mémoire du livre que me mandez avoir découvert pour moi.

Si je n'étais si pressé, j'écrirais à M. de La Malmaison : à la première commodité, je lui manderai le succès de son affaire. Mon laquais écrit une lettre à son père nommé M. Mogis; je vous prie de la lui faire donner; j'ai eu pitié de lui et ai ajouté une qualité à sa lettre qui vous le fera connaître.

A M. DU PUY, *avocat en parlement.*

De Rome, ce 13 janvier 1627.

Monsieur,

Par ma dernière lettre du 29 du passé, je vous mandais notre arrivée en cette ville en bonne santé, grâce à Dieu, et la réception des vôtres du 3 décembre. Depuis j'en ai reçu du 10 et du 11 du même mois, d'assez vieille date à comparaison de celles qui sont venues par le même courrier, car elles étaient toutes

du 19 et du 20. Je ne sais à quoi imputer ce malheur, qui toutefois est de fort petite conséquence, après avoir été assuré de votre santé et de celle de tous nos amis. Je serais d'avis qu'à l'avenir vous suivissiez l'adresse de M. Jacquet, comme vous avez fait ci-devant, car sa recommandation a grand pouvoir sur les courriers. Je crois que l'affection qu'avez pour moi vous a fait improuver le dessein que j'avais d'aller en Levant; vous devez croire que je ne me hasarderai pas.

Je me réjouis du bon retour de mes frères; je m'étais bien persuadé que leur maladie ne serait pas grande chose, mais je m'étonne du peu de cas que vous faites de l'esprit de l'aîné : il me semble avoir remarqué en lui de la vivacité et du jugement, et que son principal défaut était l'âge et la mauvaise nourriture, chose qui devait être corrigée par le temps. Je crains que la paresse et la nonchalance ne le gâtent, d'autant plus qu'il se voit comme contraint par la nécessité de ses affaires et la misère du temps à suivre une profession fort différente de celle à laquelle il avait été nourri et institué; s'il m'eût cru, il y eût donné ordre de bonne heure et se fût mis en état d'acquérir de l'honneur et quelque jour du bien; mais il n'est plus temps : l'abbé est moins à plaindre. Il y a long-temps que j'ai ouï approuver à M. de Nançay le conseil qu'il lui avait donné de se mettre sur le banc; possible y eût-il réussi, et cela lui eût pu servir en ce séjour, lequel j'estime fort pour un homme de sa condition, tant pour la douceur de la vie que pour l'espérance de faire quelque chose; néanmoins je soumets volontiers mon opinion au jugement de vous et de M. Rigault, et crois qu'en le suivant il ne pourra faillir. Je vous remercie du soin qu'avez pour nos affaires domestiques. Celui qui les

fait a besoin d'une surveillance; je serais fort aise que de l'argent qu'il recevra il en réservât jusqu'à la somme de mille écus, pour me les faire tenir quand j'en aurai besoin, car la dépense va fort vite en ce pays, principalement à des personnes qui ne s'y veulent pas entièrement établir; car en ce cas tout coûte au double, comme, entre autres choses, le louage des maisons et des meubles; mais pour le moins avons-nous cet avantage que pour notre argent nous sommes fort bien, car nous avons une maison au plus beau quartier de Rome, proche la Trinité, et chacun notre petit département; pour voisin le plus proche le cavalier del Buzzo, qui m'est venu visiter et m'a fait mille faveurs. Ce m'est un divertissement très agréable que d'avoir sa conversation, joint qu'il est le plus curieux du monde et qu'il sait toutes les belles choses. En ce même endroit demeure M. Gueffier, qui est venu en ce lieu à dessein, comme je crois, de s'y habituer : ce qui l'oblige à cela est certain argent qu'il avait sur les monts dès il y a long-temps et qui en son absence a beaucoup profité, joint le peu de récompense rendue à ses services, ses vieilles connaissances et son inclination aux intérêts de cette cour. Nous nous voyons souvent, et il est homme avec lequel l'on peut apprendre pour avoir été employé en des affaires d'importance, et long-temps. Il m'a dit avoir dessein d'écrire l'affaire de la Valteline, comme en ayant eu particulière connaissance.

M. l'ambassadeur me fait fort bon visage. Je vas souvent à la promenade avec lui : il sait beaucoup et est de fort bon entretien; néanmoins est ici tenu un peu mou, et particulièrement des Italiens qui voudraient qu'il embrassât leurs intérêts avec plus de chaleur.

Trois ou quatre jours après être arrivé, M. le cardinal Barberin m'envoya un régalement de confitures sèches et de vin, et de chapons à la mode du pays. Deux jours après je le fus voir au soir : M. d'Aubray voulut y être; M. le cardinal me fit tout le bon accueil que l'on saurait s'imaginer, me fit asseoir auprès de lui, et s'informa de tout mon voyage, me demanda de vos nouvelles, qu'il était bien marri qu'il n'avait pu servir le chartreux, mais que son austérité en avait été cause, n'ayant voulu recevoir aucune des offres qui lui avaient été faites : je crois que M. de Bonnaire vous en aura mandé tout le particulier. Il me dit aussi qu'il me voulait rendre la pareille, et que, comme je lui avais fait voir la Bibliothèque du Roi, en qualité de maître d'icelle, aussi me voulait-il faire voir celle de Sa Sainteté, et m'y mener lui-même; ne l'ayant pas encore vue depuis qu'il en avait eu la charge. En sortant, un des siens me dit qu'une autre fois j'y pouvais aller tout seul et que je n'aurais que faire d'interprète. Depuis M. de Bonnaire m'a dit que le cardinal ne pensait pas que d'Aubray dût entrer, et que si j'eusse été tout seul il m'eût parlé plus librement; mais ce fut lui qui y voulut aller et se faire de fête, disant avoir promis au cardinal de m'y mener ce jour-là. Depuis je ne l'ai pu voir, car il est allé avec le cardinal Magalotti et trois ou quatre autres à la chasse à dix lieues d'ici. Je vous prie que ces petites particularités demeurent entre nous.

Il est mort ces jours-ci le cardinal Rivarola, Génevois, d'une fièvre continue avec inflammation de poumons, âgé de cinquante-deux ans. Il était parvenu à cette dignité par de fort petits commencemens, jusques à avoir été trois ans durant commensal de M. d'Alin-

court pour, par sa faveur, avoir entrée en la maison du cardinal Borghèse, de quoi ayant été plusieurs fois rebuté, il ne perdit point courage, et par le moyen d'un M. Tonti, lors auditeur dudit cardinal, s'étant fait connaître, après la promotion au cardinalat dudit Tonti, il fut auditeur de la Nonce extraordinaire en France en 1610, où n'ayant pas passé Lyon, à cause de la mort du Roi, à son retour il fut fait cardinal, et depuis légat de la Romagne, durant lequel emploi il fit faire si exacte justice des voleurs et des bandits, que son nom est encore formidable dans ces pays, et sa réputation diffamée pour les corruptions dont il a usé. Voilà un petit sommaire de sa vie. Il avait l'esprit assez médiocre et tout le reste de même : parties qui l'ont fait peu regretter, si non à ceux dans la grandeur desquels il était intéressé. Nous vîmes ses obsèques, et les cérémonies qui s'y observent qui sont assez légères. Voilà la plus grande nouvelle de Rome. Je vous supplie, si vous savez ceux que le Roi propose pour le chapeau, de me le mander : il y a onze places vacantes; néanmoins il ne se parle point ici de faire une promotion.

Je ne manquerai de vous écrire à tous les ordinaires et vous mander ce qui se passera : cependant je vous supplie de vouloir me conserver vos bonnes grâces et de croire que je serai toute ma vie,

Monsieur,

Votre plus humble serviteur et cousin,

De Thou.

Vous m'obligerez d'assurer ma cousine de mon humble service et tous ceux de chez vous, sans oublier M. le

procureur-général et M. du Châtelet, à qui je suis serviteur.

A M. DU PUY.

De Rome, ce 13 janvier 1627.

Monsieur,

J'ai reçu vos lettres du 10 décembre que M. de Bonnaire m'a envoyées. Je vous remercie de la peine que prenez à m'informer si particulièrement de ce qui se passe, je voudrais avoir de quoi en récompense vous mander; mais cette cour est fort stérile de nouvelles. Tous ceux qu'avez vus en France se portent fort bien, et m'ont fort demandé de l'état de votre santé, et témoignent avoir ressentiment des faveurs qu'ils ont reçues de vous par-delà. Je suis bien aise d'apprendre qu'ayez eu nouvelles de mes livres de Turin. Je savais bien que celui à qui je les avais fiés m'en rendrait bon compte, car c'est un bon marchand : tout ce que j'appréhende est qu'il y ait quelque défectuosité. Je vous prie qu'aussitôt qu'ils seront arrivés, de les vouloir collationner et m'en écrire; car pendant que je suis ici j'y donnerai ordre. Au reste, le séjour de Rome me semble le plus beau du monde. Si vous et sept ou huit de nos amis pouvaient s'y venir habituer, je ne voudrais jamais songer à retourner à Paris : la vie y est incomparablement plus douce; pour moi, je me résous d'y revenir quelque jour pour une bonne fois, si je suis si malheureux que de ne rien faire en France, comme je n'ai pas

grande espérance, vu l'état des affaires et le peu de support que j'y ai.

J'apprends l'italien d'un Français qui a demeuré quinze ans ici : j'espère dans peu de temps y faire progrès. Nous sommes logés proche M. le commandeur de Saint-Léger, ambassadeur de l'Ordre : nous nous sommes visités. Il a écrit à ma prière, à Malte, pour tâcher à avoir le livre de mathématiques du pauvre Chevalier, et a mandé que c'était pour lui. Je voudrais fort que nous le pussions avoir. Il m'a donné un avis que je ne mépriserai pas, qui est que les galères de la Religion viennent à Livourne pour quérir une galère neuve, et de là viendront passer par Civita-Vecchia ; cela étant, je pourrai bien prendre l'occasion d'aller à Malte, et en revenant, de voir la Sicile et Naples. Je ne suis pas toutefois encore bien résolu.

Ce m'a été un extrême déplaisir de ne pas trouver ici le Chartreux, comme je m'étais proposé; je vous ai déjà écrit qu'il était allé à Capri pour changer d'air, dont il a reçu un si prompt soulagement, que sitôt qu'il a mis le pied dans le royaume de Naples, il s'est senti plus fort et sans fièvre, et va de jour en jour en mieux. Je crois que vous recevrez de ses lettres. Il a été fort assisté durant sa maladie et fort visité, et s'il peut revenir ici, il aura sujet de se louer d'avoir changé Bourg-Fontaine à Rome.

Je trouve fort étrange le procédé dont on a usé vers ce pauvre bénédictin; à ce que je vois, le Pape est bien servi par les officiers du Roi. Je crois que cela donnera sujet de crainte à beaucoup d'autres. Cette nouvelle a peu éclaté ici, les Jésuites y ont bien moins de crédit qu'en France et y sont peu aimés, même à leur dire; et quoique le Pape ait pour confesseur un

de leurs compagnons, si les craint-il plus qu'il ne les aime. Il fait fortifier le château de Saint-Ange au détriment des maisons voisines, qu'il fait démolir pour faire une esplanade à l'entour, crainte de surprise, et il a fait faire quatre-vingts pièces de canon de la bronze qui servait de couverture au portique de la Rotonde, et pour empêcher qu'on ne criât, il a fait faire du reste quatre grosses colonnes pour l'autel de Saint-Pierre, qui iront du pair aux anciennes tant pour la grandeur que pour les ornemens qui y sont. Il est peu aimé et estimé, de fort difficile accès et parle toujours sans vouloir écouter personne. Les affaires se font par le cardinal Magalotti, qui ne paraît point et ne donne jamais audience, et se décharge de l'ennui et des corvées extérieures sur le cardinal Barberin; mais en effet il est le tout-puissant : il est fort homme d'esprit et en a bien la mine. A l'heure que je vous écris, il est à la chasse avec les cardinaux Sachetti, Gaetano, Barberin et Savelli, à dix lieues d'ici, au sanglier. — Je n'ai pas encore fait grande emplette de livres, n'ayant rien qui me presse : M. l'abbé de Béthune m'a donné le livre d'Alemannus; il m'a fait grand plaisir, car je crois que j'eusse eu peine à en trouver. M. Aleandro a fait un petit livre sur l'explication d'une pierre gravée, où Notre-Seigneur donne à saint Pierre le gouvernement de la nef de l'Eglise : tout cela sur même sujet. — Je plains fort le pauvre M. Séguier; s'il y avait moyen de l'accorder, je crois que ce serait lui procurer un grand repos, duquel il a bon besoin en l'état auquel il est. Je vous prie de l'assurer de mon service et que je compatis à son affliction. Je voudrais qu'il fût en âge de faire ici un voyage, nous lui ferions bien passer le temps. C'est ici le pays des arquebusiers, car tout le monde tire, qui veut, et

l'on vend la venaison publiquement. Je fais faire une arquebuse, et quelquefois m'en divertirai.

Je vous demande pardon si je vous entretiens si long-temps de mauvais discours, c'est l'affection que je vous porte et le désir que j'ai de vous être à jamais,

Monsieur,

Votre plus humble serviteur et cousin,

De Thou.

M. Aleandro ne fait que sortir d'ici, qui vous baise à tous les mains : il m'a dit que l'on voulait mettre sur l'*Index Libr. prohibito.*, le livre de M. Grotius *de Jure belli*, et *Laus asini* d'Heinsius, et qu'il avait démontré à ceux qui en avaient eu la charge qu'il n'y avait pas de quoi le faire; c'est de quoi l'un et l'autre, comme je crois, ne se soucieront guère.

Je vous supplie de vouloir assurer tous nos amis de mon service, et principalement MM. Rigault, Chrétien et Granier; mandez-moi des nouvelles de M. d'Ingrai, s'il vous plaît.

Je vous prie de vouloir baiser les mains à mes frères de ma part, leur dire que je me réjouis de leur bonne santé, et que je leur écrirai à la première fois. Faites le même à M. de Drancy où le trouverez. Je salue M. Le Grand et tous nos autres amis.

AU MÊME.

De Rome, ce 18 janvier 1627.

Monsieur,

Je ne pensais pas avoir sujet de vous écrire jusqu'au premier ordinaire; mais s'étant présentée l'occasion d'un courrier extraordinaire, qui a apporté la paix de la Valteline, je voulus écrire ce petit mot pour vous assurer de la continuation de mon service et de l'état de notre santé. Aujourd'hui M. Aleandro nous a donné à dîner, bien pour le pays, et après sommes allés trouver M. le cardinal Barberin, qui m'avait donné jour pour voir la Bibliothèque. Il m'a dit qu'en prenant possession, il voulait que j'y fusse. C'est la plus belle chose du monde, tant pour la quantité de livres que pour le lieu où elle est, qui est si beau et si orné, qu'il empêche que l'on ne considère les livres. Nous n'avons fait que jeter l'œil dessus; mais je fais bien état d'y retourner et de la voir à loisir; M. le Cardinal ayant donné charge à celui qui en a la garde de m'y recevoir toutes fois et quantes que je voudrais, et me faire voir les choses dont j'aurais besoin; si vous désirez quelque chose de ce côté-là, employez-moi, je vous servirai avec effet. Pendant que j'étais là, je songeais à celle du Roi, qui est fort différente pour l'extérieur; car j'ai toujours ouï dire qu'il y a d'aussi bons livres, et souhaite à M. Rigault un aussi beau logement, tant pour lui que pour la Bibliothèque, comme au contraire je souhaitais à celle-ci un garde qui eût la cervelle aussi bien faite que mondit sieur Rigault; car c'est un fort pauvre homme nouvellement mis à la charge dont

Aleandro et Seton ont eu regret; mais le premier n'en fait semblant et le second fait état de s'en retourner en France à ce printemps, attiré, comme je crois, par les promesses du président Séguier. Il court ici un mauvais bruit contre M. L'Huilier, banquier. Il est accusé d'avoir fait une fausseté qui ôte quatorze cents écus au collége des cardinaux, pour la taxe d'une abbaye donnée à M. Boutillier, qui est au diocèse de Sens et qui est ce qui a donné sujet à la fausseté; car au lieu de *Sens*, on a mis *Séez*, pays où les bénéfices ne sont point taxés. Le Pape a donné charge au nonce de s'en plaindre au Roi, et dit-on que l'on instruit ici le procès pour l'envoyer par-delà. Je vous mande ceci parce que je sais qu'il est aucunement de vos amis et en réputation d'homme de bien. — Je vous supplie de me mander si l'argent que nous avions sur Rigault, le marchand, n'est point retiré et comme va cette affaire, et si le procureur a quelques deniers entre ses mains, me les faire tenir par lettres de change, jusqu'à la somme de deux mille livres, par le premier ordinaire. Je n'ai pas encore mangé celui que j'avais; mais en ce pays il ne faut jamais être en nécessité. Je voudrais fort savoir à quoi se peut monter mon revenu, toutes charges faites, afin, selon cela, de me gouverner. Je ne fais point de folles dépenses, mais je ne veux rien épargner de ce qui va à l'utile et à l'honneur.

Je suis,

Monsieur,

Votre plus humble serviteur et cousin,

De Thou.

Mes recommandations, s'il vous plaît, à toute la maison et à tous nos parens et amis.

AU MÊME.

De Rome, ce 26 janvier 1627.

Monsieur,

Après avoir accusé la réception des vôtres des 23 et dernier du passé, je ne saurais que vous remercier du soin et de la diligence dont il vous plaît user en mon endroit, en m'instruisant si particulièrement des nouvelles du monde et encore des particulières. Ce m'est un plaisir bien sensible que celui-là, et qui me fait attendre la venue des ordinaires avec impatience, et d'autant plus que votre dernière nous semble promettre quelque changement. J'écris ce que je sais à M. votre frère; il m'excusera si la lettre est si mal écrite et si en mauvais termes, et vous aussi; mais je suis pressé. Tout ce que vous m'écrivez de France ne me donne point d'envie d'y retourner de si tôt; car je ne vois que misère, et crois qu'un homme qui est hors d'espérance de faire quelque chose en son pays, comme je suis, ne saurait choisir un plus beau séjour que celui-ci. Je ne vous dis pas cela par désespoir ni avec résolution, mais seulement suivant mon mouvement et mon inclination, qui toutefois se guidera toujours par le conseil de ceux que j'estime et honore comme vous et les vôtres.

Je viens au particulier de nos amis. Je plains fort le pauvre M. Séguier; j'aurais grande affliction de le voir ainsi travaillé de mal; car je suis son serviteur affectionné; j'en dis le même de M. Saumaise. A ce que je vois, les maladies de l'année passée sont fort

fâcheuses, puisque M. de Pontcarré n'en est pas encore quitte; car pour la mort de M. de Livry, il la faut plutôt imputer à vieillesse qu'à autre accident. Je serais bien aise de savoir s'il n'y aura point de division en la maison après cette mort. Je n'écris point à M. le président, il m'excusera. Vous lui direz, s'il vous plaît, que m'étant enquêté plus particulièrement sur la vie de M. de Beaumont, son pupille, j'ai appris qu'il vivait en loup-garou et voyait fort peu de gens, n'apprenait aucun exercice et employait la plupart de son temps et de son argent à apprendre des secrets de chimie et des tours de souplesse, de cartes, et autres petites galanteries; mais qu'il ne le dise à personne, car il m'en voudrait du mal. — Je voudrais fort savoir des nouvelles de mes livres de Turin. Je vous ai déjà écrit que vous auriez les deux volumes de Cicéron que désiriez. Vous ne m'avez pas grande obligation pour cela.

Je m'étonne fort que mon beau-frère ne m'ait écrit par cette voie pour réponse à celle que je lui écrivis de Venise : au pis-aller, il y perd plus que moi; car je lui minutais une grande lettre sur les antiquités et choses rares de cette ville avec les longueurs et latitudes très exactes de l'église de Saint-Pierre, pour lui donner matière d'en discourir. Il est bien plus ponctuel à M. d'Aubray; car il me montra l'autre jour une lettre qu'il lui écrivait sur les différends de son grand conseil, où parlant des procédures qui auraient été faites, il disait : « le lieutenant civil, ou plutôt incivil. » Vous reconnaissez ces phrases et manières de parler. J'ai à faire la même plainte de ma sœur; desquels toutefois je me passerai fort bien, pourvu que ne m'oubliiez. — Vous n'avez que faire de me prêcher la sobriété

en matière de femmes; car depuis que je suis ici, j'ai été fort retenu, tant pour ce que je n'ai que faire de me presser, ayant à faire quelque séjour en cette ville, que pour ce que la v..... s'y prend fort aisément. Il y a quantité de jeunes Parisiens qui s'en sont allés en Provence. La Pandolfine est toujours en réputation, quoique d'aucuns disent qu'il n'y fasse pas sûr; elle est fort belle, et le fils de M. de Beauvins en a été, il y a deux ans, si amoureux, que, si on n'y eût donné ordre, je crois qu'il l'eût épousée.—Le curé de Saint-Médéric est toujours ici; lui et M. Hallier, ce pédant de Chartres, font un bon couple; le plus grand défaut qu'ils remarquent en cette ville, est qu'il n'y a point de disputes en philosophie ou scolastique, où chacun puisse être reçu : c'est ce que je ne trouverai jamais à redire. — Bessin a reçu une belle lettre de Denis, toute pleine de phœbus, je n'en ai pu attraper que la fin, où il lui recommande de fréquenter plutôt le temple de Diane que celui de Vénus. Je me réjouis du bon ménage que fait sa belle-sœur, je suis seulement marri que mes frères ne se prévalent de cette occasion; mais je les tiens trop pleins de pudeur. Je vous supplie de me vouloir mander des nouvelles de ma petite sœur, et si l'on ne parle point de la marier. Je voudrais que cela se fît en mon absence; car vous connaissez son humeur. Pour l'affaire de M. de Nantes, j'en désespère et ne m'en soucie guère.

J'ai tout sujet de me louer de M. le cardinal Barberin et de tous les siens en mon particulier; car pour le reste, ils sont tous devenus Espagnols; mais je vis bien partout.—Vous m'avez surpris en me parlant de mon bâtiment de Meslai; car j'écrivais que l'on y travaillât en effet; mais comme j'ai vu que M. votre frère y voulait y aller, j'ai bien reconnu que vous vous moquiez

de moi. Je serais bien d'avis que l'on y fît quelques petites réparations pour empêcher une plus grande ruine.—Vous ne sauriez croire qu'un homme qui a du bien vit ici doucement, dans une douceur et une tranquillité qui ne se trouvent point en France. M. Gueffier commence à se laisser charmer et s'y habitue; il est fort bon homme, un peu bigot, comme créature de M. Villeroy, sans toutefois qu'il en soit importun. —Le sujet du voyage de M. d'Aubray est l'amour que savez : il a pris depuis peu un chapeau à l'italienne, un peu moindre que ceux de M. Genoud. Je crois qu'il n'attend que la fille soit mariée, car il n'a pas eu dessein de s'y habituer.

Je vous supplie de vouloir bien dire à Denis que je le prie de mesurer la longueur de Notre-Dame de Paris, depuis l'entrée jusques au fond de la dernière chapelle, qui est celle du cardinal de Gondy, le plus juste qu'il pourra, ensemble la largeur, tant des deux ailes et des chapelles que de la nef seule, et la hauteur des tours : ce qu'il fera en portant un cordeau où il y ait un plomb attaché au bout. Je la veux conférer avec celle de Saint-Pierre, qui est la plus belle chose qui soit au monde. Vous m'enverrez, s'il vous plaît, lesdites mesures, et moi je demeurerai,

Monsieur,

Votre plus humble serviteur et cousin,

De Thou.

Je vous prie d'adresser toujours mes lettres à M. Jacquet et le prier de les admettre dans le paquet de M. l'ambassadeur; par ainsi je les recevrai trois jours plus tôt que de les adresser à des particuliers.

Mes recommandations bien humbles à MM. de La Malmaison, Rigault, Granier et Hullon et M. Guiet, je suis leur serviteur; encore à M. de Séez et Chrétien.

J'ai reçu une lettre de M. de Peiresc, du 7 de ce mois, par laquelle il me mande n'avoir appris mon voyage d'Italie que par une de M. votre frère. Je m'étonne fort de cela; car je lui écrivis de Lyon à la fin d'octobre. Il faut que mes lettres aient été perdues.

A M. DU PUY.

De Rome, ce 26 janvier 1627.

Monsieur,

J'ai reçu celle qu'il vous a plu m'écrire du dernier de l'année. Je vous remercie bien humblement du soin que prenez de nos affaires, et de mander ce qui se passe en France. Ce m'est un divertissement fort agréable de savoir la variété des choses qui arrivent de jour en jour. Je voudrais que la cour où nous sommes pût produire autant de nouvelles pour vous rendre la pareille, ou pour le moins que ce qui s'y fait vînt jusques à nous; mais ce sont choses si secrètes qu'à peine passent-elles les maisons des ambassadeurs, et n'éclatent qu'après qu'ils ont fait leur effet. Par ma dernière je vous mandais comme les affaires étaient traitées, en apparence par le cardinal Barberin, mais en effet par le cardinal Magalotti, qui, comme le plus âgé et le plus plein d'expérience, donne les dernières résolutions, et peut tout dans l'esprit du Pape. Il est tenu pour un des

plus fins qui soient aujourd'hui. De savoir si son neveu et lui ont de mauvaises rencontres, c'est ce que l'on ne peut pas pénétrer; bien vous dirai-je que, pour se décharger de l'ennui, il ne donne point d'audience; le monde court au cardinal neveu, et puis après on résout chez le Pape. Un des plus confidens de la maison est le cardinal Sachetti, jadis nonce en Espagne, lequel, comme je crois, témoigne de la gratitude à ceux à qui il a obligation de tout ce qu'il est, étant fils et frère de petits banquiers florentins habitués à Rome. Pour Spada, il ne doit sa fortune qu'à Magalotti seul, qui l'a fait cardinal contre le Pape même; mais il avait grand tort de ne lui pas vouloir donner une dignité en laquelle il sert si utilement, car à ce que j'apprends il fait ce qu'il veut en France et a grande confidence avec un des principaux ministres. Je ne sais comme vous recevrez de par-delà une nouvelle qui n'est sue ici que depuis fort peu, encore qu'elle soit résolue dès Noël, qui est la protection des royaumes de Portugal et d'Aragon que prend le cardinal Barberin. Cette affaire-là a été long-temps à résoudre, car, depuis la mort du cardinal Farnèse, il n'y a point eu de protecteur; pour moi je tiens cette cour tout-à-fait espagnole, et crois que le dégoût de la France est venu au cardinal depuis sa légation, et en même temps l'inclination vers Espagne; ses gens sont encore vêtus à l'espagnole, et ne parlent que des bonnes réceptions qu'ils y ont eues, et comme je vais souvent en son antichambre pour voir le monde et apprendre des nouvelles, j'y vois quantité d'Espagnols, fort peu de Français. La plupart des siens portent des ordres et ont des bénéfices audit pays; bref, petit à petit il se jette de ce côté. Pour moi, je crois qu'il se fait grand

tort de se rendre partial, car il était pour pouvoir quelque jour prétendre au pontificat, étant en grande réputation de probité et vertu. Il y aura demain consistoire, où l'affaire sera déclarée. Je m'y trouverai, et si le courrier n'est encore parti, vous manderai ce que j'aurai appris. M. l'ambassadeur s'envoya excuser vendredi dernier, s'il n'allait à l'audience, sur ce qu'il n'avait rien reçu de nouveau. L'on tient qu'il l'a fait à dessein d'attendre l'ordre de France comme il se doit gouverner sur ce sujet, car la coutume est qu'après que l'ambassadeur a vu le pape, il va voir le cardinal neveu, et possible, à cette heure qu'il s'est déclaré aucunement pour Espagne, ne veut-il pas le voir qu'il ne sache comme il se doit gouverner. Voilà une des principales nouvelles de Rome qui a été si cachée dans le public que j'en ai eu le premier avis de Venise. L'autre chose dont on parle maintenant est la venue de M. le comte de Soissons. Il arriva à Venise le 14 de ce mois, incognito, de sorte qu'il fut arrêté deux heures à la Santé et fut contraint de dire son nom; il a avec lui Senecterre père et fils et Balagny l'aîné; j'en attends des particularités par le premier ordinaire. Il doit venir par Lorette où l'ambassadeur lui enverra Marescot, son secrétaire, pour l'avertir de ce qu'il devra faire; en quoi mondit sieur l'ambassadeur se trouve fort empêché; car sur l'avis qu'il a eu de sa venue en Italie, il y a quelque temps, il demanda au Roi comment il se devait gouverner; l'on lui renvoya du galimatias, savoir que le Roi voulait qu'il parût par la réception que l'on ferait à M. le comte qu'il n'avait pas ses bonnes grâces, et néanmoins qu'il entendait qu'il fût traité comme ayant l'honneur d'être de son sang; qui sont

deux choses contraires. L'on ne prétend pas ici lui donner de l'Altesse, pour mettre quelque différence entre M. le Prince et lui, qui eut grande difficulté à l'obtenir, et comme j'en ai discouru avec quelques-uns et leur ai dit que l'on en donnait aux princes de Savoie, l'on m'a dit que cela était bon pour les cardinaux français et étrangers, mais que jamais les Italiens ne leur avaient parlé qu'en tierce personne; ce sont des bagatelles qui sont réputées fort sérieuses en ce pays. Je vous donnerai avis de ce qu'apprendrai sur ce sujet. M. l'ambassadeur fait état de le loger chez lui.

Je me réjouis de la bonne disposition de mes frères et du bon chemin qu'ils prennent; j'espère que la paulette étant rompue, comme l'on en dit quelque chose, ils auront les offices à meilleur compte. Je vous supplie d'envoyer les livres au Père Fulgentio; ce petit présent me vaudra quelque chose de meilleur. M. Aleandro m'a dit aujourd'hui qu'il avait reçu le Pétrone d'Amsterdam un peu mal mené; il vous prie que, quand vous voudrez lui adresser quelque curiosité en matière de livres, de les envoyer chez le Nonce; on les mettra dans le paquet du Pape, et ainsi il n'en arrivera jamais de faute.—Je vous supplie d'assurer M. Rubens de mon service; je voudrais qu'il voulût venir en cette ville pendant que j'y suis : je lui tiendrais bonne compagnie. Je ne vous mande rien du Chartreux; M. de Bonnaire se charge de vous en faire savoir des nouvelles, je lui ai écrit aujourd'hui. Du reste vous pouvez vous assurer que je me conserve fort et ne fais point de débauches; la santé est un trop grand trésor pour en être prodigue, et à moi particulièrement qui suis le plus appréhensif et le plus impatient malade du monde. Je prie Dieu

qu'il vous la veuille conserver et à moi et vous donne toute prospérité; ce sont les souhaits que vous fait,

Monsieur,

Votre plus humble serviteur et cousin,

De Thou.

Ma cousine trouvera ici mes humbles baise-mains, je suis son serviteur et à tout le reste de la maison. Je plains M. et madame Genoud de leur affliction; le courrier me presse si fort que je n'ai le loisir d'écrire à M. Sanguin sur la mort de son père; il m'en excusera, s'il lui plaît. MM. Du Châtelet, Bignon et Broussel-mon auront part à cette recommandation.

Je vous supplie de me tenir dans le souvenir de MM. de Bellièvre et le procureur-général, et de Loménie.

AU MÊME.

De Rome, ce 9 février 1627.

Monsieur,

Je commencerai ma lettre en accusant la réception de la vôtre du 16 janvier; vous m'obligerez fort de ne laisser passer aucun ordinaire sans m'écrire. Je vous supplie de vouloir continuer et ne tenir point à corvée une chose par laquelle vous m'obligez infiniment. Je crois que les meilleures nouvelles que je vous puisse

mander, sont celles de ma bonne disposition, qui jusques ici a duré, en sorte que je puis dire ne m'être jamais mieux porté. Je prie Dieu pouvoir dire le même tant que je serai en ce séjour, je crois que la saison y fait beaucoup, qui est fort froide et par conséquent fort saine; car quand la tramontane souffle, il se voit peu de gens malades; même l'on nous promet l'été moins malfaisant, à cause de la purgation de l'air que ce bénin vent aura faite durant l'hiver. Ce n'est pas un des moindres divertissemens de Rome que de philosopher sur les saisons et sur les moyens de conserver sa santé, de laquelle les gens de ce pays ici sont plus soigneux sans comparaison que nous. Le Pape, comme le premier, y excelle par-dessus tous les autres, car il vit par poids et mesure : aussi se porte-t-il aussi bien que s'il n'avait que vingt-cinq ans, et mieux que pas un cardinal.

Pour répondre à la vôtre, je vous dirai que j'avais déjà eu quelque vent de ce qui s'est passé en Sorbonne, mais sans en savoir les particularités que m'en mandez. Quoique toutes ces choses-là se fassent par l'ordre de cette cour, si n'en oit-on parler qu'elles ne soient arrivées, encore fort sobrement. L'indisposition de M. l'ambassadeur, qui lui dure depuis dix jours, causée par un grand catharre tombé sur les yeux et sur l'oreille, empêche de savoir quelle sera la plainte du Roi sur le sujet de l'excommunication de l'évêque de Verdun, et quelle raison l'on lui en fera, si tant est qu'il la veuille rechercher ici. Je ne crois pas que personne, quoique passionnée, puisse qualifier cette action d'autre nom que de folie et extravagance; néanmoins cela ne laisse pas d'être de mauvais exemple.—Je ne sais quelle justice l'on fera du duel de Bouteville. Il y a ici un gen-

tilhomme que M. le duc de Montmorency a envoyé pour se condouloir de la mort du cardinal Ursin, qui en était fort en peine sur le bruit qui courait qu'il avait été tué. Au pis aller, ce serait une belle dépêche de l'un ou de l'autre, et me semble que le public y gagnera.

A ce que je vois, il ne réussit rien de l'assemblée des Notables que ce que l'on avait espéré. Je voudrais fort qu'ils retranchassent le luxe. S'il se fait quelque chose en cette matière, je vous supplie de m'en informer. Si dans le rasement des places fortes on y pouvait comprendre Loches et autres places de même qualité, ce serait une bonne affaire; mais j'ai peur qu'il n'y ait que celles qui seront à des personnes qui n'auront pas assez de crédit pour se les conserver. — Nous avons ici Boyer depuis deux jours logé chez nous, du chef de M. Haligre, son bon ami; il vint me voir fort tard et se fit céler ce jour-là; néanmoins, comme mes conjectures ne manquent guère, je devinai incontinent que c'était lui. Le lendemain au matin il se fit voir et reconnaître de tous, en quoi j'ai reconnu en lui assez peu de conduite et ai eu sujet de me plaindre de M. Haligre pour m'avoir célé une chose qui le lendemain fut sue de tous; joint qu'il me semble que c'est violer les lois de la société, de retirer quelqu'un en une maison commune, sans en avertir ceux qui y ont intérêt. M. Haligre s'est chargé de savoir de M. l'ambassadeur s'il trouverait bon qu'il fût ici quelques jours, à quoi il a fait une réponse qui le met en sûreté et nous aussi, car il lui dit qu'il n'avait point été averti de la cour que Boyer fût compris dans la conspiration de Chalais, ni reçu aucun ordre là-dessus, et par conséquent qu'il pouvait prétendre cause d'igno-

rance; néanmoins qu'il serait bien aise de ne le point voir. Il couche avec M. Haligre, mangeons ensemble, et fait état de passer ici encore quelques jours. Il dit avoir laissé son vaisseau à Civita-Vecchia, bien muni d'hommes, de vivres et de canons, et qu'il s'en va sur la mer faire la piraterie comme le chevalier de Beauregard, en attendant que ses affaires lui puissent permettre de retourner à Paris, dont il a grande impatience; et, pour pouvoir plus aisément exécuter ce dessein, il porte avec lui des bannières de tous les princes de l'Europe pour s'en servir aux occasions. M. Gueffier, qui est mon bon ami et fort appréhensif, m'a dit que je prisse garde et que cela me pourrait préjudicier; pour moi je m'en moque, étant en état que l'on ne me peut mal faire, et crois que s'il y a quelque chose à craindre, c'est plutôt à M. Haligre qu'à moi. Je vous supplie que ceci soit fort secret.

L'on m'écrit de Venise que l'on y attendait le corps de Mansfeld, et que l'on pourrait l'enterrer à Padoue pour satisfaire aucunement à sa volonté déclarée, par un testament qui contient trois chefs : qu'il laisse son ame à Dieu, son corps à la République et son bien aux soldats, qui ne consiste qu'en quelques deniers avancés, qu'il faut recouvrer sur les finances des couronnes de France et d'Angleterre : vous pouvez croire que ce n'est pas de l'argent comptant. — M. le comte est toujours à Venise. Je vous envoie un extrait de lettre que l'on m'envoie de ce côté-là, où vous verrez tout le particulier de son arrivée. Il y a d'autres nouvelles desquelles je ne vous garantis pas ; elles me sont écrites par M. de Recourt, dont je vous ai ci-devant écrit, avec lequel j'entretiens correspondance. J'ai bâtonné l'endroit où il parle de mondit sieur le comte

Je plains extrêmement M. de La Hoguette, et voudrais que pour changer d'air, il voulût et pût venir passer ici quelque temps. J'en dis de même de M. Séguier. J'ai reçu en votre paquet des lettres de M. de Marly et de ma sœur. Elles sont du dernier de l'an 1626 : je crois qu'il est bien mal averti du temps que les courriers partent. Si je vas ce Carême à Naples, comme j'espère, je ne manquerai d'aller à Capri, je vous en donne parole : c'est tout ce que je vous puis dire pour le présent. Je suis serviteur de M. votre frère, et de vous,

Monsieur,

bien humble et affectionné serviteur et cousin,

De Thou.

Mandez-moi, s'il vous plaît, des nouvelles de mes frères et ce qu'ils font, et si les offices ne diminuent point de prix, et en quel état sont nos procès. Je suis serviteur de M. de Séez et de M. Rigault. Je vous prie d'assurer M. d'Auxerre de mon service. Si je n'étais point si pressé, je m'acquitterais du devoir de lui écrire; mais le courrier part. Le même à M. de Drancy.

Je vous supplie d'assurer ma cousine et toute la maison de mon service comme aussi tous nos amis. J'enverrai un chapelet à ma filliole.

Depuis ma lettre écrite, j'ai été chez M. l'ambassadeur, où l'on m'a dit que le cardinal Spada avait promis de la part du Pape, de faire censurer Santarellus et de donner les bulles à M. de Toulon. Je crois que tout cela est pour nous tromper.

AU MÊME.

De Rome, ce 23 février 1627.

Monsieur,

J'ai reçu en même temps deux de vos lettres, des 22 et 29 janvier. Je vous en remercie infiniment. Je vois que vous vous plaignez d'un froid extraordinaire. J'apprends qu'il a été général cette année, nous en avons eu ici assez bon marché, quoique ceux du pays disent n'avoir été de long-temps tel, même il a neigé quelques heures, qui est une chose assez rare, et a couru une si grande quantité de rhumes que peu de gens en ont été exempts. Pour moi j'en ai eu ma part.

J'ai vu aujourd'hui M. Aleandro, qui m'a donné des lettre pour vous ; il trouve ce petit livre que lui avez envoyé fort à son gré et crois qu'il goûtera ceux de Bellarmin; il prend le soin du Mémoire de M. Holsteinius, et lui en rendra bon compte. Il m'a dit qu'il avait empêché que l'on ne censurât le livre de M. Grotius *de Jure belli* et *Laus Asini* de Heinsius, et a eu parole du cardinal qu'ils ne le seraient point. L'affaire était déjà à la Congrégation du Saint-Office et les livres lus par un homme qui avait tout pris à contre-sens. Je vous envoie par M. Le Féron, conseiller de la cour, qui s'en va demain, deux paquets de livres de votre frère le chartreux : il m'a promis qu'ils seraient sûrement portés. Je m'étonne fort que n'ayez encore reçu les miens de Turin. Je pense qu'à proportion du temps, vous ne recevrez pas ceux de Venise qu'en l'an 1630, car je crois qu'ils partent à cette heure seu-

lement. Le principal est qu'il n'en arrive point de faute.

Le chevalier de Lafayette est ici, frère du chartreux, et a avec lui M. de Guitault, neveu de Cominges, lequel s'est rencontré être camarade d'un chevalier qui a le livre de mathématiques de votre pauvre frère; si bien que c'est un moyen pour l'avoir, car il m'a dit que avec une lettre qu'il lui écrit il ne fera point de difficulté de le rendre. Vous pouvez croire que je ne m'y endormirai pas. J'écris une grande lettre à M. de La Malmaison, où je lui rends compte de toute son affaire, et l'ai adressée à M L'Huillier, son banquier.

Je ne vous réponds en particulier à toutes vos nouvelles; mais assurez-vous que je les ai lues plus de deux fois et fait considération sur chacune. En revanche de ce viédase de M. Fredenand, cette moustache, il y a ici deux pédans de Chartres, l'un est Hallier et l'autre nommé Féron, qui s'est venu joindre à lui par un instinct naturel, qui ne respirent que la Sorbonne, et ne trouvent rien ici à leur gré. Ils aimeraient mieux une chambre vers Montaigu que le palais de Borghèse; mais ce qui leur fâche est qu'il n'y a point lieu d'argoter ici où tout le monde aime la paix. — Je fais fort peu de fondement sur la bonne volonté de M. de Nantes, car je n'en espère rien. Je suis,

Monsieur,

Votre bien humble serviteur et cousin,

De Thou.

Excusez ma précipitation, j'écris toujours quand le courrier part. Mes recommandations particulières à madame ma cousine, MM. Boart et Genoud, leurs femmes et familles.

Je vous supplie d'assurer toute ma parenté de mon service, MM. Pellaud, Granier, Guiet, Hullon, Séguier, Lamotte, etc.

Un nommé Dunceau, secrétaire de M. le grand-prieur, est ici avec quelques gentilshommes de M. le comte; il suit la fortune de ce prince et m'a dit être fort ami de votre frère l'écuyer.

A M. DU PUY, *avocat en parlement.*

De Rome, ce 23 février 1627.

Monsieur,

J'ai reçu la vôtre du 21 janvier. Je pense que jusques ici vous n'aurez pas sujet de vous plaindre de moi, car je n'ai laissé passer aucune occasion sans écrire, et vous ai mandé ci-devant de quelle façon j'avais été reçu de ces Messieurs. Je me réjouis d'apprendre que les ennemis de M. du Châtelet n'aient pu donner atteinte à sa réputation; je l'ai bien toujours ainsi cru. — Je vous remercie du soin que prenez de nos affaires domestiques; il me semble qu'elles sont en si bonne main, que je n'ai point sujet d'y penser et m'en sens entièrement déchargé. Le procès que mon frère l'abbé a perdu est assez important, car la conséquence en est mauvaise. Je serai fort aise qu'il ne prenne point envie à nos parties de nous poursuivre pendant mon absence, quoique j'appréhende peu pour tous les deux procès. Vous ne me mandez rien du bon homme M. Perrot, ce qui me fait croire qu'il est toujours en pareil état. — J'ai été bien étonné de recevoir des lettres de M. de Bellièvre, je ne croyais pas qu'il me dût faire tant

d'honneur que de se souvenir de moi, je lui écris et adresse la lettre à M. Sanguin, lequel je n'appelle point M. de Livry, pour ne savoir si on lui donne encore cette qualité. Il y a en cette ville dix ou douze gentilshommes de M. le comte, qui y sont venus par curiosité, et ont ordre de l'aller trouver à Lorette le 4 mars. M. Marescot fait le même voyage et part demain; le sujet de sa commission est de savoir de M. le comte, s'il veut venir à Rome avant que d'aller à Naples, et pour l'instruire des honneurs que l'on lui veut faire, qui, comme je crois, diffèreront en quelque chef de ceux qui ont été rendus à M. le Prince, comme en la qualité d'Altesse que l'on ne lui veut donner. Je crois que sur cette difficulté, mondit sieur le comte s'en ira droit à Naples, et au retour, verra Rome comme incognito. Le vicomte de Sardini l'est allé rejoindre à Venise; il fait état d'être à Pâques à Turin, où M. de Savoie l'attend avec impatience.

Le duc de Parme a épousé ces jours une fille de Florence, où il est à présent, et doit venir jusqu'ici baiser les pieds à Sa Sainteté. Le duc de Mantoue poursuit en cette cour son démariage, en quoi il est fort assisté de l'Empereur qui y envoie un ambassadeur exprès. — Il se parle d'une promotion de cardinaux pour ce Carême, mais avec grande incertitude, comme sont toutes les choses qui dépendent de la volonté du Pape; ceux qui y ont bonne chance, sont M. Marini, Gouverneur de Rome, Archevêque de Gênes; M. Vulpio, secrétaire des brefs; Nari, frère du capitaine des chevau-légers qui a épousé une nièce de Magalotti; M. Cursini est en suspens; bref, l'on croit que le Pape y emploiera tous ceux qui ont de grandes charges, afin de leurs dépouilles faire bâtir un palais que le cardinal Barberin a acheté des

Sforzes cinquante mille écus. Ils ont encore dessein d'acheter une grande terre des Gaëtans, nommée Sermonette et Cisterne, estimée huit cent mille écus. A Venise, ils ont mis prisonnier un des valets de notre ambassadeur pour port de pistolets, et en ont fait autant à un de ceux de l'ambassadeur de Savoie; mais le duc de Savoie le leur a bientôt rendu, car il a fait prendre le secrétaire de l'ambassadeur, Mauresini, qu'il n'a point lâché que sur l'assurance que son maître lui a donnée, que la République délivrerait les siens. Je ne sais si on relèvera fort cette affaire à la cour. — L'indisposition de M. l'ambassadeur continue toujours et n'en vois pas encore la fin; il a été saigné sept fois en l'âge de soixante-cinq ans; s'il y venait la moindre fièvre, il serait troussé. — Hier au soir, un frère du duc de Bracciane, chevalier de Malte, grand'croix et fort estimé, s'alla rendre carme déchaussé. Il avait pension de Venise et y avait envoyé ses grands chevaux, train et équipages, devant partir le jour qu'il s'est fait moine. Ce père dominicain qu'avez vu en France a contribué à cette conversion. La religion fait grande perte, comme aussi elle encourt une plus grand fortune en la personne d'un Lélio Brancaccio, qui est à l'extrémité à Arbenga, ville de la côte de Gênes, où il était au service de cette République. C'est un homme de réputation qui a même écrit. Voilà ce peu de nouvelles que je sais, dont je vous fais part, faute de meilleur entretien.

Je suis, Monsieur,

Votre bien humble serviteur et cousin,

De Thou.

Je vous supplie de saluer de ma part MM. le procureur-général, de Séez, du Châtelet et Bignon.

(*La suite au prochain Numéro.*)

MÉMOIRE

SUR L'ORIGINE ET LES DÉVELOPPEMENS

DE LA

GUERRE DE LA VENDÉE

REMIS AU COMITÉ DE SALUT PUBLIC,

LE 1er JUILLET, L'AN IIe DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

PAR J.-ANT. VIAL,

Maire de Chalonnes, district d'Angers (1).

[Nous avons recueilli sur la Vendée un grand nombre de pièces qui, nous en avons la confiance, exciteront l'intérêt. De précieuses correspondances de Carrier et d'autres acteurs célèbres de ces déplorables malheurs mettront à même de les mieux apprécier. Nous avons dû commencer la publication de cette série de documens par l'insertion du Mémoire qu'on va lire, non qu'il fût de tous le plus intéressant, mais

(1) Archives générales du royaume.

parce qu'il montre cette guerre à son principe et l'insurrection à son premier avantage, la prise de son premier canon.]

Les causes qui ont occasionné le rassemblement des rebelles dans la Vendée et les départemens circonvoisins ne sont pas parfaitement connues. Les mesures prises pour les dissiper semblent avoir favorisé les progrès du mal. Celles qu'il faut prendre doivent pour être efficaces se proportionner à l'étendue du danger qui menace la République; c'est surtout en confiant leur exécution à de vrais républicains intelligens et actifs que l'on obtiendra des succès certains.

On ne peut qu'être étonné qu'il ait été possible aux contre-révolutionnaires de ces départemens de se porter simultanément vers les points déterminés par leurs chefs. Comment ont-ils pu réunir à point nommé les armes, les subsistances, et les autres approvisionnemens indispensables à des rassemblemens aussi considérables, et comment se peut-il que les fonctionnaires publics, chargés de les observer, l'aient constamment ignoré?

Placé, par le vœu de mes concitoyens, à la tête de la municipalité de la ville de Chalonnes (voisine du foyer où a éclaté l'incendie qui dévaste ces contrées), j'ai vu le fanatisme aiguiser ses poignards, et l'aristocratie, sous le masque du modérantisme, préparer dans ces départemens des malheurs à la République,

et ce n'est qu'après avoir suivi d'un œil patriote les mouvemens obliques, la marche perfide des corps administratifs qui favorisaient les coupables projets des contre-révolutionnaires, que je me suis déterminé à mettre sous les yeux de la Convention nationale le résultat de mes observations, afin que, connaissant la cause du mal, elle puisse plus facilement et plus sûrement en arrêter les progrès.

Les rassemblemens dont il s'agit ont commencé par des processions. Lorsque les vrais républicains ont voulu les dissiper, les corps administratifs ont tergiversé. D'abord ils ont allégué la pusillanimité qu'il y aurait à manifester la crainte que de pareils rassemblemens fussent capables d'altérer la tranquillité publique, ensuite ils ont prétendu qu'il fallait respecter le territoire des communes voisines qui seules, selon eux, avaient le droit de maintenir la tranquillité chez elles.

De ce tolérantisme impolitique est bientôt résulté que ces mêmes communes, dont presque tous les habitans étaient soumis à l'empire du fanatisme, sont devenues autant d'asiles des contre-révolutionnaires, prêtres ou nobles, qui, déguisés en paysans et réfugiés pendant le jour chez les maires et les procureurs des Communes, attendaient les ténèbres de la nuit pour répandre le poison de leur doctrine perverse et en propager les funestes effets. Bientôt la perception des contributions devint nulle, les gardes nationales furent désorganisées, plusieurs municipalités cessèrent d'être, ou celles qui continuèrent leurs fonctions n'employèrent leurs moyens qu'à éteindre le patriotisme des citoyens. Les aristocrates qui les dominaient ne daignaient pas même ouvrir les paquets de lois qui leur étaient adressées et dont la publication leur était con-

fiée, tandis que de leur côté les administrateurs gardaient sur tous ces faits, dont ils étaient les coupables témoins, un silence perfide, au lieu d'envoyer des commissaires aux frais des communes, conformément à la loi qui les y obligeait.

Cependant un premier mouvement se fait sentir, c'est l'affaire de Bressuire. La garde nationale d'Angers avec un détachement de celle de Chalonnes s'y porte, et d'abord l'attroupement est dissipé ; quelques maires et quelques procureurs de communes sont emprisonnés par suite des recherches sur les auteurs de ce rassemblement ; mais après les avoir détenus six mois sans les faire punir, c'est au tribunal de Beaupréau qu'on en confie le soin ; à ce tribunal formé dans le sein d'une ville où le prêtre constitutionnel ne trouva jamais un seul patriote pour servir sa messe. On pressent quel dut être son jugement ; les coupables furent acquittés.

Leur impunité accrut l'audace des contre-révolutionnaires ; ils recommencent leurs manœuvres avec une nouvelle activité et toujours sous le masque du modérantisme, partout corrompent l'opinion publique, partout inspirent aux citoyens du dégoût pour le service de la garde nationale, et parviennent graduellement à anéantir la force armée dans la plupart des communes (1).

(1) La garde nationale d'Angers, dont la population s'élève à 36 mille ames, se trouve aujourd'hui réduite à 12 ou 15 cents hommes, de 3 à 4 mille qui la composaient avant ces manœuvres contre lesquelles j'ai eu le bonheur de prémunir la ville de Chalonnes, puisqu'en effet, malgré que sa population, compris la campagne, ne fût que de 5800 ames, elle a non-seulement conservé ses deux bataillons de 500 hommes chacun, mais fourni pour les frontières ou pour la mer 200 hommes animés du sentiment de vivre libres ou de mourir ; ce que justifie ce nombre de volontaires qui, abstraction faite des vieillards et des enfans, excède les deux tiers de sa population masculine, toujours la moins nombreuse. (*Note du Mémoire.*)

Ainsi se formait l'orage dont l'explosion ne tarda pas d'embraser ces contrées, lorsque je m'aperçus pour la première fois que les contre-révolutionnaires avaient des agens dans Chalonnes même. Quelques individus dont le patriotisme avait paru le plus ardent jusques-là se décomposent tout-à-coup, manifestent subitement l'incivisme le plus outré dans leurs orgies, où ils substituent les parodies les plus aristocrates aux couplets les plus patriotiques; ils se disséminent dans la ville, et tâchent par tous les moyens imaginables d'y altérer parmi ses habitans la confiance qu'ils ont toujours eue en leurs magistrats, et de faire succéder aux sentimens d'amour et de confiance, dont ces habitans sont pénétrés pour la Convention, des sentimens non moins injustes qu'odieux (1).

Je crus alors devoir dénoncer tous ces faits aux corps administratifs, quoique trop convaincu de l'insuffisance de cette mesure vis-à-vis de ceux qui les composent, et qui, dans toutes les occasions, s'empressent de donner aux aristocrates des preuves de la protection ouverte qu'ils leur accordent. En effet, sur ma dénonciation portée par une députation extraordinaire, au commencement de février, on passa à l'ordre du jour.

Dans ces entrefaites, Jalais fut tout-à-coup enveloppé par une horde de brigands. Cette commune ayant requis la municipalité de Chalonnes de lui faire passer des forces, je lui envoyai sur-le-champ un détachement de cent hommes avec un canon de 8, et j'instruisis le Département de l'état des choses; mais

(1) J'ai la certitude que leur correspondance avec les aristocrates des communes voisines est très active. (*Ibid.*)

loin de s'en occuper, il resta dans une apathie dont sa conduite ne tarda pas à décéler le motif.

Quoi qu'il en soit, l'arrivée du détachement de Chalonnes suspendit les incursions des brigands dont le courage de nos braves volontaires les avait dès longtemps rendus l'objet de la terreur; mais ce courage ne put les affranchir de la trahison d'un de leurs chefs, Bousseau, commandant en second, qui s'était introduit dans ce détachement sans réquisition et à mon insu; car la connaissance récente de certains faits, jointe à celle de ses liaisons de sang avec des aristocrates de la Vendée, m'inspirait depuis peu des soupçons sur la sincérité du patriotisme qu'il étalait, et l'événement n'était que trop propre à confirmer ces soupçons que je combattais en moi-même, car ayant divisé le détachement en trois pelotons, il ne laissa que trente hommes avec la pièce de canon, qui devint bientôt la proie des brigands, par cette trahison dont il chercha à sauver les apparences en se rendant leur prisonnier.

Depuis cet instant nos malheurs ne firent que s'accroître. Munis du canon que cette perfidie venait de mettre en leurs mains, les rebelles marchent sur Chollet. Vainement les patriotes s'y opposent : plusieurs trouvent la mort dans leur courageuse résistance, et les autres, dispersés ou abandonnés, ne trouvent leur salut que dans la retraite; tandis que les modérés, les soi-disant amis de l'ordre, se rendent tranquillement aux brigands, consentent même à devenir membres du comité contre-révolutionnaire qu'ils érigent à Chollet, et parmi lesquels douze fonctionnaires publics, anciens ou nouveaux, ne rougissent pas d'être comptés.

Maîtres de ce poste, les contre-révolutionnaires multiplient leurs incursions dans les environs, égorgent

tous les patriotes qui leur tombent sous la main, incendient leurs propriétés, et portent partout le ravage et la mort. Telle est l'origine de cet accroissement rapide et formidable qui exige aujourd'hui des corps d'armée aussi puissans que dispendieux pour les réduire.

Ce ne fut qu'alors que les autorités constituées d'Angers feignirent de sortir de cet assoupissement léthargique dans lequel elles étaient demeurées si profondément ensevelies. Le Département envoie enfin la garde nationale d'Angers, commandée par le brave Gauvilliers, et la cavalerie en dépôt ayant à sa tête Boisard. La garde nationale de Châlonnes s'y joint, et du 15 au 16 mars, ces forces réunies se portent successiment sur Monjean et la Pommeraye, d'où elles repoussent et chassent les rebelles avec perte.

Non, il n'est pas douteux que si, dès cet instant, l'on eût continué de les poursuivre, jamais ils ne fussent parvenus à se rallier, il se seraient dispersés et auraient fini par disparaître entièrement; mais j'eus la douleur de reconnaître que ce n'était là ni le vœu ni l'esprit des corps administratifs, quand, à mon grand étonnement, je vis dès le lendemain de cette heureuse expédition la garde nationale rentrer dans Châlonnes, sans que le commandant pût m'apprendre la cause de cette espèce de retraite après deux triomphes, ni même m'instruire de la route que cette petite armée avait suivie; il me dit seulement que Boisard lui avait recommandé de lui faire passer à Jalais les munitions de guerre et de bouche que les administrateurs m'avaient envoyées la nuit précédente; et au même instant, arrivent trois commissaires (1) Du département qui me demandent des éclaireurs pour les conduire à l'armée.

(1) De leur nombre était un certain Courandin qui vint ensuite lire à

Je satisfis à toutes ces invitations à la fois en commandant un détachement pour escorter les deux charrettes de munitions que je fis partir et en donnant des éclaireurs à ces commissaires.

J'écrivis en même temps au Département pour lui faire observer combien le renvoi de la garde nationale et la marche du reste de l'armée pouvaient devenir funestes, et l'inviter à prendre des mesures plus conformes à l'urgence des circonstances.

Il me répond le même jour, 17 : « que de puissans motifs l'ont forcé de faire rentrer les troupes dans Angers, « mais que je n'ai qu'à faire replier les habitans de Chalonnes sur leur ville. » Cette proposition étant unanimement rejetée avec indignation par les braves Chalonnais, je proteste au Département en leur nom et à leur invitation qu'ils ne se replieront que quand ils y seront forcés par le feu des ennemis, ajoutant que s'il peut m'envoyer mille hommes de bonnes troupes et des munitions, je garantis que jamais Chalonnes ne tombera au pouvoir des rebelles.

Le lendemain, le Département me répond « qu'il « avait été *surpris* de voir rentrer l'armée dans ses « murs, mais qu'il va m'envoyer d'autres troupes et des « munitions. »

Cependant tandis qu'il me témoigne le 18 sa *surprise* d'un événement que *de puissans motifs* l'avaient déterminé à préparer le 17, par le ministère de ses commissaires, les deux charrettes de munitions étaient tombées au pouvoir des ennemis, et les volontaires qui les escortaient, ainsi que les éclaireurs donnés aux commissaires, avaient été tués ou faits prisonniers, parce qu'au

la barre de la Convention, la diatribe que nous aurons occasion d'analyser dans la suite. (*Note du Mémoire.*)

lieu de trouver à Jalais les troupes de la République, c'était par les rebelles qu'ils y étaient attendus ! Telle est la seconde trahison dont la garde nationale de Chalonnes a été la victime. Une troisième lui était réservée, et c'était encore le perfide auteur de la première qui devait se rendre coupable de la dernière.

Dans la nuit du 20 au 21 arrive le renfort annoncé par le département. Il consistait en douze ou quinze cents paysans dont aucun ne paraissait avoir vu le feu, et dont la plus grande partie ne savait ni ne pouvait tirer, puisqu'il n'y en avait qu'un très petit nombre armés de mauvais fusils de chasse hors d'état de service, et que les autres, presque tous en sabots, n'avaient que des bâtons. Aussi le citoyen La Peraudière, qui les commandait, ne me dissimula-t-il pas le peu de fond qu'il y avait à faire sur cette force dénuée de tout, et principalement de munitions de guerre et de bouche; cependant comme les gardes nationales des environs de Chalonnes s'étaient réunies à celles de cette ville, on ne laissa pas de se mettre en devoir de les organiser, afin de se ménager au moins une retraite honorable si les ennemis supérieurs en nombre venaient à nous forcer dans ce poste.

Les travaux déjà commencés pour former des retranchemens furent repris avec une nouvelle vigueur. A défaut de munitions de guerre, je me procurai toute la poudre et tout le plomb qui se trouvaient dans la ville et les environs; hommes, femmes, enfans, tous se transportèrent chez moi pour y travailler; là, les uns coulent du plomb tandis qu'ici d'autres forment des cartouches : leur activité fut telle que nous en eûmes six mille en moins de vingt-quatre heures, ce qui, joint au peu qui nous en restait, suffit pour fournir huit coups

à tirer à chacun de ceux qui étaient armés de fusils; car pour l'artillerie qui nous restait, nous étions passablement munis.

A l'égard des vivres, j'eus peu de peine à obtenir du civisme des habitans qu'ils nourriraient ceux qui logeaient chez eux, quoiqu'il y en eût qui en logeassent jusqu'à dix-huit; et quant à ceux que des facultés trop bornées privaient de pouvoir faire ces avances, ils trouvaient du pain, de la viande et du vin chez deux fournisseurs nommés par la municipalité, qui venaient eux-mêmes prendre chez moi les grains et le vin que cette consommation leur rendait nécessaires (1).

Les choses ainsi disposées, nous apprenons que les brigands marchent sur Chalonnes, où le 22 sur les dix heures du matin arrivent subitement ce même Bousseau, qui quelques jours auparavant avait livré notre pièce d'artillerie et feint de demeurer prisonnier des brigands dont nous étions loin de le croire le précurseur, comme il l'était en effet, ayant sonné l'alarme dans tous les postes où il avait passé, annonçant partout que trente mille hommes secondés de vingt-huit pièces de canon venaient fondre sur nous et que la fuite seule pouvait affranchir les habitans de l'horreur de périr sur les cadavres palpitans de leurs femmes et de leurs enfans. J'ignorais ce nouveau trait de perfidie, j'ignorais et la défection entière des paysans arrivés la veille qui tous avaient pris la fuite sur la foi de ces propos, qui avaient opéré la désorganisation presque totale de la garde nationale, je me rapprochais même jusqu'aux soupçons que j'avais eus, et j'allais même

(1) Non-seulement le prix ne m'en a pas été remboursé, mais le Département a eu l'incivisme de me refuser 1200 fr. que je réclamais à titre de secours, après que tous mes biens avaient été au pouvoir des rebelles. (*Note du Mémoire.*

le féliciter d'être échappé des mains des brigands, quand la lettre dont il se dit chargé de leur part me rendit tout le mépris dont j'avais voulu me défendre contre lui : c'était en effet, comme on va le voir, un projet de capitulation, mais je ne daignai ni le lire, ni le recevoir de la main de ce traître que je repoussai avec horreur.

Cependant le commandant La Peraudière convoque à l'instant un conseil militaire auquel j'assiste. Là, j'ai la satisfaction de voir la grande majorité des officiers renouveler avec moi le serment de mourir en défendant la liberté! mais il n'en est plus temps, l'alarme répandue par Bousseau a produit tout son effet; déjà la déroute est complète, et c'est en vain que nous nous exposons aux plus grands dangers pour rallier les fuyards, nos forces s'évanouissent, et je reste en butte aux plus grands dangers, ayant les brigands d'un côté et les traîtres de l'autre.

En proie au désespoir, j'allais rentrer chez moi bien résolu d'y attendre la mort, quand un spectacle plus horrible qu'elle y blessa mes regards, ce fut l'aspect de l'infâme Bousseau qui m'y avait précédé avec son beau-père, ses beaux-frères, Pelletier et Perrin (1). Ce dernier tenait la plume pour rédiger une réponse aux brigrands, où l'on voulait leur demander des explications sur quelques articles de la capitulation proposée; et sur la réponse que je fais à l'avis qu'ils ont l'impudeur de me demander *qu'on ne capitule jamais avec des brigands*, les deux Foucault ont la lâcheté de fondre sur

(1) Le beau-père de Bousseau était ci-devant directeur des aides, Perrin, son commis, et Pelletier son huissier. Quant aux deux fils de Foucault, beau-frère de Bousseau, je ne leur connais d'autre qualité que celle de déserteurs du 1er bataillon des volontaires du département. (*Note du Mémoire.*)

moi sabre à la main en me disant : *Tu signeras, ou tu sauras pourquoi.*

Les brigands à la porte de la ville, ma tête sous le fer des assassins, dénué de tout secours, je crus devoir sauver des jours que tant de contrariétés ne me rendaient sûrement pas bien chers, mais dont le sacrifice alors n'eût pas été moins inutile à ma patrie que leur conservation pouvait lui devenir utile un jour par la connaissance qu'elle me mettrait à même de lui donner de ceux qui méditent sa ruine. Je le signai donc cet écrit, puis je saisis l'occasion d'échapper aux ennemis de la République, malgré le feu dont m'assaillirent les rebelles au moment où je passais la Loire dans un petit bateau que le hasard m'avait fait apercevoir sur le rivage, n'ayant pour toute rame et pour tout aviron que mes bras.

Enfin, j'arrivai vers une heure après minuit à Angers dans le local du Département, où j'eus la douleur de voir siéger les principaux auteurs et fauteurs du revers dont je viens de rendre compte, qui, après s'être permis d'insulter à mon malheur, me renvoyèrent au comité de sûreté générale. Là, je rencontrai quelques véritables patriotes auxquels je fis une déclaration à laquelle je ne me bornai pas, car sitôt que mes facultés me permirent de rendre un compte plus exact de ces trahisons, j'écrivis une lettre aux commissaires de la Convention nationale, j'en remis copie au comité de sûreté d'Angers, et j'en adressai même un exemplaire à la commission très extraordinaire des douze, mais que pendant son existence horaire on avait présentée comme succursale et même suppléante du comité de salut public.

Quoi qu'il en soit, le lendemain, ou, pour parler

plus exactement, le même jour, arrivèrent de toutes parts, à Angers, tous les bons citoyens de Chalonnes; leurs femmes, leurs enfans et la garde nationale (1).

A leur arrivée, je demandai au département la permission d'assembler les citoyens de Chalonnes, afin de réorganiser sa garde nationale et de la mettre sur-le-champ en état de servir la chose publique. Cette permission me fut accordée; et quoique dès la veille le corps administratif eût affiché, avec une témérité qui ne peut être assimilée qu'à la noirceur de la calomnie, que les Chalonnais étaient des lâches (2) qui avaient fui devant les brigands, il se présenta plus de mille hommes animés du désir de les combattre. Alors le corps administratif dit qu'il n'avait point d'armes à leur donner, en sorte que de ces mille hommes on ne put en prendre que six cents qui avaient des fusils, et qui composent le bataillon qui sert actuellement dans l'armée. On sait comme il s'y conduit, et c'est précisément cette conduite qui fait le désespoir de l'aristocratie, parce qu'elle en est constamment la pierre d'achoppement

(1) Tous ces habitans s'accordèrent dans leur récit de la réception distinguée que les traîtres avaient faite aux brigands; tous affirmèrent qu'après avoir arboré la cocarde blanche, ces traîtres étaient venus les inviter de rentrer dans Chalonnes, les assurant qu'il ne leur serait pas fait plus de mal qu'à eux-mêmes, s'ils consentaient à remettre leurs armes. Ils ajoutèrent que parmi les plus fervens missionnaires des brigands, l'ardent Rousseau et ses fidèles beaux-frères s'étaient le mieux distingués, qu'ils avaient même traversé la rivière dans l'espoir de leur faire des prosélytes. Mais le succès ne répondit pas à leur zèle, car ils furent arrêtés, conduits à Angers et renfermés dans sa citadelle, d'où, au lieu d'envoyer ces trois traîtres au tribunal révolutionnaire, on fit sortir Foucault l'aîné en attendant une occasion de procurer la liberté aux deux autres, que ne tarda pas de fournir à leurs protecteurs l'évacuation d'Angers, quoique cette évacuation ait eu lieu sans que l'ennemi eût abordé ses murs. (*Note du Mémoire.*)

(2) Malgré que la conduite du corps administratif du district d'Angers

contre laquelle vient se froisser son colosse chancelant, et se briser le vase de calomnie que ses esclaves portent sans cesse devant elle pour qu'elle y empoisonne du moins ses traits plus qu'émoussés.

Cependant, comme nous venons de le remarquer sur la fin de l'avant-dernière note, la ville d'Angers fut évacuée sans coup férir. Cet évènement surprenant a excité la curiosite des patriotes sur sa cause, et ils ont imaginé, avec raison, qu'on ne pouvait la découvrir qu'en remontant aux manœuvres criminellement employées pour corrompre l'opinion publique dans toutes les parties de la République en général et dans les départemens de la Vendée en particulier, pour y préparer les succès des contre-révolutionnaires et les revers des patriotes.

On sait que dans nos trois assemblées il y a toujours eu deux côtés, le droit et le gauche, ou la Plaine et la Montagne, où se sont successivement fixés les aristocrates ou les défenseurs de la liberté.

On n'ignore pas non plus que ceux qui étaient du

rende aujourd'hui sa critique l'éloge le plus honorable et le plus flatteur des républicains sur qui elle frappe, je crois devoir repousser sa calomnie par des faits publics qui ne peuvent être ignorés de ces belliqueux administrateurs. Du nombre de ces faits, est l'intrépidité qu'ont montrée les volontaires de Chalonnes à l'affaire de Saint-Lambert, et malgré les vains efforts des administrateurs pour faire attribuer à d'autres la gloire qu'ils veulent lui dérober, le brave Talot est trop vrai pour leur refuser celle qu'ils se sont acquise en tenant seuls à cette action les rebelles en échec pendant six heures. Un fait aussi constant, c'est que le 25 avril, ces mêmes volontaires résistèrent à 8000 rebelles, et qu'après en avoir tué 122 et blessé plus de 300, ils ne se replièrent que parce que les cartouches leur manquèrent. On sait enfin qu'envoyés à Notre-Dame-du-Puy, ces volontaires n'y furent pas moins un modèle de discipline qu'ils en ont été un de bravoure partout; et récemment à Saumur, d'où leur bataillon n'a évacué que le dernier et en conservant toujours le plus bel ordre de retraite possible. (*Note du Mémoire.*)

côté droit dans l'Assemblée constituante étaient aristocrates dans la Législative, comme ceux qui étaient aristocrates dans la Législative sont entrés dans la Plaine de la Convention nationale. Là se trouvent les contre-révolutionnaires, les défenseurs du tyran, tous ceux en un mot que Dumouriez démasqué honore de son suffrage.

Sur la Montagne au contraire est cette saine et courageuse partie de législateurs, que les amis de la République et de la liberté ont toujours eu la satisfaction de voir en faire triompher la cause malgré la rage des aristocrates et l'intrigue des modérés qui ne sont que des contre-révolutionnaires déguisés.

Désespérés de n'avoir pu sous aucune des trois assemblées amener la majorité à leurs funestes opinions, quelle a été leur marche pour tâcher d'arriver au même but dans les départemens? Voici celle que je leur ai constamment vu tenir dans le département de Maine-et-Loire, et particulièrement à Angers.

J'y ai vu arriver ces infidèles mandataires d'un peuple qu'ils voulaient égarer, n'ayant pu trafiquer de ses droits; ceux qui, députés à l'Assemblée constituante, avaient écrit aux autorités constituées, que la monarchie était l'unique forme de gouvernement qui convînt aux Français, la seule à laquelle ils fussent attachés, et de laquelle ils ne se départiraient jamais (1).

J'ai vu, dis-je, ces hommes s'occuper sans relâche à Angers des moyens d'entraîner dans leur opinion tous ceux en qui ils croyaient reconnaître quelque ascendant

(1) Cette manière de penser à cette époque ne peut ni ne doit être imputée à crime jusqu'à celle où la grandeur des dangers auxquels cette erreur, contractée par l'habitude et nourrie par les préjugés, s'est montrée à nos yeux dans toute son immensité, et nous a déterminés, en considération de

sur l'esprit des citoyens, que le soin de leurs affaires éloigne de toute médiation politique. Quel a été le résultat de cette coalition? La consistance de la faction par l'envahissement de toutes les places, la cumulation de tous les pouvoirs, en sorte qu'une centaine d'individus privilégiés, à l'exclusion des patriotes, se répartissaient successivement toutes les places qu'ils se conféraient entre eux-mêmes, passant ainsi successivement des fonctions législatives aux fonctions administratives, judiciaires ou municipales. Investis, par ces manœuvres, de tous les pouvoirs et de toutes les autorités, ils ne se bornèrent pas à profiter de cette circonstance pour ralentir la marche de la constitution à la faveur des pouvoirs dont elle les avait investis, ils cherchèrent à la rendre odieuse par l'abus et le mauvais usage qu'ils se permirent d'en faire, afin que tout en profitant de cette licence pour satisfaire leurs passions viles, ces mêmes abus, comparés à ceux du fisc ou de l'arbitraire de l'ancien régime, nous forçât à regretter jusqu'à nos chaînes.

Mais cette ruse n'eut encore aucun succès. Eclairé par les républicains qui présidaient les sociétés populaires, partout le peuple évita le piége grossier de confondre l'abus de l'homme en place avec l'utilité de la place remplie par un autre homme; partout le peuple attendit qu'une nomination plus heureuse le dédommageât, ou qu'une responsabilité plus positive le vengeât.

Il ne resta donc à ces hommes pervers d'autre es-

ses funestes conséquences, à prononcer la peine de mort contre quiconque tenterait de la reproduire. Il est donc aussi coupable celui qui la retrace sous des couleurs séduisantes, que celui qui, convaincu de l'effet d'un poison qu'il aurait composé lui-même, nous le présenterait comme un breuvage salutaire. (*Note du Mémoire.*)

poir que de s'introduire dans ces sociétés pour en altérer insensiblement les principes, et pour cette fois ils réussirent complètement, car on peut envisager l'époque de l'intrusion des modérés ou de leurs agens (tels qu'un Mailocheau à Angers) dans les sociétés populaires, comme l'anéantissement, la destruction de ces sociétés populaires, d'où s'exclurent sans retour les vrais patriotes quand ils eurent reconnu, trop tard, que ces modérés qu'ils avaient reçus sous le masque du patriotisme, après avoir d'abord fait dégénérer cette école primitive des républicains en un entrepôt d'intrigans, étaient si rapidement parvenus à en faire un conciliabule de conspirateurs, où l'on osait ouvertement provoquer l'avilissement de la Convention nationale pour laquelle le peuple conservera toujours, malgré les agitateurs et les traîtres, autant d'amour que de confiance.

Pour donner à la Convention une idée de la véracité ou de l'honnêteté des moyens que les modérés ou leurs agens mettent en œuvre dans cette ville pour y corrompre l'esprit public, je suis forcé de la faire descendre aux détails d'un fait dont j'ai eu la douleur d'être témoin.

Dès le mois de mai dernier on avait proposé à la société populaire d'Angers une adresse à la Convention, pour l'inviter à faire cesser les divisions qui la déchiraient, et à s'occuper de la constitution.

Cette demande en elle-même n'avait rien que de raisonnable, si l'on se fût borné à rédiger la pétition dans le style énergique, mais sage, qui caractérise des hommes libres, dont les sentimens sont suggérés par l'amour du bien public et de la vérité; mais cette pétition sortait d'une source trop impure pour qu'il fût

possible qu'elle n'eût pas contracté des vices dans les canaux où elle avait passé; ce n'était plus en effet qu'une diatribe violente propre à aliéner, à l'égard de la ville d'Angers, les dispositions fraternelles des plus ardens républicains de la Convention et de la commune de Paris, contre lesquels cette diatribe lançait les traits empoisonnés de la plus noire calomnie. Cependant les intrigues de Mailocheau ne purent empêcher l'arrêté que cette adresse serait présentée aux sections pour être signée. Elle le fut en effet, ainsi que par les citoyens réfugiés à Angers, mais qui, malgré les vives instances qui leur furent faites, ne la signèrent qu'en motivant leur adhésion. Enfin elle fut portée à la Convention par deux commissaires dont l'un (Despujols) bon citoyen, gémit sans doute de la démarche qu'on exigeait de lui, mais dont Courandin, son collègue, dut naturellement se féliciter, s'il est permis d'en juger par la bonne foi qu'il mit à son retour dans le récit de l'accueil qu'il prétendit avoir reçu, comme orateur, devant les représentans de la nation.

Du département où il était descendu, il traversa la ville au milieu des membres du corps administratif pour se rendre à la maison commune accompagné du peuple. Je m'y joins avec empressement dans l'espoir d'apprendre quelques bonnes nouvelles. Voici celles dont il nous fait part après être monté sur une table.

Ce n'est qu'avec les plus grandes difficultés que nous sommes parvenus à être admis à la barre de la Convention, où l'adresse de nos concitoyens a été couverte de huées par des tribunes insolentes. A peine sortis de la Convention nos jours ont couru le plus grand danger; malgré le renfort qu'avait obtenu le commandant du poste du Pont-Tournant, où nous nous étions réfu-

giés, le peuple eût indubitablement forcé cet asile, sans la présence d'un officier municipal et d'un Montagnard qui calmèrent sa fureur, nous prirent sous le bras et nous procurèrent la facilité de nous rendre à l'hôtel où nous étions logés et où nous n'attendîmes pas qu'on nous réitérât le conseil de prendre la fuite. Courandin ajouta que tous les honnêtes gens gémissaient à Paris sur le sort des braves députés du côté droit ou de la Plaine comme ennemis de toute constitution; qu'enfin la voix de ceux qui voulaient rétablir le règne des lois était sans cesse étouffée par des tribunes malveillantes, soudoyées par la commune de Paris, coalisée avec la Montagne pour alimenter le trouble, perpétuer l'anarchie, consommer le crime, etc. L'orateur termina sa fastidieuse déclamation par la lecture de deux actes, l'un signé seulement du citoyen Lepeau et de trois autres députés, qui déclarent en substance que « la Convention n'étant plus libre, ils ne « prennent aucune part aux décrets rendus depuis le « 31 mai, non plus qu'à ceux qui pourraient l'être par « la suite. »

Qu'on juge de l'impression qu'un semblable rapport, amplement commenté par ceux des administrateurs qui font partie de la faction de la Vendée, dut naturellement produire sur l'esprit d'un peuple qu'ils ne négligent aucune occasion d'égarer chaque jour! on ne peut se dissimuler qu'il faut attribuer une partie des malheurs que nous avons éprouvés à cette manière insidieuse et cruelle de les préparer. Il fut ensuite verbalement arrêté que ce rapport, ainsi que les protestations des quatre députés, seraient imprimés et distribués aux sections, afin d'aviser aux moyens à prendre.

Mais deux jours après, c'est-à-dire le 12 juin, arri-

vent en déroute à Angers les débris de l'armée de Saumur. Alors le corps administratif rappelle les troupes, tant celles qui étaient au Pont de Cé que celles placées sur la rive droite de la Loire, depuis Varade jusqu'à Angers. Quoique je m'interdise toute réflexion sur ce qu'avait d'impolitique ce rappel, qui levait tout obstacle aux brigands pour passer le fleuve, en les laissant ainsi en possession de la rive gauche depuis Saint-Florent jusqu'à Rochefort, je ne puis me refuser à celles que fait naître la publication de la résolution des corps administratifs d'évacuer Angers, et de se replier sur Laval, parce que la préférence donnée à ce dernier endroit sur La Flèche, d'où les troupes auraient facilement pu joindre celles qui étaient à Baugé et à Tours, décèle un dessein formel d'obstacler cette jonction, que notre position rendait si importante à accélérer, sans parler de la douleur que cette résolution causait à tous les bons citoyens ainsi qu'aux volontaires de la garde nationale d'Angers; aux uns, en les obligeant d'abandonner leurs femmes, leurs enfans et leurs propriétés; aux autres, en leur dérobant la gloire de combattre un ennemi qu'ils brûlaient de joindre, comme le témoigne bien leur empressement de se rendre à Tours pour s'y joindre à l'armée qui s'y organisait, tandis que les membres du corps administratif restaient paisiblement épars à Château-Gonthier et à Laval. Les patriotes, qu'alarmait une conduite si surprenante, ont remarqué que dans cette route, qui leur a paru préméditée, le corps administratif avait eu la précaution de se faire suivre par les partisans (1)

(1) C'est sûrement faire autant de grâce à Bonneau qu'aux Fouceault et à Perrin, de ne les qualifier que de partisans des contre-révolutionnaires,

des contre-révolutionnaires qui étaient dans les prisons, et qu'ils ont laissé dans la ville les ci-devant nobles avec leurs femmes, ainsi que les prêtres réfractaires qui y étaient en arrestation.

On ne saurait disconvenir que les obstacles perpétuellement apportés par les corps administratifs aux succès ou à la réunion de nos armées, que cette indulgence, disons mieux, cette protection caractérisée qu'on le voit sans cesse accorder aux fauteurs des rebelles, n'ait considérablemement contribué à leurs succès et à nos revers; mais ce qui ne saurait manquer de fixer l'attention de la Convention en excitant sa surprise, c'est l'affectation de ce département à garder, depuis le 13 du même mois, un silence perfide sur tous les attentats à la liberté commis jusqu'alors dans ce département, dont les membres étaient au moins les témoins, s'ils n'en étaient pas les complices; car je dois affirmer que dans l'exercice de mes fonctions subordonnées, j'ai plus d'une fois eu la douleur de reconnaître que l'amour de la patrie n'était pas la vertu caractéristique de ces fonctionnaires.

puisqu'il est certain que ce sont eux qui leur ont livré Chalonnes, et cependant ce sont ces traîtres à qui le corps administratif commence par rendre la liberté! Quant aux nobles et aux prêtres auxquels il a cru ne devoir la rendre qu'indirectement en les laissant maîtres d'une ville qu'il abandonnait, je ne parlerai pas de leur empressement patriotique à faire chanter un *Te Deum* après avoir eu la précaution chrétienne de faire purifier leur église, mais je dirai que l'un d'eux a été nommé maire, et que l'autre, pour prix de son attention à se décorer du cordon rouge qu'il avait caché, a été réintégré dans le commandement militaire dont son incivisme l'avait privé. Quant à l'émigré La Brosse, à l'égard duquel on n'attribue l'indulgence du corps administratif, qu'à la circonstance que sa femme demeurait dans la maison de l'actif Mailocheau, ce La Brosse n'en a marqué sa reconnaissance qu'en portant ses services chez les contre-révolutionnaires où il est maintenant employé. (*Note du Mémoire.*)

Je regrette que les circonstances malheureuses m'aient empêché d'obtenir de mes citoyens le sceau nécessaire pour imprimer à mes assertions le caractère et la force dont l'authenticité et la vérité les rendent d'ailleurs susceptibles; mais je crois devoir les terminer par une qui est plus consolante, c'est l'unité des bons principes dont la commune de Chalonnes ne s'est jamais écartée au milieu des erreurs dont elle était environnée et dont j'ai eu le bonheur de concourir à la préserver, et cette persévérance, dans les circonstances les plus orageuses, est un garant que cette commune demeurera inviolablement attachée à ses principes. J'ajoute qu'il y a également beaucoup de bons citoyens à Angers, ainsi que dans tout le département, auxquels il ne manque que d'être un peu mieux éclairés et beaucoup mieux administrés, d'où l'on peut conclure avec certitude que la très grande majorité de ce département sera toujours composée de patriotes.

Reste à examiner quelles sont les mesures les plus promptes et les plus efficaces pour les délivrer des maux dont ils sont les victimes. Mais avant cet examen, il n'est pas indifférent de jeter un coup-d'œil sur les sources de ces maux qu'il s'agit en même temps de tarir.

Il est incontestable que les succès des brigands et nos revers dérivent de trois causes :

De l'incivisme de la plupart des administrations;

De l'indiscipline que l'aristocratie a introduite dans nos temples;

Et du défaut de concert entre les commissaires de la Convention, les commandans des corps militaires et les membres des corps administratifs.

La première mesure à prendre doit donc être la sus-

pension de tous les corps administratifs qui environnent les pays au pouvoir des rebelles, les autres étant suspendus par le fait. Il est superflu d'insister sur le danger qu'il y aurait de confier à ces corps gangrénés la convocation des assemblées primaires qui vont se tenir. Jamais ceux qui préparèrent nos premiers revers par la prise de notre pièce d'artillerie, qui rendirent une seconde fois nos munitions et nos troupes la proie des contre-révolutionnaires, qui obstaclèrent la réunion de nos armées, et semblèrent n'évacuer un séjour qui n'était point menacé que pour y appeler les brigands au secours des coupables qu'ils y laissaient à la disposition de leurs libérateurs, jamais enfin les auteurs de l'adresse liberticide qui tendait à compromettre les habitans qu'ils administrent, s'occuperont-ils franchement de presser l'acceptation de l'œuvre qui fait leur désespoir et qui ne droit le jour qu'à la mort de la faction dont ils sont membres? Leur confier l'arme avec laquelle nous venons de l'exterminer serait la tourner contre nous-mêmes. Quant aux pays occupés par les rebelles, ils n'auront besoin d'une administration qu'au moment où nos armées victorieuses les auront remises au pouvoir des patriotes; encore pendant quelque temps leurs fonctions se réduiront-elles à connaître l'étendue des maux que les incursions et le séjour des rebelles y auront occasionés et à s'occuper des moyens d'y remédier. On imagine bien qu'au commencement la perception des impôts sera lente, et qu'il faudra même délivrer quelques secours aux particuliers dont les propriétés auront été dévastées; on conçoit aussi combien il importera de découvrir les complices des rebelles dont la présence pourrait redevenir si nuisible à la tranquillité publique, et l'on sent combien il serait

imprudent de s'en remettre aux fonctionnaires actuellement en exercice de tous ces soins, qui ne peuvent être confiés qu'à des hommes dont le républicanisme soit plus connu par des faits que par des discours. En attendant, un petit nombre de commissaires bien choisis pourraient provisoirement remplir utilement les fonctions de directoires de districts.

Il en devrait être de même à l'égard des communes où il n'est pas moins essentiel de ne laisser ou de ne mettre en place que des hommes dont les principes républicains fussent aussi parfaitement connus des commissaires de district; car toute autre mesure qui laisserait les pouvoirs en des mains suspectes, ou même douteuses, exposerait le pays à de nouveaux troubles, sitôt que nos armées libératrices l'auraient quitté.

Quant au département, il est urgent de trouver un moyen de l'organiser. Cette autorité est nécessaire sous tous les rapports.

Relativement à ceux qui ont trait à son utilité pour le succès de nos armes et le ralliement des citoyens, je pense qu'on pourrait lui substituer avantageusement quant à présent douze bons citoyens choisis, soit parmi ceux qui le composent actuellement, soit ailleurs.

Par là, les commissaires de la Convention nationale, ceux du pouvoir exécutif, et les généraux, donneraient désormais à leurs opérations cet ensemble et cette célérité d'où dépendent si souvent les succès. Bientôt les traîtres qui se glissent dans nos armées en disparaîtraient (1), et tant d'avantages réunis présenteraient

(1) Il y a une réforme très urgente à faire; je connais nombre d'individus aristocrates qui, pour se soustraire au service militaire, se sont fait nommer conducteurs des approvisionnements des armées, gendarmes d'ordonnance,

encore un objet d'économie pour le trésor public, puisque les dépenses modérées qu'exigerait ce mode utile, ne sauraient entrer en comparaison avec celles énormes qu'entraîne l'entretien actuel des corps administratifs, toute vicieuse que soit leur organisation.

Alors ne se renouvelleront plus au sein des armées ces disettes de subsistances et de munitions, au moment où la fatigue ou les dangers les rendaient plus cruelles ou plus funestes, tantôt en décourageant le soldat, tantôt en le privant de la gloire et des succès que lui promettait son ardeur.

Alors cesseront enfin ces reproches d'une indiscipline, dont la cause ne réside que dans le grand nombre de malveillans que l'aristocratie a introduits dans nos armées.

Je crois ne pouvoir mieux terminer ces réflexions que par celle que suggère le désir si naturel que partagent tous nos républicains, celui de voir défendre indistinctement la cause de la liberté et de l'égalité.

Mérite-t-il de jouir des bienfaits de l'une et de l'autre, est-il digne de porter le nom de Français celui qui, pouvant acquitter de sa personne cette dette sacrée, commet à un bras mercenaire la gloire de défendre une si belle cause? Je n'examine point ici si le cupide égoïste, si l'avare propriétaire, ne s'occupe pas plutôt, dans le choix des hommes par qui il se fait remplacer, de celui qu'il croit le plus disposé à ménager ses déboursés, que de celui qui serait le plus propre à servir sa patrie; mais je remarque que chez les Romains, qui comme nous étaient soldats nés de la patrie, jamais,

commis, etc., etc., et que les corps administratifs ont nommés à ces places sans exiger la représentation de leurs certificats de civisme. (*Note du Mémoire.*)

surtout lorsqu'ils furent sous notre heureuse forme de gouvernement, un citoyen que son âge, ses infirmités ou l'exercice des fonctions publiques ne privaient pas du bonheur de servir personnellement sa patrie, ne se déroba à cette gloire, sans pour cela se refuser celle de lui procurer d'autres défenseurs que leur peu de fortune privaient de cet avantage, quand la sienne lui permettait de les équiper, et de les entretenir. Aussi la victoire accompagna-t-elle toujours un tel peuple, tant qu'il ne se laissa pas diviser par les factions.

Sans doute que les Français seront un jour animés de cet esprit public, mais il serait déraisonnable d'exiger aujourd'hui des progrès si rapides. Bornons nous à prendre des mesures qui forcent le propriétaire, le riche, l'égoiste, à servir personnellement; ne leur permettons plus de faire languir le commerce et les arts qu'ils se vantent pourtant de soutenir, en arrachant le cultivateur de sa charrue et de sa chaumière, l'artisan de son atelier et de sa famille, pour le remplacer dans les dangers, tandis qu'au sein du luxe et de la mollesse, il étale ce faste insolent dont le seul Gorsas ose lui faire un mérite et qui forme un contraste si frappant avec la calamité publique qu'il aggrave par le surhaussement que sa sensualité apporte encore au prix de certains comestibles, qui, par là, ne peuvent plus être à l'usage de l'indigent à qui ils n'en sont pas moins nécessaires. Faisons-en des patriotes malgré eux en interdisant les remplacemens et en mettant en réquisition permanente les oisifs dangereux dont pullulent nos villes.

Après les avoir délivrées de tous ces êtres à charge à la société qu'ils ne servaient point, une dernière mesure sera de purger les pays occupés par les rebelles de tous les individus dangereux qui pourraient entre-

prendre de la replonger dans les malheurs dont nous l'aurions délivrée.

Pour y parvenir, il faudra laisser derrière l'armée tous les fanatiques, tous les modérés, tous les aristocrates, et même les bestiaux et les subsistances, parce que dans le cas ou les rebelles nous repousseraient nous les priverions de leurs besoins en nous ménageant ainsi les nôtres, tandis que le Poitou, Manges et le pays voisin, où les grains sont à profusion, nous ouvriraient une nouvelle source d'abondance : depuis deux ans les rebelles y mettent leurs récoltes en réserve; il y en a même beaucoup en gerbes. Si cette mesure eut été prise la première fois que nos armées sont entrées dans ces contrées, les départemens voisins ne manqueraient pas de subsistances, les rebelles en auraient été privés, et cette seule circonstance n'eût pas contribué pour peu à les réduire.

Mais si, par ces mesures, par celles surtout que la sagesse de la Convention lui suggèrera, nous parvenons indubitablement à détruire cette horde de brigands, n'en sera-t-il aucune à prendre contre ces corps administratifs qui se sont ligués avec eux pour essayer de résister à la seule autorité qui pût sauver la chose publique, pour tenter même de la détruire? espèrent ils se soustraire au glaive des lois? se flattent-ils d'échapper au châtiment dû à des traîtres, ceux qui ont fourni tant de preuves de leur coalition avec les contre-révolutionnaires; ceux-là qui pour désorganiser la république, pour ramener toute la tyrannie de l'ancien régime, armèrent le Français égaré par l'erreur et le fanatisme contre le Français guidé par la raison et l'humanité, mais toujours son frère; ceux-là qui firent égorger l'un par l'autre? il ne se dissimulèrent pas leur

crime à eux-mêmes, ces membres pervers et homicides des corps admininistratifs; mais, héritiers de l'ambition des parlemens, ils se laissèrent également aveugler par elle; ils voulurent imiter la marche tortueuse de ce corps monstrueux dans les combats qu'il livrait au tyran couronné avec lequel il disputait de crime et de cruauté, combat dont l'évènement était toujours un nouveau revers pour le peuple. Eh bien! le même sort, le même mépris les attend; elle est achevée cette constitution, objet de leur désespoir; elle touche au moment d'être adoptée par ce peuple immense qui a chargé ses représentans de la lui donner, et loin que l'absence de quelques mandataires infidèles puisse être un prétexte d'en suspendre l'exécution, cette heureuse absence des ennemis de notre constitution en est le plus certain augure, et elle va recevoir sa dernière sanction du véritable souverain de qui seule alors elle sera émanée. C'est une vérité dont va nous convaincre le résultat des assemblées primaires qui ne laissent aux membres corrompus des corps admistratifs que la honte d'avoir inutilement tenté d'entraver l'œuvre de notre liberté et la crainte du châtiment dont les ont rendus trop dignes ces manœuvres perfides et funestes si souvent employées de leur part dans le cruel espoir de nous priver du fruit de tant de soins et de tant de sacrifices.

J.-Ant. Vial.

RAPPORTS DE POLICE

SUR LES

FEMMES GALANTES

DE PARIS.

1759-60.

[Nous pourrions intituler les *Rapports* que nous imprimons ici *Histoire amoureuse des Gaules au XVIIIe siècle.* La cour et la ville y figurent. Quant au clergé, nous avons déjà eu occasion de dire qu'il était l'objet d'une surveillance spéciale et de rapports particuliers (Voir 1ere série, T. III - p. 153), dont la collection fort incomplète, trouvée à la Bas, tille, a paru sous le titre de *la Chasteté du Clergé dévoilée.* Nous connaissons deux collections de rapports de la nature de ceux que nous allons transcrire : l'une fait partie de la Bibliothèque de la ville de Paris ; l'autre de la Bibliothèque particulière de M. Bouilly. C'est de cette dernière que nous avons extrait les notes qu'on va lire. Nous ne nous recrierons point contre l'immoralité du temps qui pouvait fournir matière à de pareils récits : peut-être qu'en soulevant complètement le rideau du nôtre on serait témoin de bien des scènes du même genre. Mais nous croyons que la publication de ces documens administratifs servira à bien faire apprécier l'administration qui prenait le soin de les recueillir et entretenait des agens pour fournir pareille pâture à la curiosité lubrique des gouvernans.

RAPPORTS

DU SIEUR MARAIS, INSPECTEUR.

1759.

— M. l'ambassadeur d'Espagne a madame Carlin. On assure qu'il en est épris au point qu'elle lui fait faire tout ce qu'elle veut; ceux qui veulent des grâces s'adressent à elle.

— M. le prince de Conti vient d'avoir la petite fille d'un marchand dont on n'a pas pu savoir le nom : on la dit belle comme l'amour. Elle avait déjà un amoureux que le père ne savait pas; il l'a donnée pour neuve au prince. Ce jour-là le jeune homme allait monter à une fenêtre par laquelle il avait coutume d'entrer. Il a entendu arrêter un carrosse à deux pas. Il a soupçonné sa maîtresse, et comme la nuit était noire, il s'est caché pour voir ce qui se passerait. Il a vu que le sieur Bazini, vieux laquais du prince, a frappé et a emmené la petite fille coucher au Temple; elle n'en est sortie qu'à huit heures du matin. C'est le médecin du jeune homme qui a raconté l'histoire: comme celui-ci était malade de chagrin, il lui a tout confié.

— La femme de M. Denis, qui est aux Femmes, s'est sauvée en Angleterre. On assure que c'est M. le prince de Conti qui l'a d'abord débauchée, et qui lui a donné de l'argent pour partir.

— L'Américain nommé M. de Baudremont, qui vit avec mademoiselle Saron, l'avait quittée par jalousie d'avoir appris que Grandier, le tapissier, l'avait. Il a été chez mademoiselle Tacite pour s'arranger avec elle. Mademoiselle Saron l'a su et a été à minuit chez ma-

demoiselle Tacite, l'a traitée indignement et a fait marcher l'Américain devant elle. Il s'est laissé mener comme un mouton.

—On dit que madame Vestris est furieuse du début de mademoiselle Sainval la cadette, et qu'elle fait tourner la tête à M. le duc de Duras, avec qui elle vit, pour qu'elle ne soit pas reçue.

—M. Boutin, fils du fermier-général, est réconcilié avec mademoiselle Saron. Il y va plus que jamais. Elle dit qu'elle ne craint pas le père parce qu'elle est protégée par M. le procureur-général qui lui en imposerait et qu'il lui a assez d'obligations pour lui rendre ce service.

—Mademoiselle Dumonsy a donné une galanterie à celui avec qui elle vivait, et il l'a quittée.—Elle l'a ensuite donnée à M. de Préfontaine. M. le marquis de Romey l'a prise pour maîtresse, et l'a menée à la campagne avec M. de Saint-Contest et mademoiselle Montansier, et elle la lui a aussi donnée. M. de Saint-Contest qui l'a trouvée jolie y a été aussi attrapé, et l'a donnée le même jour à mademoiselle Montansier, sa maîtresse. Quand ils se sont tous aperçus de l'aventure, les deux femmes se sont battues. M. de Romey a été plus affligé que les autres parce qu'il n'avait pris cette fille que pour se guérir du chagrin qu'il avait de la mort de sa maîtresse.

—Madame Mars vient d'avoir un jeune Anglais qui loge rue Jacob. Il lui donne cinquante louis par mois, mais il est le sixième qu'elle a en même temps.

—M. le marquis de Fleury ne se gêne plus avec mademoiselle Pélin. Il la menait encore hier sur le poing à la Comédie-Française, et au boulevard il fait suivre

sa voiture par la sienne. Elle a cependant toujours M. le prince de Conti pour ami.

— M. le prince de Soubise vient de faire un arrangement avec mademoiselle Audinot : au lieu de trois mille livres par mois qu'il lui donnait, il lui donne douze cents livres pour ses menus plaisirs, et douze cents à sa mère pour la dépense de la maison et toutes ses provisions. Il a fait le même marché avec la petite Dervieu. Il n'y a que mesdemoiselles Costé et Guimard à qui il donne les trois mille livres.

— Mademoiselle Duthé a pris M. Armes, de Bordeaux, qu'elle associe avec les autres qu'elle a. Il n'a fait que remplacer Colin, le boucher, qui vient de faire banqueroute.

— Mademoiselle Fleury se dit enceinte des œuvres de M. de Nassau; elle en a, à ce qu'on dit, un autre qui lui donne beaucoup.

— Lany, l'ancien maître des ballets de l'Opéra, a acheté une maison de campagne et l'a mise sur la tête de l'enfant de mademoiselle La Chassaigne, danseuse à l'Opéra, qui vit avec M. de La Briche. Il donne dix louis par mois; M. de La Briche lui en donne quarante. Elle vient d'avoir en passant M. le duc de Fronsac.

— M. le comte d'Husson fait venir mademoiselle Grandville chez lui en cachette quand sa femme n'y est pas.

— On assure que M. de Saint-Contest vient de placer quatre-vingt mille livres sur la tête de mademoiselle Montansier; cela n'empêche pas qu'elle ne soit toujours folle de Fleury le comédien, qu'elle a dans sa troupe, et qu'elle espère épouser à la mort de M. de Saint-Contest qui est poitrinaire, mais dont elle a le plus grand soin.

— M. Grou est parti. Mesdemoiselles Grandville, Saron et Marquise ont été le conduire jusqu'à Compiègne. Il a donné à Grandville, la veille de son départ, un carrosse de cinq mille livres, et tout ce qu'il a pu trouver à crédit. M. de Guer attendait ce moment avec grande impatience parce qu'il est fort amoureux d'elle. Mais ils ne sont pas d'accord parce qu'elle lui demande beaucoup, et qu'il n'est pas riche et marié.

— La Gourdan a envoyé à huit heures du soir la demoiselle Martin chez M. le comte du Barry qui l'a présentée à M. le maréchal de Richelieu, et il les a laissés ensemble dans sa chambre. M. du Barry lui a dit: Toutes les fois que vous aurez besoin de cinquante louis, vous pouvez les envoyer prendre chez moi ou chez M. le maréchal. M. le maréchal lui a promis d'aller lui rendre des visites fréquentes.

— Mademoiselle Saron a donné un souper à plusieurs personnes, mesdemoiselles Grandville et Laforêt y étaient. Il y avait aussi l'Américain, M. de Baudremont, qui vit avec elle. A minuit elle a fait passer tout le monde de sa chambre à coucher dans le salon, en disant qu'elle avait affaire un moment dans sa chambre. C'était M. Joly de Fleury, procureur-général, qui venait passer un moment avec elle. En revenant, elle a dit en confidence à son amant que c'était M. de Fleury qui était venu pour des affaires de la dernière conséquence. L'amant a été enchanté qu'elle fût liée pour affaires avec un homme comme M. de Fleury.

— M. le prince d'Hénin s'est raccommodé avec sa femme et a été trois jours sans voir mademoiselle Arnould; mais il n'y a pas tenu et il y est retourné. Il a repris son même train, et sa femme avec M. le chevalier de Coigny.

—M. le prince de Conti a pris, depuis peu de jours, mademoiselle Adrienne, de l'Opéra; il la convoitait depuis qu'elle était chez Audinot. Il la garde dans son petit sérail. On assure qu'il en a vingt à présent.

—Il n'y a rien eu au bal d'intéressant que la fricassée dansée plusieurs fois par MM. de La Rivière et de La Roche pour madame la duchesse de Chartres et sa cour.

—M. le marquis de Genlis vient de donner à mademoiselle Duthé pour vingt mille livres de diamans, et tous les jours il la comble de bien.

—Milord d'Aigremont a enlevé mademoiselle Duthé à M. de Genlis. On assure qu'il lui a donné mille louis, et qu'il lui donne six mille livres par mois. Il ne la quitte plus et il lui donne la main partout. Il lui a promis de lui faire dix mille livres de rente si elle veut voyager avec lui.

—On conte dans Paris une histoire arrivée au comte Matowski. Il était couché avec mademoiselle Duthé : le duc de Durfort est arrivé. Matowski a été obligé de s'enfuir. Le duc l'a poursuivi jusque dans la rue. Il était en chemise; le guet l'a rencontré. Il a fallu qu'il se fasse connaître, et on l'a conduit chez lui.

—M. de Bougainville a couché avec mademoiselle Mirey. Il l'avait déjà eue avant d'aller aux Indes. Elle l'a repris pour son *ami de cœur*, c'est-à-dire payant, car il donne beaucoup. Elle a encore d'Auberval, ce qui lui occasionne quelquefois de grandes disputes avec mademoiselle Dubois qui ne voudrait point de partage, et c'est celle-ci qui paie le plus. Mademoiselle Dubois et mademoiselle Siane l'ont meublé. Mademoiselle Mirey n'est pas généreuse : aussi n'a-t-elle que les jours que les autres sont prises.

— L'amoureux de mademoiselle Grandville est M. de Joinville, maître des requêtes. Il lui a donné un carrosse à l'anglaise, et beaucoup d'argent. Elle a toujours M. de Caire; elle le fait même coucher dans son boudoir, quand M. de Joinville couche avec elle.

— Vendredi à six heures du matin M. de Joinville alla chez elle. Elle avait découché et les avait trompés tous, car M. de Caire était dans son lit à l'attendre et la croyait chez M. de Joinville; on lui a dit qu'on avait perdu la clef, il a fait un train terrible.

— Il y a quelques jours que Grandville soupait chez Saron avec M. de Caire et un marchand de chevaux. Ils ont pris querelle au jeu et Grandville a eu un coup de canne au travers du visage. Elle a jeté les flambeaux à la tête de ces hommes, et tout le Palais-Royal a retenti de leurs cris. Elle s'est fait saigner, et on a fait accroire à M. de Joinville qu'elle avait versé en voiture.

—Mademoiselle Allard s'est faite peindre en miniature, moitié nue, par Lenoir; elle veut donner ce portrait à M. le chevalier de Luxembourg, pour ranimer un peu ses feux qui commencent à s'éteindre; mais le peintre la dédommage.

— M. de Livry, mousquetaire, a donné ces jours-ci, un grand souper à mesdemoiselles Marquise, Bourgeois, Saron, Gourville et deux de ses camarades : le chevalier Boniface y était. Ils avaient la musique des Gardes-Françaises. Le sieur Grimblot et un clerc de notaire, qui sont amans de deux de ces filles, se sont avisés d'aller chez M. de Livry et y ont fait une scène qui a interrompu toute la fête. On a fait sortir ces filles pour calmer leurs amans, mais on n'a pas ménagé le clerc de notaire, et on l'a mis à la porte; il donne cependant à sa maîtresse quarante louis par mois et un carrosse.

— M. Tombeuf, officier aux gardes, vit depuis longtemps avec mademoiselle Crémille. Il a eu envie de madame Mars, a été chez elle, lui a donné une robe et une boîte d'or; mademoiselle Crémille l'a su, a été à la porte de madame Mars attendre dans un fiacre M. Tombeuf, et quand il est arrivé, elle lui a donné une paire de soufflets. Il a été tout étourdi. Il était quatre heures après midi; tout le monde s'est assemblé. Il l'a fait monter de force dans sa voiture et l'a remmenée chez elle où ils ont eu une scène. Il a promis qu'il n'irait plus chez madame Mars; mais elle a exigé qu'il lui en fît une promesse par écrit, ce qu'il a fait. Elle l'a envoyée à madame Mars qui s'en est divertie. Il fait tout ce qu'il peut pour la ravoir.

— Le chevalier Tournar, Anglais, qui vit avec madame Beaulieu, soupait avec elle chez les dames de Vasse, entretenues aussi par des Anglais. Il leur dit qu'elles étaient bien heureuses que les Anglais vinssent à Paris, parce que les p..... de Paris mourraient de faim avec les Français. Madame de Beaulieu répondit que si les Français ne payaient pas bien, du moins ils étaient polis avec leurs maîtresses. Le chevalier Tournar s'est levé et lui a donné un soufflet : elle a dissimulé jusqu'à ce qu'elle ait été revenue chez elle avec lui : alors elle a pris les pincettes, l'a traité comme un polisson et l'a mis à la porte. Il lui a écrit le lendemain pour se reconcilier, mais elle ne lui a permis de revenir qu'à condition qu'il lui donnerait cinquante louis. Il les lui a portés.

— Mademoiselle Baize vivait avec M. de Lavandèz. Elle a été à la Comédie Italienne ; il lui a pris un caprice pour Clairval; elle s'en est allée sans façon coucher chez lui.

— On joue tous les jours le 30 et 40 chez madame Lacour. M. de La Sablière y a passé trois jours et trois nuits à jouer, et il a fini par gagner quatre cents louis.

— M. de Genlis était au Wauxhal avec mademoiselle Duthé. Sa femme y était aussi; mais il ne s'en est pas plus gêné. Il la lui a même montrée, et elle l'a trouvée fort jolie. Elle ne fait pas semblant de savoir que c'est la maîtresse de son mari.

— Madame Pitrot a M. de Baudremont, Américain, qui lui donne assez; il se plaint même qu'elle fait beaucoup trop de dépense. Elle a de plus M. de Bouzonville, mousquetaire, et un nommé Munier qui a servi aux Iles. Malgré cela, elle prétend être la femme de Paris la plus sage.

— Hier madame de Genlis était à Longchamp dans un carrosse à six chevaux, et la demoiselle Duthé, la maîtresse de son mari, arrivait derrière elle avec une voiture à l'anglaise et un attelage de six chevaux bien élégans et bien pomponnés, avec une livrée rouge, galonnée en argent. C'était la plus élégante.

— M. le baron d'Espagnac, qui vit avec mademoiselle Niel, de l'Opéra, l'a chez lui à la Place Victoire. Il lui a fait faire même un théâtre dans son appartement pour avoir le plaisir de la voir danser chez lui ; il en est fort amoureux.

— Il y a quelques jours que M. de Bezons et M. de Vertamy ont été demander à dîner à M. Grou. C'était pour y voir deux gens d'affaires qui devaient leur prêter de l'argent. Ces hommes sont arrivés, mais n'avaient pas la somme. On assure qu'il ont été battus d'importance.

— Mademoiselle Arnould a donné, il y a deux jours, un grand souper à M. le duc de Chartres et à toute sa

cour. Ils en sont sortis tous ivres. M. le prince de Poix l'était au point qu'on lui avait persuadé que mademoiselle Arnould était amoureuse de lui, et il voulait se battre avec les autres. A quatre heures du matin, ils étaient encore dans les rues de Fontainebleau.

— On assure que l'ambassadeur de Venise vient de faire huit mille livres de rentes au petit Fleury, comédien de la troupe de Montansier, et malgré cela il lui donne trente louis par mois.

— L'ambassadeur de Venise vient de donner au petit Fleury un cabriolet avec un cheval pour venir plus souvent à Paris. Il l'entretient comme une jolie femme.

—Madame Vestris, de la Comédie-Française, vit avec M. le duc de Duras. On prétend même qu'il est fort inquiet des maux d'estomac dont elle est tourmentée, parce que le médecin prétend que c'est la v..... que le prince de Wurtemberg lui a donnée quand elle a été à Stuttgardt, et qu'elle a négligée. Ce prince ne se nourrissait que de pillules de Kaiser.

— On dit que M. le duc de Duras vient de donner des diamans à madame Vestris, de la Comédie-Française, mais qu'elle fait croire que c'est sa belle-sœur qui les lui a prêtés, parce qu'elle veut passer pour vestale.

— Madame Vestris a couché avec l'élève de Préville, à Compiègne. Elle a cependant M. le duc de Duras qui la croit très vertueuse, ainsi que M. le duc de Lorges qui ne passe que pour l'ami de la maison.

La dame Senneville, Américaine, en intrigue avec M. le comte de La Marche.

Du 4 avril 1760.

D'après les informations que M. le comte de La Marche avait souhaité que je fisse samedi dernier, et que j'ai eu l'honneur de vous communiquer, j'ai fait des recherches pour connaître la dame dont était question, et à laquelle le prince s'intéresse. Elle vint donc chez lui sur les dix heures du soir, elle entra par la petite porte du jardin de son hôtel; son carrosse fut conduit aux écuries de Monseigneur dans la rue de Bourgogne, où il resta jusqu'à quatre heures du matin, et vint la reprendre à cette heure; je la fis suivre et on la vit entrer sur le quai de Conti près la rue Guénégaud. Les jours suivans je m'informai de son nom et de son état : j'ai appris qu'elle est âgée de vingt-trois ans, jolie, grande et bien faite, et qu'elle se nomme Madame de Senneville, qu'elle est Américaine, et que son mari s'est retiré depuis quelques mois dans un château à lui appartenant près Corbeil, que l'on appelle le château de La Grange, par rapport, à ce que l'on dit, au dérangement de ses affaires; et c'est M. Simon de Senneville, officier aux gardes, son beau-frère, chez qui elle demeure, qui soutient ce ménage. La chronique scandaleuse assure que ce beau-frère est pour elle plus que parent, et qu'une nommée Bellair, négresse, au service dudit sieur de Senneville, en a été chassée pour avoir dit qu'elle les avait tous deux surpris plusieurs fois couchés ensemble. Cependant il y a apparence qu'il laisse sa belle-sœur un peu maîtresse

de ses actions, et qu'il pourrait bien se faire qu'il fût dans la confidence de l'intrigue actuelle, puisque c'est son carrosse et sa livrée qui la conduisent aux rendez-vous. Je n'ai pu pénétrer quels sont les avantages pécunieux que cette dame retire de ses visites nocturnes, mais il y lieu de croire qu'elles sont satisfaisantes, cette dame faisant une certaine figure.

Il lui est arrivé, comme à presque toutes nos femmes galantes, des hauts et des bas de fortune qui l'ont forcée de faire des passades de ce genre par l'entremise de courtiers d'amour.

Je serais tenté de croire que les inquiétudes de M. le comte de La Marche, pour savoir qui la fait suivre, lorsqu'elle vient chez lui, lui ont été suggérées par elle-même, pour lui rendre ses démarches en sa faveur plus intéressantes, car on assure qu'elle est maligne et spirituelle, et ce serait bien là le moyen d'assurer à un amant qu'on lui fait des sacrifices, qui exposeraient à des dangers si l'on était surpris. En partant de cette idée, je pense qu'elle a dû connaître, à part elle-même, le portrait que j'ai fait au prince de l'espèce de mouche que j'avais aperçu samedi dernier, rôder autour de son jardin, et qui avait disparu peu de temps après que je fus arrivé dans ce quartier, laquelle mouche je ne fis point suivre, parce qu'il n'était pas encore heure indue et qu'elle n'a plus reparu.

MARAIS.

La demoiselle Desjardins, dite la baronne de Fraqueville, entretenue par M. le duc de Montmorency.

Du 4 juillet 1760.

La demoiselle Desjardins, âgée de dix-huit à dix-neuf ans, d'une moyenne taille, mais bien faite, brune de cheveux, l'œil noir et vif, la bouche un peu grande, les dents belles, le nez aquilin, mince de taille, la jambe bien faite, est native de Paris, paroisse Saint-Roch; ses parens étaient autrefois établis marchands de merceries dans le jardin même du Palais-Royal, où ils ont amassé quatre à cinq mille livres de rente et se sont retirés à Belleville; le père est mort il y a quelques années; la mère élevait très durement sa fille, et cette jeunesse ayant refusé un parti qu'elle voulait lui donner, elle en fut encore maltraitée, il y a de cela environ deux ans et demi. Dans ce temps un de ses frères, associé à l'entreprise d'une troupe de comédiens de province, vint à Paris, vit sa sœur qui lui conta ses petits chagrins, et lui demanda un prompt secours; il ne put lui en donner d'autre, sinon de la déterminer à le suivre à Rochefort, où il allait avec sa troupe, et de lui donner de bons appointemens, ce qu'elle accepta sur-le-champ. Elle s'évada de chez sa mère avec un très petit paquet de hardes; mais ce frère obligeant y suppléa. Sa femme, fille de son associé, lui fit un très bon accueil, et par elle-même ayant des mœurs et beaucoup de sagesse, contre l'ordinaire des femmes de son état, la produisit dans la meilleure compagnie de la ville, où elle était journellement admise, et déjà connue pour y avoir séjourné;

elle se tint effectivement sage : les dames lui faisaient des présens; tous les personnages riches lui faisaient la cour par entêtement, mais tout cela inutilement; rebutés, enfin, ils la laissèrent tranquille: on lui dit cependant que, pour dernières attaques, on la prévenait qu'elle ne pourrait pas se refuser aux galanteries et aux grâces de M. le duc de Montmorency, qui devait arriver sous peu de jours alors : elle en badina elle-même avec ceux qui lui parlaient, et le temps lui amena M. le duc, à qui l'on ne manqua pas de rendre sa fermeté sur le chapitre de l'amour comme d'une place imprenable; il se piqua au jeu, se montra et vint papillonner près de cette nouvelle Lucrèce, qui parut n'y point faire d'attention. Les difficultés en amour rendent plus vif et plus séduisant un jeune amant. M. le duc redoubla ses soins, et se fit avouer enfin, par sa maîtresse, qu'elle en avait été subjuguée. Ce seigneur à qui l'on refusait, malgré tout cela, le prix de sa tendresse, crut l'obtenir plutôt en la faisant enlever. Il le fit un jour qu'elle se rendait à la salle du spectacle; la demoiselle Desjardins lui refusa bien plus opiniâtrément ce qu'il demandait: il la rendit donc à son frère, en l'assurant de sa sagesse, et continua de lui faire sa cour. Elle ne se rendit qu'à de fortes conditions, son idée étant de ne vivre avec un amant que pour s'assurer un sort pour la suite. Leurs conventions faites, il la fit quitter le spectacle et l'amena avec lui à Paris; il assure lui-même avoir été plus d'un mois encore à pouvoir en obtenir les premières faveurs, tant elle cherchait elle-même à résister à son penchant naturel. Elle vécut avec lui, se contentant d'un appartement garni, rue du Bac, vis-à-vis l'hôtel des mousquetaires gris et d'un ordre très médiocre. Enfin sa

vertu, plus que ses charmes, lui conserva son amant, malgré le torrent des plaisirs qui lui étaient offerts ailleurs, et pour lesquels il est bien fait, étant un de nos plus aimables seigneurs.

Enfin, se voyant près de partir pour l'armée il est question qu'il lui a fait un contrat de constitution, quoique encore en minorité, qui porte promesse de le ratifier lorsqu'il sera en âge; on n'en sait pas le montant; c'est un secret qu'elle a même caché à un cousin-germain, seul de ses parens qui ait accès chez elle; de plus il lui a fait louer une fort jolie maison aux Porcherons, où il a été mis pour environ cinq mille livres de meubles fournis par La Batte, tapissier; mais pour assurer son paiement, ce tapissier a exigé qu'il lui fît des lettres de change sur la conservation de Lyon, lui promettant de n'en faire aucun usage dans son commerce; et pour s'en assurer, M. le duc les a mis sous enveloppe, et y a posé le cachet de ses armes, lui demandant à ce sujet le plus profond silence; il lui a été promis. Cependant je ne l'ai su que de La Batte lui-même.

C'est la même que j'arrêtai à la foire Saint-Germain travestie en homme, le 26 mars dernier, et qui fut relaxée le même jour suivant les ordres du magistrat; elle est connue sous le nom de la baronne de Fragueville.

Ce seigneur est marié, son épouse est entièrement aimable et l'adore; il est pour elle d'une indifférence qui approche même de la dureté; toutes les fois qu'elle le voyait sortir de chez lui, elle passait les journées à pleurer et enfin elle l'a guetté pendant quinze jours avant son départ, en passant les nuits sur son balcon pour l'embrasser avant qu'il partît. Elle lui sauta au cou ce

jour-là, et rentra lorsqu'il fut monté en chaise dans son appartement à lui qu'elle n'a pas quitté depuis, pleurant jour et nuit; j'ai su ces particularités par des gens attachés à son service. Il est naturel d'imaginer d'après tous ces torts-là que ce seigneur serait très fâché que l'on sût ses engagemens secrets avec la demoiselle Desjardins.

MARAIS.

La demoiselle Jeanne Richard, dite Saint-Séverin, demeurant rue Saint-Sauveur, entretenue par M. L'Epagneul, mousquetaire noir.

Du 11 juillet 1760.

La demoiselle Jeanne Richard, âgée de seize ans, de petite taille, un peu trop chargée d'embonpoint, la physionomie très intéressante, l'œil bleu et vif, la bouche jolie, les dents belles, les cheveux bruns, d'un caractère fort doux et le propos enjoué, libertine et p.....de au suprême degré, est fille d'un maçon du faubourg Saint-Honoré et nièce de la demoiselle Pichard qui a été connue pour la maîtresse de l'ambassadeur turc, chez laquelle cette jeune fille allait souvent. Sa petite mine intéressa plusieurs des personnes qui venaient chez cette tante, et enfin un mousquetaire plus entreprenant que les autres l'endoctrina, lui donna son adresse, elle s'y rendit et lui laissa cueillir sa première fleur; après cette première démarche elle devint indocile pour ses parens, elle en fut maltraitée comme de raison, ce qui aussi la mit

dans le cas de secouer leur joug et de se mettre à la débandade, il y a de celà environ quatre ans, en entrant chez toutes les femmes publiques comme la Monbrun, la Deslongrais, et beaucoup d'autres où elle a été connue sous différens noms, enfin chez la Dubuisson, rue du Ponceau, sous celui de Saint-Severin, où après avoir passé en revue toutes les connaissances de cette femme, elle a eu le secret de captiver les bonnes grâces M. L'Epagneul, mousquetaire noir, âgé d'environ trente ans, connu pour être à son aise, qui est convenu de lui donner trois cents livres par mois pour satisfaire à toute sa dépense, et qui lui donne en même temps pour mille livres de meubles, qui sont déjà posés par La Batte, tapissier, rue Saint-Sauveur, en une maison à porte cochère, près de l'enseigne du Chef Saint-Denis. Cette demoiselle regarde cette première aventure comme un acheminement à de plus grandes et se promet de se donner pour le présent par sa bonne conduite une réputation toute différente de celle qu'elle s'était faite; voilà comme toutes nos élégantes ont commencé: elles donnent la farine et vendent cher le son de leurs charmes.

MARAIS.

La demoiselle Noël, entretenue par M. Rondé, garde des diamans de la Couronne.

Du 18 juillet 1760.

La dame Noël, veuve d'un ci devant maître d'hôtel, demeurant rue de l'Échelle, même maison que M. le commissaire Sirbeau, au troisième étage, occupant un

fort bel appartement au-dessus de la demoiselle La Chanterie, chanteuse dans les chœurs de l'Opéra, a deux filles, l'une âgée de vingt-quatre ans, et l'autre de douze. L'aînée est fort aimable de physionomie, et remplie de talens et d'éducation; mais depuis le veuvage de la mère, la fortune de ce ménage étant de beaucoup diminuée, elle a été forcée de se rendre aux sollicitations qui lui étaient faites depuis long-temps par M. Rondé, garde des diamans de la Couronne, demeurant au Louvre, qui en était fort amoureux. Il fut question de déterminer la demoiselle à accepter et ses générosités et ses empressemens. Ce fut l'ouvrage de la mère qui en vint aisément à bout; et depuis ce temps, l'abondance a régné chez elles. L'on prend un soin infini de l'éducation de la jeune Noël. On n'a pas pu savoir précisément quelle somme M. Rondé donne par mois pour défrayer toute cette dépense; l'on sait seulement qu'il se rend tous les jours chez cette maîtresse, sur les neuf à dix heures du soir, qu'il y couche rarement, et que son heure ordinaire pour se retirer chez lui est sur le minuit. Ce M. Rondé est celui que l'on prétend avoir vendu assez furtivement pour cinq cents mille livres de diamans du Roi, et qui a dit dans le monde, pour sa défense, que Sa Majesté lui devait huit cent mille livres sur lesquelles il ne pouvait rien toucher depuis long-temps.

MARAIS.

La demoiselle Morelle, dite Guimard, danseuse, entretenue nouvellement par M. Bertin, trésorier des parties casuelles.

Du 18 octobre 1760.

La demoiselle Marie Morelle, âgée de quatorze ans, bien faite, en possession déjà de la plus jolie gorge du monde, d'une figure assez bien sans être jolie, l'œil fripon et portée au plaisir, l'esprit très vif, fort bien élevée, est native de Paris, et bâtarde d'un nommé Bernard, juif, qui est mort au Châtelet où il était détenu pour dettes depuis fort long-temps, et d'une nommée Morelle dont elle porte le nom, qui par elle-même était fille de fort honnêtes gens; mais ledit Bernard l'avait débauchée dans le temps qu'il faisait une certaine figure sur le pavé de Paris, et elle a continué de le voir en prison jusqu'à sa mort, en continuant aussi l'éducation de sa fille qu'elle a disposée au talent de la danse, par les secours qu'elle a su adroitement tirer de M. d'Harnoncourt et de M. le président de Saint-Lubin, de tous temps connus pour ces sortes de commencemens, lequel talent s'est perfectionné au point que cette jeune demoiselle est une des premières danseuses actuellement à la Comédie-Française depuis environ un an, dans le genre des Grâces, à la satisfaction du public, et connue sous le nom de Guimard. Jusqu'à présent on a toujours vu sa mère la tenir de fort court, en ne négligeant pas cependant de la faire paraître aux foyers du spectacle pour y faire quelques dupes. Il ne s'était encore présenté personne qui voulût parler clair; mais on sait pertinemment, quoique cela se dise tout bas, que M. Bertin, trésorier des parties casuelles,

s'en est chargé et lui a fait meubler très proprement un appartement près la Comédie, sans que la demoiselle Husse, actrice du même spectacle, qu'il entretient à gros frais depuis plusieurs années, en ait aucune connaissance. Les méchans, qui se plaisent dans les brouilleries de ces sortes de petits ménages clandestins, attendent avec satisfaction le moment où la demoiselle Husse sera instruite du nouveau goût de son Plutus. On la connaît très violente, fort méchante, et l'on croit qu'il passera de fort mauvais momens ainsi que la demoiselle Guimard; mais heureusement cette dernière a une mère qui n'entend pas raillerie, et qui pourra bien ne pas respecter la figure de cette nouvelle Médée, si ses vivacités l'impatientent.

Je serai en état de savoir incessamment à quoi les appointemens de la demoiselle Guimard seront fixés, ainsi que des mouvemens de la demoiselle Husse dont je rendrai un fidèle compte. On assure que sans les soins de la mère, la demoiselle Guimard aurait certainement laissé cueillir sa première fleur à un jeune danseur, Prévost d'Hyacinte, ci-devant maître des ballets, qui lui a montré long-temps, lequel est d'une fort jolie figure et dont on la sait amoureuse folle; à présent que la fortune a changé de face, elle pourra satisfaire son goût et son ambition. M. Bertin ne gêne pas trop ses maîtresses, et elles ont toutes été dans l'usage de g.....; d'ailleurs, la chère mère, qui a été elle-même susceptible d'amour, deviendra sans doute traitable pour se conserver une fille qui fait toute sa ressource.

MARAIS.

L'OPÉRA

AVANT LA RÉVOLUTION

DE 1789.

Nous avons fait connaître *la Troupe de Molière* par le dépouillement de trois registres de cette association dramatique; prochainement nous pourrons compléter ce travail, grâce à un autre document également contemporain. Mais nous ne nous proposons pas aujourd'hui de conduire nos lecteurs derrière le rideau de la Comédie Française, au dix-septième siècle; nous voulons leur donner entrée dans les coulisses de l'Opéra, jusqu'à la révolution de 1789, et les faire assister aux séances du comité qui, sous l'œil du ministre de la maison de Louis XVI, régissait l'Académie royale de musique.

Ce sont encore des registres consciencieusement tenus qui nous ont fourni, il y a plusieurs années, tous les curieux détails qui vont suivre. Sans doute on n'a point oublié la scrupuleuse exactitude du camarade de Molière, faisant les fonctions de secrétaire de sa troupe; on admirera tout à l'heure la naïveté, la bonhomie, l'absence de toute dissimulation du secrétaire de fait de l'Opéra. Nous ignorons si les registres de ses prédécesseurs pourront être retrouvés, mais à coup sûr la perte des siens eût été

incomparablement plus regrettables ils n'embrassent que la période qui s'écoula de 1785 à 1799; mais quelle autre époque eût pu offrir autant de contrastes, de mouvement, car, on le verra tout à l'heure, alors l'Académie royale elle-même était grosse d'une révolution.

Nous devons avant tout, et en quelques lignes, faire connaître l'honnête enregistreur des faits que nous allons reproduire. C'était Francœur (Louis-Joseph), le neveu du surintendant de la musique du Roi. Son oncle, qui avait été pendant dix ans, avec Rebel, directeur de l'Opéra, l'avait fait entrer fort jeune comme musicien à ce théâtre, où il était devenu successivement chef d'orchestre, puis (25 mars 1785) sous-directeur, sous M. d'Auvergne. Louis Francœur était un homme qui ne connaissait que les devoirs de sa place et ne s'en laissait distraire par aucun sentiment. Son oncle, son protecteur, mourut le 5 août 1787; le fait (car pour lui ce ne semble pas un évènement) se trouve mentionné sur son registre :

« Le 6 comité. — Le soir répétition au magasin pour « *Alcindor;* mais cette répétition ne dura qu'une heure « à cause de l'enterrement de mon oncle. »

On aurait tort de conclure de ceci, que, bien que chez Louis Francœur le sentiment du devoir dominât tous les autres, il fût inaccessible aux émotions de cœur. Nous lisons dans la *Biographie universelle* : « Déjà avancé en âge, Francœur rencontra un jour « une femme peu jolie dont la jupe s'accrocha en des- « cendant de voiture. Frappé de la beauté de sa jambe, « il en devint épris, et, en moins de quinze jours, il fut « son époux. » On voit par là combien notre héros était inflammable et expéditif. L'amour des arts n'exerçait

pas moins d'empire sur lui. Il nous apprend qu'il se fit recevoir en janvier 1758, dès l'âge de dix-neuf ans (il était né le 8 octobre 1738), aux *Enfans d'Apollon*, honnête société qui, toujours d'après ses notes, le vit s'éloigner d'elle en novembre 1759, et ne le repossédât, que le 13 juillet 1788. Nous ne savons quelle occupation put détourner Francœur durant trente ans de la fréquentation de cette réunion. Toutefois nous pouvons garantir, après inspection de ses registres, que ce ne fut point l'étude de l'orthographe : nous n'avons jamais vu professer pour les lois de cette science un mépris plus superbe. Ce n'est rien que les *ogmentations*, les *détailles*, les *sirconstanses* (1) qu'il enregistre, il nous apprend encore, à la date du 24 mars 1787, article *Début*, que l'acteur Lainez *se trouva malle* (2). Mais sa complète indépendance sur ce point ne le rendait pas plus indulgent pour les libertés des autres; c'est avec une sorte de satisfaction qu'il note au 28 avril 1788:

« M. Delormel, imprimeur, à l'*amande* de 50 livres « pour avoir fait une faute *conséquente* dans le poëme « d'*Evelina* (3).

Ce fut sans doute pour dédommager ses co-sociétaires de sa longue absence qu'il prit le parti consigné dans la note suivante : « Mercredi 17 septembre 1788. — Ce « jour, M. Moreau le jeune, dessinateur du cabinet « du Roi, fit mon portrait pour être mis à la Société « des enfans d'*Apollon*. » Heureux *Enfans*! heureux *Apollon*!

Mais passons de M. Francœur à l'empire dont il était

(1) Registre de 1785 à 1788, p. 16; *ibidem*, p. 70; registre de 1788 à 1790, p. 28.

(2) P. 74 du Ier registre.

(3) P. 9 du IIe registre.

l'historiographe, et dont sa naïve et minutieuse exactitude pouvait seule nous bien faire connaître les lois et les évènemens. Commençons par les moins éclatans.

On trouve dans ses deux registres des notes sur quelques spectateurs en évidence qui vinrent à l'Opéra sous sa sous-direction :

« *Vendredi* 7 *octobre* 1785. — Monseigneur le « Comte d'Artois vint au parterre de l'Opéra déguisé « en mauvaise redingote et en perruque ronde. »

« 23 *juin* 1786. — La demoiselle Salmon, qui avait « deux fois été condamnée à être brûlée par le parle- « ment de Picardie, et qui avait gagné au parlement « de Paris, vint ce même jour à l'amphithéâtre. »

« *Mardi* 5 *août* 1788. — MM. les ambassadeurs « de Tippoo-Saëb y étaient présens. — *N. B.* — Il fut « dit ce même jour des messes à la paroisse Saint-Roch « pour le bout de l'an de mon oncle. »

On voit de nouveau par cette dernière note combien le sacré et le profane se marient naturellement sous la plume de Francœur.

Quelques autres passages nous montrent la condition sociale des acteurs à cette époque et la discipline intérieure du théâtre :

3 *février* 1786. — « M. Moreau faisant le rôle d'Is- « ménor dans *Dardanus* pour M. Chéron (qui s'était « dit malade, quoiqu'ayant chanté la veille au Concert « spirituel, et que ce même jour il fut à la Comédie- « Française), M. Moreau fut, par la cabale, poussé à « perdre la tête au point de haranguer le public au- « quel il dit : « *Ingrats que vous êtes ! vous me per- « dez : je sais que j'irai en prison.* » Ces paroles pro- « noncées, avec toute l'expression de la douleur, pé- « nétrèrent le public au point que, l'acteur reparaissant

« sur la scène, il fut applaudi avec transport pendant « un quart d'heure. Le dimanche suivant, sur les « 10 heures du matin, M. Moreau fut conduit en pri- « son où il resta jusqu'à une heure après midi, et re- « parut le soir sur le théâtre dans le rôle de Nésus de « *Pénélope* où il fut reçu avec transport. Il lui fut « donné 150 livres de gratification en sortant de « prison. »

« 15 *décembre* 1787. — M. Lainez, le 15 décembre « à 10 heures du matin, fut arrêté et conduit à l'Hôtel « de la Force ET MIS AU SECRET par ordre du roi, pour « avoir, nombre de fois, refusé de chanter dans *Ta-* « *rare* et nommément à la représentation du ven- « dredi 14, jour où l'on donnait cette pièce; et il n'en « sortit que le 19 suivant, ayant souscrit à la volonté « du ministre en écrivant qu'il désirait chanter le « jeudi 20. »

« *Jeudi* 19 *mars* 1789. — M. Lainez, après avoir « joué le rôle de Renaud, fut, pendant le ballet, se pla- « cer dans une seconde loge de la salle avec la demoi- « selle Davion, fille d'une de nos ouvreuses de loges; « la demoiselle Gavaudan, grosse à pleine ceinture, « fut à cette même loge et fit une scène au sieur Lainez « et aux demoiselles Davion, mère et filles, en se servant « des mots les plus injurieux, et criant à tue tête, ce « qui fit, dans le public, une très grande esclandre. « Le jour suivant, il fut défendu à la demoiselle Ga- « vaudan d'entrer même en payant. »

« 1er *avril* 1789. — Lettre écrite au sieur Chevalier, « avertisseur du chant, par laquelle le comité l'instruit « qu'il est supprimé de sa place pour avoir feint d'aller « chez M. Chéron le jour de la quatrième représenta- « tion de *Démophon*. M. et Madame Chéron ignorant

« qu'on donnait cet ouvrage et n'ayant point chanté, « ils furent mis l'un et l'autre à l'amende de 120 livres. « Cette conduite du sieur Chevalier, et la boisson « abusive dont il fait usage chaque jour, ont forcé le « comité à le supprimer. »

« 28 *juillet* 1788. — Lettre de Mademoiselle Saint-« Huberty qui demande au comité que le sieur Parisis, « tailleur, renvoyé pour cause de vin et d'insolence « envers le sieur Delaitre, lui soit rendu. On est mortifié « de ne pouvoir satisfaire à la demande de Mademoiselle « Saint-Huberty; mais la subordination indispensable « dans les grandes entreprises s'oppose au désir qu'on « aurait de la satisfaire. Je me charge près d'elle de « cette mission. »

Vous croyez peut-être, à voir cette sévérité bien entendue, que Francœur n'avait jamais que des actes d'une immuable justice à enregistrer. Hélas! non : les Minos de l'Opéra avait des balances bien inégales. Nous allons le prouver.

« 26 *mai* 1788. — Mademoiselle Rose et madame « Chérou à l'amende chacune de leur mois, la première « pour avoir refusé de danser le mardi 20 mai sous le « faux prétexte de maladie, et la seconde pour avoir « refusé de chanter le dimanche 25 mai. *Mais ces « deux amendes ont été suspendues et sans effet* « PAR ORDRE. »

Ce *par ordre*-là en dit plus qu'il n'est gros.

On lit sur d'autres feuilles : 7 *avril* 1788. — « Les ap-« pointemens de mademoiselle Zacharie, danseuse, « suspendus du 1er mai pour cause de grossesse. »

« 14 *mai* 1788. — Convenu que les appointemens « de mademoiselle Du Closet, chanteuse des chœurs, « seront suspendus pour un mois, savoir : du 14 mai

« au 14 juin, à cause de son indisposition finale de « neuf mois. »

« 23 *juin* 1788. — Convenu que les appointemens de mademoiselle Langlois seront supprimés, à comp- « ter du 1er juillet, pour cause d'une indisposition de « neuf mois. »

Sans doute voilà une série de mesures d'une même sévérité contre certaines délinquantes aux ordonnances de chasteté, chez lesquelles la nature était venue mettre la faute en évidence. Mais pourquoi faut-il que nous lisions ailleurs :

« 26 *mai* 1788. — Mademoiselle Saulnier, danseuse. « M. Prieur retiendra ses appointemens à compter du « 1er mai pour cause de grossesse. » Puis en addition. « *Mais il en fut ordonné autrement et il ne lui fut* « *rien retenu.* »

C'est vraiment très injuste. Mais comment qualifier ceci :

« 4 *août* 1788. — Décidé qu'il serait donné une gra- « tification extraordinaire de 200 livres à mademoiselle « de La Tour pour la dédommager du départ de son « père ; *et qu'il serait donné* 150 *livres à la demoi-* « *selle Gasser* POUR CAUSE DE GROSSESSE. »

Il résulte évidemment de ces décisions, si étrangement contradictoires, que la législation de l'Opéra n'empêchait pas alors la recherche de la paternité, et que s'il y avait des grossesses roturières qu'on ne savait trop punir, il y avait aussi des grossesses *par ordre* qu'on ne savait assez encourager.

Outre les grossesses privilégiées, il y avait aussi des demandes de congé accueillies d'enthousiasme :

« 18 *mars* 1789. — Ce jour M. Dauvergne fit part à « l'assemblée d'une lettre qu'il avait reçue de monseigneur

« le duc d'Orléans, en date du 15, par laquelle il de-
« mande une prolongation d'un mois de plus sur le
« congé accordé au comité du 23 février à mademoi-
« selle Saulnier pour son voyage de Londres. M. Dau-
« vergne n'a pu se refuser à cette demande. »

Il est bien évident d'après cela que si la protégée de Son Altesse eût éprouvé, comme le dit si agréablement Francœur, *une indisposition finale de neuf mois*, elle n'eût point eu de retenue à craindre.

Nous venons de montrer comment se réglait la justice de l'Opéra ; disons maintenant quelle était sa constitution financière.

Ce théâtre, dépendant du ministère de la maison du Roi, avait, pour subvenir à ses dépenses, les redevances des autres théâtres, ses propres recettes, et enfin, en cas d'insuffisance le Trésor particulier.

Nous allons d'abord donner le relevé des redevances; il nous fera connaître de curieux théâtres, de singuliers vassaux de l'Académie royale de musique.

REDEVANCES DES DIVERS SPECTACLES FORAINS.

Année 1784 *à* 1785.

	livres.	s.	d.
Le Waux-Hall d'hiver, le sieur de La Salle, forfait pour l'année.	600	»	»
Les grands danseurs de corde, le sieur Nicolet, à 48 l. par représentation. . .	18,048	»	»
Ambigu-Comique, le sieur Audinot, à 36 l. par repr.	16,048	»	»

Variétés amusantes, les sieurs Maltère, à 36 l. par repr.	20,868	»	»
Redoute chinoise, le sieur Plainchêne, à 24 l. par repr.	2,391	»	»
Les Associés, du 1er octobre, 600 liv. par an.	300	»	»
Figures en cire du sieur Curtius.	150	»	»
Spectacle du théâtre des Beaujolais.	833	6	8
Le sieur Préjean.	25	»	»
Ombres chinoises.	120	»	»
Optique du sieur Zaller.	180	»	»
Les *Fantoccini* Italiens.	345	»	»
Les feux du sieur Ruggieri.	936	»	»
Joûte de la Rapée.	324	»	»
Joûte du Gros-Caillou.	384	»	»
Courses de chevaux du sieur Ashley, jusqu'au 16 février 1785.	2,016	»	»
L'Homme ventriloque.	24	»	»
Machine hydraulique à 3 liv. par mois.	3	»	»
Le sieur Nicoud, pour avoir le droit de faire voir son singe.	6	»	»
Le sieur Marigny, pour avoir le droit de faire voir des nains.	36	»	»
Le sieur Second, pour avoir le droit de faire voir des marionnettes	48	»	»
Le sieur Devains, pour un cabinet de figures en cire.	36	»	»
Le sieur Du Mesuyb, géans, pour la foire Saint-Germain.	30	»	»
Le sieur Bertin, mécanicien.	12	»	»
Total.	64,143	6	8

L'année suivante les abonnemens annuels furent plus nombreux; mais cet arrangement fut tout dans l'intérêt de l'Opéra, qui exigea, à forfait: de la Comédie-Italienne, 40,000 liv.; des Variétés, 40,000 liv.; des grands danseurs de corde, 24,000 liv.; et de l'Ambigu-Comique, 30,000 livres.

Chacun de ces théâtres avait son genre distinct, indiqué par les règlemens, et dont il ne lui était pas permis de sortir. Une tentative d'empiètement donna lieu à la lettre suivante, que nous trouvons transcrite sur nos registres, et que la singularité des conditions qui y sont relatées rend assez piquante.

. . . . . .

Le baron de Breteuil, ministre du département de Paris, à M. le lieutenant-général de Police.

. . . . . .

12 mars 1788.

Je suis informé, monsieur, des réclamations des entrepreneurs des spectacles de l'*Ambigu-Comique* et des *Grands-Danseurs du Roi*, contre les sieurs Sallé, directeur du spectacle des *Associés*, Colon, directeur du spectacle des *Délassemens comiques*, Clément de Lornaison, directeur du spectacle des *Bluettes comiques*, et Aubry, directeur des *Débris comiques*. Ces réclamations sont d'autant plus fortes que ces quatre directeurs ont dérogé aux permissions qui leur ont été accordées, en faisant construire des salles beaucoup plus grandes que celles qu'ils avaient d'abord, et

en faisant même jouer des pièces tirées du répertoire des grands théâtres. Vous voudrez donc bien, monsieur, quand vous renouvellerez leurs permissions, leur imposer, chacun en ce qui le concerne, les conditions suivantes :

Le sieur Sallé ne pourra avoir, comme anciennement, que des marionnettes, et ne fera jouer que des petites pièces poissardes, en scènes détachées.

Le sieur Colon n'aura, aux termes de sa permission, que la liberté d'avoir des marionnettes et quelques acteurs derrière une toile.

Le sieur Clément de Lornaison ne pourra faire chanter sur son théâtre aucuns personnages et ils n'y feront qu'un jeu pantomime, tandisque d'autres acteurs chanteront et parleront dans les coulisses, et il sera assujetti à avoir sur son avant scène un rideau de gaze entre les spectateurs et les acteurs.

Le sieur Aubry n'aura qu'un jeu de marionnettes auxquelles il pourra ajouter quelques tours de gobelets.

Tous enfin n'auront dans leur salle qu'un parquet à gradins avec une galerie au pourtour, sans aucun rang de loges et sans pouvoir faire aucunes augmentations sous quelque prétexte que ce soit.

Le prix des places sera fixé à 2, 6 et 12 sous.

Si ces directeurs ne remplissent pas exactement les conditions ci-dessus, vous voudrez, monsieur, les prévenir que leurs spectacles seront supprimés.

LE BARON DE BRETEUIL.

Toutes ces entraves n'arrêtaient pas les fondateurs de théâtres, car quelques mois plus loin nous lisons la note suivante :

« 22 *Décembre* 1788. — Mémoire de la dame Pa-
« trat, qui se propose d'établir dans le Temple un nou-
« veau spectacle des Mystères de Jésus-Christ pour douze
« années. Convenu que, lorsque son théâtre sera con-
« struit, et que, munie d'une permission de M. l'ar-
« chevêque et du bailli du Temple, elle nous donnera
« un détail circonstancié de son spectacle, il lui sera
« donné pour 24 ou 30 livres une permission pour un
« an d'abord. »

Il y avait plus de prévoyance dans le terme fixé par la concession que dans celui que sollicitait la demande: de 1788 à 1800 le Temple devint le théâtre de scènes bien autrement dramatiques que les *Mystères* de la dame Patrat.

Nous avons donné le détail des redevances; nous allons maintenant pour mettre à même de connaître l'ensemble des produits de l'Opéra à cette époque, rapporter un projet de budget pour l'année dramatique 1789-90, dressé par Francœur, et dans lequel les évènemens introduisirent sans doute de notables amendemens, mais qui toutefois doit être regardé comme la base d'une exacte appréciation, car il était dressé d'après la moyenne de plusieurs années.

APERÇU DES RECETTES DE L'OPÉRA.

La recette à la porte varie, suivant le nombre de représentations qui ont lieu de Pâques en Pâques et produit (année commune) de 430 à 460,000 «

Les loyers des petites loges, dont le produit varie aussi à cause du plus ou du moins de vacances qui arrivent chaque année, produisent environ. 380,000 liv.

1° L'Académie ayant, lors de la prolongation du théâtre, augmenté le nombre des loges de l'avant-scène, ce produit qui a été affecté au paiement de cette construction donnera, toute dette sur cet objet payée, pendant l'année 1789 à 1790, une somme de 12,919 fr. 18 s. 7 d., mais en l'année 1790 à 1791 elle sera de. 33,800

2° Les loyers à l'année ayant encore augmenté à Pâques 1788, mais le profit de la première année ayant été abandonné à l'entrepreneur, l'Opéra ne jouira qu'en 1789 à 1790 de. . . . 42,600

456,400.

3° Recette des bals; ce produit qui diminue considérablement tous les ans n'a été l'année dernière que de. 34,059

4° Concert spirituel. Sa redevance qui n'a produit l'année dernière que 4,541 liv. 2 s., en ce qu'elle avait été fixée à un quinzième de la recette, donnera, à commencer de Pâques prochain, par chaque année, suivant le nouveau bail	8,000	»	»
De 5° à 14° Redevances des théâtres forains et autres.	159,590	»	»
15° Les loyers du café et des boutiques sont par année de.	2,100	»	»
16° La vente des poëmes a produit l'année dernière.	843	»	14
17° Les présences de la reine au spectacle (qui sont de 240 livres par fois), ont produit l'année dernière. .	240	»	»
18° Les abonnemens pour le spectacle n'ont donné que.	804	»	»
Total de l'aperçu ci-dessus en recette.	1,122,036	»	14

DÉPENSE ORDINAIRE.

Cette dépense formée des appointemens du comité, des acteurs, danseurs et symphonistes, de la redevance envers les hopitaux, de la garde militaire, du luminaire, huile, chandelles et bougies, des semaines des ouvriers et manœuvres du théâtre, de celles des tailleurs pour façons des habits et habillemens des sujets, les jours de repré-

sentation, et des affiches du spectacle, a monté l'année dernière 1787 à 1788 673,807 8 6

DÉPENSE EXTRAORDINAIRE.

Celle-ci formée des honoraires d'auteurs, des fournitures de toutes sortes d'étoffes comme soieries, merceries, gazes, crêpes et blondes, galons et réseaux, broderies, fleurs artificielles, lacets, gants, bas, souliers, chapeaux, masques, blanchissage et découpage de gazes, impression de poëmes, copies de musique, serrurerie, ferblanterie, jetons d'argent, marchés à l'année, dépenses et peinture des décorations, sculptures, constructions au théâtre et au magasin, dépenses extraordinaires du magasin, fourniture des bureaux, soldats, comparses, sérénade des Tuileries, gratifications et appointemens extraordinaires, frais des bals, honoraires des adjudants, chauffage, pensions, etc., a monté à 421,743 12 5

Récapitulation.

Dépense ordinaire.	673,807	8	6
Dépense extraordinaire.	421,743	12	5
La dépense générale est de. . . .	1,095,551	»	11

Résultat de l'aperçu pour l'année 1789 à 1790 de la recette et de la dépense.

L'aperçu de la recette générale étant de.	1,122,036	14	»
Celui de la dépense n'étant que de	1,095,551	»	11
Le bénéfice serait de..	26,485	13	1

On comprend que lorsqu'il s'agit de sommes aussi élevées, la différence active présumée n'étant que de 26485 liv. 13 s. 1 d., il peut y avoir des mécomptes, et que M. de Breteuil était exposé à rapporter. Toutefois les mesures d'économie, les réformes arrêtées continuellement par la direction prouvaient qu'elle avait à cœur de ne point être à charge à ses protecteurs.

« 5 *mai* 1788. — Convenu qu'il sera donné au sieur « Alexandre, ouvrier du cintre, 25 livres chaque six « mois, pour se charger, à l'avenir, de faire aller le « deuxième tonnerre, au lieu et place d'un tambour « des Gardes que l'on prenait extraordinairement et « qu'on payait. »

« 30 *juin* 1788. — Convenu que M. Borne, dit Pi- « card, cordonnier, ferait, à l'avenir, quatre souliers « pour femme avec un quart d'étoffe au lieu d'une « demi aune qu'il exigeait, et ferait les brodequins « avec deux tiers au lieu de trois quarts qu'il se faisait « donner. Quant aux brodequins de M. Adrien, il lui « en sera donné trois quarts comme par le passé. »

L'exception donne une très grande idée du pied de M. Adrien.

« 2 *juin* 1788. — Mémoire du sieur Desnoyers, « coiffeur, pour facture et fourniture d'un chignon « fait pour mademoiselle Saint-Huberty, lequel monte « à la somme de 232 livres. Ce chignon fut envoyé « chez divers maîtres pour être examiné, et, d'après les « différens dires des maîtres, on s'en est tenu au pro- « noncé d'un dernier expert donné par mademoiselle « Saint-Huberty.

« 4 *août* 1788. Convenu que mademoiselle Saint- « Huberty se chargera de faire examiner, par des experts, « le mémoire du sieur Desnoyers, pour le chignon qu'il « lui a fait pour le compte de l'Opéra. »

« 1er *septembre* 1788. — Le mémoire de Des- « noyers, coiffeur, qui avait été entre les mains de « mademoiselle Saint-Huberty pour être examiné par « experts, me fut rendu, et M. Prieur eut ordre de le « payer selon la première demande du sieur Desnoyers « montant à 232 livres. Il fut trouvé que ce chignon « était horriblement cher, et qu'à l'avenir il ne pour- « rait en faire sans ordre et sans en présenter l'aperçu. »

Évidemment ce chignon de 232 livres n'était pas un de ces chignons mesquins tels que la Révolution les a faits.

Mais il était des économies auxquelles l'état de soumission de l'Opéra ne lui permettait pas de songer.

14 *mai* 1787. — « Voulant connaître l'emploi des « 800 liv. portées dans ses bordereaux de dépenses pour « *bougies*, M. Leprince, marchand, nous a fait sa- « voir qu'on en donnait 150 livres à M. Robinet, pre- « mier commis du ministre, pour présent, et que le « reste se donnait à MM. les sergents-majors. »

On voit que les commis des ministres de ce temps-là ne ressemblaient guère à ceux du nôtre.

L'Opéra, dans son désir de se suffire à lui-même, songea à faire ressource des répétitions :

24 *novembre* 1786. — « Ordonnance du Roi portant « règlement pour les entrées aux répétitions, où le « public aura le droit d'entrer aux deux dernières en « payant 3 livres par chaque personne. »

31 *janvier* 1787. — « Répétition générale d'*Œ-* « *dipe*. Cette répétition fut payée par tous les specta- « teurs à raison de 3 livres par chaque personne. Ce « fut la première fois qu'on entra à une répétition en « payant. Elle produisit 627 livres de recette, et cette « répétition générale fut des plus tranquilles. »

Mais l'esprit révolutionnaire se devait bientôt glisser jusqu'aux répétitions :

4 *juin* 1787. — « Répétion au grand théâtre, le « matin, pour les actions de *Tarare;* le soir répétition « générale de *Tarare*. Cette répétition fut payante au « profit des sujets, et la somme fut de 5,133 liv. Ce « fut la seconde répétition où le public eut le droit « d'entrer en payant. »

Cette affluence de public, et sans doute les manifestations qu'il se permit, devinrent inquiétantes; aussi lisons-nous le lendemain :

5 *juin* 1787. — « Sur les une heure je me rendis « chez le baron de Breteuil. Il me fut ordonné de faire « instruire le public, par les journaux, qu'à la répéti- « tion qui devait avoir lieu le jour suivant, le public « ne pourrait entrer en payant. »

La première représentation de *Tarare* fut rendue plus attrayante encore par cette mesure :

« 8 *juin* 1787. — La première représentation fut « donnée le 8 juin 1787. Elle fut des plus tumultueuses.

« La recette fut de 5,214 fr. 6 s. Ce fut la première fois « qu'on mit des barrières à la porte. »

A partir de ce jour, commence l'ère politique pour l'Opéra; là finit nécessairement notre analyse, et nous laissons Francœur cesser d'être historiographe pour devenir historien.

« 24 *août* 1787. — La sérénade (de la saint Louis) se « donna le 24 août 1787 aux Tuileries, comme de cou- « tume; mais les affaires de l'Etat et du parlement ayant « prodigieusement échauffé les esprits, il nous fut « fait diverses menaces par lettres anonymes, tant « pour nous défendre de la donner, que pour nous in- « viter à la faire devant Henri IV (sur le Pont-Neuf). La « police, pour maintenir le bon ordre, fit placer 400 ou « 500 hommes dans le jardin, et tout se passa sans au- « cun tumulte. »

« *Dimanche* 24 *août* 1788. — Le soir, *la sérénade* « aux Tuileries, où la garde française, les Suisses et les « Invalides furent doublés à cause des troubles de « l'Etat. »

« *Mercredi* 29 *avril* 1789. — Le soir, répétition au « grand théâtre pour *Les Prétendus*. — Nota. Les « régimens des Gardes-Françaises, des Suisses, de Royal- « Cravate et les maréchaussées furent en faction depuis « six heures du matin vis-à-vis la salle de l'Opéra (à la « suite du pillage de la maison de Réveillon). Sur les « cinq heures du soir, ils se rendirent en ordre au « faubourg Saint-Antoine, où il fut fait exécution de « deux pendus. On assure qu'on avait pris la veille « quarante des perturbateurs. »

« *Dimanche* 12 *juillet* 1789. Relâche. — « Nota. M. Necker ayant eu ordre de s'éloigner de « France pendant la nuit précédente, ce départ con-

« sterna tous les esprits. Le peuple, sur les quatre « heures, vint en foule, à tous les spectacles leur de- « mander de fermer, de la part de la nation. Cette de- « mande fut faite à l'Opéra par un peuple immense, et « d'après une lettre incertaine de M. le marquis du « Châtelet, adressée à M. Mazoyer, je fis donner ordre « de suspendre le spectacle, et en conséquence de « rendre l'argent aux spectateurs qui avaient payé. « Comme il n'était que quatre heures un quart quand « cette demande nous fut faite, il n'y avait que quelques « billets d'auteurs de passés dans la salle. Mais, chose « singulière, dans ce désordre, il n'y eut que le nombre « juste de billets payans qui furent demandés. Quant « au reste de cette malheureuse journée, voyez les pa- « piers de ce jour. Sur les huit heures, on cria *aux* « *armes!* et jusqu'au bas peuple, tout s'arma. Le peuple, « pendant la nuit, se rendit au couvent de Saint-Lazare, « où il fut fait un désastre affreux, et pendant trois « jours on transporta, de chez eux à la halle, quatre à « cinq cents voitures de grain et farines que ces moines « avaient cachées. »

« 14 *juillet* 1789. — RELACHE EXIGÉ PAR LE PEUPLE. »

ERRATA.

Page 294, ligne 2 de la note : au lieu de *Car nous en avons cherché mention*, lisez : *Car nous en avons* VAINEMENT *cherché mention*.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

N° VII.

	Pages.
Arrêts et exécutions au XIIIe siècle.	5
Mission d'un agent français dans l'Inde (*fin*).	15
Abus et scandales des monastères.	63
Les faux monnayeurs, 1710-13.	94
Siége de Lyon.	120
La troupe de Molière.	148

N° VIII.

Siége de Lyon (*fin*).	161
Documens originaux sur la Saint-Barthélemy.	193
Rétractation dans les formes canoniques de l'évêque constitutionnel de Dijon.	198
Projet de dépôt de mendicité sous Louis XIII.	207
Documens administratifs pour servir a l'histoire de la liberté de la presse.	287
Rapport au ministre de l'intérieur sur l'état des prisons de la Conciergerie en 1793.	316

N° IX.

Documens administratifs pour servir a l'histoire de la liberté de la presse (*fin*).	321

Notice historique sur les événemens du 10 août 1792 et des 20 et 21 juin précédent, par M. Sergent-Marceau. 318
Entrée des empereurs dans Metz. 347
Lettres de F.-A. De Thou durant un voyage en Italie et dans le Levant, 162-629. 351
Mémoire sur l'origine et les développemens de la guerre de la Vendée, par Ant. Vial, maire de Chalonnes. 409
Rapports de police sur les femmes galantes, 1759-60. 437
L'Opéra avant la révolution de 1789. 457

FIN DE LA TABLE.

3 2044 098 672 223